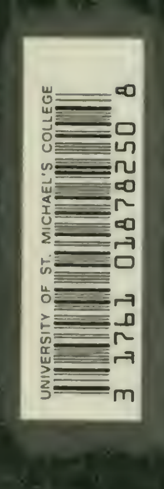


UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01878250 8

ŒUVRES

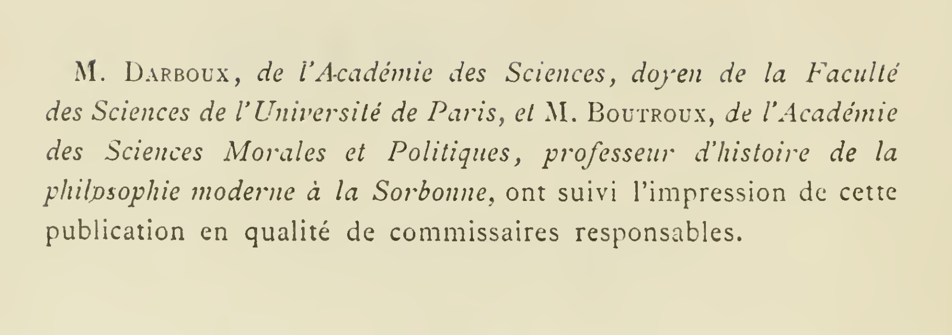
DE

DESCARTES

CORRESPONDANCE

V

Mai 1647 — Février 1650


M. Darboux, *de l'Académie des Sciences, doyen de la Faculté des Sciences de l'Université de Paris, et* M. Boutroux, *de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, professeur d'histoire de la philosophie moderne à la Sorbonne,* ont suivi l'impression de cette publication en qualité de commissaires responsables.

ŒUVRES

DE

DESCARTES

PUBLIÉES

PAR

Charles ADAM & Paul TANNERY

SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

CORRESPONDANCE

V

Mai 1647 — Février 1650

OUVRAGE PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS
DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

PARIS
LIBRAIRIE PHILOSOPHIQUE J. VRIN
6, Place de la Sorbonne, Ve

CORRESPONDANCE

CORRESPONDANCE

CDLXXVII.

Descartes aux Curateurs de l'Université de Leyde.

Egmond, 4 mai 1647.

Copie MS., Leyde, *Archives de l'Université.*

On lit dans Baillet, Vie de Mons. Des-Cartes, *t. II, p. 316 : « Il » se contenta d'écrire une longue lettre aux Curateurs de l'Université » et aux Consuls de la ville (de Leyde), pour leur demander justice » des calomnies des deux Theologiens (Revius et Triglandius). La » lettre étoit datée du 4 du mois de May à Egmond ; et quoyqu'elle » fût trés-digne d'être conservée, nous la contons maintenant parmi » les piéces perduës, si elle ne se trouve dans les archives de l'Uni- » versité de Leyde ou dans le cabinet de quelque particulier. Il écrivit » en même tèms au Sécrétaire de l'Université et de la Ville, nommé » le sieur Jean de Wevelichoven, pour luy recommander cette af- » faire. » — Des recherches aux Archives de l'Université de Leyde, faites sur cette indication de Baillet, ont amené la découverte de la lettre aux Curateurs et aux Consuls, p.* XXII-XXXI *du Registre intitulé :* Resolutien van de HH^n Curateuren en Burgermeesteren, *n° 4 (5 nov. 1646-11 nov. 1653). — L'autre lettre, au Secrétaire Wevelichoven, n'a pas été retrouvée. — La première était adressée non seulement aux Curateurs de l'Université, mais aux Consuls de la ville de Leyde. Les Curateurs, au nombre de trois, étaient les mêmes que nous avons vus déjà en décembre 1645 (t. IV, p. 339, note* a). *Les Consuls, au nombre de quatre, étaient : 1° Jan Rippertsz van Groenendijck ; 2° Symon van Baersdorp ; 3° Pieter Joostensz Warmont ; 4° Paulus van Swanenburch.*

Nobiliſſimis atque Ampliſſimis Dominis
Illuſtris Academiæ Lugduno-Batauæ
Curatoribus.

Nobiliſſimi & Ampliſſimi Domini,

Si meâ duntaxat intereſſet, vt ea quæ ſcripturus ſum intelligatis, minus libere vos hiſce literis interpellarem; ſed cùm etiam referre arbitrer ad exiſtimationem & famam eius Academiæ cuius curam geritis, eas vobis gratas fore confido.

Gaudebam nuper, cùm mihi diceretur Theſes quaſdam Theologicas fuiſſe Lugduni ventilatas, in quibus aliquid ex meis ſcriptis impugnabatur, & ego nominatim deſignabar; exiſtimabam enim me hoc pacto ad honeſtum ingeniorum certamen inuitari, atque etiamſi de eius qui Theſes iſtas defendit eruditione nihil antea audiuiſſem, quia tamen primariæ harum Prouinciarum Academiæ primarius Profeſſor [a] eſſe dicebatur, non indignum fortaſſe aduerſarium fore arbitrabar. Sed, cùm ipſas Theſes vidi, fateor me & indignatum fuiſſe & doluiſſe : indignatum quidem, quòd non opiniones vllæ meæ refutarentur, ſed ego ipſe odioſiſſimi & legibus quàm maxime puniendi criminis, blaſphemiæ ſcilicet, inſimularer; doluiſſe vero, quia, cùm putarem officij mei eſſe, tantam iniuriam, tam publice mihi illatam, publico aliquo ſcripto repellere, non videbam me id poſſe, primariumque Theologum tam apertæ atque inexcuſabilis calumniæ coràm toto terrarum orbe reum facere, quia inde magnum dedecus redun-

a. Jacobus Triglandius.

daret in veſtram Academiam, cuius honori, quantum in me eſt, conſultum velim, & in quâ multi ſunt Profeſſores viri eximij, quos vt amiciſſimos colo[a]. Atque idcirco, vt quàm mitiſſimas vias ſequar, nolo quicquam tale ſuſcipere, quin prius omnem rem vobis expoſuerim, conatuſque ſim ab humanitate & prudentiâ veſtrâ obtinere vt de iniurijs, quas narrabo, curetis mihi, vt par eſt, ſatisfieri, prouideatiſque ne noua deinceps exurgant, vel certe, ſi alias poſtea exiſtimationis meæ tuendæ vias inire cogar, id æqui bonique conſulatis.

Cùm maximam iniuriam mihi factam eſſe viderem ab hominibus quibus nunquam, ne per ſomnium quidem, nocueram, putaui alias forte iſtius mali eſſe radices, & de ijs omnibus quæ contra me apud vos acta fuerant inquirenti nuntiatum eſt, trimeſtre ſere eſſe ex quo Regens Collegij veſtri Theologici[b] diſputationes quaſdam inſtituere cœpit, ſub titulo Analectorum Theologicorum, *de cognitione Dei, & de Deo vt eſt ens a ſe,* in quibus Meditationes meas tanquam ex profeſſo impugnat, atque in ipſo diſputandi actu, reiectis ac poſt terga repoſitis Biblijs, ſolummodo laboratum fuiſſe in contradictionibus Metaphyſicæ Carteſianæ ventilandis, atque hoc ſuiſſe actum impetu ſatis vehementi. Fuiſſe vero qui Præſidem μεταβαίνειν εἰς ἄλλο γένος docuerint, quòd de re Philoſophicâ ſub titulo diſputationis Theologicæ ageret. Sed hoc leue eſt; alios enim non præflorare, ſed deflorare caſtitatem mearum Meditationum (*Diſp. 21, Th. 2*) oſtendiſſe, dum rationum nexum non comprehendens in

a. Golius, Schooten, Heereboord, etc.
b. Jacobus Revius (Jacques de Reves, ou de Rives).

periodos quaſdam & clauſulas argumentatur ſtrenue. Denique non neminem ignorantiæ aut malæ fidei conuiciſſe ex *Th. 13 Diſp. 23,* vbi verba citauit ex pag. 55 Meditationum mearum, quæ non habentur & quorum ſenſus plane eſt alius; cùm enim Pelagianiſmum elicuiſſet ex verbis pag. cit. : *Sola eſt voluntas ſiue arbitrij libertas, quam tantam in me experior vt nullius maioris ideam apprehendam,* — hoc modo, ſi nullius maioris *rei* ideam apprehendo, ergo nequidem idea Dei erit maior ideâ meæ libertatis, conſequenter liberum meum arbitrium erit maius Deo; — rogatus fuit reuerenter ab opponente vt antecedentia & conſequentia legeret, & grammatice conſtrueret adiectiuum *nullius maioris* cum ſuo ſubſtantiuo, quod deprehendit non eſſe *rei,* ſed *facultatis* vel *libertatis,* vnde opponens eum ex defectu vel ſcientiæ vel charitatis, quod peius eſt, iſtìc loci argumentari probauit. Hæc acta eſſe dicuntur diſputationibus quatuor, quarum Theſes his literis adiungo [a], vt, ſi ipſas inſpicere dignemini, meaſque etiam Meditationes forte aliquando legeritis, euidenter videatis quàm vera ſint quæ ab ipſis ſtudioſis de illo Regente animaduerſa ſunt, eique publice inter diſputandum exprobrata.

Sed & longe plura, ſi operæ eſt vt notas meas iſtis Theſibus in lucem editis adiungam, facile demonſtrabo, ex quibus quàm malæ fidei & quàm futilis verborum meorum interpres vbique fuerit, agnoſcetur. Videtur autem ille per gradus ad calumniam aſcendere voluiſſe : in tribus enim primis Theſium libellis nomen meum non expreſſit, atque in primo conatus

a. Nous n'avons pu retrouver encore le texte de ces Thèses.

eſt duntaxat perſuadere me mihi ipſi contradicere, in 2° me falſum teſtimonium dixiſſe, in 3° me eſſe plus quàm Pelagianum, & demùm in 4° nomen meum expreſſit.

Quibus prælud ijs in Collegio peractis, atrociſſima omnium calumniarum in ipſâ Academiâ ſequuta eſt; quippe Theſes aliæ editæ ſunt ſub præſidio primarij Theologi defendendæ, in quibus hæc verba pro 7° Corollario reſpondentis continentur : *Internum S. Spiritûs teſtimonium de certitudine ſalutis ad tempus negare ſub quocumque prætextu non licet; multo minus ipſum Sp(iritum) Sanctum (ſeu ipſum Deum, vt male Carthesius) pro impoſtore ac deceptore habere ſeu fingere, quod plane blaſphemum eſt.*

Atque hæ Theſes ad diem 27 Martij paratæ erant[a], ſed audio ad 6 Aprilis earum diſputationem fuiſſe dilatam, cuius rei cauſam quærenti nuntiatum eſt Dominum Heereboord, Profeſſorem Philoſophiæ, & eius qui quater antea contra me diſputauerat in regimine Collegij Theologici Collegam, cùm forte vidiſſet iſtud Corollarium, monuiſſe primo reſpondentem vt caueret ab illo defendendo, ratione cuius a me poſſet in ius vocari, & ei oſtendiſſe loca mearum Meditationum, in quibus plane contrarium eius quod ibi mihi affingitur, expreſſiſſimis verbis affirmo; ſimulque (vt debuit, nempe in eodem Collegio habitantem, & ſuæ curæ commiſſum) obiurgaſſe quòd tam contra intentionem & concluſionem meam mihi homini Chriſtiano plane contrariam mentem affingeret; ad hæc autem illum reſpondiſſe, non iſta ſibi præuiſa aut præmedi-

a. Voir ci-avant, t. IV, p. 631, l. 14.

tata eſſe, ſed ſe gratias agere quod monuiſſet, & ſe hoc acturum ne defenderetur tale Corollarium ; authoribus Regente Collegij & Diſputationis Præſide hoc fuiſſe actum.

Mihi etiam nuntiatum eſt D. Heereboord paulo poſt adijſſe diſputationis Præſidem, vt cum ipſo eâdem de re loqueretur ; & cùm Præſes inter cætera diceret, ſe maiorem Corollarij poſuiſſe, *nempe eum eſſe blaſphemum, qui Deum pro deceptore habet,* non autem minorem, *vt male Carteſius,* profiteretur que ſe meas Meditationes nunquam legiſſe : regeſſit D. Heereboord (ſaltem vt mihi nuntiatum eſt ; vos an hæc omnia vera ſint, ad ipſum poteſtis inquirere), illum tam teneri ad minorem quàm ad maiorem, quia minor expreſſis verbis habetur, & quamuis diceretur eſſe Corollarium reſpondentis, non Præſidis, illum tamen præſidium ſuum non minus commodare Corollarijs quam Theſibus, ac præterea reſpondentem ſibi ſignificaſſe illud Corollarium, authore Præſide, poſitum eſſe. Denique, poſt varia colloquia, Præſes rogauit D. Heereboord vt diceret reſpondenti, quandoquidem Theſes nondum eſſent diſtributæ, vt deleret Corollarium, quia nollet defendere.

Sed nihilominus poſt paucos dies, mutatâ iterum ſententiâ, Theſes cum Corollario defendit, & in totâ illâ diſputatione de nullâ aliâ re eſt actum, quàm de iſtius Corollarij minore, *nempe an Carteſius eſſet blaſphemus,* atque an ad iſtius Præſidis tribunal pertineret eius rei cognitio. Vbi cùm ex vnâ parte Reſpondens, hiſtrionice vibratis brachijs, in me ac meas Meditationes inueheretur, & Præſes cum multis vociferatio-

nibus horrendam, impiam, blaſphemam meam Metaphyſicam eſſe pronuntiaret, ex aliâ parte duo primum doctiſſimi iuuenes ſuis argumentis, ac deinde etiam D. Heereboord (cui ſane maximas ob id factum gratias debeo) ſeriâ & graui admonitione veritatis & innocentiæ patrocinium ſuſceperunt.

At quamuis egregios habuerim deſenſores, quamuis cauſa mea per ſe fuerit manifeſta, an, quæſo, æquum fuit me abſentem, nunquam monitum, & eorum quæ fiebant plane ignarum, ad tribunal inquiſitorium primarij veſtri Theologi ſic trahi, vt me criminis quàm maxime execrandi conuictum eſſe fingeret, atque horrendum, impium, blaſphemum altiſſimâ voce damnaret? Cauſabitur fortaſſe Academiarum libertatem, quòdque ibi non de perſonis, ſed de opinionibus duntaxat vnuſquiſque iudicet pro captu ſuo, non vt quemquam offendat, vel ea quæ dicit, tanquam ſi a legitimis iudicibus decreta eſſent, velit rata eſſe. Quæ excuſatio in aliâ regione, atque in calumniâ minus euidenti, minus ſceleratâ, & ad ipſam Academiarum libertatem extinguendam non paratâ, facile aliquem inueniret locum; ſed calumnia tam euidens, tam præmeditata, tam atrox, nullibi gentium, in his autem Prouincijs nulla quantumuis exigua, quæ ab iſto genere hominum venit, eſt ferenda.

Vt autem quanta iſta calumnia fuerit appareat, hîc adhuc dicam mihi nuntiatum eſſe, cùm inter diſputandum opponens Præſidem & reſpondentem interrogaret ex quo loco ſcriptorum meorum poſſent probare, me Deum pro deceptore habere, primum locum quem citauerunt (& ad quem referuntur alia omnia quæ pro

hac re attulerunt) hunc fuiſſe, in Med. p. 13[a] : *Supponam igitur non optimum Deum fontem veritatis, ſed genium aliquem malignum, eumdemque ſumme potentem & callidum, omnem ſuam induſtriam in eo poſuiſſe vt me falleret, &c.* Vbi cùm opponens oſtenderet me expreſſe ibi diſtinxiſſe inter *optimum Deum fontem veritatis*, & *malignum genium*, atque negaſſet me velle, imò etiam me poſſe (addidi enim *fontem* eſſe *veritatis*, vt oſtenderem iſtud eius attributum cum deceptione pugnare) illum optimum Deum pro deceptore, non dicam habere (quâ de re nulla ibi quæſtio erat), ſed ſupponere, atque iſtam ſuppoſitionem in malum genium tranſtuliſſe ; reſponderunt me vocare illum deceptorem *ſumme potentem*, talem autem nullum eſſe niſi verum Deum. Cuius reſponſionis occaſione poſſem exclamare illos hoc pacto omnia dæmonia, omnia idola, omnia Gentilium numina pro vero Deo vel veris dijs habere, quia nulla ſint in quorum deſcriptione aliquod attributum, ſoli Deo in rei veritate conueniens, non contineatur. Merito etiam adderem hoc eſſe *horrendum, impium, blaſphemum*, præſertim quia non ſupponitur duntaxat, ſed affirmatur & peſſimo exemplo in publico auditorio iuuentus docetur, & quidem ad calumniam inſtruendam. Sed dicam tantùm me, cùm ſcirem *bonum eſſe in integrâ cauſâ, malum autem ex quouis defectu*, & locus exigeret vt potentiſſimum aliquem deceptorem ſupponerem, ibi diſtinguendo inter bonum Deum & malum genium, docuiſſe, ſi per impoſſibile talis potentiſſimus deceptor daretur, illum tamen non fore bonum Deum, quoniam in eo eſſet defectus quem de-

a. *Secunda editio etc.* (Amstelodami, apud Lud. Elzevirium, 1642.)

ceptio inuoluit, ſed tantummodo habendum ſore pro maligno aliquo genio. Nec dici poteſt, ad impugnandam ſuppoſitionem, quâ ibi vſus ſum, *non eſſe facienda mala vt eueniant bona;* talis enim ſuppoſitio nullam in ſe habet malitiam vel bonitatem moralem, niſi ratione finis ad quem refertur, quia eſt actio intellectûs, non voluntatis, magiſque oſtendit nos nec credere vel credi velle. Finis autem meus optimus fuit, quia non vſus ſum iſtâ ſuppoſitione, niſi vt melius euerterem Scepticiſmum atque Atheiſmum, probaremque Deum non eſſe deceptorem, atque hoc ipſum pro omnis humanæ certitudinis fundamento ſtatuerem : adeo vt auſim gloriari, neminem eſſe mortalium, de quo minus iuſte minuſque probabiliter fingi poſſit illum habere Deum pro deceptore, quàm de me, quia nemo ante me (ſaltem cuius ſcripta habeamus) tam expreſſe, tam ſerio & tam diligenter verum Deum deceptorem non eſſe demonſtrauit.

Mirarerque profecto iſtud genus calumniæ tam impudens, & nullum eius exemplum viſum fuiſſe arbitrarer, niſi recentiſſimum haberem in alijs eiuſdem farinæ, qui me Atheiſmi accuſarunt, non alio id probantes argumento quàm quòd ſcripſiſſem contra Atheos. Cùmque conſidero multa alia eſſe in meis ſcriptis, quæ meliori iure reprehendere potuiſſent, vel vbi calumnia minus apparuiſſet, rationeſque examino cur iſta potiſſimum elegerint, duas tantùm poſſum reperire : vna eſt, quòd hoc pacto duo crimina quàm maxima & legibus quàm maxime punienda, blaſphemiam & Atheiſmum, obiecerint; altera, quòd videan-

tur velle oſtendere ſe non curare vt probabilia ſint ea quæ affirmant, quia nullam habent ſpem in ſuis rationibus, ſed ſolis clamoribus, authoritate, ſupercilio, præiudicijs ſuperiores ſe fore confidunt. Sic accuſationum ſuarum acerbitate volunt alios perterrefacere, vt Academiarum ingeniorumque libertatem plane tollant; nam ſane, ſi ius, ſi æquitas, ſi rationis euidentia contra inconditas iſtorum hominum vociferationes nihil prodeſt, quid opus eſt Academijs ad naturale lumen ingenij excolendum? Et quid ſupereſt, niſi vt, reiecto omni ratiocinio, id eſt ipſâ humanitate exutâ, clauſis oculis, quicquid homines iſti dictabunt amplectamur, impotentibuſque eorum affectibus inhoneſtiſſime ſeruiamus?

Nunc vero, quòd in his Prouincijs potiſſimùm hoc genus maledicendi per diſputationes & Theſes quàm maxime ſit periculoſum, non opus eſt vt probem; vos iſta melius me cognoſcitis. Sed omittere non debeo, cur mihi potius quam pleriſque alijſque, cùm iſtâ ratione perſtringor, tacere non conducat. Nempe paratum habeo accuſatorem G. Voetium, primarium alterius Academiæ Theologum (quod in Ordinis infamiam dictum nolim, alios enim etiam noui doctos, probos, honeſtos, moderatos); mihi autem tam infenſus eſt, vt Schoockius in legitimo iudicio Groningæ declarauerit ſe ab illo & a Dematio fuiſſe ſolicitatum, vt falſum teſtimonium ſcriberet, quo Voetius in alio iudicio contra me vteretur[a]. Hocque illis euidentiſſime probauit varijs actis a Voetio & Dematio ſcriptis, quorum præcipua pars ipſorum iudicum authoritate

a. Voir ci-avant, t. IV, p. 199.

in *Bonæ fidei ſacro*[a] typis excripta eſt, adeo vt iam dubitare non debeam, quin ille idem qui tam ſollicite falſa teſtimonia quæſiuit, quibus me conaretur euertere, publica iſta Diſputationum ac Theſium in quibus *plus quàm Pelagianus & blaſphemus* dicor, auidiſſime ſit arrepturus, niſi mature ipſa refutem. Non dubitandum etiam quin, vt iſtorum teſtimoniorum authoritatem augeat, cum multis amplificationibus dicturus ſit, illum, qui me blaſphemum iudicauit, eſſe primarium Academiæ veſtræ Theologum: alium autem, qui me plus quàm Pelagianum vocauit, eſſe Regentem veſtri Collegij Theologici, atque etiam vnum fuiſſe ex delegatis ad verſionem Bibliorum: dicatque neminem debere dubitare, quin valde fideliter & perite verba mea ſit interpretatus, vel putare illum eſſe maledicum, cuius curæ commiſſa eſt omnis iuuentus, quæ a vobis in eam ſpem educatur vt concionatores fiant, & non modo eruditione, ſed etiam præcipue charitate, integritate, alijſque virtutibus ſuis haſce Prouincias informent.

Interim ſcripta mea in hominum manibus verſantur, & ex ijs ſolis, quamuis tacerem, quamuis opprimerer, æquitas cauſæ meæ omni tempore in multis partibus orbis terrarum cognoſcetur; quæ vtrum in laudem Academiæ veſtræ ceſſura ſint, veſtrum eſt æſtimare. Sed enixiſſime vos rogo, & quanto poſſum cum affectu obteſtor, vt, dum illi conſulitis, mihi etiam a duobus veſtris, Regente Collegij & Profeſſore Theologiæ primario, curetis ita ſatisfieri, vt deinceps

a. Opuscule de Maresius (Desmarets) sur le procès de Descartes et de Schoock à Groningue.

vereri non debeam, ne illorum maledictis in præiudicium contrà me inimici mei vti poſſint. Id agentes ſummo beneficio afficietis,

Nobiliſſimi & Ampliſſimi Domini,
Veſtri obſeruantiſſimum

DESCARTES.

Egmundæ, 4 Maij 1647.

Cette longue requête de Descartes, que nous publions ici pour la première fois, était connue par un résumé de Heereboord, dans une Epitre aux Curateurs de l'Université de Leyde, datée du 12 février 1648, et publiée aussitôt. La même Epitre se retrouve en tête des *Meletemata philosophica* de ce professeur, en 1650 d'abord. Nous donnerons le passage d'après la dernière édition, 1665, p. 17, déjà citée au t. IV, p. 78-79 :

« Nostis ipsi, Nobiliss. et Ampliss. Domin., quam serio vobis præterito
» anno per litteras conquestus sit D. Des Cartes de impacto sibi temere
» *Pelagianismo* a Coll. Theol. Regente D. Jacobo Revio, in Disp. 23.
» Anal. Theol. th. 13. ex verbis Med. meta. 4, p. 55 : *sola est voluntas*
» *sive arbitrii libertas, quam tantam in me experior, ut nullius majoris*
» *ideam apprehendam*, et male citatis et male explicatis, quorum alterum
» inscitiæ est, alterum perfidiæ. »

P. 17 : « Nostis quam idem iisdem litteris querelam instituerit de im-
» putatâ sibi a primario nunc professore Theologo, D. Jacobo Triglandio,
» *Blasphemiâ*, in coroll. 7. ad 6. Aprilis defenso : *Internum Spiritus*
» *Sancti testimonium de certitudine salutis ad tempus negare sub quo-*
» *cumque prætextu non licet, multo minus ipsum Spiritum Sanctum* (*seu*
» *ipsum Deum, ut male Cartesius*), *pro impostore ac deceptore habere seu*
» *fingere, quod plane blasphemum.* Non referam, quam fideliter et Res-
» pondentem, et Rev. D. Præsidem Collegam monuerim, ut, si paci et
» honori suo consultum vellet, ab illo corollario et crimine personali de-
» fensitando abstineret, qui se majorem corollarii posuisse, *eum esse*
» *blasphemum, qui Deum pro deceptore habet*, non autem minorem, *ut*
» *male Cartesius*, ac Meditationes ejus nunquam se tum legisse professus
» est, et indicari a me petiit Respondenti, ut deleretur : nec dicam, quo-
» modo sententiam mutaverit ac disputaverit, ac turbæ ingentes sint
» exortæ. »

D'autre part, Revius ne laissa point passer sans protestation cette attaque de Heereboord, lorsque l'Epître de celui-ci, supprimée en 1648 par ordre des Curateurs, reparut en 1650. Il publia cette même année un petit in-12.

de 326 pages, intitulé Statera Philosophiæ Cartesianæ, *qua Principiorum ejus falsitas et dogmatum impuritas expenditur ac castigatur, et ad virulentam Epistolam, præfixam selectarum Disputationum* Adriani Heereboortii *volumini primo, respondetur. Auctore* Jacobo Revio *SS. Theol. Doct. et Collegii Theol. Ill. Ordd. Hollandiæ ac Westfrisiæ. Præfecto.* (Lugduni Batavorum, ex officina Petri Leffen.) Sans date, mais l'Epitre dédicatoire à Jacobus Triglandius, alors recteur, est datée du 27 septembre 1650 (*V Kal. Octob.*). Voici le passage, p. 215-217 :

« ... Pro me ut respondeam ratio exigit, quem insectatur (Heereboortius) hac contumeliosissima apud AA. DD. Curatores accusatione : » *Nostis ipsi... alterum perfidiæ*[a]. Immane crimen, et cujus unius causa » operæ pretium fuit hanc Epistolam examinari. Excutiamus ergo sin» gula. Nosse ait Nobb. et AA. DD. Curatores quid Des Cartes de me per » litteras conquestus sit. Quidni hoc nossent, cum Epistola ad eos fuerit » missa? Nec soli illi hoc noverunt, sed novit adversarius, norunt omnes » Cartesiani, quorum manus et oculos illa Epistola, etiam in Belgicum, » ut audio, sermonem versa diu lassavit. Multis ergo illa innotuit; at » mihi, cujus maxime intererat, non innotuit, nec in hunc quidem diem. » Interim non stetit per inimicos hosce homines, quominus extrema in » me, illius nunquam mihi, ut dixi, visæ Epistolæ ratione statuerentur. » Verum liberavit me hactenus Deus *à laqueo hoc aucupantis, et à peste* » *hac in caligine pervadente*. Beat autem nos Heereboortius, dum illius » argumentum Epistolæ nobis apperire dignatur. Id autem erat querimo» nia super Disputatione quadam adversus Cartesium habita. Si hic ves» tigia adversarii premere in animo haberem, facili negocio elaberer. Is » enim, cum in Disputationibus sibi omnia licere velit, et nihil tam falsum » sit quod in illis non sumat defendendum, ea tantum ratione, quod id » faciat exercitii causa, id ipsum et mihi hic subvenire æquum esset. Si » enim illi licet exercitii causa, falsum dicere de Deo, cur non et mihi de » Cartesio? Verum absit, ut quam in illo culpam non fero, eam in me » admittam. Crimen ergo ipsum consideremus : *Pelagianismi*, inquit. » *Cartesium insimulavi, et in loco quo id probarem bis erravi.* Novum » vero crimen, et ante hunc diem inauditum, hominem Jesuitam Pelagia» num appellare! Quis tam illius sectæ fautor inepte est, ut hoc fateatur? » Consideremus vero locum in quo injuriam eum à me passum quirita» tur; quod peccatum profecto et candide fatebor, et supplex deprecabor, » nisi in eo ipso loco eum omnem Pelagianismum exuperasse demons» travero. »

Suit une longue discussion de polémique, et de polémique posthume, où Revius s'évertue à prouver, à grand renfort de textes, que l'accusation contre Descartes n'est que trop bien fondée, p. 217-231.

a. Revius reproduit tout le premier alinéa de Heereboord, p. 12 ci-avant.

Revius répond ensuite au second alinéa de Heereboord, relatif à l'accusation de blasphème contre Descartes (ci-avant, p. 12) :

« ... Pergit Heereboortius : *Nostis quam idem... ingentes sint exortæ.* » Hæc Heereboortius. »

« Ubi 1. Iterum nos beat, quod alteram Partem Epistolæ criminosæ » nobis indicat, quæ nec ipsa unquam ad manus Clar. Triglandii pervenit, » unde nihil miri si, quod poterat, se super eo negotio adversus Carte- » sium non defenderit. »

« 2. Rem falsissimam hic supponit, nempe contineri illo corollario » *crimen personale,* quum de solo dogmate dicatur, *quod planè blasphe-* » *mum,* de persona autem nihil aliud, quam, *ut male Cartesius*, in quo » nulla criminalis accusatio est. Si hanc ex illa sequi arbitretur, imperitè » judicat. Audiat quod non ita pridem circa aliud argumentum monui : » *De dogmate quod asserui* (addo nunc et quod hic asseruit Triglandius), » *licet forte duriuscula phrasi, in* PERSONALEM INIVRIAM *non debet mutari.* » *Qui inter pontificios Thomæ Aquinati, quem pro Sancto colunt, dog-* » *mata falsa, atque etiam hæretica attribuunt, nolunt tamen id in contu-* » *meliam tanti, ut ipsis quidem videtur, divi redundare. Vide tractatum* » *Theologorum Parisiensium, contra errores Johann. de Montesono,* » *subnexum Magistro sententiarum. Neque qui durius quid dicunt de* » *anabaptismo (quod omnes jam faciunt), injurii esse censentur in S. Cy-* » *prianum qui illum imprudenter asseruit.* (V. cætera de usu capillitii » p. 50, 51.) Non ergo Triglandius hic CRIMEN PERSONALE intendit Carte- » sio, eo quod ejus sententiam qualis revera est proposuerit, et in audi- » torio Theologico ventilari permiserit. Sed Cartesius crimen personale » intendit Triglandio, dum eum non argumentis confutat, sed querelam » de eo defert ad AA. DD. Curatores. »

« 3. Quod monuerit Triglandium Heereboortius, ut à corollario illo » defendendo abstineret, id alium quemvis magis quàm illum decuisset. » Quum enim ipse sibi liberum velit esse quælibet Respondentium suorum » ἐπίμετρα publicè tueri, qua fronte id ausus carpere in Triglandio? Num » se solum liberum arbitratur, reliquos autem servos ? Tyrannis hæc esset, » non libertas. »

« 4. Quod Triglandius professus fuerit, se hactenus Cartesiana non » legisse, ideoque à positione Respondentis sui abstinere statuerit, sed » postea sententiam mutaverit, id aliquid ex vero habere potest. Ita enim » surdis passibus grassabatur hæc lues, ut Theologiæ professores omnes » (nec hoc negarent, si viverent) ad tempus latuerit, donec moniti, et re » intellecta, periculum Academiæ et viderunt omnes, et ei invenienda re- » media censuerunt. Id ergo et ipsum accidit Triglandio, unde eum dis- » tulisse disputationem illam ad duas, si recte memini, hebdomatas, pru- » dentia proculdubio fuit; eo enim tempore locis Cartesii ostensis et » inspectis, verum esse id quod ei tribuebatur deprehendit. Et corolla- » rium de quo agebatur, adversus omnes Cartesianos, et te quoque qui

» copias illorum afflictas instaurare nonnihil nitebaris, ita dextere, ita » solide ac nervose protrivit, ut omnes et magni senis promtitudinem » admirarentur, et vestram miserarentur ariditatem. Neque ullæ in hac » disputatione (quod videris persuasum velle) turbæ sunt exortæ, sed » omnia summa cum tranquillitate et attentione peracta fuerunt. » (*Statera Philosophiæ Cartesianæ, etc., Auctore* Jacobo Revio, Lugduni Batavorum, p. 234-237.)

CDLXXVIII.

Descartes a Elisabeth.

[Egmond, 10 mai 1647.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 19, p. 63-66.

« A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc. », *sans date. Mais la date est donnée par la réponse d'Elisabeth, lettre CDLXXXVII ci-après. Descartes répond ici à la lettre CDLXXIII ci-avant, du 11 avril, t. IV, p. 628.*

Encore que ie pourray trouuer des occasions qui me conuieront à demeurer en France, lors que i'y seray, il n'y en | aura toutesfois aucune qui ait la force de m'empescher que ie ne reuienne auant l'hyuer, pouruû que la vie & la santé me demeurent, puis que la lettre que i'ay eu l'honneur de receuoir de vostre Altesse me fait esperer que vous retournerez à la Haye vers la fin de l'esté[a]. Mais ie puis dire que c'est la principale raison qui me fait preferer la demeure de ce païs à celle des autres ; car, pour le repos que i'y estois cy-deuant venu chercher, ie preuoy que d'oresnauant ie ne l'y pourray auoir si entier que ie desirerois, à cause que

a Voir t. IV, p. 629, l. 8.

n'ayant pas encore tiré toute la satisfaction que ie deuois auoir des iniures que i'ay receuës à Vtrech, ie voy qu'elles en attirent d'autres, & qu'il y a vne troupe de Theologiens, gens d'école, qui semblent auoir fait vne ligue ensemble pour tascher à m'oprimer par calomnies ; en sorte que, pendant qu'ils machinent tout ce qu'ils peuuent pour tascher de me nuire, si ie ne veillois aussi pour me défendre, il leur seroit aysé de me faire quelques affronts.

La preuue de cecy est que, depuis trois ou quatre mois, vn certain Regent du College des Theologiens de Leyde, nommé Reuius, a fait disputer quatre diuerses Theses contre moy, pour peruertir le sens de mes Meditations, & faire croire que i'y ay mis des choses fort absurdes, & contraires à la gloire de Dieu : comme, qu'il faut douter qu'il y ait vn Dieu ; & mesme, que ie veux qu'on nie absolument pour quelque temps qu'il y en ait vn, & choses semblables[a]. Mais, pource que cét homme n'est pas habile, & que mesme la pluspart de ses écoliers se mocquoient de ses médisances, les amis que i'ay à Leyde ne daignoient pas seulement m'auertir de ce qu'il faisoit, iusques à ce que d'autres Theses ont aussi esté faites par Triglandius[b], leur premier professeur en Theologie, où il a mis ces mots ✝✝✝[c]. Sur quoy mes amis ont iugé, mesme ceux qui sont aussi Theologiens, que l'intention de ces gens-là, en m'accusant d'vn si grand crime comme est

a. Voir ci-avant, p. 3.

b. Tkigl. (*Clers.*).

c. *Eum esse blasphemum, qui Deum pro deceptore habet, ut male Cartesius.* (Voir ci-avant, p. 6, l. 8 ; cf. p. 5, l. 11-14.)

le blaſpheme, n'eſtoit pas moindre que de taſcher à faire condamner mes opinions comme tres-pernicieuſes, premierement, par quelque Synode où ils ſeroient les plus forts, & enſuite, de taſcher auſſi à me faire faire des affronts par les Magiſtrats, qui croyent en eux; & que, pour obuier à cela, il eſtoit beſoin que ie m'opoſaſſe à leurs deſſeins : ce qui eſt cauſe que, depuis huit iours, i'ay écrit vne longue lettre aux Curateurs de l'Academie de Leyde[a], pour demander iuſtice contre les calomnies de ces deux Theologiens. Ie ne ſçay point encore la réponſe que i'en auray; mais, ſelon que ie connois l'humeur des perſonnes de ce païs, & combien ils reuerent, non pas la probité & la vertu, mais la barbe, la voix & le ſourcil des Theologiens, en ſorte que ceux qui ſont les plus effrontez, & qui ſçauent crier le plus haut, ont icy le plus de pouuoir (comme ordinairement en tous les états populaires), encore qu'ils ayent le moins de raiſon, ie n'en attens que quelques emplaſtres, qui, n'oſtant point la cauſe du mal, ne ſeruiront qu'à le rendre plus long & plus importun; au lieu que, de mon coſté, ie penſe eſtre obligé de faire mon mieux, pour tirer vne entiere ſatisfaction de ces iniures, & auſſi, par meſme occaſion de celles d'Vtrecht : & en cas que ie ne puiſſe obtenir iuſtice, (comme ie preuoy qu'il ſera tres mal-ayſé que ie l'obtienne), de me retirer tout à fait de ces Prouinces. Mais, pource que toutes choſes ſe font icy fort lentement, ie m'aſſure qu'il ſe paſſera plus d'vn an, auant que cela arriue.

Ie ne prendrois pas la liberté d'entretenir voſtre

a. Lettre précédente, p. 1.

Alteſſe de ces petites choſes, ſi la faueur qu'elle me fait de vouloir lire les liures de Monſieur Hoguelande & de Regius[a], à cauſe de ce qu'ils ont mis qui me regarde, ne me faiſoit croire que vous n'aurez pas des-agreable de ſçauoir de moy-meſme ce qui me touche; outre que l'obeïſſance & le reſpect, que ie vous dois, m'oblige à vous rendre conte de mes actions.

Ie loüe Dieu de ce que ce Docteur, à qui voſtre Alteſſe a preſté le liure de mes Principes[b], a eſté longtemps ſans vous retourner voir, puis que c'eſt vne marque qu'il n'y a point du tout de malades à la cour de Madame l'Electrice[c], & il ſemble qu'on a vn degré de ſanté plus parfait, quand elle eſt generale au lieu où l'on demeure, que lors qu'on eſt enuironné de malades. Ce medecin aura eu d'autant plus de loiſir de lire le liure qu'il a plû à voſtre Alteſſe de luy preſter, & vous en aura pû mieux dire depuis ſon iugement.

Pendant que i'écris cecy, ie reçois des lettres de la Haye & de Leyde[d], qui m'aprennent que l'aſſemblée des Curateurs a eſté differée, en ſorte qu'on ne leur a point encore donné mes lettres; & ie voy qu'on fait d'vne broüillerie vne grande affaire. On dit que les Theologiens en veulent eſtre iuges, c'eſt à dire me mettre icy en vne inquiſition plus ſeuere que ne fut iamais celle d'Eſpagne, & me rendre l'aduerſaire de leur Religion. Sur quoy on voudroit que i'em-

a. Voir ci-avant, t. IV, p. 630, l. 5 et l. 15.

b. Weiss. Voir t. IV, p. 630, l. 18-20.

c. L'électrice douairière de Brandebourg. Voir *Ib.*, p. 629, *note* a.

d. Lettres perdues. Celles de La Haye venaient sans doute de Huygens, ou de Wilhem, ou de Brasset; celles de Leyde, de Heereboord ou de Hooghelande.

ployaſſe le credit de Monſieur l'Ambaſſadeur de France, & l'autorité de Monſieur le Prince d'Orange, non pas pour obtenir iuſtice, mais pour interceder & empeſcher que mes ennemis ne paſſent outre. Ie croy pourtant que ie ne ſuiuray point cét auis[a] : ie demanderay ſeulement iuſtice : & ſi ie ne la puis obtenir, il me ſemble que le meilleur ſera que ie me prepare tout doucement à la retraite. Mais, quoy que ie penſe ou que ie faſſe, & en quelque lieu du monde que i'aille, il n'y aura iamais rien qui me ſoit plus cher que d'obeïr à vos commandemens, & de témoigner auec combien de zele ie ſuis, &c.

CDLXXIX.

Chanut a Descartes.

Stockholm, 11 mai 1647.

(A. Baillet, *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 310-313.)

Réponse à la Dissertation envoyée le 1er février 1647 (lettre CDLXVIII, t. IV, p. 600). Descartes y répondra par la lettre du 6 juin ci-après.

« *Elle fut acheuée* (*cette Dissertation sur l'*Amour) *le 1 de Février 1647, et enuoyée incontinent à M. Chanut, qui prit du tems à l'écart de ſes affaires pour s'attacher ſans interruption à cette lecture.* (En marge : Lettr. MS. de Chanut du 11 May 1647.) *Il auoit l'eſprit plein des notions qu'il en auoit reçûës, lorſque le Medecin de la Reine de Suéde, M. du Ryer, François de nation, homme de ſçauoir & de probité, vint luy rendre viſite. Il ne put pas luy cacher le plaiſir qu'il reſſentoit de ſa lecture, ny ſe défendre de luy faire part de ſa ioye, en*

a. Descartes le suivit pourtant. Voir ci-après, p. 24, lettre CDLXXXI, du 12 mai, à Servien.

luy communiquant cette lecture. M. du Ryer ne put néanmoins obtenir la copie de la Diſſertation; mais il en parla à la Reine d'une maniére ſi avantageuſe, qu'elle obligea M. Chanut de la luy faire voir. Il ne fut point fâché que la Princeſſe eût cette curioſité, dans l'eſpérance que la lecture de cette ſeule piéce luy feroit juger que tout ce qu'il luy avoit dit de M. Deſcartes étoit encore au deſſous de la vérité. Il ne fut pas trompé. La Reine demeura ſi ſatisfaite de la lecture qu'il luy en fit dans un têms libre & deſoccupé d'affaires, qu'elle ne pouvoit enſuite ſe laſſer de donner des loüanges à l'Auteur de cét écrit, & de s'enquerir de toutes les particularitez de ſa perſonne & de ſa vie. Aprés que M. Chanut luy eût déclaré ce qu'il en ſçavoit, & qu'elle eût penſé, pendant quelques momens, à ce qu'elle avoit à répondre, elle dit [en marge : Lettr. MS. de Chanut ut supr.] :

Monſieur Deſcartes, autant que je le puis voir par cét écrit & par la peinture que vous m'en faites, eſt le plus heureux de tous les hommes; & ſa condition me ſemble digne d'envie. Vous me ferez plaiſir de l'aſſurer de la grande eſtime que je fais de luy.

» *L'attention que la Reine apporta à la lecture de cét écrit fit qu'elle arrêta ſouvent M. Chanut, pour confirmer par ſon raiſonnement & ſes réfléxions ce qu'elle entendoit lire, et cét habile lecteur ne fut pas moins étonné de la facilité qu'elle avoit à pénétrer dans les ſentimens de M. Deſcartes, qu'il avoit été ſurpris de leur profondeur à la prémiére lecture qu'il en avoit faite en particulier. La Reine apporta une forte application à la prémiére queſtion, où M. Deſcartes expliquoit en général la nature de l'*Amour. *Mais elle ne voulut pas s'attacher à en examiner la doctrine,*

parce que, diſoit-elle, *n'ayant pas reſſenti cette paſſion, elle ne pouvoit pas bien juger d'une peinture dont elle ne connoiſſoit point l'original.*

» *Il ſe pouvoit faire qu'elle ne connût point l'Amour comme une paſſion; mais rien ne devoit l'empêcher d'examiner ce que M. Deſcartes diſoit de l'*Amour intellectuel, *qui regarde un bien pur & ſéparé des choſes ſenſibles, parce qu'elle pouvoit au moins ſentir en elle l'Amour de la vertu. La Reine donna ſon conſentement à tout, hormis à un mot, qui faiſoit voir en paſſant que M. Deſcartes n'étoit*

pas de l'opinion de ceux qui veulent que le Monde ſoit fini. *Elle témoigna douter qu'on pût admettre l'hypotheſe du Monde infini ſans bleſſer la Religion chrétienne. Elle en dit ſuccintement ſes raiſons à M. Chanut, qui ne manqua point de les faire ſçavoir à M. Deſcartes par une lettre datée du XI May 1647, ajoûtant que la Reine auroit trés-agréable l'éclairciſſement qu'il donneroit à ſa penſée pour lever ſes ſcrupules. Il joignit à la difficulté de la Reine une autre queſtion qu'il propoſa à M. Deſcartes de ſon propre mouvement, & dont il luy demandoit la ſolution en même tems.* »

La queſtion étoit de ſçavoir clairement quelle eſt cette impulſion ſecréte qui nous porte dans l'amitié d'une perſonne plutôt que d'une autre, avant même que d'en connoître le mérite?

« *Et parce que M. Chanut étoit accoûtumé à réduire toutes ſes connoiſſances à la conduite de ſa vie pour en devenir meilleur, il demanda encore à M. Deſcartes, comme il auroit fait à ſon directeur,*

ſi un homme de bien, dans le choix de ſes amitiez, peut ſuivre les mouvemens cachez de ſon cœur & de ſon eſprit, qui n'ont aucune raiſon apparente; et s'il ne commet point une injuſtice de diſtribuer ſes inclinations par une autre régle que celle du mérite.

» *Cette queſtion l'avoit déjà exercé autrefois, en ce que, ſéparant l'amitié d'avec deux choſes que l'on confond ſouvent avec elle, dont l'une eſt l'eſtime de la vertu, l'autre eſt cét échange d'offices mutuels entre les honnêtes gens, qui n'eſt en effet qu'un commerce de bienfaits, cette amitié reſte comme une ſimple liaiſon & un ciment qui aſſemble tous les hommes en un ſeul corps, & qui doit être d'égale force entre toutes les parties. Autrement il eſt impoſſible qu'il ne ſurvienne de la diviſion, contre l'équité naturelle, & que, nous attachant trop fortement à quelques perſonnes, nous ne ſoyons inſenſiblement ſéparez des autres. M. Chanut ne croyoit pas qu'on pût refuſer le nom de ſage à celuy qui, mettant pour fondement en ſon cœur un amour égal pour tous les hommes, y ajoûteroit ſeulement la diſtinction des mérites differens, & cette obligation de reconnoiſſance dans le trafic des bons offices. Et quoy qu'alors l'eſtime de la vertu & la retribution des bien-faits fiſſent qu'en apparence ce ſage paroîtroit en aimer l'un plus*

que l'autre, parce que ces trois affections se mêlent trés-facilement & semblent ne produire qu'un seul mouvement : il seroit vray néanmoins qu'il n'auroit pour lors qu'une amitié trés-égale. » (Baillet, II, 310-312.)

« ... *Il fallut pareillement expliquer le sentiment de l'Eglise que la Reine avoit allégué* [en marge : Lettr. MS. de Chanut à Desc. du 11 May 1647], *sçavoir, que l'homme étant la fin de la création, c'est-a-dire le plus parfait des ouvrages, & pour lequel tous les autres ont été faits, comme il paroît manifestement par l'alliance de Dieu avec l'Homme dans l'incarnation du Verbe, & par tant de miracles opérez pour marquer que la nature humaine est la maitresse de toutes les autres qui composent ce grand corps que nous voyons, il semble que, si nous conceuons le monde dans cette vaste étenduë que luy donne le terme d'indéfini, il est difficile que l'homme se conserue dans un rang si honorable, ne se considérant plus que dans un petit recoin avec toute la terre qu'il habite.* » (Baillet, II, 313.)

CDLXXX.

Descartes aux Curateurs de l'Université de Leyde.

Egmond, mai 1647.

Copie MS., Leyde, *Archives de l'Université.*

Cette nouvelle requête (Resolutien van de HH^rs^ Curateuren en Burgermeesteren, *n° 4, nov. 1646 à nov. 1653, p. XXIX* verso *et p. XXX* recto) *fait suite immédiatement à la longue épître du 4 mai 1647, lettre CDLXXVII, p. 1 ci-avant ; mais elle n'est point datée. On est d'abord tenté de la prendre pour un* post-scriptum *de cette épître, avec laquelle elle aurait été envoyée. Mais dans la lettre du 10 mai à Elisabeth, Descartes exprime la crainte que son affaire ne soit déférée à un tribunal ecclésiastique (p. 18, l. 23 ci-avant), et on peut croire que ce fut pour prévenir ce changement de juridiction, et sachant d'ailleurs que les Curateurs ne s'étaient pas encore prononcés, qu'il leur adressa cette nouvelle requête. Elle aurait donc été écrite après le 10 mai, sans doute avant le 20, qui est le jour où les Curateurs rendirent leur arrêt, et à coup sûr avant le 27, jour où Descartes en eut connaissance, comme on le verra ci-après.*

Nobiliſſimi & Ampliſſimi Domini,

Sinite, quæſo, vt hic adhuc expreſſius vos rogem, ne cauſam hanc meam ad vllum veſtrorum Theologorum iudicium remittatis : primo, quia ego, eâ ſpe hic viuens quòd frui poſſim libertate religionis, illorum arbitrijs ſubijci non debeo : deinde, quia nullum vel minimum verbum continetur in meis ſcriptis, quod ad controuerſias religionum ſpectat : denique, quia non de blaſphemiâ vel Pelagianiſmo vel vllâ aliâ re ad doctrinam pertinente quæſtio eſt, ſed an non ſint atroces & plane inexcuſabiles calumniæ : prima, quod veſter primarius Theologiæ Profeſſor affirmet me Deum pro impoſtore ac deceptore habere, cùm e contra illud ipſum, nempe Deum eſſe deceptorem, ac etiam fingi poſſe deceptorem, in omnibus meis ſcriptis negem magis expreſſe quàm vllus vnquam alius ſcriptor negauerit : altera, quod Regens veſtri Collegij Theologici fingat in ſuâ Diſp. 23 Th. 13 me ſcripſiſſe in Meditationum mearum paginâ 53 nos liberi noſtri arbitrij ideam habere formaliter ac præciſe maiorem quàm ſit imago Dei, cuius impiæ abſurditatis nullum vel minimum veſtigium in paginâ citatâ, nec in vllo alio meorum ſcriptorum loco reperitur. Hæ ſunt tantùm quæſtiones facti, in his ſolis omnis cauſa verſatur, has rogo vos etiam atque etiam vt examinare dignemini, & pro tam grauibus iniurijs ſatisfieri curetis.

Nobiliſſimi & Ampliſſimi Domini,

Veſtri obſeruantiſſimo

DESCARTES.

CDLXXXI.

DESCARTES A SERVIEN.

Egmond, 12 mai 1647.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 318-319.

Baillet ne donne point la date de cette lettre : « Lettr. 10 MS. de Descartes », *dit-il en marge. Mais la date se trouve dans la lettre suivante, de Brasset à Descartes, du 15 mai 1647. Le 10 mai, Descartes avait bien écrit à la princesse Elisabeth qu'on lui conseillait de s'adresser à l'ambassadeur de France (p. 19, l. 1), et il ajoutait qu'il ne pensait pas devoir suivre cet avis (l. 5). Mais, se ravisant presque aussitôt, il rédigea la présente requête.*

La Thuillerie, ambassadeur ordinaire, était absent : revenu en Hollande au mois d'avril 1646 (il débarqua à Amsterdam le 15 avril), après une mission de deux ans dans les Etats du Nord, il avait obtenu un congé fin d'août et était retourné en France au commencement de septembre 1646. Le 29 décembre, Servien était parti de Munster avec une mission spéciale : empêcher les Provinces-Unies, alliées de la France, de faire la paix séparément avec l'Espagne. Il arriva à La Haye le 8 janvier 1647 et y demeura jusqu'en été; il revint à Munster le 7 août. La Thuillerie avait repris son poste le 11 juillet 1647. Ajoutons qu'en mai Servien était au plus fort de ses négociations avec les Etats Généraux, envoyant mémoires sur mémoires, et qu'il n'eut sans doute guère le temps de s'occuper de Descartes. Les relations diplomatiques étaient assez tendues, surtout depuis la mort du prince d'Orange, Frédéric-Henri, le 14 mars 1647.

Deux Théologiens de Leyde [a] m'ayant calomnié par diuerſes théſes, où ils m'accuſent d'auoir mis des impiétez & des blaſphémes dans mes écrits, j'ay été

a. Revius et Triglandius. Voir la lettre CDLXXVII, p. 1 ci-avant, et l'*éclaircissement*.

averty que, nonobſtant la fauſſeté puérile de leurs accuſations, je ne deuois pas les négliger, parce que leur deſſein étoit de ſe ſeruir de l'autorité de ces théſes, pour me mettre à l'Inquiſition, & me faire condamner comme blaſphémateur par quelqu'un de leurs Synodes. Surquoy j'ay écrit à Meſſieurs les Curateurs, pour leur demander réparation des injures que j'ay reçûës par ces théſes. Mais je prévois que cela ne ſuffira pas, parce qu'ils n'entreprendront pas de condamner deux Régens Théologiens, s'ils n'y ſont pouſſez par quelque reſſort plus puiſſant. J'ay peur, d'ailleurs, qu'ils ne renvoyent la cauſe à leur Faculté de Théologie[a], c'eſt à dire qu'ils n'établiſſent pour juges les perſonnes même dont je me plains.

C'eſt ce qui m'oblige à vous-ſupplier d'intercéder pour moy auprés de M. le Prince d'Orange[b], à ce qu'il luy plaiſe, comme chef de l'Univerſité de Leyde[c] auſſi-bien que des armées de ce Païs, d'ordonner que Meſſ. les Curateurs me faſſent avoir la ſatisfaction du paſſé, & empêchent que leurs Théologiens n'entreprennent de ſe rendre mes juges à l'avenir. Car je ſuis aſſuré qu'ils n'approuveront pas qu'aprés tant de ſang que les François ont répandu pour les aider à chaſſer d'icy l'Inquiſition d'Eſpagne, un François, qui a auſſi porté autrefois les armes pour la même cauſe,

a. Voir lettre CDLXXX, p. 23, l. 3, ci-avant.

b. Le prince Guillaume, successeur de son père, Frédéric-Henri, mort le 14 mars 1647.

c. Le prince d'Orange nommait le recteur de l'Université de Leyde, sur une liste de trois candidats présentés par les professeurs. Cette nomination se faisait, chaque année, dans les premiers jours de février, du 5 au 8.

ſoit aujourd'huy ſoumis à l'Inquiſition des Miniſtres de Hollande.

J'aurois droit de demander d'autres juges qu'eux, quand méme j'aurois quelque tort d'ailleurs : mais ils pourroient auſſi avoir droit de dire qu'ils ne condamnent que mes opinions : au lieu que, maintenant, je prétens qu'ils n'ont aucun droit d'examiner ce que j'ay écrit, dans leurs Aſſemblées Eccléſiaſtiques, c'eſt à dire, dans les Facultez de Théologie, les Conſiſtoires, les Claſſes & les Synodes. Ma raiſon eſt qu'on ne peut trouver, dans tous mes écrits, aucune choſe qui touche les controverſes de Religion qui ſont entre eux & nous. Et pour ce qui regarde la Religion Chrétienne en général, comme eſt l'exiſtence de Dieu, dont j'ay traité, la liberté qu'ils nous doivent en ce païs, puiſque le Roy leur en donne une ſemblable en France, les oblige à en laiſſer le jugement aux Supérieurs de nôtre Egliſe. Celuy de mes livres auquel ils s'attaquent[a], eſt adreſſé à Meſſ. les Docteurs de la Faculté de Théologie de Paris, & il a été plus d'un an manuſcrit entre leurs mains pour être examiné auant que je l'aye fait imprimer. De ſorte qu'il ne peut être ſoupçonné de contenir aucune choſe contre la Religion Chrétienne en général, ny contre les mœurs : &, par conſéquent, il ne doit pas, ſous ce prétexte, être ſoumis au jugement des Théologiens de ce païs.

Baillet, ce texte donné, ajoute le renseignement qui suit :

« M. Descartes, embarrassé des préparatifs de son voyage de France,
» fit présenter cette lettre par un de ses anciens amis, qui, bien que Hol-
» landois de nation, et de la Religion reformée, ne laissoit pas d'etre se-

a. *Meditationes de prima Philosophia.*

» crétaire de l'ambassadeur de France, et qui outre cela étoit savant » homme de lettres, ayant fait présent à M. Descartes depuis deux jours » d'un petit livre de sa composition intitulé *Euphrasia.* » [En marge : *lettre 11 MS. de Desc.*] (Baillet, II, 319-320.)

Les indications de Baillet dans ce passage sont impossibles à concilier. Le petit livre indiqué est un poème de Constantin Huygens : Eufrasia. *Ooghen- troost, aen Parthenine, bejaerde maeghd : over de verduysteringh van haer een ooghe* (Tot Leyden, ter druckerije van de Elseviers. Anno 1647, in-8.); et il ne serait pas étonnant que Descartes eût fait remettre à Servien sa requête par son ami Huygens. Mais Huygens n'était pas « secrétaire de l'ambassadeur de France ». Cette désignation conviendrait à Brasset; mais Brasset n'était ni « hollandois de nation », ni « de la religion réformée », ni l'auteur de l'*Eufrasia.* Huygens, en revanche, était « secrétaire » du prince d'Orange, de Guillaume aussi bien que de Frédéric-Henri, et nous verrons, dans la lettre suivante, que Descartes lui écrivit en effet. Cette même lettre nous donnera le nom du secrétaire dont a voulu parler Baillet : *Heilersieg.*

CDLXXXII.

Brasset a Descartes.

[La Haye], 15 mai 1647.

Minute, Bibl. Nat., fr. 17899, p. 217.

En tête de l'autographe : « A M. Des Cartes, du 15 May 1647. »

Monsieur,

Comme i'allois ce matin informer M. Van Bergh de ce qui s'est passé, pour faire ioüer ce que vous appelez le grand ressort, il m'a donné celle qu'il vous a pleu m'escrire le 12[a]*, & miz en mes mains ce qui estoit pour M. le Comte de Seruien*[b] *& M. de Zullechem*[c]*. L'vn & l'autre*

a. Lettre perdue.
b. Lettre précédente, p. 24.
c. Lettre perdue.

aura demain ce qui luy appartient, afin qu'ils reconnoiſſent, l'vn le recours que vous auez en ſa protection, l'autre la confiance que vous prenez en ſon amitié. Du reſte, l'affaire eſt en tel eſtat, par l'entremiſe de M. Eylerſieg[a]*, qui a fort a propos referé a S. A. tout ce que ie luy auois repreſenté, que ie veux eſperer qu'elle ſe paſſera a voſtre contentement. Il ne fault pas laiſſer de l'appuyer touſiours. C'eſt pourquoy i'eſtime a propos de ſuiure voſtre lettre. Mais ie vous en demande vne a M. Eylerſieg*[a]*, pour le remercier du prompt & fauorable office qu'il vous a rendu. Car, oultre le reſpect de M. le Comte de Seruien, au nom de qui il a parlé a ſon Alt(eſſe), il l'a accompagné d'vne fort franche diſpoſition a vous ſeruir, ſelon l'eſtime qu'il a pour voſtre perſonne & pour voſtre merite. Ie ne viendray point au detail de ce qui s'eſt paſſé, en ayant entretenu M. Van Bergh qui vous en dira le tout, & vous confirmeray ſeulement que ie ſuis plus qu'homme du monde...*

a. Nom propre peu lisible. Mais on le retrouve ailleurs, dans les minutes de Brasset, écrit plus lisiblement, *fr. 17900, ff. 491, 499, 599, 615, 625, 649* : EYLERSIQ, HEILERSIEG, HEILLERSIEG, HEILESIEG, etc. On voit, *f. 615 verso*, que c'était un proche voisin de Brasset à La Haye, et ailleurs, *f. 491 verso*, que Brasset lui confiait, pour être répétées au prince d'Orange, des choses qu'il ne disait pas même à Wilhem. Enfin, *fr. 17901, f. 575 verso*, Brasset lui donne ses titres en tête d'une lettre : « *A M. Heyllersieg* (ou Heyllersicq), *Conseiller et Secretaire de son* » *Altesse.* » — Dans la 2e édit. des *Momenta desultoria* de Huygens, 1655, p. 41 des *Rescripta, etc.* (non paginé), on trouve le même nom ainsi imprimé : *Ioh. Heilersieg.* — Si c'est lui que Baillet a voulu désigner, II, 319-320, (voir *éclaircissement* de la lettre précédente, p. 26-27 ci-avant), il n'était pas, en tout cas, secretaire de l'ambassadeur de France, et ce n'est pas auprès de cet ambassadeur, mais auprès du prince d'Orange qu'il intervint.

CDLXXXIII.

Les Curateurs de l'Université de Leyde a Descartes.

Leyde, 20 mai 1647.

Copie MS., Leyde, *Archives de l'Université.*

Cette copie se trouve p. XXXII verso *et p.* XXXIII recto *du Registre déjà cité (p. 1, prolégomène),* Resolutien, etc. *Le texte a été imprimé dans l'édition latine des* Lettres de Descartes, *t. II, epist. 19, p. 97-98, et Clerselier en avait donné une traduction française, t. II, lettre 19, p. 148. C'est la réponse à la lettre CDLXXVII ci-avant, p. 1, du 4 mai 1647. — Variantes de l'édition latine.*

Nobilissime Doctissimeque Vir,

Simul ac literas, quas ad nos, quarto huius mensis Egmondæ dederas, accepimus, Magnificum Academiæ Rectorem[a], *& Facultatis Theologicæ ac Philosophicæ Professores*[b], *vt & Collegij Theologici Rectores*[c], *nobis stitimus, eosque omnes & singulos tuî vel opinionis tuæ in suis lectionibus, disputationibus, aut alijs id genus exercitijs Academicis in posterum mentionem vel minimam facere serio vetuimus ac monuimus, altumque ijs eâ de re silentium imposuimus. Quâ in re cùm nos desiderium tuum expleuisse intelliges, nulli dubitamus quin voto quoque nostro abunde responsurus sis : eâ igitur, quâ par est, con-*

4 ac, &. — 5 vt *omis.* — 10 hoc *ajouté avant* tuum.

a. Fridericus Spanhemius (Spanheim), recteur du 8 février 1647 au 8 février 1648.

b. Les professeurs de Théologie étaient Trigland, Spanheim et Constantin l'Empereur; ceux de Philosophie, Heereboord et Adam Stuart.

c. Revius et Heereboord.

tentione a te petimus, ne ab opinione, quam a Profeſſoribus Academiæ & Regente Collegij impugnatam retuliſti, vlterius ventilandâ vrgendâue abſtinere graueris, ob ea quæ nobis & vobis inde timemus incommoda, quibus obuiam ire e republicâ ac noſtrarum partium eſſe arbitramur. Deum denique rogamus vt te Spiritu ſuo regere & incolumem præſtare velit. Dabantur Lugduni Batauorum, XIII Kalendas Iunias CIϽ IϽ C XLVII.

A Curatoribus Academiæ & Conſulibus Vrbis Leydenſis, ex eorumdem mandato,

IOHANNES A WEVELICHOVEN.

Nobiliſſimo Doctiſſimoque Viro
Domino Carteſio,
Mathematico eximio,
Egmundam.

Revius, dans son petit livre, *Statera Philos. Cartes.* qui est une réponse à Heereboord (voir p. 13 ci-avant), donne tout au long le décret rendu alors par les Curateurs :

« Pergit Heereboortius : *Hæc enim omnia Ampl. Consessui vestro sunt*
» *exposita, et ab Eo decretum 13 Kal. Iunias elapsi anni, ne à Profes-*
» *soribus Theologis ac Philosophis et Collegii Theologici Regentibus in*
» *posterum Cartesii, vel ejus opinionis, minima mentio fieret.* »

« Hic nonnihil subsistamus, et Decretum AA. DD. Curatorum, prout
» in eorum Acta relatum est, ipsorum, non Heereboortii verbis, propona-
» mus. Ita autem habet, è Belgico versum :

« *Excerptum è Decretis Nobb. et honoratorum DD. Curatorum Vni-*
» *versitatis, et Coss. civit. Leyd. sancitum in Ordinario eorundem con-*
» *ventu, habito in dicta civitate, XX Maij CIϽ IϽ C XLVII.* »

« *Postquam dicti Regens et Subregens secesserant, habita deliberatione,*
» *placuit et decretum fuit vigore præsentium, eosdem Regentem et Subre-*
» *gentem denuo esse intromittendos, iisque dicendùm, prout et factum est,*
» *visum esse huic Consessui, injungendum Professoribus ac Regentibus,*

2 & Theologis *ajouté après* Collegij. — 12-15 Nobiliſſimo... Egmundam *omis.*

» *ut abstineant deinceps à nomine Cartesii typographi opera inserendo* » *thesibus suo præsidio defendendis, neve eodem nomine et opinione viva* » *voce in disputationibus suis utantur, sed de eo sileant. Vtque Subregens* » *juxta præcedanea decreta ac insinuationes ipsi factas, sese imposterum* » *contineat limitibus Philosophiæ Aristotelicæ, in hac Academiâ receptæ;* » *quod si aliter se gesserit, hujus Consessus fore adversus id ipsum quod* » *jus erit statuendi. Vtrumque porro Regentem monendum ut mutuam* » *amicitiam et correspondentiam deinceps colant.*

» Eodem die : *Præterea decretum fuit vigore præsentium, dictæ Epis*» *tolæ Cartesii respondendum, ac responso inserendum : Hunc cætum* » *Rectorem, ac Professores Theologiæ et Philosophiæ hujus Vniversita*» *tis, nec non Regentes Collegii ad se vocasse, monuisseque, atque etiam* » *prospexisse, ne deinceps in Disputationibus, lectionibus, aliisque publicis* » *Actibus, aut Academicis exercitiis* (hoc ultimum, perspicuitatis gratia » additum, reperi in articulo hoc, prout latinè D. Steuarto fuit traditus) » *nominis ejus aut Philosophiæ ulla fiat mentio nec pro nec contra etc.* » (*Statera Philos. Cartes, etc.*, p. 237-239.)

Revius ajoute les réflexions suivantes :

« Hic primo observet lector, non absolutè prohibitum fuisse, *ne Car*» *tesii aut ejus opinionis vel minima mentio fieret* (ut Heereboortius credi » vult), sed limitatum id fuisse ad Disputationes, lectiones aliosque publi» cos actus et Academica exercitia. 2° Subregentem nominatim intra can» cellos Philosophiæ Aristotelicæ, et illo, et præcedentibus aliquot decretis » ac insinuationibus, fuisse compulsum, non sine tacita exprobratione » inobedientiæ, et comminatione, nisi imposterum pareret. » (*Ibid.*, p. 239.)

Revius donne ensuite deux exemples de la façon dont Heereboord aurait obéi, c'est-à-dire suivant lui désobéi, au décret des Curateurs. Il s'agit toujours de thèses à soutenir, les unes le 1er juin, les autres le 28 décembre 1647.

CDLXXXIII *bis*.

Wevelichoven a Descartes.

Leyde, 20 mai 1647.

Texte de l'édition latine, tome II, epist. 20, p. 98.

Clerselier ne donne qu'une traduction française, t. II, lettre 20, p. 149. C'est la réponse à une lettre perdue de Descartes, du 4 mai 1647 (voir prolégomène p. 1).

Nobiliss. Doctissimeque Vir,

Cùm eâdem operâ, quâ causæ tuæ merita Nobilissimis Academiæ Curatoribus amplissimisque Vrbis Leydensis Consulibus exposuisti, ad me quoque scripseris, nihil expectatione tua indignum me facturum putaui, si literis publicis priuatas meas adiungerem. Hanc vero officij mei partem eo libentius expleui, quo maiorem te commendationis meæ fiduciam habere cognoui; non quod operam meam hac in re tibi vel tantillum vtilem fuisse glorier, (tibi enim ipsi & æquitati Dominorum Curatorum & Consulum tribuendum est, quod ex humanitate quoque mihi debere volueras), sed quod spem inde mihi fieri videam, vbi nata fuerit occasio, commodis & vtilitati tuæ inseruiendi. Quo fretus Deum precor, vt te diutissime incolumem conseruet. Lugduni quod est in Batauis, 13 Kal. Iunias Anni 1647.

T. N. addictissimus

IOHANNES A WEVELICHOVEN.

CDLXXXIV.

DESCARTES A WILHEM.

Egmond, 24 mai 1647.

AUTOGRAPHE, Londres, *British Museum, MS. Add. 21514, f. 14.*

Une feuille, petit format, pliée en deux : la lettre est écrite sur le recto *du premier feuillet (20 lignes, sans l'en-tête), et sur le* recto *du second (13 lignes). Un cachet de cire rouge, avec les initiales R et C entrelacées.*

Monſieur,

Ie penſe vous auoir cy deuant parlé des calomnies de Triglandus de Leyde, & du deſſein que i'auois d'en demander iuſtice, a cauſe que i'eſtois auerti qu'elles tiroient a plus de conſequence; mais ie ne penſe point vous auoir dit que ſes deux collegues, qui compoſent auec luy toute la faculté theologique de Leyde, eſtoient ſes coadiuteurs en cet affaire. Car ie ne l'auois pas encore ouy, lorſque i'eſtois a la Haye, & i'ay de la peine a le croyre, pource que ie les eſtime l'vn & l'autre trop honneſtes gens pour cela. Outre que Mr Spanheim a, des le commencement, declaré vouloir eſtre neutre; & pour Mr l'Empereur, ie ne me ſouuiens point d'auoir iamais parlé a luy qu'vne ſeule fois, qui fut au logis de Mr Vorſtius, ou nous diſnions enſemble; mais il parloit alors ſi auantageuſement & auec tant de franchiſe, pour la liberté de philoſopher & contre la malignité des pedans, que ie ne me puis imaginer qu'il ait tant changé depuis. Quoy qu'il en ſoit, a cauſe que ie ſçay que vous auez amitié & ie croy auſſi alliance de ſang auec luy, i'ay penſé vous deuoir eſcrire ce que i'ay appris, affin de vous prier d'employer voſtre adreſſe, en cas que l'occaſion s'en preſente, pour empeſcher qu'il ne s'engage en vn parti, qui ne peut manquer de tourner enfin au deshonneur de tous ceux qui le voudront maintenir; car il eſt queſtion de calomnies ſi entierement inexcuſables & ſi claires, que tous les gens de bien ont intereſt a deſirer qu'elles ſoient punies. I'eſpere aller dans 8 iours a la Haye, ou i'auray l'honneur de vous en entretenir plus au long. Cepen-

dant ie vous prie de me continuer la faueur de voſtre amitié, & me croyre,

Monſieur,

Voſtre tres obeiſſant
& tres affectionné
ſeruiteur, DESCARTES.

D'Egmond, le 24 May 1647.

Adresse :

A Monſieur
Monſieur de Wilhelm
Conſeiller de ſon Alteſſe
& du Conſeil de Brabant.

La Faculté de Théologie de l'Université de Leyde se composait de trois professeurs : Trigland, Spanheim et Constantin l'Empereur. Revius, dans sa *Statera Philosophiæ Cartesianæ*, en 1650, nous renseigne ainsi sur leurs sentiments et ceux de leurs collègues. Il reproche à Heereboord de les avoir attaqués.

« Non parcitur Synedrio ecclesiastico, non Senatui academico, non illis » *qui sceptra Leydæ sacra Musarum gerunt*, Rectoribus, inquam, Magnificis. E Theologicâ facultate TRIGLANDIUS et SPANHEMIUS, e Juridicâ » SCOTANUS, e Medicâ HEURNIUS, e Philosophicâ STEUARTUS, in ordinem » coguntur... Mira vero fœlicitas maximi viri Constantini L'EMPEREUR, » qui et vivus et mortuus, hactenus quidem, ejus dentes evasit. Quem » tamen et nobis constat, et clariss. ejus collega Triglandius in Oratione » sua funebri testatur, *alienissimum fuisse* (verba ejus sunt) *a nova quadam Philosophia, qua de omnibus dubitandum esse statuitur, omniaque* » *ex animo eliminanda præjudicia, qua proinde subvertitur argumentum* » *ab Apostolo ad convincendos gentiles usurpatum in Epistolæ ad Rom.* » *cap. I, adeoque via sternitur ad Atheismum. Quin et ipse defunctus* » *noster* (addit) *aliquoties mihi testatus fuit, se novisse juvenem quendam,* » *qui per philosophiam istam, aut illius principia, in plenum planumque* » *Atheismum inciderit.* » (Statera, etc., p. 4.)

CDLXXXV.

Descartes aux Curateurs de l'Université de Leyde.

Egmond, 27 mai 1647.

Copie MS., Leyde, *Archives de l'Université.*

Cette copie se trouve p. xxxix-xlii *du Registre déjà cité (p. 1, prolégomène),* Resolutien etc. *Le même texte, sauf quelques variantes, a été publié dans l'édition latine des* Lettres de Descartes, *t. II, epist. 21, p. 99-101, sans date. Clerselier ne donne qu'une traduction française, tome II, lettre 21, p. 149-153, avec ce titre :* « A Messieurs les Curateurs de l'Academie et de la Ville de Leyde », *sans date. C'est la réponse de Descartes à la lettre CDLXXXIII ci-avant, p. 29.*

Nobiliſſimis, Ampliſſimis, Spectatiſſimis
DD. Curatoribus Academiæ
& Conſulibus Vrbis Lugduno-Batauæ,
Lugdunum.

Nobiliſſimi & Ampliſſimi Domini,

Vt mihi maximo honori duco, quod | literarum mearum habere rationem ac perhumaniter ad illas reſpondere dignati ſitis, ita etiam ſummopere admiror, quod vel ſenſum veſtrum non percipiam, vel certe, quæ a vobis petieram, ſatis clare exponere non potuerim, vt a vobis perciperentur. Petitis enim vt ego ab eâ opinione, quam a duobus veſtris Theologis impugnatam retuli, vlterius ventilandâ vrgendâue abſtineam. At

1-4 Nobiliſſimis... Lugdunum *omis.* — 7 illas] eas. — 11 ego *omis.*

ego non retuli vllam meam opinionem ab illis impugnatam, vllamue quam vnquam ventilarim aut vrſerim; ſed conqueſtus ſum, quod per atrocem & plane inexcuſabilem calumniam ex præmeditato conſilio ea in Theſibus ſuis mihi affinxerint, quæ nunquam ſcripſi, nec cogitaui. Nempe ſcripſi Deum eſſe quàm maximum, & abſque comparatione maiorem omnibus creaturis; contra autem Regens veſter[a] finxit me ſcripſiſſe ideam noſtri liberi arbitrij eſſe maiorem quàm ſit idea Dei, ſiue liberum noſtrum arbitrium eſſe maius Deo, ex quâ puerili maledicentiâ mihi plus quàm Pelagianiſmum affinxit. Præterea ſcripſi Deum non eſſe deceptorem, imo etiam repugnare vt poſſit eſſe deceptor; primarius autem veſter Theologus[b] affirmat me Deum pro impoſtore ac deceptore habere atque ideo blaſphemum eſſe pronunciat.

De his vero conqueſtus ſum, non quod nolim meas opiniones a veſtris Profeſſoribus alijſue quibuſlibet examinari; quinimo, dum illas publici iuris feci, rogaui omnes eruditos ne ipſas examinare grauarentur, vt vel errores meos me doceant, vel certe, ſi vera ſcripſi, non inuideant. Cùm autem viderem veſtros illos Theologos, non opiniones vllas meas impugnare, ſed eas, a quibus quàm maxime ſum alienus, mihi affingere, iudicaui quidem me iure poſſe publico ſeripto illis reſpondere, ſicque ipſorum crimen omnibus notum facere. Nec enim eò ſuperbiæ ipſos proceſſiſſe

9 maiorem eſſe. — 23 duos *ajouté après* illos. — 24-25 affingere mihi.

a. Revius, directeur du Collège théologique de Leyde.
b. Triglandius, premier professeur de théologie à l'Université.

mihi perſuadeo, vt ſibi velint licere, aut ſaltem licuiſſe, publicis ſcriptis nos aggredi ſummiſque iniurijs afficere, nobis autem miſeris ne mutire quidem liceat ad iuſtam & legitimam honoris noſtri defenſionem. Hoc eſſet contra omne ius gentium; hoc nullis in ſeculis, nullâ vnquam in gente (ſaltem quæ liberam ſe iactet) eſt auditum, vt vni poſſint publice calumniari, alijs autem eos publice calumniæ accuſare non liceat.

Verum, quia tam ineptos calumniatores negligere potuiſſem, niſi ijs muneribus apud vos fungerentur, quæ illis dant aliquid authoritatis, atque ideo, ſi quid ſcriberem, non propria eorum nomina (quæ per me nunquam fient celebriora, ne forte alios amore pœnæ ad ſimilem maledicentiam inuitem), ſed ea, quæ dant ipſis aliquam authoritatem, in ſcriptis meis eſſent deſignanda, credidi hoc Academiæ veſtræ honorificum eſſe non poſſe, atque ideo malui vos præmonere, non meâ cauſâ, quippe cui ſemper facillimæ ac iuſtiſſimæ viæ ſunt ad tales iniurias vlciſcendas, ſed vt de vobis bene mererer, atque oſtenderem, poſt tam graues iniurias, me etiam mediocri ſatisfactione fore contentum, modo tantum talis daretur, vt honore ſaluo id poſſem.

Nunc autem (quod cum pace veſtrâ dictum ſit) nullam ſatisfactionis vmbram ex literis veſtris poſſum deprehendere; nam ſcribitis vos ſerio vetuiſſe, omnes & ſingulos veſtros Profeſſores meî vel opinionis meæ in exercitijs ſuis in poſterum mentionem vel minimam facere. At non | ita me de vobis meritum eſſe putaui: non opinionem vllam meam adeo abominandam, &,

1 aut] vel. — 3 quidem mutire. — 6 *point de parenthèse*. — 11-12 ſi... ſcriberem *omis*. — 17 ideoque. — 26 veſtros *omis*

quod vltimum eſt, adeo infandam eſſe ſuſpicatus ſum, vel ab alijs pro tali habitam fuiſſe vnquam audiui, vt de ipſâ loqui non liceret. Soli ſunt omnium ſceleſtiſſimi, qui nefarij vel nefandi appellantur, de quibus ne fari quidem licet. An ergo me pro tali deinceps a Profeſſoribus veſtris habendum eſſe iudicatis? Non poſſum adhuc animum inducere, vt id credam; ſed literarum veſtrarum ſenſum a me non percipi, mihi potius perſuadeo.

Ita etiam, cùm petitis vt ab eà opinione, quam dicitis a veſtris impugnatam, vlterius ventilandà vrgendàue abſtineam, capere non poſſum. An ergo nolitis me habere Deum pro maiore quàm ſint omnes creaturæ, & qui nullo modo ſit deceptor? Hæc enim fuit ſemper mea opinio, hanc ſolam eâ de re ventilaui vel vrſi hactenus. An vero nolitis me ventilare, vel vrgere illa opinionum portenta, quæ mihi ab iſtis veſtris fuerunt affiĉta? Cùm autem ab ijs ſemper fuerim quàm maxime alienus, peti non poteſt, ne vlterius illas ventilem, vel vrgeam.

Rogo itaque vos, cum quantà poſſum obſeruantià, vt, ſi literarum veſtrarum ſenſum non percipio, benignitate veſtrâ tarditati meæ ſubueniatis; ſi vero petitionem meam non ſatis antea explicui, eam nunc intelligere ne grauemini; & ne ex hoc ipſo quod de iniurijs mihi illatis apud vos conqueſtus ſum, nouas & grauiores iniurias me pati æquum iudicetis. Petitio autem mea non alia eſt, quàm vt duo illi veſtri Theo-

2 ab *omis*. — 4 *après* quibus] ſcilicet *ajouté*. — 16 hactenus *avant* ventilaui 15. — 26 illatis] allatis. — 26-27 grauiores nouas (*sic*).

logi cogantur ad palinodiam ſiue recantationem atrocium & plane inexcuſabilium calumniarum, quas notaui, atque ita de illis mihi, vt par eſt, ſatisfaciant. Et notate, quæſo, non hîc eſſe quæſtionem vllam de doctrinâ, ſed de facto duntaxat : an ſcilicet ea, quæ ſingunt a me ſcripta eſſe, in meis ſcriptis habeantur, necne? Quâ de re quilibet, qui linguam latinam intelligit, poteſt iudicare. Notate etiam me non curare, ſi meî deinceps in Academiâ veſtrâ mentio fiat, aut non fiat; opiniones autem meas (cùm nullas niſi veriſſimas habere ſtudeam, omnemque cognitam veritatem numerem inter meas opiniones) non putare ab vllo loco poſſe exulare, niſi ex quo veritas etiam exulabit; & non poſſe prohiberi, ne qui de homine aliquo bene ſentiunt, bene de illo loquantur, niſi ab ijs qui hominem iſtum pro nefario habent, & ſummâ eum iniuriâ ſummâque ignominiâ volunt afficere. Denique, quia non ita me de vobis meritum eſſe certo ſcio, aliam, ſi placet, literarum veſtrarum interpretationem a veſtrâ humanitate, aliamque iniuriarum ſatisfactionem ab aduerſarijs exſpectabo, & ero ſemper,

Nobiliſſimi & Ampliſſimi Domini.
Veſtrî obſeruantiſſimus

DESCARTES.

Egmondæ, 6 Kal. Iunias 1647.

1 ſiue recantationem *omis.* — 10-12 *point de parenthèse.* — 12 opiniones meas. — 15 bene de illo] de eodem bene. — 16 &] vel. — 16-17 iniuria... afficere.] volunt afficere ignominiâ ſummâque iniuriâ. — 17 *après* Denique] & *ajouté.* — 20 *avant* iniuriarum] acceptarum *ajouté.* — 22 Nobiliſſimi... Domini, *omis.* — 24-25 DESCARTES... 1647] &c.

CDLXXXV *bis.*

DESCARTES A WEVELICHOVEN.

[Egmond, 27 mai 1647.]

Texte de l'édition latine, tome II, epist. 22, p. 101.

Sans date. La traduction française, que Clerselier donne seule, tome II, lettre 22, p. 153-154, n'est pas datée non plus. Mais Descartes aura écrit au Secrétaire Wevelichoven (voir lettre CDLXXXIII bis *ci-avant, p. 31), en même temps qu'il repondait aux Curateurs et aux Consuls (lettre précédente, p. 35).*

Ampliſſime & præclariſſime Domine,

Humanitari tuæ multum debeo, quod litteris DD. Curatorum etiam tuas adiungere volueris; quod vero etiam officia tua offeras, ſi denuo naſcatur occaſio vt indigeam, ſummo beneficio me afficis. Atque ne diutius expectem, iam illa ſe offert occaſio, in quâ mihi plurimum potes gratificari; videbis enim ex meâ ad DD. Curatores reſponſione, me ſenſum illorum non percipere, quia non poſſum ſuſpicari, pro eâ quâ ſunt humanitate, æquitate & prudentiâ, id eos voluiſſe, vt propterea quod de iniurijs mihi illatis, quas aliâ viâ perfacile ac iuſtiſſime vlciſci potuiſſem, apud illos conqueſtus ſum, alias multo grauiores reciperem. Peto itaque ab illis, vt mihi mentem ſuam apertius velint ſignificare; & quoniam eâ vales prudentiâ, & apud DD. Conſules auctoritate, vt non dubitem quin eorum, quæ decernent, magna pars tua ſit futura, quicquid inde mihi accidet grati, magnâ ex parte humanitati tuæ debebitur a tibi addictiſſimo.

CDLXXXVI.

Descartes a [Wilhem ?].

[Egmond, 27 mai 1647.]

Texte de Clerselier, tome II, lettre 114, p. 537-539.

« A Monsieur *** », *dit Clerselier, sans donner de nom ni de date. Mais la date est certaine : c'est le même jour où Descartes écrivit les deux lettres qui précèdent, c'est-à-dire le 27 mai 1647* (*voir p. 42, l. 2-3*). *Quant au nom du destinataire, on peut le conjecturer ainsi. La lettre se trouve imprimée par Clerselier entre deux autres, 113 et 115, adressées toutes deux à Huygens* (*ci-avant, t. IV, p. 515, et t. III, p. 617*); *elle pourrait donc être également adressée à Huygens. Mais celui-ci avait quitté La Haye :* « 25 Maij. Cum Principe Gulielmo Hagâ discedo » (Dagboek); *et Descartes savait au moins que ce départ était proche, puisque, le 24 mai, il s'était adressé pour le même objet* (*son affaire de Leyde*), *non pas à Huygens, mais à son beau-frère Wilhem* (*lettre CDLXXXIV, p. 32, ci-avant*). *On peut croire que la présente lettre est encore pour Wilhem, d'autant plus que Descartes dit : « i'ay* derechef *recours à vous »* (*plus bas, l. 6*). *Et il n'est pas surprenant, d'autre part, que des minutes de lettres à Huygens et à Wilhem se soient trouvées dans la même liasse, ce qui explique que Clerselier les ait imprimées ensemble. — On pourrait aussi, comme destinataire, mais avec moins de vraisemblance, songer soit à Van Bergh* (*ci-avant, p. 27, l. 2*), *soit à Heilersieg* (*p. 28, note* a).

Monſieur,

La generoſité, la franchiſe, l'amour de la verité & de la iuſtice, que i'ay éprouuées eſtre en vous, & que i'y eſtime d'autant plus, que ie voy que ce ſont[a] des qualitez inconnuës à pluſieurs autres, font cauſe que i'ay derechef recours à vous, à l'occaſion d'vne lettre que i'ay receuë ce matin de Meſſieurs les Curateurs

a. *Clers.* : ce ſoit.

de l'Vniuerſité de Leyde[a]. Vous en trouuerez icy la copie, auec celle de la réponſe que i'y ay faite à l'heure meſme[b]; par où vous verrez de quelle façon ie ſuis traitté, & comment, aprés auoir eſté calomnié par leurs Theologiens, & leur en auoir demandé iuſtice, au lieu de me la faire, ils me mettent au nombre des Heroſtrates[c] & des plus infames qui ayent iamais eſté au monde, en deffendant qu'on ne parle de moy ny en bien ny en mal. Ie n'auois pas attendu d'eux vne telle réponſe, & l'affaire eſt maintenant en tel point, qu'il eſt neceſſaire qu'on me faſſe raiſon, ou bien qu'on declare publiquement que Meſſieurs vos Theologiens ont droit de mentir & de calomnier, ſans que les perſonnes de ma ſorte en puiſſent aucunement auoir iuſtice en ce païs. Et ie vous prie de remarquer ces mots en la lettre de Meſſieurs les Curateurs : *ab opinione, quam à Profeſſoribus Academiæ & Regente Collegij Theologis impugnatam retuliſti*[d]; car le mot *opinio*, mis en telle ſorte, ſemble ſignifier quelque hereſie, & en parlant en pluriel *de Profeſſoribus Theologis*, bien que ie ne me fuſſe plaint que d'vn ſeul qui ſoit Profeſſeur[e], ils ſemblent inſinuer que toute la Faculté Théologique de Leyde a ſouſcrit aux calomnies dont ie me ſuis plaint. Si cela eſt, & que la choſe demeure en ce point, c'eſt principalement m'auertir que i'ay vos Theologiens en corps pour ennemis, & ainſi que ie dois doreſna-

a. Lettre CDLXXXIII ci-avant, p. 29.
b. Lettre CDLXXXV, p. 35.
c. *Lire* Erostrates.
d. Page 30, l. 1-2. *Theologis*, qui manque dans la *Copie MS.*, mais que donne l'édition latine (en ajoutant *et* auparavant), serait donc à rétablir.
e. Triglandius.

uant eſtudier les controuerſes, & faire trois pas en arriere, afin de me mettre en meſure pour me deſendre. C'eſt à quoy ie ſerois tres-marry d'eſtre contraint, bien qu'il me ſeroit peut-eſtre plus auantageux que la complaiſance dont i'ay vſé iuſqu'à preſent.

Au reſte, ce n'eſt point que ie deſire qu'on parle de moy en leur Academie; ie voudrois qu'il n'y euſt aucun pedant en toute la terre, qui ſceuſt mon nom; & ſi entre leurs Profeſſeurs il ſe trouue des chahüans, qui n'en puiſſent ſuporter la lumiere, ie veux bien que, pour fauoriſer leur foibleſſe, ils mettent ordre, en particulier, que ceux qui iugent bien de moy, ne le témoignent point en public par des loüanges exceſſiues. Ie n'en ay iamais recherché ny deſiré de telles; au contraire, ie les ay touſiours éuitées ou empeſchées, autant qu'il a eſté en mon pouuoir. Mais de deffendre publiquement qu'on ne parle de moy, ny en bien ny en mal, & qui plus eſt, de m'écrire qu'on a fait cette deſenſe, & vouloir que ie ceſſe de maintenir les opinions que i'ay, comme ſi elles auoient eſté bien & legitimement impugnées par leurs Profeſſeurs, c'eſt vouloir que ie me retracte aprés auoir écrit la verité, au lieu que i'attendois qu'on fit retracter ceux qui ont menti en me calomniant; & au lieu de me rendre la iuſtice que i'ay demandée, ordonner contre moy tout le pis qui puiſſe eſtre imaginé.

Voila, M., les ſentimens que i'ay touchant la lettre qu'on m'a enuoyée, & ie les declare icy en confidence, à cauſe que ie ſçay que vous m'aimez, & que vous aimez auſſi la raiſon & la iuſtice. I'adiouſte que ie vous demande conſeil & aſſiſtance, comme ayant touſiours

éprouué voſtre ſecours tres-prompt, tres-vtile & tres-efficace. Le chemin que i'eſtime le plus court, pour ſortir, que bien que mal, de cette affaire, ſi tant eſt que Meſſieurs les Curateurs ayent tant ſoit peu d'enuie de ne me pas entierement deſobliger, c'eſt que, ſur ce | que ie leur manday que ie n'entens pas le ſens de leur lettre, ils pourroient répondre que leur intention n'eſt point de condamner mes opinions, ny de bannir mon nom de leur Academie, mais que, pour maintenir la paix & l'amitié entre leurs Profeſſeurs, ils ont trouué bon de leur deffendre de diſputer doreſnauant, dans leurs Theſes ou autres exercices, touchant ce qui eſt ou qui n'eſt pas en mes écrits, afin qu'ils s'occupent ſeulement à examiner ce qui eſt ou qui n'eſt pas vray, plûtoſt que ce qu'vn tel a dit ou n'a pas dit; & que, pour les deux Theologiens dont ie me ſuis plaint, ils ont eu tort de m'attribuer des opinions directement contraires à celles que i'ay écrites, & qu'ils leur en ont fait vne telle reprimande, qu'ils iugent que i'en dois eſtre content. C'eſt, ſelon mon auis, toute la moindre ſatisfaction que ie doiue auoir d'eux pour y pouuoir acquieſcer, & s'ils m'en veulent donner vn grain de moins, i'aime mieux n'en receuoir point du tout : car ma cauſe ſera d'autant meilleure, que le tort qu'on m'aura fait ſera plus grand.

Si donc vous approuuez en cela mon opinion, ie vous prie de vouloir prendre la peine de communiquer le tout à M. Braſſet*, auquel ie n'auray loyſir d'écrire que trois lignes[a], & d'agir auec luy enuers Meſſieurs les Curateurs ou autres, afin que les choſes

a. Lettre perdue.

aillent comme elles doiuent. Ie n'adiouſte point icy de compliment; car ie n'en ſçay point, qui ne ſoient fort au deſſous de ce que ie vous dois, & ie ſuis deſia, plus que ie ne puis exprimer,

Monſieur,

Voſtre tres-humble & tres-obeïſſant
ſeruiteur, DESCARTES.

Page 44, l. 28. — Baillet, *Vie de Mons. Des-Cartes*, II, 317-318, parlant de cette communication à Brasset, ajoute :

« M. Brasset jugea à propos d'en parler à M. Spanheim, Recteur de » l'Université, pour le sonder sur cette affaire. M. Spanheim, qui sçavoit » que son collégue Triglandius et Revius cabaloient sécrétement avec les » autres Professeurs qu'ils sçavoient n'être point Cartésiens, comme Sco- » tanus Professeur en Droit, Heurnius Professeur en Médecine, et Stuart » ou Stevart Ecossois Professeur en Philosophie [*en marge : Statera* » *Phil. Cart. per Rev.*], répondit à M. Brasset d'une maniére qui luy fit » juger qu'il y auroit à craindre pour l'événement, s'il n'aimoit mieux » souffrir et se taire [*en marge : Lettr. 12 MS. de Desc.*]. Il parut néan- » moins avoir assez bonne intention pour arrêter les progrez de leurs » mauvaises pratiques durant le têms de son Rectorat[a] [*en marge :* » *Lettr. 15 MS. de Desc.*]; et il entreprit dés ce moment de relire tout de » bon les ouvrages de M. Descartes, pour se persuader encore mieux de la » justice de ses plaintes. Mais sur l'avis que M. Spanheim avoit fait » donner à M. Descartes [*en marge : Lettr. 12 MS.*], que, s'il se remuoit, » l'affaire ne manqueroit pas d'*en venir aux Classes et aux Synodes*, où » les parties auroient tout le crédit nécessaire pour le faire condamner » comme Pélagien, non pas tant pour ce qu'ils luy imputoient sur le libre » arbitre, que parce qu'ils le croyoient Jésuite déguisé [*en marge : Revii* » *Statera pag. 217*][b] : il prit le parti d'employer l'autorité du Prince » d'Orange, comme il avoit fait pour l'affaire d'Utrecht. » (Baillet, II, 317-318.)

Baillet donne ensuite le long extrait de la requête à Servien, que nous avons publié lettre CDLXXXI, p. 24 ci-avant. Seulement Baillet se trompe en donnant cet extrait (avec la rubrique : *Lettr. 10 MS. de Descartes*, en marge) après les lettres 12 et 15 (*ou 13?*) postérieures l'une et l'autre au 27 mai 1647. Vraisemblablement, la requête à Servien (du 12 mai) est antérieure.

a. Spanheim fut recteur du 8 février 1647 au 8 février 1648.
b. Voir le passage cité ci-avant, p. 13, *éclaircissement*.

CDLXXXVII.

Elisabeth a Descartes.

[Crossen, mai 1647.]

Copie MS., Rosendaal, près Arnhem, *Collection Pallandt, nº 22, p. 125-132.*

Publiée par Foucher de Careil, p. 126-130, Descartes et la Princesse Elisabeth *(Paris, Germer-Baillière, 1879). Sans date. (Mais c'est la réponse à la lettre CDLXXVIII ci-avant, p. 15, du 10 mai 1647. Il n'est pas sûr cependant que Descartes l'eût déjà reçue, lorsqu'il écrivit à Elisabeth le 6 juin (lettre CDLXXXIX ci-après). Toutefois celle-ci paraît être de la fin de mai 1647.*

Monsieur Descartes,

Il y a trois semaines qu'on m'a enuoyé le corollaire impertinent du professeur Triglandius[a]*, y aioutant que ceux qui ont disputé pour vous ne furent point vaincus par raison, mais contraints de se taire par le tumulte qui s'excita en l'Academie, & que le professeur Stuard (homme de grande lecture, mais d'vn iugement fort mediocre)*, faisoit dessein de refuter vos* Meditations Metaphysiques. *Ie croyois bien que cela vous donneroit la même peine qu'a fait la calomnie de l'écolier de Voetius*[b]*, mais non pas la resolution de quitter l'Hollande, comme vous le témoignez en vostre lettre du 10me de ce mois, puisqu'il est indigne de vous de ceder la place à vos ennemis, & que cela paroîtroit comme vne espece de bannissement, qui vous apporteroit plus de preiudice que tout ce que Messieurs les theo-*

a. Voir ci-avant p. 5, l. 9.
b. Schoockius. Voir ci-avant t. IV, p. 196.

logiens peuuent faire contre vous, puiſque la calomnie n'eſt point conſiderable en vn lieu où ceux qui gouuernent ne s'en peuuent exemter eux-meſmes, ni punir ceux qui les font. Le peuple y paie cette grande contribution pour la ſeule liberté de la langue, & celle des theologiens eſtant priuilegiée partout ne ſauroit receuoir de la reſtreinte en vn eſtat populaire. C'eſt pourquoi il me ſemble que vous auez raiſon d'eſtre content, ſi vous obtenez ce que vos amis en Holande vous conſeillent de demander, encore que vous ne deuiez point ſuiure leur auis en la demande, la reſolution que vous y auez priſe eſtant mieux ſeante à vn homme libre & aſſeuré de ſon fait. Mais, ſi vous continuez celle de quitter le pays, ie relaſcherois auſſi celle que i'auois priſe d'y retourner, ſi les interêts de ma maiſon ne m'y rappellent, & attendray plutoſt icy que l'iſſue des traités de Munſter ou quelque autre conioncture me ramene en ma patrie.

Le douaire de Madame l'Electrice[a] *eſt en vne ſituation qui ne reuient pas mal à ma complexion, de deux degrez plus proche du ſoleil que Berlin, entouré de là riuiere de l'Oder, & la terre y eſt extremement fertile. Le peuple s'y eſt deſia mieux remis de la guerre que celui-cy, encore que les armées y ayent eſté plus longtemps & fait plus de dommage par le feu. Il y a maintenant en quelques villages vne ſi grande quantité de ces mouches qu'on nomme couſins, que pluſieurs hommes & animaux en ſont étouffés ou deuenus ſourds & aueugles. Ils y viennent en forme de nuë & s'en vont de meſme. Les habitants croient que cela pro-*

18 douaire] domaine (*F. de C.*). — en] dans (*Id.*).

a. Crossen. Voir ci-avant p. 18, l. 12.

uient de ſortilege; mais ie l'attribue au debordement extraordinaire de la riuiere de l'Oder, qui a eſté cette année iuſqu'à la fin d'auril, & il y faiſoit deſia grand chaud.

I'ay receu, paſſé deux iours, les liures de M. Hogeland & de Roy[a]*; mais les depeſches m'ont empeſché d'y lire autre choſe que le commencement du premier, où i'eſtimerois fort les preuues de l'exiſtence de Dieu, ſi vous ne m'auiez accoutumée de les demander des principes de noſtre connoiſſance. Mais les comparaiſons, par leſquelles il montre comment l'ame eſt vnie au corps & contrainte de s'accommoder à ſa forme, d'auoir part au bien & au mal qui luy arriue, ne me ſatisfont pas encore; puiſque la matiere ſubtile, qu'il ſuppoſe eſtre enueloppée en vne plus groſſiere par la chaleur du feu ou de la fermentation, eſt neanmoins corporelle & reçoit ſa preſſion ou ſon mouuement par la quantité & la ſuperficie de ſes petites parties, ce que l'ame, qui eſt immaterielle, ne ſauroit faire.*

Mon frere Philippe[b]*, qui m'a fait tenir les dits liures, me mande qu'il y en a deux autres en chemin; & puiſque ie n'en ay point fait venir, ie crois que ce ſeront vos Meditations & vos Principes de philoſophie en françois*[c]*. I'ay principalement de l'impatience pour le dernier, puiſque vous y auez aiouté quelque choſe qui n'eſt point au latin, ce que ie penſe ſera au 4*^{me} *liure, puiſque les trois autres me paroiſſent auſſi clairs qu'il eſt poſſible de les rendre.*

23 au] en (*F. de C.*).

a. Voir ci-avant p. 18, l. 2-3.

b. Ce prince se trouvait sans doute à Hambourg. Voir t. IV, p. 672 et p. 674.

c. Les *Méditations* parurent au commencement de 1647; mais les *Principes* n'étaient pas encore achevés d'imprimer. Voir ci-après lettres CDLXXXIX *fin* et CDXC.

Le medecin dont ie vous ay parlé autrefois[a], *m'a dit qu'il auoit quelques obiections touchant les mineraux, mais qu'il n'oseroit vous les enuoyer, auant qu'auoir encore vne fois examiné vos principes. Mais la pratique l'empesche beaucoup. Le peuple d'icy a vne croyance extraordinaire en sa profession; & n'estoit la grande saleté de la commune & de la noblesse, ie crois qu'il en auroit moins besoin que peuple du monde, puisque l'air y est fort pur. I'y ay aussi plus de santé que ie n'auois en Hollande. Mais ie ne voudrois pas y auoir tousiours esté, puisqu'il n'y a rien que mes liures pour m'empescher de deuenir stupide au dernier point. I'y aurois vne satisfaction entiere, si ie pouuois vous témoigner l'estime que ie fais de la bonté que vous continuez d'auoir pour*

Vostre tres affectionnée amie à vous seruir,

ELISABETH.

Monsieur Descartes.

Page 46, l. 7. — Sorbière, dans une *Lettre à Monsieur Petit, Conseiller du Roy et Intendant de ses Fortifications,* datée de Paris, 20 février 1657, parle ainsi de Stuárt :

« ... Depuis cette brouillerie de Regius avec Monsieur Descartes, ie vis
» venir à Leyden vn ieune homme, estudiant en Medecine, nommé Raëi,
» qui fit quelques leçons priuées enuiron l'an quarante sept pour expliquer
» les nouuelles opinions, ausquelles s'attacha aussi Heereboord, pour
» contrarier vn peu le bon homme Stuart, professeur Escossois, son
» Collegue, qui ne sçauoit que la vieille game en Philosophie, et qui ne
» seruoit qu'à irriter quelques fois les honnestes gens chez M. de Sau-
» maise dans nos conuersations. Heereboord, homme sçauant et labo-
» rieux, fut fauorisé du Theologien Heydanus, grand Cartesien, de Bor-
» nius, de Hoghelande, Zylchom, et de quantité d'autres gens de sçauoir
» et de qualité, qui le soustindrent contre Reuius, Regent du College en

1 dont] que (*F. de C.*). — 6 en] de.

a. Ci-avant p. 18, l. 8.

» Theologie, et qui a escrit plusieurs liurets peu solidement contre Monsieur Descartes. Et ainsi ce Philosophe est en quelque façon venu à » bout de ses souhaits, quand il a fait de son viuant tant de bruit en » France et aux Pays Bas, où il a commencé vne secte, qui trouuera sans » doute de l'appuy en tous ceux qui se plaisent à la Metaphysique et aux » Mathematiques, ou qui reuerent ces deux sciences sans les examiner. » (*Lettres et Discours de M. de* Sorbiere, Paris, F. Clousier, 1660, p. 687-688.)

CDLXXXVIII.

Descartes a Chanut.

La Haye, 6 juin 1647.

Texte de Clerselier, tome I, lettre 36, p. 119-126.

Réponse à la lettre CDLXXIX ci-avant, p. 19.

Monſieur,

Comme ie paſſois par icy pour aller en France, i'ay appris de Monſieur Braſſet qu'il m'auoit enuoyé de vos lettres à Egmond*, & bien que mon voyage ſoit aſſez preſſé, ie me propoſois de les attendre; mais, ayant eſté receuës en mon logis trois heures apres que i'en eſtois party, on me les a incontinent renuoyées. Ie les ay leuës auec auidité. I'y ay trouué de grandes preuues de voſtre amitié & de voſtre adreſſe. I'ay eu peur, en liſant les premieres pages, où vous m'aprenez que Monſieur du Rier auoit parlé à la Reine d'vne de mes lettres, & qu'elle demandoit de la voir. Par apres, ie me ſuis raſſuré eſtant à l'endroit où vous écriuez qu'elle en a oüy la lecture auec quelque ſatisfaction; & ie doute ſi i'ay eſté touché de plus d'admiration, de

ce qu'elle a si facilement entendu des choses que les plus doctes estiment tres-obscures, ou de ioye, de ce qu'elles ne luy ont pas déplû. Mais mon admiration s'est redoublée, lors que i'ay veu la force & le poids des obiections | que sa Maiesté a remarquées, touchant la grandeur que i'ay attribuée à l'Vniuers. Et ie souhaiterois que vostre lettre m'eust trouué en mon seiour ordinaire, pource qu'y pouuant mieux recueillir mon esprit que dans la chambre d'vne hostellerie, i'aurois peut-estre pû me demesler vn peu mieux d'vne question si difficile, & si iudicieusement proposée. Ie ne pretens pas toutesfois que cela me serue d'excuse; & pourueu qu'il me soit permis de penser que c'est à vous seul que i'écris, afin que la veneration & le respect ne rendent point mon imagination trop confuse, ie m'efforceray icy de mettre tout ce que ie puis dire touchant cette matiere.

En premier lieu, ie me souuiens que le Cardinal de Cusa & plusieurs autres Docteurs ont supposé le monde infiny, sans qu'ils ayent iamais esté repris de l'Eglise pour ce suiet; au contraire, on croit que c'est honorer Dieu, que de faire conceuoir ses œuures fort grands. Et mon opinion est moins difficile à receuoir que la leur; pource que ie ne dis pas que le monde soit *infiny*, mais *indefiny* seulement. En quoy il y a vne difference assez remarquable : car, pour dire qu'vne chose est infinie, on doit auoir quelque raison qui la fasse connoistre telle, ce qu'on ne peut auoir que de Dieu seul; mais pour dire qu'elle est indefinie, il suffit de n'auoir point de raison par laquelle on puisse prouuer qu'elle ait des bornes. Ainsi il me semble qu'on ne peut

prouuer, ny meſme conceuoir, qu'il y ait des bornes en la matiere dont le monde eſt compoſé. Car, en examinant la nature de cette matiere, ie trouue qu'elle ne conſiſte en autre choſe qu'en ce qu'elle a de l'étenduë en longueur, largeur & profondeur, de façon que tout ce qui a ces trois dimenſions eſt vne partie de cette matiere; & il ne peut y auoir aucun eſpace entierement vuide, c'eſt à dire qui ne contienne aucune matiere, à cauſe que nous ne ſçaurions conceuoir vn tel eſpace, que nous ne conceuions en luy ces trois dimenſions, &, par conſequent, de la matiere. Or, en ſuppoſant le monde finy, on imagine au delà | de ſes bornes quelques eſpaces qui ont leur trois dimenſions, & ainſi qui ne ſont pas purement imaginaires, comme les Philoſophes les nomment, mais qui contiennent en ſoy de la matiere, laquelle, ne pouuant eſtre ailleurs que dans le monde, ſait voir que le monde s'étend au delà des bornes qu'on auoit voulu luy attribuer. N'ayant donc aucune raiſon pour prouuer, & meſme ne pouuant conceuoir que le monde ait des bornes, ie le nomme *indefiny*. Mais ie ne puis nier pour cela qu'il n'en ait peut-eſtre quelques-vnes qui ſont connuës de Dieu, bien qu'elles me ſoient incomprehenſibles : c'eſt pourquoy ie ne dis pas abſolument qu'il eſt *infiny*.

Lors que ſon étenduë eſt conſiderée en cette ſorte, ſi on la compare auec ſa durée, il me ſemble qu'elle donne ſeulement ocaſion de penſer qu'il n'y a point de temps imaginable, auant la creation du monde, auquel Dieu n'euſt pû le créer, s'il euſt voulu; & qu'on n'a point ſuiet pour cela de conclure qu'il l'a verita-

blement creé auant vn temps indefiny, à cause que l'existence actuelle ou veritable que le monde a eüe depuis cinq ou six mil ans, n'est pas necessairement iointe auec l'existence possible ou imaginaire qu'il a pû auoir auparauant; ainsi que l'existence actuelle des espaces qu'on conçoit autour d'vn globe (c'est à dire du monde supposé comme *finy*) est iointe auec l'existence actuelle de ce mesme globe. Outre cela, si de l'étenduë indefinie du monde on pouuoit inferer l'eternité de sa durée au regard du temps passé, on la pourroit encore mieux inferer de l'eternité de la durée qu'il doit auoir à l'auenir. Car la foy nous enseigne que, bien que la terre & les cieux periront, c'est à dire changeront de face, toutesfois le monde, c'est à dire la matiere dont ils sont composez, ne perira iamais; comme il paroist de ce qu'elle promet vne vie eternelle à nos corps apres la resurrection, & par consequent aussi au monde dans lequel ils seront. Mais, de cette durée infinie que le monde doit auoir à l'auenir, on n'infere point qu'il ait esté cy-deuant | de toute eternité, à cause que tous les momens de sa durée sont independans les vns des autres.

Pour les prerogatiues que la Religion attribuë à l'homme, & qui semblent difficiles à croire, si l'étenduë de l'Vniuers est suposée indefinie, elles meritent quelque explication. Car, bien que nous puissions dire que toutes les choses creées sont faites pour nous, en tant que nous en pouuons tirer quelque vsage, ie ne sçache point neantmoins que nous soyons obligez de croire que l'homme soit la fin de la Creation. Mais il

<eſt> dit[a] que *omnia propter ipſum* (Deum) *facta ſunt*, que c'eſt Dieu ſeul qui eſt la cauſe finale, auſſi bien que la cauſe efficiente de l'Vniuers; & pour les creatures, d'autant qu'elles ſeruent reciproquement les vnes aux autres, chacune ſe peut attribuer cet auantage, que toutes celles qui luy ſeruent ſont faites pour elle. Il eſt vray que les ſix iours de la Creation ſont tellement décrits en la Geneſe, qu'il ſemble que l'homme en ſoit le principal ſuiet; mais on peut dire que cette hiſtoire de la Geneſe ayant eſté écrite pour l'homme, ce ſont principalement les choſes qui le regardent que le S. Eſprit y a voulu ſpecifier, & qu'il n'y eſt parlé d'aucunes, qu'en tant qu'elles ſe raportent à l'homme. Et à cauſe que les Predicateurs, ayant ſoin de nous inciter à l'amour de Dieu, ont coutume de nous repreſenter les diuers vſages que nous tirons des autres creatures, & diſent que Dieu les a faites pour nous, & qu'ils ne nous ſont point conſiderer les autres fins pour leſquelles on peut auſſi dire qu'il les a faites, à cauſe que cela ne ſert point à leur ſuiet, nous ſommes fort enclins à croire qu'il ne les a faites que pour nous. Mais les Predicateurs paſſent plus outre : car ils diſent que chaque homme en particulier eſt redeuable à Ieſus-Chriſt de tout le ſang qu'il a répandu en la Croix, tout de meſme que s'il n'eſtoit mort que pour vn ſeul. En quoy ils diſent bien la verité; mais, comme cela n'empeſche pas qu'il n'ait racheté de ce meſme ſang vn tres-grand nombre d'autres hommes, ainſi ie ne voy point que le myſtere | de l'Incarnation, & tous les autres auantages que Dieu a faits à l'homme, empeſchent

a. « Mais il est dit, au contraire, que... » (*Inst.*)

qu'il n'en puiſſe auoir fait vne infinité d'autres tres-grands à vne infinité d'autres creatures. Et bien que ie n'infere point pour cela qu'il y ait des creatures intelligentes dans les étoiles ou ailleurs, ie ne voy pas auſſi qu'il y ait aucune raiſon, par laquelle on puiſſe prouuer qu'il n'y en a point; mais ie laiſſe touſiours indeciſes les queſtions qui ſont de cette ſorte, plutoſt que d'en rien nier ou aſſurer. Il me ſemble qu'il ne reſte plus icy autre difficulté, ſinon qu'apres auoir crû long-temps que l'homme a de grands auantages par deſſus les autres creatures, il ſemble qu'on les perde tous, lors qu'on vient à changer d'opinion. Mais ie diſtingue entre ceux de nos biens qui peuuent deuenir moindres, de ce que d'autres en poſſedent de ſemblables, & ceux que cela ne peut rendre moindres. Ainſi vn homme qui n'a que mille piſtoles ſeroit fort riche, s'il n'y auoit point d'autres perſonnes au monde qui en euſſent tant; & le meſme ſeroit fort pauure, s'il n'y auoit perſonne qui n'en euſt beaucoup dauantage. Et ainſi toutes les qualitez loüables donnent d'autant plus de gloire à ceux qui les ont, qu'elles ſe rencontrent en moins de perſonnes; c'eſt pourquoy on a coutume de porter enuie à la gloire & aux richeſſes d'autruy. Mais la vertu, la ſcience, la ſanté, & generalement tous les autres biens, eſtant conſiderez en eux meſmes, ſans eſtre raportez à la gloire, ne ſont aucunement moindres en nous, de ce qu'ils ſe trouuent auſſi en beaucoup d'autres; c'eſt pourquoy nous n'auons aucun ſuiet d'eſtre faſchez qu'ils ſoient en pluſieurs. Or les biens qui peuuent eſtre en toutes les creatures intelligentes d'vn monde indefiny ſont de ce

nombre ; ils ne rendent point moindres ceux que nous possedons. Au contraire, lors que nous aimons Dieu, & que par luy nous nous ioignons de volonté auec toutes les choses qu'il a creées, d'autant que nous les conceuons plus grandes, plus nobles, plus parfaites, d'autant nous estimons nous aussi dauantage, à cause que nous sommes des parties d'vn tout plus accomply; & d'autant auons nous plus de suiet de loüer Dieu, à cause de l'immensité de ses œuures. Lors que l'Ecriture sainte parle en diuers endroits de la multitude innombrable des Anges, elle confirme entierement cette opinion : car nous iugeons que les moindres Anges sont incomparablement plus parfaits que les hommes. Et les Astronomes, qui, en mesurant la grandeur des étoiles, les trouuent beaucoup plus grandes que la terre, la confirment aussi : car si, de l'étenduë indefinie du monde, on infere qu'il doit y auoir des habitans ailleurs qu'en la terre, on le peut inferer aussi de l'étenduë que tous les Astronomes luy attribuent ; à cause qu'il n'y en a aucun qui ne iuge que la terre est plus petite au regard de tout le Ciel, que n'est vn grain de sable au regard d'vne montagne.

Ie passe maintenant à vostre question, touchant les causes qui nous incitent souuent à aimer vne personne plutost qu'vne autre, auant que nous en connoissions le merite; & i'en remarque deux, qui sont, l'vne dans l'esprit, & l'autre dans le corps. Mais pour celle qui n'est que dans l'esprit, elle presupose tant de choses touchant la nature de nos ames, que ie n'oserois entreprendre de les déduire dans vne lettre. Ie parleray seulement de celle du corps. Elle consiste dans la dispo-

ſition des parties de noſtre cerueau, ſoit que cette diſpoſition ait eſté miſe en luy par les obiets des ſens, ſoit par quelqu'autre cauſe. Car les obiets qui touchent nos ſens meuuent par l'entremiſe des nerſs quelques parties de noſtre cerueau, & y ſont comme certains plis, qui ſe déſont lors que l'obiet ceſſe d'agir; mais la partie où ils ont eſté ſaits demeure par apres diſpoſée à eſtre pliée derechef en la meſme façon par vn autre obiet qui reſſemble en quelque choſe au precedent, encore qu'il ne luy reſſemble pas en tout. Par exemple, lors que i'eſtois enſant, i'aimois vne fille de mon âge, qui eſtoit vn peu louche; au moyen de quoy, l'impreſſion qui ſe ſaiſoit par la veuë en mon cerueau, quand ie regardois | ſes yeux égarez, ſe ioignoit tellement à celle qui s'y ſaiſoit auſſi pour émouuoir en moy la paſſion de l'amour, que long-temps apres, en voyant des perſonnes louches, ie me ſentois plus enclin à les aimer qu'à en aimer d'autres, pour cela ſeul qu'elles auoient ce déſaut; & ie ne ſçauois pas neantmoins que ce fuſt pour cela. Au contraire, depuis que i'y ay ſait reflexion, & que i'ay reconnu que c'eſtoit vn déſaut, ie n'en ay plus eſté émeu. Ainſi, lors que nous ſommes portez à aimer quelqu'vn, ſans que nous en ſçachions la cauſe, nous pouuons croire que cela vient de ce qu'il y a quelque choſe en luy de ſemblable à ce qui a eſté dans vn autre obiet que nous auons aimé auparauant, encore que nous ne ſçachions pas ce que c'eſt. Et bien que ce ſoit plus ordinairement vne perfection qu'vn déſaut, qui nous attire ainſi à l'amour; toutesſois, à cauſe que ce peut eſtre quelqueſois vn déſaut, comme en l'exemple que i'ay apporté, vn homme ſage ne ſe

doit pas laiſſer entierement aller à cette paſſion, auant que d'auoir conſideré le merite de la perſonne pour laquelle nous nous ſentons émeus. Mais, à cauſe que nous ne pouuons pas aimer également tous ceux en qui nous remarquons des merites égaux, ie croy que nous ſommes ſeulement obligez de les eſtimer également; & que, le principal bien de la vie eſtant d'auoir de l'amitié pour quelques-vns, nous auons raiſon de preferer ceux à qui nos inclinations ſecrettes nous ioignent, pouruû que nous remarquions auſſi en eux du merite. Outre que, lors que ces inclinations ſecrettes ont leur cauſe en l'eſprit, & non dans le corps, ie croy qu'elles doiuent touſiours eſtre ſuiuies; & la marque principale qui les fait connoiſtre, eſt que celles qui viennent de l'eſprit ſont reciproques, ce qui n'arriue pas ſouuent aux autres. Mais les preuues que i'ay de voſtre affection m'aſſurent ſi fort que l'inclination que i'ay pour vous eſt reciproque, qu'il faudroit que ie fuſſe entierement ingrat, & que ie manquaſſe à toutes les regles que ie croy deuoir eſtre obſeruées en l'amitié, ſi ie n'eſtois pas auec beaucoup de zele, &c.

A la Haye, le 6 Iuin 1647.

Page 50, l. 4. — Brasset écrivit de la Haye, à M. Chanut, le 7 juin 1647 :

« ...I'ay receu l'honneur de vostre derniere du 11 de l'autre moys, et » la responce cy ioincte de M. Descartes vous iustifiera comme celle qui » estoit pour luy a eu la seure adresse que vous me recommandiez. Il s'en » va ce soir chercher son embarquement pour Paris... » (*Bibl. Nat., MS. fr. 17899, p. 230.*)

CDLXXXIX.

Descartes a Elisabeth.

[La Haye, 6 juin 1647.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 20, p. 66-68.

« A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc., » *sans date. Mais Descartes partit de La Haye le 7 juin (voir l'éclaircissement, p. 58). D'autre part, il avait reçu depuis deux jours (p. 59, l. 7-8) la lettre de Chanut, à laquelle il répondit le 6 juin (lettre précédente, p. 50). La présente lettre semble donc avoir été écrite également le 6. Elle n'est pas une réponse, point par point, à la lettre d'Elisabeth, CDLXXXVII*[e]*, p. 46, ci-avant, que sans doute Descartes n'avait pas encore reçue.*

Madame,

Paſſant par la Haye pour aller en France, puis que ie | ne puis y auoir l'honneur de receuoir vos commandemens, & vous faire la reuerence, il me ſemble que ie ſuis obligé de tracer ces lignes, afin d'aſſurer voſtre Alteſſe que mon zele & ma deuotion ne changeront point, encore que ie change de terre. I'ay receu depuis deux iours vne lettre de Suéde de Monſieur le Reſident de France qui eſt là, où il me propoſe vne queſtion de la part de la Reyne, à laquelle il m'a fait connoiſtre en luy monſtrant ma réponſe à vne autre lettre qu'il m'auoit cy-deuant enuoyée. Et la façon dont il décrit cette Reyne, auec les diſcours qu'il raporte d'elle, me la ſont tellement eſtimer, qu'il me ſemble que vous feriez dignes de la conuerſation l'vne de l'autre; & qu'il y en a ſi peu au reſte du monde qui en ſoient

dignes, qu'il ne ſeroit pas mal-aiſé à voſtre Alteſſe de lier vne ſort étroite amitié auec elle, & qu'outre le contentement d'eſprit que vous en auriez, cela pourroit eſtre à deſirer pour diuerſes conſiderations. I'auois écrit cy-deuant à ce mien amy Reſident en Suede, en répondant à vne lettre où il parloit d'elle, que ie ne trouuois pas incroyable ce qu'il m'en diſoit, à cauſe que l'honneur que i'auois de connoiſtre voſtre Alteſſe, m'auoit appris combien les perſonnes de grande naiſſance pouuoient ſurpaſſer les autres, &c.[a] Mais ie ne me ſouuiens pas ſi c'eſt en la lettre qu'il lui a fait voir, ou bien en vne autre precedente; & pour ce qu'il eſt vrayſemblable qu'il luy fera voir doreſnauant les lettres qu'il receura de moy, ie taſcheray touſiours d'y mettre quelque choſe qui luy donne ſuiet de ſouhaitter l'amitié de voſtre Alteſſe, ſi ce n'eſt que vous me le deffendiez.

On a fait taire les Theologiens qui me vouloient nuire[b], mais en les flatant, & en ſe gardant de les offenſer le plus qu'on a pû, ce qu'on attribuë maintenant au tems; mais i'ay peur que ce tems durera touſiours, & qu'on leur lairra prendre tant de pouuoir, qu'ils ſeront inſupportables*.

On acheue l'impreſſion de mes Principes en François; & pource que c'eſt l'Epiſtre qu'on imprimera la derniere, i'en enuoye icy la copie à voſtre Alteſſe, |afin que, s'il y a quelque choſe qui ne lui agrée pas, & qu'elle iuge deuoir eſtre mis autrement, il luy plaiſe me faire la faueur d'en auertir celuy qui ſera toute ſa vie, &c.

a. Voir ci-avant, t. IV, p. 536, l. 3-9.
b. Lettre CDLXXXIII, p. 29 ci-avant.

Page 60, l. 22. — Voici, par contre, la façon dont Heereboord en use à leur égard, presque au lendemain de l'arrêt du 20 mai, le 1er juin 1647. L'histoire est racontée par Revius, en réponse à son adversaire, qui s'était vanté de son obéissance à l'arrêt des Curateurs.

« Addit jam adversarius : *Ego quidem ab eo tempore vestro decreto* » *morem gessi, et sedulo operam dedi, ne Disputationem ullam prò aut* » *contra Cartesium instituerem, aut sub meo præsidio disputandam per-* » *mitterem, uti quidem ante à me ad ingenii exercitium fuerat factum.* » Hæc ille. Quibus adjicere eum oportuisset, nihil quoque se ab Aristo- » telica Philosophia alienum defendisse ; utrumque enim ei in decreto » prohibetur. »

« Quàm autem omni ex parte falsa sit hæc ejus gloriatio, è subjectis » speciminibus apparebit. »

« Primum specimen obedientiæ Heereboortianæ nobis erit Disputatio » quam Aprili mense tueri fuerat prohibitus. Ejus titulum in nihilo mu- » tatum Academiæ valvis affixit, Kal. Jun. ventilandæ. Positiones ipsæ » licet multum immutatæ essent, tamen et in Aristotelem arietabat vige- » sima sexta, et Cartesio velificabatur sexta super trigesimam. Annexa » autem erant quæ sequuntur : »

« *Reformatio Religionis initium duxit à reformatione Philosophiæ.* » *Quod ex variis magni Lutheri ad Johannem Langum, Georgium Spa-* » *latinum, Jodocum Isennacensem aliosque, datis litteris, annis 1516,* » *1517, 1518, liquet ; ac præsertim in quadam ad Isennacensem Epis-* » *tola, ex monasterio Erfurdensi data, in qua hæc habentur verba : Ego* » *simpliciter credo, quòd impossibile sit Ecclesiam reformari posse, nisi* » FUNDITUS *Canones, Decretales, Scholastica Theologia* PHILOSOPHIA, *ut* » *nunc habentur, et* ERADICENTVR, *et alia studia instituantur.* »

« *Sequentes Theses, à Martino Luthero præside in inclyta Heydel-* » *berga apud Augustinianos, 1518, 6. Kal. Maij disputatas, defendendas* » *suscipimis.* »

« COROLLARIA :

« *1. Qui sine periculo vult in Aristotele philosophari, necesse est, ut* » *ante bene stultificetur in Christo.* »

« *2. Postquam receptum est, tot esse formas substantiales quot com-* » *posita, necessario et tot esse materias fuerat recipiendum.* »

« *3. Ex nulla re mundi aliquid fit necessario. Ex materia tamen ne-* » *cessario fit, quicquid fit naturaliter.* »

« *4. Aristoteles male reprehendit ac ridet Platonicarum idearum me-* » *liorem sua Philosophiam.* Hactenus Corollaria. »

« In quibus non inquiram, quo sensu prima ista dixerit Lutherus ; sed » quid sibi per ea voluerit homo Cartesianarum partium, non est obscu- » rum : nempe, *non posse reformari Ecclesiam, nisi Philosophia quæ in* » *scholis viget eradicetur, et Cartesiana substituatur.* Quod si verum est,

» sequitur nullam nos habere Ecclesiam vere reformatam, quum Carte-» siana illa reformatio Philosophiæ in nullam adhuc Academiam aut » Scholam sit introducta. Videt lector, quàm secure religio reformata ab » iis qui ei nomen dederunt, homini Papistæ, ne quid pejus dicam, deri-» denda propinetur. Qualis autem Religionis reformatio è scriptis Carte-» sianis institui possit, ex hisce reformatoribus intelligere velim. Sane iis » qui ea legunt, et quæ ad ea passim observamus expendunt, mira et » μωρὰ futura illa reformatio videtur. »

« 2. *Stultificandos nos in Christo, ut sine periculo in Aristotele verse-» mur*, non pessime dicitur. Neque quisquam est qui eum sequendum » arbitretur in iis quæ, ut in homine ethnico, Christianæ fidei repugnant. » Reliqua autem omnia ideo exibilare velle, insipientia est. Audi multo » quàm te candidius de eo judicantem Judæum Majemonidem. Is More » Nevochim, part. 2, c. 22 : *Quicquid*, inquit, *Aristoteles dixit vel scrip-» sit de istis Entibus, quæ sunt sub sphæra lunæ usque ad centrum » terræ, verissimum est; neque discedet ab eo, nisi forte is qui rem non » intelligit, aut qui jam alias sententias imbibit, quas propugnare vult et » defendere, quæque illum eo usque trahunt, ut illas etiam res negare » ausit quæ oculis ipsis apparent* (nota hoc). *Quod vero attinet ea, quæ » scripsit de iis, quæ sunt inde à sphæra lunæ sursum versus, illa sunt » probabilia aliquo modo et vero similia, exceptis quibusdam; præcipue » vero illis, quæ scripsit de ordine Intelligentiarum, et quibusdam sen-» tentiis Deum spectantibus, quas ipse credit; in quibus gravissimæ sunt » absurditates, corruptionesque manifestæ et evidentes, quarumque nullam » omnino demonstrationem afferre potest.* Si hic non placet, non potes » contemnere Jo. Chrysost. Magnenum, Democriticæ Philosophiæ (quæ » multis in rebus Cartesianæ gemella est, si non eadem) nuperum instau-» ratorem; is enim Democrit. Reviv. pag. 47, de variis philosophantium » sextis locutus : *Pro juventutis*, inquit, *institutione, satius est Aristote-» lem prælegere, quod ejus methodus et sensa omni sint exceptione ma-» jora, tum etiam quia meliori philosopho caremus, absumtis veterum » libris, Platoneque, qui solus cum Aristotele supervixit, in scientia natu-» rali valde parco, nec ordinato. Unde gravissimo omnium pene populo-» rum consensu sancta et inviolabilis est in Academiis peripateticorum » principis majestas, ut majori diligentia illi studeat juventus, quem à » veteranis quibusque vident scrupulosissime coli.* Modeste omnino et » judiciose, nec pro genio sectæ Cartesianæ. »

« 3. Qui et in eo hic se prodit, quod Platonicas ideas contra Aristo-» telem sibi propugnandas sumit, ac illius hic meliorem quàm hujus » philosophiam esse ait. Quasi vero vel minimum in hac controversia » Aristotelis philosophia periclitetur. Qui siquid hic erraverit (ut multi » putant); ejus error in eo tantum esse dicitur, quod mentem Platonis » minus sit assecutus. Nam ideas eo sensu quo ab Aristotele impu-» gnantur, recte impugnari omnes fatentur. Quid ergo mentis fuisse » corollarii auctori dicendum est, nisi ut quocunque modo Aristotelem

» suggillaret, atque ita decretum DD. Curatorum se vilipendere ostenderet? »

« Hisce Thesibus excusis, affixis, quaquaversus dispersis, cum jam » omnes tam generosæ disputationi inhiarent, repente velut in alium (nec » tamen alium) hominem mutatus, valvis Academiæ hoc programma » affigit : »

« *Uti Nobb. DD. Curatoribus visum fuit ne disputatio hæc superiori » thesium facie haberetur, ita, ne sub hac posteriori ab ornatiss. Res- » pondente immutata habeatur, placet D. Præsidi.* »

« Atque ita secunda vice in spongiam incubuit hic Ajax, Heereboortius » autem primum suæ erga DD. Curatores obedientiæ specimen, satis, ut » ipse quidem arbitratur, luculentum edidit. » (Revii *Statera Phil. Cartesianæ*, 1650, p. 239-244.)

CDXC.

Descartes a l'Abbé Picot.

Rotterdam, 8 juin 1647.

[A. Baillet], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 323-324.

« *Mr Descartes partit de la Haye le 7 de Juin pour Rotterdam, d'où il écrivit le lendemain à l'Abbé Picot* [en marge : Lettr. MS. du 8 Juin 1647 à M. Picot] *sur le point de passer à Middelbourg pour s'embarquer le jour suivant à Flessingues, dans l'espérance d'arriver au bout de quinze jours à Paris, où il fut reçû & logé par cét amy, qui depuis le prémier voyage de M. Descartes en France avoit quité la ruë des Ecousses pour celle de Géoffroy-l'ânier* [en marge : Entre la Seine et la ruë Saint-Antoine], *où il avoit pris une maison conjointement avec Madame Scarron de Nandiné. Son dessein étoit de passer en Bretagne dés le commencement de Juillet* [en marge : Lettr. MS. du 26 Avril à M. Picot][a], *pour régler les affaires qui servoient de prétexte à son voyage. Mais l'édition françoise de ses Principes, qui s'acheroit entre les mains de leur traducteur son hôte, luy donna occasion de différer de quelques jours, tant pour y faire une préface*[b],

a. Voir lettre CDLXXVII, t. IV, p. 640.

b. Cette Préface distincte de l'*Epistre à la Serenissime Princesse Elizabeth*, est intitulée : *Lettre de l'Autheur à celuy qui a traduit le Liure* (c'est-à-dire à l'abbé Picot), *laquelle peut icy seruir de Preface.*

que pour voir entiérement débarraſſé de cette occupation un homme qui devoit être de ſa compagnie dans ſon voyage. Il ne vid perſonne alors que le P. Merſenne, M. Mydorge [en marge : Relation de l'Abbé Mydorge ſon fils], *qu'il ne devoit plus revoir de ſa vie, & M. Clerſelier, à qui il fit part de tout ce qui s'étoit paſſé entre la Reine de Suéde, M. Chanut & luy depuis un an. Il y avoit environ quatre mois que cet amy, aprés être relevé d'une longue et fâcheuſe maladie* [en marge : Lettr. MSS. de Deſc. à Clerſelier & à Picot][a], *cauſée pendant l'automne dernier par une fiévre maligne, par les douleurs de la goute, & par un accés d'épilepſie, avoit procuré la publication des Méditations en françois, tant de la traduction de M. le Duc de Luynes, que de la ſienne.* »

(BAILLET, II, 323-324.)

CDXCI.

DESCARTES A ELISABETH.

[Paris, juillet 1647.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 21, p. 68-69.

« A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc. », *sans date. Mais on voit, dans l'*éclaircissement *ci-joint, que Descartes était à Rennes le 26 juillet; et il écrivit cette lettre à la veille de son départ pour le Poitou et la Bretagne (p. 66, l. 10-11); elle est donc du mois de juillet. Descartes répond à une lettre d'Elisabeth qui est perdue ; car il fait allusion à des détails qu'on ne trouve pas dans la lettre CDLXXXVII, p. 46 ci-avant.*

Madame,

Mon voyage ne pouuoit eſtre accompagné d'aucun malheur, puis que i'ay eſté ſi heureux, en le faiſant, que d'eſtre en la ſouuenance de voſtre Alteſſe; la tres-fauorable lettre, qui m'en donne des marques, eſt la

a. Cf. lettre du 23 nov. 1646, t. IV, p. 565.

chofe la plus precieufe que ie pûffe receuoir en ce païs. Elle m'auroit entierement rendu heureux, fi elle ne m'auoit appris que la maladie qu'auoit voftre Alteffe, auparauant que ie partiffe de la Haye, luy a encore laiffé quelques reftes d'indifpofition en l'eftomac. Les remedes qu'elle a choifis, à fçauoir la diete & l'exercice, font, à mon auis, les meilleurs de tous, apres toutesfois ceux de l'ame, qui a fans doute beaucoup de force fur le corps, ainfi que monftrent les grands changemens que la colere, la crainte & les autres paffions excitent en luy. Mais ce n'eft pas directement par fa volonté qu'elle conduit les efprits dans les lieux où ils peuuent eftre vtiles ou nuifibles; c'eft feulement en voulant ou penfant à quelqu'autre chofe. Car la conftruction de noftre corps eft telle, que certains mouuemens fuiuent en luy naturellement de certaines penfées : comme on voit que la rougeur du vifage fuit de la honte, les larmes de la compaffion, & le ris de la ioye. Et ie ne fçache point de penfée plus propre pour la conferuation de la fanté, que celle qui confifte en vne forte perfuafion & ferme creance, que l'architecture de nos corps eft fi bonne que, lors qu'on eft vne fois fain, on ne peut pas aifement tomber malade, fi ce n'eft qu'on faffe quelque excez notable, ou bien que l'air ou les autres caufes exterieures nous nuifent; & qu'ayant vne maladie, on peut aifement fe remettre par la feule force de la nature, principalement lors qu'on eft encore ieune. Cette perfuafion eft fans doute beaucoup plus vraye & plus raifonnable, que celle de certaines gens, qui, fur[a] le raport d'vn

a. *Clers.* : fuit.

Aſtrologue ou d'vn Medecin, ſe font acroire qu'ils doiuent mourir en certain temps, & par cela ſeul deuiennent malades, & meſme en meurent aſſez ſouuent, ainſi que i'ay vû arriuer à diuerſes perſonnes[a]. Mais ie ne pourrois manquer d'eſtre extremement triſte, ſi ie penſois que l'indiſpoſition de voſtre Alteſſe duraſt encore ; i'ayme mieux eſperer qu'elle eſt toute paſſée; & toutefois le deſir d'en eſtre certain me fait auoir des paſſions extrémes de retourner en Holande.

Ie me propoſe de partir d'icy, dans quatre ou cinq iours, pour paſſer en Poictou & en Bretagne, où ſont les affaires qui m'ont amené; mais ſi-toſt que ie les auray pû mettre vn peu en ordre, ie ne ſouhaite rien tant que de retourner vers les lieux où i'ay eſté ſi heureux que d'auoir l'honneur de parler quelquefois à voſtre Alteſſe. Car, bien qu'il y ait icy beaucoup de perſonnes que i'honore & eſtime, ie n'y ay toutesfois encore rien vû qui me puiſſe arreſter. Et ie ſuis, au delà de tout ce que ie puis dire, &c.

Voici, d'après Baillet, *Vie de Mons. Des-Cartes,* quelques détails sur le séjour du philosophe en France, l'été de 1647 :

« La derniére feuïlle des Principes tirée, ils partirent ensemble,
» M. Picot et luy, pour le voyage de Bretagne. Ses affaires furent réglées
» à Rennes avec ses parens le XXVI Juillet, où l'Abbé Picot voulut en leur
» présence luy passer une déclaration par laquelle il reconnoissoit que
» les rentes de trois contrats de constitution [*en marge :* 1 Sur le sieur
» de Tremandan Malescot, etc. 2 Sur le sieur de Beaumanoir. 3 Sur le
» Sénéchal de Comburg], montant à la somme de 11,400 liv. en principal,
» appartenoient à M. Descartes du Perron, qui les luy avoit transportez
» pendant qu'ils étoient à Paris [*en marge : Voyez les piéces de l'Inventaire*]. Ils passérent ensuite en Poictou, où ils firent un séjour assez
» court. En revenant par la Touraine, ils furent arrêtez par M. de Cre-
» nan, gentil-homme d'un grand mérite, qui les retint dans sa belle

a. Voir ci-avant t. III, p. 15, l. 3.

» maison le plus long-têms qu'il pût, à les divertir et à leur procurer les
» visites des honnêtes gens de son voisinage. Mais M. Descartes, selon
» sa coûtume, n'y étoit presque visible que l'aprés midy, et il prenoit
» bien des momens sur ce qu'il devoit aux compagnies pour aller seul se
» promener dans le parc, tandis que l'Abbé Picot soutenoit la conver-
» sation [*en marge : Lettr. MS. d'Adr. Auz(out), de Rome, du 8 Août*
» *1689*]. »

« Ils retournérent ensemble à Paris vers le commencement de sep-
» tembre; mais, à leur arrivée, ils trouvérent bien du désordre dans les
» amitiez de M. Descartes. Le Pére Mersenne étoit tombé malade sur la
» fin du mois d'Août, et son état étoit devenu encore pire par la malad-
» dresse du Chirurgien qui luy avoit coupé l'artére en le saignant [*en*
» *marge : Tom. I des lettr. MSS. à Mers., lettr. de Gabriel Thibaut*
» *Minime*]. Mais M. Descartes fut encore plus consterné à la nouvelle
» qu'il eut de la mort de Monsieur Mydorge, arrivée depuis environ
» quinze jours dans la chambre où l'on prétend qu'étoit mort autrefois le
» Roy Henri II, qui étoit un reste de l'ancien Palais des Tournelles, prés
» de la Place royale. M. Mydorge n'avoit alors que soixante et deux ans :
» mais il les avoit passez dans la réputation d'une grande intégrité de vie.
» Il étoit d'une vertu si égale qu'on ne pouvoit dire aisément à quoy
» ses inclinations le faisoient pancher plus volontiers, si on met à part
» l'amour qu'il avoit pour la connoissance des Mathématiques, où l'on
» peut dire qu'il ne gardoit presque point de mesure. C'est le seul point
» où sa conduite n'ait peut-être pas été entiérement irréprochable, au
» jugement de sa parenté, qui voyoit avec quelque peine qu'il eût con-
» sumé prés de cent mille écus de son bien à la fabrique des verres de
» lunettes et de miroirs ardens, aux expériences et à divers autres usages
» de Mathématiques, dont il n'étoit pas possible que sa famille ne fût pas
» incommodée. De toutes les occupations des hommes, il n'en connois-
» soit point de comparable à l'étude de ces connoissances, et il avoit fait
» tout son possible pour mettre dans cette persuasion son cousin ger-
» main, Monsieur de Lamoignon, qui fut depuis prémier Président au
» Parlement de Paris. Ce jeune Magistrat l'avoit crû pendant quelques
» mois, et les charmes de ces hautes et profondes connoissances l'avoient
» déjà tellement enchanté, que, si l'obligation de travailler aux affaires
» publiques et les avis de M. l'Avocat général Bignon ne fussent surve-
» nus à propos pour le dégager de ces filets dans le têms qu'il en avoit
» une provision suffisante pour le commerce d'un homme de Lettres, il
» seroit demeuré enfoncé dans ces occupations décevantes, sans se soucier
» de sortir des obscuritez d'une vie privée. M. Mydorge avoit laissé peu
» d'écrits en mourant, parce que la plus grande partie de son têms comme
» de son bien se trouvoit employée en expériences. Le principal de ces
» écrits étoit la continuation de ses *Coniques*, comprenant encore quatre
» livres, dont on croid que le manuscrit fut transporté en Angleterre par
» Mylord Candische ou Cavendish et Mylord Southampton, qui étoient

» souvent chez luy, et qui avoient même taché de l'attirer avec sa famille » à Londres par des promesses magnifiques d'un établissement considé- » rable, qu'ils luy avoient faites de la part de leur Roy Charles I. Ses » autres écrits furent négligez ou dissipez durant les troubles des guerres » de Paris. J'en ay vû quelques restes dans le cabinet de M. l'Abbé My- » dorge son fils, Chanoine du Saint Sépulcre à Paris, et ils consistent en » trois petits traitez : 1 de la *Lumiére;* 2 de l'*Ombre;* 3 de la *Sciotérique.* » (BAILLET, II, 325-326.)

« ...Cependant M. Descartes avoit d'autres amis à la Cour, qui son- » geoient à luy sans qu'il s'avisât de songer à eux, et qui, voulant lui » rendre son voyage plus utile qu'il n'avoit prétendu, travaillérent effica- » cement auprés du Cardinal Ministre, à son insçu, pour luy procurer » une pension du Roy, qui luy fut accordée en considération *de ses* » *grands mérites, et de l'utilité que sa Philosophie et les recherches de* » *ses longues études procuroient au genre humain; comme aussi pour* » *l'aider à continuer ses belles expériences qui requeroient de la dé-* » *pense, etc.* [en marge : *Voyez l'inventaire de M. Descartes,* p. 8.] » Il fut surpris de voir l'expédition de ses lettres avant que d'avoir ouy » parler des démarches que des personnes si affectionnées et si dili- » gentes faisoient pour luy. Ces lettres patentes du Roy étoient du VI » jour de septembre 1647, scellées du grand sceau et vérifiées à la » Chambre, portant le don d'une pension de *trois mille livres* de rente. » La pension courut dès l'année présente; et les troubles qui survinrent » dans le Royaume n'empêchérent pas [*en marge : Lettr. MS. à Picot* » *du 13 Nov. 1648*] qu'il ne la touchât encore les deux années suivantes » jusqu'à son voyage de Suéde, par les soins de Monsieur le Grand Maître » [*en marge : Le Maréchal de la Meilleraye*], à qui il avoit coûtume d'en » écrire. »

« Aprés l'expédition de ces lettres, M. Descartes sembloit n'avoir rien » de plus pressé que son retour en Hollande ; et il se mit en état de partir » incessamment avec son hôte et son amy l'Abbé Picot, qu'il menoit à » Egmond, sans se donner le loisir de rendre aucune visite ou d'en rece- » voir. Il fut pourtant rencontré par M. Pascal le jeune, qui, se trouvant » pour lors à Paris, fut touché du désir de le voir; et il eut la satisfac- » tion de l'entretenir aux Minimes, où il avoit eu avis qu'il pourroit le » joindre. M. Descartes eut du plaisir à l'entendre sur les expériences du » Vuide qu'il avoit faites à Roüen, et dont il faisoit actuellement im- » primer le récit, dont il luy envoya un éxemplaire en Hollande quelque » têms aprés son retour[a]. » (BAILLET, II, 227-228.)

Le Frère Gabriel Thibaut, Minime de la Province de Lyon, dont il est parlé, p. 67 ci-avant, écrivit, de 1646 à 1648, quatorze lettres à Mersenne, de Chaumont en Auvergne (*Bibl. Nat., MS. fr. n. a. 6204,*

a. Voir ci-après la lettre à Mersenne, du 13 décembre 1647.

f. 57-85, p. 109-165). Dans quelques-unes de ces lettres, il est question de Descartes.

Le 1[er] avril 1647, au retour d'un voyage à Lyon, Thibaut écrivait :

« Ie cerchay chés tous les libraires la philosophie de mons[r] des Cartes; » mais ie ne pûs la trouuer. Bien trouuay-ie un liuret, intitulé *Methodus* » *philosophiæ cartesianæ* [a], composé, si ie ne me trompe, par un alleman, » dans lequel ie ne vis que des parolles et iniures contre Cartesius et sa » methode, sans aucunement reietter ses fondemens, ce qui fut cause que » ie ne l'acheptay pas. A la fin ie rencontray un honneste homme, qui me » fit la faueur de me prester les œuures de mons[r] des Cartes en latin, im- » primées a Amsteldam; mais ie n'eus qu'un iour pour le lire. Le dict au- » theur faict de belles suppositions; mais il ne les preuue pas, non plus » que la plus part de ses opinions; aussi ne les propose il que pour pures » et simples hypotheses, lesquelles seroint receuables, si par icelles on » pouuoit resoudre les anciennes difficultés, sans en faire de nouuelles » beaucoup plus grandes. Ce que i'y treuue de plus beau, est sa *Dioptrique* » et ses *Metheores*, lesquels ie ne pus voir qu'a la haste. Son traicté *de* » *cœlo* est asses aggreable et curieux. Il y a neantmoins beaucoup a redire » dans ses *Principes* de philosophie, dans ses *Meditations* et *Methode*. »

« Dans la page 35 et 37 [b], il dict : *quantitatem non distingui a substan-* » *tia corporea, et naturam corporis de prædicamento substantiæ consistere* » *in extensione*. Les nominaus et quelques autres tiennent quelque chose » de semblable: Ils sont pourtant plus tolerables que Cartesius, en ce qu'ils » disent : *quantitatem non distingui a re quanta; quantitatem substantiæ* » *non distingui a substantia, albedinis ab albedine*. En quoy ils sauuent » beaucoup mieux le mystere de l'Eucharistie; car si la quantité n'est pas » differente de la substance corporelle, puisqu'apres la conuersion du » pain et du vin on voit une quantité, quelle sera ceste substance? »

« Dans la page 41 et 43, il dict qu'il ne se peut absolument donner » aucun vuide, ce qui n'est pas beaucoup difficile a reietter. Pag. 44 : » *hunc mundum siue substantiæ corporeæ uniuersitatem nullos exten-* » *sionis suæ terminos habere*. Pag. 45 : *plures mundos esse non posse*. Ce » qu'il ne sçauroit preuuer; car, bien que Dieu ait pu faire tout le monde » cent millions de fois plus grand qu'il n'est, si ne s'ensuit il pas qu'il l'ait » faict tel, et nous n'auons aucunes authorités ni raisons qui nous le per- » suadent. Ie sçais bien qu'on ne peut sçauoir la grandeur du semidia- » metre du firmament, puis qu'il n'y a point de parallaxes d'aucune partie » d'icelluy, par le moyen desquelles nous puissions le cognoistre. Et ie » m'imagine bien qu'il peut estre plus grand que de 14000 semidiametres » terrestres; mais d'asseurer qu'il soit tel ou plus grand, c'est deuiner ou » auancer une proposition qu'on ne sçauroit preuuer. Pour ce qui est de

a. C'est le pamphlet de Voet et de Schoock, en 1643.

b. Ces pages, ainsi que les suivantes, sont celles des *Principia Philosophiæ*, édition latine, Elzevier, 1644.

» la repugnance de plusieurs mondes, Alliacensis et quelques autres l'ont » tenue, fondés sur d'autres principes. Pour l'infinité du monde, Vostre » Reuerence l'a doctement et au long reiettée dans le 2 tome de l'impieté » des deistes... »

« Il dict beaucoup d'autres choses *de loco et motu*, fondées sur ses propres » principes, lesquels estans niés il seroit bien en peine de preuuer ses » conclusions, comme en la pag. 52 : *in motu locali unius corporis fieri » diuisionem materiæ in partes indefinitas*. Pag. 49 : *id omne quod reale » est et positiuum in corporibus quæ mouentur, propter quod moueri di- » cuntur, reperiri quoque in aliis ipsorum contiguis, quæ ut quiescentia » spectantur*. Dans la pag. 61, il dict : *si corpus quiescens* c *esset accura- » tissimè æquale corpori* b *uersus illud moto, partim ab ipso impelleretur » et partim ipsum in contrariam partem repelleret*. Ce qui est faux, » comme on peut experimenter au ieu de billard. Car, lors qu'on iette » une boule contre une autre, *e.g.*, *b* contre *c*, la boule *b* poussera la » boule *c* et demeurera immobile. Nous experimentons le mesme, quand » nous ioüons aus grandes dames sur les tables du refectoir; car bien » souuent une dame, poussée contre une autre, demeure immobile au » mesme lieu ou elle la touche. Il deuoit donc distinguer *de globo in alium » æqualem et quiescentem obliquè impacto, non per lineam motus, ambo- » rum globorum centra connectentem*, ainsi que le distingue Monr Mous- » nier medecin, disciple du Pere Fabri, *de motu locali*, appreuué par » Vostre Reuerence, et c'est la premiere difficulté dont i'attens la resolu- » tion de Vostre Reuerence : pourquoy est ce que ceste boule demeure » immobile, quand elle est poussée directement contre une autre? Si ie » pouuois auoir les œuures de Cartesius, i'aurois plus de loisir pour » examiner ses opinions et les obiections qu'on faict contre... » (*Bibl. Nat., MS. fr. n. a. 6204, f. 61, p. 118.*)

« Il y a 2 ans que je demeurois à Brioude ou j'enseignois la philosophie et les mathematiques. » (*P. 119.*)

Le 22 juin 1647, autre lettre du frère Gabriel Thibaut à Mersenne, qui lui avait envoyé ses *Livres harmoniques*. On y trouve dix-sept objections, dont la dernière regarde Descartes :

« 17. Touchant les opinions de Monsr des Cartes, i'aduoüe que le phi- » sicien ne peut rien prouuer que par le mouuement sensible. C'est mon » opinion, et ie tiens que l'obiect ou subiet d: la phisique est *ens mobile*, » c'est a dire qui a en soy les principes du mouuement. Mais il ne s'ensuit » pas qu'il n'y ait rien autre chose que ce qui est sensible, bien que les » sens ne cognoissent rien que les qualités sensibles; autrement il ne fau- » droit point distinguer l'entendement des sens. Il ne sçauroit aussi expli- » quer toutes les qualités et les mouuements par lesquels elles s'acquierent » et s'introduisent dans les suiets, par le seul mouuement local. Ie vou- » drais bien sçauoir aussi, quand il dict que la quantité est un corps, s'il » entend d'un corps mathematique ou phisique, *de prædicamento subs-*

» *tantiæ vel de prædicamento quantitatis.* S'il ne reçoit point d'autre ma-
» tiere ni d'autre forme que la quantité, que deuiendra l'ame raisonnable?
» Et puis cette quantité ou ce corps, sera il composé ou simple? Sera il
» different d'espece, et sera il le principe d'operations si differentes? Ie
» voudrois bien sçauoir aussi si la matiere subtile, qu'il a inuentée pour
» expliquer et resoudre plusieurs difficultés, n'est pas capable de rarefac-
» tion aussi bien que les autres corps? Si Dieu a esté contrainct de pro-
» duire ce qu'il a produict? Notamment cet espace infini qu'il introduict,
» Dieu ne l'a il pas pu faire moindre? ou ne rien produire tout a faict? ou
» produire seulement une bouteille, ou un chaudron, ou un pot de terre,
» sans le remplir de la matiere subtile de Cartesius, d'air ou de quelque
» autre corps? Ie ne crois pas qu'il veuille soustenir le contraire. En ce
» cas la, n'y auroit il pas du vuide? Mons[r] des Cartes a creu pouuoir
» euiter les difficultés qui se treuuent dans les autres opinions; mais il se
» plonge dans des plus grandes. La vraye methode de bien philosopher,
» c'est d'establir et soustenir des opinions par lesquelles on puisse resoudre
» les anciennes difficultés, sans en produire et susciter des nouuelles et
» plus grandes. De vouloir les resoudre, en niant tous les principes qui
» sont receus uniuersellement et sont comme naturels, c'est vouloir
» couper le nœud gordien sans prendre la peine de le deffaire et desnoüer.
» Il nous sera beaucoup plus facile de reietter ses principes; nous sommes
» en possession des nostres, *qui tenet, tenet; possessio valet.* Ie seray tous-
» iours prest de quitter mes opinions, quand on me faira voir par bonnes
» raisons qu'elles sont erronées et non soustenables; mais de demander
» qu'on se despouille de son jugement et qu'on captiue son entendement
» *in obsequium fidei cartesianæ,* sans apporter des bonnes raisons pour
» faire receuoir des propositions nouuelles et contraires a la raison et aus
» sens, Mons[r] des Cartes nous excusera, s'il luy plaist; il n'a pas faict
» encore des miracles pour authoriser par iceus sa doctrine despourueüe
» de bonnes raisons, quoy qu'elle ne soit pas surnaturelle. I'admire pour-
» tant ce qu'il a faict touchant la Dioptrique, ses Metheores, et ce qu'il
» dict des cieus. Ie ne fairois pas difficulté de tenir ses opinions en cela,
» et tiens comme probable ce qu'il dict des matieres liquides, et du mou-
» uement des corps solides dans icelles. Ie n'ay pas veu sa Geometrie, et
» ne sçais pas s'il a faict d'autres œuures... »

« De Chaumont, ce 22 Juin 1647. »

« Fr. Gabr. Thibaut. »

(*Ibid.*, p. 123-124.)

Enfin voici l'épisode le plus intéressant peut-être de ce séjour de Descartes à Paris en 1647 : deux entrevues du philosophe et de Pascal, le 23 et le 24 septembre. Elles sont rapportées dans une lettre de la sœur cadette de Pascal, Jacqueline, à sa sœur aînée, Madame Périer ou Gilberte Pascal. Cette lettre a été publiée par P. Faugère, *Lettres, Opuscules et Mémoires de Madame Périer et de Jacqueline, sœurs de Pascal, etc.*;

Paris, Vaton, 1845, p. 309-312, d'après une copie MS. de la Bibliothèque Nationale, que nous n'avons pas retrouvée. En revanche, deux autres copies manuscrites de la même lettre existent aussi à la Bibliothèque nationale : *Recueil de Mlle Perier, fr. 12988, t. I, p. 7*, et *Memoires sur la vie de M. Pascal, fr. 15281, p. 6 verso.* Elles donnent un texte identique, tout semblable également à celui qu'a publié Faugère, sauf la date, l'entête, la signature et l'adresse, qui manquent dans nos deux copies.

« *Lettre de Mlle Pascal a Made Perier sa sœur, ou il est parlé d'une* » *entreveuë de Mr Pascal avec Mr Descartes.* »

[« A Paris, ce mercredi 25 septembre 1647. »]

« J'ay differé a t'écrire, ma tres chere sœur, parce que je voulois te » mander tout au long l'entreveuë de Mr Descartes et de mon frere, et je » n'eus le loisir < hier > de te dire, que dimanche au soir, Mr Habert » vint icy accompagné de Mr de Montigny de Bretagne, qui me venoit » dire, au deffaut de mon frere, qui étoit a l Eglise, que M. Descartes, » son compatriote et intime amy, avoit fort témoigné avoir envie de voir » mon frere, a cause de la grande estime qu'il avoit oui faire de M. mon » pere et de lui, et que, pour cet effet, il l'avoit prié de venir voir s'il n'in- » commoderoit pas mon frere, parce qu'il savoit qu'il étoit malade, en » venant ceans le lendemain a 9 heures du matin. Quand Mr de Monti- » gny me proposa cela, je fus assez empêchée de répondre, a cause que je » savois qu'il a peine a se contraindre et a parler, particulierement le » matin ; neanmoins, je ne crûs pas a propos de le refuser, si bien que » nous arrêtâmes qu'il viendroit a 10 heures et demie le lendemain ; ce » qu'il fit avec Mr Habert, Mr de Montigny, un jeune homme de soutane » que je ne connois pas, le fils de Mr de Montigny, et 2 ou 3 autres petits » garçons. Mr de Roberval, que mon frere en avoit averti, s'y trouva ; et » là, aprés quelques civilités, il fut parlé de l'instrument[a], qui fut fort » admiré, tandis que M. de Roberval le montroit. Ensuite on se mit sur le » vuide, et Mr Descartes avec vn grand serieux, comme on lui comptoit » vne experience et qu'on lui demanda ce qu'il croyoit qui fut entré dans » la seringue, dit que c'étoit de la matiere subtile ; sur quoy mon frere lui » répondit ce qu'il put, et Mr de Roberval, croyant que mon frere auroit » peine a parler, entreprit avec vn peu de chaleur Mr Descartes, avec civi- » lité pourtant, qui lui répondit, avec un peu d'aigreur, qu'il parleroit a » mon frere tant que l'on voudroit, parce qu'il parloit avec raison, mais » non pas avec lui, qui parloit avec preoccupation ; et la dessus, voyant a » sa montre qu'il étoit midy, il se leva, parce qu'il étoit prié de diner au » fauxbourg Saint Germain, et Mr de Roberval aussi, si bien que Mr Des- » cartes l'emmena dans vn carosse ou ils étoient tous deux seuls, et la ils » se chanterent goguette, mais vn peu plus fort qu'icy[b], a ce que nous

a. C'est-à-dire la *machine arithmétique* que Pascal avait inventée.

b. Faugère imprime (avec raison ?) *que jeu*, au lieu de *qu'icy*.

» dit Mr de Roberval, qui revint icy l'aprés dinée, ou il trouva M. Da-
» libray. »

« J'avois oublié a te dire que Mr Descartes, fâché d'avoir été si peu
» ceans, promit a mon frere de le venir revoir le lendemain a 8 heures.
» Mr Dalibray, a qui on l'avoit dit le soir, s'y voulut trouver, et fit ce
» qu'il put pour y mener Mr le Pailleur, que mon frere avoit prié d'aver-
» tir de sa part ; mais il fut trop paresseux pour y venir ; et ils devoient
» diner, Mr Dalibray et lui, assez proche d'icy. Mr Descartes venoit icy
» en partie pour consulter le mal de mon frere, sur quoy il ne lui dit
» pourtant pas grand chose ; seulement il lui conseilla de se tenir tout le
» jour au lit, jusqu'a ce qu'il fût las d'y être, et de prendre force bouil-
» lons. Ils parlerent de bien d'autres choses, car il y fut jusqu'a 11 heures ;
» mais je ne saurois qu'en dire, car pour hier je n'y étois pas ; et je ne le
» pus savoir, car nous fûmes embarrassés toute la journée a lui faire
» prendre son premier bain. Il trouva que cela lui faisoit vn peu mal a
» la tête, mais c'est qu'il le prit trop chaud ; et je crois que la saignée au
» pied de dimanche au soir lui fit du bien, car lundy il parla fort toute la
» journée, le matin a Mr Descartes, et l'aprés-dinée a Mr de Roberval,
» contre qui il disputa longtems sur beaucoup de choses qui appartiennent
» autant a la Theologie qu'a la Physique ; et cependant il n'en eut point
» d'autre mal que de suer beaucoup la nuit, et de fort peu dormir ; mais
» il n'en eut point les maux de tete que j'attendois aprés cet effort. »

« Dit a Mr Ausoult que, selon sa lettre, mon frere écrivit au P. Mar-
» cene (a) l'autre jour, pour savoir de lui quelles raisons Mr Descartes ap-
» portoit contre la colomne d'air, lequel fit la reponse assez mal écrite, a
» cause qu'il a eu l'artere du bras droit coupé < en le saignant >, dont il
» sera peut etre estropié. Je lus pourtant que ce n'étoit pas Mr Descartes :
» car, au contraire, il la croit fort, mais par une raison que mon frere
» n'approuve pas, mais Mr de Roberval, qui étoit contre. Et la aussi il lui
» témoignoit l'envie que Mr Descartes avoit de le voir, et l'instrument
» aussi ; mais nous prenions tout cela pour civilitez, etc. *En marge :*
» Copié sur l'original. »

« J. Pascal. »

« A Mademoiselle Perier, au logis de M. Pascal, conseiller du roi en
» ses conseils, derriere les murs St Ouen, a Rouen. »

L'année précédente, en octobre 1646, à Rouen, Petit, intendant des fortifications, avait initié le jeune Pascal aux expériences sur le vide, que celui-ci continua de lui-même, les mois qui suivirent. En sept. 1647, il était à la veille d'en publier un *Abrégé*. Voir l'*éclaircissement* de la lettre D ci-après, du 13 décembre. Voir aussi *Revue Philosophique*, déc. 1887 et janv. 1888 : *Pascal et Descartes, les expériences du vide* (*1646-1651*), par Ch. Adam.

a. *Sic* pour *Mersenne*.

CDXCII.

DESCARTES A [MERSENNE].

[Paris, septembre 1647?]

AUTOGRAPHE, Berlin. *Collection Dr L. Darmstaedter.*

En haut et à droite de l'autographe : (70), numéro du classement de dom Poirier. Ce serait aussi le numéro 70 de la collection La Hire, voir notre Introduction, *t. I, p.* LVIII *et* LIX. — *La date manque, ainsi que l'adresse. Mais une lettre de Le Tenneur à Mersenne, datée du 21 oct. 1647, montre que le Minime avait déjà reçu la présente note de Descartes et en avait aussitôt informé son correspondant. Or Descartes rentra en Hollande dans le courant d'octobre (il passa à La Haye peu de jours avant le 14 de ce mois). Ce fut donc à Paris même, et avant son départ, qu'il écrivit pour Mersenne cette note, probablement sur la fin de septembre. Voir l'*éclaircissement.

Mon Reu^nd^ Pere,

I'ay vu ce que Galilée a eſcrit en la page 114 de ſon liure des mouuemens, & auſſy ce que Monſ. le Tenneur vous en a mandé ; mais, pour ce que vous y trouuez encore de la difficulté, ie diray icy en quelle ſorte il me ſemble que la penſée de Galilée ſe peut expliquer.

Premierement, au lieu d'vn leuier ordinaire, qui eſt tout droit, i'en conſidere vn comme E B C dont le ſoutien eſt au point B & les deux bras ſont E B & B C qui font vn angle droit, & ie voy que ſa force eſt ſemblable a celle du leuier droit en ce que la puiſſance qui eſt en C doit eſtre a celle qui eſt en E

comme la ligne EB a la ligne BC, affin que ces deux puiſſances ſoient égales ; & cela eſt tres facile a prouuer. Apres cela, ie compare auec les deux bras de ce leuier les deux lignes EB & BC du cheuron AC qui eſt ioint a la muraille HG[a], ſuppoſant que le point E eſt le milieu de la ligne AB. Pour calculer plus facilement la force dont ce cheuron eſt ioint a cette muraille, ie ſuppoſe que, par exemple, elle conſiſte en ce qu'il y a de petites chordes qui ſortent de tous les poins de la ligne AB, & paſſent au trauers de cette muraille HG, comme ſont A_1, F_2, E_3, D_4, B_5, & qu'au bout de toutes ces chordes il pend des poids egaux, par exemple, qu'au bout de chaſcune il pend vn poids de 4 liures, & ainſy que tous ces poids retienent tous les poins du cheuron AB également ioins a la muraille HG. En ſuite de quoy, ie voy que, ſi BC eſt, par exemple, quadruple de AB, la puiſſance en C ne doit eſtre que d'vne liure pour égaler celle des deux poids 1 & 5 qui peſent enſemble 8 liures, pour ce que le poids 5, ne retenant que le point B ou eſt le ſoutien, n'y peut auoir aucune force. Ie voy auſſy que, les poins F & D eſtant egalement diſtans du milieu E, les poids, de 4 liures chaſcun, qui les retienent ne reſiſtent ny plus ny moins a la puiſſance qui eſt en C que font les poids qui retienent les deux poins A & B; car, ſi BF eſt, par exemple, $\frac{3}{4}$ de la toute AB, il faudra en C vn poids de trois quarterons pour ſoutenir celuy de 4 liures qui eſt en F, & alors BD ne ſera qu'vn quart d'AB. C'eſt pourquoy vn quarteron en C ſoutiendra le poids de

a. *En marge :* Voyez la figure en l'autre feuillet.

4 liures qui eſt en D; & ce quarteron, ioint aux autres trois quarterons, fait vne liure, laquelle ſoutient les 8 liures des poids 2 & 4. On peut prouuer le meſme de tous les autres poins de la ligne AB, conſiderez deux a deux, egalement diſtans du milieu E. D'ou il ſuit que les reſiſtances de tous les poins de la ligne AB ont enſemble meſme effet, au regard de la puiſſance qui eſt en C, que ſi elles eſtoient toutes aſſemblées au point E qui fuſt le bout d'vn leuier dont le moindre bras fuſt EB, & BC le plus grand; & que, par conſequent, la force miſe en C eſt a la reſiſtance de toute la ligne AB comme EB eſt a BC, ainſy qu'a eſcrit Galilée a la fin de ſa 114 page.

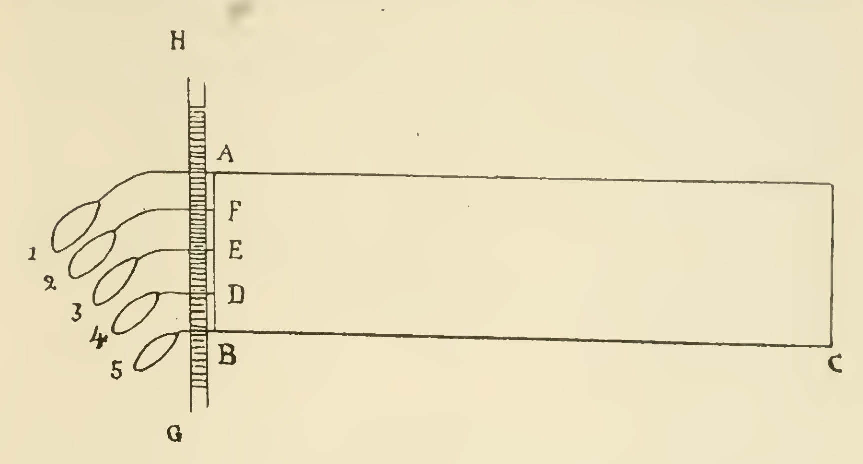
Mais on voit ayſement de cecy qu'il n'a pas bien expliqué ſon intention, & auſſy que Monſr le Tenneur y a laiſſé de l'obſcurité, en ce qu'il a ſeparé le ſoutien d'auec ce[a] qu'il nomme le point de balancement, & met l'vn au point B, l'autre au point E[b], bien que ces deux poins ſoyent ioins dans le leuier.

On peut auſſy voir icy, euidemment, que toute cete propoſition de Galilée eſt tres fauſſe, a cauſe que, pour la rendre vraye, il faudroit que le point B de la muraille euſt tout ſeul autant ou plus de force a reſiſter que tous les autres de la ligne AB ioins enſemble, & que toutes les parties du cheuron qui ſont vers B en l'angle ABC fuſſent ſi dures qu'elles ne le peuſſent rompre ni s'enfoncer dans la muraille en aucune façon, pendant que le point A & en ſuite la ligne ou

a. Descartes a d'abord écrit *celuy*, puis a barré *luy*.

b. *En marge :* en ſa lettre du 28 May 1647.

ſuperficie AB du cheuron ſeroit ſeparée de la muraille par la force qui eſt en C, au lieu que la raiſon veut que le cheuron, ſe rompant vers A, ſe rompe auſſy vers B,



& que ſa partie B s'approche quelque peu de la muraille, lorſque ſa partie A s'en éloigne; au moyen de quoy, la force miſe en C ne doit pas eſtre ſi grande qu'a dit Galilée.

La Bibliothèque de Vienne possède quatre lettres de Le Tenneur à Mersenne, dont les deux dernières seulement, du 21 octobre 1647 et du 16 janvier 1648, mentionnent cette question (une lettre, du 19 ou 20 décembre, manque entre les deux). Quant aux premières, du 21 mai et du 13 sept. 1647, elles n'en parlent pas; la question avait donc été posée dans une autre lettre, qui serait perdue, probablement dans la lettre du 28 mai. à laquelle renvoie Descartes.

Le Tenneur écrivit, en effet, à Mersenne, 21 octobre 1647 :

« Vous dites bien que Mr Descartes a veu ce que je vous ay escrit du » soliueau sellé dans le mur, et vous en a donné son avis et le sens de » Galilée; mais vous ne me mandés point s'il a aprouvé ou improuué mes » sentiments. Nous saurons cela quelque jour... »

Voïci d'autres documents curieux, tirés de cette correspondance :

Lettre précédente de Le Tenneur à Mersenne, 13 sept. 1647 :

« La vostre du 2e m'a presque fait naitre une gangrene a l'esprit, pour » raison de celle que vous aprehendez pour votre bras; au moins m'a-

» t-elle estrangement mortifié, pour le malheureux accident qui vous est
» arrivé[a]. L'exemple de Mr Lescuyer vous fait peur; neanmoins il ne faut
» pas s'alarmer si prontement, puisqu'on sait bien que la gangrene ne suit
» pas toujours une piqueure d'artere, et qu'on est souvent quite pour une
» enfleure de bras ou quelque autre semblable incommodité, qui dure
» quelques jours sans aucune suite. Pour moy, je veux esperer que Dieu
» ne privera pas le public d'une main qui lui est si utile que la vostre, et
» qui luy rend tous les jours de si grans services par les excellents ouvrages
» que vous produisés continuellement.. »

Et le 21 octobre suivant :

« Je vous diray, avant toutes choses, que votre derniere m'a extreme-
» ment resjouy, m'aprenant que votre bras estoit hors de danger. Aussi
» m'estois-je bien promis, pour la raison que je vous ay escrit, qu'il n'en
» arriveroit pas le mal qui s'en pouvoit craindre. »

Dans une autre lettre de Le Tenneur à Mersenne, datée de Tours, 16 janvier 1648, on lit :

« Il est vray que je ne vous ay rien escrit sur ce que M. Descartes a dit
» de la fracture du solieau contre Galilée et ma demonstration, pource
» que, lors que je receus la copie de sa lettre, j'avois bien d'autres choses
» dans l'esprit que des speculations phisiques; ce qui fut cause que je ne
» la leus qu'une fois, et vous diray que j'y remarquay une chose a mon
» avis entierement fausse, qui est la suposition qu'il fait du levier dont les
» bras sont a angles droits; qu'il y en avoit d'autres, que je n'entendois
» pas, et qu'au reste, il ne repond point a ma demonstration. C'est toute
» la remarque que j'en fis lors; maintenant, pour y faire une plus ample
» consideration, il faudroit l'avoir, et peut estre la recevray je un de ces
» jours avec d'autres papiers, ayant a passer icy l'hiver; et lors je pouray
» vous en dire mon avis, mais ce sera a la charge, si je vous escris contre
» luy, que vous ne luy en dirés mot; car je ne veux point parestre luy
» contredire, et veux sembler acquiescer a tous ses raisonnements en
» toutes choses, pour le moins au commencement, afin de gagner sa bien-
» veillance; car on dit qu'il faut se comporter d'abord avec luy de cette
» façon, pour pouvoir conferer avec luy et avoir l'intelligence de ses
» escrits, qui est une chose que je souhaite passionement, lorsqu'il sera en
» France, ou on m'a dit qu'il revient et qu'on luy donne 3000 livres de pen-
» sion. Je vous avouë que je n'ay que de l'admiration pour ses ouvrages,
» et que je les lis maintenant avec une tres grande avidité; car c'est
» presque le seul livre que j'aye toujours eu avec moy depuis mon depart
» d'Auvergne; quoy que je vous avouë y avoir beaucoup de difficulté, je
» ne laisse pas d'y prendre grand gout et d'esperer de venir a bout de
» tout avec le tems. J'en ay trouvé icy une traduction françoise (je pense

a. Voir ci-avant p. 73.

» que c'est de Mr de Luines ou de Mr Clercelier), laquelle ne me plaist
» pas moins que le latin, si elle ne m'agree encores plus. Vous m'obligerés
» bien de me dire qui est celuy dont il parle dans son epitre au traducteur,
» lequel il dit n'avoir pas suivy ses sentiments dans le livre intitulé
» *Fundamenta physicæ*, et qu'il est contraint de le desavouer[a]. »

« Voila a peu pres ce que j'ay a respondre a vostre derniere. Si vous
» n'avés pas en effet receu la mienne du 19 decembre, comme je le dois
» croire, puisque vous n'en parlés point, je vous rescriray une autre fois
» ce qu'elle contenoit, au cas que vous me tesmoigniés le desirer, pource
» qu'outre quelques fautes observees dans votre 1re preface, il y avoit en-
» cores d'autres choses, que je seray bien ayse que vous sachiés. Je vous
» rens graces de vos nouvelles experiences, et suis toujours,

» Mon Reverend Pere,

» Votre tres humble et tres affectionné serviteur,

» L. T. V.

» A Tours, le 16 de < janvier > 1648. »

« Au Reverend Pere,
» Le R. P. M. Marsanne (*sic*)
» a Paris. »

CDXCIII.

Chanut a Descartes.

[Stockholm, 21 septembre 1647.]

Le 17 septembre 1647, la reine de Suède, Christine, entendit, à Upsal, Freinsheim, professeur de politique et d'éloquence à l'Université, prononcer une harangue sur le Souverain Bien, *de Vero Bono* (harangue imprimée parmi les Œuvres de Freinsheim, *Oratio XVI*, p. 330). Aussitôt elle pria Chanut de demander à Descartes son opinion sur cette même matière.

La lettre de Chanut n'a pas été retrouvée; mais Descartes l'a résumée dans une lettre qu'il écrivit le 20 novembre à Elisabeth, lettre CDXCVII ci-après (*Clers.*, *I*, *99*). Descartes ajoute que la Reine avait fait promettre à Chanut qu'il en écrirait en Hollande « au prochain ordinaire ». Or nous connaissons les dates des lettres de Chanut, 21 et 28 sept., 5 oct., par les réponses de Brasset, 18 et 25 oct., 1er nov. (*Bibl. Nat.*, *fr.* *17899*.

a. Henry de Roy, ou *Regius*.

f. 347 v., 351 v., 358 v.). Il en résulte que, si Chanut écrivit le 21 sept., Brasset avait sa lettre le 18 oct.; si le 28 sept., il l'avait le 25 oct. Il dut la transmettre aussitôt à Descartes; mais les communications n'étaient pas toujours rapides entre La Haye et Egmond; Descartes ne reçut donc la lettre de Chanut que fin d'octobre ou commencement de novembre. Il n'y répondit que le 20 nov., lettres CDXCV et CDXCVI ci-après. La Reine s'impatientait sans doute; car elle fit écrire de nouveau par Chanut le 9 novembre, preuve que la première lettre de celui-ci était bien du 21 sept., la réponse n'étant pas arrivée, comme il l'attendait, aux premiers courriers de novembre.

Ajoutons que Descartes rentra à Egmond vers la mi-octobre. Le 14 de ce mois, Brasset écrivait de La Haye à M. de Brisacier :

« ... I'attendz des nouuelles de l'infirme (*M. du Laurens, à Alkmaar,* » *comme nous le verrons, lettre DI ci-après, du 17 décembre*) par le » moyen de M. des Cartes, qui est repassé en ces quartiers là pour y » exercer sa Philosophie cet hiuer. C'est vn esprit plus digne de la France » que de la Hollande. » (*Bibl. Nat., fr. 17899, f. 342 verso.*)

CDXCIV.

CHANUT A DESCARTES.

Stockholm, 9 novembre 1647.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes,* t. II, p. 331.

« M. Descartes, incontinent aprés avoir reçû les lettres patentes de sa » pension, partit pour la Hollande, où il arriva sur la fin du mois de sep- » tembre avec l'abbé Picot, qui luy tint compagnie dans son aimable soli- » tude d'Egmond jusqu'au milieu du mois de janvier de l'an 1648. Ils » passérent les trois derniers mois de l'année à joüir l'un de l'autre dans » les douceurs d'une tranquillité, pour ne pas dire d'une oisiveté tout à » fait philosophique, loin des bruits et des agitations du monde, vivans » sans contrainte dans une sympathie merveilleuse d'humeurs, sans dis- » traction du côté des facheux, et éxécutant la promesse qu'ils s'étoient » faite l'année précédente de se passer de toute autre compagnie et de tout » autre entretien que du leur, *alter alteri satis magnum theatrum sumus.* » [En marge : *Lettr. MS. du 4 May 1646 à Picot et du 30 Novembre* » *1648.*] »

« Leur indolence ne fut interrompuë que par une lettre du neuviéme de » Novembre, que M. Descartes reçût de M. Chanut, qui le prioit, de la

» part de la Reyne de Suéde, de luy expliquer son sentiment touchant le » *Souverain Bien.* » (Baillet, II, 330-331.)

Pas plus que la lettre précédente du 21 septembre, ci-avant p. 79, cette lettre de Chanut, du 9 nov., n'a été retrouvée. Mais Descartes l'a aussi résumée dans la lettre DIII ci-après, du 31 janvier 1648, à la princesse Elisabeth (*Clers.*, I, 79). Brasset la transmit, aussitôt reçue, à Descartes, le 4 décembre 1647, voir lettre CDXCVIII. C'était, nous l'avons vu p. 80, une seconde invitation, de la part de la reine de Suède, d'avoir à donner son avis sur le *Souverain Bien*, le philosophe n'ayant pas encore répondu à la première lettre du 21 septembre.

CDXCV.

Descartes a Christine de Suède.

Egmond, 20 novembre 1647.

Texte de Clerselier, tome I, lettre 1, p. 1-5.

La Bibliothèque de l'Université de Leyde possède une copie MS. de cette lettre : Codex Perizonianus, in-quarto, nº 5, p. 91. *Le même manuscrit donne aussi des copies de deux lettres à Elisabeth, du 21 mai et du 28 juin 1643 (ci-avant t. III, p. 663 et p. 690). Mais la copie de la lettre à la reine de Suède est moins complète que le texte publié par Clerselier : il y manque d'abord tout le commencement, p. 81, l. 1 à p. 82 l. 6; plus loin tantôt une ligne, tantôt deux ou trois lignes sont passées. Or la minute de Descartes, pour la première lettre qu'il écrivait à la reine de Suède, devait être particulièrement soignée ; c'est pourquoi nous suivrons de préférence Clerselier qui l'a reproduite.*

Madame,

I'ay apris de Monſieur Chanut[a] qu'il plaiſt à voſtre Maieſté que i'aye l'honneur de luy expoſer l'opinion que i'ay touchant le Souuerain Bien, conſideré au

a. Lettre CDXCIII, p. 79 ci-avant.

ſens que les Philoſophes anciens en ont parlé ; et ie tiens ce commandement pour vne ſi grande faueur, que le deſir que i'ay d'y obeïr me détourne de toute autre penſée, & fait que, ſans excuſer mon inſuffiſance, ie mettray icy, en peu de mots, tout ce que ie pourray ſçauoir ſur cette matiere.

On peut conſiderer la bonté de chaque choſe en elle-meſme, ſans la rapporter à autruy, auquel ſens il eſt euident que c'eſt Dieu qui eſt le ſouuerain bien, pource qu'il eſt incomparablement plus parfait que les creatures ; mais on peut auſſi la rapporter à nous, & en ce | ſens, ie ne voy rien que nous deuions eſtimer bien, ſinon ce qui nous appartient en quelque façon, & qui eſt tel, que c'eſt perfection pour nous de l'auoir. Ainſi les Philoſophes anciens, qui, n'eſtant point éclairez de la lumiere de la Foy, ne ſçauoient rien de la beatitude ſurnaturelle, ne conſideroient que les biens que nous pouuons poſſeder en cette vie ; & c'eſtoit entre ceux-là qu'ils cherchoient lequel eſtoit le ſouuerain, c'eſt à dire le principal & le plus grand.

Mais, afin que ie le puiſſe déterminer, ie conſidere que nous ne deuons eſtimer biens, à noſtre égard, que ceux que nous poſſedons, ou bien que nous auons pouuoir d'acquerir. Et cela poſé, il me ſemble que le ſouuerain bien de tous les hommes enſemble eſt vn amas ou vn aſſemblage de tous les biens, tant de l'ame que du corps & de la fortune, qui peuuent eſtre en quelques hommes ; mais que celuy d'vn chacun en particulier eſt toute autre choſe, & qu'il ne conſiſte qu'en vne ferme volonté de bien faire, & au contentement qu'elle produit. Dont la raiſon eſt que ie ne

remarque aucun autre bien qui me ſemble ſi grand, ny qui ſoit entierement au pouuoir d'vn chacun. Car, pour les biens du corps & de la fortune, ils ne dependent point abſolument de nous; & ceux de l'ame ſe raportent tous à deux chefs, qui ſont, l'vn de connoiſtre, & l'autre de vouloir ce qui eſt bon; mais la connoiſſance eſt ſouuent au delà de nos forces; c'eſt pourquoy il ne reſte que noſtre volonté, dont nous puiſſions abſolument diſpoſer. Et ie ne voy point qu'il ſoit poſſible d'en diſpoſer mieux, que ſi l'on a touſiours vne ferme & conſtante reſolution de faire exactement toutes les choſes que l'on iugera eſtre les meilleures, & d'employer toutes les forces de ſon eſprit à les bien connoiſtre. C'eſt en cela ſeul que conſiſtent toutes les vertus; c'eſt cela ſeul qui, à proprement parler, merite de la loüange & de la gloire; enfin c'eſt de cela ſeul que reſulte touſiours le plus grand & le plus ſolide contentement de la vie. Ainſi i'eſtime que c'eſt en |cela que conſiſte le ſouuerain bien.

Et par ce moyen ie penſe accorder les deux plus contraires & plus celebres opinions des anciens, à ſçauoir celle de Zenon, qui l'a mis en la vertu ou en l'honneur, & celle d'Epicure, qui l'a mis au contentement, auquel il a donné le nom de volupté. Car, comme tous les vices ne viennent que de l'incertitude & de la foibleſſe qui ſuit l'ignorance, & qui fait naiſtre les repentirs; ainſi la vertu ne conſiſte qu'en la reſolution & la vigueur auec laquelle on ſe porte à faire les choſes qu'on croit eſtre bonnes, pouruû que cette vigueur ne vienne pas d'opiniaſtreté, mais de ce qu'on ſçait les auoir autant examinées, qu'on en a morale-

ment de pouuoir. Et bien que ce qu'on fait alors puiſſe eſtre mauuais, on eſt aſſuré neantmoins qu'on fait ſon deuoir; au lieu que, ſi on execute quelque action de vertu, & que cependant on penſe mal faire, ou bien qu'on neglige de ſçauoir ce qui en eſt, on n'agit pas en homme vertueux. Pour ce qui eſt de l'honneur & de la loüange, on les attribuë ſouuent aux autres biens de la fortune; mais, pource que ie m'aſſure que voſtre Maieſté fait plus d'eſtat de ſa vertu que de ſa couronne, ie ne craindray point icy de dire qu'il ne me ſemble pas qu'il y ait rien que cette vertu qu'on ait iuſte raiſon de loüer. Tous les autres biens meritent ſeulement d'eſtre eſtimez, & non point d'eſtre honorez ou loüez, ſi ce n'eſt en tant qu'on preſuppoſe qu'ils ſont acquis ou obtenus de Dieu par le bon vſage du libre arbitre. Car l'honneur & la loüange eſt vne eſpece de recompenſe, & il n'y a rien que ce qui depend de la volonté, qu'on ait ſuiet de recompenſer ou de punir.

Il me reſte encore icy à prouuer que c'eſt de ce bon vſage du libre arbitre, que vient le plus grand & le plus ſolide contentement de la vie; ce qui me ſemble n'eſtre pas difficile, pource que, conſiderant auec ſoin en quoy conſiſte la volupté ou le plaiſir, & generalement toutes les ſortes de contentemens qu'on peut auoir, ie remarque, en premier lieu, qu'il n'y en a aucun qui ne ſoit | entierement en l'ame, bien que pluſieurs dependent du corps; de meſme que c'eſt auſſi l'ame qui voit, bien que ce ſoit par l'entremiſe des yeux. Puis ie remarque qu'il n'y a rien qui puiſſe donner du contentement à l'ame, ſinon l'opinion

qu'elle a de poſſeder quelque bien, & que ſouuent cette opinion n'eſt en elle qu'vne repreſentation fort confuſe, & meſme que ſon vnion auec le corps eſt cauſe qu'elle ſe repreſente ordinairement certains biens incomparablement plus grands qu'ils ne ſont; mais que, ſi elle connoiſſoit diſtinctement leur iuſte valeur, ſon contentement ſeroit touſiours proportionné à la grandeur du bien dont il procederoit. Ie remarque auſſi que la grandeur d'vn bien, à noſtre égard, ne doit pas ſeulement eſtre meſurée par la valeur de la choſe en quoy il conſiſte, mais principalement auſſi par la façon dont il ſe raporte à nous; & qu'outre que le libre arbitre eſt de ſoy la choſe la plus noble qui puiſſe eſtre en nous, d'autant qu'il nous rend en quelque façon pareils à Dieu & ſemble nous exemter de luy eſtre ſuiets, & que, par conſequent, ſon bon vſage eſt le plus grand de tous nos biens, il eſt auſſi celuy qui eſt le plus proprement noſtre & qui nous importe le plus, d'où il ſuit que ce n'eſt que de luy que nos plus grands contentemens peuuent proceder. Auſſi voit-on, par exemple, que le repos d'eſprit & la ſatisfaction interieure que ſentent en eux-meſmes ceux qui ſçauent qu'ils ne manquent iamais à faire leur mieux, tant pour connoiſtre le bien que pour l'acquerir, eſt vn plaiſir ſans comparaiſon plus doux, plus durable & plus ſolide que tous ceux qui viennent d'ailleurs.

I'obmets encore icy beaucoup d'autres choſes, pource que, me repreſentant le nombre des affaires qui ſe rencontrent en la conduitte d'vn grand Royaume, & dont voſtre Maieſté prend elle-meſme les ſoins, ie n'oſe luy demander plus longue audience.

Mais i'enuoye à M. Chanut quelques écrits[a], où i'ay mis mes ſentimens plus au long touchant la meſme matiere, afin que, s'il plaiſt à voſtre Maieſté de les voir, il m'oblige|de les luy preſenter, & que cela ayde à témoigner auec combien de zele & de deuotion, ie ſuis,

Madame,

De V(oſtre) Maieſté

Le tres-humble & tres-obeïſſant ſeruiteur, DESCARTES.

D'Egmond, ce 20 Nouembre 1647[b]

CDXCVI.

DESCARTES A CHANUT.

Egmond, 20 novembre 1647.

Texte de Clerselier, tome I, lettre 2, p. 5-7.

Réponse à la lettre CDXCIII, du 21 septembre, p. 79 ci-avant.

Monſieur,

Il eſt vray que i'ay coûtume de refuſer d'écrire mes penſées touchant la Morale, & cela pour deux rai-

a. *Traité des Passions de l'âme*, et six lettres à Elisabeth, comme on le verra dans la lettre suivante, p. 87, note *b*.

b. Cette lettre et la suivante, à cause du volumineux envoi qui les accompagnait, subirent un retard de plus de trois semaines à La Haye, d'où Brasset ne les fit partir pour Stockholm que le 20 décembre. Voir ci-après lettre DI *fin*.

ſons : l'vne, qu'il n'y a point de matiere d'où les malins puiſſent plus ayſement tirer des pretextes pour calomnier ; l'autre, que ie croy qu'il n'appartient qu'aux Souuerains, ou à ceux qui ſont authoriſez par eux, de ſe méler de regler les mœurs des autres. Mais ces deux raiſons ceſſent en l'occaſion que vous m'auez fait l'honneur de me donner, en m'écriuant, de la part de l'incomparable Reyne auprés de laquelle vous eſtes, qu'il luy plaiſt que ie luy écriue mon opinion touchant le ſouuerain bien ; car ce commandement m'autoriſe aſſez, & i'eſpere que ce que i'écris ne ſera vû que d'elle & de vous. C'eſt pourquoy ie ſouhaite auec tant de paſſion de luy obeïr, que, tant s'en faut que ie me reſerue, ie voudrois pouuoir entaſſer en vne lettre tout ce que i'ay iamais penſé ſur ce ſuiet. En effet, i'ay voulu mettre tant de choſes en celle que ie me ſuis hazardé de luy écrire[a], que i'ay peur de n'y auoir rien aſſez expliqué. Mais, pour ſuppléer à ce défaut, ie vous enuoye vn recueil de quelques autres lettres[b], où i'ay deduit plus au long les meſmes choſes. Et i'y ay ioint vn petit traitté des Paſſions, qui n'en eſt pas la moindre partie ; car ce ſont principalement elles qu'il faut taſcher de connoiſtre, pour obtenir le ſouuerain bien que i'ay décrit. Si i'auois auſſi oſé y ioindre les réponſes que i'ay eu l'honneur de receuoir de la Princeſſe à qui ces lettres ſont adreſſées[c], ce recueil auroit

a. Lettre précédente, p. 81.

b. Lettres CCCXCII, CCCXCVII, CCCXCIX, CDI, CDIII, et la moitié de CDVII, t. IV, pp. 251, 263, 271, 280, 290 et 304, et aussi p. 666-667. Voir la lettre CDXCVII ci-après, p. 90, l. 25 à p. 91, l. 3.

c. Réponses d'Elisabeth, c'est-à-dire lettres CCCXCVIII, CD, CDII, CDVI et CDIX, t. IV, pp. 268, 278, 287, 301 et 320.

eſté plus accomply, & i'en euſſe encore pû adjoûter deux ou trois des miennes, qui ne ſont pas intelligibles ſans cela; mais i'aurois dû luy en demander permiſſion, & elle eſt maintenant bien loin d'icy.

Au reſte, ie ne vous prie point de preſenter d'abord ce recueil à la Reyne; car i'aurois peur de ne pas garder aſſez le reſpect & la veneration que ie dois à ſa Maieſté, ſi ie luy enuoyois des lettres que i'ay faites pour vne autre perſonne, pluſtoſt que de luy écrire à elle-meſme ce que ie pourray iuger luy eſtre agreable; mais, ſi vous trouuez bon de luy en parler, diſant que c'eſt à vous que ie les ay enuoyées, & qu'apres cela elle deſire de les voir, ie ſeray libre de ce ſcrupule. Et ie me ſuis perſuadé qu'il luy ſera peut-eſtre plus agreable, de voir ce que i'ay ainſi écrit à vne autre, que s'il luy auoit eſté adreſſé; pource qu'elle pourra s'aſſurer dauantage que ie n'ay rien changé ou déguiſé en ſa conſideration. Mais ie vous prie que ces écrits ne tombent point, s'il eſt poſſible, en d'autres mains, & de vous aſſurer que ie ſuis, autant que ie puis eſtre,

Monſieur,

Voſtre tres-humble & tres-obligé
ſeruiteur, DESCARTES.

D'Egmond, ce 20 Nouembre 1647.

CDXCVII.

Descartes a Elisabeth.

[Egmond, 20 novembre 1647.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 31, p. 97-99.

« A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc. », *sans date. Mais cette lettre a été écrite le même jour que les deux précédentes : « i'enuoie à Monsieur Chanut... », dit Descartes (p. 90, l. 25). Elle est donc aussi du 20 novembre 1647.*

Madame,

Puiſque i'ay déia pris la liberté d'auertir voſtre Alteſſe de la correſpondance que i'ay commencé d'auoir en Suede, ie penſe eſtre obligé de continuer, & de luy dire que i'ay receu depuis peu des lettres de l'amy que i'ay en ce païs-là, par leſquelles il m'aprend que, la Reine ayant eſté à Vpſale, où eſt l'Academie du païs, elle auoit voulu entendre vne harangue du Profeſſeur en l'eloquence, qu'il eſtime pour le plus habile & le plus raiſonnable de cette Academie, & qu'elle luy auoit donné pour ſon ſuiet à diſcourir du Souuerain Bien de cette vie; mais qu'apres auoir ouy cette harangue, elle auoit dit que ces gens-là ne faiſoient qu'efleurer les matieres, & qu'il en faudroit ſçauoir mon opinion. A quoy il luy auoit répondu qu'il ſçauoit que i'eſtois fort retenu à ecrire de telles matieres; mais que, s'il plaiſoit à ſa Maieſté qu'il me la demandaſt de ſa part, il ne croyoit pas que ie man-

quaſſe à taſcher de luy ſatisfaire. Sur quoy elle luy auoit tres-expreſſement donné charge de me la demander, & luy auoit fait promettre qu'il m'en écriroit au prochain ordinaire; en ſorte qu'il me conſeille d'y répondre, & d'adreſſer ma lettre à la Reyne, à laquelle il la preſentera, & dit qu'il eſt caution qu'elle ſera bien receuë [a].

I'ay crû ne deuoir pas negliger cette occaſion, & conſiderant que, lors qu'il m'a écrit cela, il ne pouuoit encore auoir receu la lettre [b] où | ie parlois de celles que i'ay eu l'honneur d'écrire à voſtre Alteſſe touchant la meſme matiere, i'ay penſé que le deſſein que i'auois eu en cela eſtoit failly, & qu'il le falloit prendre d'vn autre biais; c'eſt pourquoy i'ay écrit vne lettre à la Reyne, où, apres auoir mis briéuement mon opinion, i'adioute que i'obmets beaucoup de choſes, parce que, me repreſentant le nombre des affaires qui ſe rencontrent en la conduite d'vn grand Royaume, & dont ſa Maieſté prend elle-meſme les ſoins, ie n'oſe luy demander plus longue audiance; mais que i'enuoye à Monſieur Chanut quelques écrits, où i'ay mis mes ſentimens plus au long touchant la meſme matiere, afin que, s'il luy plaiſt de les voir, il puiſſe les luy preſenter [c].

Ces écrits que i'enuoye à Monſieur Chanut, ſont les lettres que i'ay eu l'honneur d'écrire à voſtre Alteſſe touchant le liure de Seneque *de vita beata,* iuſques à

a. Tout ce début résume notre lettre CDXCIII de Chanut, du 21 septembre, p. 79 ci-avant.

b. Lettre perdue. Descartes avait dû l'écrire en France, au mois de septembre, avant son retour en Hollande.

c. Voir ci-avant, p. 85, l. 27, à p. 86, l. 4.

la moitié de la ſixiéme, où, apres auoir definy les Paſſions en general, ie mets que ie trouue de la difficulté à les dénombrer[a]. En ſuite dequoy, ie luy enuoye auſſi le petit Traitté des Paſſions, lequel i'ay eu aſſez de peine à faire tranſcrire ſur vn broüillon fort confus que i'en auois gardé ; & ie luy mande que ie ne le prie point de preſenter d'abord ces écrits à la Reyne, pource que i'aurois peur de ne pas garder aſſez le reſpect que ie dois à ſa Maieſté, ſi ie luy enuoyois des lettres que i'ay faites pour vne autre, plutoſt que de luy écrire à elle-meſme ce que ie pourray iuger luy eſtre agreable ; mais que, s'il trouue bon de luy en parler, diſant que c'eſt à luy que ie les ay enuoyées, & qu'apres cela elle deſire de les voir, ie ſeray libre de ce ſcrupule ; & que ie me ſuis perſuadé qu'il luy ſera peut-eſtre plus agreable de voir ce qui a eſté ainſi écrit à vne autre, que s'il luy eſtoit adreſſé, pource qu'elle pourra s'aſſurer dauantage que ie n'ay rien changé ou déguiſé en ſa conſideration[b].

Ie n'ay pas jugé à propos d'y mettre rien de plus de voſtre Alteſſe, ny meſme d'en exprimer le nom, lequel toutesfois il ne pourra ignorer à cauſe de mes lettres preceden|tes. Mais conſiderant que, nonobſtant qu'il ſoit homme tres-vertueux & grand eſtimateur des perſonnes de merite, en ſorte que ie ne doute point qu'il n'honore voſtre Alteſſe autant qu'il doit, il ne m'en a toutesfois parlé que rarement en ſes lettres,

a. Ci-avant t. IV, p. 313, l. 17, lettre du 6 oct. 1643. Cette lettre étant « la sixiéme », dit Descartes, la première est bien la lettre CCCXCII, du 21 juillet. Voir note *b*, p. 87 ci-avant.

b. Page 88, l. 5, à l. 18.

bien que ie luy en aye écrit quelque chose en toutes les miennes, i'ay pensé qu'il faisoit peut-estre scrupule d'en parler à la Reyne, pource qu'il ne sçait pas si cela plairoit ou déplairoit à ceux qui l'ont enuoyé. Mais, si i'ay d'oresnauant occasion de luy écrire à elle-mesme, ie n'auray pas besoin d'interprete; & le but que i'ay eu cette fois, en luy enuoyant ces écrits, est de tascher à faire qu'elle s'occupe dauantage à ces pensées, & que, si elles luy plaisent, ainsi qu'on me fait esperer, elle ait occasion d'en conferer auec vostre Altesse. De laquelle ie seray toute ma vie, &c.

CDXCVIII.

Brasset a Descartes.

[La Haye], 4 décembre 1647.

Minute, Bibl. Nat., MS. fr. 17899, p. 394 verso.

En tête du MS. : « A M. Des Cartes, du 4 Dbre 1647. »

Monsieur,

Ie ne pretends pas troubler beaucoup les agreemens de vostre solitude : il n'est question que de l'adresse d'vne lettre cy ioincte de M. Chanut[a]*. S'il vous dict qu'il faict froid en Suede, vous pourrez luy rendre le change par ce que nous ressentons en Hollande. Ie voudrois bien que ce fust la plus grande incommodité de M. de la Thuillerie;*

a. Lettre CDXCIV du 9 nov., p. 80 ci-avant. En effet, le 6 décembre, Brasset répondait à des lettres de Chanut du 9 nov., qu'il venait de recevoir (*Bibl. Nat., MS. fr. 17899, f. 397 v. et f. 398.*)

ie viens de le laiſſer tout alteré dedans les hautz criz d'vne reprize de goutte, qui luy eſtropie la main droicte. Il eſt a plaindre dans ces violentes & frequentes recidiues. Vous ne doubterez pas qu'il ne ſouhaicte ardamment d'eſtre dans vn climat plus temperé, & que, pour cette raiſon, il n'attende auec impatience l'arriuee de ſon congé auec celle de M. ſon filz.

Vous eſtes trop bon françois pour ne vous pas inquietter de la maladie du Roy. Ie vous faict part des bonnes eſperances que l'on nous donne d'apprendre bientoſt la ſuicte du bon effect d'vne ſignee[a] *qui auoit faict ſortir la petite verolle & la fiebure tout enſemble. Mon Dieu, que cette ſale villaine a eſté hardie d'attaquer ce corps Angelique! Mais quoy? les accidens de la nature humaine ſont autant pour les Roys que pour les moindres de leurs ſuiectz**.

*Ie ſçay bien que vous ne nous direz pas ce qu'eſt deuenu celuy d'Angleterre, puiſque ceux qui ont vn intereſt plus proche, n'y connoiſſent rien eux meſmes. C'eſt vne hiſtoire dont il fault que le tems donne lumiere, & quand ie ſonge a celle des freres de la Roze-croix, ie m'imagine qu'il doibt auoir eu part en leur confrairie. Car de s'eſuanüyr d'vne chambre fermee & au milieu d'vne garde renforcee d'infanterie & de caualerie, c'eſt vn cas aſſez merueilleux**.

Enfin la couronne de Naples ſe va transformant en Republique. Les dominations de cette eſpece ne doibuent pas en eſtre marries, puiſque c'eſt vne multiplication de conformitez. Il y a icy des gens qui ſpeculent ſur tout, & ne trouuent pas a leur gouſt que la protection de France y ſoit reclamee. C'eſt neantmoins vn coup de la iuſtice de Dieu, qui nous donne de nouueaux moyens pour mettre les

a. *Sic* pour *saignée*.

*Eſpagnolz a la raiſon, tandiz qu'ilz trauaillent a ſuborner noz anciens amiz, pour les faire tomber en defectuoſité**.

Eſtant, comme ie ſuis, accouſtumé a eſcrire des gazettes, il fault que vous pardonniez a ma demangeaiſon. Ie vous remercie du ſoin que vous auez eu de veoyr noſtre infirme d'Alkmar[a]. *Ie crains qu'oultre le mal, il y ayt auſſy de l'humeur qu'entre vous & moy i'appelleray caprice. Vous m'obligerez de me dire confidemment ce que vous en iugez, &, par deſſuz tout, de me croyre au poinct que ie ſuis**...

Page 93, l. 15. — Le 2 décembre, Brasset écrivait à un de ses correspondants, M. de Brisacier : « La maladie du Roy nous mect dans vne peine » extresme, quoy que Mg[r] le Conte de Brienne ayt adiousté par post datte » en sa derniere. Dieu veuille conseruer a la France vne personne si » chere. Il n'y a personne icy qui n'augure mal de tant de saignees dans » vne petite verole; mon medecin m'en redoubla hier mes apprehensions. » (*Bibl. Nat., fr. 17899, f. 391.*) — Louis XIV, âgé de neuf ans, était tombé malade le 10 novembre. Deux jours après, la petite vérole se déclara et suivit régulièrement son cours jusqu'au 21. Mais, ce jour-là, le Roi eut une syncope qui dura trois quarts d'heure, et l'inquiétude des médecins fut grande. Le mal empira jusqu'au dimanche 24 novembre, où on crut que c'était la fin. Depuis le 21, la petite vérole était rentrée, et quatre saignées qu'on avait faites à l'enfant n'avaient point diminué sa fièvre. Mais le dimanche soir, vers minuit, la fièvre diminua, et la petite vérole sortit de nouveau. Le lundi et le mardi, 25 et 26 nov., on le purgea; et, dès lors, la maladie commença à diminuer jusqu'à la guérison entière. (*Mémoires de Madame de Motteville*, année 1647, *fin.*)

Page 93, l. 23. — Dans une lettre du même jour (4 déc. 1647) au marquis de Fontenay, à Rome, Brasset disait déjà : « L'euasion du Roy d'Angletaire, du lieu ou les Parlementaires luy auoient redoublé ses gardes, » est vne autre piece de consideration. Mais ie crains que la closture des » ports sur cette rencontre ne nous laisse long tems sans sçauoir le detail, » les motifz et la suicte de cette histoire. » (*Bibl. Nat., fr. 17899, f. 394.*) — Le roi d'Angleterre, Charles I[er], après avoir été livré par les Ecossais aux commissaires du Parlement anglais qui l'emmenèrent de Newcastle le 19 février 1647, avait été enlevé ensuite de Holmby par l'armée, le 15 juin, et retenu prisonnier à Hampton-court. De là, le 21 novembre, trompant toute surveillance, il s'était enfui à l'île de Wight, où il demeura

a. M. du Laurens. Voir ci-après lettre DI du 17 décembre.

jusqu'à la fin de 1648. Le 10 décembre 1648, il sera enlevé de nouveau par l'armée et emmené d'abord à Hurst-Castle, puis transféré à Windsor, le 2 janvier 1649, et enfin à Londres, le 29 janvier. Une Haute-Cour de justice, instituée par les Communes, lui fit son procès : la sentence de mort, prononcée contre lui le 6 février, fut exécutée le 9. — L'évasion du 21 novembre 1647, dont Brasset parle en termes si mystérieux, avait été entourée de circonstances bizarres. « On lui raconta (à Charles Ier) qu'un » prophète allemand s'était présenté au conseil des agitateurs, s'annonçant » comme chargé de révéler les volontés du ciel, mais qu'au seul mot de » réconciliation avec le roi, ils avaient refusé de l'écouter... Un astro- » logue, William Lilly, était alors fameux à Londres, enclin au parti po- » pulaire, mais ne refusant à personne ses prédictions et ses avis. Le roi » chargea une femme, mistress Whorewood, de le consulter en son nom » sur le lieu où il lui convenait de fuir; et de mille livres sterl. que venait » de lui envoyer l'alderman Adams, royaliste dévoué, mistress Whore- » wood en reçut cinq cents pour sa mission. Les astres solennellement » interrogés, Lilly répondit que le roi devait se retirer vers l'est, dans le » comté d'Essex, à vingt milles de Londres, et mistress Whorewood se » hâta de porter à Hampton-court sa réponse. Mais Charles ne l'avait pas » attendue... » (Guizot, *Histoire de la Révolution d'Angleterre*, t. II, p. 269, etc., 3e édit. 1841.)

Page 74, l. 2. — Naples s'était révolté contre la domination espagnole. Le 7 juillet 1647, un pêcheur, Masaniello, se mit à la tête des rebelles. Mais son triomphe fut court : le 16, il périt, assassiné par des émissaires du duc d'Arcos, vice-roi. La révolte ne s'apaisa point, et la république fut proclamée, le 24 octobre. Un Français, le duc de Guise, qui se trouvait alors à Rome, en fut un moment le chef. Il pensait jouer le même rôle que jouait le prince d'Orange en Hollande, et le 15 novembre il fit son entrée à Naples. La flotte française parut même devant la ville, le 19 décembre. Mais Mazarin, quoique favorable à l'insurrection, en haine des Espagnols, ne soutint pas le duc de Guise. Celui-ci tomba bientôt entre les mains des ennemis, le 6 avril 1648, et fut emmené en Espagne; il y resta cinq ans prisonnier. Mazarin apprit la fin de cette aventure le 30 avril 1648, et Mersenne la manda, le 1er mai, à Huygens père. — A la fin de l'alinéa, Brasset fait allusion aux tentatives des Espagnols pour détacher la Hollande de l'alliance française et l'amener à traiter séparément avec eux; ils y réussiront d'ailleurs, et une paix particulière sera signée. — Brasset avait écrit cette note dans son journal en novembre 1647 : « Le » 22 arriuent lettres de Rome portans que les Napolitains ont priz resolu- » tion de se mettre en forme de Republique soubz la protection de » France. » (*Bibl. Nat., fr. 17899, f. 581 verso.*)

Page 94, l. 9. — Quelques jours plus tard, dans une lettre du 15 décembre 1647 à Rivet, Brasset écrira cette phrase :

« Ie ne sçay comment M. Des Cartes digerera dans sa solitude les

» atteintes que M. Riuius luy a données. A eux le débat. » (*Bibl. Nat., MS. fr. 17899, p. 409 verso.*)

Il s'agit de l'affaire de Leyde, qui recommençait et qui fit surtout grand bruit à la fin du mois, le 23 et le 28 décembre, comme nous le verrons par une lettre de Heereboord aux Curateurs de l'Université le 18 février 1648, *éclaircissement* de la lettre DVIII ci-après.

CDXCIX.

ELISABETH A DESCARTES.

[Berlin], 5 décembre [1647].

COPIE MS., Rosendaal, près Arnhem, *Collection Pallandt*.

Publiée par Foucher de Careil, p. 59-61, Descartes et la Princesse Elisabeth (*Paris, Germer-Baillière, 1879*). *Descartes répondra, lettre DIII ci-après, 31 janvier 1648.*

Monſieur Deſcartes,

Puiſque i'ay receu, il y a quelques iours, la traduction françoiſe de vos Meditations Metaphyſiques, *que vous m'auez enuoyé, ie ſuis obligé de vous en rendre grace par ces lignes, encore que ie ne ſaurois exprimer mon ſentiment de reconnoiſſance de vos bontés, ſans en demander vne nouuelle pour excuſer l'incommodité que ie vous donne a lire & répondre mes lettres qui vous détournent ſi ſouuent de meditations vtiles, pour des ſuiets qui, ſans la partialité d'amy, ne vous ſauroient eſtre conſiderables; mais i'ay receu tant de preuues de celle que vous auez pour moi, que i'y preſume aſſez pour ne faire difficulté de vous dire auec quelle ſatisfaction i'ay leu la traduction ſuſdite, puiſqu'elle rend vos penſées d'autant plus miennes*

que ie les vois bien exprimées en vne langue dont ie me ſers ordinairement, encore que ie crois les auoir compriſes auparauant.

Mon admiration s'augmente toutes les fois que ie relis les obiections qu'on vous a fait, comment il eſt poſſible que des perſonnes, qui ont employé tant d'années à la meditation & à l'étude, ne ſauroient comprendre des choſes ſi ſimples & ſi claires, que la pluſpart, en diſputant du vray & du faux, ſemblent ne pas connoître comment il les faut diſcerner, & que le ſieur Gaſendus, qui eſt en la plus grande reputation pour ſon ſauoir, a fait, apres l'Anglois[a]*, des obiections moins raiſonnables que tous les autres.*

Cela vous montre combien le monde a beſoin du Traité de l'Erudition, *que vous auez autrefois voulu faire. Ie ſay que vous eſtes trop charitable pour refuſer vne choſe ſi vtile au public, & que, pour cela, ie n'ay pas beſoin de vous faire ſouuenir de la parole que vous en auez donnée à*

Voſtre tres-affectionnée amye à vous ſeruir,

ELISABETH.

Ce $\frac{5}{25}$ *de* $\frac{10}{9}$ *bre*[b].

Monſieur Deſcartes.

a. Thomas Hobbes, auteur des 3es objections.

b. C'est-à-dire « ce 5 de décembre » (*nouveau style*), ou « 25 de novembre » (*ancien style*).

D.

DESCARTES A MERSENNE.

Egmond, 13 décembre 1647.

Abbé EMERY, *Pensées de Descartes sur la religion et la morale*, p. 11. (Paris, Le Clerc, 1811, in-8°.

L'abbé Emery a pu copier cette lettre sur l'autographe qui se trouvait encore dans les Archives de l'Académie des Sciences en 1811 (voir notre Introduction, *t. I, p. LIV). C'était le numéro (61) du classement de dom Poirier* (ib., *p. LVIII). Elle appartenait déjà à la collection La Hire, et Baillet, qui en eut connaissance, l'a citée à plusieurs reprises, comme une lettre à Mersenne,* Vie de Mons. Des-Cartes, *t. II, p. 330 et p. 332-333. — L'abbé Emery ne s'est pas cru obligé de respecter l'orthographe du manuscrit et a imprimé cette lettre à la moderne; nous avons rétabli les façons d'écrire qui sont absolument sûres d'après tous les manuscrits de Descartes.*

[Mon Reuerend Pere],

Il y a deſia quelque tems que M. de Zuylichem m'a enuoyé l'imprimé de M. Paſcal*, de quoy ie remercie l'auteur, puiſque c'eſt de ſa part qu'il m'eſt enuoyé. Il ſemble y vouloir combattre ma matiere ſubtile, & ie lui en fais fort bon gré; mais ie le ſupplie de n'oublier pas a mettre toutes ſes meilleures raiſons ſur ce ſuiet, & de ne pas trouuer mauuais, ſi en temps & lieu i'explique tout ce que ie croiray eſtre a propos, pour me defendre.

Vous me demandez vn eſcrit touchant les experiences du vif-argent, & neanmoins vous differez de me les apprendre*, comme ſi ie deuois les deuiner;

mais ie ne dois pas me mettre en hasard de cela, pource que, si ie rencontrois la verité, on pourroit iuger que i'en aurois fait icy l'experience, & si ie manquois, on en auroit moins bonne opinion de moy; mais, s'il vous plaist me faire part ingenuement de tout ce que vous auez obserué, ie vous en auray obligation; & en cas qu'il arriue que ie m'en serue, ie n'oublieray pas de faire sçauoir de qui ie les tiens.

I'auois auerti M. Pascal d'experimenter si le vif-argent montoit aussi haut, lorsqu'on est au-dessus d'vne montagne, que lorsqu'on est tout au bas; ie ne sçay s'il l'aura fait*. Mais, afin que nous puissions aussy sçauoir si le changement des tems & des lieux n'y fait rien, ie vous enuoie vne mesure de papier de deux pieds & demi, ou le troisiesme & le quatriesme pouce, au-dela des deux pieds, sont diuisés en lignes, & i'en retiens icy vne autre toute semblable, afin que nous puissions voir si nos obseruations s'accorderont. Ie vous prie donc de vouloir obseruer en tems froid & en tems chaud, & lorsque le vent du sud & du nord souffleront, iusqu'a quel endroit de cette mesure le vif-argent montera; & afin que vous sçachiez qu'il s'y trouuera de la difference, & que cela vous engage a m'escrire aussy tout franchement vos obseruations, ie vous diray que, lundi dernier[a], la hauteur du vif-argent estoit iustement de deux pieds trois pouces, selon cette mesure, & qu'hier, qui estoit ieudi[b], elle estoit vn peu au-delà de deux pieds & quatre pouces; mais auiourd'huy elle a rabaissé de trois ou quatre lignes. I'ay vn tuyau qui

a. Le 9 décembre 1647.
b. Le 12 décembre.

demeure attaché iour & nuit en meſme lieu, pour faire ces obſeruations, leſquelles ie crois qu'il n'eſt pas beſoin de diuulguer ſitoſt, & qu'il vaut mieux attendre que le liure de M. Paſcal ſoit publié.

Ie voudrois auſſy que vous eſſayaſſiez d'allumer du feu dans voſtre vuide, & que vous obſeruaſſiez ſi la fumée ira en haut ou en bas, & de quelle figure ſera la flamme. On peut faire cette experience*, en faiſant pendre vn peu de ſoufre ou de camphre au bout d'vn filet dans le vuide, & en y mettant le feu au trauers du verre auec vn miroir ou verre bruſlant. Ie ne puis faire cela icy, pource que le ſoleil n'eſt pas aſſez chaud, & ie n'ay peu encore auoir le tuyau aiuſté auec la bouteille.

Ie m'eſtonne de ce que vous auez gardé quatre ans* cette experience, ainſi que le dit M. Paſcal, ſans que vous m'en ayez iamais rien mandé, ny que vous ayez commencé a la faire auant cet eſté; car, ſitoſt que vous m'en parlaſtes, ie iugeay qu'elle eſtoit de conſequence, & qu'elle pourroit grandement ſeruir a verifier ce que i'ay eſcrit de phyſique. Ie ſuis, &c.

D'Egmond, 13 Decembre 1647.

Page 98, l. 3. — L'imprimé dont il s'agit avait pour titre : *Expe-» riences nouvelles touchant le vide, dedié à M. Pascal, Conseiller du Roy » en ses Conseils d'Etat et privé, par le sieur B. P. son fils* (Paris, 1647). Permis d'imprimer, du 8 octobre 1647.

Pascal commence ainsi : « Mon cher lecteur, Quelques considerations » m'empêchant de donner à present un Traité entier, où j'ai rapporté » quantité d'experiences nouvelles que j'ai faites touchant le vide, et les » consequences que j'en ai tirées, j'ai voulu faire un recit des principales » dans cet abregé, où vous verrez par avance le dessein de tout l'ouvrage... »

Descartes était donc fondé à attendre un *Traité entier* où Pascal mettrait « ses meilleures raisons » sur ce sujet de la matière subtile. D'ailleurs,

le *Traité* de Pascal ne devait jamais paraître et ne fut même pas achevé. Il n'en reste que le fragment intitulé : *Préface sur le Traité du vide*, qui paraît être aussi de 1647. Pour le reste, nous avons trois rédactions partielles : 1° *Experiences nouvelles*, publiées en 1647, qui ne sont qu'un abrégé ; 2° *Recit de la grande experience de l'equilibre des liqueurs, projetée par le sieur B. Pascal, pour l'accomplissement du Traité qu'il a promis dans son Abregé touchant le vide, et faite par le sieur Perier*, publié en 1648 ; 3° *Traités de l'equilibre des liqueurs et de la pesanteur de la masse de l'air*, publiés seulement en 1663, après la mort de Pascal, bien qu'ils fussent « tout prêts à imprimer depuis plus de douze ans », lit-on dans la préface. (*Opuscules philosophiques de Pascal*, édition Ch. Adam, Paris, Hachette, 1887, p. 3-7.)

Page 98, l. 13. — D'après l'imprimé d'octobre 1647, Descartes s'attendait à « quantité d'experiences nouvelles », Pascal ne donnant que « les principales ». Il n'avait donc pas encore reçu quelques autres publications qui suivirent de près cet opuscule. En voici au moins deux :

1° *Demonstratio ocularis loci sine locato, corporis successive moti in vacuo*, par le P. Valerianus Magnus, avec ces deux indications : *Approbatio, Varsaviæ, die 16 julij 1647. — Hæc scribebam anno 1647, die 12 sept.*

2° *Observation touchant le vide faite pour la premiere fois en France, contenue en une lettre écrite à M. Chanut Resident pour Sa Majesté en Suede, par M.* Petit, *Intendant des fortifications, à Paris, le 19 novembre 1646*, avec le discours qui a été imprimé en Pologne sur le même sujet en juillet 1647 (Paris, 1647, in-4). Le privilège est du 12 nov. 1647. Même pagination pour les deux pièces : lettre de Petit, p. 1-25, et discours du P. Magni, p. 25-68.

L'annonce de cette publication du P. Magni, sitôt qu'elle fut connue en France, détermina Pascal et Petit à ne point tarder davantage. Pascal fut prêt le premier, son permis d'imprimer étant du 8 octobre 1647 ; Petit n'eut de privilège pour l'impression que le 12 novembre suivant. D'autres publications vinrent ensuite, notamment une du P. Noël, dont Descartes eut aussi connaissance. Voir ci-après, lettre à Mersenne, du 7 février 1648.

Page 99, l. 12. — Notons que, dans ce passage, Descartes ne parle pas du Puy-de-Dôme, qui fut la montagne choisie naturellement par Pascal, puisqu'il la connaissait bien, étant de Clermont en Auvergne, et qu'il avait dans cette ville son beau-frère, Florin Périer. Notons aussi que l'avis fut sans doute donné à Pascal par Descartes, au cours des deux entretiens qu'ils eurent ensemble à Paris, le 23 et le 24 sept. (ci-avant p. 72-73), bien que Jacqueline Pascal, qui rapporte ces entretiens (il est vrai qu'elle n'assista pas au second), ne dise rien d'un avis pareil. Notons enfin que Pascal, averti par Descartes, aurait attendu près de deux mois avant d'envoyer ses instructions pour la grande expérience du Puy-de-Dôme : la lettre qu'il écrivit à son beau-frère Périer, et qui fut publiée avec le récit

de cette expérience en 1648, est du 15 novembre 1647. Et il paraît, par une lettre de Le Tenneur à Mersenne, que nous citerons plus bas, écrite de Clermont, le 21 octobre, qu'à cette date Perier ne savait rien de plus que les expériences qui venaient d'être publiées par Pascal.

D'autre part, le P. Mersenne ne paraît pas non plus avoir fait grande attention tout d'abord à cet avis donné par Descartes à Pascal en septembre, tandis que, le 4 janvier 1648, puis le 8 janvier, c'est-à-dire évidemment au reçu de la lettre de Descartes du 13 décembre 1647, il parle aussitôt de cette expérience décisive à Huygens d'abord, puis à Le Tenneur. Il invite même ce dernier à la tenter sur le Puy-de-Dome; et pourtant il savait, au dire de Pascal, que des instructions dans ce sens avaient été données déjà par celui-ci à Périer.

Voici, d'ailleurs, quelques documents inédits ou peu connus à ce sujet :

1° Lettres de Le Tenneur à Mersenne. (*Bibl. I. et R. de Vienne.*)

Le 13 septembre 1647, en *post-scriptum* : « Mr Perier n'est pas encores » arivé (*en Auvergne*); mais je say qu'on l'atend impatiemment a Gergovie, » ou je me rendray bientost pour conferer avec luy. »

Le 21 oct. : « Nous avons maintenant Mr Perier a Clermont, et il y » a aujourd'huy huit jours, qu'il nous fit voir chés luy l'experience du » vuide en presence des plus curieux de la ville. Parmy ceux qui s'y trou- » verent, 3 ou 4 personnes seulement demeurerent d'acord que (c')estoit » un vray vuide, entre lesquels je vous avoue que j'en suis un, ne me » pouvant contenter de ce qui fut dit au contraire par quelques opiniatres » Peripateticiens, entre lesquels deux medecins firent bien du bruit pour » defendre leur maitre alegant a peu pres la mesme chose que ce que » vous dites avoir esté alegué par d'autres a Paris, savoir qu'il reste de » l'air dans la partie du tuyau qui semble vuide, lequel estant au commen- » cement meslé avec le mercure s'en separe pour remplir cet espace, le » mercure estant toujours plein de parties aeriennes et ayant une grande » affinité avec l'air; et autres semblables balivernes, qui ne sont que des » paroles et n'ont aucune aparence. D'autres aleguerent ce que je vous ay » desja escrit. Il y en eut un, qui confessa qu'il se trouveroit fort esbranlé » a croire que cet espace est un vray vuide, si, y ayant fait un trou, les » 2 1/4 pieds de mercure descendoient. Je m'offris aussitost a gager » 100 contre 1, que cela arriveroit infailliblement, ce qui fut confirmé par » M. Perier: mais l'espreuve ne s'en put pas faire alors, et le jeudy sui- » vant (*17 oct.*) je parti de Clermont et n'ay point ouy parler de rien » depuis... »

A la fin de la même lettre : « Comment vous pourrois-je rendre raison » de l'experience que vous aves fait voir à Mr Descartes, du grave qui » devroit tomber plus de 20 piés en une seconde et n'en tombe que 12, si » luy mesme n'en sait que dire? Certainement je n'en suis pas moins » empesché que luy. . . »

2° Le 15 nov. 1647, dans sa lettre à Périer, Pascal dit entre autres choses : « . . Et sur cette assurance (que vous m'accorderez la grâce de vouloir

» faire vous-même cette experience), je l'ai fait esperer à tous nos curieux » de Paris, et entre autres au R. P. Mersenne, qui s'est déjà engagé, » par les lettres qu'il en a écrites en Italie, en Pologne, en Suede, en » Hollande, etc., d'en faire part aux amis qu'il s'y est acquis par son » merite... »

3° Lettres de Mersenne, postérieures à celle de Descartes du 13 décembre 1647.

Le 4 janvier 1648, il écrivait à Huygens à la Haye : « ..Si nous auions » icy une telle montagne (*il vient de parler du Pic « Tanarife »*), i'y mon- » terois auec du vif argent et des tuyaux, pour voir si le vuide s'y feroit » plus grand ou plus petit qu'icy. Ce qui nous feroit decider necessaire- » ment pour sçauoir la raison de ce vuide, comme vous verrez dans mon » livre d'obseruations... » (*Œuvres complètes de Christiaan Huygens*, t. I, p. 77, La Haye, 1888.)

Le 8 janvier 1648, autre lettre (perdue) à Le Tenneur, qu'il croyait toujours à Clermont, et qui envoie de Tours, le 16 janvier, la réponse suivante :

« Mon Reverend Pere, »

« Il y avoit desja quelques jours que ie commençois a m'estonner de » ce que je ne recevois point des vostres, lorsque celle du 8 de cette » annee me fut rendue. J'y ay d'abord apris la raison pourquoi vous ne » faisiés point et mesmes n'avés point fait aucune reponse a la mienne du » 19 ou 20e Decembre, reconnoissant clairement, par vostre discours, que » vous ne l'avés point receuë, puisque vous parlés comme a une per- » sonne que vous croyés encore en Auvergne, encores qu'il y ayt plus de » 3 mois que j'en suis party (*le 17 octobre*). Vous jugerés par là, que je » ne suis pas maintenant en estat de faire l'experience du vuide sur la » montagne du Puy-de-Domme. D'ailleurs je vous diray que je pense, » avec Roberval, que cela seroit entierement inutile et que la mesme » chose se trouveroit en haut qu'en bas. Il est vrai que j'en parle sans sa- » voir ce que je dis; car je vous avouë que je n'ay jamais compris ce que » vous dites du cylindre d'air dans vos Reflexions, ny ce que veulent dire » ceux qui soutiennent que c'est ce qui empeche le mercure de descendre » plus bas qu'a 2 1/4 pieds de la superficie de l'autre mercure. Il me » semble vous l'avoir desjà escrit cet esté, et je vous confessois encores » franchement ma stupidité la dessus, quoy que j'aye leu et releu ce » que vous en dites, pag. 104 et puis au dernier chapitre, avec le plus » d'atention que j'ay peu : car je vous prie, ou est ce cylindre d'air ima- » ginaire, et comme quoy disent ils qu'il agit au travers d'un tuyau vuide » d'air? »

« Outre cela, croyés-vous qu'il soit fort facile de porter un tuyau de » verre et 20 livres de mercure au haut d'une montagne pareille a celle la? » Certainement je crains fort de ne pas venir a bout de cette experience, » lors que je seray dans le pays. Mais, puisque vous avés un Prince a

» Paris (*le prince de Conti?*), qui fournit a l'apointement, donnés luy avis » de faire faire l'experience a ses despens sur quelque haute montagne en » donnant cette commission a quelqu'un qui en soit proche. Car, pour la » grande Dame qu'on vous a dit m'honorer si fort, je ne say qui vous » peut avoir donné cette belle nouvelle; mais je vous puis asseurer, » que c'est une vraÿe mesdisance, et qu'il n'y en a aucune dans tout le » pays, qui songe plus a moy qu'a un autre. Si est de la bonne et espaisse » Marquise d'Elliat qu'on a entendu parler, a cause peut estre que je la » visitois quelquefois a Clermont et ailleurs, je vous proteste que c'est avec » bien peu de raison qu'on vous en a parlé de la sorte; car la bonne Dame » n'aime et ne fait estat que en ceux qui despensent pour elle et qui ont » soin de la faire danser et jaller (?); car ce sont choses qui luy plaisent » fort et a quoy elle ne craint personne. Mais de despenser un double » pour l'avancement des sciences, croyés moy qu'elle ne se cognoist point » a cela, et qu'il ne le faut point atendre d'elle. »

« Venons maintenant au fait du vuide. Est-il possible que je ne vous » aye point encores dit ma pensée la dessus? Il me semble m'en estre » expliqué l'esté dernier, et vous avoir dit que je croyois absolument que » le haut du canal estoit vuide pour le moins de tous les cors qui nous » sont connus. Car, qu'il n'y en ait aucun, je ne le puis croire, et me » rens a la raison que Mr Descartes alegue pour prouver l'impossibilité » du vuide, que vous pouvés voir en la II part. de ses princip. art. 16; » et jusques a ce qu'on y ayt respondu comme il faut, je seray absolu- » ment de cette opinion. Mais je vous avouë que je n'ay encores pû rien » trouver d'assés puissant pour me contenter la dessus. »

« Qu'en dit Roberval, luy qui admet le vuide absolu? Je seray certai- » nement de son party, quand il aura satisfait a l'objection de Mr Des- » cartes contre le vuide, et diray, comme j'ay desja fait au commence- » ment, qu'il est vray que la nature abhorre le vuide, mais qu'elle n'a » qu'une puissance finie et terminée pour l'empecher, qui ne s'estend, » pour le regard du vif argent, qu'a l'eslever jusques a 2 1/4 pieds ou » environ, et ainsi des autres liqueurs, a proportion de leur pesenteur. » Car tout ce que disent les Peripateticiens pour prouver qu'il y a de » l'air dans le haut du canal, tout cela, dis-je, sont chansons et railleries, » et en un mot, de signalés moyens pour faire voir la futilité de leur reso- » nement. Quant a la rarefaction, ne leur en desplaise, les bonnes gens » ne seurent jamais ce que c'est; et on peut dire que M. Descartes et » Gassende sont les premiers qui en ont parlé comme il faut, au moins » de ceux qui sont venus a ma cognoissance; j'entens, depuis que la Phi- » losophie d'Aristote est en credit, car il est certain que beaucoup d'an- » ciens, entre autres Lucrece, ont eu des pensées la dessus assés sem- » blables aux leurs, et peut estre que ces Messieurs les ont prises d'eux. » Mon opinion est donc qu'il n'y a point d'air dans le haut du tuyau, » veu mesmes que si, comme disent les Peripateticiens, si un peu d'air » estoit capable de se rarefier a de si grans espaces, il ne devroit rien

» rester dans le tuyau, et que l'air s'y pouroit rarefier dans toute son » estendue, sans qu'il y demeurat de mercure. Il faut donc maintenant » rechercher quelle sorte de corps il y peut avoir. Or en cela il est vray » que je ne puis resoudre, *angustiæ sunt undique.* »

« La matiere subtile de M. Descartes ne me contente pas. Que-ce soit » celle qui estoit meslée avec le mercure, qui s'en soit separée, il me » semble que cela ne se peut, pource qu'elle occuperoit toute seule autant » de place qu'avec le mercure, ce qui ne peut estre sans rarefaction. Mais » la rarefaction ne se fait, selon luy, que par l'introduction de la mesme » matiere subtile dans les pores du corps rarefié; il faudroit donc une » autre matiere plus subtile dans les pores de cette premiere, qui seroit » aler a l infiny, outre que cela ne se pouroit encores concevoir sans rare- » faction de cette seconde. Si cette matiere subtile se rarefie sans intro- » duction d'une autre matiere subtile, elle aura une infinité de petits » vuides, qui est une chose qui destruit la Philosophie Descartique, par- » ticulierement les raisonements de la 3 Partie, art. 89 et ailleurs. Il faut » donc que cette matiere subtile vienne de dehors; mais si cela est, pour- » quoy demeure-t-il aucun mercure dans le tuyau, et que ne se remplit-il » tout de cette matiere? D'ailleurs, pourquoi l'eau s'esleve-t-elle dans les » pompes, et pourquoy y auroit il jamais aucun peril de vuide en la na- » ture? Si la matiere subtile est toujours capable de passer par tout et de » s'introduire dans touts les corps, que n'entre-t-elle dans les pompes, » dans les ventouses et par tout ailleurs, sans faire monter les corps pe- » sants contre leur nature? Ce que vous me dites des couleurs et du son » et des especes, je croy vous l'avoir escrit dés l'Auvergne; car il s'est » trouvé des Peripateticiens qui m'ont fait cette objection. Mais quoique » je demeure d'acord avec Mᵉ Gassende, que toutes ces choses sont des » corps, je dis qu'il faut qu'il y en ait encores un autre que cela, et qu'en- » cores que ce soit des cors, ils sont trop subtils et ne peuvent contenter » le desir de la nature touchant la repletion et la continuité qu'elle affecte, » pour ce que, si cela estoit, jamais il ne devroit rien plus y avoir de » crainte de vuide, et l'eau ne devroit point monter, contre sa nature, » dans un tuyau de verre, lorsqu'on attireroit l'air par en haut, puisque » la lumiere et les especes y entreroient toujours, qui seroit un moyen » plus facile pour empescher le vuide que l'eslevation de l'eau. Ces corps » ne sont donc pas capables de contenter la nature; partant il faut qu'il » y en ait un autre dans le tuyau, mais pourtant qu'il n'y entre ou ne s'y » trouve, de quelque façon que ce soit, qu'aprés avoir eslevé ou retenu » eslevé le corps qui s'y rencontre, autant qu'elle peut, c'est a dire le » mercure de la hauteur de deux pieds trois pouces ou environ, » l'eau de 32 piés, etc. Or, de savoir quel est ce corps et d'ou il vient, » *hoc opus, hic labor*, c'est ce que je n'ay pû encores deviner. Et pour » moy, apres avoir consideré tout cecy, je ne songe plus a faire con- » fesser aux Aristoteliciens que le haut de notre tuyau soit un vray » vuide, mais seulement qu'il n'y a aucun des corps connus ou ordi-

» naires soit air ou autre chose. Voila tout ce que j'ay a vous dire du » vuide... » (*Bibl. I. et R. de Vienne.*)

Nous avons donné la suite de cette lettre jusqu'à la fin, ci-avant p. 73.

4° Enfin dans la *Vie de Mons. Des-Cartes*, en 1691, Baillet donne en marge (t. II, p. 330), à propos de l'expérience en haut d'une montagne, l'indication suivante, qu'il avait trouvée sans doute dans une lettre d'Auzout, écrite de Rome, le 8 août 1685 (t. II, p. 342) : « M. Auzout prétend » avoir donné le même avis à M. Pascal dans le même téms. »

Voici sur Auzout un autre témoignage de Gassend :

« Non hæreo item, quin obseruatio (*l'expérience du Puy-de-Dôme*) » tentata perfectaque fuerit auspiciis illius eximij seu incomparabilis » potiùs adolescentis, Paschalij, cuius mentionem factam habes in ea Dis» sertatiuncula, quæ est inscripta de nupero circa Inane experimento; » nempe eruditus Auzotius, cuius memini in ea quoque, narrauit, cùm » adhuc Parisiis versarer, dedisse illum operam, ut id negotij in Auernia, » vbi montes præalti sunt, exsequutioni demandaretur. » (*Gassendi Opera*, t. I, p. 211, col. 2, Lyon, 1658.) D'ailleurs il est question d'Auzout lors des entretiens de Descartes et de Pascal, 23 et 24 sept. (voir ci-avant p. 73).

Page 106, l. 8. — Descartes reviendra dans la lettre d'après du 31 janvier 1648, sur cette expérience qu'il conseille à Mersenne. Celui-ci d'ailleurs avait eu déjà l'idée d'autres expériences à faire ainsi dans le vide apparent du baromètre :

« Quatenus, si pisciculos intra phialam vitream aqua plenam constitueris, ij vivere quidem etiam in vacuo possint, si collum apertum maneat; verùm illico emoriantur, vbi obstructum fuerit. Vnde et conjicere penè licet, quid sit indefesso Mersenno præcipuè cum Roberuallio euenturum, circa animalcula, quæ, præter cætera, intra illam capacitatem exploranda concludere cogitant, nisi ipsius tubi unguiculis, aut saltem cucurbitulis fundi vice tubo coaptatis. » (*Gassendi Opera*, t. I, p. 206, Lyon, 1658.)

Page 106, l. 15. — Mersenne n'avait donc point dit lui-même à Descartes, lorsqu'ils se virent à Paris en juin et en septembre 1647, qu'il connaissait cette expérience depuis « quatre ans », puisque Descartes déclare ici qu'il n'a appris ce détail que par l'imprimé de Pascal. Ce silence de Mersenne est assez singulier, et ferait croire qu'il ne s'est aperçu lui-même de tout l'intérêt et de toute la portée de l'expérience qu'après la publication de Pascal en octobre 1647, lorsque Descartes était déjà de retour en Hollande. Pourtant il fut beaucoup parlé des expériences de Rouen à Paris l'hiver de 1646-1647, et Mersenne les avait lui-même essayées, sans y réussir, avec Chanut, l'été de 1646, avant le départ de celui-ci pour la Suède. Et Chanut vit Descartes à Amsterdam en octobre 1646, et ne lui en aurait point parlé ?

DI

Descartes a Brasset.

Egmond, [17?] décembre 1647.

Minutes de Brasset, Bibl. Nat., fr. 17899, ff. 417 et 421.

Dans les lettres de Brasset à divers correspondants, en particulier M. de Brisacier et M. Collaye, à partir de 1647, il est assez souvent question d'un M. du Laurens, jeune Français venu en Hollande on ne sait trop pourquoi, studieux d'ailleurs, mais de pauvre santé, et qui préférait de beaucoup l'étude à un emploi actif; son père, d'ailleurs, lui envoyait très peu d'argent. En octobre 1647, Brasset, profitant du passage de Descartes à La Haye, lui avait recommandé leur jeune compatriote, alors en convalescence, ce semble, à Alkmaar (ci-avant p. 80, fin de l'*éclaircissement*). Il lui en avait reparlé dans sa lettre du 4 décembre (p. 94, l. 5). Descartes lui répondit vers le 17.

Brasset à M. de Brisacier, 21 janvier 1647 : « Monsieur, Ie tiendray avec » M. de Laurens la regle que vous me prescriuez, et le seruiray du reste » en tout ce que ie pourray; vous touchant du degré qu'il faict, I'enuoyay » l'autre iour a M. Coullaye vne piece de lettre d'Amsterdam, laquelle » porte bon tesmoignage de sa conduitte... » (*Bibl. Nat., fr. 17899, f. 25.*)

Au même, 11 février 1647 : « ... Ie croy auec vous qu'il est timide; ie » n'improuue pas son application aux estudes, ie voudrois aussy que, dans » les contentemens de l'esprit, il songeast vn peu a la subsistance du » corps... » (*Ib., f. 63 verso.*)

Au même, 22 avril 1647 : « ... I'estime qu'il reussiroit dans l'employ » que vous luy destinez; car, a ce que i'en puis connoistre, il a le sens et » la main bonne; mais il s'applique a vne estude qui est charmante pour » ceux qui l'ayment, a sçauoir les Mathematiques. S'il y auoit icy de quoy » assez pour l'occuper, ie lui offrirois de bon cœur, en vostre considera» tion, tout ce qui dependroit de moy... » (*Ib., f. 173.*)

Au même, 14 octobre 1647 : « ... Ie luy mande aussy (a M. Collaye) la » necessité ou se trouue le pauure M. du Laurens, accablé de fiebure a » Alkemar. Ie veoy par vne lettre du bon homme de pere qu'il est vn peu » serré... » (*Ib., f. 342 verso.*) Suit le mot sur Descartes cité ci-avant, p. 80.

Au même, 4 nov. 1647 : « ... Il fault tascher de le retirer (M. du Lau» rens) de ses estudes, et luy faire employer son talent a quelque chose » qui soit vtile a ses necessitez. Il m'a escrit du 1er de ce moys comme vn

» homme qui se porte bien, a vn mal de dentz pres... » (*Ib.*, *f.* 360 *verso.*)

A M. du Laurens lui-même, Brasset écrivit, le 5 nov., à Alkmaar : « Monsieur, I'estois bien en peine de voz nouuelles, quand vostre lettre du » derniere (*sic*) du passé m'a esté rendüe. M. des Cartes m'auoit promis » de m'en demander (*sic pro* mander), ce qu'il n'a pas faict, ie ne sçay » pourquoy; il est neantmoins soigneux et officieux... Croyez moy, relaschez vn peu de la vie contemplatiue, et passez dans l'actiue; vous » estes en aage d'y penser... » (*Ib.*, *f.* 360 *verso et f.* 361.)

A M. du Laurens encore, 21 nov. : « Monsieur, Vostre lettre du 13 me » fut seulement hier rendüe. I'ay esté bien ayse d'y apprendre l'estat de » vostre meilleure santé et la resolution ou vous estes de quitter ce mauuais quartier. Ie loüe aussy celle de vouloir songer a profitter des connoissances qui vous sont acquises, pour faire quelque chose dans le » monde qui vous soit honorable et vtile... » (*Ib.*, *f.* 384 *verso.*)

A M. de Brisacier, 25 nov. 1647 : « ... I'attendz tousiours M. de Laurens qui s'est enfourné dans vn malheureux trou, lequel bien qu'a dix » ou douze lieües de la Haye, il y a autant de peine a auoir de ses lettres » que de Constantinople. En voicy vne pour vous, Monsieur, qui a esté » prez de huict iours de la icy. S'il se peut porter a estre des nostres » quelque tems, ie tascheray de penetrer ses inclinations; si elles plyent » du costé de la plume, ie croy que ce sera le meilleur et le plus present » pour sa fortune. Il a la main et le sens bon ; reste de bien appliquer l'vn » et l'autre, et se desueloper vn peu de ces estudes qui peuuent estre » agreables a ceux qui ont les moyens de speculer. » (*Ib.*, *f.* 388 *verso.*)

A M. de Brisacier, 23 déc. 1647 : « Voicy la responce de M. Laurans » que ie veoy resolu de continüer sa demeure en ce malheureux trou » d'Alkemar. Il me mande, par la sienne du 17, qu'il le faict a raison de » quelques habitudes qu'il y a pour (s')exercer aux langues qu'il sçayt. » Voicy l'extraict de ce que m'a escrit M. Descartes a son suiect. La maladie dont il parle est fascheuse, en ce que c'est vn effect de corruption » de sang, laquelle de plus est communicatiue. Ie tascheray de luy enuoyer quelques remeddes, s'il en veut vser en attendant le changement » d'ayr qui est le plus operatif... » (*Ib.*, *f.* 417.)

A M. Collaye, commis de M. de Brisacier, 23 déc. 1647 : « I'enuoye a » M. de Montriche (*autre nom de Brisacier*) l'extraict d'vne lettre que j'ay » receüe de M. Des Cartes au suiect de M. du Laurans, ou il marque son » humeur studieuse et son incommodité, qui n'est pas petite, ce mal estant » fort facheux et contagieux, ce qui m'empeschera de le retirer parmy » vne famille a la santé de laquelle i'ay interest. En toutes autres choses » ie le seruiray de tout mon foyble pouuoir. Ie suis... » (*Ib.*, *f.* 421.)

A M. de Brisacier, du 30 déc. 1647 : « ... Vous ne deuez pas douter, » M., que ie ne face tout ce que ie pourray pour M. du Laurens ; ayant » conneu par icy qu'il a vne humeur libre, ce seroit destruire, au lieu » d'edifier, en le gehennant. Ie vous ay mandé de ses nouuelles il y a » huict iours... » (*Ib.*, *f.* 424.)

Dix jours plus tost, le 20 décembre 1647, Brasset terminait ainsi une lettre d'affaires à Chanut : « ... Et c'est tout ce que vous aurez de moy, » vous remectant a la cy ioincte pour vn entretien plus spirituel. » (*Ib.*, *f. 415 verso.*) La *ci-joincte* doit être la lettre de Descartes du 20 novembre (p. 86 ci-avant), avec les divers écrits pour la reine Christine. Brasset écrivit à Chanut le 22 nov., le 6, le 13 et le 20 déc. Il ne put faire partir l'envoi le 22 nov., ne l'ayant pas encore reçu à cette date; et il ne l'expédia pas non plus le 6 ni le 13 décembre. De là les retards dont parlera Descartes lettres DIII et DIX ci-après.

DII.

Descartes a [Hogelande ?]

[Egmond, décembre 1647.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 99, p. 433-434.

« A Monsieur *** », *dit Clerselier, sans donner de nom. Cette lettre accompagnait une réponse latine de Descartes à un placart flamand de Regius, et cette réponse est ainsi datée :* « Hæc scripta sunt » Egmondæ in Hollandia, circa finem Decembris, Anno 1647. » *Une note de l'exemplaire de l'Institut propose même la date précise du « 20 décembre 1647 ». L'opuscule de Descartes ayant été imprimé aussitôt à Leyde, imprimerie Fr. Hackius, (bien qu'il porte l'indication :* Amsterdam, Louis Elzevier), *le destinataire de cette lettre était un Hollandais, ami de Descartes, peut-être Huygens, peut-être Pollot, mais plutôt Heidanus, ou bien Hogelande, ses bons amis de Leyde.*

Monſieur,

Sans vſer auiourd'huy de l'authorité que vous auez ſur moy, qui ſeroit capable (ſi vous me le commandiez) de me faire ſuprimer des choſes que i'aurois eſtimées les plus iuſtes & les plus raiſonnables, ie vous prie de ne faire interuenir que voſtre raiſon au iugement que ie vous demande ſur la réponſe que i'ay faite

a vn certain Placart, qui contient vne vintaine d'aſſertions touchant l'*Ame raiſonnable*. Mon écrit, que ie vous enuoye, vous ſera connoiſtre les raiſons qui m'ont porté à y faire réponſe; & quoy que leur Autheur ait ſuprimé ſon nom, ie ne doute | point que vous ne le reconnoiſſiez par le ſtile, ou meſme que vous ne l'apreniez du bruit commun, ainſi que ie l'ay apris & reconnu moy-meſme; mais, puiſqu'il a táché de ſe mettre à couuert, ie ne vous le decceleray point. Seulement ie vous demande vn peu de patience pour cette lecture, & beaucoup d'attention; car i'attens voſtre iugement pour me determiner ſi ie le dois donner au public. Et pour cela, ie vous l'enuoye tel que ie me propoſe de le faire paroiſtre, ſi vous ne l'improuuez point.

Le destinataire de cette lettre fit aussitôt imprimer le manuscrit de Descartes (voir lettre suivante, *fin*), sous ce titre : RENATI DES CARTES *Notæ in programma quoddam, sub finem anni 1647, in Belgio editum, cum hoc titulo : Explicatio mentis humanæ, sive animæ rationalis, ubi explicatur quid sit, et quid esse possit.* (Amstelodami, ex officina Ludovici Elzevirii, 1648, petit in-12.) Clerselier publia une version française de cet opuscule comme suite de la lettre 99, t. I, p. 434-462. Cette version est même la seule de tout le premier volume. Clerselier le dit, en 1657, dans sa Préface (non paginée, *p. 6*), parlant des fautes de Regius : « Et pource que l'vne » des plus considerables où il soit tombé, est celle qui regarde la Nature » de nos Ames, pour faire voir que ce n'a point esté sans grande raison » que Monsieur Descartes l'a des-auoüée, i'ay voulu mettre icy la version » que i'ay faite autrefois de la réponse de Monsieur Descartes à vn certain Placart de Monsieur le Roy, qui contient en forme de Theses ses » principales assertions, ou erreurs, touchant la Nature de nos Ames, afin » de rendre tout le monde capable d'en iuger. » — Nous donnerons ailleurs les *Notæ* de Descartes, dans le volume des opuscules imprimés de son vivant, d'autant plus que l'édition princeps de Louis Elzevier est extrêmement rare, et que nous n'avons pu encore nous la procurer. (Voir *Les Elzevier*, par Alphonse Willems, Bruxelles, 1880, p. 269-270.)

Dans une lettre de Brasset à Rivet, écrite de La Haye, 15 janv. 1648, on

lit : « M. Des Cartes a releué du doigt seulement le docteur Regius, et ne » tient pas Riuius digne de sa colere. Il passa hier icy sans se laisser » veoyr, au retour de Rotterdam où il auoit conduict M. Picot repassant » en France. » (*Bibl. Nat., MS. fr. 17900, f. 22.*) Brasset avait déjà fait allusion à l'affaire de Revius, p. 95-96 ci-avant. Voir tout le détail, lettre DVIII ci-après, *éclaircissement*.

DIII.

Descartes a Elisabeth.

[Egmond, 31 janvier 1648.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 25, p. 78-80.

« A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc. », *sans date. Mais c'est la réponse à deux lettres, du 23 decembre (lettre perdue) et du 5 décembre 1647 (lettre CDXCIX ci-avant, p. 96). Elle est donc de janvier 1648, peut-être du 31 janvier, Baillet donnant en marge, p. 338, t. II de sa* Vie de Descartes, *en regard d'une citation textuelle de cette lettre à Elisabeth, l'indication suivante : « Lettr. à Picot MS. du 31 de Janvier »; on peut supposer que deux lettres, où se trouvait exactement la même phrase, ont été écrites le même jour.*

Madame,

I'ay receu les lettres de voſtre Alteſſe du 23 Decembre preſque auſſi-toſt que les precedentes, & i'auoüe que ie ſuis en peine touchant ce que ie dois répondre à ces precedentes, à cauſe que voſtre Alteſſe y témoigne vouloir que i'écriue le Traité de l'Erudition, dont i'ay eu autrefois l'honneur de luy parler[a]. Et il n'y a rien que ie ſouhaite auec plus de zele, que d'obeïr à vos commandemens; mais ie diray icy les raiſons qui ſont cauſe que i'auois laiſſé lè deſſein de

a. Voir ci-avant p. 97, l. 14.

ce Traité, & ſi elles ne ſatisfont à voſtre Alteſſe, ie ne manqueray pas de le reprendre.

La premiere eſt que ie n'y ſçaurois mettre toutes les veritez qui y deuroient eſtre, ſans animer trop contre moy les gens de l'Eſcole, & que ie ne me trouue point en telle condition que ie puiſſe entierement mépriſer leur haine[a]. La ſeconde eſt que i'ay déja touché quelque choſe de ce que i'auois enuie d'y mettre, dans vne Preface qui eſt au-deuant de la traduction Françoiſe de mes Principes, laquelle ie penſe que voſtre Alteſſe a maintenant receuë. La troiſiéme eſt que i'ay maintenant vn autre écrit entre les mains, que i'eſpere pouuoir eſtre plus agreable à voſtre Alteſſe : c'eſt la deſcription des fonctions de l'animal & de l'homme. Car ce que i'en auois broüillé, il y a douze ou treize ans, qui a eſté vû par voſtre Alteſſe, eſtant venu entre les mains de pluſieurs qui l'ont mal tranſcrit[b], i'ay crû eſtre obligé de le mettre plus au net, c'eſt à dire, de le refaire. | Et meſme ie me ſuis auanturé (mais depuis huit ou dix iours ſeulement) d'y vouloir expliquer la façon dont ſe forme l'animal dés le commencement de ſon origine. Ie dis l'animal en general ; car, pour l'homme en particulier, ie ne l'oſerois entreprendre, faute d'auoir aſſez d'experience pour cet effet[c].

Au reſte, ie conſidere ce qui me reſte de cet hyuer, comme le temps le plus tranquille que i'auray peut-eſtre

a. Allusion à ses affaires de Leyde avec Revius, et d'Utrecht avec Regius et toujours Voetius. Voir la lettre précédente et ci-après lettre DVIII.

b. Voir ci-avant t. IV, p. 566, l. 17, à p. 567, l. 17.

c. Ce passage, l. 19-26, est cité par Baillet, qui met en marge : « Lettr. à » Picot MS. du 31 de Janvier. » (*Vie de Mons. Des-Cartes,* II, 338.)

de ma vie; ce qui eſt cauſe que i'ayme mieux l'employer à cette étude, qu'à vne autre qui ne requert pas tant d'attention. La raiſon qui me fait craindre d'auoir cy-apres moins de loiſir, eſt que ie ſuis obligé de retourner en France l'eſté prochain, & d'y paſſer l'hyuer qui vient; mes affaires domeſtiques & pluſieurs raiſons m'y contraignent. On m'y a fait auſſi l'honneur de m'y offrir penſion de la part du Roy, ſans que ie l'aye demandée; ce qui ne ſera point capable de m'attacher, mais il peut arriuer en vn an beaucoup de choſes. Il ne ſçauroit toutesfois rien arriuer qui puiſſe m'empeſcher de preferer le bon-heur de viure au lieu où ſeroit voſtre Alteſſe, ſi l'occaſion s'en preſentoit, à celuy d'eſtre en ma propre patrie, ou en quelque autre lieu que ce puiſſe eſtre.

Ie n'atens encore de long-temps réponſe à la lettre touchant le Souuerain Bien, pour ce qu'elle a demeuré prés d'vn mois à Amſterdam, par la faute de celuy à qui ie l'auois enuoyée pour l'adreſſer[a]; mais, ſi-toſt que i'en auray quelques nouuelles, ie ne manqueray pas de le faire ſçauoir à voſtre Alteſſe. Elle ne contenoit aucune choſe de nouueau qui meritaſt de vous eſtre enuoyée. I'ay receu, depuis, quelques lettres de ce pays-là[b], par leſquelles on me mande que les miennes

a. Lettre CDXCV, p. 81 ci-avant. Cette lettre, datée d'Egmond le 20 nov. 1647, ne fut envoyée à Stockholm par Brasset que le 20 décembre suivant (voir ci-avant p. 109, *éclaircissement*).

b. Allusion sans doute à la lettre de Chanut du 9 nov. 1647, que Brasset transmit à Descartes le 4 décembre (voir ci-avant p. 92, l. 15), et peut-être à une autre lettre du 4 ou du 11 janvier 1648, transmise par Brasset le 7 février, auquel cas il faudrait reculer cette lettre de Descartes à Elisabeth jusqu'à la mi-février environ (voir ci-après lettre DVII). Mais il ne saurait être question, quoi qu'en dise un annotateur de l'exemplaire

ſont attenduës, & ſelon[a] qu'on m'écrit de cette Princeſſe, elle doit eſtre extremement portée à la vertu, & capable de bien iuger des choſes. On me mande qu'on luy preſentera la verſion de mes Principes, & on[b] m'aſſure qu'elle en lira la premiere partie auec ſatisfaction, & qu'elle feroit bien capable du reſte, ſi les affaires ne luy en oſtoient le loiſir.

I'enuoye auec cette lettre vn liuret de peu d'importance[c], & ie ne l'enferme pas en meſme paquet, à cauſe qu'il ne vaut pas le port; ce ſont les inſultes de Monſieur Reg(ius) qui m'ont contraint de l'écrire, & il a eſté plutoſt imprimé que ie ne l'ay ſceu ; meſme on y a ioint des vers & vne Preface que ie deſaprouue, quoy que les vers ſoient de Monſieur Hey(danus), mais qui n'a oſé y mettre ſon nom, comme auſſi ne le deuoit-il pas. Ie ſuis, &c.

DIV.

DESCARTES A MERSENNE.

Egmond, 31 janvier 1648.

AUTOGRAPHE, Nantes, *Bibliothèque de la Ville.*

La 62e du classement de dom Poirier. Cette lettre, que ne donne pas Clerselier, se trouve citée par Baillet, Vie de Mons. Des-Cartes,

de l'Institut, d'une lettre de Chanut du 18 janvier, que Brasset ne put transmettre avant le 14 février, et à laquelle Descartes répondit seulement le 21, lettre DIX ci-après.

a. Ajouter *ce*?

b. *Et qu'on.* (Clers.)

c. « Par ce liuret, il entend assurement les remarques qu'il venoit de » faire sur le placart de Monsieur le Roy, qui font la 99e de ce Volume. » (*Inst.*) Voir la lettre précédente, p. 110, *éclaircissement.*

t. II, pp. 330, 333 et 363. — L'autographe est sur une demi-feuille pliée en deux et comprend trois pages; en travers la quatrième, l'adresse avec traces d'un cachet brisé en deux.

Mon Reuerend Pere,

Ie vous aſſure que ie n'auois pas manqué de vous eſcrire & de faire reſponſe a Monſr. de Martigny[a] des le meſme voyaſge que i'auois receu ſa letre; mais les pacquets ſont d'ordinaire auſſi longtems a venir de Leyde icy que de Paris a Leyde.

Ie ſuis bien ayſe de ce que vous obſeruez la hauteur du vif argent dans vn tuyau fixe. Il y demeure bien quelquefois 10 ou 12 iours ſans hauſſer ny baiſſer; mais ie l'ay vû a 3 diuerſes fois hauſſer, en 2 ou 3 iours, de plus d'vn pouce. Et ie m'aſſure qu'il auroit hauſſé beaucoup dauantage, ſi l'hyuer auoit eſté fort froid; mais il a eſté le plus doux cete année, en ce païs, que ie l'y aye iamais vû. Tous ces iours, le vifargent n'a eſté qu'a 2 pieds & 3 pouces, quelque peu plus, & ie m'eſtonne de ce qu'il eſt notablement plus haut a Paris.

Pour l'experience d'allumer du feu[b], vous ne deuez aucunement craindre que la bouteille ſe caſſe, pouruû que ce ne ſoit pas de la poudre a canon, dont le feu paſſe trop viſte, mais vne alumette auec du souffre, ou quelque autre corps qui bruſle aſſez lentement, que vous allumiez, & que vous preniez garde, en l'allumant, que le point bruſlant du miroir ou verre, dont

a. Lettre perdue, relative, sans doute, à la pension de Descartes (voir ci-avant, p. 113, l. 8). La lettre à Mersenne manque également; elle était distincte de celle du 13 décembre 1647, que Mersenne avait reçue (p. 103).

b. Voir ci-avant, p. 100, l. 5.

vous vous feruirez, refponde au milieu de la bouteille, & non pas vers fa fuperficie. Nous pourrons peuteftre mieux faire cete experience la cet efté enfemble, lorfque ie feray a Paris, fi vous ne l'auez faite plutoft.

Ie fuis bien ayfe de ce que les protecteurs du vuide* font fçauoir leur opinion en plufieurs lieux, & qu'ils s'échauffent fur cete matiere; car cela pourra tourner a leur confufion, fi la verité fe decouure.

Pour l'experience de Monf[r]. des Argues, qui dit qu'il s'eft amaffé de l'eau dans vn verre figillé hermetiquement, ie l'eftime fort poffible; car i'ay bien plus d'inclination a croyre qu'outre les deux matieres du premier & 2 element, que i'ay decrits, il y en a encore plufieurs autres, plus fubtiles que l'air, qui peuuent paffer par les pores du verre, que non pas que, pource que l'air n'y paffe point, il n'y ait aucun autre corps qui puiffe y paffer.

Ie ne fçay pas comme vos chercheurs de vuide veulent faire leur experience en vne chambre, ou tout foit fi bien fermé, que l'air de dehors n'y ait aucune communication. C'eft de quoy ils ne viendront pas ayfement a bout; mais, s'ils en vienent a bout, ie vous affure que le vifargent n'y defcendra en aucune façon hors du tuyau; non pas qu'il foit alors moins pefant, ny que la colomne d'air luy refifte dauantage, mais pource qu'il n'y aura point de place en la chambre ou il fe puiffe placer, a caufe qu'elle fera toute plaine d'air.

I'en eftois icy, lorfque i'ay receu vos[a] dernieres du 12 & 14 de ce mois, qui me font apportées vn iour pluftoft que de couftume, & cela eft caufe qu'e i'y puis

a. Descartes avait écrit *vous* au lieu de *vos*, par inadvertance.

reſpondre 8 iours pluſtoſt; dequoy ie ſuis bien ayſe, a cauſe que i'eſcriray des ce ſoir a Monſr. de Martigny[a], crainte qu'il ne m'accuſe encore de negligence. Ie ſerois auſſy reſponſe a Monſr. de Neucaſtel; mais il me propoſe des queſtions, auſquelles ie ne puis reſpondre en moins d'vne grande feuille de papier, & il eſt tard; c'eſt pourquoy ie differeray iuſques a la ſemaine prochaine*. Ie ſuis,

Mon Reud. Pere,

Voſtre tres humble & tres obeiſſant ſeruiteur,

DESCARTES.

D'Egmond, le 31 Ian. 1648.

Adresse :

Au Reuerend Pere
le Reud. Pere Mercenne
Religieux Minime
a Paris.

Page 116, l. 5. — Voir ci-avant, p. 100, *éclaircissement*. En outre, les opuscules de Pascal, de Magni, de Petit avaient été l'occasion d'autres publications. Citons, en particulier, une dissertation latine d'un docteur en médecine et professeur de philosophie au collège de Rouen : Jacob Pierius, *Ad experientiam nuperam circa vacuum, R. P. Valeriani Magni demonstrationem ocularem, et Mathematicorum quorumdam nova cogitata* (Responsio ex peripateticæ Philosophiæ principiis desumpta), 1648; et une réponse en français de Pierre Guiffart, aussi docteur en médecine et agrégé au collège de Rouen : *Discours du vuide sur les experiences de Monsieur Paschal et le traicté de M. Pierius* (Rouen, 1647). Ajoutons que, sitôt que Pascal eut publié ses *Nouvelles experiences*, au commencement d'octobre, le P. Noël, recteur du collège de Clermont à Paris, lui fit quelques objections par écrit; Pascal lui répondit par une lettre du 29 oc-

a. Lettre perdue comme la précédente (p. 115, *note* a).

tobre 1647, que Baillet eut sous les yeux (*Vie de Mons. Des-Cartes*, II, 285). Le P. Noël répliqua. Pascal fit une première riposte, dans une lettre à un ami de son père, Le Pailleur, et son père lui-même, Etienne Pascal, écrivit de Rouen une épître virulente au P. Noël. Ces pièces furent imprimées longtemps après par Bossut, *Œuvres de Blaise Pascal*, t. IV, pp. 69, 76, 91, 108, 147 et 177, (A la Haye, chez Detune, 1779). Le P. Noël, outre ses deux lettres manuscrites, publia, en 1648, jusqu'à trois opuscules sur le vide, que nous retrouverons, ci-après, p. 120.

Page 117, l. 8. — Descartes paraît avoir différé davantage. Car, lorsqu'il écrivit à Mersenne par le prochain courrier, le 7 février (lettre DV ci-dessous), il ne fit pas la moindre mention d'une lettre à M. de Neucastel. Il attendit, sans doute, d'avoir reçu le brevet de sa pension, à laquelle paraît s'être intéressé le marquis de Newcastle. La lettre 124, t. III, de Clerselier, sans nom de destinataire, et qui répond à des questions importantes, paraît adressée à ce correspondant. Nous la donnerons plus loin, lettre DXI. Les biographies anglaises de William Cavendish, marquis de Newcastle, donnent sur ce personnage le renseignement suivant : « I have heard Mr Edmund Waller say that W. Lord Marquis of » Newcastle was a great patron to Dr Gassendi and M. Des Cartes, as well » as to Mr Hobbes, and that he had dined with them all three at the Mar» quis's table at Paris. » (*Aubrey's Letters*, II, 602.) Ce dîner de philosophes ne put avoir lieu qu'en 1647 ou en 1648, à l'un des deux derniers voyages de Descartes en France.

DV.

DESCARTES A MERSENNE.

Egmond, 7 février 1648.

AUTOGRAPHE, Paris, *Bibliothèque Victor Cousin, n° 9.*

Non publiée par Clerselier, mais citée par Baillet, Vie de Mons. Des-Cartes, *t. II, p. 330 e. 333. Numéro (63) du classement de dom Poirier.*

Mon Reu^nd Pere,

Ie n'ay pas grand chofe a vous efcrire a ce voyafge; car, pour l'experience du tuyau arefté en vn lieu[a], il

a. Voir ci-avant, p. 115, l. 8.

y a deux mois que ie la fais, & ie ne doute nullement de la verité, qui eft que ie l'ay vû monter, en ce tems la, de plus de 15 lignes; & neanmoins il n'a pas fait beaucoup de froid cet hyuer. Mais ie ne puis bien m'affurer fur ce que vous m'auez efcrit : car, cy deuant, vous me mandiez que la hauteur du vifargent eftoit de 2 pieds & pres de 4 pouces[a]; maintenant vous mettez qu'elle approche de 2 pieds & $\frac{3}{4}$ de pouce; il fault que ce foit vne erreur de plume, ie vous prie d'y prendre garde.

Ie ne m'eftonne pas qu'vn tuyau de verre, figillé hermetiquement, ait efté trouué plus pefant eftant froid, que fort chaut. Et cela ne vient pas de ce que l'air y eft entré; car, encore que le verre foit folide, ie croy qu'il doit eftre plus leger, eftant chaut, que froid.

I'efpere voir le liure du P. Noel*, lorfque ie feray a Paris; & ie remets auffy a ce tems la, de vous faire voir ce que i'auois efcrit en faueur de Boeffet[b], & a vous dire mon opinion de la demonftration de Steuin, de laquelle ie ne puis rien dire icy, pource que c'eft vn liure que ie n'ay point[c]. Ie me refiouis de ce que Mr de Carcaui a vn employ qui l'accommode; il y aura loyfir d'eftudier*. Ie fuis,

Mon Reund Pere,

Voftre tres humble &
tres fidelle feruiteur,

DESCARTES.

Egmond, le 7 Feu. 1648.

a. Voir ci-avant, p. 115, l. 16.
b. On ne sait ce que c'était que cet écrit, ni ce qu'il est devenu.
c. Voir pourtant ci-avant, t. II, p. 247, l. 15.

Page 119, l. 16. — Le P. Noël publia, cette année 1648, jusqu'à trois opuscules sur le vide : — 1° STEPHANI NATALIS, *Societ. Iesu Presbyteri, Gravitas comparata, seu Comparatio Gravitatis Aëris cum Hydargyri gravitate* (Parisiis, apud Sebastianum Cramoisy et Gabrielem Cramoisy, MDCXLVIII, 8°, pp. 94); — 2° *Plenum experimentis novis confirmatum* (Parisiis, *ib.*, MDCXLVIII, pp. 117, dédié au Prince de Conti); — 3° *Le Plein du Vuide ou le corps dont le vuide apparent des experiences nouvelles est remply, trouvé par d'autres experiences, confirmé par les mesmes et demontré par raisons physiques*, par le P. ESTIENNE NOEL, de la Compagnie de Jésus (Paris, J. du Bray, 1648, in-8, pp. 67). — Il s'agit sans doute ici du premier de ces trois opuscules, celui que Mersenne enverra à Christiaan Huygens, le 2 mai 1648, en ces termes : « ... ie desire » que vous ne perdiez pas l'occasion de pouuoir lire ce Liure nouueau » latin du vuide, que vient de faire le Recteur du College des Iesuites » d'icy, qu'il enuoye a Mr des Cartes, et qu'il receura, s'il vous plaist, de » vostre part, apres que vous l'aurez lu, et dont vous me donnerez, s'il » vous plaist, vostre iugement, dont ie fais tres grand estat... » (*Œuvres complètes de Christiaan Huygens*, t. I, p. 91, La Haye, Nijhoff, 1888.)

Page 119, l. 23. — Le Tenneur écrivait à Mersenne, le 21 mai 1647, au sujet de Carcavy :

« Je m'estonne extremement de ce que vous m'escrivistes, il y a quelque » tems, qu'il s'en va estre Resident a Raguse. Il me semble que cette » commission la ne luy est pas fort honorable, apres toutes les personnes » qu'on y a envoyés jusques icy, qui sont tous gents qui avoient abligurié » leur patrimoine et estoient mal en leurs affaires, savoir le Marquis de » Vilenes Bourdin [*Nicolas Bourdin, Sieur de Vilaines*], Poulaillon et » Gellée, qui ont eu successivement cet employ par commiseration et » pour les remettre quelque peu. Aussi cette belle et non necessaire Resi- » dence ne fut-elle créée qu'en faveur du pauvre M. Bourdin, que les » beaux yeux de sa femme avoient reduit en mauvais termes; et les deux » autres n'estoient gueres mieux non plus, lors qu'on les y envoya. De » sorte que je souhaiterois quelque chose de plus avantageux a Mr Car- » cauy. Car il n'y a point de doute que tous ceux qui sauront ce que c'est, » demanderont aussi tost s'il est incommodé en ses affaires, puisque » jusques icy il n'en a point esté envoyé d'autres à Raguse. Ce qu'il y a » de meilleur sont 1200 escus d'apointement; encores y en adjouta t-on » 300 en faveur de Gelée qui est parent de Mr Boutilier [*Léon Bouthillier, Comte de Chavigny, ou plutôt Claude Boutelier, son père?*], lorsqu'on » luy donna cette residence. Mais il est bien a craindre que cela soit assés » mal payé, maintenant que Mr Boutelier n'est plus dans les finances, » principalement la chose venant a changer de main. Il est vray que » Mr Carcauy en tirera encores cet avantage, s'il y va, qu'il aura du temps » de reste pour employer a philosopher et aux mathematiques, estant » tres asseuré que les affaires ne l'acableront point, et que, quand il aura

» fait son compliment, de la part du Roy, au Senat et au Recteur de la » republique, il ne tiendra qu'a luy qu'il n'estudie tout son saoul... » (*Bibl. Imp. et Roy. de Vienne, MS.*)

Carcavi alla-t-il à Raguse ? Au moins était-il à Rome en mars 1648. Mersenne l'avait recommandé au P. Kircher ; celui-ci écrivit à Mersenne, après avoir reçu sa visite : « Roma, 10 Martii 1648... Multa is retulit de » te, de Roberualio, Decartes, Paschale, Gassendo, aliisque mathema- » ticis. » Et à la fin de la lettre : « Officiosissimam salutem D. Roberua- » lio, Gassendo, Paschali, Naudæo, Decartes, Abrahamo Eichelasi aliisque » notis... Audio et Mydorgium vita excessisse. » (*Bibl. Nat., MS. fr. n. a. 6204, p. 105-106.*) — Carcavi lui-même écrivit à Mersenne, de Rome, le 17 mars 1648. (*Ib., f. 146, p. 296.*)

DVI.

Brasset a Descartes

La Haye, 7 février 1648.

Minute, Bibl. Nat., fr. 17900, f. 61 verso.

En tête : « A M. Des Cartes. Du 7 febvr 1648. »

Monsieur,

I'enuie a cette lettre[a] *le bonheur qu'elle aura de vous veoyr a Egmond, apres en auoir esté priué a La Haye par le prompt passage que vous y feistes l'autre iour*[b]*. Les outrages que font les amiz doibuent tousiours estre suportez, puisque leur contentement est preferable au nostre propre.*

a. Le même jour, Brasset, écrivant à Chanut, lui accusait réception de ses dernières lettres, datées de Stockholm, 11 janvier 1648 (*ib., f. 61*). La lettre que Brasset transmet à Egmond est donc aussi du 11 janvier, et il ne semble pas qu'à cette date Chanut eût déjà reçu le paquet de Descartes, envoyé de Hollande seulement le 20 décembre 1647 (ci-avant p. 109). Mais il l'aura reçu pour le courrier suivant, du 18 janvier; et il écrivit alors une lettre que Brasset dut transmettre le 14 février, et à laquelle Descartes répondit le 21, lettre DIX ci-après.

b. Le 14 janvier. Voir ci-avant p. 110-111.

Voicy ce qui vient du fondz du Nord vous viſiter a ſon entree. Il me ſemble que M. Chanut ſeroit bien ayſe d'auoir voſtre conuerſation dans le climat plus temperé de la France; mais ſes deſirs ſont ſuiectz a d'autres diſpoſitions, & l'vtilité de ſes ſeruices exige de luy l'obeiſſance, au lieu d'vne ſatisfaction qui luy ſeroit bien douce. Il a du moins le plaiſir d'eſtre en lieu ou il ne veoid que des ſentimens vnanimes pour vne fermeté d'vnion auec la France. Nous ne pouuons pas dire le meſme icy[a]*. I'eſpere neantmoins qu'enfin vn mal qui ne corrompt pas toute la maſſe de l'Eſtat ſe rendra remediable. Dieu mercy, nous ſommes en poſture en France de continüer la guerre, ſi la dureté de nos ennemiz nous y oblige. Ce n'eſt pas qu'en ſe diſpoſant a nous faire raiſon, nous ne ſoyons preſtz de la receuoir. M. le duc de Longueuille eſt party de Munſter le 3 pour la Cour. Il y a laiſſé ſon train auec intention d'y retourner, ſi vne meilleure conſtitution d'affaire le redemande. Ie croy que, dans vn iour ou deux, nous <l'> irons veoir paſſer a Dordrecht & de la en Zeelande*[b]*. Les choſes vont touſiours tres mal a Naples pour les Eſpagnols*[c]*, & ſont bien eſloignees de l'accommodement que leurs partiſans publient icy. Tout l'Abruzzo & la Poüille ſont dans le ſouleuement, & le Milanois fort esbranſlé. Pour moy, ie demeure conſtamment...*

a. Brasset écrivit dans son *Estat Mensal, feburier 1648* : « Le 3 vient » advis de Munster a la Haye que les plenipotentiaires des Estats ont le » 30 du passé signé le traicté auec les Espagnols, a la reserue du Sr de » Niderhorst deputé d'Utrecht. » (*Ib., fr. 17899, f. 584 verso.*)

b. Même *Estat Mensal :* « Le 8 passe deuant Dort M. de Longueuille » s'en allant en France. Il a suiuy la riuiere jusques a l'Escluse et de la a » Bruges et Dunkerque. » (*Ib.*)

c. Voir ci-avant p. 94, l. 2, et *éclaircissement*, p. 95.

DVII.

Descartes a Pollot.

Egmond, 7 février 1648.

Copie MS., Genève, *Collection E. de Budé*, n° 17.

Publiée par E. de Budé, p. 47 et 48, Lettres inédites de Descartes, (*Paris, Durand et Pedone-Lauriel, 1868*)

Monſieur,

I'eu dernierement beaucoup de regret, en paſſant par La Haye[a], de ce que ie ne peu auoir l'honneur de vous y voir, & peu s'en falut que cela ne m'obligeat a y retourner vn iour ou deux apres; mais la hate que i'auois, de reuenir continuer mes reueries, auſquelles ie m'occupe maintenant auec d'autant plus d'aſſiduité que ie crains de n'en auoir pas ſi bien le loiſir cy aprez, fuſt cauſe que ie pris le chemin de ce lieu le pluſtoſt qu'il me fuſt poſſible; auſſy que ie n'eſperois point vous pouuoir rendre aucun ſeruice.

Pour mon affaire d'Vtrecht, ie ſuis bien reſolu d'enuoyer au Magiſtrat le factum que vous auez veu[b], auec vne petite lettre que i'y aiouterai, affin de les auertir de mon depart, & leur faire voir que ie ne m'en veux pas aller ſans leur dire adieu. Ie n'attends que iuſques a ce que ce factum ſoit tranſcrit pour leur adreſſer; mais ie me ſoucie ſi peu de la réponſe qu'ils

a. Le 14 janvier. Voir ci-avant p. 110-111.
b. Voir la lettre suivante.

me pourront faire, que ie croy ne deuoir employer perſonne pour me les rendre fauorables. Ie vous ſuis cependant trez obligé des offres qu'il vous a plû me faire, & vous auez aſſez veu cy deuant, par experience, que ie ne m'épargne pas a employer les perſonnes que i'honore & eſtime le plus, pource que ie ſuis bien aiſe de leur auoir de l'obligation.

Ie me reiouirois de l'eſperance que vous me donnez, que ie pourray auoir l'honneur de vous voir a Paris, ſi ie ne craignois que ce ſoit vne marque de mecontentement que vous auez en ce païs*. Mais ie ſouhaiterois bien de vous voir icy, ſi vous preniez plaiſir a vous diuertir quelques iours a la campagne, & que le voyage ne vous fuſt point incommode; nous nous pourrons entretenir a cœur ouuert, & ie vous puis aſſeurer que ie ſuis auec vn zele tres parfait,

Monſieur,

Voſtre trez humble &
trez obeïſſant ſeruiteur,

DESCARTES.

D'Egmond, le 7me Feurier 1648.

Page 124, l. 11. — On ne sait si Pollot alla à Paris en cette année, ni s'il y rencontra Descartes. Sa situation en Hollande, déjà suffisamment bonne, était à la veille de s'améliorer encore. Le 15 mai 1645, il avait été nommé, par le prince Frédéric-Henri de Nassau, au commandement du fort Sainte-Anne dans le polder de Namen. Le 1er avril 1648, la princesse douairière d'Orange, Amalie, veuve de Frédéric-Henri, le nomma *Hoffmeester van sijne Huyse* (Maréchal de la Cour), « op de gagie van » acht hundert Carolus guldens, etc... » (*MS., Collection E. de Budé,* Genève.)

DVIII.

Descartes au Vroedschap d'Utrecht.

Egmond, 21 février 1648.

Autographe, Utrecht, *Archives de la Ville.*

Dans la lettre précédente, Descartes parle d'un *factum* qu'il doit envoyer avec « une petite lettre » au Magistrat d'Utrecht (p. 123, l. 14). Nous n'avons plus cette « petite lettre », qui peut-être ne fut pas écrite. Mais il existe aux Archives d'Utrecht un exemplaire du factum, et c'est, en flamand, la « Lettre apologétique » déjà envoyée, en latin, au même Vroedschap, le 16 juin 1645 (voir ci-avant, tome IV, p. 226) : *Querela Apologetica, etc.* Seulement, en 1645, Descartes s'était servi du latin, c'est-à-dire de la langue des doctes ; en 1648, à la veille de quitter la Hollande, où il pensait peut-être ne plus revenir, il s'adresse une dernière fois à tous les honnêtes gens en français et dans la langue du pays. Nous donnerons cet écrit apologétique avec les opuscules imprimés du philosophe. L'exemplaire flamand d'Utrecht, qui est une copie manuscrite, se termine par l'autographe suivant :

Geſchreven tot Egmond den 21 Februarij 1648.
Seer odmoedigen ende verplichten dienaer Descartes.

Et au-dessous cette petite note en français :

I'ay fait traduire cet eſcrit en Flamend ; mais, pource que c'eſt vne langue que i'entens fort peu, ie prie ceux qui le liront d'auoir principalement egard au François, duquel ſeul ie puis reſpondre.

L'apologie avait été, en effet, envoyée dans les deux langues, comme en témoigne le document qui suit, copié au registre des Actes du Vroedschap, le 14 (*nouveau style* 24) mars 1648 :

« 's Dynsdachs den XIIII^en Martij 1648. — Ontfangen ende gelesen » een missive van Monsieur Des Cartes gedateert t'Egmond den 21^en Fe- » bruarij lestleden, waerby hy aen de Ed. Vroetschap oversendt twee » geschreven exemplaren een int Franchois ende een int Duyts. »

Vers le même temps, le 12 février 1648, Heereboord adressait aux Curateurs de l'Université de Leyde une longue lettre latine, où il relatait tout ce qu'il avait eu à souffrir pour avoir défendu la philosophie de Descartes. Cette lettre fut imprimée; mais les Curateurs en interdirent la vente. Heereboord la réimprima en 1650, au début de ses *Meletemata*. Nous l'avons déjà citée tome IV, p. 78 — 80, et au commencement de ce tome V, p. 12. Voici maintenant ce qui se rapporte aux faits du mois de décembre 1647, que Brasset faisait pressentir dans une lettre du 15 décembre (ci-avant, p. 95-96).

Heereboord s'était conformé, dit-il, au décret des Curateurs, du 20 mai 1647, ci-avant p. 30-31 : il ne soutenait plus de dispute pour ou contre Descartes, et n'en laissait plus soutenir devant lui, lorsqu'il était président de thèse. Mais Revius ne faisait pas de même, et Heereboord lui adressait les reproches suivants : « in varia et ab antecedentium et consequentium » serie divulsa loca et excerpta ex Cartesii Methodo, Meditationibus, » Principiis, κρίσιν instituere, et evulgare libellum, quinque foliorum, » Titulo *Considerationis Theologicæ*, addita gemina *Disputatione*, ex » quatuor ante contra Cartesium habitis » (p. 18). D'autre part, le philosophe (professor Philosophus), D. Adamus Stevartus, est enhardi par l'exemple du théologien Revius : « nuperrime in diem totum 23 Decem- » bris 1647 *Geminam Disputationem Metaphysicam de Deo*, jam omnium » desiderio expectatissimam atque aliquandiu promissam, Academiæ » valvis satis in tempore curat affigi, ex professo contra mandatum » vestrum in Cartesium, quod nulli non fuit compertissimum, ex corpore » Thesium universo, et præsertim th. 5 disp. prioris » Et Heereboord raconte toute l'histoire de cette journée du 23 déc. 1647.

La dispute était publique, et Adam Stuart présidait. Heereboord arriva au moment où l'un des opposants cédait sa place à D. Johannes de Raei, « Philosophiæ Magister et Medicinæ Doctor », dit-il, « gemino simul » ante semestre titulo, a me et Cl. D. Vorstio, pro virtutum suarum » meritis, honoratus, cum insigni, et suo, et Academiæ nostræ decore. » Raei attaqua la thèse 5ᵉ *Disput. I* : « Inveniuntur Neoterici nonnulli » Philosophi, qui certam omnem fidem sensibus abrogant, et Philo- » sophos Deum negare et de ejus existentia dubitare posse contendunt; » qui insitas interim a natura humanæ menti de Deo notitias actuales, » species, et ideas admittunt. » Raei demanda les noms de ces philosophes. Le président répondit qu'il était défendu de les dire, mais que, d'ailleurs, tout le monde savait bien de qui l'on voulait parler, et que ces philosophes étaient parfaitement connus. Raei invoqua alors le décret des magistrats, qui défendait non pas seulement de nommer Descartes, mais aussi de discuter ses opinions. Le président Stuart se fâcha et prit à témoin Revius, qui assistait au conseil des Curateurs, lorsque le décret fut rendu. Raei riposta, en prenant aussi à témoin Heereboord, qui assistait également au conseil. Il ajouta ce qu'il avait vu lui-même : « Epistolæ a » D. Syndico nomine Nob. D. Curatorum ad D. Cartesium missæ

» αὐτόγραφον », et qui n'avait été sous les yeux ni de Stuart ni de Revius. Là-dessus Raei rappela les thèses de Heereboord, même avant ces quatre dernières années, c'est-à-dire avant l'arrivée de Stuart, et il cita un passage de la lettre de Descartes à Voet, p. 236 : « Sed notandum est eas » omnes res, quarum cognitio dicitur nobis esse a natura indita, non ideo » a nobis expresse cognosci, sed tantum tales esse, ut ipsas absque ullo » sensuum experimento, ex propriis ingenii viribus, cognoscere pos» simus. » Et il allait citer un passage de la th. 5 dans la 3e des *Disp select.* de Heereboord lui-même : *De notitia Dei naturali*, soutenue le 25 mars 1643, lorsque Stuart furieux le fit taire et donna la parole à un autre étudiant, le même qui, sous la présidence de Triglandius, le 6 avril 1647, avait disputé *de Blasphemia Cartesii* (voir ci-avant, p. 12-13). C'était un ancien moine de l'ordre des Capucins, converti à la religion réformée. Tapage des étudiants, qui voient un tel individu préféré à un Docteur en Philosophie et en Médecine comme Raei. Justement à onze heures, il y avait séance du Sénat académique. Stuart s'y rendit, et demanda, pour l'après-midi, la présence du recteur Spanheim, afin de prévenir tout désordre.

Cependant Heereboord, qui avait été attaqué par Stuart, fit afficher le lendemain à la porte de l'Académie l'annonce d'une soutenance qu'il présiderait le 28 déc. 1647. C'étaient les mêmes thèses *De notitia Dei naturali*, incriminées le 23 par Stuart, avec une préface pour défendre sa réputation, et des corollaires pour réfuter les calomnies. Le recteur Spanheim intervint, demandant à Heereboord de n'en rien faire. Heereboord refusa de céder. La veille, c'est-à-dire le 27, Triglandius s'adressa lui-même au recteur. Le recteur obtint que Heereboord attendrait l'arrivée des Curateurs, le 28, après midi. Mais ceux-ci devaient repartir aussitôt pour La Haye ; d'ailleurs l'un d'eux manquait. Le lendemain on demanda à Heereboord de renvoyer l'affaire à la prochaine réunion. Il obéit. Profitant de ce renvoi, Stuart attaqua dans un libelle les corollaires où Heereboord prétendait seulement se défendre, — libelle tellement sale et puant, dit celui-ci, qu'il n'ose pas le mettre sous le nez des Curateurs ; de son côté, Revius trempa aussi sa plume, non dans de l'encre, mais dans du fiel — c'est toujours Heereboord qui parle —, pour écrire un autre libelle contre les mêmes corollaires. Heereboord hésita à répondre, et finalement se contenta de faire aux Curateurs un récit de tout ce qui s'était passé : c'est la lettre datée du 12 février, *pridie Non. Feb.*, 1648.

Voici le texte de Heereboord, Thèse 5 de la 3e des Disput. ex Philosophia selectarum, *De notitia Dei naturali*, soutenue (habita) le 25 mars 1643 (resp. Jacobo Souterio), et annoncée de nouveau (habenda) pour le 28 décembre 1647 (resp. Daniele Ouzeel) :

« Nam ante rationis usum mens hominis neque propositiones com» prehendit, neque terminos simplices apprehendit, veritatem proinde ac » falsitatem nullius propositionis actu cognoscit : hoc enim si faceret,

» ratione jam uteretur antequam uteretur ; et hujus actualis cognitionis
» respectu, anima dicitur tabula rasa. » (Page 24.)

En outre, Heereboord, dans la même épître aux Curateurs, expose que les principes de la philosophie de Descartes se réduisent à deux, *materia* et *motus*, « principia simplicissima et omnibus notissima », dit-il, et qui suffisent à tout expliquer : « rerum omnium naturas, proprietates, opera-
» tiones, rejectis *Formis* omnibus (præter rationalem animam) *Substan-*
» *tialibus*, quæ in recepta Philosophia merum sunt ignorantiæ asylum ». Et il rappelle que Descartes, *in Epist. ad Dinetum*, avait mis au défi tous les péripatéticiens de résoudre véritablement une seule question par leurs principes particuliers, tandis que par les siens il en avait résolu des milliers. Enfin il invoquait un ancien adversaire des formes substantielles, son maître et son prédécesseur à l'Université de Leyde, Burgersdicius, *lib. I, cap. 25, Metaphys.*, qui n'avait pas été attaqué pour cela, ni accusé, comme Descartes, d'athéisme.

Enfin, rapportons, d'après un adversaire, Revius, le résumé qu'il fit de tout ce débat, en 1650 :

« (Heerebortius) 28 Decemb. disputandam vulgavit Repetitionem *de*
» *Notitia Dei naturali*, cui subjecit corollaria quibus Cartesii opiniones,
» *de neganda omni sensibus fide, de abnegatione Dei temporaria, de eo*
» *quod Deum, non modo negative, sed et positive, sui causam efficientem,*
» *et per potentiam sui ipsius causam conservantem esse scripserit*, tam
» impudenter negat, et tanta cum rabie eum in hisce defendit, ut nihil
» simile à natis exercitiis Academicis usquam visum sit. *Mentem* autem
» *omnibus præjudiciis nudandam*, (id est, sensu Cartesiano, omnia quæ
» antea credideris, et inter ea ipsius Dei existentiam, pro falsis habenda),
» strenue tuetur. Opposuit se huic disputationi Ecclesia, opposuit Aca-
» demia, et Curatores ipsi eam ne haberetur inhibuere. Nec tamen reve-
» ritus fuit eam hac ipsa epistola (*la lettre du 12 fév. 1648*) recusam
» coram Nobb. AA. ut eximium quid offerre. Imo, postquam donum hoc
» rejecissent, et à librariis vendi prohibuissent, tertiò (*c'est-à-dire dans*
» *l'édition de 1650, Meletemata etc.*) eam excudendam dat, et Celsiss.
» Megapolitano duci inscribit. O inauditum ab omni ævo obedientiæ
» exemplum ! Adderem disputationes quas anni sequentis initio habuit
» *de formis substantialibus*, directe et nominatim contra Aristotelem,
» duas quas postea *de Atomis*, contra eundem pro Democrito, aliam *de*
» *libertate philosophandi*, manifesto oppositam decreto DD. Curatt. de
» sola philosophia Aristotelica retinenda, aliam denique περὶ ἀπορίας etc.,
» qua mirâ metamorphosi Cartesium in Aristotelem transformat, et illius
» dubitationes huic conatur affricare. Sed omnem obsequii ἀκρίβειαν exu-
» perat, quod simul ac de morte Cartesii inaudivit, eum publico lesso in
» auditorio philosophico prosequutus est etc. » (REVII *Statera Phil. Cartesianæ*, 1650, p. 245-246.)

DIX.

Descartes a Chanut.

Egmond, 21 février 1648.

Texte de Clerselier, tome I, lettre 37, p. 126-128.

Brasset avait transmis à Descartes, le 7 février, une lettre de Chanut, qui ne pouvait être que du 11 janvier (voir ci-avant p. 121, note a). *L'exemplaire de l'Institut, I, 79 (ci-avant, p. 113, note* b), *mentionne aussi une lettre du 18 janvier. Brasset l'aurait transmise le 14 février. Descartes répond ici aux deux.*

Monſieur,

Il faut que ie vous die que ie ſuis marry du trop fauorable accueil que vous auez procuré aux écrits que ie vous auois enuoyez pour la Reine de Suede[a]. Car i'ay peur que ſa Maieſté, n'y trouuant rien, en les liſant, qui correſponde à l'eſperance que vous luy en auez fait auoir, en ait d'autant moins bonne opinion, qu'elle l'aura eüe[b] meilleure auparauant. I'ay encore vn autre déplaiſir, qui eſt que, puiſque mon pacquet a eſté retenu trois ſemaines à Amſterdam[c] (ce que i'ay

a. Lettre CDXCV, p. 81 ci-avant, et les pièces énumérées p. 86, note *a*.

b. *Clers.:* aura eüe.

c. Le paquet envoyé d'Egmond, le 20 novembre, ne fut expédié par Brasset que le 20 décembre (voir p. 109 ci-avant). Nous voyons d'ailleurs, par une réponse de Brasset, le 24 janvier 1648, à une lettre de Chanut, du 28 décembre 1647, que celui-ci s'était plaint, trois courriers de suite, c'est-à-dire les 14, 21 et 28 décembre 1647, de n'avoir rien reçu de Hollande. Et, dans la lettre suivante de Brasset, du 30 janvier 1648, répondant à une lettre de Chanut, du 4, nous voyons qu'à cette date les communications étaient rétablies (*Bibl. Nat., fr. 17900, f. 380 v. et f. 51 v.*). Mais l'envoi du 20 déc. ne dut arriver que pour le 18 janvier.

ſceu eſtre arriué pource qu'on penſoit le deuoir enuoyer par mer & qu'on en attendoit l'occaſion), ie regrette de n'auoir pas employé ce temps-là pour taſcher d'écrire quelque choſe qui fuſt moins indigne d'vn ſi bon accueil. Car, encore que i'aye taſché de faire mon mieux, toutesfois les ſecondes penſées ont coutume d'eſtre plus nettes que les premieres, & ie m'eſtois haſté en faiſant cette dépeſche, pour témoigner, au moins par ma promptitude, combien i'eſtois deſireux d'obeïr à vn commandement, que ie cheriſſois comme le plus grand honneur que ie puiſſe receuoir. Voila, M(onſieur), tous les ſuiets de triſteſſe que ie puiſſe imaginer, afin de moderer l'extréme ioye que i'ay d'aprendre que cette grande Reine veüille lire & conſiderer à loiſir les écrits que i'ay enuoyez. Car i'oſe me promettre que, ſi elle gouſte les penſées qu'ils contiennent, elles ne | ſeront pas infructueuſes, & pource qu'elle eſt l'vne des plus importantes perſonnes de la terre, que cela meſme peut n'eſtre pas inutile au public. Il me ſemble auoir trouué par experience que la conſideration de ces penſées fortifie l'eſprit en l'exercice de la vertu, & qu'elle ſert plus à nous rendre heureux, qu'aucune autre choſe qui ſoit au monde. Mais il n'eſt pas poſſible que ie les aye aſſez bien exprimées, pour faire qu'elles paroiſſent aux autres comme à moy. Et i'ay vn deſir extréme d'aprendre quel iugement en fera ſa Maieſté, mais particulierement auſſi quel ſera le voſtre. La parole a beaucoup plus de force pour perſuader que l'écriture, & ie ne doute point que vous ne luy en faſſiez ayſément auoir les meſmes ſentimens que vous aurez, au moins s'ils ſont

à mon auantage; car l'affection dont vous me donnez tous les iours des preuues, m'aſſure que vous ne luy en voudriez pas faire auoir d'autres.

Ie ſeray bien-aiſe de voir la harangue de M. F(reinshemius)[a], à cauſe de la matiere dont il traite, & ie ne manqueray pas de la demander à M. Braſſet lors qu'il l'aura receuë.

Au reſte, ie me propoſe d'aller à Paris au commencement du mois prochain[b]. Ie pourrois dire que, pour mon intereſt, ie ne ſouhaite pas d'auoir ſi-toſt l'honneur de vous y voir, à cauſe des faueurs que vous me procurez au lieu où vous eſtes; mais ie n'ay iamais aucun égard à moy, lors qu'il peut y aller du contentement de mes amis. Et i'auouë que ie ne ſouhaiterois pas vn employ penible, qui m'oſtaſt le loiſir de cultiuer mon eſprit, encore que cela fuſt recompenſé par beaucoup d'honneur & de profit. Ie diray ſeulement qu'il ne me ſemble pas que le voſtre ſoit du nombre de ceux qui oſtent le loiſir de cultiuer ſon eſprit; au contraire, ie croy qu'il vous en donne les occaſions, en ce que vous eſtes auprés d'vne Reine qui en a beaucoup, & qu'il ne faut pas auoir manque d'adreſſe pour ſatisfaire entierement à ſes maiſtres, agréer à ceux vers leſquels on eſt enuoyé, & ne ioüer cependant aucun autre perſonnage que celuy d'vn homme d'honneur, ainſi que ie m'aſſure que|vous faites. On peut touſiours tirer beaucoup de ſatisfaction de ce qu'on occupe ſon eſprit en des choſes difficiles, lors qu'on y reüſſit, encore qu'on ne l'occupe pas aux meſmes

a. Voir ci-avant, p. 79, lettre CDXCIII.
b. En réalité, Descartes ne partira qu'au commencement de mai.

choses qu'on auroit peut-eftre choifies, fi on en auoit eu la liberté. Le voftre eftant propre à tout, ie ne doute point que vous ne tiriez beaucoup de fatisfaction d'vn employ dont vous vous acquitez fi bien. Si pourtant vous aprochiez du temps de voftre retraite, & que vous reuinfiez bien-toft à Paris, ie ferois rauy d'auoir l'honneur de vous y voir. Que fi vous faites encore quelque feiour au lieu où vous eftes, ie me confoleray fur ce que i'efpere que vous continüerez à me procurer la bien-veillance de cette grande Reine, pour les vertus de laquelle vous m'auez fait auoir beaucoup de veneration & de zele. Ie fuis, &c.

D'Egmond, le 21 Feurier 1648[a].

DX.

DESCARTES A L'ABBÉ PICOT.

[Egmond], 28 février 1648.

[A. BAILLET], *Vie de Monsieur Des-Cartes,* t. II, p. 455-456.

« ...Lorsqu'il (Descartes) étoit en Hollande, on alloit à Paris implorer » le crédit du Pére Mersenne, pour obtenir une place parmi ses valets, » comme une condition fort heureuse. De son côté, il les traitoit avec une » indulgence et une douceur, qui les assujetissoit par amour. Quelques » fidelles et quelques affectionnez que fussent ceux du dernier ordre, il » n'étoit pourtant pas d'avis qu'on mit leur conscience et leur fidélité trop

a. Brasset fit partir cette lettre pour Stockholm le 28 février. Il écrivit, en effet, à Chanut ce jour-là : « ... Voicy la response d'un de vos amis » qui a grande disposition a les quitter (*les peuples de ce pays*). Ie suis » apres a lire une bourrade qu'il donne a son Ministre d'Utrecht. C'est un » assez rudde *souvenez-vous de moy*. » (*Bibl. Nat., fr. 17900, f. 91 v.*) Brasset lisait le *factum*, dont il est question p. 123 ci-avant.

» à l'épreuve, parce que ceux même qui ne voudroient pas chercher l'oc-» casion de mal faire, n'ont pas toûjours la force de la rejetter, quand elle » se présente à eux. Cette maxime étoit moins pour luy, qui n'avoit aucun » sujet de plainte de ce côté-là, que pour ceux de ses amis, qui n'étoient » pas aussi heureux que luy. »

Afin de n'être jamais trompé[a], en matiére de ſeruiteurs & de ſeruantes, il faut faire ſon conte, qu'il n'y en a point qui ne puiſſent être infidelles, lors qu'ils en ont occaſion, & ne leur en donner jamais de grande. C'eſt-à-dire qu'il faut prendre ſoy-même le ſoin de ſes affaires, & être un peu diligent, malgré qu'on en ait.

« Mais pour ceux du premier ordre qui l'approchoient de plus prés en » qualité de secrétaires ou de copistes, ou même de valets de chambre, il » les regardoit si peu au dessous de luy, qu'on les auroit pris souvent » pour ses égaux. Une conduite si pleine de bonté contribua beaucoup » sans doute à leur former le cœur et l'esprit; et la plûpart sont deve-» nus gens de mérite et de considération dans le monde. » (Baillet, II, 455-456.)

DXI.

Descartes [au Marquis de Newcastle ?]

[Mars ou avril 1648.]

Texte de Clerselier, tome III, lettre 124, p. 636-640.

Sans nom ni date dans Clerselier. Mais Descartes nomme dans cette lettre M. de Martigny (*p. 134, l. 5*), *à propos de la pension*

a. Baillet ajoute *dans une parenthèse :* « dit-il à l'Abbé Picot qui étoit » mal satisfait de sa cuisiniére. » Et *en marge :* « Louise qui luy avoit » paru bonne servante. C'est ce qu'il dit en luy recommandant la fidélité » de Maçon, son valet, qui alloit de Hollande à Paris pour le service, et à » qui il avoit confié son chien appellé *Monsieur Grat*, avec une petite » chienne pour en donner de la race à cét abbé. [Lettr. MS. à Picot du » 28 février 1648.] »

qui lui avait été promise. Ce même nom se trouvait déjà dans une lettre précédente du 31 janvier (ci-avant p. 117, l. 2), en compagnie d'un autre nom : M. de Neucastel *(ib., l. 4), et Descartes promettait de répondre à celui-ci par le prochain courrier, à cause de l'importance des questions qui lui étaient posées. Nous avons vu (p. 118) qu'au courrier suivant il ne répondit pas encore. Sa réponse ne serait-elle pas la présente lettre, écrite en ce cas à M. de Neucastel, sans doute sur la fin de mars (voir la lettre suivante, p. 139)? Le marquis de Newcastle, qui demeura à Paris d'avril 1645 jusqu'à la fin de 1648, serait intervenu en faveur de Descartes pour hâter l'envoi de son brevet de pension.*

Monſieur,

Encore que i'aye vn extréme reſſentiment des bien-faits que i'ay receus de voſtre faueur, tant lors que i'eſtois à Paris, que depuis encore, ainſi que i'ay ſceu de Monſieur de Martigny, qui m'a mandé que, ſans vous, il n'euſt pû rien faire en l'expedition du Breuet de penſion qu'il m'a enuoyé, ie ne vous en feray pas neantmoins icy de grands remercimens. Il n'appartient qu'à ceux qui ont enuie d'eſtre ingrats de ſe ſeruir de cette monnoye, afin de payer avec des paroles les veritables bien-faits qu'ils ont receus. Mais ie vous ſupplie tres-humblement de trouuer bon que ie vous die que ie ne puis douter que vous n'ayez doreſnauant beaucoup de bonne volonté pour moy, non point pour aucun merite que ie pretende auoir, mais pour ce que vous | m'auez deſia fait plus de bien que la pluſpart de tous les parens ou amis que i'ay iamais eus; en ſorte que vous pouuez à bon droit me conſiderer comme l'vne de vos creatures. Et en examinant toutes les cauſes de l'amitié, ie n'en trouue point d'autre qui ſoit ſi puiſſante ny ſi preſſante que celle-là.

Ce que ie prens la liberté de vous écrire, afin que, lors que vous ſçaurez que ie ſais cette reflexion, vous ne puiſſiez auſſi douter que ie n'aye vn zele tres-particulier pour voſtre ſeruice. A quoi i'adioûteray ſeulement encore vn mot, qui eſt que la Philoſophie que ie cultiue n'eſt pas ſi barbare ny ſi ſarouche qu'elle reiette l'vſage des paſſions; au contraire, c'eſt en luy ſeul que ie mets toute la douceur & la felicité de cette vie. Et bien qu'il y ait pluſieurs de ces paſſions dont les excez ſoient vitieux, il y en a toutesſois quelques autres que i'eſtime d'autant meilleures, qu'elles ſont plus exceſſiues; & ie mets la reconnoiſſance entre celles-cy, auſſi bien qu'entre les vertus. C'eſt pourquoy ie ne croyrois pas pouuoir eſtre ny vertueux ny heureux, ſi ie n'auois vn deſir tres-paſſionné de vous témoigner par effet, dans toutes les occaſions, que ie n'en manque point. Et puiſque vous ne m'en offrez point preſentement d'autre que celle de ſatisſaire à vos deux demandes, ie feray mon poſſible pour m'en bien acquitter, quoy que l'vne de vos queſtions ſoit d'vne matiere qui eſt fort éloignée de mes ſpeculations ordinaires.

Premierement donc, ie vous diray que ie tiens qu'il y a vne certaine quantité de mouuement dans toute la matiere creée, qui n'augmente ny ne diminuë iamais; & ainſi, que, lors qu'vn corps en fait mouuoir vn autre, il perd autant de ſon mouuement qu'il luy en donne. Comme, lors qu'vne pierre tombe de haut contre terre, ſi elle ne retourne point & qu'elle s'arreſte, ie conçois que cela vient de ce qu'elle ébranle cette terre, & ainſi luy transfere ſon mouuement. Mais, ſi ce qu'elle meut de terre contient mille fois plus de matiere qu'elle,

en luy transferant ſon mouuement, elle ne luy donne que la miliéme partie de ſa viteſſe. Et pour ce que, ſi deux corps inégaux reçoiuent autant de mouuement l'vn que l'autre, cette pareille quantité de mouuement ne donne pas tant de viteſſe au plus grand qu'au plus petit, on peut dire en ce ſens que, plus vn corps contient de matiere, plus il a d'Inertie Naturelle. A quoy l'on peut adioûter qu'vn corps qui eſt grand peut mieux transferer ſon mouuement aux autres corps qu'vn petit, & qu'il peut moins eſtre meu par eux. De façon qu'il y a vne ſorte d'inertie qui depend de la quantité de la matiere, & vne autre qui depend de l'étenduë de ſes ſuperficies.

Pour voſtre autre queſtion, vous auez, ce me ſemble, fort bien répondu vous-meſme ſur la qualité de la connoiſſance de Dieu en la beatitude, la diſtinguant de celle que nous en auons maintenant, en ce qu'elle ſera intuitiue. Et ſi ce terme ne vous ſatisfait pas, & que vous croyïez que cette connoiſſance de Dieu intuitiue ſoit pareille, ou ſeulement differente de la noſtre dans le plus & le moins des choſes connuës, & non en la façon de connoiſtre, c'eſt en cela qu'à mon aduis vous vous détournez du droit chemin. La connoiſſance intuitiue eſt vne illuſtration de l'eſprit, par laquelle il voit en la lumiere de Dieu les choſes qu'il luy plaiſt luy découurir par vne impreſſion directe de la clairté diuine ſur noſtre entendement, qui en cela n'eſt point conſideré comme agent, mais ſeulement comme receuant les rayons de la Diuinité. Or toutes les connoiſſances que nous pouuons auoir de Dieu ſans miracle en cette vie, deſcendent du raiſon-

nement & du progrez de noſtre diſcours, qui les déduit des principes de la Foy qui eſt obſcure, ou viennent des idées & des notions naturelles qui ſont en nous, qui, pour claires qu'elles ſoient, ne ſont que groſſieres & confuſes ſur vn ſi haut ſuiet. De ſorte que ce que nous auons ou acquerons de connoiſſance par le chemin que tient noſtre raiſon, a, premierement, les tenebres des principes dont il eſt tiré, & de plus, l'incertitude que nous éprouuons en tous nos raiſonnemens.

Comparez maintenant ces deux connoiſſances, & voyez s'il y a quelque choſe de pareil, en cette perception trouble | & douteuſe, qui nous couſte beaucoup de trauail & dont encore ne iouïſſons-nous que par momens apres que nous l'auons acquiſe, à vne lumiere pure, conſtante, claire, certaine, ſans peine, & touſiours preſente.

Or, que noſtre eſprit, lors qu'il ſera détaché du corps ou que ce corps glorifié ne luy ſera plus d'empeſchement, ne puiſſe receuoir de telles illuſtrations & connoiſſances directes, en pouuez-vous douter, puiſque, dans ce corps meſme, les ſens luy en donnent des choſes corporelles & ſenſibles, & que noſtre ame en a deſia quelques vnes de la beneficence de ſon Createur, ſans leſquelles il[a] ne ſeroit pas capable de raiſonner? I'auoüe qu'elles ſont vn peu obſcurcies par le meſlange du corps; mais encore nous donnent-elles vne connoiſſance premiere, gratuite, certaine, & que nous touchons de l'eſprit auec plus de confiance que nous n'en donnons au rapport de nos yeux. Ne m'auoüerez-

a. A savoir *notre esprit*.

vous pas que vous eſtes moins aſſuré de la preſence des obiets que vous voyez, que de la verité de cette propoſition[a] : *Ie penſe, donc ie ſuis?* Or cette connoiſſance n'eſt point vn ouurage de voſtre raiſonnement, ny vne inſtruction que vos maiſtres vous ayent donnée; voſtre eſprit la voit, la ſent & la manie; & quoy que vôtre imagination, qui ſe méle importunément dans vos penſées, en diminuë la clarté, la voulant reueſtir de ſes figures, elle vous eſt pourtant vne preuue de la capacité de nos ames à receuoir de Dieu vne connoiſſance intuitiue.

Il me ſemble voir que vous auez pris occaſion de douter, ſur l'opinion que vous auez que la connoiſſance intuitiue de Dieu eſt celle où l'on connoiſt Dieu par luy-meſme. Et, ſur ce fondement, vous auez baſty ce raiſonnement : ie connois que Dieu eſt vn, parce que ie connois qu'il eſt vn Eſtre neceſſaire; or cette forme de connoiſtre ne ſe ſert que de Dieu meſme; donc ie connois que Dieu eſt vn, par luy-meſme; & par conſequent ie connois intuitiuement que Dieu eſt vn.

Ie ne penſe pas qu'il ſoit beſoin d'vn grand examen pour détruire ce diſcours. Vous voyez bien que connoiſtre Dieu par ſoy-meſme, c'eſt-à-dire par vne illuſtration immediate de la Diuinité ſur noſtre eſprit, comme on l'entend par la connoiſſance intuitiue, eſt bien autre choſe que ſe ſeruir de Dieu meſme pour en faire vne induction d'vn attribut à l'autre; ou, pour parler plus conuenablement, ſe ſeruir de la connoiſſance naturelle (& par conſequent vn peu obſcure, du

a. *Clers.*: proportion.

moins si vous la comparez à l'autre) d'vn attribut de Dieu, pour en former vn argument qui conclura vn autre attribut de Dieu. Confessez donc qu'en cette vie vous ne voyez pas en Dieu & par sa lumiere qu'il est vn ; mais vous le concluez d'vne proposition que vous auez faite de luy, & vous la tirez par la force de l'argumentation, qui est vne machine souuent défectueuse. Vous voyez ce que vous pouuez sur moy, puisque vous me faites passer les bornes de philosopher que ie me suis prescrites, pour vous témoigner par là combien ie suis,

DXII.

Descartes a l'Abbé Picot.

[Egmond] 4 avril 1648.

A. Baillet], *Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 339-340.

« Pour le convier (*Descartes*) à le faire plus volontiers (*le voyage de* » *France*), on luy fit expédier par avance le Brévet de la pension qui luy » étoit offerte, et il en reçut, dés la fin du mois de Mars, les lettres en beau » parchemin et fort bien scellées, qu'un officier de la Cour de ses amis » luy avoit envoyées par M. de Martigny [a]. Elles contenoient des éloges » beaucoup au dessus de ce qu'il croyoit jamais pouvoir mériter, avec le » don d'une pension assez honnête. Mais nous ne trouvons rien qui nous » puisse nettement expliquer la difficulté qu'il y a de croire que ces lettres » patentes fussent différentes de celles qui luy avoient été scellées dés le » 6 de Septembre de l'année précédente [b]. J'avouë qu'il est presque hors de » vray-semblance qu'on eût créé à la Cour de France, sous le ministére » du Cardinal Mazarin, deux pensions à sept mois l'une prés de l'autre

a. Baillet renvoie, pour toute indication, au « Tom. 3 des lett. pag. » 636, etc. », c'est-à-dire qu'il interprète à sa façon les lignes 4-8, p. 134, de la lettre précédente.

b. Voir ci-avant, p. 68.

» pour un Philosophe, c'est-à-dire, pour un homme aussi peu intéressé, » aussi peu courtisan, aussi peu connu qu'étoit M. Descartes, et sous les » mêmes prétextes. D'un autre côté nous voyons des lettres de deux dates » fort différentes. Nous avons remarqué que, par l'expédition des lettres » de Septembre 1647, il fut payé de sa premiére pension ; et nous verrons » par la suite que ces secondes lettres de l'an 1648, portant création d'une » nouvelle pension, luy furent inutiles par les troubles du Royaume, qui » causérent la suspension des pensions [a]. »

« Quoy qu'il en soit, ces derniéres patentes du Roy furent accompa- » gnées de lettres particuliéres de ceux qui les luy envoyérent, par les- » quelles on lui promettoit encore toute autre chose que la pension. De » sorte qu'il écrivit à l'Abbé Picot, le 4 d'Avril,

« *Pour luy marquer le deſſein qu'il avoit de partir au mois de May, & de ſe loger, non pas chez luy, comme auparavant, mais dans un quartier plus proche du monde que n'eſtoit le sien, vers la ruë ſaint Honoré ou le fauxbourg ſaint Germain. Il le pria de luy faire chercher, dans l'un de ces deux quartiers, un appartement qui pût luy convenir, de la maniére qu'étoit logé ſon ami M. de Touchelaye, Gentil-homme de Touraine, dont il auroit aſſez aimé le voiſinage ; mais ſur tout, de faire en ſorte que les commoditez ſe trouvaſſent pour pouvoir être ſervi à part & manger ſeul ſelon ſon ordinaire, ou du moins de ne le joindre qu'avec de trés-honnêtes gens, qui n'euſſent que luy en penſion. Il mettoit d'abord tant de conditions au logement qu'il ſouhaitoit, qu'il vid aiſément la difficulté qu'il y auroit de le rencontrer tel qu'il le dépeignoit. C'eſt pourquoy il ſe réduiſit à ne demander qu'une chambre garnie qui fût proprement meublée & aſſez honnête pour recevoir ceux qui luy rendroient viſite, avec une autre moindre chambre pour en faire un cabinet où il pût ſe retirer pour étudier, & une garderobbe pour coucher un valet. Son deſſein n'étant pas de s'embaraſſer de chevaux ny d'équipage, il manda qu'il ne ſe ſoucioit point de porte cochére, & qu'il n'avoit pas beſoin d'écurie, mais qu'il ſe ſerviroit du bénéfice de la chaiſe pour aller par les ruës.* »

« L'Abbé Picot trouva ce qu'il demandoit du côté des Théatins, où il » sçavoit que son ami entendoit volontiers la messe, lors qu'il étoit à » Paris, en quoy il songea principalement aux commoditez du passage » pour le Louvre, et à celles du voyage de S. Germain en Laye. Il partit » donc au commencement du mois de may... »

(BAILLET, II, 339-340.)

a. Baillet ajoute en marge : « Il étoit assez ordinaire en ce têms là de donner deux ou trois pensions en différens têms à une même personne pour un même sujet. » (II, 339.)

Nous verrons que Descartes écrivit encore le 7 mai à Elisabeth, et ne partit de La Haye que le 8 au matin. Il n'arriva donc à Paris que vers le milieu du mois.

DXIII.

Descartes a Mersenne.

Egmond, 4 avril 1648.

Autographe, Paris, *Bibliothèque de l'Institut.*

Une demi-feuille, pliée en deux ; les trois premières pages entièrement remplies ; en travers de la quatrième, l'adresse, avec les traces de deux cachets de cire rouge, illisibles, et un reste de soie jaune. En haut et à droite de la première page : (64), numéro du classement de dom Poirier. En bas et à gauche : 10, numéro du classement primitif à rebours, correspondant à 74 de la collection La Hire. — Non publiée par Clerselier, mais citée par Baillet, Vie de Mons. Des-Cartes, *t. II, p. 330, 333 et 376.*

Mon Reu^nd Pere,

Toutes vos experiences du vif argent* ne m'eſtonnent point, & il n'y en a point que ie n'accorde fort facilement auec mes principes, au moins en tant qu'elles ſont vrayes ; car, pour celles que vous auez des autres, elles ſont en partie falſifiees par les imaginations de ceux qui les font, comme entre autres celle cy, qu'vn pouce d'air fait baiſſer le vif argent d'vn pouce, & 2 pouces le font baiſſer de 2 pouces, &c. ; car cela depend du degré de chaleur plus ou moins grand, par lequel cet air eſt rarefié. Et affin que vous ſçachiez que ce n'eſt point l'air enfermé dans le tuyau, ny auſſy la chaleur, qui fait hauſſer & baiſſer le vif argent ſelon les tems, ie vous diray que i'ay eu, plus de ſix

ſemaines durant, deux tuyaux, l'vn ou il n'y auoit point d'air pour tout & qui eſtoit en lieu froid en vne chambre haute, l'autre ou il y auoit vn peu d'air & qui eſtoit dans vn poeſle oú on faiſoit continuellement du feu, & que, neanmoins, le vif argent de ces deux tuyaux hauſſoit & baiſſoit a meſme meſure, lorſque le temperament de l'air de dehors ſe changeoit : en ſorte qu'au 12 de Mars, & derechef vers la fin de Mars, le vif argent a monté plus haut que 2 pieds & 4 pouces, & entre ces deux tems, il a eſté plus bas que 2 pieds 3 pouces. Mais cela n'empeſche pas qu'en échauffant extrordinairement le tuyau ou il y a de l'air, cela ne face auſſy baiſſer le vif argent, ainſy qu'au termometre.

Au reſte, ie n'ai pû lire ſans quelque indignation ce que vous me mandez auoir eſcrit au S^r. Schooten, touchant ma Geometrie, & vous m'en excuſerez, s'il vous plaiſt. I'admire voſtre credulité : vous auez vû pluſieurs fois tres clairement, par experience, que ce que le Roberual diſoit contre mes eſcrits eſtoit faux & impertinent, & toutefois vous ſuppoſez que i'y doy changer quelque choſe, a cauſe que Roberual dit qu'il manque quelque choſe en ma ſolution du lieu *ad 3 & 4 lineas,* comme ſi les viſions d'vn tel homme deuoient eſtre conſiderables*. Ma Geometrie eſt comme elle doit eſtre pour empeſcher que le Rob. & ſes ſemblables n'en puiſſent medire ſans que cela tourne a leur confuſion ; car ils ne ſont pas capables de l'entendre, & ie l'ay compoſée ainſy tout a deſſein, en y omettant ce qui eſtoit le plus facile, & n'y mettant que les choſes qui en valoient le plus la peine. Mais ie vous auouë que, ſans la conſideration de ces eſprits malins, ie l'aurois

efcrite tout autrement que ie n'ay fait, & l'aurois renduë beaucoup plus claire ; ce que ie feray peuteftre encore quelque iour, fi ie voy que ces monftres foient affez vaincus ou abaiffez.

Ce qui eft caufe que ie n'ay point voulu voir la verfion de Schooten, encore qu'il l'ait defiré ; car, fi i'euffe commencé a la corriger, ie n'euffe pû m'empefcher de la rendre plus claire qu'elle n'eft, ce que ie ne defire point. Et pource que Schooten n'eft pas fçauant en latin, ie m'affure que fa verfion fera bien obfcure, & qu'il y aura peuteftre des equiuoques, qui donneront des pretextes de cauillation a ceux qui en cherchent ; mais on ne pourra me les attribuër, a caufe que fon latin n'eft point du tout femblable au mien.

I'efpere refpondre bientoft de bouche aux autres articles de voftre letre, & ie fuis,

Mon Reud. Pere,

Voftre tres humble
& tres fidelle feruiteur,

DESCARTES.

D'Egmond, le 4 Auril 1648.

Adresse :

Au Reuerend Pere
Le Reud. Pere Mercenne
Religieux Minime
a Paris.

Page 141, l. 2. — Nous avons une lettre de Mersenne à Constantin Huygens, du 17 mars 1648 ; mais voici tout ce qu'on y trouve au sujet du vide :

« Pour son livre du vuide (*les Expériences nouvelles de Pascal*), on » commence icy à croire que ce n'est pas vuide, à cause qu'une vessie

» applatie et toute vuide d'air estant mise dans ce vuide, s'y enfle inconti-
» nent. Et ie ne sçay comme quoy les positions de Mr des Cartes sou-
» dront ce nœud de vessie, lequel ie luy ay mandé affin qu'il y pense. »
(*Œuvres complètes de Christiaan Huygens*, La Haye, 1888, t. I, p. 84.)

Mais, dans une lettre suivante à Christian Huygens, du 2 mai 1648, Mersenne ajoute en *post-scriptum :*

« I'oubliois de vous entretenir de nostre vuide, et particulierement sur
» ce que vous m'auez escrit (*lettre perdue*) de la vessie qui s'enfle dans le
» vuide. Vous croyez, comme nous, que c'est quelque particule d'air qui
» estant demeuré dedans s'enfle et se rarefie ; mais la rarefaction n'estant
» pas intelligible, comme vous sçauez que Mr des Cartes l'a abandonée à
» cause de cela, contre quoy pouuez-vous encore tenir cette rarefaction ? »

« Et mesme sa qualité subtile n'est pas capable de faire cet enflement ;
» car elle passe partout, aussi aysement que l'eau par vn filet de pescheur,
» et partant elle passeroit à trauers la vessie sans l'enfler. »

« Vous voyez donc l'affaire insoluble, si la clarté de vostre esprit n'y
» remedie. »

« Nous auons aussi trouué qu'vn doigt d'air pur dans le vuide feroit
» baisser le vif argent d'vn doigt, au lieu qu'vn doigt d'eau mis dans le
» mesme vuide, ne le feroit baisser que de $\frac{1}{14}$ de doigt. » (*Ib.*, t. I, p. 91.)

Page 142, l. 24. — Dans la lettre du 17 mars 1648, déjà citée plus haut, l. 4 ci-avant, Mersenne écrivait à Constantin Huygens :

« Si vostre Archimede (*son fils Christiaan Huygens*) vient auec vous
» (*à Paris, l'été de 1648*), nous luy ferons veoir l'vn des plus beaux traitez
» de Geometrie qu'il ayt iamais vû, qui vient d'estre acheué par le ieune
» Paschal. C'est la solution du lieu de Pappus *ad 3 et 4 lineas*, qu'on pre-
» tend icy n'auoir pas esté resolu par Mr des Cartes en toute son estendüe.
» Il a fallu des lignes rouges, vertes et noires, etc., pour distinguer la
» grande multitude de considerations (configurations ?). » (*Œuvres complètes de Christiaan Huygens*, t. I, p. 83-84.)

DXIV.

DESCARTES ET BURMAN.

Egmond, 16 avril 1648.

COPIE MS., *Bibl. de l'Univ. de Gœttingen, Cod. MS. philol. 264.*

Le MS. donne, en marge de la première page, l'indication suivante : Per Burmannum qui 20 Aprilis communicavit Amstelodami cum

Claubergio, ex cujus Msto ipsemet descripsi. Dordraci. Ad 13 et 14 Julij. *On trouve, en outre, ces deux dates :* Egmondæ, april. 16, 1648, *en tête, et* Amstelodami, april. 20, anno 1648, *à la fin. Le titre est :* Responsiones Renati des Cartes... ab ipso haustæ. *Il s'agit donc d'un entretien entre Descartes et Burman, à Egmond, 16 avril 1648. Fut-il rédigé séance tenante, à Egmond même, par Burman, ou seulement quatre jours après, le 20 avril, à Amsterdam, sur des souvenirs encore présents? On ne sait. Toujours est-il que cette date du 20 avril est celle du jour où Clauberg écrivit l'entretien, soit qu'il l'ait rédigé de concert avec Burman, soit qu'il ait simplement copié les notes de celui-ci. Et c'est sur le manuscrit de Clauberg qu'a été prise à Dordrecht, 13 et 14 juillet (1648), la présente copie. Elle se trouve maintenant dans un assez fort cahier, petit in-4, qui contient, en outre, cinq autres pièces, d'un caractère purement philologique ; ces pièces seraient de la fin du* XVIIe *siècle, (la troisième se termine par une lettre de Morhof à Grævius, du 26 mai 1691). Plus tard, le cahier entra dans la Bibliothèque de Crusius, comme l'indique une note sur la première page :* Ex Bibl. M. Crusii, *avec la date* 1751 *au-dessous. Au revers de la première page on lit :* Ex Bibliotheca Acad. Georgiæ Augustæ.

Le MS. est paginé seulement au recto *des feuilles, f. 27 à f. 43 inclus. Il comprend trois parties : objections et réponses, 1° sur les* Méditations, *2° sur les* Principes, *3° sur le* Discours de la Méthode. *Les passages sont indiqués avec renvois aux pages de la seconde édition latine des* Méditations *(Amsterdam, Louis Elzevier, 1642), aux articles de chaque livre des* Principes, *et aux pages de la traduction latine du* Discours de la Méthode, etc. *(Amsterdam, Louis Elzevier, 1644). — Après l'indication de chaque passage se trouve ordinairement une objection, puis la réponse de Descartes, puis une nouvelle objection, puis une nouvelle réponse, etc. Les réponses sont le plus souvent annoncées par la lettre* R, *tandis que rien n'annonce les objections. Cela n'a pas d'inconvénient, lorsqu'il n'y a qu'une objection et aussi qu'une réponse à la suite. Mais, s'il y a deux, ou trois, ou même quatre objections successives, il a fallu trouver l'endroit où chacune d'elles commence et se détache de la réponse qui précède. Nous avons indiqué cet endroit par la lettre* O *entre crochets* (O *désignant les objections, comme* R *les réponses). — Enfin le MS. présente de nombreuses abréviations, généralement faciles d'ailleurs à interpréter, grâce aux citations, les mots abrégés de celles-ci se retrouvant en entier dans le texte imprimé.*

Le texte ci-dessous n'étant point de Descartes, mais de Burman

(avec ou sans la collaboration de Clauberg), nous le reproduisons dans le même caractère que les documents qui se rapportent au philosophe.

RESPONSIONES

RENATI DES CARTES

AD QUASDAM DIFFICULTATES

EX MEDITATIONIBUS EJUS, ETC.,

AB IPSO HAUSTÆ

Egmondæ, april. 16. 1648.

MEDIT. I. *P. 8 : vel a sensibus, vel per sensus...*

A sensibus, videlicet[1] visu, quo colores, figuras et similia omnia percepi; præter illum autem accepi reliqua *per sensus*, scilicet[2] per auditum, quia ita a parentibus, præceptoribus aliisque hominibus accepi et hausi ea quæ scio. Non potest hîc objici, omitti hîc principia communia et ideas Dei et nostri, quæ in sensibus nunquam fuere (*Med., p. 34*). Nam 1° eas etiam sic accepi *per sensus*, scilicet auditum. 2° Considerat hîc auctor hominem qui primo philosophari incipit, quique ad ea tantùm attendit quæ scit se nosse. Nam, quantum ad principia communia et axiomata, exempli gratiâ, *impossibile est idem esse et non esse*, attinet, ea homines sensuales, ut omnes ante philosophiam sumus, non considerant, nec ad ea attendunt; sed quia tam clare sibi innata sunt, et quia ea in semetipsis experiuntur, omittunt, et non nisi confuse considerant, nunquam vero in abstracto et separata a materiâ et singularibus. Si enim ita considerarent, nemo de iis dubitaret; et si id fecissent Sceptici, nemo unquam Scepticus fuisset, quoniam ea ab eo, qui attente ad illa animadvertit, negari non possunt. 3° Hîc præcipue de re existente agitur, an ea sit.

1. videlicet, *conjecture*. MS. : *signe abréviatif*. — 2. scilicet, *id*.

P. 13 : supponam igitur...

Reddit hîc auctor hominem tam dubium, et in tantas dubitationes conjicit ac potest; ideoque non solùm objicit illa quæ objici solent a Scepticis, sed etiam omnia illa quæ objici possunt, ut ita plane omnes dubitationes tollat; et in eum finem genium hîc introducit, quem sursum[1] dari aliquis objicere potest.

[*P. 13*] : *summe potentem...*

Loquitur hîc auctor contradictoria, quia cum summâ potentiâ malignitas consistere non potest.

P. 155 : ex nullo syllogismo...

[O]. — Sed annon contrarium ponitur, Princ., I, 10 ?

R. — Ante hanc conclusionem : *cogito ergo sum*, sciri potest illa major : *quicquid cogitat, est*, quia reipsâ prior est meâ conclusione, et mea conclusio illâ nititur. Et sic in Princip. dicit auctor eam præcedere, quia scilicet implicite semper præsupponitur et præcedit; sed non ideo semper expresse et explicite cognosco illam præcedere et scio ante meam conclusionem, quia scilicet ad id tantùm attendo quod in me experior, ut, *cogito, ergo sum*, non autem ita attendo ad generalem illam notionem, *quicquid cogitat, est;* nam, ut ante monitum, non separamus illas propositiones a singularibus, sed eas in illis consideramus; et hoc sensu verba hæc p. 155 hîc citata intelligi debent.

P. 474 : in quod non potest ferri summum ens...

[O]. — Nos cùm simus compositi partim ex nihilo partim ex ente, ferimur etiam partim in ens partim in nihil. Deus autem, cùm sit summum et merum ens, non potest ferri in nihil. Et hæc meditatio[2] metaphysica est et valde clara iis, qui ad eam attendunt. Et hinc Deus deberet ferri in nihil, si mea facultas percipiendi, quatenus ipsam a Deo habeo vel quatenus recte eâ utor, non assentiens nisi clare perceptis, me deciperet et falleret; sic enim ipse Deus me

1. *Passage corrompu. Faut-il lire* seorsum ? *ou* insulsum ? — 2. meditatio] *abréviation :* md (?).

deciperet, et in non ens tenderet. Sed, dicat aliquis, postquam demonstravi Deum esse, et non esse fallacem, possum dicere : non me quidem fallit ingenium, quia illud a Deo rectum accepi, sed fallit memoria, quia videor recordari aliquid, quod in re verâ non recordor, quia ipsa imbecillis est.

R. — De memoriâ nihil dicere possum, cùm hoc quisque apud se experiri debeat[1] an bene recordetur; et si de eo dubitat, opus est scriptione et similibus[2] quæ ipsum juvent.

P. 283 : denique quod circulum...

[O]. — Videtur; nam in tertiâ Meditatione probat auctor Deum esse per axiomata, cùm sibi necdum constet se in iis non falli.

R. — Probat, et scit se in iis non falli, quoniam ad ea attendit; quamdiu autem id facit, certus est se non falli, et cogitur illis assentiri.

[O]. — Sed mens nostra non potest simul nisi unam rem concipere. Demonstratio autem illa longior est, et constat ex pluribus axiomatîs. Tum omnis cogitatio fit in instanti, et[3] menti in illâ demonstratione multæ suboriuntur cogitationes. Et sic ad illa axiomata attendere non poterit, cùm una cogitatio impediat aliam.

R. — 1° Quod mens non possit nisi unam rem simul concipere[4], verum non est : non potest quidem simul multa concipere, sed potest tamen plura quàm unum ; e. g., jam ego concipio et cogito simul me loqui et me edere. Tum 2° quod cogitatio etiam fiat in instanti, falsum est, cùm omnis actio mea fiat in tempore, et ego possim dici in eâdem cogitatione continuare et perseverare per aliquod tempus.

[O]. — Sed sic cogitatio nostra erit extensa et divisibilis.

R. — Nihil minus. Erit quidem extensa et divisibilis quoad durationem, quia ejus duratio potest dividi in partes; sed non tamen est extensa et divisibilis quoad suam naturam, quoniam ea manet inextensa; eodem modo ut durationem Dei possumus dividere in infinitas partes, cùm tamen ideo Deus non sit divisibilis.

[O]. — Sed æternitas est simul et semel.

R. — Hoc concipi non potest. Est quidem simul et semel, qua-

1. debeat] debet. — 2. et similibus] *abréviation.* — 3. et] et sic (*MS.*). *Mais ce premier* sic *paraît ajouté par le copiste, qui lisait par avance le* et sic *de la ligne suivante.* — 4. *En marge :* Conf. DIOPT., p. 148 (*MS.*). *Pagination de l'édition latine de 1644. Voir p. 163 de notre édition.*

tenus Dei naturæ nunquam quid additur aut ab eâ quid detrahitur. Sed non est simul et semel, quatenus simul existit; nam cùm possimus in eâ distinguere partes jam post mundi creationem, quidni illud etiam possemus facere ante eam, cùm eadem duratio sit? Ea autem jam creaturis, e. g., per quinque annorum millia coextensa fuit et cum iis duravit, et sic etiam potuisset fuisse, si ante mundi creationem mensuram habuissemus. Cùm igitur cogitatio nostra ita plura quàm unum complecti queat, et in instanti non fiat, manifestum est nos demonstrationem de Deo integram complecti posse, quod dum facimus certi sumus non nos falli, et sic omnis difficultas tollitur.

[*P. 283*] : *Quod autem nihil in mente...*

[O]. — Sed quomodo conscius[1] esse potest, cùm conscium esse sit cogitare? Ut autem id cogites, te conscium esse, jam transis ad aliam cogitationem, et sic non amplius de eâ re, de quâ prius, cogitas[2], et sic non es conscius te cogitare, sed te cogitasse.

R. — Conscium esse est quidem cogitare et reflectere supra suam cogitationem; sed quod id non possit fieri manente priori cogitatione, falsum est, cùm, ut jam vidimus, anima plura simul cogitare et in suâ cogitatione perseverare queat, et quotiescunque ipsi libuerit ad cogitationes suas reflectere, et sic suæ cogitationis conscia esse.

[*P. 283*] : *a cogitatione dependens...*

Ut, exempli gratiâ, motus brachii.

[*P. 283*] : *Quamobrem non dubito...*

[O]. — Conjiciebat harum objectionum auctor, mentem ergo etiam in infantibus semper debere cogitare.

R(*espondet*) auctor concedendo.

[O]. — Sed cùm habeamus innatam Dei nostri[3] ideam, an mens igitur infantis non haberet actualem ideam Dei?

R. — Hoc affirmare esset temerarium, cùm nulla habeamus ad eam rem facientia argumenta. Tum probabile non videtur; nam

1. conscius] conscium (*MS.*). — 2. cogitas] cogitabas (*MS.*). — 3. *Mot suspect. Ou faut-il suppléer :* et nostri?

mens in infantiâ ita corpori immersa est, ut nullas habeat cogitationes, nisi quas ab affectione corporis haurit.

[O]. — Sed potest plura simul cogitare.

R. — Potest, si una non impediatur ab aliâ, ut hîc contingit; nam corpus ita afficit animam, ut eam impediat, et hoc in nobis sentimus, cùm acu aut alio instrumento pungimur, hoc ita nos afficere, ut de aliâ re cogitare non possimus. Sic homines semisomnolenti de nullâ aliâ re vix [1] cogitant. Sic igitur etiam mens in infantiâ corpori immersa fuit, ut nihil aliud nisi corporeum cogitaret; nam corpus, ut semper mentem in cogitando impedit, sic illud maxime fecit [2] in juventute. Quod autem illarum cogitationum non recordemur, fit, quia nulla ejus [3] vestigia ut hîc [4] cerebro impressa sint [5]: sic heri etc. multa cogitavimus, quorum jam non recordamur. Et mens nunquam sine cogitatione esse potest; potest quidem esse sine cogitatione hac aut illâ, sed tamen non sine omni, eodem modo ut corpus ne quidem per ullum momentum sine extensione esse potest.

[O]. — Sed etiam si non imprimantur vestigia cerebro, et sic memoria corporalis non sit, datur tamen memoria intellectualis, ut in angelis et animabus separatis procul [6] dubio, et sic per eam mens suarum cogitationum recordaretur.

R. — Memoriam intellectualem non nego; ea enim datur. Ut cùm, audiens vocem R-E-X significare supremam [7] potestatem, illud memoriæ mando, et deinceps per memoriam repeto illam significationem, illud certe fit per memoriam intellectualem, cùm nulla sit affinitas inter tres illas literas et earum significationem, ex quâ illam haurirem, sed per memoriam intellectualem id memini, eas literas id denotare. Verùm hæc memoria intellectualis magis est universalium quàm singularium, et sic per eam omnium singularium factorum nostrorum recordari non possumus.

MEDIT. II. *P. 18 : et si fas est dicere malignum....*

Additur illa restrictio ibi ideo, quia auctor contradictoria

1. de nullâ aliâ re vix (*MS.*). *Peut-être faut-il :* de nullâ aliâ re *seulement ? ou bien* de ullâ aliâ re vix ? — 2. *Lire* facit ? — 3. *Lire* earum ? — 4. *Après* hîc *se trouve dans le* MS. *un signe dont on ne sait si c'est une sorte de figure, pour représenter les traces cérébrales, ou simplement une rature, le copiste s'étant trompé.* — 5. *Lire* sunt ? — 6. procul *récrit au-dessus de* sine, *sans que* sine *soit barré* (MS.). — 7. *après* supremam] illam *ajouté, ce semble, par le copiste, dont la plume aurait anticipé sur* illud.

loquitur[1], si dicat potentissimum et malignum, quia summa potentia et malignitas simul consistere non possunt, et ideo dicit, *si fas est dicere.*

P. 20[2] : is qui me creavit...

Sed, an Deus, nescio. Annon potius genius ille, qui me deludit, me etiam creavit[3]? Sed hæc nondum hîc cognovi, et de iis confuse solùm loquor.

P. 25 : tum quid ea sit...

Examinavit hoc in præcedentibus, cùm examinaret omnia illa attributa ceræ et accidentia, quæ ab eâ modò tolli, et alia in eorum locum substitui videbat.

P. 421 : neque enim abstraxi...

[O]. — Sed videtur id fecisse, cùm in ipsâ Meditatione doceret illa accidentia a cerâ separari, et sic ipsum corpus seu substantiam ceræ remanere.

R. — Non tamen fecit; nam quamvis concesserit et dixerit hæc accidentia a cerâ tolli, ut quod dura, frigida *et similia*[4], dixit et animadvertit semper alia in eorum locum succedere, adeo ut cera nunquam absque accidentibus sit, et sic illam nunquam abstraxit ab accidentibus.

P. 254 : adæquat infinitam Dei potestatem...

[O]. — Sed quid hoc opus, cùm Deus illam suâ sponte in creaturis limitaverit, sic ut infinitam adæquare opus non habeamus?

R. — Hoc nescimus. E. g., sumamus triangulum, rem, ut videtur, simplicissimam, et quam facillime adæquare posse videremur; sed nihilominus illum adæquare non possumus. Etiam si enim nos omnia quæ possumus concipere attributa in illo demonstremus, nihilominus vel post mille annos alius mathematicus in illo plures

1. *Plutôt* loquatur? — 2. *MS.* : P. 21. *En réalité, p. 20, avant-dernière ligne.* — 3. *MS.* : Sed an Deus? non, nescio, potius genius ille, qui me deludit, qui me etiam creavit. *Texte qui paraît altéré par le copiste.* — 4. *et similia*] *abréviation* (MS.)

proprietates deteget, sic[1] ut nos nunquam certi simus nos omnia illa comprehendisse, quæ de eâ re comprehendi poterant. Et idem etiam dici potest de corpore ejusque extensione et aliis rebus omnibus. Ipse enim auctor nullius rei adæquatam cognitionem sibi tribuit, sed nihilominus certus est se in multis, si non omnibus, rebus habere eam cognitionem, et ea fundamina, ex quibus adæquata cognitio deduci posset, et forsan deducta est. Quis[2] enim hoc ferat[3]?

T. III. *P. 31 : vix mihi ullam...*

[O]. — Sed cùm omnis error idearum proveniat ab earum relatione et applicatione ad res externas, videtur nulla esse errandi materia, si ad eas non referantur[4].

R. — Est nihilominus materia errandi, etiamsi eas ad nullas res extra me referam, cùm possim errare in ipsâ earum naturâ, ut si considerem ideam coloris[5], et dicam eam esse rem, qualitatem[5], seu potius ipsum colorem, qui per eam ideam repræsentetur, tale quid esse; ut si dicam albedo est qualitas[5], etiamsi illam ideam ad nullam rem extra me referam, ac dicam vel[6] supponam nullum esse album, possem tamen in abstracto, et in ipsâ albedine ejusque naturâ seu ideâ, errare.

P. 33 : forte etiam...

[O]. — Sed jam cognoveram me esse rem cogitantem; illas autem ideas novi non posse provenire a re cogitante.

[R]. — Sed 1° est solùm objectio et dubium quod objici possit. 2° Non ita hîc animadverto ad meî naturam, quemadmodum deinceps cùm ad eam reflecto, sicut etiam non feci in I[a] MEDIT. aut etiam in II[a] ubique; deinceps verò in hac MEDIT. paulo post, cùm ad me paulo accuratius reflecto, ea solvo.

P. 37 : nullum plane habebo...

[O]. — Sed annon postea MEDIT. V[a] habuit aliud argumentum?

1. *MS.* : et sic. *Mais* et *paraît de trop.* — 2. *MS.* : *qs* (?) — 3. *MS.* : feret. *Faut-il lire* sciat ? — 4. *MS.* : referamus. *Puis* mus *barré, et* ntur *récrit au-dessus.* — 5. *après* coloris, ...qualitatem, ...qualitas, *signe abréviatif, dans le* MS., *qu'on ne sait comment interpréter. Peut-être :* et similia ? — 6. MS. : *signe abréviatif. Sans doute* vel ?

R. — Hîc loquitur de argumento quod peti potest ex aliquo effectu Dei, ex quo deinceps summam causam scilicet Deum concludat; nullum autem invenit, quia omnia effecta diligentissime circumspexit et nullum reperit quod Deum inferat præter ejus ideam. Aliud autem illud argumentum Medit. V[a] procedit a priori et non ab effectu. Illud autem in Meditationibus sequitur hoc argumentum, quia auctor illa duo ita invenit ut hoc præcedat, quod in hac Meditatione deducit, aliud autem sequatur. In Princ'piis autem illud præmisit, quia alia est via et ordo inveniendi, alia docendi; in Principiis autem docet et synthetice agit.

P. 39 : et quia nullæ ideæ nisi tantùm rei[1] *esse possunt...*

[O]. — Sed datur etiam idea nihili, quæ non est idea rei.

R. — Illa idea est solùm negativa, et vix vocari potest idea; auctor autem hîc sumit ideam proprie et stricte. Aliæ etiam dantur ideæ notionum communium, quæ non sunt ideæ rerum proprie; sed tum idea latius sumitur.

P. 41 : qua enim ratione intelligerem me dubitare...

[O]. — Sed Meth. 31[2], dicit se evidentissime intellexisse dubitationem non esse argumentum tantæ perfectionis quàm cognitionem. Ergo id cognovit sine relatione ad ens perfectum, et non cognovit prius Deum quàm se.

R. — Ibi in Methodo continetur epitome harum Meditationum, quæ per eas exponi debet; ibi ergo cognovit suam imperfectionem per Dei perfectionem. Et quamvis hoc non fecerit explicite, fecit tamen implicite. Nam explicite possumus prius cognoscere nostram imperfectionem, quàm Dei perfectionem, quia possumus prius ad nos attendere quàm ad Deum, et prius concludere nostram finitatem, quàm illius infinitatem; sed tamen implicite semper præcedere debet cognitio Dei et ejus perfectionum, quàm nostrî et nostrarum imperfectionum. Nam in re ipsâ prior est Dei infinita perfectio, quàm nostra imperfectio, quoniam nostra imperfectio est defectus et negatio perfectionis Dei; omnis autem defectus et negatio præsupponit eam rem a quâ deficit, et quam negat.

[O]. — Sed sic nihil deberet præsupponere ens?

[R]. — V. in Metaph. nihil intelligitur per ens[3].

1. *tantùm rei*] *tanquam rerum* (vrai texte). — 2. *P. 31, traduction latine, de 1644. — P. 33 de notre édition.* — 3. MS. : *ligne écrite, puis barrée.*

P. 42 : non possim ejus ope..

[O]. — Sed quid potest conferre cognitio ad acquirendas reliquas Dei perfectiones ?

R. — Omnino multum ; nam per eam evadimus sapientiores, prudentiores, cognoscimus clarius illas perfectiones et sic illas clare cognitas facilius conquiremus, cùm sapientia prudentiaque media ad eas conquirendas suppeditatura sit.

P. 44 : nulla difficiliora factu mihi videntur...

Nam hìc accurate distingui debet inter intellectionem, conceptionem et imaginationem, quæ distinctio est magni usûs. E. g., Dei perfectiones non imaginamur, nec concipimus, sed intelligimus : quo modo Deus unico actu omnia intelligat[1], quo modo ejus decreta sint idem cum ipso, non concipimus, sed intelligimus, quoniam hoc nobis, ut ita loquar, repræsentare non possumus. Sic enim Dei perfectiones et attributa non concipimus, sed intelligimus : ut autem concipiamus, concipimus illa tanquam indefinita. Jam autem si ego mihi ipsi dedissem meam naturam et id quod sum, dedissem etiam mihi omnes Dei perfectiones : puto dedissem mihi perfectiones Dei, cùm eas ut indefinitas concipio, ut, e. g., dedissem mihi cognitionem majorem quàm jam habeo, eâque adhuc majorem et sic porro ; cùm autem indefinita ita multiplicantur, fiunt infinita, seu potius infinitum, nam tale indefinitum et infinitum idem sunt. Ut autem ita magis et magis auxissem meam cognitionem, sic etiam auxissem reliqua mea attributa, quæ mihi difficiliora non videntur cognitione, cùm[2] ita sint[2] attingenda, et sic Deus evasissem : jam autem experior me illud facere non posse, et non posse ita cognitionem meam augere, ut quidem vellem. Ergo a me non sum, etc.

P. 186 : majus est creare vel conservare subjectum quàm attributa...

Scilicet ejusdem substantiæ. Nam non debet hìc institui comparatio unius substantiæ cum attributis alterius.

[O]. — Sed attributa sunt idem cum substantiâ. Ergo non majus est...

1. *après* intelligat, *abréviation pour* et similia. — 2. Cùm *est douteux, et* sint *n'est qu'une conjecture.*

R. — Omnia attributa, collective sumta, sunt quidem idem cum substantiâ, sed non singula et distributive sumta, et sic majus est producere substantiam quàm attributa, scilicet[1] singula ex attributis, vel nunc unum, nunc aliud, et sic omnia[2].

P. 45 : tanquam si inde sequeretur...

[0]. — Sed annon sequitur[3] ex eorum mente qui dicunt et inde probant nullam creationem esse posse ab æterno, quia tum foret independens, ut ipse Deus ?

R. — Hoc ipsi viderint ; me quod attinet, non video cur creatura non potuerit a Deo ab æterno creari ; cùm enim Deus habuerit ab æterno potentiam suam, nihil videtur obstare cur eam ab æterno non potuerit exserere.

[0]. — Sed causa libera prius concipitur esse, quàm ejus effectus et consilia.

R. — Sic et Dei decreta deberent non esse ab æterno, præcipue cùm potentia et creatio non majorem in Deo dicant actionem quàm decreta ; imo decreta sunt actus voluntatis, sic et creatio, cùm sit solùm voluntas Dei ; si enim aliud esset, novi quid Deo accideret in creatione.

[0]. — Sed sic daretur numerus infinitus ?

R. — Quid absurdi ? annon datur ille in quantitatis divisione, etc. ? Distinguunt quidem, sed frustra ; et < si > dari potest numerus infinitus in æternitate *a parte post,* quam fide credimus, cur etiam non in æternitate *a parte ante ?*

[0]. — Sed in æternitate *a parte ante* partes sunt simul et actu[4], in æternitate autem *a parte post* solùm potentiâ et nunquam simul actu.

R. — Non sunt in æternitate *a parte ante* simul actu, cùm solùm unica pars simul sit, scilicet præsens, reliquæ vero eodem modo se habent, ut in æternitate *a parte post;* si ergo hæc dari potest, potest etiam dari illa. Ita igitur si ab æterno essem, tamen partes mei temporis essent sejunctæ, et nihilominus a Deo dependerent, et sic argumento manet sua efficacia. Auctor autem, tantum quan-

1. scilicet, *signe abréviatif* (MS.). — 2. singula... omnia] ulla ex attributis, vel nunc unum, nunc aliud, et sic omnia et singula (*MS.*). — 3. Sequitur *a pour sujet la proposition infinitive du texte des Méditations :* nullum existentiæ meæ auctorem esse quærendum... — 4. MS. : *après* actu] æternæ, *peut-être ajouté par le copiste.*

tum ipsi possibile fuit, præcavere studuit, ut hujusmodi quæstiones ex ipsius Meditationibus arcerentur, ne ita ullo modo pædagogos læderet, etc.

P. 48 : valde credibile est... Ut <et> *P. 436 : propius tamen est...*

[O]. — Sed cur illud? annon potuit te Deus creare, et tamen non creare ad suî imaginem?

R. — Non. Nam axioma est commune et verum : *effectus similis est causæ*. Jam autem Deus meî causa est, ego ejus effectus, ergo ei similis.

[O]. — Sed artifex est causa domûs, nec tamen ideo ei est similis.

R. — Non est causa, ut hîc eam sumimus; applicat solùm activa passivis, ideoque non opus est ut opus ipsi sit simile. Sed hîc loquimur de causâ totali et <causâ> ipsius esse; illa autem non potest aliquid producere, quin sibi sit simile : nam cùm ipsa sit ens et substantia, producatque aliquid secundum esse, id est ex nihilo (qui producendi modus soli Deo convenit), oportet ad minimum illud esse ens et substantiam, et sic saltem Deo simile esse et ejus imaginem referre.

[O]. — Sed sic et lapis etc. habebunt imaginem Dei.

R. — Habent etiam illa imaginem Dei et similitudinem, sed valde remotam et exiguam et confusam; ego autem, qui ex creatione Dei plura habeo, magis ejus imaginem habeo. Non sumo autem hîc imaginem ut vulgo sumitur, pro eo scilicet quod ad aliud effigiatum est et depictum, sed latius pro eo quod similitudinem cum alio[1] habet, et ideo eas voces adhibui in Meditationibus, quia passim in Scripturâ ad imaginem Dei conditi dicimur.

P. 179 : omnis res cui inest...

Præter attributum quod substantiam specificat, debet adhuc concipi ipsa substantia, quæ illi attributo substernitur : ut, cùm mens sit res cogitans, est præter cogitationem adhuc substantia quæ cogitat, etc.

P. 153 : aliquod idolum...

Quod illis æquivalet ac idea nobis. Sed quâ realem[2] formant ideam dum idolum formant, formant ideam materialiter falsam.

1. *Après* alio] etc. *ajouté*. — 2. quâ realem, *leçon douteuse*.

[P. 153] : sed me istam vim...

Hoc non posset valere apud Atheum, qui eo argumento se convinci non pateretur, cùm ad id efficiendum idoneum etiam non sit, nec auctor hoc ita intellectum vult; sed debet conjungi cum aliis argumentis de Deo, et præsupponit illa, et ex illis probatum Deum, ut auctor etiam in hac responsione probaverat esse Deum ex ejus ideà, etc.; adeo ut sensus hic sit : cùm jam sciam et probaverim esse Deum, et simul animadvertam[1] inter numerandum me non posse pervenire ad numerum maximum, sed semper esse cogitabilem majorem numerum quàm a me cogitari possit, sequitur illam vim me non habere a memet ipso, sed eam me accepisse ab aliquo ente me perfectiore, scilicet a Deo, quem argumentis jam allatis esse probavi.

P. 153 : de idea angeli...

[O]. — Ideam angeli quod attinet, certum est nos illam formare ex ideâ mentis nostræ, et nullam ejus cognitionem nisi ex ideâ mentis nostræ habere; adeo ut nihil in angelo quoad rem ipsam possimus considerare, quod etiam non in nobis esse animadvertere possimus. Sed sic angelus et mens nostra erunt idem, cùm utraque sit res solum cogitans?

R. — Ambo quidem sunt res cogitantes; sed hoc tamen non impedit quo minus angelus multo plures habeat perfectiones quàm mens nostra, vel in majori gradu, etc.; adeo ut etiam quodam modo[2] specie differre possint, ut D. Thomas volebat omnes angelos a se invicem specie differre, et singulos ita descripsit quasi in illorum medio fuisset, unde etiam Doctoris Angelici nomen et gloriam acquisivit; sed ut nullibi fere magis occupatus, ita et nullibi ineptior est. Angelorum enim cognitio nos fere latet, cùm, ut dixi, eam ex mente non hauriamus; et sic etiam ignoramus ea omnia quæ de iis quæri solent, an scilicet uniri possint cum corpore, qualia illa fuerint corpora quæ in Vetere Testamento sibi sæpe adaptabant et similia. Præstat nos ea credere, prout in Scripturâ habentur, scilicet eos juvenes fuisse, ut tales apparuisse *et similia*.

1. *MS.* : animadverto. — 2. quodam modo] quidem (*MS.*).

T. IV.

P. 53 : atque ob hanc unicam rationem...
Ut et *p. 438 : nec fingi potest...*

Bene hoc est observandum nos nunquam debere argumentari a fine. Nam 1° cognitio finis non inducit nos in cognitionem ipsius rei, sed ejus natura nihilominus latet. Et hoc Aristotelis maximum est vitium, quod semper a fine argumentatur. 2° Omnes Dei fines nos latent, et temerarium est in eos involare velle. Non loquor autem hîc de revelatis, sed quâ philosophus eos solùm considero. Sed nos hîc maxime erramus. Concipimus Deum tanquam magnum aliquem hominem, qui hoc et hoc sibi proponit, et eo his et his mediis tendit, quod certe Deo maxime indignum.

P. 55 : ex hoc ipso quod ejus ideam formare possim...

Nam cùm ex Dei ideâ sciam, Deum esse ens perfectissimum, et cui omnes absolutæ perfectiones conveniunt, non debeo ipsi tribuere quicquam, nisi quod absolute perfectum esse novi ; et quicquid ut tale formare possum et ut absolute perfectam perfectionem concipere, illud novi, eo ipso quia id formare possum, ad Dei naturam pertinere.

[*P. 55*] : *non tamen in se formaliter...*

[O]. — Sed et sic intelligere est intelligere, et sic nec differet noster intellectus ab intellectu Dei, etiamsi illius ad plura se extendat.

R. — Sed r(*espondet*) intelligere non est intelligere, cùm hoc dependeat ab objecto et ab eo separari non possit ; nostrum autem intelligere non solùm se non extendit ad tam multa quàm intelligere Dei, sed et in se maxime imperfectum est ; est enim obscurum et cùm ignoratione conjunctum, etc.

[O]. — Sed et sic nostrum velle est imperfectum : nam modo volumus, modo non, modo habemus volitionem, modo velleitatem, cùm perfecte non volumus.

R. — Verùm hoc non arguit imperfectionem in nostro velle, sed tantùm inconstantiam volitionis ; interim velle est semper æque perfectum, et illa fluctuatio oritur a judicio, quia non bene judicamus.

[O]. — Sed ipsum judicium est opus voluntatis.

R. — Est quidem opus voluntatis, et quâ tale est perfectum : omnis autem imperfectio quâ laborat redundat ex ignoratione intellectûs, quæ si esset sublata, etiam auferretur fluctuatio, et judicium esset constans et perfectum. Sed male de hisce ita disputatur ; descendat modo unusquisque in semetipsum et experiatur annon perfectam et absolutam habeat voluntatem, et an possit quicquam concipere quod [1] voluntatis libertate se antecellat. Nemo sane aliter experturus est. In eo igitur major est voluntas intellectu et Deo similior.

P. 61 : possum tamen illo altero...

[O]. — Sed cur etiam non possem idem in prosecutione boni et mali ? Cur non in rebus supernaturalibus, cùm etiam [2] pendeant [3] a voluntate, quæ sui juris semper est et indifferens ?

R. — Hoc Theologis explicandum relinquendum ; sufficit modo Philosophus hominem consideret, prout in naturalibus sui juris [4] est ; et ego ita scripsi meam philosophiam, ut ubique recipi possit, vel etiam apud Turcas, ne ulli offendiculo sim. Jam autem nos intime conscii sumus nostræ libertatis, et nos ita posse cohibere assensum, cùm volumus. In bono autem et malo, cùm voluntas ad utrumque est indifferens, jam est in vitio, cùm solum bonum sine indifferentiâ ullâ appetere debeat, secus quàm in theoreticis. Quantum ad supernaturalia, in iis nos corruptos esse docent Theologi per peccatum originale, et ut apti [5] simus opus est gratiâ, quâ bonum illud cognoscamus, et sic appetamus. Peccata enim fluunt fere ex ignorantiâ, quia nemo malum quâ malum appetere potest. Sic [6] Deus nobis gratiam fecit, cùm bonis nostris operibus, quæ aliàs nihilominus præstare tenemur, pollicitus sit vitam æternam, de quâ nemo cogitasset aut ad eam unquam aspirasset. Corrupta autem dici potest voluntas per affectus.

P. 479 : cujus idea in intellectu divino prius fuerit...

[O]. — Sed unde igitur illæ ideæ rerum possibilium, quæ voluntatem antecedunt ?

1. *Après* quod] in *ajouté* (MS.). etiam]. — 2. MS. : *signe abréviatif. Peut-être* non ? — 3. *MS.* : pendent. — 4. sui juris *est une conjecture*, *MS.* : suis jam. — 5. *MS.* : apti. *Conjecture :* salvi ? — 6. *Peut-être* Sed ?

R. — Et illa et omnia alia pendent a Deo ; illius enim voluntas non solùm est causa rerum actualium et futurarum, sed etiam possibilium et naturarum simplicium, nec quicquam fingi potest aut debet quod non a Deo pendere dicamus.

[O]. — Sed an ergo potuisset Deus imperare creaturæ ut se odisset, et hoc bonum ita instituisse ?

R. — Jam non potest ; sed quid potuerit, nescimus ; et quidni creaturæ hoc imperare potuisset ?

EDIT. V. *P. 64 : ut patet ex eo...*

[O]. — Sed sic nec chimæra erit ens fictum, cùm etiam de eâ varias proprietates demonstrare queam.

R. — Quicquid distincte et clare in chimærâ concipi potest, illud est ens verum ; nec est fictum, quia habet veram et intellectualem [1] essentiam ; et illa essentia tam a Deo est, quàm actualis aliarum rerum. Dicitur autem tum ens fictum, cùm nos illud existere supponimus. Sic etiam omnes demonstrationes Mathematicorum versantur circa vera entia et objecta, et sic totum et universum Matheseos objectum, et quicquid illa in eo considerat, est verum et reale ens, et habet veram ac realem naturam, non minus quàm objectum ipsius Physices. Sed differentia in eo solùm est, quod Physica considerat objectum suum <non solùm tanquam> [2] verum et reale ens sed tanquam actu et quâ tale existens, Mathesis autem solùm quà possibile, et quod in spatio actu quidem non existit, at existere tamen potest. Notandum autem hîc est nos loqui de clarâ perceptione, non imaginatione ; quamvis enim quàm clarissime imaginemur caput leonis adjunctum corpori capræ et similia [3], non tamen inde sequitur ea existere, quoniam non clare percipimus velut [4] nexum illum qui inter illa est ; ut clare video [5] Petrum stantem, sed non video clare stare contineri et connexum esse cum Petro. Claris autem perceptionibus si adsueti simus, nihil falsi concipiemus ; an autem illæ claræ sint necne, ex propriâ conscientiâ optime sciemus, et huc conferunt illæ omnes rerum <dilucidationes> [6] quas auctor PRINCIP. I recensuit, quas novisse plurimum juvat.

1. intellectualem] immutabilem ? — 2. *Manque dans le* MS. — 3 et similia, *signe abréviatif* (MS.). — 4. velut, *id.* — 5. video] ideo. — 6. *Manque dans le* MS.

P. 68-[69] : non possum duos aut plures ejusmodi Deos intelligere...

[O]. — Sed cur non, cùm tamen Dii erunt ?

R. — Imo Dii non erunt[1], cùm Deus tale quid dicat quod omnes omnino perfectiones in se comprehendit.

[O]. — Sed hoc verum est de Deo specificative, ut ita dicam, sumto, non verò individualiter, cùm unus non excluderet ita alium ; ut una mens habet omnes perfectiones mentis, et tamen non excludit aliam mentem.

[R]. — Sed alia ratio est ; mens enim non dicit omnes omnino perfectiones, ut Deus ; et ideo illæ solùm in uno esse possunt. Si enim essent plures, non esset Deus, quia non essent summi, estque contradictio. Non repugnat autem tres esse personas, quia eadem est essentia, suntque unus Deus.

P. 169 : nec in ullâ re...

[O]. — Sed ideæ nostræ pendent a rebus ; si ergo in iis sit contradictio, etiam in rebus erit.

R. — Ideæ pendent quidem a rebus, quatenus eas repræsentant ; sed interim non est in rebus contradictio, sed in solis ideis nostris, quia ideas solas ita conjungimus ut sibi repugnent. Non autem repugnant sibi invicem res, quia omnes existere possunt, et sic una non repugnat alii ; in ideis autem contra fit, quia in iis res diversas, et quæ sibi non repugnant seorsim, conjungimus, et ex iis unam efficimus, et sic contradictio oritur.

P. 169 : nec ulla unquam in claris et distinctis esse potest...

[O]. — Sed cur non in claris quæ sibimet invicem repugnant, ut, exempli gratiâ, idea entis finiti et infiniti, cùm simul combinantur ?

R. — Imo etiam si illæ ideæ seorsim claræ sint, non tamen conjunctæ sunt claræ ; et sic obscurissimam habes ideam, quia illam conjunctionem et unitatem, non clare, sed obscurissime concipis.

P. 445 : ac proinde...

[O]. — Sed ex imperfecto illo triangulo effingis perfectum.

1. erunt *ou* essent ? (*MS.*)

[R]. — Verùm cur illud imperfectum mihi potius exhibet ideam perfecti trianguli, quàm suî ipsius ?

[O]. — Exhibet utrumque, sed prius seipsum, et tum ex se perfectum, quia illud inde deducis.

[R]. — Sed hoc esse non potest ; non possem enim concipere imperfectum triangulum, nisi in me esset idea perfecti, quia illud est hujus negatio ; et ideo, viso triangulo, concipio perfectum, ex cujus comparatione deinceps illud quod video imperfectum esse animadverto.

EDIT. VI.

P. 73 : illas existere...

Scilicet corpus meum, quo in imaginando utor.

P. 74 : quamvis illa < a me > abesset...

Tunc essem sicut angeli, qui non imaginantur.

[P. 74] : ad illud velut inspiciendum...

[O]. — Quid *illud inspicere* est ? an intelligere ? si ita, cur ergo ab eo distinctum ponitur ? si non, ergo mens plus est quàm res intelligens seu cogitans, et sic ante corpus habet potentiam inspiciendi corpus ; vel an resultat in mente ex unione ejus cum corpore ?

R. — *P. 81 :* est specialis quidam modus cogitandi, qui ita fit. Quando objecta externa agunt in sensus meos, et in iis pingunt suî ideam seu potius figuram, tum mens, quando ad eas imagines quæ in glandulâ inde pinguntur advertit, *sentire* dicitur ; cùm verò illæ imagines in glandulâ non pinguntur ab ipsis rebus externis, sed ab ipsâ mente, quæ, rebus externis absentibus, eas in cerebro effingit et format, tum *imaginatio* est ; adeo ut differentia imaginationis et sensûs consistat in eo tantùm, quod in hoc imagines pingantur ab objectis externis, iisque præsentibus, in illâ autem a mente sine objectis externis et tanquam clausis fenestris. Hinc jam clare patet, cur possim imaginari triangulum, pentangulum et similia [1], non autem ita chiliogonum, etc. Cùm enim mens facile possit tres lineas formare in cerebro et eas depingere, potest facile illas tum inspicere, et sic imaginari triangulum, pentangulum et similia [1]. Cùm autem non ita possit mille lineolas ducere et formare in cerebro, sed con-

1. et similia, *interprétation d'un signe abréviatif du MS.*

fuse solùm, hinc etiam non imaginatur distincte chiliogonum, sed solùm confuse ; et hoc ita procedit, ut difficillime possimus vel septangulum aut octogonum imaginari. Auctor qui satis imaginativus est, et ingenium suum diu in eo exercuit, potest satis distincte ea imaginari ; alii verò non ita possunt. Et hinc jam etiam patet quomodo illas lineqleas tanquam præsentes intueamur, quomodo singulari animi contentione opus sit ad imaginandum, et corpus ita inspiciendum. Hæc enim ex dictis manifesta sunt.

P. 80 : Et primo quoniam...

Non potest quæri an mens sit substantia, an verò modus, aut dici illam utrumque esse posse, quia hæc est contradictio ; et si unum sit, non est aliud. Sed quæri posset, cùm sit attributum cogitare et cogitatiò, cui substantiæ illud conveniat ? an corporeæ ? an verò incorporeæ et spirituali ? Tum autem responsio clara est : cùm enim concipias clare substantiam corpoream et clare etiam concipias substantiam cogitantem distinctam a substantiâ corporeâ, quæque illam negat, ut illa negat substantiam cogitantem, ageres certe contra tuam intellectionem et perquam absurde, si illa duo diceres esse eamdem substantiam, quæ tanquam duas substantias, quarum una non solùm non involvit alteram, sed etiam negat, clare concipis.

P. 84 : arctissime esse conjunctum et quasi permixtum...

[O]. — Sed quomodo hoc fieri potest, et quomodo anima affici potest a corpore et vicissim, cùm sint diversæ plane naturæ ?

R. — Hoc explicatu difficillimum ; sed sufficit hîc experientia, quæ hîc adeo clara est, ut negari nullo modo possit, ut illud in passionibus etc. apparet.

P. 94 : longe melius est...

[O]. — Sed si ea sit naturalis constitutio sensuum nostrorum, cur Deus hunc defectum non supplevit in animâ, dando illi cognitionem illorum errorum, ut eos caveret ?

R. — Deus corpus nostrum fabricavit ut machinam, et voluit illud agere ut instrumentum universale, quod semper operaretur eodem modò juxta leges suas. Et hinc cùm bene est dispositum, dat animæ cognitionem rectam ; cùm male, nihilominus tamen juxta leges suas ita afficit animam, ut inde resultare debeat talis cognitio

a quâ illa decipiatur; quam si non suppeditaret corpus, non ageret æqualiter et juxta leges suas universales, essetque in Deo defectus constantiæ, quod[1] illud non permitteret æqualiter agere, cùm æquales agendi modi et leges adsint[2].

P. 480 : Nullâ cum profunditate spectatur...

Ut Mathematici superficiem concipiunt, quæ constat ex multis lineis sine profunditate : sic vocamus, exempli gratiâ, hos asseres planos, cùm nullam in iis profunditatem spectamus.

P. 481 : quorum extremitates sunt simul...[3]

[O]. — Hæc non dicuntur secundùm rei veritatem, nam sic una solùm est extremitas, quæ utriusque est communis, sed secundùm vulgarem dicendi modum, quo in Scholis ea dicuntur contigua, quorùm extremitates sunt simul. Si igitur extremitates sint simul, seu, ut nos dicimus, si sit una extremitas utriusque, an tum sunt contigua aut continua? Videntur continua, cùm nihil amplius ad continuum requiri posse videatur, quàm ut duo corpora eamdem extremitatem habeant. Si autem sint continua, quomodo erunt contigua ? an ea quibus interjacet aliud corpus ? At ea ne talia quidem sunt.

R. — Quomodo alii ea definiant, mihi perinde est; egò voco ea continua, cùm superficies duorum corporum sibi immediate ita junctæ sunt, ut ambo uno et eodem motu moveantur aut ambo simul quiescant; quæ autem aliter se habent contigua sunt.

Ad Medit. V, p. 125 : quia sumus assueti...

[O]. — Sed an recte? an ergo essentia est ante existentiam, et Deus producendo res nihil produxit nisi existentiam ?

R. — Recte nos illa duo cogitatione nostrâ separamus, quia concipere possumus < essentiam >[4] sine actuali existentiâ, ut rosam in hieme; sed tamen reipsâ separari non possunt, ut solent distingui, quia essentia ante existentiam non fuit, cùm existentia nihil sit aliud quàm essentia existens, ut proinde unum altero non prius, nec ab eo diversum aut distinctum.

1. quod] quo (*MS.*). — 2. adsint] adsunt (*Ib.*). — 3. Cf. ARISTOTE, *Phys.*, l. VI : Συνεχῆ μέν, ὧν τὰ ἔσχατα ἕν, ἁπτόμενα δέ, ὧν ἅμα, ἐφεξῆς δέ, ὧν μηδὲν μεταξὺ συγγενές. — 4. < essentiam > *manque* (*MS.*).

Observandum, non adeo incumbendum esse meditationibus, nec rebus metaphysicis, nec eas commentariis et similibus[1] elaborandas ; multo minus altius repetendas quàm author fecit, ut quidam id tentant, nam ipse satis alte eas exorsus est. Sed sufficere semel in genere hæc novisse, et tum[2] recordari conclusionem ; aliàs nimis abstrahunt mentem a rebus physicis et sensibilibus, et faciunt eam ineptam ad illas considerandas, quod tamen maxime optandum ut homines facerent, quia inde utilitas ad vitam redundaret. Ipse autem satis est persecutus res metaphysicas in Meditationibus contra Scepticos etc., et adstruxit earum certitudinem, sic ut id omnes tentare et aggredi non debeant, aut meditando diu se vexare in eis rebus opus habent[3] ; sed sufficit nosse primum Principiorum librum, in quo continentur ea quæ ex Metaphysicis ad Physica etc. scitu sunt necessaria.

[O]. — In Resp. ad Rog. p. 42, dicit author a sensis nullas rerum ideas prout eas cogitatione formamus exhiberi, sed omnes innatas esse. Sed an ergo mysterium Trinitatis etc. sunt innata ?

R. — Non dicit sibi omnes ideas esse innatas, sed quasdam etiam esse adventitias, ut quid sit urbs Lugdunensis, Alcmaria, etc. 2° Etiamsi illa idea tam expresse, ut nobis Trinitatem repræsentet, innata non sit, ejus tamen elementa et rudimenta nobis innata sunt, ut habemus ideam Dei, numeri ternarii, *et similium*, innatam, ex quibus facile, accedente ex Scripturâ revelatione, plenam mysterii Trinitatis ideam formamus, et illud sic formatum concipimus.

PRINCIPIA PHILOSOPHIÆ.

Art. 23 : *ita ut per unicam...* Lib. I.

Quomodo id fiat, concipere non possumus ; sed id solùm intelligimus. Quod autem aliter concipiamus, inde oritur, quia Deum tanquam hominem consideramus, qui per multas et diversas actiones, ut nos, omnia efficit. Sed si bene advertamus ad naturam Dei, videbimus nos eum aliter intelligere non posse, quàm ut per unicam actionem omnia efficiat.

[O]. — Videtur autem id esse non posse, cùm aliqua Dei decreta

1. et similibus. *Abréviation* (*MS.*). — 2. *Peut-être* tantùm ? — 3. *Conjecture :* habeant, *ou même* non habeant, *comme* non debeant ?

possimus concipere tanquam non facta et mutabilia, quæ ergo unicâ Dei actione < non fiant et >[1] ipse Deus non sint, cùm ab eo separari possint[2] aut saltem potuerint, ut, exempli gratiâ, decretum de creando mundo *et similia*, ad quod plane indifferens fuit.

R. — Quicquid in Deo est, non est realiter diversum a Deo ipso, imo est ipse Deus. Quantum autem ad ipsa Dei decreta quæ jam facta sunt attinet, in iis Deus est plane immutabilis, nec metaphysice id aliter concipi potest. Quantum autem ad ethicam et religionem attinet, in eâ invaluit illa opinio Deum esse mutabilem, propter preces hominum; nemo enim Deum precatus esset, si sciret aut sibi persuaderet eum esse immutabilem. Ut autem illa difficultas tollatur, et Dei immutabilitas cum hominum precibus reconcilietur, dicendum est Deum esse quidem plane immutabilem, et ab æterno decrevisse hoc quod peto se mihi daturum aut non daturum, sed tamen ita decrevisse, ut simul decreverit hoc mihi dare per meas preces, et me simul precante et bene vivente, adeo ut mihi precandum et bene vivendum sit, si quid a Deo obtinere velim. Et ita quidem id ethice se habet, in quo author examinans rei veritatem vidit se convenire cum Gomaristis, et non cum Arminianis, nec etiam cum Jesuitis inter suos. Metaphysice autem id aliter intelligi non potest, quàm Deum esse plane immutabilem. Nec refert illa decreta a Deo separari potuisse; hoc enim vix dici debet : quamvis enim Deus ad omnia indifferens sit, necessario tamen ita decrevit, quia necessario optimum voluit, quamvis suâ voluntate id optimum fecerit; non deberet hîc sejungi necessitas et indifferentia in Dei decretis, et quamvis maxime indifferenter egerit, simul tamen maxime necessario egit. Tum etiamsi concipiamus illa decreta a Deo separari potuisse, hoc[3] tamen tantùm concipimus in signo et momento rationis; quod mentalem quidem distinctionem decretorum Dei ab ipso Deo infert, sed non realem, adeo ut reipsâ illa decreta a Deo separari non potuerint, nec eo posteriora aut ab eo distincta sint, nec Deus sine illis esse potuerit : adeo ut satis tamen pateat, quomodo Deus unicâ actione omnia efficiat. Sed hæc nostris ratiociniis noscenda non sunt, et nunquam tantùm nobis indulgere aut permittere debemus, ut Dei naturam et operationes nostræ rationi subjiciamus.

1. *Manque dans le MS.* — 2. non *ajouté* (*à tort*) *avant* possint (*MS.*). — 3. hoc *conjecture*] non (*MS.*).

Art. 26 : *indefinitum...*

[O]. — Distinctio illa ab auctore primùm est inventa. Sed dicet aliquis : quomodo se habet mundus? annon habet certos limites? an potest quicquam existere actu et singulariter, quod non habeat determinatam naturam et limites? et sic etiam de numero, quanto, etc.

R. — Quod ad nos attinet, nos non possumus unquam in illis terminum aliquem invenire, et sic nostrì respectu sunt indefinita, quin etiam forsan infinita, nam indefinitum semper et semper multiplicatum, ut hic fit, est ipsum infinitum. Et sic forsan dicere possumus mundum esse infinitum ; sic etiam de numero, etc. Sed quantum ad Deum attinet, forsitan ille concipit et intelligit certos limites in mundo, numero, quanto, et intelligit majus quid quàm mundus, numerus, etc. ; et sic hæc illi erunt finita. Ibi[1] quod attinet, videmus earum rerum naturam nostras vires superare, et nos qua[2] finiti sumus, illa comprehendere non posse, et sic nostrì respectu indefinita aut infinita sunt.

Art. 48 : *tanquam etiam*[a] *æternas veritates...*

[O]. — Sed ubi manent contingentes, ut canis currit, etc. ?

R. — Per æternas veritates hic intelligit auctor eas, quæ communes notiones vocantur, ut *impossibile*[b] et similia. Quantum ad veritates contingentes, eæ pertinent ad res existentes quas involvunt, ut ab illis etiam involvuntur.

Art. 1 : *clare videre nobis videmur...* Lib.

[O]. — Sed cur « videmur », dubitationis signum?

R. — Hoc ideo positum, quia quisquam forsan negare posset nos illud videre. Sed tamen hoc ipsum videri sufficit ad demonstrationem hanc ; cùm enim sit opus mentis et conscientiæ, illud videre ultimo debet resolvi in nostrum videri, et illud videri reipsà res materiales a quibus ideæ illæ proveniant exigit.

1. Ibi *leçon douteuse. Il faudrait, ce semble,* Nos *ou* Ad nos. — 2. qua *peut-être* quia *ou* qui ?

a. Ce mot *etiam* manque dans le texte des *Principia*.

b. C'est le premier mot de l'axiome *impossibile est idem esse et non esse*.

Art. 26 : *aquæ ab eo sublevatæ gravitas et ejusdem lentor...*

Hoc semper videmus, cùm navis aliqua navigat, ab ejus lateribus aquam sublevari et altius quàm reliqua supra sese congregari ; quæ ita congregata, quia gravis est, manet, et ita posset navem sistere, nisi pellatur. Quid lentor sit, satis notum est.

Art. 32 : *sæpe sit valde contorta...*

Est scilicet valde contorta, quia continuo movetur per multos circulos, cùm rota movetur circa axem, eosque non simplices et perfectos, sed progredientes continuo et sic compositos et contortos : et hinc jam intelligi possunt reliqua illa sub finem.

Art. 46 : *Prima.*

Illas leges, quia de earum obscuritate multi querebantur, dilucidavit et explicavit auctor paululùm in Principiis Gallicis.

Lib. III. Art. 2 : *propter nos solos...*

Et nihilominus hæc est usitata consuetudo hominum, qui ipsi putant se Deo carissimos esse, et ideo propter se omnia facta esse : suam habitationem, terram, omnia antecedere, omnia in illâ esse et propter illam facta esse. Sed quid nos scimus, quod Deus extra hanc terram in stellis, etc., non produxerit ? Quid scimus annon alias creaturas specifice distinctas, alias vitas, et, ut ita dicam, homines, aut saltem homini analogos in iis posuerit? Forsan in illis possunt vivere animæ separatæ aut aliæ creaturæ, quarum natura nos fugit. Et quid scimus annon Deus infinitas creaturarum species produxerit, et ita potentiam suam quasi effuderit in rerum creatione? Nos certe hæc omnia plane latent, quia nos Dei fines latent, ideoque non debemus de nobis tam magnifice sentire, quasi omnia apud nos et propter nos essent, cùm forsan infinitæ aliæ creaturæ nobis longe meliores alibi existant.

Art. 45 : *creatus cum omni sua perfectione...*

Mundi creationem satis ex suâ philosophiâ, prout illa in Genesi

(quem librum, ut et Canticum et Apocalypsin, si quis auctori explicet, magnus ipsi erit Apollo) describitur, auctor explicare posset; et jam olim aliquando id facere aggressus fuit[a], sed studia reliquit et destitit, quia id Theologis relinquere volebat, ideoque ipse explicare nolebat. Quantum autem ad Genesin attinet, forsan illa creationis narratio, quæ ibi habetur, est metaphorica, ideoque Theologis relinquenda; nec tum sumi debet creatio tanquam sex diebus distincta, sed tantùm hoc ob nostrum concipiendi modum ita distingui dici[1] debet, quemadmodum Augustinus per cogitationes Angelicas illa distinxit. Cur enim dicitur tenebras præcessisse lucem? Quod autem ad aquas diluvii attinet, eæ supernaturales et miraculosæ procul dubio fuere. Quod etiam de cataractis abyssi dicitur, metaphoricum est; quæ metaphora nos latet. Quidam eas ex cœlo deducunt, in quo aquas locatas fuisse ex creatione probant, quia Deus dicitur aquas supra הַשָּׁמַיִם locasse[b]. Sed הַשָּׁמַיִם apud Hebræos usitatissime etiam aerem denotat, idque (ni fallor) ex nostris præjudiciis, quibus illum pro cœlo habemus. Igitur aquæ supra aerem collocatæ sunt nubes. Habent et aliam vocem, quâ aerem denotant, scilicet הָאָרֶץ[c].

1. dici *conjecture pour* dies, *leçon douteuse.*

a. Cf. ci-avant t. IV, p. 700-701, *éclaircissement.* Il ne reste rien que ces deux textes de la tentative de Descartes pour montrer l'accord de sa philosophie avec le premier chapitre de la Genèse. Plus tard elle fut reprise dans les deux ouvrages suivants :

1° « *Copie d'une Lettre écrite à un sçavant Religieux de la Compagnie* » *de Jesus*, pour montrer : I Que le Systeme de Monsieur Descartes et » son opinion touchant les bestes, n'ont rien de dangereux. II Et que tout » ce qu'il en a écrit semble estre tiré du premier Chapitre de la Genese », pet. in-12 de 67 pages, publié en 1668, sans lieu ni nom d'imprimeur; la lettre est signée à la fin : « A. P. D. L. F. De Paris, le 5 Nouembre » 1667. » L'auteur serait Cordemoy, et le destinataire, le P. Cossart.

2° « *Cartesius Mosaïzans, seu Evidens et facilis conciliatio Philosophiæ* » *Cartesii cum historiâ Creationis primo capite Geneseos per Mosem tra-* » *ditâ. Authore* Johanne Amerpoel *Groningâ-Frisio.* (Leovardiæ, Pro » Hæredibus Thomæ Luyrtsma, 1669.) » Petit in-12, pp. 277.

b. Ce mot hébreu (*haschâmaïm* = הַשָּׁמַיִם) signifie seulement *le ciel* et non point *l'air*, sinon, tout au plus, lorsqu'on dit : les oiseaux volent au ciel, ou en l'air. L'explication qui suit, pour les passages de la Genèse en question (I, 6-8, et VII, 11), repose donc sur une assertion qui n'est pas conforme au véritable usage de la langue hébraïque.

c. Ce second mot hébreu, *hâ âretz*, n'a jamais signifié que « la Terre ».

Art. 46 : *motusque habent aliquo modo circulares...*

[O]. — Sed ubi hoc suppositum aut probatum ?
R. — Lib. 2, ubi author docuit omnem motum esse quodammodo circularem.

[Art. 46] : *magnitudine mediocres...*

Vocat mediocres in ordine ad primum elementum, quamvis sint adeo exiles, ut sensus nostros ex centesimâ parte aut ulterius effugiant ; et vocat medias, quia inter primum et tertium elementum mediæ sunt.

[Art. 46] : *circa alia quædam puncta...*

[O]. — Sed hæc hypothesis composita paulo videtur satis simplex[1], REGIUS que illam videtur ex motu deducere.
R. — Est certe satis simplex, quin et simplicissima, si attendamus ad infinita illa, quæ ex illâ deducuntur : quid enim simplicius fingi potest quàm corpus fluidum, qualis est omnis materia hæc, moveri diversis vorticibus, cùm ea sit corporis fluidi natura, ut per < vortices > et in vorticibus moveatur ? REGIUM autem quod attinet, ejusdem demonstratio nulla est ; et quod mirum, in physicis ille semper auctoris opiniones, etiam ubi eas nesciebat, sequi et conjicere studuit, in metaphysicis autem auctori, quantum potuit et ejus opiniones novit, contradixit. Auctoris autem hypothesis hæc valde est simplex, si ad ea quæ inde deduxit attendamus, quæ certe infinita fere sunt, et illam satis illa connexio et deductio probat. Nam ex eâ author postea se vel omnia deducere posse animadvertit, et coràm Deo jurare vult, cùm has hypotheses poneret, se de reliquis, ut igne, magnete, etc., non cogitasse ; quæ tamen postea ex iis pulcherrime explicari posse vidit. Quin etiam in ipso ANIMALIS TRACTATU[a], in quo hoc hieme laboravit, id animadvertit : cùm enim

1. *Conjecture :* <quæ> paulo composita videtur, <est> satis simplex.

et son introduction en cet endroit ne peut résulter que d'une erreur assez peu explicable. En fait, il n'y a, dans l'ancienne langue hébraïque, aucun mot qui corresponde à celui d'*air*, et pour désigner cet élément, les Rabbins ont dû emprunter le terme grec sous la forme אויר (*aver*) ou, avec l'article, האויר. Est-ce ce mot qu'il faudrait restituer ici ?

a. Voir ci-avant, p. 112, l. 14-25.

solùm animalis functiones explicare vellet, vidit se id facere vix posse sine eo quod animalis conformationem ab ovo explicare necesse haberet, quam ex suis principiis ita sequi advertit, ut rationem cur oculus, nasus, cerebrum, etc., essent, dare posset; et plane perspexit naturam rerum ex suis principiis ita constitutam esse, ut aliter non posset. Quæ omnia quia persequi tam fuse nolebat, ideo illum tractatum scribere supersedit. Fatetur autem se illas cogitationes paucas quas de mundo habuit summâ cum voluptate reminisci, maximique æstimare, nec cum ullis aliis alterius materiæ commutare velle.

Art. 50 : *quia quo minima*[a]...

Hoc mathematicum est. Debet autem intelligi de corporibus eamdem figuram habentibus, ut si ambo sint spherica, *et similia;* aliàs enim comparatio non valet. Vid. p. 160[b].

Art. 50 : *dividuntur vero secundum molem*...

Non debet excludi superficies, cùm moles absque eà non sit, ut nec illa absque mole; sed hîc solùm ratio formalis uniuscujusque assignatur.

Art. 53 : *pro tertio*...

Tertium hoc auctor pro cœlo empyreo habet, statuitque respectu secundi, multo magis nostri, esse immensum. Quod autem nos nostrum cœlum et nostram terram tam magna concipiamus et omnia continentem[c], ortum est ex præjudiciis : spectamus enim eam ut omnium finem, et non cogitamus æque illum[d] esse planetam, quique similiter moveatur ac Mars, Saturnus, etc., quæ corpora tanti non facimus. Ante autem mundi hujus et spatii creationem nihil erat, nec spatium erat, nec quicquam, et tamen Deus immensus et omnipræsens, æque ac jam est, erat; erat enim in sese; postquam autem creaturam creavit, non potuit non ei præsens esse.

a. Lire *minora*, comme dans le texte des *Principia*.
b. Voir fin de l'art. 122 et commencement de l'art. 123, IIIe partie des *Principes*.
c. Le texte parait corrompu.
d. Lire *illam*.

Art. 63 : *sed tantummodo in pressione...*

Ea potest fieri absque motu : ut si nos instrumentum aliquod ferreum, aut ferrum lignumve, ita ab utrâque parte premamus nostris manibus, ut nullus tamen producatur motus, quia scilicet ab utrâque parte æqualiter premitur, et æqualis est resistentia ; sic et hîc contingit. Materia secundi elementi premitur ad oculum nostrum ; quia autem in illo est resistentia, premit ìlle vicissim materiam illam ; et sic utrinque premitur, sine tamen motu ullo. Quamvis homines jam naturam luminis ita explicatam acceptare nolint, videbunt tamen satis post 150 annos eam bonam et veram esse.

Art. 66.

Figura hæc intelligi vix potest sine ope 8 aut circiter globulorum, quibus motus ille demonstretur, et quamvis auctor ingenium suum imaginationi adeo adsuefecisset, vix tamen ea sine globulis concipere poterat. Multo igitur difficilius alii, quia hæc a mathesi et mechanicâ pendent, et melius oculari demonstratione quàm verbali explicatione demonstrari queunt.

Art. 68 : *non esse inter se æquales...*

[∩]. — Sed forsan sunt æquales ; videntur autem inæquales, quia inæqualiter a se invicem distant.

R. — Imo eo ipso sunt inæquales magnitudine ; inæqualis enim distantia stellarum pendet ab inæqualitate vorticum ipsas ambientium, quæ ideo magnitudine inæquales sunt.

Art. 83 : *angustius e regione centri...*

Ut in figura p. 78 patet materiam, inter S et F centrum vicini vorticis contentam, arctari angustiori spatio, quàm illam quæ continetur inter S et E et F, quia scilicet ab S et F arctatur et compingitur, quæ sibi mutuo adjacent, ab S et E et F autem non ita compingitur, quia spatium ibi est liberum, et nihil est quod eam constringat aut compingat.

Art. 144 : *ut enim videmus turbinem...*

Comparatio hæc satis clara est. Ut enim turbo ille semper perseveraret in suo motu nisi ab aere ambiente impediretur, et quia parvus est, ideo etiam solùm per exiguum tempus, scilicet aliquot minuta, resistit : sic illæ stellæ semper perseverarent in suo motu, nisi a corporibus vicinis impedirentur. Quia autem sunt corpora valde magna, ideo facilius aeri ambienti aut aliis corporibus resistunt, idque per aliquot annorum millia. Quo enim corpus est majus, eo facilius motum continuat, et aliis corporibus resistit : ut testatur auctor se vidisse turbinem pueri cujusdam majorem, qui per horæ quadrantem fere movebatur, idque ideo quia magnus erat. Sic etiam stellæ. Turbinem autem aeri resistere patet inde, quod si propius te ei admoveas, animadvertes ventum, qui ab illâ turbinis resistentiâ et motu aeris quem ei imprimit, producitur.

Art. 150 : *ipsamque impellit...*

Interne scilicet quatenus eam per partes movet, eodem modo ut videmus ventum vesicam impellere et movere ejus partes, cùm semel illi immittitur.

Art. 50 : *plus habent superficiei...*

Hoc patet in divisione cubi. Si enim, exempli gratiâ, sumamus cubum, qui constat superficiebus sex, et dividamus illum in 4 partes, habebimus superficies multo plures : sc. longe plus multiplicantur ab omni parte[1].

Art. 23 : *talis propensio non sit tanta...* Lib. IV

[0]. — Sed quo solidius, eo majori vi recedit a centro, ut in lapide constat etiam fundæ, qui celerius movetur quàm lignum : sed corpora terrestria sunt[2] solidiora ; ergo...

R. — Retorqueo. [1°] Corpora enim terrestria non sunt solidiora globulis cœlestibus, cùm hi sint solidiores corporibus terrestribus,

1. *MS.* (*sans ponctuation*) : ...superficies multo plures multo plures sc. longe plus multiplicatur ab omni parte. — 2. sunt *conjecture pour* simul (*MS.*).

aut ad minimum æque solidi, et sic celerius illis moventur. 2° Hi globuli moventur longe celerius quàm ipsa corpora terrestria; sunt enim minora, et ipsa terra est magnum corpus multis cavitatibus porisque constans, quod ideo facile motum perdit aliique corpori communicat, sic ut tam celeriter moveri non possit quàm hi globuli; et sic hi globuli terrestribus corporibus celerius moti ea detrudunt et gravia faciunt.

Art. 27 : *in æquipondio consistere...*

Ita consistit universum totum in æquipondio. Sed hoc difficillimum conceptu est, quia mathematicum et mechanicum est; nos autem machinas non satis assueti sumus considerare, et hinc omnis fere error in philosophiâ exorsus est. Licet tamen illam conspirationem videre in vento vel aere vesicæ immisso, qui similiter conspirat ad vesicam inflandam motusque in eâ producendos, et tanquam in æquipondio consistit, etiamsi diversis motibus ejus partes agitentur.

Art. 33 : *in tria præcipua genera.*

[O]. — Sed unde constant hæc tria genera nobis?

R. — Per ratiocinationem et deinceps etiam per experientiam, quæ rationem confirmat; videmus enim omnia terrestria corpora ex illis figuris constare : aqua enim constat oblongis, oleum ramosis, etc.

Art. 125 : *supra aliud oblique ducitur...*

[O]. — Sed et tum secundùm lineam rectam sibi invicem occurrunt, quamvis solùm quoad aliam partem; et quæ est ratio, quomodo duo corpora juxta se quiescentia tam firmiter sibi adhæreant, cùm utrumque facile moveri et sic separari possit?

R. — Cùm ducuntur et moventur secundùm lineas rectas, non impelluntur globuli secundi elementi inter illa intercepti; cùm ergo oblique moventur et hinc inde (scilicet ≶, sic enim primo movetur vitrum celerrime hinc inde, cùm calet, deinde remissius cùm frigere incipit, et denique quiescit cùm friget), possunt expellere illos globulos et sic sibi invicem jungi, et ita unum corpus continuum efficere; quid autem corpus continuum et immobile efficiat præter quietem, concipi non potest.

[O]. — Sed possem facile meâ manu tam parvas partes movere, quas jam video [1] immobiles esse.

R. — Si hoc posses, motusque tuæ manûs earum quietem superaret, non essent immobiles. Sed quomodo hoc fieri non possit, quomodoque pars tuæ manûs eas corporis duri partes contingens eis mollior sit, et proinde eas movere non possit, satis in secundo libro < Art. 63 > [2] ostensum est. Ex hisce autem principiis natura vitri, quæ alias tam difficilis est, facillima fit.

EX DISSERTATIONE DE METHODO.

P. 1 : *abundare se putat...* [a]

[O]. — Sed multi homines obtusi ingenium exoptant sæpe melius et præstantius.

R. — Fateor ; multi sunt, qui agnoscunt se deficere ab aliis ingenio, memoriâ, etc. Sed tamen unusquisque putat ita se excellere judicio, sententiam ferendi aptitudine, ut omnibus aliis in eâ re æqualis sit. Nam omnibus arrident suæ sententiæ, et quot capita tot sensus. Et hoc per bonam mentem hîc intelligit auctor.

P. 15 : *ad logicam...* [b]

Ea potius est Dialectica, cùm doceat nos de omnibus rebus disserere, quàm Logica, quæ de omnibus rebus demonstrationes dat. Et sic bonam mentem magis evertit quàm adstruit ; nam dum nos divertit et digredi facit in hos locos communes et capita, quæ rei externa sunt, divertit nos ab ipsâ rei naturâ. In eâ autem valde exercitatus est Dn. Voetius, qui < nihil > [3] in libris suis habet, nisi quod ferat sententias, seu constituat decreta, asserendo « hoc ita et ita est », et quod multa testimonia conglomeret.

1. *après* video] adeo (*MS.*), *addition inutile* (*ou répétition fautive*). — 2. *Manque dans le MS.* — 3. < nihil > *manque dans le MS.*

a. *Discours de la Méthode,* p. 1, l. 18, de la présente édition.
b. *Ib.,* p. 17, l. 16.

P. 17 : *eodem pacto se mutuo sequi...*

[O]. — Sed annon [1] etiam in Theologiâ omnia ita se sequuntur et connexa sunt ?

R. — Imo procul dubio; sed nos earum veritatum nexum ita consequi et intelligere non possumus, quia a revelatione dependent. Et certe Theologia nostris ratiociniis, quæ in Mathesi et aliis veritatibus adhibemus, subjicienda non est, cùm nos eam capere non possimus; et quanto eam servamus simpliciorem, eo meliorem habemus. Et si sciret auctor aliquem ex suâ Philosophiâ ratiocinia deducturum in Theologiâ, et in eum modum suâ Philosophiâ abusurum, eum operæ suæ pœniteret. Possumus quidem et debemus demonstrare Theologicas veritates non repugnare Philosophicis, sed non debemus eas ullo modo examinare. Et per hoc monachi occasionem dederunt omnibus sectis et hæresibus, per suam Theologiam Scholasticam scilicet, quæ ante omnia exterminanda esset. Et quorsum opus tanto molimine, cùm videamus idiotas ac rusticos æque cœlo potiri posse ac nos? Et hoc certe nos monere deberet, longe satius esse tam simplicem habere Theologiam ac illi, quàm eam multis controversiis vexare, et ita corrumpere, et occasionem dare jurgiis, rixis, bellis, *et similibus*, et præcipue cùm hinc adsueverint Theologi adversæ partis [2] Theologis omnia affingere et calumniari, ut calumniandi artem plane sibi familiarem reddiderint, et vix aliter quàm calumniari, etiam inadvertentes, possint.

[P. 17] : *assuefacerem ingenium meum veritati agnoscendæ...* [b]

Ille usus ex Mathesi vulgari hauriri non potest; ea enim constat solâ fere historiâ seu explicatione terminorum *et similibus*, quæ omnia facile per memoriam addisci possunt, quam etiam excolunt. Sed ingenium non item : ut autem illud excoli possit, opus est scientiâ mathematicâ, et ea non ex libris, sed ex ipso usu et arte hauriri debet. Auctor, quia libros nullos habebat secum, ideo eam ex sese ediscere opus habebat, quod ei etiam feliciter successit. Omnes autem homines ad eam apti non sunt, sed requiritur ad id ingenium mathematicum, quodque usu poliri debet. Ea autem

1. annon] an (*MS.*). — 2. *après* partis] suæ *ajouté* (*MS.*). *Peut-être* sic *mal placé ?*

a. *Discours de la Méthode*, p. 19, l. 11.
b. *Ib.*, p. 19, l. 27.

haurienda est ex Algebrâ. Sed vix hîc possumus nos expedire sine præceptore, nisi velimus presso pede sequi auctoris vestigia in Geometriâ nobis exhibitâ, ut sic ad ipsam aptitudinem quævis resolvendi et inveniendi perveniamus, ut Gallus quidam Parisiis fecit. Et sic Matheseos studio opus est ad nova invenienda, tum in Mathesi, tum in Philosophiâ. Ad ea autem quæ auctor in Philosophiâ scripsit intelligenda, Mathesi non opus est, nisi forte pauca quædam in Dioptricâ, quæ mathematica sunt, excipias. Quæstiones autem simplicissimæ, in quibus auctor nos exerceri vult, sunt natura trianguli ejusque proprietates *et similia* quæ considerari debent et perpendi. Assuefacit autem Mathesis ingenium veritati agnoscendæ, quia in Mathesi reperiuntur recta ratiocinia, quæ nullibi invenias alibi. Et proinde ille qui semel assuefecerit ingenium suum ratiociniis mathematicis, habebit etiam illud aptum ad investigandas alias veritates, cùm sit ratiocinatio ubique una et eadem. Quod autem < sunt >[1] *quidam* in Mathesi ingeniosi, qui tamen in physicis rebus *et similibus* infeliciores sunt, non contingit ex defectu ratiocinii, sed inde quod mathesin tractarint non ratiocinando sed imaginando, et omnia egerint per imaginationem; quæ cùm in Physicâ locum non habeat, hinc contingit, quod adeo in Physicâ sint infelices. Tum etiam assuefacit Mathesis ingenium ad dignoscendum quænam ratiocinationes sint veræ et demonstrativæ, quænam probabiles et falsæ. Nam si quis in eâ solùm probabilibus nitatur, decipietur et deducetur in absurdum, et sic videbit demonstrationem non procedere ex probabilibus, quæ hîc falsis æquipollent, sed ex solùm certis. Philosophi autem cùm hoc non fecerint, non possunt unquam dignoscere demonstrationes in Philosophicis et Physicis ab argumentis probabilibus, ideoque semper fere probabilibus certant, quia etiam non credunt in realibus scientiis demonstrationes locum habere posse. Et hinc Sceptici, etc., crediderunt Dei existentiam demonstrari non posse, et multi adhuc illam pro indemonstrabili habent, cùm contrà maxime demonstrabilis sit, et firmius (ut et omnes veritates metaphysicæ) demonstrari possit demonstrationibus mathematicis. Si enim apud Mathematicos in dubium revocarentur omnia illa, quæ in dubium revocavit auctor in Metaphysicis, nulla certe mathematica demonstratio dari posset, cùm nihilominus Metaphysicas auctor tum dederit. Ergo hæ illis certiores sunt. Et auctor ubique conatus est adhibere demonstrationes mathematicas (ut vulgo vocantur) in suâ philosophiâ, quamvis eæ ab illis, qui Mathesi assueti non sunt, ita capi non possint.

1. < sunt > *manque dans le MS.*

P. 20 : *non pigebit adscribere...*[a]

Auctor non libenter scribit ethica, sed propter pædagogos *et similes* coactus est has regulas adscribere, quia aliàs dicerent illum esse sine religione, fide, et per suam methodum hæc evertere velle.

P. 36 : *sed si nesciremus...*[b]

Si enim ignoraremus veritatem omnem oriri a Deo, quamvis tam claræ essent ideæ nostræ, non sciremus eas esse veras, nec nos non falli, scilicet cùm ad eas non adverteremus, et quando solùm recordaremur nos illas clare et distincte percepisse. Aliàs enim, etiamsi nesciamus esse Deum, quando ad ipsas veritates advertimus, non possumus de iis dubitare; nam aliàs non possemus demonstrare Deum esse.

P. 56 : *fortassis a senectutis debilitatione...*[c]

An et quomodo homo ante lapsum immortalis fuisset, philosopho non est inquirendum, sed Theologis relinquendum. Quomodo etiam homines ante diluvium adeo protraxerint ætatem, philosophum superat, forsanque Deus id per miraculum et extraordinarias causas sine ullis causis physicis fecit; tum etiam potuit tum[d] esse alia naturæ ante diluvium constitutio, quæ per illud deterior reddita sit. Philosophus naturam ut et hominem solùm considerat, prout jam est, nec ulterius ejus causas investigat, quia hæc[1] illum superant. Quin autem humana vita prolongari posset, si ejus artem novissemus, dubitari non debet; cùm plantarum *et similium* vitam augere et prolongare possimus, quia artem earum novimus, quidni ergo etiam hominis ? Optima autem vitam prolongandi via, et bonam diætam conservandi ratio est, quando vivimus et edimus *et similia* sicut bestiæ, videlicet[2] omne id quod nobis arridet, sapit, et quidem id eatenus tantùm.

[0]. — Sed hoc bene quidem procederet in corporibus bene dis-

1. hæc] *peut-être* hæ. — 2 videlicet] *signe abréviatif* (*MS*.).

a. *Discours de la Méthode*, p. 22, l. 30.
b. *Ib*., p. 39, l. 3.
c. *Ib*., p. 62, l. 28.
d. Ce mot *tum* semble à supprimer ici.

positis et sanis, quorum appetitus est ordinatus et corpori conducens, non autem in valetudinariis.

[R]. — Verum hoc nihil ; etiamsi enim ægrotemus, manet nihilominus eadem natura, quæ etiam ideo hominem videtur in morbos conjicere, ut tanto validius se exserere possit, et impedimenta contraria despicere, si ei obsequamur. Et forte si medici permitterent hominibus eos cibos et potus, quos valetudinarii sæpe exoptant, longe melius sæpe sanitati restituerentur, quàm per tædiosa illa medicamenta, ut id experientia etiam probat, quoniam in talibus casibus natura ipsa suî restitutionem consequi studet, quod ipsa suî optime conscia melius quàm externus medicus novit.

[O]. — Sed sunt tam infiniti cibi *et similia;* quis delectus in iis habendus, quo ordine assumendi, *et similia?*

R. — Hoc ipsa nos experientia docet; semper enim scimus an cibus aliquis nobis profuerit necne, et inde semper addiscere possumus in futurum, an idem et eodem modo et ordine rursus assumendus sit necne : adeo ut, juxta Cæsaris Tiberii[a] (puto Catonis) effatum, nemo trigenarius medico opus habere debeat, quia eà ætate satis ipsemet per experientiam, quid sibi prosit, quid obstet, scire potest, et ita sibi medicus esse.

Amstelodami, april. 20 anno 1648.

DXV.

Brasset a Descartes.

La Haye, 30 avril 1648.

Minute, Bibl. Nat., fr. 17900, f. 159.

En tête : « A M. Descartes. Du 30 auril 1648. »

Monsieur,

Ie ferois scrupule de vous diuertir, si l'adresse de cette lettre de Monsieur Chanut ne m'en donnoit vne occasion*

a. Cf. ci-avant t. IV, p. 329, l. 24.

pardonnable. S'il vous parle d'vn Panegyrique de la Reyne de Suede*, ie preveoy que vous ferez tomber a ma charge le default de ne l'auoir point encores veu. Mais quand ie vous auray dict qu'il eſt depuis long tems ſur la table de M. l'Amb(aſſadeur), vous eſtes ſi diſcret que vous ne luy en voudrez point de mal, & ſi iuſte que vous m'excuſerez facilement. De vouloir vous dire ce qui l'a deſtourné de paſſer la veüe ſur cette piece qui repreſente les vertus d'vne Princeſſe qu'il reuere au dernier poinct, ce ſeroit vous prendre pour vn homme de l'autre monde qui ne ſçauroit pas ce qui ſe paſſe en cettuy cy, où les affaires demandent vn attachement tout entier pour en conſiderer les eſtranges myſteres, & veoyr par quel biayz on les peut attraper pour les deſmeler. Enfin elles s'en vont toutes dans le precipice, ſans qu'il reſte autre choſe a ceux qui en preuoyent le malheur, hors la conſolation de n'auoir rien obmiz pour les retenir. Le principal eſt que les noſtres de France ſont en bon train, & que celles de Naples continuent a nous faire eſperer que ce qui nous manque icy pour l'entiere mortification des Eſpagnolz, ſe retrouuera largement par dela*. Ie m'en coniouys auec vous, & ſuis...

Page 179, l. 3. — Brasset venait de recevoir des lettres de Chanut, datées du 4 avril, comme on le voit par sa réponse du 1er mai (*MS. fr. 17900, f. 160 verso*). Le 4 avril, Chanut répondait à la lettre de Descartes du 21 février, p. 129 ci-avant, laquelle ne partit de La Haye que le 28, et ne put arriver en Suède que tout à la fin de mars. D'ailleurs cette lettre de Chanut ne fut pas envoyée à Egmond ; M. Van Bergh, que Brasset avait chargé de ce soin, la conserva, pour la remettre au philosophe de la main à la main, le 8 mai, lors de son passage à La Haye (voir lettre suivante, *éclaircissement*). — Ajoutons que cette lettre de Chanut, du 4 avril, est résumée par Descartes à Elisabeth, lettre DXXIX ci-après (*Clers., I, 81*).

Page 180, l. 2. — Ce panégyrique serait-il le même que Chanut en-

voya à Brienne, le 1er février 1648, et que nous avons cité tout au long, t. IV, p. 538 ci-avant, ou bien un autre de Freinshemius ? Il fut envoyé à La Thuillerie et à Brasset, le 7 mars; Brasset en accuse réception, le 2 avril (*Bibl. Nat., MS. fr. 17900, f. 137*). Chanut en parlait sans doute à Descartes, dans sa lettre du 4 avril, puisque Brasset s'excuse envers celui-ci de n'avoir pu le lui envoyer encore. Le même Brasset écrivit à Chanut, le 1er mai 1648 :

« Celle qu'il vous a pleu m'escrire, le 4e de l'autre moys, auroit donné vn » peu de mortification a Monsieur l'Ambassadeur, en ce que le iugement » de M. d'Auaux a preuenu le sien sur le Panegyrique de la Reyne de » Suede, n'estoit qu'il a des sentimens si puissantz pour les vertus de cette » grande Princesse, que, sans s'arrester a ce que la nature luy donne de » parfaict en l'exterieur, il en trouue dauantage d'vn costé que n'en ex- » prime le Sr Frainshemius, et s'en persuade encore plus de l'autre que » M. d'Auaux n'en sçauroit conceuoir, ny vous en representer, quelque » tesmoin oculaire que vous puissiez estre. Ie preueoy qu'il arriuera de » cecy que vos traictz de plume en prouocqueront de pinceau, et que le » filz (*le baron de la Thuillerie, fils de notre ambassadeur en Hollande,* » *et qui voyageait alors en Suède*) ne reviendra point de Stokholm sans » estre chargé de rapporter au pere vne preuue de ce que vous estimez » auec raison et de ce qu'il aura veu de plus exquis en tout son voyage... » (*Ib., f. 160 v. et f. 161.*)

Page 180, l. 21. — Voir ci-avant, page 122, note *c*. Brasset ne devait pas tarder à connaître l'échec des Français à Naples; car il y fait allusion dans une lettre suivante, du 6 mai (*Ib., f. 170*). D'autre part, on lit dans son *Estat mensal :* « Le 15e (de may) s'est faicte a Munster l'eschange des » ratifications de la paix entre l'Espagne et Mrs les Estatz. — Le 5e (de » iuin) se sont faictz a la Haye des feux de ioye pour la paix entre Espagne » et Mrs les Estatz. L'Ambr de Portugal n'en a point fait. Le Prince de » Portugal et les Ambs de Brandebourg se sont absentez. Les Residentz » de France, Suede, Danemark et Hesse n'en ont point faict. » La Thuillerie n'avait pas voulu être témoin de ces réjouissances qui célébraient un échec de la politique française : « Le 31 (mai) M. de la Thuillerie est party » pour Roterdam. Mrs les Estatz lui ont faict present d'vne chaisne d'or » de 5 mille liures. » Brasset fait cette remarque à la date du 5 juin : « La » publication de la paix s'estoit faicte a dix heures du matin, en mesme » iour et mesme heure que les Contes de Hornes et d'Egmond furent » executez a Bruxelles en l'année 1568. » (*Bibl. Nat., fr. 17899, f. 588 recto et verso.*)

DXVI.

DESCARTES A CHANUT.

[Paris, mai 1648.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 40, p. 132-133.

Sans date dans Clerselier, mais écrite aussitôt l'arrivée de Descartes à Paris, en réponse à la lettre de Stockholm du 4 avril, qui lui avait été remise à La Haye le 7 mai (*voir* éclaircissements, *ci-avant, p. 180, et ci-après, p. 183*).

Monſieur,

Vous meſurez merueilleuſement bien les temps, car iuſtement i'ay trouué à la Haye, lors que i'eſtois en chemin pour venir icy, la lettre que vous vouliez que ie puſſe receuoir auant mon partement de Hollande. * Elle vint ſeulement en cela trop tard, que, m'eſtant propoſé de partir le iour meſme qu'on me la rendit, ie fus contraint de differer ma réponſe iuſqu'à mon arriuée en cette ville. I'ay eu cependant tout le loiſir de repaſſer par mon imagination la belle deſcription que vous faites de cette chaſſe, où l'on porte des liures, & où vous me donnez eſperance que mon écrit[a] aura cette prerogatiue, au deſſus de beaucoup d'autres, d'eſtre reueu par la Reine de Suede. La grande eſtime que ie fais de l'eſprit de cette incomparable Princeſſe, me donne ſuiet d'apprehender que cét écrit ne luy puiſſe |plaire, puis qu'ayant déia pris

a. La dissertation sur le *Souverain Bien*, lettre CDXCV ci-avant, p. 81. Voir aussi la lettre DIX, p. 129.

la peine de le voir, ainſi que vous me mandez qu'elle a fait, elle n'a pas voulu neantmoins vous en dire encore ſon ſentiment. Mais ie me conſole ſur ce que vous adioutez, qu'elle s'eſt propoſée de le reuoir : car elle ne daigneroit pas s'arreſter à cela, ſi elle n'y auoit rien trouué qu'elle approuuaſt. Et ie me flatte de cette opinion, que c'eſt plutoſt l'ordre, l'agencement & les ornemens de l'élocution qui y manquent, que non pas la verité des penſées ; ce qui me fait eſperer plus d'approbation de la ſeconde lecture que de la premiere. Vous direz peut-eſtre que ie me donne en cecy trop de vanité. Mais ie vous prie d'en attribuer la faute à l'air de Paris, plutoſt qu'à mon inclination : car ie croy vous auoir déia dit autrefois, que cét air me diſpoſe à conceuoir des chymeres, au lieu de penſées de Philoſophe. I'y voy tant d'autres perſonnes qui ſe trompent en leurs opinions & en leurs calculs, qu'il me ſemble que c'eſt vne maladie vniuerſelle *. L'innocence du deſert d'où ie viens me plaiſoit beaucoup dauantage, & ie ne croy pas que ie puiſſe m'empeſcher d'y retourner dans peu de temps. Mais en quelque lieu du monde que ie ſois, ie vous prie de croire que vous y aurez, &c.

Page 182, l. 6. — Brasset écrivit à Chanut, de La Haye, le 8 mai 1648 : « ...I'ay, auant finy (*sic*) ceste lettre, a vous faire les tres humbles baise-» mains de M. des Cartes qui doit estre party ce matin pour France auec » la flotte de Roterdam. Il vous supplie de trouuer bon qu'il differe iusques » a son arriuee a Paris de vous remercier de la lettre que vous luy auiez » l'autre iour escrite, laquelle M. Van Berg son inthime amy, qui sçauoit » sa prochaine arriuee en ce lieu, luy auoit gardee... » (*Bibl. Nat., fr. 17900, f. 172.*) Voir ci-avant, p. 179, l. 3. Brasset répondait, le 8 mai, à une lettre du 11 avril; celle qui lui avait été écrite « l'autre jour », était donc bien du 4 avril.

Page 183, l. 18. — Descartes arriva à Paris au moment où éclatait la lutte entre le Parlement et Mazarin. Un moment il aurait eu la pensée de retourner aussitôt en Hollande. Baillet du moins le donne à entendre : « ...quoy qu'il eût fait ses adieux à la Cour, ses amis le retinrent pendant » prés de trois mois à la ville, sans que nous sçachions s'il prit occasion » de ce long séjour pour faire quelque course en province vers ses parens. » Ses amis n'oubliérent rien pour luy rendre ce têms fort court et fort » agréable. Et l'Abbé Picot, voyant que les prétextes de voir le grand » monde et la Cour étoient finis, luy fit tant d'instances, qu'il reprit son » ancien logement chez luy. » (*Vie de Mons. Des-Cartes,* II, 341.)

On a vu (ci-avant, p. 140) les instructions que Descartes avait données sur son installation à Paris. On verra, *éclaircissement* de la lettre DXX, p. 199, ci-après, quelles furent ses occupations, et lui même racontera plus tard à Chanut, lettre du 31 mars 1649 ci-après, quelle impression il rapporta de ce dernier voyage.

Baillet, dans le passage cité plus haut, renvoie à « *Sorber. de Vit. Gas-* » *send. pag. 13* ». Voici la seule phrase qu'on y trouve : « ...memini vt » Renatus Cartesius, in Aulam vocatus, quam-primùm in Hollandiam » redierit, fermè insalutato Aulæ limine. » (*Gass. Op.*, Lyon, 1658, t. I.)

DXVII.

[Arnauld] a Descartes.

[3 juin 1648.]

Texte de l'édition latine, tome II, epist. 3, p. 10-14.

Clerselier ne donne qu'une version française, sans nom ni date, t. II, lettre 3, p. 15-21, pour cette lettre, comme pour trois qu'il imprime ensuite (lettres DXVIII, DXXIII et DXXV ci-après), et qui font, en effet, partie de la même discussion. Seule, dans l'édition française, la dernière lettre est datée: 29 juillet 1648. *L'édition latine donne deux dates :* 4 junij *et* 29 julij 1648, *pour les réponses de Descartes. Elle ne nomme pas non plus l'auteur des objections.*

Mais une note de l'exemplaire de l'Institut nous donne le nom de celui-ci, en marge de la première lettre, t. II, p. 15 : « Cette lettre est de M. Arnaud a M. Descartes, qui luy fut envoyee par M. de Beaupuiz de Port-Royal des Champs ; elle est datée du 15 juillet 1648. Je sçay tout cela par une lettre du Pere Quesnel. » *Le témoi-*

gnage est précieux, et paraît digne de foi en ce qui concerne le nom ; seulement la date du 15 juillet *se trouve en désaccord avec celle de l'édition latine pour la réponse de Descartes à ces premières objections,* 4 junij.

D'autre part, Baillet, dans sa Vie de Mons. Des-Cartes, *II, 347-348, se tait également sur le nom de l'auteur, un* sçavant homme, *dit-il, un* illustre inconnu. *Mais il dit que les objections ont été envoyées à Descartes,* « dez environs de Paris, le XV de juillet 1648 ». *D'où le savait-il, puisque Clerselier n'en disait mot ? Et si c'est par la note de l'exemplaire de l'Institut, qui donne en effet cette date, que ne reproduisait-il aussi l'autre renseignement sur l'auteur des objections ? Ou bien Baillet n'aurait-il point voulu nommer Arnauld, ni Port-Royal des Champs, (quoiqu'il n'ait pas eu ce scrupule précédemment, à propos d'une visite faite à Descartes, au nom d'Arnauld, par le même Wallon de Beaupuis, en 1644 : voir ci-avant t. IV, p. 128) ?*

Voici enfin un autre document qui confirme en partie le dire du P. Quesnel. L'éditeur anonyme des Lettres d'Ant. Arnauld, *Gabriel du Parc de Bellegarde, t. XXXVIII, p. VII, édit. 1775-1783, dit dans sa Préface historique et critique :* « M. Baillet n'a pas connu d'autres rapports de M. Arnauld avec Descartes que ceux dont nous venons de parler. Mais une note écrite de la main de M. Arnauld sur un exemplaire de la Vie de M. Descartes par M. Baillet, que nous avons entre les mains, nous apprend que l'illustre inconnu dont il est parlé aux pages 347 et 348, est M. Arnauld lui-même. » *Et l'éditeur ajoute en note :* « Dans l'édition latine des Lettres de Descartes, faite à Amsterdam chez Elzevier en 1668, la première lettre de Descartes à l'inconnu est du 4 juin 1648, et celle à laquelle il répondit étoit de la veille, 3 juin, et non 15 juillet. » *Le même éditeur maintient les dates de l'édition latine, et nous ferons de même, bien que l'intervalle entre la première lettre d'objections, 3 juin, et la seconde, quelques jours avant le 29 juillet, semble bien un peu long.*

Viro Clariſſimo Renato Deſcartes
S. D.

Non is ſum, vir Clariſſime, qui negotioſiſſimum otium tuum altercationibus interturbare velim ; ſed, cùm doctiſſimis operibus in lucem editis pro ſingulari tua humanitate ſæpe profeſſus ſis, ſi quid obſcuri aut minus certi

cuipiam videretur, te reſponſione illuſtraturum, ingratum tibi fore non exiſtimaui, ſi oblato beneficio vterer, idque à te poſtulare auderem, vt quem in omnibus fere, quæ de prima Philoſophia docuiſti, tecum planè conſentientem habes, vno aut altero, qui ſupereſt, ſcrupulo liberare non graueris, quos, ne te amplius morer, breuiter exponam.

DE MENTE HUMANA.

Quæ de mentis à corpore diſtinctione diſſeruiſti, certè clara, perſpicua, diuina mihi videntur, atque vt veritate nihil antiquius, eadem fere à S. Auguſtino, toto penè libro 10 de Trinitate, ſed maximè capite 10, luculenter eſſe diſputata non ſine magna voluptate percepi.

Id vnum me mouet, quod in reſponſionibus ad obi. quintas, p. 507 editionis Solianæ[a]*, humanam nunquam mentem non cogitare aſſeras, eo | quòd ſit ſubſtantia cogitans; quòd autem non recordemur cogitationum quas habuit in vtero matris vel in lethargia, inde prouenire, quòd ad recordationem cogitationum quas habuit mens, quamdiu corpori eſt coniuncta, requiritur, vt quædam ipſarum veſtigia in cerebro impreſſa ſint, ad quæ ſe conuertendo, ſiue ſe applicando, recordetur : mirum autem non eſſe, ſi cerebrum infantis, vel lethargici, veſtigijs iſtis recipiendis ſit ineptum.*

At enim in mente noſtra duplex memoriæ vis neceſſario admittenda videtur : altera merè ſpiritualis, altera quæ corporeo organo indigeat. Sicut duplex cogitandi vis,

a. Page 507 de la 1re édit. (Paris, Soly, 1641), ou p. 418 de la 2e (Amsterdam, Elzevier, 1642).

vt tu ipſe egregiè explicas & probas[a] *: altera, quæ purè intelligit ſine ope vllius facultatis corporeæ; altera, quæ ad imagines in cerebro depictas ſe applicat. Quare fatendum eſt, quod ad poſteriores haſce mentis operationes attinet, hoc eſt imaginationes, fieri non poſſe vt earum recordemur, niſi quædam ipſarum veſtigia in cerebro impreſſa ſint. Sed contrarium prorſus de puris intellectionibus dicendum videtur, nempe ad earum recordationem nullo modo requiri impreſſa illa in cerebro veſtigia ; imo verò, quamdiu puræ intellectiones manent, id fieri nullatenus poſſe, quandoquidem nullum eſt ijs cum cerebro, vel vlla alia re corporea, commercium.*

Et ſane quis credat mentem ſine ope cerebri intelligere poſſe, ſuæ verò intellectionis ſine cerebri ope recordari non poſſe? Imo verò, hoc poſito, de rebus ſpiritualibus & incorporeis, qualis ipſe[b] *& Deus eſt, mens ratiocinari non poſſet, cùm omnis ratiocinatio ex multarum intellectionum ſerie conſtet, quarum connexio à nobis percipi non poteſt,* | *niſi priorum recordemur, dum poſteriores efformamus. At priorum nulla in cerebro impreſſa veſtigia, cùm puras illas intellectiones fuiſſe ſtatuamus. Poteſt igitur mens ſuarum cogitationum meminiſſe, ſine impreſſis earum in cerebro veſtigijs. Alia ergo cauſa quærenda eſt, cur, ſi ſemper mens cogitet, nemo hactenus earum cogitationum recordatus fuerit, quas in vtero matris habuerit; præſertim cùm illas maximè claras & diſtinctas fuiſſe neceſſe ſit, ſi verum eſt, quod vbique aſſeris*[c],

a. Inst. : « *Medit. VI, art. 3 et 4; et Medit. II, art. 11 et 12.* » Voir p. 73-74 et p. 22, édit. 1642.

b. *Sic.* Clerselier traduit : « ...telle qu'est Dieu et luy mesme (l'esprit). » Il lisait donc : *ipsa* (mens).

c. Inst. : « *Medit. I, art. 3.* » Voir p. 8, édit. 1642.

& quidem merito, vt mihi etiam videtur, nihil magis menti noſtræ officere, quàm ſenſuum præiudicia, quæ tum nulla planè fuerunt.

Neque verò neceſſe videtur, vt mens ſemper cogitet, etiamſi ſit ſubſtantia cogitans; ſatis enim eſt vt in ea ſemper ſit vis cogitandi, vt ſubſtantia corporea ſemper diuiſibilis eſt, etſi non ſemper actu diuidatur.

DE DEO.

Rationes quibus probaſti Deum exiſtere, non tantùm ingenioſæ, vt omnes fatentur, ſed etiam veræ ac ſolidæ demonſtrationes mihi videntur, præſertim duæ priores. In tertia quædam occurrunt, quæ accuratius explicari peroptarem.

1. Illius demonſtrationis vis in eo potiſſimùm conſiſtit, quod, cùm tempus præſens à proximè præcedenti non pendeat, non minor cauſa requiratur ad rem conſeruandam, quàm ad ipſam primùm producendam. Sed quæri poteſt, de quo tempore hîc agatur. Si enim de ipſius mentis duratione, quam tempus appellas, | negant vulgo Philoſophi ac Theologi, rei permanentis & maximè ſpiritalis, qualis mens eſt, durationem eſſe ſucceſſiuam, ſed permanentem, & totam ſimul, (quod quidem de Dei duratione certiſſimum eſt), ac proinde non eſſe in ea partes quærendas, quarum priores à poſterioribus non dependeant, quod tantùm de duratione motûs concedunt, quæ etiam ſola propriè tempus eſt. Quod ſi reſpondeas, te etiam de tempore propriè dicto loqui, quod eſt duratio motûs, vt ſolis & reliquorum aſtrorum, nihil hoc ad mentis noſtræ conſeruationem pertinere videtur, quandoqui-

dem, etiamſi nullum omnino corpus in rerum natura eſſe ſupponeretur, (ſicut etiam in tertia Meditatione[a] *nullum adhuc eſſe ſupponis), cuius motu tempus perageretur, quicquid de neceſſaria mentis noſtræ à Deo conſeruatione aſſeris, pondus ſuum habere deberet.*

Quare, vt hæc demonſtratio eandem, quam reliquæ, vim habeat, opus eſſet vt exponeres :

1. Quid ſit duratio, & quomodo diſtinguatur à re durante ?

2. Vtrum rei permanentis ac ſpiritalis duratio ſucceſſiua ſit an permanens?

3. Quid ſit propriè tempus, & in quo à rei permanentis ſucceſſione differat, ſi vtraque res ſucceſſiua ſit?

4. Vnde tempus ſuam breuitatem aut longitudinem ſortiatur, & vnde motus ſuam tarditatem aut velocitatem?

Deinde, in eadem duratione, pro axiomate ſtatuitur[b] *:* quod poteſt efficere id quod maius eſt, ſiue difficilius, poteſt etiam efficere id quod eſt minus. *Id verò non videtur vniuerſè verum, quod axiomatis ratio poſtulat; poſſum enim intelligere, non tamen | terram ſuo loco mouere, cùm tamen prius longè maius ſit quàm poſterius. Denique non maius videtur me ipſum conſeruare*[c]*, quàm mihi dare perfectiones, quas mihi deeſſe percipio; quandoquidem omnipotentiam, omniſcientiam, &c. deeſſe mihi ſentio, quas tamen mihi ipſi dare non poſſem, niſi me ipſum Deum efficerem, quod longe maius eſſet, quàm me ipſum conſeruare.*

a. Inst. : « *Art. 1.* » Voir p. 27 (édit. 1642).
b. Inst. : « *Axiome 8, à la fin des Rép. aux* 2es *Objections; et Medit. III, art. 36.* » Voir p. 185-186 et p. 44 (édit. 1642).
c. Inst. : « *Medit. III, art. 36.* » Voir p. 44 (édit. 1642).

DE BE QUANTA A LOCALI EXTENSIONE NON DISTINCTA.

Rem quantam à locali extenſione nulla ratione diſtingui aſſeris[a]. *Velim igitur ſcire, num rationem aliquam cogitaueris, quâ doctrinam iſtam cum catholica fide concilies, quæ credere nos iubet, Chriſti corpus ſine locali extenſione in altari præſens adeſſe; ſicut non infeliciter oſtendiſti*[b], *quomodo accidentium à ſubſtantia indiſtinctio cum eodem myſterio cohærere poſſet; alioquin facile percipis, quanto periculo rem omnium ſacratiſſimam exponas.*

DE VACUO.

Vacuum in natura non modo nullum eſſe, ſed ne quidem vllum eſſe poſſe contendis[c]. *Id verò omnipotentiæ diuinæ derogare videtur. Quid enim? An non poteſt Deus vinum intra dolium contentum in nihilum redigere, nec vllum aliud corpus in eius locum producere, nec ſinere vt vllum aliud eò introeat? Quanquam illud vltimum minime neceſſarium ſit, cùm, deſtructo vino, non poſſet vllum corpus in eius locum ſubire, quin aliam partem vacuam relinqueret. Vel ergo Deus neceſſario corpora omnia conſeruat, | vel, ſi aliquod in nihilum redigere poteſt, dari etiam vacuum poteſt.*

At, inquis, ſi daretur vacuum, omnes corporis proprie-

a. Inst. : « *Principes, IIe partie, art. 9, 10 et 11.* »
b. Inst. : « *Rép. aux IVes obj., art. 7.* » Voir p. 284 (édit. 1642). — Cf. ci-avant, lettres CCCLXVII et CDXVII, t. IV, p. 161 et p. 344.
c. Inst. : « *Principes, partie II, art. 16.* »

tates ipſi competerent, vt longitudo, latitudo, profunditas, diuiſibilitas, &c.; ergo verum eſſet corpus.

Reſpondeo, nullam ipſi vacuo proprietatem competere, vtpote quod nihilum eſt, ſed tantùm dolij concauitati, cuius partes tot pedibus à ſe inuicem diſtant, &c. Et ſane corpus, intra dolij latera contentum, nihil ad hoc conferre videtur, vnde non mirum, ſi, illo ablato, eædem proprietates ei concauitati conueniant. Cùm enim dolium & vinum, vel quodcunque aliud corpus, intra dolij latera contentum, ſint duæ ſubſtantiæ planè diuerſæ, vtraque ſine altera completè cogitari poteſt. Quæro ergo, dum dolium ſeorſim conſidero, an non menſurare poſſim eius concauitatem & perſcrutari quot pedibus à fundo diſtet, quæ ſit diameter concauitatis cylindricæ, & reliqua huius modi? Quare hæc ſolùm remanere aio, corpore illo contento in nihilum redacto; non verò quæ illi corpori ſeorſum competebant, vt quod illius partes à ſe mutuo diſiungi poſſent, & varijs motibus agitari.

Vtut ſit, libentius faterer ignorantiam meam, quàm in animum inducerem meum, Deum corpora omnia neceſſario conſeruare, vel ſaltem nullum ex ijs poſſe in nihilum redigere, quin ſtatim aliud creet.

Hæc ſunt, Vir clariſſime, quæ pro ſolita tua eruditione & perſpicuitate paulo clarius à te explicari non infructuoſum fore exiſtimem. Quod ſi ignoti hominis preces tanti apud te non fuerint, at veritas ipſa, cuius ſolius amore hæc ad te conſcripſi, id à te | ſuo iure repetet, &, vt ſpero, impetrabit.

DXVIII.

DESCARTES POUR [ARNAULD].

Paris, 4 juin 1648.

Texte de l'édition latine, tome II, lettre 4, p. 14-16.

Clerselier ne donne qu'une version française, tome II, lettre IV, p. 21-23, sans nom ni date, avec ce titre : « Response de Mr Descartes » *(à la précédente, c'est-à-dire notre lettre DXVII). Voir pour la date et le nom du destinataire, ci-avant, p. 184,* prolégomène.

Etſi auctor obiectionum, quæ heri mihi datæ ſunt nec facie nec nomine notus eſſe voluerit, ea tamen parte, quæ melior eſt, nempe ingenio, ignorari non poteſt. Et quia hoc valde perſpicax atque eruditum eſſe deprehendo, non pudebit me ab eo ſuperari & doceri. Quia vero ſe, non altercandi, ſed ſolius veritatis detegendæ ſtudio teneri profitetur, non niſi paucis hîc reſpondebo, vt aliquid ad colloquium reſeruem ; nam cum altercatoribus quidem tutius ſcriptis, ſed cum ijs, qui verum quærunt, commodius viua voce agi puto.

Duplicem memoriæ vim admitto ; in mente autem infantis nullas vnquam intellectiones puras, ſed confuſas ſenſationes duntaxat fuiſſe mihi perſuadeo ; & quamuis confuſæ iſtæ ſenſationes veſtigia quædam ſua in cerebro relinquant, quæ in reliquam vitam ibi manent, non tamen ſufficiunt vt aduertamus ſenſationes, quæ nobis adultis adueniunt, ſimiles eſſe ijs quas in vtero matris habuimus, ſicque ipſarum recor-

demur ; quia hoc pendet à quadam reflexione intellectûs siue memoriæ intellectualis, cuius in vtero nullus vsus fuit. Atqui necessarium videtur vt mens semper actu cogitet : quia cogitatio constituit eius essentiam, quemadmodum extensio constituit essentiam corporis, nec concipitur tanquam attributum, quod potest adesse vel abesse, quemadmodum in corpore concipitur diuisio partium vel motus.

Quæ proponuntur de duratione & tempore, nituntur opinione scholarum, à qua valde dissentio : quod scilicet duratio motûs sit alterius naturæ, quàm duratio rerum non motarum, vt in art. 57 primæ partis Principiorum explicui. Et quamuis nulla corpora existerent, dici tamen non posset duratio mentis humanæ tota simul, quemadmodum duratio Dei ; quia manifeste cognoscitur successio in cogitationibus nostris, qualis in cogitationibus diuinis nulla potest admitti ; atqui perspicue intelligimus fieri posse vt existam hoc momento, quo vnum quid cogito, & tamen vt non existam momento proxime sequenti, quo aliud quid potero cogitare, si me existere contingat.

Axioma, *quod potest maius, potest etiam minus,* cùm de causis primis & non aliunde limitatis quæstio est, mihi videtur per se notum ; sed cùm agitur de causa ad aliquem effectum determinata, vulgo dicitur maius esse pro tali causa, si producat alium effectum, quàm si producat illum ad quem est determinata & apta ; quo sensu maius est pro homine terram loco mouere, quàm intelligere. Est etiam maius se conseruare, quàm sibi dare quasdam ex perfectionibus quas nobis deesse percipimus ; atque hoc sufficit ad vim argumenti,

quamuis fortaſſe|minus ſit, quàm ſibi dare omnipotentiam totam ſimul, aliaſue perfectiones diuinas collectiue ſumptas.

Cùm ipſummet Concilium Tridentinum explicare noluerit, quo pacto corpus Chriſti ſit in Euchariſtia, ſcripſeritque *illud ibi eſſe ea exiſtendi ratione, quam verbis exprimere vix poſſumus,* vererer crimen temeritatis, ſi quid eâ de re determinare auderem; coniecturas autem meas viva voce malim exponere, quàm ſcriptis.

Denique de vacuo vix quicquam ſcribendum habeo, quod non iam alicubi in meis Principijs Philoſophiæ reperiatur; quæ enim hîc vocatur dolij concauitas, meo iudicio eſt corpus, tres habens dimenſiones, & perperam ad dolij latera refertur, tanquam ſi nihil eſſet ab illis diuerſum.

Sed hæc facilius alloquio diſcuti poſſunt, ad quod libentiſſime ſe offert virorum omnium candoris & veritatis amantium ſtudioſiſſimus cultor.

Pariſijs, 4 Iunij 1648.

RENATUS DESCARTES.

DXIX.

ELISABETH A DESCARTES.

Crossen, 30 juin [1648].

COPIE MS., Rosendaal, près Arnhem, *Collection Pallandt.*

Publiée par Foucher de Careil, p. 132-134, Descartes et la Princesse Elisabeth (*Paris, Germer-Baillière, 1879*). *Réponse à une*

lettre (perdue) que Descartes avait écrite le 7 mai (l. 4-5 ci-dessous), pour annoncer son départ de Hollande.

Monſieur Deſcartes,

L'enflure que i'ay eu au bras droit, par la faute d'vn chirurgien qui m'a coupé partie d'vn nerf en me ſeignant, m'a empeſché de reſpondre plutoſt à voſtre lettre du 7e de may, qui me repreſente vn nouuel effet de voſtre parfaite generoſité, au regret que vous auez de quitter l'Hollande pour y pouuoir eſperer de m'y faire iouir de l'vtilité de voſtre conuerſation, qui veritablement eſt le plus grand bien que i'y attendois & l'vnique ſuiet qui m'a fait ſonger aux moyens d'y retourner, à quoy l'accommodement des affaires d'Angleterre m'auroit autant ſerui que le deſeſpoir d'en voir en celles d'Allemagne.

Cependant on parle du voyage que vous auez propoſé autrefois, & la Mere de la perſonne à qui voſtre ami a donné vos lettres, a reçu ordre de le faire reuſſir ſans qu'on ſache en ſon pais que cela vient de plus loin que de ſon propre mouuement. On a mal choiſi la bonne femme pour menager vn ſecret, elle qui n'en eut iamais. Toutesfois elle fait le reſte de ſa commiſſion auec beaucoup de paſſion, & voudroit qu'vn tiers y volaſt; ce qu'il n'eſt point en deſſein de faire, mais il l'a remis à la volonté de ſes parens, qui ſera ſans doute pour le voyage, & s'ils enuoyent l'argent qui y eſt neceſſaire, il eſt reſolu de l'entreprendre, puiſque en cette conioncture il aura moyen peut eſtre d'y rendre ſeruice à ceux à qui il le doit, & qu'il pourra retourner auec la bonne femme ſus mentionnée, qui ne pretend pas d'y demeurer non plus. Il n'y*

7 la Hollande (*F. de C.*).

a que cecy de changé des raiſons qui vous ont eſté écrites contre le dit voyage, & la mort de cette femme (qui eſt aſſez maladiue), ou qu'elle ſoit obligée de partir auant que la réponſe des parens de l'autre arriue, ſont les plus apparentes pour le rompre. I'ay receu, paſſé trois ſemaines, vne lettre fort obligeante du lieu de queſtion, pleine de bonté & de proteſtations d'amitié, mais qui ne fait nulle mention de vos lettres, ni de ce qui a eſté dit cy deſſus; auſſi on ne l'a mandé à la bonne femme que de bouche par vn expres.

Ie ne vous ai pas encore rendu conte de ma lecture de la verſion françoiſe de vos Principes de philoſophie. Combien qu'il y ait quelque choſe dans la preface, ſur quoy i'ay beſoin de votre explication, ie ne l'aioute pas icy, parce que cela engroſſiroit trop ma lettre. Mais ie pretens vous en entretenir vne autre fois, & me promets qu'en changeant de demeure, vous conſeruerez touſiours la meſme charité pour

Voſtre tres affectionnée amie à vous ſeruir,

ELISABETH.

M. Deſcartes.

De Croſſen, ce $\frac{20^{me}}{30}$ de iuin.

Page 195, l. 15. — « Vostre amy » veut dire Chanut, Résident de France à Stockholm. « La personne à qui il a donné vos lettres » n'est autre que Christine, reine de Suède, et « la mère de cette personne » est la reine douairière, Marie-Eléonore de Brandebourg. Nous avons vu ci-avant (t. IV, p. 629, note *a*), que cette dernière avait quitté la Suède en 1640, et s'était retirée d'abord en Danemark, puis l'année suivante dans le Brandebourg, auprès de l'Electeur Frédéric-Guillaume, son neveu. Elle ne retourna en Suède que cette année 1648, et revint à Stockholm, le 19 août.

6 de (*après* lieu)] en (*F. de C.*). — 15 en groſſiroit (*id.*). — 22 Krossen (*id.*).

Il fut un moment question, pour Elisabeth, de l'accompagner dans ce voyage; car la tierce personne, ou « le tiers », dont elle parle ensuite (p. 195, l. 20), n'est autre qu'elle-même. Seulement son départ était subordonné à deux conditions : la permission de ses parents (c'est-à-dire de la reine de Bohême, sa mère, et de ses frères, les princes palatins), et surtout un envoi d'argent dont elle avait besoin. Nous verrons que le projet n'aboutit pas, lettres DXXII et DXXVI ci-après, et le vif chagrin qu'en ressentit la princesse.

DXX.

Descartes a Elisabeth.

[Paris, juin ou juillet 1648.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 41, p. 133-134.

« A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc. », *sans date. Mais les événements que Descartes mentionne dans cette lettre permettent de la dater. L'*Arrêt d'Union *du Parlement avec les autres Cours souveraines (Chambre des Comptes, Cour des Aides, Grand Conseil), dont il parle comme d'un fait accompli, est du 13 mai 1648; mais la Reine-Régente, Anne d'Autriche, s'y opposa d'abord et fit défense aux députés de se réunir, comme ils étaient convenus, à la Chambre Saint-Louis; son opposition ne cessa que le 22 juin. Plus tard les propositions de la Chambre Saint-Louis furent sanctionnées par déclarations royales (11, 13 et 18 juillet). Or Descartes parle au moins de la permission de la Reine (p. 198, l. 11). Cette lettre a donc été écrite fin de juin ou commencement de juillet. — D'autre part, Elisabeth y répond manifestement par la lettre DXXII ci-après, qu'elle écrivit entre deux autres, la DXIX, du 30 juin, p. 194, et la DXXVI ci-après, du 23 août. La lettre du 30 juin et celle-ci se croisèrent en chemin. Descartes, trouvant que la réponse à sa lettre du 7 mai (ci-avant, p. 165, l. 4-5) tardait un peu, aura écrit de nouveau, tandis que la princesse répondait.*

Madame,

Encore que ie ſçache bien que le lieu & la condition où ie ſuis ne me ſçauroient donner aucune occaſion

d'eſtre vtile au ſeruice de voſtre Alteſſe, ie ne ſatisferois pas à | mon deuoir, ny à mon zele, ſi, apres eſtre arriué en vne nouuelle demeure, ie manquois à vous renouueller les offres de ma tres-humble obeïſſance. Ie me ſuis rencontré icy en vne conionɛture d'affaires, que toute la prudence humaine n'euſt ſçeu preuoir. Le Parlement, ioint auec les autres Cours ſouueraines, s'aſſemble[a] maintenant tous les iours, pour deliberer touchant quelques ordres qu'ils pretendent deuoir eſtre mis au maniment des finances, & cela ſe fait à preſent auec la permiſſion de la Reine, en ſorte qu'il y a de l'apparence que l'affaire tirera de longue[b]; mais il eſt mal-aiſé de iuger ce qui en reüſſira. On dit qu'ils ſe propoſent de trouuer de l'argent ſuffiſamment pour continuer la guerre, & entretenir de grandes armées, ſans pour cela fouler le peuple; s'ils prennent ce biais, ie me perſuade que ce ſera le moyen de venir enfin à vne paix generale. Mais, en attendant que cela ſoit, i'euſſe bien fait de me tenir au païs où la paix eſt deſia; & ſi ces orages ne ſe diſſipent bien-toſt, ie me propoſe de retourner vers Egmond dans ſix ſemaines ou deux mois, & de m'y arreſter iuſques à ce que le ciel de France ſoit plus ſerain. Cependant, me tenant comme ie fais, vn pied en vn pays, & l'autre en vn autre, ie trouue ma condition tres-heureuſe, en ce qu'elle eſt libre. Et ie croy que ceux qui ſont en grande fortune different dauantage des autres, en ce que les deplaiſirs qui leur arriuent, leur ſont plus ſenſibles, que non pas en ce qu'ils iouïſſent de plus de

a. S'aſſemblent (*Clers.*).
b. En longueur (*Inst.*).

plaiſirs; à cauſe que tous les contentemens qu'ils peuuent auoir, leur eſtant ordinaires, ne les touchent pas tant que les afflictions, qui ne leur viennent que lors qu'ils s'y attendent le moins, & qu'ils n'y ſont aucunement preparez ; ce qui doit ſeruir de conſolation à ceux que la fortune a accoutumez à ſes diſgraces. Ie voudrois qu'elle fuſt auſſi obeïſſante à tous vos deſirs, que ie ſeray toute ma vie, &c.

Ce fut pendant ce séjour de Descartes à Paris que le jeune abbé d'Estrées (« il n'étoit encore âgé que de 20 ans », dit Baillet, II, 341) ménagea une réconciliation entre Gassend et le philosophe. Nous avons là-dessus deux documents : 1° Un récit de Sorbière, dans la *Vie de Gassend,* qui sert de préface au tome I des *Œuvres,* publié en 1658 ; 2° des rectifications à ce récit, faites par Adrien Auzout, dans une lettre qu'il écrivit de Rome, le 8 août 1689. Cette lettre était adressée à l'abbé Nicaise, qui, sur la demande de Baillet, « avoit pris la peine d'écrire à Rome d'où M. Auzout, » *qui avoit vû Descartes à Paris,* envoya ce que la mémoire put lui suggérer ». (Baillet, *préface,* p. xxvi.)

Voici d'abord le récit de Sorbière :

« Ita se gessit Vir optimus in refutando Cartesio, vt præter lepidè quæ-
» dam dicta nihil inuenias quod aduersarium pungat ; vel si quid tangat
» cutim extremam, illud quidem blandè, modestè, et cum significatione
» quadam beneuolentiæ introrsum latentis, et cui renouandæ paratissimus
» esset. Quemadmodum reipsa fuit, vbi elapso vix quinquennio occasio-
» nem habuit Cartesium Lutetiæ amplectendi, et pronum affectum in
» laudes tanti Viri patefaciendi, copulà scilicet tantorum Virorum Abbate
» Cæsare Estræo, qui nûnc Episcopus Laudunensis factus... Illustris-
» simus ille Præsul prandio excipere voluit vnà cum Gassendo, Cartesio
» et Ioanne Launoio suo Theologo Parisiensi, Ægidium Personerium
» Roberualium Mathematicum, Michaelem Marollum Abbatem Villalu-
» pensem, R. P. Marinum Mersennum et Hilarionem à Costa, Marual-
» lium illum Abbatem qui in Americam transfretaturus in ipso portu
» Lutetiæ Parisiorum naufragium fecit. Gassendi oborta noctu inualetudo
» non permisit ut conuiùa adesset ; itaque ad illum sub vesperam prope-
» rarunt, Magistro conuiuij duce, et deleta fuit omnino præteritorum
» memoria. Sarta enim tectaque deinceps mansit inter illos amicitia, sal-
» tem per Gassendum, qui honorificam in Opere posthumo nunc in lucem
» prodeunte Cartesii mentionem fecit ; quamquam non prorsus exuisse
» hostilem animum visus fuerit Cartesius in responsionibus Gallicis ad
» Instantias eodem anno editis. » (*Gassendi Opera,* Lyon, 1658, t. I, p. 19 de la préface non paginée.)

Baillet (*Vie de Descartes,* II, 341-342) ne fait que paraphraser le récit de Sorbière. La lettre d'Auzout lui sert d'abord à confirmer ce récit, puis à le compléter de la manière suivante :

« Les premiers momens de liberté que l'indisposition laissa à M. Gas- » sendi, furent employez à rendre la visite à M. Descartes, chez qui, aprés » s'être accusez mutuellement de trop de crédulité l'un envers l'autre, ils » s'excusérent ensuite avec la même bonne foy sur le caractére de l'esprit » philosophique, qui traite quelquefois avec trop d'indifférence ce qui » s'appelle éclaircissemens nécessaires sur des sujets de mécontentement. » [*En marge :* Lettr. MS. du 8 Août 1689, de Rome par M. Auzout.] » M. Descartes retourna encore depuis chez M. Gassendi, avant son dé- » part pour la Hollande. Ils renouvellérent de la meilleure foy du monde » les protestations de l'amitié éternelle dont ils avoient, pour le dire ainsi, » prêté le serment entre les mains de Monsieur l'Abbé d'Estrées, et se » séparérent dans une résolution sérieuse de ne plus écouter les sugges- » tions intérieures de leur jalousie, qui ne devoit plus être qu'une loüable » émulation, pour les exciter davantage à fournir la carriére qu'ils cou- » roient avec tant de gloire et de succés par des routes différentes. » (BAILLET, II, 342-343.)

Mais surtout Baillet invoque la lettre d'Auzout pour rectifier la date de la réconciliation : elle eut lieu l'été de 1648, et non pas, comme Sorbière tentait de le faire croire, en 1647 (cinq ans après la publication des Méditations, *elapso vix quinquennio*). La rectification a son importance : Sorbière concluait, en effet, que Gassend avait bien gardé la foi jurée, mais non pas Descartes, qui, dans sa réponse à la *Disquisitio metaphysica* de son adversaire, aurait dépassé les bornes. « Mais », remarque Baillet, « cet homme... n'a pû ignorer que cette réponse de M. Des- » cartes, qui d'ailleurs est assez modérée, avoit été composée incontinent » aprés son prémier voyage de France [*en marge :* 1644, à la fin], et » qu'elle avoit été imprimée à Paris six mois avant son second voyage » [*id. :* 1647], auquel il met cette fameuse réconciliation de nos deux phi- » losophes [*id. :* il n'eut pas le loisir de voir le monde à Paris en 1647]; » quoique nous soyons obligez de la remettre encore un an plus tard que » luy, pour ne nous point écarter du sentiment de ceux qui sçavent trés- » certainement qu'elle s'est faite à son dernier voyage, au mois de juillet » de l'an 1648. » (*Vie de Mons. Descartes,* II, 343.)

Remarquons cependant que Mersenne, dans une lettre à Sorbière, du 5 nov, 1646, parle déjà d'une amitié contractée entre Descartes et Gassend (ci-avant, tome IV, p. 515. Cf. *ibid.* lettre CDXXII, p. 362).

Quant à la date exacte de la réconciliation de 1648, elle est certainement antérieure au 27 juillet, jour où Mersenne (qui fut de la fête) tomba malade. Gassend, dans une lettre à Louis de Valois, datée de Paris, *nonis iunij* (5 juin) *1648,* dit qu'il vient d'avoir la visite de Mersenne et de quelques amis (*Gass. Op.*, VI, 286). Venait-on préparer la prochaine réconciliation des deux philosophes ?

« Ce fut le jour de la réconciliation des deux Philosophes que M. de » Roberval entreprit, pour la prémiére fois, de démontrer l'impossibilité » du mouvement sans le Vuide. M. Descartes, à qui s'addressoient per- » sonnellement les prétentions de ce Mathématicien, ne fit point diffi- » culté de répondre d'abord à toutes ses objections. Mais il le fit avec » tous les égards qui étoient dûs à la présence de Monsieur l'Abbé d'Es- » trées et de sa compagnie, sans changer la face d'une conversation hon- » nête et paisible. [*En marge :* Lettr. MS. de M. Auz. du 8 Août 1689, » etc.] L'humeur de M. de Roberval, qui avoit partout besoin de l'indul- » gence de ceux à qui il avoit affaire, ne s'accommodoit pas assez dû » flegme qui accompagnoit ordinairement les discours de M. Descartes. » Aussi ne fut-il pas long-têms sans s'échauffer. Ni la considération du » respect dû à M. l'Abbé d'Estrées, ni la modération de M. Descartes, ne » purent éteindre ou rallentir ce feu. »

« Il en fit ressentir les effets en d'autres occasions à M. Descartes, » pendant le reste de son séjour à Paris. Les Mathématiciens de la ville » s'assembloient souvent, ou chez l'Abbé Picot son hôte, ou aux Minimes » de la Place royale jusqu'au fort de la maladie du P. Mersenne, pour » avoir la satisfaction de conférer avec luy, ou pour faire leurs observa- » tions en sa présence. [*En marge :* De tous ces Sçavans il ne reste plus » que M. Auzout et M. Bouilliaud qui soient vivans.] De tant de Sça- » vans que M. Descartes voyoit avec plaisir, M. de Roberval étoit le seul » qui luy fût devenu formidable par son humeur ; et pour tempérer un » peu sa joye, M. de Roberval ne s'absentoit presque d'aucune des » assemblées où il se trouvoit. On y répétoit souvent l'expérience du » Vuide, non pour l'instruire d'une chose qui ne luy étoit pas nouvelle, » mais pour luy en faire voir toutes les maniéres différentes qu'on avoit » inventées depuis peu, et qu'on (*lire :* il ?) n'avoit pas encores vuës. Il ne » s'y donnoit point d'autre part que celle de spectateur ; c'est pourquoy il » y parloit peu, et seulement pour marquer comment ces expériences s'ac- » cordoient avec ses principes. Il se contentoit d'écouter les autres ; et soit » qu'il suivit les mouvemens de sa retenuë ordinaire, soit qu'il voulût » éviter la dureté des reparties de M. de Roberval, il refusa presque toû- » jours de s'expliquer, lorsque la compagnie l'en prioit, voyant sur tout » que la plûpart étoient dans l'opinion du Vuide effectif, qu'il n'admet- » toit point. [*En marge :* Voyez ci-dessus au sujet de l'examen que Des- » cartes fait du livre de Galilée[a]. Voyez aussi les lettres MSS. à Mersenne » de l'an 1647, etc.[b]] Mais il ne laissa point de détromper ceux qui » croyoient qu'il n'avoit pas encore songé jusqu'alors à la pesanteur de » l'air comme à la cause des effets que le vulgaire des Philosophes avoit » toûjours attribué à l'horreur du Vuide. C'est une observation qu'il avoit » faite long-têms auparavant, et même devant Torricelli, par qui tous ces

a. Cf. t. II, p. 382.
b. Voir ci-avant, lettre D, p. 98.

» sçavans Mathématiciens de Paris confessoient avoir été devancez dans
» cette opinion. »

« Ce fut en l'une de ces assemblées, qui ne se tenoit ce jour là ny chez » l'Abbé Picot ny aux Minimes, mais chez une personne de marque, que » M. de Roberval entreprit de pousser entiérement M. Descartes à bout » sur tous les points de sa Physique ausquels il étoit contraire. Quoy » qu'il affectât de parler un langage tout à fait opposé à celuy de l'Ecole, » il n'en étoit pas plus uni de sentimens avec M. Descartes. Il l'attaqua » non seulement sur le Vuide et sur l'impossibilité du mouvement dans » le Plein, mais encore sur les Atomes, qu'il rejettoit, et sur la matiére » qu'il supposoit divisible à l'indéfini. Il l'entreprit d'un ton si magistral » et si semblable à celuy dont il avoit coûtume d'épouvanter les écoliers » de sa classe, que M. Descartes, qui n'étoit point venu en France pour » disputer, en parut étourdi ; et la crainte de retrouver un second Voetius » dans ce professeur, fit qu'il aima mieux se taire que de luy laisser » prendre pied sur ce qu'il pourroit luy dire pour l'embarquer dans des » contestations. Il témoigna néanmoins à la compagnie qu'il ne s'abste- » noit de répondre à M. de Roberval que pour l'obliger de mettre ses » difficultez par écrit, et qu'il s'offroit en ce cas là de le satisfaire. Il » n'étoit rien de plus raisonnable, rien de plus digne d'un Philosophe » pacifique ennemi de la chicane, que cette proposition que lui faisoit » M. Descartes. C'étoit le moyen le plus naturel pour prévenir la sur- » prise et l'équivoque, pour se posséder plus parfaitement, et pour exa- » miner avec plus de loisir et de sang froid les raisons de l'un et de » l'autre. M. de Roberval ne voulut pas se soumettre à une condition si » juste; et il ne fut pas plûtôt sorti de l'assemblée, que, s'imaginant pou- » voir prendre droit sur le silence de M. Descartes, il se vanta par tout » qu'au moins une fois en sa vie il avoit sçû luy fermer la bouche. » M. Descartes ne jugea point à propos de relever une si sotte vanité, et » il crud devoir abandonner pour toûjours M. de Roberval à sa propre » complaisance. » (BAILLET, II, 344-346.)

DXXI.

DESCARTES A MERSENNE.

[Paris, juin ou juillet 1648.]

AUTOGRAPHE, Paris, *Bibliothèque de l'Institut.*

Une demi-feuille, pliée en deux; les trois premières pages entièrement remplies; en travers de la quatrième, l'adresse. Sur la première

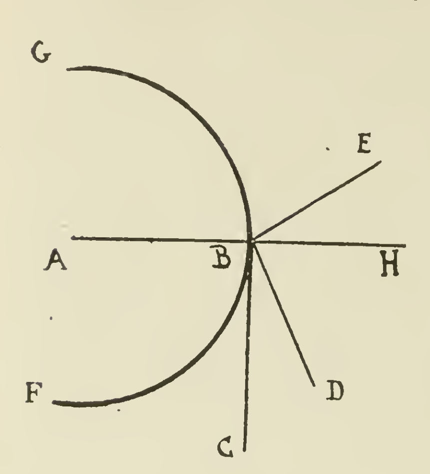
page, en haut et à droite, (*65*), *numéro du classement de dom Poirier; en bas et à gauche,* *11*, *numéro d'un classement primitif à rebours. Cette lettre a été publiée par Clerselier avec quelques variantes, tome III, lettre 118, p. 618-621, et l'exemplaire de l'Institut donne l'indication suivante :* « Voir la 73e (*récrit au-dessus de 11 barré*) de M. de la Hire, sur laquelle elle a été collationnée. » — *Point de date sur l'autographe; mais une main inconnue a ajouté en marge de la première page :* (1648), *et au-dessous :* v. d. (*vraie date*). *En outre, la lettre ne paraît pas avoir été cachetée* (*aucune trace de cachet de Descartes sur l'adresse*), *et ne mentionne pas le domicile du destinataire. On peut en inférer qu'elle n'a pas été confiée au courrier ordinaire et qu'elle ne fut pas envoyée d'Egmond à Paris, mais écrite à Paris même et portée par un commissionnaire à Mersenne pour lui être remise en mains propres. Elle serait donc datée de juin ou juillet 1648, antérieurement à la maladie de Mersenne, qui commença le 27 juillet. Descartes ne paraissait plus d'humeur à s'occuper encore de Roberval; mais il aurait cédé aux instances de son ami, et examiné un opuscule dirigé d'ailleurs contre lui.*

Mon Reund Pere,

Ie n'ay leu que les 15 premieres pages de l'eſcrit que vous auez voulu que ie viſſe, pour ce que c'eſt ſeulement iuſques la que vous m'auiez dit qu'il eſtoit fait mention de moy. Mais ie vous auouë que ie les ay admirées, en ce que ie n'y ay | trouué aucune choſe qui ne fuſt fauſſe, excepté celles qui ſont tirées de mes eſcrits, & que l'autheur monſtre en auoir tirees, d'autant qu'il ſe ſert de mes propres paroles pour les exprimer; et s'il en change quelques vnes, comme lorſqu'il nomme l'*impreſſion* ce que ie nomme la viteſſe, & la *direction* ce que ie nomme la determination a ſe mouuoir vers certain coſté, cela ne ſert qu'a l'embaraſſer.

2 : 15] quinze. — 4 auiez] auez. — 4-5 qu'il... moy] que i'y eſtois refuté. — 7 ſont... de] ſe trouuent en. — 13 vn *ajouté avant* certain. — embaraſſer] embroüiller.

L'vne de ſes principales fautes eſt a la fin de la 2e page, où ayant mis pour axiome vne concluſion qui eſt de moy, a ſçauoir que, dans le cercle GBF, le mobile qui vient de G vers B tend vers C, lorſqu'il eſt au point B, il le prouue ridiculement en diſant que la nature ne ſouffre rien d'indeterminé, & qu'il n'y a point d'autre ligne que BC qui ſoit icy determinée. Car qui empeſche de dire que le mobile ira de B vers H pluſtoſt que vers C, vû que BH eſt auſſy determinée que BC & qu'on ſçait que ce mobile tend a s'éloigner en ligne droite du centre A vers H ?



En la p. 9 il a vne diſtinction abſurde entre deux ſortes d'impreſſions, l'vne par laquelle les cors ſont chaſſez, l'autre par laquelle ils ſont attirez. Car il n'y a aucune attraction telle qu'il l'imagine, & ſi ce qu'il nomme l'impreſſion eſt la viteſſe du mouuement dans le corps qui ſe meut, ainſy qu'on le doit prendre pour donner quelque ſens a tout ce qu'il dit, il eſt certain qu'il n'y en a que d'vne ſorte ou eſpece, & qu'elle eſt la meſme dans l'aymant ou le fer & les autres corps.

Mais la principale de ſes fautes eſt en la page 10,

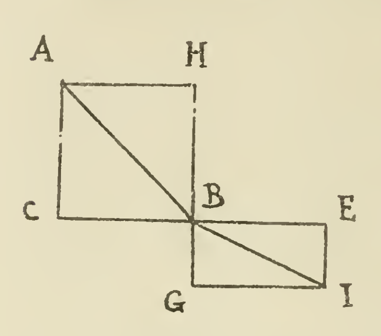
1 de ſes] des. — 2 : 2e] ſeconde. — axiome] maxime. — 5-6 lorſqu'il... B *omis*. — 15 *après* auſſy] bien *ajouté*. — ce] le. — 17 vers H *omis*. — 18 En] Dans. — p. 9] page neufiéme. — il y a. — 20 et *ajouté avant* l'autre. — 25 la] tout de. — 26 dans *ajouté avant* le fer. — &] que dans. — 27 : 10] dixiéme.

ou il prend pour principe vne chose qui est apertement fausse, a sçauoir que, si A est meu vers D par vne ligne perpendiculaire a l'obstacle BC, il sera reflefchi en telle sorte que, s'il ne communique rien de son impression a l'obstacle, il retournera precisement en A &c. Car, bien que les corps | pesans retournent a peu pres en cete sorte, lorsque leur seule pesanteur les porte directement vers le centre de la terre, c'est chose absurde d'en faire vn principe, pour ce que ce n'est pas l'impression qu'ils ont estant au point D, qui les fait ainsy retourner, mais l'action de leur pesanteur qui continuë en eux pendant qu'ils remontent; & le mesme n'arriue point, quand la ligne BC n'est pas parallele a l'Horizon, ny quand le mobile est poussé d'A vers D par vne autre force que sa seule pesanteur.

Son absurdité paroist encore mieux dans les 3 pages suiuantes, ou, par le moyen de ce faux principe, il pretend demonstrer la quantité des reflexions & refractions d'vne façon que l'experience contredit euidenment. Car, par son pretendu raisonnement, en supposant que la bale qui vient d'A vers B rencontre la superficie CBE qui luy oste la moitié de son impression ou de sa vitesse, il dit que, si on fait BE egale a CB & qu'on prene EI egale a la moitié de AC, la

2 est *omis*. — 3 a] rencontre. — 5 retournera] reuiendra. — 9 vne *ajouté avant* chose. — 20 Et *ajouté avant* son. — 3] trois. — 22 des *ajouté avant* refractions.

refraction fera aller cete bale de B vers I; en forte que, de quelle grandeur que foit l'angle d'incidence ABH, AC, qui eft la tangente de fon complement, fera toufiours double de EI, qui eft la tangente du complement de l'angle rompu GBI. D'ou il fuit que les proportions qui feront entre les finus de ces deux angles ABH & GBI doiuent eftre differentes, felon que l'angle d'incidence ABH eft fuppofé plus grand ou plus petit, & qu'il ne peut eftre fuppofé fi grand que le mobile ne paffe au deffous de la fuperficie CBE, au lieu que l'experience monftre euidenment que cet angle ABH peut eftre fi grand que le mobile ne paffera point au deffous de cete fuperficie CBE, mais fe reflefchira | vers[a] l'autre cofté; et que, lorfqu'il paffe au deffous en fouffrant refraction, il y a toufiours mefme proportion entre les finus de l'angle d'incidence & de l'angle rompu, encore que la grandeur de cet angle d'incidence ABH fe change.



En fuite de ces beaux raifonnemens, cet autheur dit p. 13 que i'ay manqué, en ce que, pour demonftrer la reflexion, ie ne me fuis pas ferui d'vn raifonnement femblable au fien, comme fi c'eftoit vne faute de n'a-

a. *vers*, correction de Descartes au-dessus de *de* écrit d'abord, puis barré.

2 quelle] quelque. — 17 vers] de. — 18 lorfqu'il] lorfque le mobile. — 18-19 en... refraction] de cette fuperficie. — 24 : p.] dans la page.

uoir pas imité les fautes d'vn autre : & il monſtre n'auoir point de Logique naturelle ; car, encore qu'il n'auroit pas failli, il infereroit mal de dire que i'ay deu ſuiure ſon raiſonnement, pour ce qu'on peut ſouuent demonſtrer vne meſme choſe en pluſieurs façons.

En ſecond lieu, il dit qu'en ma Diop., p. 17, lig. derniere, ie confons la determination du mouuement auec ſa viteſſe ; ce qui eſt tres faux, car 6 lignes auparauant ie parle de la viteſſe qui ſe raporte a tout le mouuement, & la ie ne parle que de la determination de gauche a droit, qui diſtingue deux parties en ce mouuement.

En 3[e] lieu, il pretend en ſa p. 14 reprendre ce que i'ay eſcrit de la reflexion qui ſe fait ſur la ſuperficie de l'eau, en diſant que ie me ſers d'vn raiſonnement qui eſt different de certaines coniectures impertinentes qu'il met la. Et en la p. 15 il met ſeulement ces mots pour ſa derniere cenſure : *Enfin M[r] Des Cartes es pages 21 et 22 &c.*, ou par ſon *&c.* il ſemble vouloir faire entendre qu'il a encore beaucoup d'autres choſes a reprendre en mes eſcrits. En quoy ie ne ſçay ſi ie doy plus admirer ſon ingratitude, d'auoir taſché de me reprendre en vn eſcrit ou il n'a rien de bon qu'il n'ait eû de moy ; ou ſa ſtupidité, d'auoir commis de ſi

3 auroit] euſt. — 4 deu ſuiure] failly, pour ce que ie ne me ſuis pas ſeruy de. — pour ce] à cauſe. — 5 demonſtrer] prouuer. — 6 qu'en] que dans. — Diop. p.] Dioptrique page. — lig.] ligne. — 8 ſa] la. — 6] ſix. — 11 droit] droite. — 13 : 3[e]] troiſiéme. — en ſa p.] dans la page. — 17 en] dans. — p. 15] page quinziéme — 18 pour... cenſure *omis*. — M[r]] Monſieur. — es *omis*. — 22 ou *ajouté avant* ſon. — 23 en... bon] bien qu'il n'y ait rien de paſſable dans tout ſon écrit.

lourdes fautes contre le raiſonnement & le ſens commun ; ou enfin ſon arrogance ridicule, de pretendre qu'vn autre a failli pour cela ſeul qu'il n'a pas ſuiui ſes ſottes imaginations, comme ſi rien ne pouuoit eſtre bien s'il n'eſt conforme a ſes fantaiſies. Mais ce que i'admire le plus, c'eſt que, par de telles impertinences & venteries, il eſt paruenu a quelque reputation, & | qu'il ſe trouue des hommes qui luy donnent de l'argent pour apprendre de telles choſes. * Ie ſuis,

Mon Reu^nd^ Pere,

Voſtre tres humble ſeruiteur, DES CARTES.

le mercredy

Adresse :

Au Reuerend Pere,
Le Reu^nd^ Pere Mercenne.

Page 208, l. 9. — Cette dernière phrase, en désignant comme un professeur donnant des leçons particulières l'auteur de l'écrit critiqué par Descartes dans cette lettre, fait naturellement penser à Roberval, ou, du moins, on ne voit aucun autre nom qu'on puisse proposer pour représenter cet auteur. Toutefois il n'y a là qu'une conjecture très insuffisamment fondée ; et tant que l'écrit ou imprimé en question n'aura pas été retrouvé ou identifié, il est préférable de reconnaître que l'on ignore absolument quel en est l'auteur, car, en fait, il n'y a aucun indice que Roberval ait jamais composé ni publié aucun écrit tel que celui dont il s'agit ici. Voir pourtant ci-après un passage d'une lettre de Descartes à Carcavi, 17 août 1649. (*Clers., III, 449.*) Voir aussi, aux additions, celle de la lettre DXX.

4 ſottes *omis.* — 6 de *omis.* — 9 de telles choſes] de luy des choſes fauſſes. *Tout le reste omis.*

DXXII.

Elisabeth a Descartes.

[Crossen, juillet 1648.]

Copie MS., Rosendaal, près Arnhem, *Collection Pallandt, n° 8, p. 47-52.*

Publiée par Foucher de Careil, p. 135-136, Descartes et la Princesse Elisabeth *(Paris, Germer-Baillière, 1879). Sans date, mais écrite entre celles du 30 juin et du 23 août 1648 (lettres DXIX ci-avant et DXXVI ci-après), par conséquent en juillet. — Elisabeth répond à la lettre DXX ci-avant, p. 197, qu'elle vient de recevoir. Elle voit bien que Descartes n'avait pas encore reçu, en l'écrivant, sa propre lettre du 30 juin; mais elle pense que cette lettre est arrivée maintenant à destination, et elle continue de tenir Descartes au courant du voyage projeté en Suède (voir* éclaircissement, *p. 196 ci-avant). Descartes ne répondra à cette lettre, comme à la précédente du 30 juin, et à la suivante du 23 août, qu'après son retour en Hollande, lettre DXXIX ci-après.*

Monſieur Deſcartes,

Vous ne ſauriez eſtre en lieu du monde où la peine que vous prendrez de me mander de vos nouuelles ne ſoit vtile pour ma ſatisfaction. Car ie me perſuade qu'elles ſeront touſiours à voſtre auantage, & que Dieu eſt trop iuſte pour vous enuoyer de malheurs ſi grands que voſtre prudence n'en ſauroit tirer, comme des deſordres inopinés en France, qui conſeruent voſtre liberté en vous obligeant de retourner en Hollande, puiſque ſans cela la Cour vous l'auroit rauie, quelque ſoin que vous euſſiez pu prendre de vous y oppoſer; & pour moy, i'en reçois

le plaiſir de pouuoir eſperer le bonheur de vous reuoir en Hollande ou ailleurs.

Ie crois que vous aurez reçu la lettre où on vous parle d'vn autre voyage[a]*, qui ſe deuoit faire, ſi les amis*[b] *l'approuuoient, le croyant pour leur ſeruice en cette conionƈture; & depuis ils l'ont demandé, en fourniſſant les depenſes qu'il y falloit. Neantmoins ceux qui ſont où cela ſe doit commencer*[c]*, ont empeſchés de iour en iour les apprets qui y eſtoient neceſſaires, émeus à cela par des raiſons ſi foibles qu'eux meſmes ne les oſeroient auouer. Cependant on donne à cette heure ſi peu de tems pour cela, que la perſonne de queſtion*[d] *ne pourra point eſtre preſte. Et d'vn coſté elle aura mauuais gré d'auoir manqué de parole; de*[e] *l'autre, ſes amis croiront qu'elle n'auoit pas la volonté ou le courage de ſacrifier ſa ſanté & ſon repos pour l'intereſt d'vne maiſon, pour laquelle elle voudroit encore abandonner la vie, s'il eſtoit requis. Cela la fache vn peu, mais ne la ſauroit ſurprendre, puiſqu'elle eſt bien accoutumée de ſouffrir le blame des fautes d'autruy (meſme en des occaſions où elle ne s'en vouloit purger), & de chercher ſa ſatisfaƈtion ſeulement au teſmoignage que ſa conſcience luy donne d'auoir fait ſon deuoir. Toutesfois cela detourne ſes*

a. La lettre DXIX du 30 juin, p. 194 ci-avant.

b. C'est-à-dire la reine de Bohême, sa mère, et ses frères, les princes palatins. Voir ci-avant, p. 197, *éclaircissement*.

c. Elisabeth veut-elle parler des personnes chez qui elle était, l'Electrice douairière de Brandebourg, et l'Electeur lui-même? Voir ci-avant t. IV, 629, notes *a* et *b*.

d. C'est-à-dire Elisabeth elle-même. Rappelons que la reine mère de Suède, qui devait emmener Elisabeth avec elle, arriva à Stockholm, le 19 août 1648; son départ était donc tout proche.

e. La copie porte *de* récrit sur deux mots qui paraissent avoir été *et de*.

pensées quelque tems de matiere plus agreable ; & encore que vous ayez raison de dire que ceux qui sont en grande fortune different dauantage des autres en ce que les déplaisirs qui leur arriuent leur sont plus sensibles, que non pas en ce qu'ils iouissent de plus de plaisirs, parce qu'il y en a peu qui donnent de vrays obiets à leur plaisirs ; (mais si c'estoit de faire du bien au public & particulierement aux personnes de merite, vne condition qui en donneroit quantité de moyens, donneroit aussi plus de plaisirs que ne pourroient auoir ceux à qui la fortune refuse cet auantage[a]*), ie n'en demanderois iamais de plus grand, que de vous pouuoir tesmoigner en effet l'estime que ie fais de vostre bonté pour*

Vostre tres affectionnée amie à vous seruir,

ELISABETH.

DXXIII.

Arnauld a Descartes.

[Juillet 1648.]

Texte de l'édition latine, tome II, epist. 5, p. 16-18.

Clerselier ne donne qu'une version française, tome II, lettre 5, p. 23-27, sans nom ni date. L'édition latine n'en dit pas davantage. Mais on trouve la note suivante en marge de l'exemplaire de l'Institut, t. II, p. 23 : « La V du 2 vol., p. 23, est de M. Arnaud

a. Pour rendre cette longue phrase, non pas plus intelligible (elle l'est suffisamment), mais seulement plus correcte, nous avons ajouté deux signes de parenthèse (l. 7 et l. 11), qui ne se trouvent pas dans la copie MS. ; en outre après le mot *plaisirs* (l. 6), nous avons remplacé par un *point et virgule* la ponctuation de cette copie, à savoir un *point*.

à M. D., comme je le sçay par une lettre du P. Quesnel. Elle n'est point datée ; mais la reponse de M. Desc. a cette lettre étant fixement datée du 29 juillet 1648, et que celle-cy a été écrite quelques jours avant l'autre, comme dit M. D. p. 27 de la lettre 6[e] du 2 vol., je peux bien fixer celle-cy au 25 juillet 1648. » — *C'est une réplique à la lettre DXVIII, p. 192 ci-avant. Voir aussi le prolégomène de la lettre DXVII, p. 184.*

Non dubito[a], *Vir Clariſſime, quin facilius multo, quod inter nos agimus, colloquio, quàm ſcriptis ageretur ; ſed quoniam id fieri non poteſt, cùm ab vrbe abſenti, tam optato congreſſu & tanta cum benignitate oblato, mihi frui non liceat, quod proximum eſt mihi ipſe non inuidebo, vt à te epiſtolas eliciam, quibus doctior fieri poſſim. Cùm enim tua reſponſio, etſi perbreuis, multùm me | in rebus difficillimis intelligendis adiuuerit, hinc mihi magna ſpes oborta eſt, etiam inter abſentes quoddam poſſe colloquium inſtitui, in quo, remoto omni altercandi ſtudio (à quo te abhorrere intelligo, ego certe abſum plurimùm), ſola veritas Philoſophico vel Chriſtiano potius candore quæratur.*

Non relucTor ijs quæ reſpondes ad obiectionem de cogitationibus infantis in vtero conſtituti. Verùm, vt ea res planius intelligatur, quædam amplius explicanda mihi videntur.

1°. Cur in infantis mente nullæ puræ intellectiones eſſe queant, ſed tantùm ſenſationes confuſæ ? Dicam tamen quod in præſentiâ nunc mihi occurrit. Quamdiu mens corpori vnita eſt, non videtur a ſenſibus auocare ſe poſſe, quod ad puram intellectionem neceſſe eſt, cùm ab obiectis externis vel internis vehementius percellitur ; ex

a. En tête on lit : *Instantia ejusdem viri Clarissimi.*

quo ſit vt in acri dolore vel vehementi voluptate corporeâ, non niſi de dolore vel voluptate cogitare queat; atque hinc explicari poſſe videtur, cur phrenetici mente capti ſint, quòd nempe, ſpiritibus, qui in cerebro ſunt, vehementiſſime agitatis, ad nihil aliud mens poſſit attendere; qualis ſit hæc coniectura, & ſi vera eſt, quomodo ad infantes & lethargicos pertineat, velim a te, niſi moleſtum eſt, clarius exponi.

2. *Verùm, etſi nullæ puræ intellectiones in infante, ſed tantùm confuſæ ſenſationes ſint,* | *cur tamen earum poſtea recordari non poteſt, cùm illarum veſtigia in cerebro impreſſa remaneant? (quod tamen in Metaph. pag. 507*[a] *negaſſe videbaris). Nempe, inquis, quia recordatio pendet a quâdam reflexione intellectûs ſiue memoriæ intellectualis, cuius in vtero nullus vſus fuit. Verùm, quod ad reflexionem attinet, intellectus ſiue memoria intellectualis ſuâpte naturâ videtur reflexiua. Explicandum ergo ſupereſt, quid ſit illa reflexio, in quâ memoriam intellectualem conſtituis, & quomodo a ſimplici reflexione omni cogitationi intrinſecâ differat, & quare in vtero nullus illius vſus eſſe poſſit.*

3. *Maxime mihi arridet, quod ais mentem ſemper actu cogitare, & hinc optime ſoluitur dubitatio, quam propoſueram de mentis duratione. Adhuc tamen quædam hîc me mouent. 1. Quî fieri poſſit, vt cogitatio conſtituat mentis eſſentiam, cùm mens ſubſtantia, cogitatio verò entitas modalis tantùm eſſe videatur? 2. Cùm cogitationes noſtræ aliæ ſubinde atque aliæ ſint, alia quoque ſubinde atque alia mentis noſtræ eſſentia videretur. 3. Cùm cogitationis, quam nunc habeo, me ipſum autorem eſſe*

a. Page 507 (Edit. 1641). Page 418 (Edit. 1642).

negari non debeat, ſi in cogitatione mentis eſſentia conſiſtit, illius eſſentiæ autor eſſe, ac proinde me ipſum conſeruare videri poſſim. Video tamen quid hîc reſponderi poſſit, nempe à Deo eſſe quòd cogitemus, à nobis verò ipſis, Deo tamen concurrente, quòd hoc vel illud cogitemus. Sed vix intelligi poteſt, quomodo cogitatio in vniuerſum ab hâc vel illâ cogitatione abſtrahi poſſit, niſi per intellectum. Quare | ſi mens à ſeipſâ habeat quòd hoc vel illud cogitet, à ſeipſâ etiam habere videtur, quòd ſimpliciter cogitet, ac proinde quòd ſit. Deinde res ſingularis & determinatæ eſſentiæ ſingularis & determinata eſſe debet, ideoque, ſi mentis eſſentia cogitatio eſſet, non cogitatio in vniuerſum, ſed hæc vel illa cogitatio, eſſentiam illius conſtituere deberet, quod tamen dici non poteſt. Neque eadem corporis ratio eſt : licèt enim extenſionem ſuam variare videatur, eandem tamen ſemper retinet quantitatem ; totaque variatio in hoc conſiſtit, quod, ſi aliquid decreſcat de longitudine, accreſcat latitudini vel profunditati ; niſi forte dicatur eandem ſemper eſſe mentis noſtræ cogitationem, quæ nunc hoc, nunc illud obiectum reſpiciat, quod vehementer ambigo, an vere dici poſſit.

4. Cùm ea ſit natura cogitationis, vt illius ſemper ſimus conſcij, ſi ſemper actu cogitamus, debemus ſemper eſſe conſcij nos cogitare ; at id experientiæ repugnare videtur, maxime in ſomno. Hinc verò naſcitur alia difficultas, quam iamdudum tibi proponere in animo erat ; ſed, cùm priorem epiſtolam ſcriberem, forte non occurrit. Scribis[a]*, noſtræ menti vim eſſe dirigendi ſpiritus animales in neruos, atque hoc pacto mouendi membra. Alijs*

a. *Discours de la Methode*, Vᵉ partie, p. 54, et *Dioptrique*, IV, p. 110 de cette édition.

verò in locis scribis[a]*, nihil in mente nostrâ esse, cuius vel actu vel potestate conscij non simus; at istius virtutis, quæ spiritus animales dirigit, mens humana non videtur sibi conscia, cùm plurimi nesciant quidem, vtrùm neruos habeant, nisi forsitan nomine tenus, multoque minus an spiritus animales, & quid illi sint. Vno verbo, quantum ex tuis principijs colligere potui, id solum fit à mente nostrâ, quæ naturâ suâ cogitatio est, quod fit cogitantibus atque aduertentibus nobis; at quòd spiritus animales hoc vel illo modo in neruos dirigantur, id non fit cogitantibus atque aduertentibus nobis: non ergo à mente nostrâ fieri videtur.*

Accedit quòd vix intelligi possit, quomodo res incorporea corpoream possit impellere.

Quod ad durationem attinet, locum inspexi à te notatum, mihique maxime placuit, quamuis nondum capiam, vnde prius & posterius, quod in omni successione reperiri debet, in duratione successiuâ rei non motæ desumendum sit.

De vacuo, fateor, nondum illud possum concoquere, eam esse inter res corporeas connexionem, vt nec mundum Deus creare potuerit nisi infinitum, nec vllum corpus in nihilum redigere <possit>, quin eo ipso teneatur aliud paris quantitatis statim creare; imo quin sine vllâ aliâ nouâ creatione spatium, quod corpus annihilatum occupabat, verum & reale corpus esse intelligatur.

De modo quo Christi corpus in Eucharistiâ existit, si quid communicare volueris, pergratum mihi feceris. Vale.

a. Inst. : « *Rép. aux 4mes Objections, art. 6.* » Page 283 (Edit. 1642).

DXXIV.

BRASSET A DESCARTES.

La Haye, 27 juillet 1648.

MINUTE, Bibl. Nat., fr. 17900, f. 404 verso.

En tête : « A M. Descartes. Du 27 Iuillet 1648. »

Monſieur,

*I'ay appriz de voz nouvelles par le retour icy de M. du Laurens**, *que i'ay ſequeſtré de la vie contemplative pour luy en faire gouſter vne autre plus accommodante au cours du monde. S'il eſt bien inſtruict de voz intentions, vous pouvez nous en venir dire vous meſme. Quelque reſolution que vous preniez, quand elle ſera a voſtre contentement, i'en auray vne ioye tres particuliere.*

*M. Palloti, veillant touſiours ſur tout ce qui vous touche, m'advertit, il y a cinq ou ſix iours, que ſans miracle l'on avoit faict parler les mortz contre vous. I'en repreſentay l'impertinence & la conſequence a S. A., qui me promict d'eſtouffer vn eſclat qui s'alloit faire. M. de Wimenon m'aſſeura auant hier, a ſon retour de Leyden, qu'il y auoit impoſition de ſilence**.

Si ie ſuis bien ayſe qu'on ne vous ayt pas miz en neceſſité de reſpondre, ie penſe que cela convient a l'intereſt que ie prens a voſtre repoz, & d'avoir tout d'vn coup faict plaiſir a voz adverſaires, de les garantir d'vne fraterne que vous ne leur auriez pas eſpargnee. Ce que ie vous en diz n'eſt point pour vous faire valoir la marchandiſe, oüy bien pour

vous tesmoigner qu'en toutes occasions ie me monstreray effectivement...

Page 216, l. 3. — M. du Laurens, que nous avons laissé, en décembre 1647, malade à Alkmaar (ci-avant p. 107), était parti pour retourner en France au mois de février 1648. Voici quelques nouveaux détails sur ce jeune homme :

Brasset à M. de Brisacier, 13 janvier 1648 : « ...S'il (*M. du Laurens*) » veut venir ceans exercer sa patience, il y sera le bien venu... Les es- » tudes, le mal, et vn peu de desgoust rendent vn esprit chagrin. Il fault » le ramener doucement .. » (*Bibl. Nat. fr. 17900, f. 17.*)

A M. du Laurens, 20 janvier : « ...Vous auez en M. de Montriche vn » bon Parent, comme puissant et officieux amy... Effectuez donc vostre » resolution de partir ; vostre presence seruiroit de beaucoup pour esmou- » uoir M. vostre Pere, s'il en auoit besoin. Ie vous diz sincerement que » i'ay reconneu qu'il a de la tendresse pour vous, et par consequent vous » ne deuez point doubter de la bonté de son naturel. Vostre deuoir est de » luy donner contentement... ; vous deuez trauailler, puisque vous en » auez l'aage et la capacité. Ie loüe vostre modestie en vous pezant vous » mesme ; mais il ne fault pas qu'elle passe en timidité, qui est souuent » aussy fascheuse que la presumption. La connoissance que vous auez » que ce climat vous est contraire, doibt vous faire resouldre a le quitter » tout le plus tost que vous pourrez... (*Ib., f. 31.*)

A M. de Brisacier, 3 février : « ...Ie voudrois bien que M. du Laurens » se disposast a faire le sien (son voyage), du moins iusques icy, ou i'es- » sayeray de l'arrester quelque tems pour le cathechiser. Ie tiens que, » quand il voudra se desveloper l'esprit de cette encyclopedie aprez la- » quelle il court, il a de quoy se rendre propre a la fonction dont vous » me parlez et qu'en peu de tems il y reussira. Vous aurez peu iuger, par » les lettres qu'il escrit, de son bon raisonnement. Son discours va de » mesme, et sa rencontre est honneste et ciuile... » (*Ib., f. 53 verso.*)

Au même, 24 février : « ...M. du Laurens partit auant hier pour re- » passer en France dans l'espoir de ressentir l'effect des bontez que vous » auez pour luy. L'incommodité qu'il ressent luy fait souhaitter le chan- » gement d'ayr comme le meilleur et plus prompt remedde. Il se faict fort » d'escrire bien l'italien et l'espagnol, le latin auec cela, et l'entente de » l'allemand et flamand n'est pas peu de chose Et ie suis confirmé dans » la creance qu'en peu de tems il se rendra capable de bon employ... Ie » mande a M. Collaye ce qui s'est passé entre M. du Laurens et moy ; » hors le boyre aprez luy, il n'y a rien a craindre en son incommodité... » (*Ib., f. 81 verso.*)

A M. du Laurens (père), « Conseiller du Roy et President en l'Election d'Angers », 9 mars 1648 : « Vous auez trop de sentiment du peu de ser- » uice que i'ay eu la volonté plus que le pouuoir de rendre a M. vostre

» filz. Ie le croy maintenant en lieu d'ou vous aurez plus commodement » de ses nouuelles... » Et en terminant, il l'assure « de la disposition que » ie conserueray tousiours a vous tesmoigner que ie suis parfaitement, et » en bon angevin... » (*Ib.*, *f. 100 verso.*)

Du Laurens aurait donc été renvoyé à La Haye avec un emploi presque officiel auprès de Brasset à la résidence de France. Celui-ci écrivait à Brisacier, le 22 juin 1648 : « ...Ie voudrois que M. du Laurens fust desja » icy pour y prendre possession d'vn employ que ie souhaicterois luy estre » plus auantageux. Vous deuez croyre, Monsieur, que ie le rendray du » moins tout le meilleur que ie pourray... » (*Ib.*, *fr. 17900*, *f. 269.*) Et plus loin, le 12 juillet : « ...Sans celuy que m'envoye M. Brisacier » pour me souslager la main et la veüe, ie crains d'estre bientost aueugle » et manchot... » (*Ib.*, *f. 357.*)

Mais le jeune homme ne put rester en Hollande, pas plus cette seconde fois que la première. Brasset écrivit à M. Lanier, le 13 janvier 1649 : « ...I'aurois bien desiré que la santé de M. du Laurens eust contribué au » contentement que ce m'estoit de l'auoir auprez de moy. Mais l'ayr de ce » climat luy a esté si contraire qu'il a esté contraint de l'aller restablir en » nostre bon payz, ou il est arriué aprez vn long circuit de peregrination » douloureuse par Bordeaux et la Rochelle. Il a vn bon talent, et quand » il sera dans vn employ ou il puisse ioindre la pratique a la theorie, » ie ne doubte point qu'il n'en receuille honneur et profict... » (*Ib*, *fr. 17901*, *f. 31 verso et f. 32.*) Et plus tard, se plaignant de n'avoir personne pour le suppléer, et lui permettre ainsi de faire un voyage en France, il écrivait à M. de Brisacier, le 27 juillet 1649 : « ...I'auois bien » songé de dresser pour cela et pour son propre bien M. du Laurens ; » mais ses indispositions ou ses inquietudes l'ont privé de ce bien, et » moy de ce souslagement... » (*Ib.*, *f. 534 verso.*)

Page 216, l. 15. — Les attaques contre la philosophie de Descartes avaient recommencé à l'Université de Leyde, et la répression avait aussitôt suivi, comme en fait foi cet extrait des *Resolutien van de HH^n Curateuren en Burgermeesteren*, n° 4, p. XCIX *verso* et p. C. Il s'agit d'une requête du Professeur Adam Stuart aux Curateurs et Consuls, à la date du 17 août 1648, en réponse à un décret contre lui, que lui avait remis le secrétaire Wevelichoven.

« ...decretum quo, 1) ob nominatum Cartesium et confutatas ejus » contra mandata vestra opiniones, ut reus et immorigerus condemnor, 2) » a Metaphysicâ privatim et publice docendâ deque eâ disputandâ, 3) et a » publicandis in reliquos Collegas meos famosis libellis temperare jubeor. » Quæ omnia, cùm viderem me hominem peregrinum e patriâ a Nobilis- » simis A. V. ad Philosophiæ in celeberrimâ hac Academiâ Professionem » honorifice vocatum, amicis omnique præsidio præterquam vestro des- » titutum, ab illis quos solos justæ meæ causæ vindices fore sperabam, » hujusmodi criminum damnari et tam ignominiose mulctari, sine magno » stupore ac gravissimo dolore legere non potui. »

DXXV.

Descartes pour [Arnauld].

Paris, 29 juillet 1648.

Texte de l'édition latine, tome II, epist. 6, p. 18-21.

Clerselier donne une traduction française, tome II, lettre 6, p. 27-33, sans le nom du destinataire, mais avec la date: « A Paris, ce 29 Iuillet 1648. » *L'édition latine ne donne aussi que la date. Réponse à la lettre DXXIII ci-avant, p. 212.*

Cùm mihi nuper obiectiones tanquam à viro in hac vrbe habitanti traditæ eſſent, | breuiſſime reſpondi, quia, ſi quid omittebatur, commode in colloquio ſuppleri poſſe arbitrabar. Cùm autem nunc eum abeſſe intelligam, perhumaniter iterùm ſcribenti reſpondere quidem non piget; ſed quia nomen ſuum celat, ne forte in inſcriptione aliquid peccem, ab omni exordio ſuperſedebo.

1. Veriſſime dici mihi videtur, mentem, quandiu corpori vnita eſt, à ſenſibus auocare ſe non poſſe, cùm ab obiectis externis vel internis vehementius percellitur. Addo etiam auocare ſe non poſſe, cùm alligata eſt cerebro nimis humido & molli, quale eſt in infantibus, vel aliter male temperato, quale in lethargicis, apoplecticis, phreneticis, vel etiam quale eſſe ſolet in nobis altiſſimo ſomno dormientibus; quoties enim aliquid ſomniamus, cuius poſtea recordamur, leuiter tantùm dormimus.

2. Non ſatis eſt, vt alicuius rei recordemur, quòd

illa res menti noſtræ antehac obuerſata ſit, reliqueritque nonnulla in cerebro veſtigia, quorum occaſione ipſa eadem cogitationi noſtræ iterùm occurrit ; ſed inſuper requiritur, vt agnoſcamus, cùm ſecundâ vice occurrit, hoc ideo fieri, quòd antehac à nobis fuerit percepta; ſic ſæpe Poëtis occurrunt quidam verſus, quos non meminerunt ſe apud alios vnquam legiſſe, qui tamen tales ijs non occurrerent, niſi alibi eos legiſſent.

Vnde patet, ad memoriam non ſufficere quælibet veſtigia, quæ à præcedentibus cogitationibus in cerebro relicta fuere, ſed illa duntaxat quæ talia ſunt, vt mens agnoſcat|ea non ſemper in nobis fuiſſe, ſed aliquando de nouo adueniſſe. Vt autem mens poſſit iſtud agnoſcere, exiſtimo ipſam, quando primùm imprimebantur, intellectione purâ vti debuiſſe, ad hoc ſcilicet vt adverteret rem, quæ illi tunc obuerſabatur, nouam eſſe, ſiue illi antea obuerſatam non fuiſſe; nullum enim corporeum veſtigium iſtius nouitatis eſſe poteſt. Sic igitur, ſi alicubi ſcripſi cogitationes infantum nulla in eorum cerebro veſtigia relinquere, hoc intellexi de veſtigijs, quæ ad recordationem ſufficiunt, id eſt de ijs, quæ, dum imprimuntur, noua eſſe per intellectionem puram aduertimus : eodem modo quo dicimus, nulla eſſe hominum veſtigia in areâ, in quâ nullius pedis humani figuram inſculptam agnoſcimus, quamuis forte in ipſâ multæ ſint inæqualitates à pedibus humanis factæ, ac proinde quæ alio ſenſu hominum veſtigia dici poſſunt. Denique, vt diſtinguimus inter viſionem directam & reflexam, quòd illa pendeat à primo radiorum occurſu, hæc à ſecundo;

ita primas & ſimplices infantum cogitationes (cùm ſentiunt dolorem ex eo quòd aliquis flatus eorum inteſtina diſtendat, vel voluptatem ex eo quòd dulci ſanguine alantur) *directas* voco, non reflexas; cùm autem adultus aliquid ſentit, ſimulque percipit ſe prius idem non ſenſiſſe, hanc ſecundam perceptionem *reflexionem* appello, atque ad intellectum ſolum refero, quamuis ſenſationi adeo coniuncta ſit, vt ſimul fiant, & ab inuicem diſtingui non videantur.

|3. Ambiguitatem vocis *cogitatio* tollere conatus ſum in articulo 63 & 64 primæ partis Principiorum. Vt enim extenſio, quæ conſtituit naturam corporis, multùm differt à varijs figuris ſiue extenſionis modis, quos induit; ita cogitatio, ſiue natura cogitans, in quâ puto mentis humanæ eſſentiam conſiſtere, longe aliud eſt, quàm hic vel ille actus cogitandi, habetque mens à ſeipſâ quòd hos vel illos actus cogitandi eliciat, non autem quòd ſit res cogitans, vt flamma etiam habet à ſeipſâ, tanquam à cauſa efficiente, quòd ſe verſus hanc vel illam partem extendat, non autem quòd ſit res extenſa. Per cogitationem igitur non intelligo vniuerſale quid, omnes cogitandi modos comprehendens, ſed naturam particularem, quæ recipit omnes illos modos, vt etiam extenſio eſt natura, quæ recipit omnes figuras.

4. Aliud eſt eſſe conſcios noſtrarum cogitationum, eo tempore quo cogitamus, & aliud earum poſtea recordari; ſic nihil in ſomnijs cogitamus, quin eo ipſo momento ſimus cogitationis noſtræ conſcij, quamuis ſtatim eius vt plurimùm obliuiſcamur. Verum autem eſt, nos non eſſe conſcios illius modi, quo mens

noſtra ſpiritus animales in hos vel illos neruos immittit ; iſte enim modus non à mente ſolâ, ſed à mentis cum corpore vnione dependet ; ſumus tamen conſcij omnis eius actionis per quam mens neruos mouet, quatenus talis actio eſt in mente, quippe in quâ nihil aliud eſt, quàm inclinatio voluntatis ad hunc vel illum motum ; atque hanc voluntatis inclinationem ſequuntur ſpirituum in neruos influxus, & reliqua, quæ ad iſtum motum requiruntur ; hocque propter aptam corporis configurationem, quam mens poteſt ignorare, ac etiam propter mentis cum corpore vnionem, cuius ſane mens conſcia eſt ; | alioquin enim ad membra mouenda voluntatem ſuam non inclinaret.

Quòd autem mens, quæ incorporea eſt, corpus poſſit impellere, nulla quidem ratiocinatio vel comparatio ab alijs rebus petita, ſed certiſſima & euidentiſſima experientia quotidie nobis oſtendit ; hæc enim vna eſt ex rebus per ſe notis, quas, cùm volumùs per alias explicare, obſcuramus. Vtar tamen hîc aliquâ comparatione. Plerique Philoſophi, qui putant grauitatem lapidis eſſe qualitatem realem, à lapide diſtinctam, putant ſe ſatis intelligere, quo pacto iſta qualitas poſſit mouere lapidem verſus centrum terræ, quia ſe putant habere eius rei experientiam manifeſtam. Ego verò, qui mihi perſuadeo nullam eſſe talem qualitatem in rerum naturâ, nec proinde vllam eius in humano intellectu veram ideam, exiſtimo illos vti ideâ quam in ſe habent ſubſtantiæ incorporeæ, ad iſtam grauitatem ſibi repræſentandam ; adeo vt nobis non ſit difficilius intelligere, quomodo mens moueat cor-

pus, quàm iſtis alijs quomodo talis grauitas lapidem deorſum ferat. Nec refert quòd iſtam grauitatem dicant non eſſe ſubſtantiam; reuerâ enim illam inſtar ſubſtantiæ concipiunt, quandoquidem exiſtimant ipſam eſſe realem, & per aliquam potentiam (nempe Diuinam) abſque lapide poſſe exiſtere. Non etiam refert quòd eam putent eſſe corpoream; ſi enim per corporeum intelligamus id quod pertinet ad corpus, quamuis ſit alterius naturæ, mens etiam corporea dici poteſt, quatenus eſt apta corpori vniri; ſin vero per corporeum intelligimus id quod participat de naturâ corporis, non magis iſta grauitas, quàm mens humana, corporea eſt.

| 5. Non aliter intelligo durationem ſucceſſiuam rerum quæ mouentur, vel etiam ipſius motûs, quàm rerum non motarum; prius enim & poſterius durationis cuiuſcunque mihi innoteſcit per prius & poſterius durationis ſucceſſiuæ, quam in cogitatione meâ, cui res aliæ coexiſtunt, deprehendo.

6. Difficultas in agnoſcendâ impoſſibilitate vacui oriri videtur, imprimis ex eo quòd non ſatis conſideremus nihili nullas proprietates eſſe poſſe; alioquin enim, videntes in eo ſpatio, quod vacuum vocamus, veram eſſe extenſionem, & ex conſequenti omnes proprietates quæ ad corporis naturam requiruntur, non diceremus illud eſſe plane vacuum, hoc eſt merum nihil; deinde ex eo quòd recurramus ad potentiam Diuinam, quam infinitam eſſe ſcientes, effectum ei tribuimus, quem inuoluere contradictionem in conceptu, hoc eſt à nobis concipi non poſſe, non aduertimus. Mihi autem non videtur de vllâ vn-

quam re eſſe dicendum, ipſam à Deo fieri non poſſe; cùm enim omnis ratio veri & boni ab eius omnipotentiâ dependeat, nequidem dicere auſim, Deum facere non poſſe vt mons ſit ſine valle, vel vt vnum & duo non ſint tria; ſed tantùm dico illum talem mentem mihi indidiſſe, vt à me concipi non poſſit mons ſine valle, vel aggregatum ex vno & duobus quòd non ſint tria, &c., atque talia implicare contradictionem in meo conceptu. Quod idem etiam de ſpatio, quòd ſit plane vacuum, ſiue de nihilo, quòd ſit extenſum, & de rerum vniuerſitate, quòd ſit terminata, dicendum puto; quia nullus mundi terminus fingi poteſt, vltra quem extenſionem eſſe non intelligam; nec etiam dolium adeo vacuum poſſum concipere, |vt nulla in eius cauitate extenſio ſit, ac proinde etiam in quo non ſit corpus; quia vbicunque extenſio eſt, ibi etiam neceſſario eſt corpus.

Pariſijs, 29 Iulij 1648.

DXXVI.

ELISABETH A DESCARTES.

Crossen, 23 août [1648].

COPIE MS., Rosendaal, près Arnhem, *Collection Pallandt, nº 4, p. 22-27.*

Publiée par Foucher de Careil, p. 137-138, Descartes et la Princesse Elisabeth (*Paris, Germer-Baillière, 1879*). *Descartes y répondra, ainsi qu'à celles du 30 juin et de juillet* (*lettres DXIX et DXXII, p. 194 et p. 209 ci-avant*), *par la lettre DXXIX ci-après.*

Monſieur Deſcartes,

Ie vous parlois, en ma derniere, d'vne perſonne qui, ſans auoir failly, eſtoit en danger de perdre la bonne opinion & peut eſtre la bienueillance de la pluſpart de ſes amis [a]. *Maintenant elle s'en trouue deliuré d'vne faſſon aſſez extraordinaire, puiſque cett' autre* [b], *à qui elle auoit mandé le tems qu'il lui falloit pour ſe rendre auprès d'elle, luy répond qu'elle l'auroit bien attendue, ſi ſa fille* [c] *n'eut changé de reſolution, iugeant qu'on trouueroit mauuais qu'elle ſeroit approchée de ſi près par gens de differente religion. C'eſt vn procedé qui, à mon auis, ne répond pas aux louanges que voſtre ami* [d] *donne à celle qui s'en ſert, au moins s'il eſt entierement ſien & ne vient pas, comme ie le ſoupçonne, de l'eſprit foible de ſa mere, qui a eſté accompagnée, depuis que cette affaire eſt ſur le tapis, d'vne ſœur* [e] *qui tient ſa ſubſiſtance du parti contraire à la maiſon de la perſonne ſuſmentionnée. Voſtre ami vous en pourroit*

12 voſtre] noſtre (*F. de C.*).

a. Voir ci-avant, p. 210, l. 14.

b. La reine douairière de Suède, Marie-Eléonore de Brandebourg.

c. Christine, reine de Suède.

d. Chanut.

e. Marie-Eléonore de Brandebourg avait deux sœurs. La cadette, *Catherine,* née le 28 mai 1602, mariée le 12 janv. 1626 au prince de Transylvanie, Bethlen Gabor, qu'elle perdit en 1629, remariée en 1639 au duc de Saxe-Lauenbourg, mourut le 27 août 1649. L'aînée, *Anne-Sophie*, née le 17 mars 1598, épousa le 4 sept. 1614 Frédéric-Ulric, duc de Brunswick et de Wolfenbuttel, qui mourut le 11 août 1634, sans enfant, et laissant ses Etats à Auguste de Brunswick-Lunebourg, dont il a été question ci-avant, t. IV, p. 580 et p. 591 ; elle vécut jusqu'en 1660. Il s'agit certainement de cette dernière, veuve d'un mari qui avait suivi, pendant la guerre de Trente ans, le parti du roi de Danemark, puis de l'empereur, tandis que les deux époux de Catherine firent la guerre à celui-ci, comme alliés des protestants.

éclaircir, ſi vous trouuez à propos de luy en mander quelque choſe. Ou peut eſtre qu'il vous en écrira de ſon propre mouuement, puiſqu'on dit qu'il gouuerne entierement l'eſprit auquel il donne tant de louanges. Ie ne ſaurois rien aiouter à cecy, ſi ce n'eſt que ie n'eſtime pas cet accident ſuſdit au nombre des malheurs de la perſonne à qui il arriue, puiſqu'il la retire d'vn voyage où le mal qui luy en reuiendroit (comme la perte de ſanté & de repos, ioint aux choſes facheuſes qu'il lui euſt fallu ſouffrir d'vne nation brutale), eſtoit tres aſſeuré, & le bien que d'autres en pourroient eſperer, fort incertain. Et s'il y a de l'affront dans le procedé, ie trouue qu'il retombera entierement ſur ceux qui l'ont fait, puiſque c'eſt vne marque de leur inconſtance & legereté d'eſprit, & que tous ceux qui en ont connoiſſance ſauent auſſi qu'elle n'a point contribué à aucune de ces boutades.

Quant à moy, ie pretens demeurer encore icy iuſqu'à ce que i'apprenne l'iſſue des affaires d'Allemagne & d'Angleterre, qui ſemblent eſtre maintenant en vne criſe. Nous y auons eu vne plaiſante rencontre depuis trois iours, toutefois tres-incommode. En nous promenant ſous vn bois de chêne, Mme l'Electrice auec ceux de ſa ſuite, il nous eſt venu en vn inſtant comme vne ſorte de rougeolle par tout le corps, hors au viſage, ſans fieure ni autre mal qu'vne demangeaiſon inſupportable. Les ſuperſtitieux ſe croyoient enſorcelés; mais les paiſans nous diſoient qu'il y auoit parfois vne certaine roſée venimeuſe ſur les arbres, qui, deſcendant en pouſſiere, infecte ainſi les paſſans. Et il eſt à remarquer que tous les differents remedes que chacun s'eſt imaginé pour vn mal ſi nouueau, comme les bains, la ſeignée, les vantouſes, les ſangſues & la purge n'y ont de

rien ſerui. Ie vous en fais le recit, parce que ie preſume que vous y trouuerez de quoy confirmer quelques vnes de vos doctrines.

Ie ſuis parfaitement, M. Deſcartes,
Voſtre tres affectionnée amie à vous ſeruir,

Elisabeth.

De Kroſſen, ce 23/13 d'Aouſt.

DXXVII.

Descartes a l'Abbé Picot.

Boulogne, 1er septembre 1648.

[A. Baillet], *Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 348-350.

« Le séjour de Paris luy devenoit (à Descartes) de plus en plus ennuieux » et difficile à supporter. Il y reçut vers le même têms une double affliction, prémiérement de la maladie de son ami le P. Mersenne, qui se » trouvoit réduit au lit depuis la fin du mois de juillet, aprés avoir été » obligé de passer le Carême précédent à l'infirmerie, et avoir trainé une » santé bizarre et languissante pendant tout le printêms. L'autre sujet » d'affliction fut la mort de Monsieur des Fontaines [*en marge :* René » Brochard, etc.], son oncle maternel et son parrain, arrivée vers le commencement du mois d'août. N'ayant point laissé d'enfans, M. Descartes, » par un accord fait avec M. de la Bretailliére et M. du Crevis, recüeillit » seul sa succession, qui n'auroit pas été médiocre, si M. des Fontaines » n'eût pas fait une donation de tous ses acquêts et de tous ses meubles » aux enfans de sa femme et à sa femme même. Ce qui absorba tellement » son bien, que les héritiers de nôtre Philosophe, qui ne vécut que dix-huit mois depuis, n'y trouvérent presque rien à sa mort. [*En marge :* » Lettre MS. de Desc. à Hooghelande, du 30 d'août 1649. — Lettr. MS. à » Picot de l'an 1648, etc. — Inventaire de M. Desc.] La résolution qu'il » avoit prise de rétourner incessamment en Hollande, fit qu'il abandonna » à M. Picot tous les soins de cette nouvelle succession. Il luy donna » commission de lire comme auparavant toutes les lettres qui luy viendroient de Bretagne ou de Poitou, et de ne luy envoier que celles qui

» en vaudroient la peine, comme aussi d'ouvrir toutes les réponses qu'il » luy addresseroit pour envoyer dans ces provinces, afin qu'il en pût tirer » les instructions nécessaires pour conduire ses affaires, et les regler avec » ses parents... » (BAILLET, II, 348-349.)

« M. Descartes délibéroit de son départ de Paris, lorsqu'arriva la nou- » velle de la bataille de Lens, gagnée le XX d'août par feu M. le Prince » sur l'Archiduc Leopold. Il fut témoin de la cérémonie du *Te Deum,* qui » se fit le XXVI du même mois ; mais la détention du Président de Blanc- » Mesnil, de Messieurs Broussel, Charton, et autres membres du Parle- » ment, qui arriva le même jour, et qui fut suivie des barricades, luy » rendit les désordres de la ville si sensibles, qu'il partit dez le lendemain » à travers de toute la confusion, aprés avoir été consoler son pauvre amy » le P. Mersenne, qu'il laissa fort mal entre les mains du P. J. Auvry, » Correcteur de la Maison, et du P. Hilarion de Coste, son fidelle compa- » gnon. [*En marge :* Lettr. MS. à Picot du I de Septembre.] Il passa à » Boulogne le I de septembre, et arriva à Rotterdam le même jour qu'il » croyoit ne devoir arriver qu'à Calais. Le lendemain il se rendit à Leyde » chez son bon amy M. de Hooghelande, où il apprit une histoire du » sieur Jean Clauberg, qui pouvoit le consoler de la prévarication de » M. Regius, Professeur en Médecine à Utrecht. M. Clauberg étoit en- » core alors Professeur en Philosophie dans l'Université de Herbronn, » au Comté de Nassaw, d'où il passa depuis en celle de Duysbourg sur » le bas Rhin, au Duché de Cléves. »

Baillet paraphrase ensuite le passage suivant de l'épitre à Tobie d'André, que Clauberg mit en guise de préface à sa Logique, « Duisburgi, nonis maii, 1658 » :

« ...Equidem, quum Bremæ, diversis tamen temporibus, usi fuissemus » communi præceptore, Gerhardo de Neufville, qui Scholasticorum, quos » vocant, non perpetuò hærens vestigiis solidiora quædam docuerat, multò » proniores, quàm vulgarium scholarum Philosophiæ mancipata ingenia » esse solent, ad novam lucem admittendam ambo eramus. Sed tu, quem- » admodum ætate, eruditione multisque aliis partibus major me, ita hac » etiam felicior, quòd prior eam vidisti, mihique comiter viam ad eandem » monstrasti, Philosophiam Renati des Cartes seriò atque diligenter ut » examinarem hortatus. Quamobrem tuum secutus consilium contuli me » Lugdunum Batavorum, ubi non sine insigni studiorum emolumento » cognitus mihi communis amicus Johannes de Raey, quem ipse Philo- » sophus hoc ornavit testimonio, quòd suam optimè doceret Philoso- » phiam... » (JOH. CLAUBERGII, *Logica Vetus et nova,* ed. 2ª, Amstelæ- dami, ex Officina Elzeviriana, CIƆ IƆC LVIII.)

Baillet continue : « M. de Raey faisoit dés lors beaucoup d'honneur au » Cartésianisme. Il passoit déja pour un homme de grand esprit, de beau- » coup d'érudition, et d'une facilité merveilleuse à s'expliquer noblement » dans les langues des Sçavans. Il étoit particuliérement attaché à M. de » Hooghelande, qui ne contribuoit pas peu à le fortifier contre Revius et

» les autres ennemis de M. Descartes. [*En marge :* Sorbiére, lettr. et rélat. » in-VIII°, p. 135-136, et Disc. in-4°, p. 688.] M. Clauberg s'unit avec luy » d'une amitié fort étroite, et ils s'encouragérent réciproquement dans la » résolution de bien expliquer et de défendre les sentimens de leur maitre » commun. Les beaux écrits que M. Clauberg a laissez depuis à la pos- » térité, font foy du zéle et de la suffisance avec laquelle il s'en est acquité. » (Baillet, II, 349-350.)

Rappelons que Clauberg se trouva, cette même année 1648, le 20 avril, à Amsterdam, où Burman lui fit part de l'entretien qu'il avoit eu le 16 avec Descartes, à Egmond, p. 144 ci-avant. Remarquons aussi que Clauberg se fit inscrire comme étudiant à l'Université de Leyde, le 13 nov. 1648.

Enfin, sans la journée des barricades, qui fit partir précipitamment Descartes de Paris, le lendemain 27 août, peut-être eût-il fait encore un voyage en Bretagne et en Poitou. Auzout écrivait à Mersenne, d'Azay-le-Rideau, non loin de Blois : « A Azé, le vendredy, 21 Aoust 1648. On m'a » parlé que M^r des Cartes songe a faire un voiage en ce pais. Ie serois » raui qu'il ne changeast pas cette resolution la. Ie l'y verrois autant que » ie pourrois ; il ne seroit qu'à six ou sept lieues... » (*Bibl. Nat., fr. n. a. 6204, p. 354.*)

DXXVIII.

Descartes a l'Abbé Picot.

Amsterdam, 6 septembre 1648.

A. [A. Baillet], *Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 351.
B. *Exemplaire de l'Institut*, t. I, p. 80.

« M. Descartes passa de Leyde à Amsterdam le VI de septembre, d'où » l'inquiétude du fâcheux état où il avoit laissé la Ville de Paris et le » P. Mersenne, le fit écrire à M. Picot [*en marge :* Lettr. MS. à Picot du » 6 Septemb. 1648], pour luy demander des nouvelles de l'un et de l'autre, » et pour luy recommander particuliérement ce Pére dont la santé luy » tenoit fort au cœur, quoiqu'il ne jugeât point, en partant, sa maladie » absolument mortelle. Trois jours aprés, il alla se renfermer dans son » Egmond en Nord-Hollande, comme dans un port assuré contre les » tempêtes, dont il avoit déja vû les préludes dans son voyage. » (Baillet, II, 351.) A

D'autre part, une note MS. de l'exemplaire de l'Institut, I, 80, à propos de la lettre 26 (notre lettre DXXIX ci-aprés), dit ceci : B

« ...Dans la 27e lettre à Picot, datée du 6e sept., M. D. dit à cet amy

» qu'il a appris de M. d'Hogheland qu'il luy avoit envoyé à Paris des
» lettres de Berlin, qui sont celles auxquelles il répond dans cette lettre,
» et qu'il le prie de les luy renvoyer incessamment. »

Ces lettres de Berlin sont, sans doute, les lettres DXIX et DXXII, p. 194 et 209 ci-avant, ou peut-être seulement la première; car, dans la lettre DXXIX ci-après, Descartes ne parle que de celle du 30 juin comme portée à Paris, et d'autre part il emploie assez souvent le pluriel pour désigner une seule missive.

Le F. Hilarion de Coste (F. H. D. C.) raconte ainsi la fin de Mersenne dans sa *Vie du R. P. Marin Mersenne, theologien, philosophe et mathematicien, de l'Ordre des Peres Minimes,* (Paris, Sébastien et Gabriel Cramoisy, 1649) :

« ... Il tomba malade le 27 de juillet de l'an mil six cens quarante-
» huict, d'un abscez que l'on croyoit au commencement une fausse
» pleuresie. »

« Peu de jours après, voyant que son mal de costé ne diminuoit point,
» mais qu'il augmentoit de jour en jour, il se disposa à passer de cette vie
» terrestre à l'éternelle et bien-heureuse : car la mort, qui paroist épou-
» ventable à la pluspart des hommes, se presenta à ses yeux avec des
» beautez et des charmes. Il embrassa genereusement cette fin de sa vie
» avec toutes les tendresses de son cœur, l'ayant purifié par une exacte
» Confession Generale de toute sa vie, qu'il me fit le 5 d'Aoust, feste de
» Notre-Dame des Neiges : ainsi il se fortifia par plusieurs Communions,
» par le saint Viatique, et par l'Extreme-Onction, qu'il demanda avec
» instance, et qu'il receut avec un zele et une ferveur incroyable. Si bien
» que, s'estant armé de ces armes divines pour le combat d'entre la chair
» et l'esprit, et s'estant dépouillé de toutes les affections humaines pour se
» revestir du seul Jesus-Christ crucifié, il se resolut à cet effroyable mo-
» ment en parfait Chrestien et en vray Religieux. Le Venerable Pere Jean
» Auvry Correcteur, et tous les Religieux de ce Convent de Saint-François-
» de-Paule prez de la Place Royale, qui l'ont assisté les XXXVII jours
» qu'il a esté malade, et qui luy ont veu finir sa vie, sont encore dans
» l'admiration de la force extraordinaire de son cœur. Après avoir dit son
» intention dans les derniers jours de sa maladie touchant les Livres qu'il
» avoit sous la Presse, et prié le Superieur de serrer les Livres defendus
» qui estoient dans sa chambre, son esprit libre ne pensa plus qu'à s'ouvrir
» le chemin du Ciel. »

« Ainsi a vécu, ainsi est mort le R.-P. Marin Mersenne, Religieux de
» l'Ordre des Minimes de Saint-François-de-Paule, le premier jour du
» mois de septembre, à trois heures après midy, de l'an mil six cens qua-
» rante-huit, ayant vécu soixante ans moins huit jours... » (p. p. Tamizey de Larroque, p. 29-30 des *Correspondants de Peiresc,* fasc. XIX, Paris, Picard, 1894.)

Outre ce récit d'un religieux, voici celui d'un savant et d'un philosophe, Gassend, daté du 4 septembre 1648 :

« Ludovico Valesio, Principi optimo. Erit haud dubiè, Optime Prin-
» ceps, quod condoleas ereptum nobis nuperis Kalendis optimum Mer-
» sennum, qui et te, donec vixit, tantoperè coluit, et per morbi etiam
» extrema, cum inuiseretur abs me, commeminit tui. Duodequadraginta
» dies pleuritide notha ad dextrum latus laborauit, continenter dolens,
» perpetuò insomnis, difficilè anhelans, et nisi in partem affectam iacere
» non valens. Crebrò illi sanguis, ac potissimùm per morbi initia, sed nec-
» quicquam, missus. Cauterium etiam adhibitum, sed parca nimis exsu-
» datio. Denique et latus apertum, verùm successu non fœlici ; nam pau-
» cis post horis animam efflauit. Vir corde simplex, innocens, mundus,
» in quo dolus non fuit. Vir, quo nullus vnquam curiosior, scrutantior,
» experientior. Vir, quem omnes Artes et Scientiæ, quibus semper, quà
» explorando, quà consultando, quà alios instigando, promouendis sese
» præstitit indefessum, meritò lugeant. Et vis singulare illius, quâ fuit
» erga humanum genus, beneficentiæ argumentum ? Ecce iam penè mo-
» riens Medicis mandauit, suum vt cadauer dissecarent, quousque morbi
» causam, quam ignorassent, eo fine addiscerent, vt iis, qui deinceps
» morbo simili tenerentur, succurrere possent. Viuat ô ille, vt animo in
» Cœlis, sic famâ in Terris inter homines, cui, si quà illis, etiam mor-
» tuus, prodesse posset, curæ fuit. Quantum mihi sit Viri desiderium,
» ipse, qui nos nôras, coniicere potes. Vix certè sustineo tibi quicquam
» aliud, hac quidem vice, perscribere ; adeò mihi vnica penè capitis tam
» cari effigies animo obuersatur... Vale. Parisiis, prid. Non. Septembr.
» MDCXLVIII. » (*Gassendi Opera*, 1658, t. VI, p. 291.)

DXXIX.

Descartes a Elisabeth.

[Egmond, octobre 1648.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 26, p. 80-82.

« A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc. », *sans date. Mais Descartes répond à trois lettres d'Elisabeth (lettres DXIX, DXXII et DXXVI ci-avant, du 30 juin, de juillet, et du 23 août 1648). La première ayant été envoyée à Paris, ne lui fut renvoyée en Hollande, que lorsque lui-même eût averti qu'il était de retour en ce pays. La présente lettre serait donc de la fin de septembre ou du commencement d'octobre.*

Madame,

I'ay eu enfin le bonheur de receuoir les trois lettres que voftre Alteffe m'a fait l'honneur de m'écrire, & elles n'ont point paffé en de mauuaifes mains. Mais la premiere, du 30 Iuin[a], ayant efté portée à Paris, pendant que i'eftois defia en chemin pour reuenir en ce païs, ceux qui l'ont receuë pour moy ont attendu des nouuelles de mon arriuée auant que de me l'enuoyer, & ainfi ie ne l'ay pû auoir qu'auiourd'huy, que i'ay auffi receu la derniere du 23[b] Aouft, par laquelle i'aprens vn procedé iniurieux que i'admire; & ie veux croire, auec voftre Alteffe, qu'il ne vient pas de la perfonne à qui on l'attribuë. Quoy qu'il en foit, ie n'eftime pas qu'on doiue eftre fafché de ne point faire vn voyage, où, comme voftre Alteffe remarque fort bien, les incommoditez eftoient infaillibles & les auantages fort incertains. Pour moy, graces à Dieu, i'ay acheué celuy qu'on m'auoit obligé de faire en France, & ie ne fuis pas marry d'y eftre allé, mais ie fuis encore plus aife d'en eftre reuenu. Ie n'y ay veu perfonne dont il m'ait | femblé que la condition fuft digne d'enuie, & ceux qui y paroiffent auec le plus d'éclat m'ont femblé eftre les plus dignes de pitié. Ie n'y pouuois aller en vn tems plus auantageux pour me faire bien reconnoiftre la felicité de la vie tranquille & retirée, & la richeffe des plus mediocres fortunes. Si voftre Alteffe compare fa condition auec celle des Reines & des autres Princeffes de l'Europe, elle y trouuera mefme

a. Lettre DXIX, p. 194 ci-avant.
b. *Clers.* : du 25. — Lettre DXXVI, p. 224 ci-avant.

difference qu'entre ceux qui ſont dans le port, où ils ſe repoſent, & ceux qui ſont en pleine mer, agitez par les vents d'vne tempeſte. Et bien qu'on ait eſté ietté dans le port par vn naufrage, pourueu qu'on n'y manque pas des choſes neceſſaires à la vie, on ne doit pas y eſtre moins content, que ſi on y eſtoit arriué d'autre façon. Les faſcheuſes rencontres qui arriuent aux perſonnes qui ſont dans l'action, & dont la felicité depend toute d'autruy, penetrent iuſqu'au fond de leur cœur, au lieu que cette vapeur venimeuſe, qui eſt deſcenduë des arbres ſous leſquels ſe promenoit paiſiblement voſtre Alteſſe, n'aura touché, comme i'eſpere, que l'exterieur de la peau, laquelle ſi on euſt lauée ſur l'heure auec vn peu d'eau de vie, ie croy qu'on en auroit oſté tout le mal[a].

Ie n'ay receu aucunes lettres, depuis cinq mois, de l'amy dont i'auois écrit cy-deuant à voſtre Alteſſe[b]. Et pour ce qu'en ſa derniere il me mandoit fort ponctuellement les raiſons qui auoient empeſché la perſonne[c] à laquelle il auoit donné mes lettres, de me faire réponſe, ie iuge que ſon ſilence ne vient que de ce qu'il attend encore cette réponſe, ou bien peut-eſtre qu'il a quelque honte de n'en auoir point à m'enuoyer, ainſi qu'il s'eſtoit imaginé. Ie me retiens auſſi de luy écrire le premier, afin de ne luy ſembler point reprocher cela par mes lettres, & ie ne laiſſois pas de ſçauoir ſouuent de ſes nouuelles, lors que i'eſtois à Paris,

a. Voir ci-avant, p. 226, l. 27.

b. La dernière lettre de Chanut à Descartes était du 4 avril ; elle lui fut remise le 7 ou le 8 mai, lors de son passage à La Haye. Voir ci-avant, p. 182, l. 6, et l'*éclaircissement*.

c. La reine de Suède, Christine.

par le moyen de ſes proches[a], qui en receuoient tous les huit iours. Mais lors qu'ils luy auront mandé que ie ſuis icy, ie ne doute point qu'il ne m'y écriue[b], & qu'il ne me faſſe entendre ce qu'il ſçaura du procedé qui touche voſtre | Alteſſe, pour ce qu'il ſçait que i'y prens beaucoup d'intereſt. Mais ceux qui n'ont point eu l'honneur de vous voir, & qui n'ont point vne connoiſſance tres-particuliere de vos vertus, ne ſçauroient pas conceuoir qu'on puiſſe eſtre ſi parfaitement que ie ſuis, &c.

DXXX.

Descartes a l'Abbé Picot.

[Egmond], 7 décembre 1648.

[A. Baillet], *La Vie de Monsieur Des-Cartes,* t. II, p. 349.

Descartes avait choisi l'Abbé Picot comme mandataire pour la succession de M. des Fontaines (voir p. 227 ci-avant). « M. du Crevis son beau-» frére et M. le Comte de la Villeneuve son neveu n'y trouvérent rien à » redire ; mais il parut, quelques mois aprés, que M. de la Brétailliére son » aîné n'en fut pas si content, et qu'il auroit souhaité y avoir plus de part » que M. Descartes n'avoit jugé à propos de luy en donner. Il se plaignit » même que nôtre Philosophe eût fait sçavoir dans ces provinces qu'il » l'avoit dispensé de toute commission dans le soin de ses affaires. C'est ce » qui porta M. Descartes d'écrire depuis à l'Abbé Picot en ces termes » [*en marge :* le 7 de Décembre 1648] » :

Pour la plainte de mon frére, elle me paroit trés-injuſte. Je n'ay fait autre choſe que mander en Poitou

a. Clerselier, dont Chanut avait épousé la sœur.

b. Chanut, fort ennuyé sans doute de n'avoir rien à mander au philosophe de sa lettre du 20 nov. 1647 et des écrits qui l'accompagnaient (voir p. 81 et p. 86, note *a*), ne lui écrivit point du 4 avril au 12 décembre 1648, lettre DXXXIII ci-après.

que je ne luy ay donné aucune charge d'agir pour moy dans mes affaires, & que, s'il s'ingére de faire quelque choſe en mon nom, ou comme ſe faiſant fort de moy, il en ſera deſavoüé. Lorſqu'il ſe plaint que cela ſe fait à ſon préjudice, il témoigne avoir encore envie de ſe faire mon procureur malgré moy, comme il a fait aux partages de la ſucceſſion de mon pére, pour me ravir mon bien ſous ce prétexte, & ſur l'aſſurance qu'il a que j'aime mieux perdre que de plaider. Ainſi ſa plainte eſt ſemblable à celle d'un loup qui ſe plaindroit que la brébis luy fait tort de s'enfuir, lors qu'elle a peur qu'il ne la mange. Mais la choſe ne mérite pas que vous en parliez à M. l'Abbé Ferrand[a], à moins qu'il ne vous aille voir exprés pour vous en demander des nouvelles.

(Baillet, II, 349.)

Baillet fait encore une citation de la même lettre du 7 déc. 1648, en la mêlant à une autre lettre à Picot, du 21 (ou 26) février 1649, t. II, p. 368. Voir lettre DXXXVIII ci-après.

DXXXI.

Morus a Descartes.

Cambridge, 11 décembre 1648.

Texte de Clerselier, tome I, lettre 66, p. 258-266.

Il y eut quatre lettres de Henry More à Descartes : 11 décembre 1648, et 5 mars, 23 juillet, 21 octobre 1649. Clerselier, ne trouvant pas toutes les réponses dans les papiers du philosophe, les redemanda au correspondant anglais, le 12 décembre 1654, avec la

a. *En marge :* « Leur cousin du côté de leur ayeule. »

permission de publier aussi ses lettres. Celui-ci voulut bien l'accorder, et renvoya en même temps ses propres lettres, non pas telles cependant qu'il les avait écrites d'abord, mais avec des retouches et parfois même des suppressions. Dans sa réponse à Clerselier, le 14 mai 1655, il dit, en effet : « Si tibi visum fuerit meas ad Cartesium litteras publicare, vehementer hoc abs te efflagito, vt ne fiat iuxta illa exemplaria quæ iam habes, quia multò correctiora tibi paro. Deprehendi enim, postquam attentius legeram, non pauca corrigenda, quæ imprudenti mihi exciderunt præ nimio animi feruore ac festinatione, cum ad Cartesium scriberem. Expunxi etiam quædam ex Quæsitis, in tertijs quartisque meis litteris, sed primæ secundæque integræ sunt. » *(Clers., I, 256-257.) Et ce travail de transcription et de correction dut être assez considérable ; car il occupa More pendant un mois :* « Totum id temporis... partim meis ad Cartesium litteris castigandis transcribendisque... impensum est. » *(Ib., I, 257.) — On trouvera d'ailleurs, à la suite de la présente lettre, comme* éclaircissement, *le texte complet des deux lettres échangées entre More et Clerselier.*

CLARISSIMO VIRO
RENATO DESCARTES
HENRICVS MORVS ANGLVS.

Quanta voluptate perfusus est animus meus, vir Clarissime, in scriptis tuis legendis, nemo quisquam præter te vnum potest coniectare.

Equidem ausim asseuerare me haud minùs exultâsse in recognoscendis intelligendisque præclaris tuis Theorematis, quàm ipse in inueniendis, æqueque charos habere atque deamare pulcherrimos illos ingenij tui fœtus, ac si proprius eos enixus esset animus. Quod & certè fecisse aliquo modo mihi videtur, exercendo[a] *sese atque expediendo in eosdem sensus, ac cogitationes, quos generosa tua mens præconcepit, & præmonstrauit. Qui sanè istiusmodi sunt,*

a. *Clers.* : exerendo.

vt, cùm intellectui iudicioque meo adeò ſint congeneres, vt non ſperem fore vt incidam in quicquam coniunctum magis ac conſanguineum, ita ſanè à nullius ingenio alieni eſſe poſſint, cuius itidem ingenium non ſit à rectâ ratione alienum.

Liberè dicam quod ſentio : omnes quotquot exſtiterunt, aut etiamnum exiſtunt, Arcanorum Naturæ Antiſtites, ſi ad magnificam tuam indolem comparentur, Pumilos planè videri ac Pygmeos ; meque, cùm vel vnicâ vice euoluiſſem lucubrationes tuas Philoſophicas, ſuſpicatum eſſe, illuſtriſſimam tuam diſcipulam, Sereniſſimam Principem Elizabetham, vniuerſis Europæis non fœminis ſolùm, ſed viris etiam Philoſophis longè euaſiſſe ſapientiorem. Quod mox euidentiùs deprehendi, cùm inceperim ſcripta tua paulò penitiùs rimari & intelligere.

| Tandem enim clarè mihi affulſit Carteſiana Lux, id eſt, libera, diſtincta, ſibique conſtans ratio, quæ naturam pariter ac paginas tuas mirificè colluſtrauit ; ita vt aut nullæ aut pauciſſimæ ſuperſint latebræ & loci, quos non patefecit nobilis illa fax, aut ſaltem vel leuiſſimo negotio, mihi cùm libitum fuerit, mox ſit patefactura. Omnia profecto tam concinna in tuis Philoſophiæ Principijs, Dioptricis, & Meteoris, tamque pulchrè ſibi ipſis naturæque conſona ſunt, vt mens ratioque humana iucundius vix optaret lætiuſue ſpectaculum.

In Methodo tuâ, luſorio quodam, ſed eleganti ſane modeſtiæ genere, talem te exhibes virum, vt nihil indole genioque tuo ſuauius & amabilius, nihil excelſius & generoſius vel fingi poſſit, vel expeti.

Quorſum autem hæc? Non quod putarem, vir Clariſſime, aut tuâ intereſſe aut Reipublicæ Literariæ, vt

hæc conſcriberem ; ſed quod mirabilis illius voluptatis ac fructûs, quem ex ſcriptis tuis percepi, conſcientia extorqueret hoc, qualecunque eſt, animi in te grati teſtimonium ; præterea, vt certum te facerem, eos etiam apud Anglos eſſe, qui te tuaque magni æſtimant, diuinaſque animi tui dotes vehementer ſuſpiciunt & admirantur, neminem autem hominem me ipſo impenſius te amare poſſe, eximiamque tuam Philoſophiam arctius amplexari.

Sed reuerâ, illuſtriſſime Carteſi, vt nihil diſſimulem, quamuis pulcherrimum illud Philoſophiæ tuæ corpus ac eſſentiam valdè deperéam, fateor tamen paucula excidiſſe in ſecunda Principiorum parte, quæ certè animus meus aut paulò hebetior eſt quàm vt capiat, aut vt admittat auerſatior.

Sed præclaræ tuæ Philoſophiæ Summa nihil inde periclitatur, cùm huiuſmodi iſta ſint, vt cùm aut falſa meritò aut incerta iudicari poſſint, ita nihil ad eſſentiam Philoſophiæ tuæ ac fundamenta pertinere, illaque ſine iſtis optimè poſſit conſtare. Quæ verò ea ſint, ſi tibi non ſit tædio, breuiter nunc exponam.

| *Primò, definitionem materiæ ſeu corporis inſtituis multò quàm par eſt latiorem. Res enim extenſa Deus videtur eſſe, atque Angelus ; imò verò res quælibet per ſe ſubſiſtens, ita vt eiſdem finibus claudi videatur extenſio, atque eſſentia rerum abſoluta, quæ tamen variari poteſt, pro eſſentiarum ipſarum varietate. Atque equidem, quòd Deus extenditur ſuo modo, hinc arbitror patere, nempe quòd ſit omnipræſens, & vniuerſam mundi machinam ſingulaſque eius particulas intimè occupet. Quomodo enim motum imprimeret materiæ, quod feciſſe aliquando, & etiamnum facere ipſe fateris, niſi proximè quaſi attingeret materiam vniuerſi, aut ſaltem aliquando attigiſſet ? Quod certè nun-*

quam feciſſet, niſi adfuiſſet vbique, ſingulaſque plagas occupauiſſet. Deus igitur ſuo modo extenditur, atque expanditur; ac proinde eſt res extenſa.

Neque tamen ille corpus iſtud eſt, ſiue materia, quam ingenioſa illa artifex, mens ſcilicet tua, in globulos ſtriataſque particulas tam affabre tornauit. Quamobrem res extenſa latior corpore eſt.

Animumque mihi vlterius addit, vt à te hac in re diſſentiam, quòd ad confirmationem huiuſce tuæ definitionis, tàm ſcæuum adhibes argumentum & ferme ſophiſticum: quòd vtique corpus poſſit eſſe corpus ſine mollitie, vel duritie, vel pondere, vel leuitate, &c; illis enim aliiſque omnibus qualitatibus quæ in materiâ corporeâ ſentiuntur ex eâ ſublatis, ipſam integram remanere. Quod perinde eſt ac ſi dixeris, libram ceræ, cùm poſſit eſſe libra ceræ, quamuis ſpolietur figurâ ſphæricâ, vel cubicâ, vel pyramidali, &c., ſub nullâ figurâ poſſe remanere integram ceræ libram. Quod tamen impoſſibile eſt. Quamuis enim hæc vel illa figura non tam arctè cohæreat cum cerâ, quin illam exuere poſſit, vt tamen cera ſemper ſit figurata, neceſſitas ſumma eſt & arctiſſima. Ita, quamuis materia non ſit neceſſariò mollis, nec dura, nec calida, nec frigida, vt tamen ſit ſenſibilis, eſt ſummè neceſſarium; vel ſi malles, tangibilis, prout optime definit Lucretius:

|Tangere enim & tangi, niſi corpus, nulla poteſt res[a].

Quæ certè notio minùs debet à tua mente abhorrere, cùm Philoſophia tua omnem ſenſum, cum antiquis illis apud Theophraſtum περὶ αἰσθήσεως, *tactum planiſſimè conſtituat. Quod vero verius eſſe, ipſe facillimè admittam. Sed ſi*

a. *De Natura rerum*, I, 304.

minus, placet corpus definire ab habitudine ad ſenſus noſtros : tangibilitas hæc latior ſit ac diffuſior, & ſignificet mutuum illum contactum, tangendique potentiam, inter corpora quælibet, ſiue animata, ſiue < non > animata fuerint, eſtoque ſuperficierum duorum pluriumue corporum immediata iuxtapoſitio. Quod & aliam innuit materiæ ſiue corporis conditionem, quam appellare poteris impenetrabilitatem ; nempe quod nec penetrare alia corpora, nec ab illis penetrari poſſit. Vnde manifeſtiſſimum eſt diſcrimen inter Naturam diuinam ac corpoream, cùm illa hanc, hæc verò ſeipſam penetrare non poſſit. Vnde ſanè felicius mihi videtur cum Platonicis ſuis Virgilius philoſophari, quàm Carteſius ipſe, cùm ex illorum ſententiâ ſic cecinerit :

. . . . .Totamque infuſa per artus
Mens agitat molem, & magno ſe corpore miſcet[a].

Mitto alias inſigniores Diuinæ extenſionis conditiones, cum non opus ſit hoc loco explicare. Vel hæc pauca ſuffecerint ad demonſtrandum multò tutius fuiſſe materiam definiuiſſe ſubſtantiam tangibilem, vel modo ſupra explicato impenetrabilem, quàm rem extenſam. Dicta enim vel tangibilitas, vel impenetrabilitas, competit corpori adæquatè ; tua autem definitio peccat in legem, καθόλου πρῶτον, *neque enim eſt reciproca cum definito.*

Secundò, quando innuis ne virtute quidem diuina fieri poſſe vt propriè dictum exiſtat vacuum ; & ſi omne corpus ex vaſe tolleretur, quòd latera neceſſariò coirent, iſta profectò mihi videntur non ſolùm falſa, ſed minus conſona antecedentibus. Si enim Deus motum materiæ imprimit, quod ſupra docuiſti, annon ille poteſt contra obniti, &

a. VIRGILE, *Enéide*, l. VI, v. 726-727.

inhibere ne coëant vasis latera? Sed contradictio est distare vasis latera, & tamen nihil interiacere. Idem non sensit li|terata antiquitas, Epicurus, Democritus, Lucretius, alijque. Sed, vt leuiusculum illud argumenti genus missum faciam, diuinam contendo interiacere extensionem, tuumque hîc suppositum esse infirmum, materiam solummodò extendi : latera tamen, vt anteà, coitura non necessitate logicâ, sed naturali; Deumque solum hanc coitionem inhibere posse. Cùm enim particulæ primi præsertim secundique elementi tam furibundo motu agitentur, necesse est, quà ceditur, eò ruant præcipites, aliasque sibi contiguas secum abripiant.

Infeliciter igitur successit, quod tam bellum Theorema, de modo Rarefactionis & Condensationis, quod certè ego alijs de causis verissimum esse censeo, tam lubrico suffulcias fundamento.

Tertiò, singularem illam subtilitatem non capio, quâ atomos, id est particulas suâ naturâ indiuisibiles, non dari euincas. Vt enim, inquis, effecerit Deus eas particulas à nullis creaturis diuidi posse, non certè sibi ipsi easdem diuidendi facultatem potuit adimere, quia fieri non potest vt propriam suam potentiam imminuat. Eodem argumento probaueris, Deum numquam fecisse, vt hesternus oriretur sol, quoniam potentia eius iam efficere non potest, vt sol hesternus non esset ortus; nec vilissimam posse muscam occidere,

Si modo qui perijt, non perijsse potest[a],

a. Ovide, *Ex Ponto*, l. IV, élégie xii :

« Quid mandem quæris ? Peream, nisi dicere vix est ;
» Si modo qui periit, ille perire potest ? »

quod ſcitè de ſeipſo Ouidius; aut materiam non creaſſe, cùm ſit diuiſibilis in ſemper diuiſibilia, ac proindè Deus nunquam poſſet abſoluere ac perficere hanc diuiſionem. Pars enim ſemper reſtat indiuiſa, quamuis diuiſibilis, atque ita perpetuò eluditur potentia diuina, nec plenè ſe exercere poteſt, finemque ſortiri.

Quartò, indefinitam tuam mundi extenſionem non intelligo. Extenſio enim illa indefinita, vel ſimpliciter infinita eſt, vel tantùm quoad nos. Si intelligis extenſionem infinitam ſimpliciter, cur mentem tuam obſcuras vocabulis nimium ſuppreſſis ac modeſtis? Si tantùm quoad nos infinitam, reuerâ erit finita extenſio; neque enim mens noſtra aut rerum aut veritatis menſura eſt. Ac proinde, cùm alia ſit ſimpliciter infinita expanſio, diuinæ vtique eſſentiæ, materia tuorum vorticum à centris ſuis recedet, totaque mundi machina in diſſipatas atomos vagoſque abibit puluiſculos.

Atque ſane eo magis hîc admiror modeſtiam tuam atque metum, quod adeo tibi caues à materiæ infinitudine, cùm particulas actu & infinitas & diuiſas ipſe agnoueris, art. 34 & 35[a]*. Quod certè ſi non feciſſes, extorqueri tamen poſſe videtur hoc modo. Nam, cùm quantum ſit in infinitum diuiſibile, partes actu infinitas habere oportet. Vt enim cultello alioue quouis inſtrumento corpus in partes palpabiles, quæ non actu ſunt tales, mechanicè diſſecare prorſus ἀμήχανον, ſiue impoſſibile; ita vel mente quantitatem diuidere in partes toti realiter actuque non inexiſtentes, planè ἄλογον eſt ac rationi abſonum.*

Quibus inſuper adiungi poteſt, hypotheſin hanc, quòd mundus ſimpliciter ac reuerâ ſit infinitus, æqualem vim

a. *Principia Philosophiæ*, pars II.

habere, ad explicandam iuxta ac confirmandam rationem rarefactionis & condenſationis, quam ſupra propoſuiſti, art. 6, 7[a], *atque iſtud principium,* ſolius corporis eſſe extenſionem, & nihilum non poſſe extendi. *Quod enim ibi præſtat Logica ſeu contradictoria neceſſitas, idem hic neceſſitas Phyſica vel mechanica certiſſimè præſtabit.*

Cùm enim omnia in infinitum vſque materiâ ſeu corporibus ſint plena ac referta, penetrationis lex impediet, ne ſiat vlla diſtantia in rarefactione corporibus nuda, aut acceſſio partium ad ſe inuicem in condenſatione, ſine interiacentium particularum expulſione.

Atque hactenus, quæ à me dicta ſunt rationi mentique meæ maxime videntur perſpicua, tuiſque placitis longè longeque certiora.

Cæterum à nullâ tuarum opinionum animus meus, pro eâ quâ eſt mollitie ac teneritudine, æque abhorret, ac ab internecinâ illâ & iugulatrice ſententiâ, quam in Methodo[b] | *tuliſti, brutis omnibus vitam ſenſumque eripiens, dicam, an potius præripiens? neque enim vixiſſe vnquam pateris. Hîc non tàm ſuſpicio rutilantem tui ingenij aciem, quàm reformido, vtpote de animantium fato ſollicitus, acumenque tuum non ſubtile ſolùm agnoſco, ſed chalybis inſtar rigidum ac crudele, quod vno quaſi ictu vniuerſum fermè animantium genus vitâ auſit ſenſuque ſpoliare, in marmora & machinas vertendo.*

Sed videamus, obſecro, quid in cauſâ eſt, quod in brutas animantes quicquam tàm ſeueriter ſtatuas. Loqui vtique non poſſunt, cauſamque ſuam apud iudicem dicere, & quod crimen aggrauat, cùm ad loquelam organis ſatis ſint

a. *Principia Philosophiæ*, pars II.
b. *Discours de la Méthode*, Ve partie, p. 46 (édit. *princeps*).

inſtructæ, vti patet in picis & pſittacis, hinc vitâ ſenſuque mulctandæ ſunt.

Verumenimverò, quomodo fieri poſſit, vt aut pſittaci aut picæ voces noſtras imitentur, niſi audirent ſenſuque perciperent quid loquimur? Sed non intelligunt, inquis, quid ſibi volunt iſtæ voces, quas effutiunt imitando. Quidni tamen ipſi quid volunt ſatis intelligant, cibum ſcilicet quem à dominis hoc artificio acquirunt? putant igitur ſe cibum mendicare, quod iſtâ loquacitate toties voti compotes fiunt. Et quorſum, quæſo, illa attentio eſt & auſcultatio in auibus cantatorijs, quam præ ſe ferunt, ſi nullus ſit in ipſis ſenſus nec animaduerſio? Vnde illa vulpium canumque aſtutia & ſagacitas? Quî fit vt minæ & verba ferocientes cohibeant belluas? Canis famelicus, cùm furtim quid abſtulit, cur quaſi facti conſcius clàm ſe ſurripit, & meticuloſe ac diffidenter incedens nemini occurſanti gratulatur, ſed auerſo pronoque roſtro ſuam ad diſtans pergit viam, ſuſpitioſè cautus, ne ob patratum ſcelus pœnas luat? Quomodo iſta fieri poſſunt, ſine internâ facti conſcientiâ? Copioſa iſta hiſtoriolarum congeries, quibus nonnulli conantur demonſtrare rationem ineſſe animalibus brutis, hoc ſaltem euincet, ſenſum ipſis memoriamque ineſſe. Sed infinitum eſſet tales narratiunculas hîc attexere. E quibus ſcio benè multas iſtius modi eſſe, vt earum vim vel ſubtiliſſimum acumen haud poſſit eludere.

Sed video planè quid te huc adegit, vt bruta pro machinis habeas : Immortalitatis vtique animarum noſtrarum demonſtrandæ ratio, quæ, cùm ſupponat corpus nullo modo cogitare poſſe, concludit, vbicumque eſt cogitatio, ſubſtantiam à corpore realiter diſtinctam adeſſe oportere, adeoque immortalem. Vnde ſequitur, bruta,

ſi cogitent, ſubſtantias immortales ſibi annexas habere.

Atqui obſecro te, vir perſpicaciſſime, cùm ex iſtâ demonſtrandi ratione neceſſe eſſet, bruta animantia aut ſenſu ſpoliare, aut donare immortalitate, cur ipſa malles inanimes machinas ſtatuere, quàm corpora animabus immortalibus actuata? præſertim cùm illud, vt naturæ phænomenis minimè conſonum, ita planè ſit inauditum hactenus; hoc verò apud ſapientiſſimos veterum ratum ſit ac comprobatum, Pythagoram puta, Platonem, alioſque. Et certè animos hoc adderet Platonicis omnibus perſiſtendi in ſuâ de brutorum immortalitate ſententiâ, cùm tàm inſigne ingenium eò anguſtiarum redactum ſit, vt, ſi animas brutorum immortales non concedatur, vniuerſa bruta inſenſatas machinas neceſſariò ſtatuat.

Hæc ſunt paucula illa (magne Carteſi) in quibus mihi fas eſſe putabam à te diſſentire. Cætera mihi adeò arrident atque adblandiuntur, vt nihil illis habeam magis in delicijs; adeoque intimis animi mei ſenſibus conſona ſunt atque cognata, vt non ſolùm tardioribus commodè explicare, ſed etiam contra pugnaciſſimos quoſque fœliciter, ſi opus eſſet, defendere me poſſe confidam.

Quod reliquum eſt, exorandus es, Vir illuſtriſſime, vt hæc noſtra boni conſulas, nec me vllius leuitatis vanæque ambitionis ſuſpectum habeas, quaſi affectarem Clariſſimorum virorum familiaritates ac amicitias, cùm & ipſe, ſi poſſem, haud cuperem inclareſcere, rem turbulentam famam iudicans, priuatoque otio valdè inimicam.

Neque profectò, quamuis animo ſim in te admodum prono ac procliui, id vnquam tibi ſignificaſſem, niſi ab alijs | inſtigatus; ſed te tuaque amore latenti tacitâque veneratione proſequi contentus fuiſſem.

Nec obnixè à te efflagito vt reſcribas, vtpote quem contemplationibus ſummè arduis, vel experimentis faciundis maximè vtilibus pariter ac difficilibus, occupatiſſimum autumo.

Permitto igitur hîc tibi tuo iure vti, ne ſim in publicum iniurius. Quod ſi tamen hæc noſtra, qualia qualia fuerint, reſponſione quâlibetcunque cohoneſtare dignatus fueris, rem ſane non ingratam præſtabis

Singularis tuæ ſapientiæ cultori deuotiſſimo,

HENRICO MORO.

Cantabrigiæ, è Collegio Chriſti,
3° Idus Decembris anno 1648.

Clerselier imprime auparavant, dans son édition des *Lettres de Descartes*, t. I, lettre 64, p. 251-253, et lettre 65, p. 253-257, deux lettres échangées entre Henry More et lui, le 12 déc. 1654, et le 14 mai 1655, au sujet des objections de More et des réponses de Descartes en 1648 et 1649. Voici l'une et l'autre de ces lettres :

« *Clarissimo Viro*
» *Henrico Moro Nobili Anglo.* »

« Legi, vir eximiè, et perlegi summâ cum voluptate tuas ad D. Car-
» tesium difficultates, quas ei tertio Idus Decembris 1648, tertio nonas
» Martij, 10 Calendas Augusti et duodecimo Calendas Novembris 1649 [a],
» proposuisti; miratusque sum ingenium tuum et summam humanita-
» tem, quâ fretus ausus sum hæc ad te confidenter rescribere, vt de ijs
» quæ facere instituo te certiorem faciam, et à te impetrem ea quæ mihi
» necessaria sunt, vt opus quod suscepi ad finem perducam. Scies igitur
» me habere | præ manibus præcipua Autographa, quæ incomparabilis
» Philosophus D. Cartesius D. Chanuto, olim apud serenissimam Sueciæ
» Reginam, nunc vero apud Batauos legato meritissimo, affini meo, apud
» quem Sueciæ vitâ functus est, reliquit. Inter quæ sunt et illa litterarum
» quas pluribus ex amicis suis rescripsit, ex quibus præcipuas colligo,
» quæ vel Philosophiam suam tangunt, vel ea quæ perficienda suscepe-
» rat respiciunt, vel difficultates à plerisque summis viris, inter quos non
» minimum tenes locum, ipsi propositas soluunt, vt eas omnes publici
» iuris faciam, quod spero me breui peracturum. Sed quia litteræ illæ,

a. C'est-à-dire : 11 déc. 1648, et 5 mars, 23 juillet, 21 octobre 1649.

» quæ difficultatibus respondent, vix possunt intelligi, nisi etiam eæ, quæ
» occasionem ipsi dederunt tale quid respondendi, simul in lucem edan-
» tur, nec tamen mihi honestum visum fuerit hoc exequi absque veniâ et
» licentiâ eorum qui ipsi rescripserunt, à quibusdam petij et impetraui,
» vt illud mihi concederent, quod etiam spero à te, pro summâ tuâ hu-
» manitate et incredibili erga Cartesium studio, mihi concessum iri. »

« Sed præterea cuperem vt mihi exemplaria mitteres earum omnium
» quas à D. Cartesio accepisti epistolarum ; duas enim tantum præ mani-
» bus habeo, quarum prior respondet tuis tertio Idus Decembris datis [a],
» altera, ijs quæ tertio nonas Martij scriptæ sunt [b]. Superest igitur tertia,
» quæ mihi deest, quæque tuis 10 Calendas Augusti et 12 Calendas
» Nouembris datis satisfacere debet [c] ; quæ profecto non potest non esse
» pulcherrima, et continere plura scitu dignissima, cùm tot tuis tantisque
» difficultatibus et quæstionibus, cùm ex Principijs Philosophiæ, tum ex
» Dioptrice excerptis, respondere debeat; cuius tamen duas dumtaxat
» paginas inueni, quæ tantùm instantijs tuis satisfacere tentant, nec vllum
» verbum ad quæsita tua super Principijs et Dioptrice continent. Quare
» summopere exopto et enixè precor, vt et mihi licentiam concedas lit-
» teras tuas simul cum responsis imprimendi, et vt simul ad me mittas,
» quas habes à D. Cartesio, vt et posteritatis vtilitati, et amici nostri
» famæ ac memoriæ consulamus. »

« Præter hæc autem litterarum Autographa, plura adhuc habeo cele-
» berrimi viri præclara monumenta, quæ singula suo tempore lucem vide-
» bunt, et quæ non parum iucunditatis puto tibi fore allatura, vtpote qui
» in euoluendis Cartesianis scriptis tam impiger videris. Si mihi verna-
» culâ linguâ vti licuisset, aptius atque ornatius sententiam meam expli-
» cuissem ; sed ne in varios errores inciderem, stylum contraxi, et vt
» potui, non vt volui, mentem meam tibi aperui ; quod rogo vt mihi con-
» dones, et scias me tuæ semper humanitatis et sapientiæ laudatorem et
» cultorem fore. »

« Clavdivs Clerselier. »

« Parisijs, 12 Dec. 1654. »

« *Responsio Henrici Mori.* »

« Litteræ tuæ, vir clarissime, datæ Lutetiæ Parisiorum, pridie Idus
» Decembris, anno 1654, non peruenerunt ad manus meas ante deci-
» mum septimum Calendarum Maij [d]. Miror tantum temporis interfluisse.
» Granthamiæ tunc agebam in agro Lincolniensi. Rus enim concesse-
» ram, cùm alijs de causis, tum ad confirmandam valetudinem. Vehe-

a. Voir ci-après lettre DXXXVII, du 5 février 1649.

b. Lettre DLIV, du 15 avril 1649.

c. Cette troisième lettre ne fut pas rédigée entièrement, et il n'en reste que les deux pages dont parle Clerselier, et que nous donnerons, lettre DLXVI ci-après, fin d'août.

d. Le 15 avril 1655.

» menter equidem gaudebam, postquam intellexi præclarum tuum insti-
» tutum edendi omnia Cartesij scripta quæ apud te sunt, quo non solùm
» nobilissimi Philosophi famæ ac memoriæ, verùm etiam communi om-
» nium literatorum vtilitati optimè consules. In neminem enim aptiùs
» quadrat, quàm in diuinum illum virum, Horatianum illud :

» *Qui nil molitur inepte*[a].

» Quam ob causam, si ego tibi à consiliis essem, nihil quicquam eo-
» rum supprimeretur, quæ vel ille tentauit vllo modo in rebus Philoso-
» phicis, vel fœliciter ad exitum perduxit; sed lucem viderent omnia, in
» maius Reipub. Literariæ commodum. Ac proinde, vt nullum impedi-
» mentum esset tam vtili ac generoso proposito, vel vltrò tibi conce-
» derem copiam edendi primas meas secundasque litteras ad Cartesium
» conscriptas[b], quippe quod absque eis, vt rectè mones, responsa eius
» tam commodè intelligi non possint; nec multùm abs re fore diffiteor,
» si tertias meas[c] simul edideris, cùm per eas responsum sit alteris illis
» Cartesianis. Sed cùm quartæ meæ[d] nullis illius literis respondeant,
» nec illis ab ipso responsum sit quicquam, vtpote inopinatâ morte præ-
» repto, de ijs aliquantùm hæsito an publici iuris facerem. Cæterùm
» omnem scrupulum eximeret, si quis ex amicis ipsius aut familiaribus,
» qui frequentius eum inviserunt et colluquuti sunt, vel cum eo vixerunt
» coniunctiùs, respondendi vices suppleret; tunc enim parùm dubito,
» quin operæ esset pretium illas etiam in lucem dare. Quod si hoc in
» præsens impetrari non possit, modò probabile esset, quod literæ illæ
» meæ tertiæ quartæque editæ allicerent aliquem ex peritioribus Philo-
» sophiæ Cartesianæ sectatoribus, ad respondendum omnibus difficulta-
» tibus inibi Cartesio ipsi propositis ; ex illâ saltem spe faciliùs animum
» inducerem, vt ius tibi concedam eas in publicum proferendi. Quid
» autem futurum sit in hâc re, ipse forsan oportuniùs quàm ego conjec-
» turam capies? Ne multis igitur te morer, totum hoc negotium iudicio
» tuo ac candori permitto, vt, quod facto opus sit, facias. »

« Incredibile est quanto mærore sum affectus, audito præmaturo Car-
» tesij fato, quippe qui ingenium virtutesque incomparabilis viri impense
» amaui et miratus sum. Præterea accessit ingens desiderium perlegendi
» responsa eius, | quæ expectaui, ad tertias quartasque meas litteras, quæ
» vniuersam illius Philosophiam percurrunt. Inchoasse integrum respon-
» sum ad meas datas 10 Cal. Aug., ex te intelligo. Quod fragmentum
» scripsisse eum conijcio, cùm Egmundæ esset in Hollandiâ. Destitit
» autem, vt per amicos suos certiorem me fecit, ab incepto, quod ani-

a. HORACE, *Ars poet.*, 140.
b. Lettre DXXXI ci-avant, du 11 déc. 1648, et lettre DXLIV ci-après, du 5 mars 1649.
c. Lettre DLXIV, du 23 juillet 1649.
d. Lettre DLXXIV, du 21 octobre 1649.

» mus occupatissimus paratu ad iter Suecicum non potuit vacare tam » subtilibus tantique, vti ipse dixit, momenti difficultatibus et disquisi- » tionibus ; sed constanter pollicitus est suis, se proximo vere reuersu- » rum, et tunc mihi copiosè et perspicuè omnia explicaturum [a]. Sed, cùm » invida mors cætera nobis præripuerit, nollem vel illud fragmentum » duarum paginarum, quarum mentionem facis, interire. »

« Quod ad solidiora illa Cartesij monumenta attinet, quæ profiteris te » habere, quæque, vti promittis, lucem visura sunt suo tempore, gestit » profectò animus ad tam lætum gratumque nuncium ; auideque interim » cupio, si tibi non sit molestum, vt argumenta titulosuè singulorum » librorum recenseas in proximis tuis literis [b]. Reuixit enim in me, ex » quo nuperas tuas accepi, pristinus ille ardor erga Philosophiam Carte- » sianam, qui aliquantulùm ab obitu desideratissimi nostri amici defer- » buerat, cùm noua legendi materies non suppeteret. Sed, vt ingenuè » fatear quod res est, illud solum in causâ non fuit, sed peculiaria quæ- » dam studia quæ aliò animum auocârunt. Est enim illud rerum pondus, » veritatis pulchritudo, amplitudo ingenij et acumen, Theorematum de- » nique omnium admirabilis ille ordo et consensus in scriptis Cartesia- » nis, vt vel millies lecta non sordescant ; non magis quàm lux solis, » cuius ortum singulis diebus aues, pecudes ipsique adeo homines gratu- » labundi contemplantur. »

« Nec certè solum lectu iucunda est hæc Cartesiana Philosophia, sed » apprimè vtilis, quicquid aut mussitent, aut deblaterent alij, ad sum- » mum illum omnis Philosophiæ finem, puta Religionem. Cùm enim » Peripatetici formas quasdam contendunt esse substantiales, quæ è po- » tentiâ | materiæ oriuntur, quæque cum materiâ ita coalescunt, vt absque » illâ subsistere non possint, ac proinde necessariò demum redeunt in » potentiam materiæ (cui ordini accensent viuentium ferè omnium ani- » mas, etiam eas quibus sensum cogitationemque tribuunt) ; Epicurei » autem, explosis illis substantialibus formis, ipsi materiæ vim sentiendi » cogitandique inesse statuunt; solus, quod scio, inter Physiologos exti- » tit Cartesius, qui substantiales illas formas animasuè materiâ exortas è » Philosophiâ sustulit, materiamque ipsam omni sentiendi cogitandique » facultate planè spoliauit. Vnde, si principijs staretur Cartesianis, certis- » sima esset ratio ac Methodus demonstrandi, et quòd Deus esset, et

a. Il résulte de ceci que les deux pages retrouvées par Clerselier dans les papiers de Descartes, ont été écrites fin d'août, au reçu de la troisième lettre de More, du 23 juillet, et avant le départ du philosophe pour Stockholm, lequel eut lieu le 1er septembre 1649. Voir la lettre DLXVI ci-après.

b. Nous n'avons point la réponse de Clerselier à cette requête de More. Mais la Bibliothèque Nationale possède à Paris, de la main de Clerselier, un : « Inventaire succinct des escrits qui se sont trouvez dans » les coffres de Monsr Descartes apres son decedz a Stocholm, en feb. » 1650 ». (*MS. fr. n. a., 4730.*)

» quòd anima humana mortalis esse non possit. Quæ sunt illa duo solidissima fundamenta ac fulcra omnis veræ Religionis. Hæc breuiter noto, cùm possim et alia bene multa huc adijcere, quæ eodem spectant. Sed summatim dicam nullam extare Philosophiam, nisi Platonicam fortè exceperis, quæ tam firmiter Atheis viam præcludit ad peruersas istas cauillas et subterfugia, quò se solent recipere, quàm hæc Cartesiana, si penitiùs intelligatur. Vnde spero, quòd omnes boni clementiùs ferent amplissimas illas laudes, quibus incomparabilem virum cumulo, in ijs quas ad eum scripsi litteris. Credoque, quicquid hæc præsens ætas senserit de Cartesio (nam, vt nunquam viuis, ita raró recenti defunctorum memoriæ parcit inuidia), quòd posteritas eum omni cum laude et veneratione sit exceptura, optimumque illius Philosophiæ vsum sit agnitura. Quod lubentiùs prædico, vt maiorem in modum tibi animos accendam ad pergendum in nobili illo instituto edendi omnia quæ habes Cartesij scripta Philosophica; quo pacto, cùm alios multos, tum me præter cæteros deuincies, qui in illis euoluendis tantam percipere soleo voluptatem. »

Suit un alinéa (p. 256-257) que nous avons rapporté textuellement et en entier dans le *prolégomène*, p. 236. More continue :

« Quòd mensis ferè iam elapsus est, ex quo tuas accepi litteras, nec tamen ad te rescripsi, id profectò factum est per nullam negligentiam aut incuriam. Non possum enim non magni te æstimare, tum propter eximium tuum ingenium, ad omnem, quod satis ex litteris tuis perspexi, æquitatem et humanitatem compositum ac conformatum, tum propter honorificam Clarissimi fratris tui Chanuti, ólim apud Suecos, nunc verò, vti narras, apud Batauos legati meritissimi, in Cartesium defunctum pietatem. Sed totum id temporis quod effluxit, partim negotijs, quibus eram ruri districtus, partim meis ad Cartesium litteris castigandis transcribendisque, postquam ad Academiam redijssem, impensum est; nec putabam fore operæ pretium ad te rescribere, prius quàm ista perfecissem. Iam verò in parato sunt omnia, tam mearum, quàm Cartesianarum litterarum exemplaria : neutra tamen ad te mitto hac vice, quippe quod experiendum putaui priùs, quàm tutò hæ, quas iam scripsi, litteræ ad manus tuas peruenerint; postquam id intellexerim, mittam ad te continuò. Perlubenter interim ex te audire vellem, quousque deueneris in nobili illo negotio quod scribis te suscepisse. Rem sanè mihi pergratam præstabis, si per proximas tuas literas eâ de re certiorem me feceris. Vale, Vir Clarissime, et generosum illud opus quod moliris fœliciter exequere. Sic optat

» Tibi Cartesianisque omnibus addictissimus

» HENRICVS MORE. »

« Cantabrigiæ, è Collegio Christi,
» pridie Idus Maij 1655[a]. »

a. Le 14 mai 1655.

DXXXII.

Christine de Suède a Descartes.

Stockholm, 12 décembre 1648.

Copie MS., Leyde, *Bibliothèque de l'Université.*

Publiée par Foucher de Careil, p. 139, Descartes, la Princesse Elisabeth et la reine Christine *(Germer-Baillière, 1879). En 1691, cette lettre avait été signalée par Baillet en ces termes : « La lettre » de cette Princesse étoit du XII Décembre de l'an 1648, accom- » pagnée d'une de M. Chanut de même date. M. Descartes fit réponse » à l'une et à l'autre le XXVI de Février de l'année suivante. »* (Vie de Mons. Des-Cartes, II, *332.*) *La date que donne la copie MS. « 2 décembre 1648 » est de l'ancien style ; il faut lire 12 décembre. — Cette lettre et la suivante furent envoyées à Paris, Chanut ne sachant pas encore que Descartes en était parti. Clerselier la renvoya en Hollande. Descartes ne put y répondre que le 26 février 1649, lettre DXLI ci-après.*

Monſieur Deſcartes,

Ma curioſité me porta, il y a quelque tems[a], *de vous faire demander par M. Chanut voſtre ſentiment ſur la queſtion du ſouuerain bien : là-deſſus, Monſieur, vous l'auez declaré dans vne lettre que vous auez pris la peine de m'écrire*[b], *de laquelle ie pretens de vous remercier par la preſente, comme auſſi du traité des Paſſions que vous y auez ioint ; ie vous aſſeure, Monſiéur, que ces pieſſes m'ont confirmé dans la bonne opinion que ledit ſieur Chanut m'auoit donné de vous. Ie ſauois déia que, pour eſtre ſon ami, il ne faudroit pas auoir moins de vertu &*

a. Exactement le 17 septembre 1647. Voir ci-avant lettre CDXCIII, p. 79.

b. Lettre CDXCV, du 20 nov. 1647, p. 81.

de ſauoir que Dieu vous en a donné, & l'eſtime qu'auec grande raiſon i'ay donné à ſon merite m'obligeoit de n'en auoir pas moins pour vous; aſteur que vous vous eſtes fait cognoître par les beaux liures que vous auez écrit, ie vous remercie de tout mon cœur de ce que vous m'auez confirmé & augmenté l'eſtime que i'auois pour l'vn & pour l'autre, & vous prie de croire que i'embraſſeray auec plaiſir toutes les occaſions qui me permettront de vous témoigner que vos merites vous ont acquis l'eſtime & l'affection de

CHRISTINE.

Stocholm, le 2 decembre 1648.

DXXXIII.

CHANUT A DESCARTES.

Stockholm, 12 décembre 1648.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes,* t. II, p. 357-358.

« Cependant », dit Baillet, « la Reine de Suéde, débarrassée des négo- » ciations de la paix générale de l'Europe, qui fut concluë à Munster le » XXIV d'Octobre de cette année, non contente d'avoir lû le petit traité des » Passions de M. Descartes [*en marge :* Il luy avoit envoyé ce traité MS. » avec ce qu'il avoit écrit du souverain Bien] à la chasse, comme elle » avoit coûtume d'en user à l'égard de beaucoup d'autres, voulut le relire » dans son cabinet, et l'étudier avec de plus profondes méditations. Cette » seconde lecture fit de si fortes impressions sur son esprit, qu'elle prit » résolution de passer à l'étude de toute la Philosophie de M. Descartes, » à qui M. Chanut, Résident de France auprés d'elle, en récrivit le XII » de Décembre dans ces termes [*en marge :* Lettr. MS. de Chanut à Desc. » du 12 Décembre 1648] » :

I'eus l'honneur, il y a deux mois[a], *de ſuivre la Reine en un voyage vers les mines d'argent & de cuivre. Dans*

a. En marge : « C'étoit en Octobre 1648. »

le loiſir du chemin, elle ſe donna entiérement à la lecture. Je portay vos Principes de la Philoſophie. Je luy lus la préface. Elle ouvrit le livre par endroits, & demeura fort penſive pendant quelques jours. Je connus ce qui la faiſoit réver ; & comme j'oſay bien luy dire qu'il me ſembloit qu'elle ſe trouvoit en peine entre le deſir de s'inſtruire dans cette Philoſophie & les difficultez qu'elle auroit à l'acquerir, elle m'avoüa que j'avois deviné ce qui luy donnoit du ſoucy. Je luy conſeillay d'achever à loiſir quelques autres études qu'elle s'étoit propoſées, & cependant de commander à M. Freinſhemius, ſon Hiſtoriographe, trés-honnête homme & ſçavant, dont elle ſe ſert pour ſon ſoulagement dans la lecture, qu'il s'inſtruiſe de vos Principes auſſi parfaitement qu'il luy ſera poſſible, afin que, ſa Majeſté venant enſuite à les lire, elle ſoit ſecouruë dans les difficultez qui la pourroient ennuier, ſi elle s'attachoit ſeule à cette étude. Mon avis luy plut. A ſon retour elle a donné l'ordre à M. Freinſhemius. Et parce qu'il a reconnu qu'il auroit lui-même beſoin d'un compagnon dans ce chemin, j'ay été prié de faire cette lecture en même têms. De ſorte, Monſieur, qu'une des principales parties de mes offices conſiſtant à n'être point deſagréable au Souverain auprés duquel ie ſers nôtre Maître, il eſt arrivé que c'eſt aujourd'huy une des fonctions de la Réſidence en Suéde de lire & d'étudier vôtre Philoſophie. Je vous avouë que j'avois beſoin que cette obligation ſe joignît à ma curioſité, parce que, me trouvant engagé dans la vie civile, je faiſois ſcrupule de divertir mes penſées à ces abſtractions. La réſolution de la Reine de Suéde eſt de prendre vôtre livre auſſi-tôt que nous l'aurons achevé ; & lorſque, dans le cours de la

lecture, nous ne ſerons pas aſſez forts ou aſſez adroits pour délier les nœuds qui l'arrêteront, nous aurons recours à vous. Sa Majeſté s'eſt fort enquiſe de vôtre fortune, & du ſoin qu'on prenoit de vous en France ; & je ne ſçay ſi, lors qu'elle aura pris goût à vôtre Philoſophie, elle ne vous tentera point de paſſer en Suéde[a]. *Ie ſeray, s'il plaît à Dieu, pour lors en France, où je vous pourray dire*[b] *plusieurs choſes qui ſeront conſidérables, ſi vous mettez l'affaire en délibération. Cependant je puis vous aſſurer que cette Princeſſe, qui n'eſtime rien au monde que la verité & la vertu, fait un grand jugement de vous pour l'amour de l'une & de l'autre. Vous voyez que je ne ſuis point en une Cour où la malice & le déguiſement ſoient en crédit, &c.*

Cette lettre est incomplète. Dans la partie qui manque, Chanut annonçait sans doute à Descartes la lettre précédente de la Reine elle-même. On peut le penser d'après la phrase de Baillet (voir *prolégomène*, p. 251), qui avait le texte entier sous les yeux.

Descartes répondit à Chanut seulement le 26 février 1649, lettre DXL, p. 289 ci-après.

DXXXIV.

DESCARTES A ***.

[Egmond], 18 décembre 1648.

Texte de Clerselier, tome III, lettre 83, p. 472-474.

« A Monsieur ***. Le 18 Decembre 1648 », *dit Clerselier sans*

a. La première invitation de venir à Stockholm parait avoir été faite à Descartes, de la part de la Reine, le 27 février 1649, lettre DXLII ci-après de Chanut.

b. En marge : « M. Chanut ne croyoit pas que M. Descartes fût encore » de retour. » Voir *prolégomène*, p. 251.

autre indication. Le destinataire de cette lettre n'est ni Carcavi, ni l'abbé Picot, qui sont nommés l'un et l'autre (p. ci-dessous, l. 14 et 21). Ne serait-ce pas Clerselier lui-même, bien qu'on pût s'étonner qu'il n'eût point mis son nom à une lettre qui lui aurait été personnellement adressée ?

Monſieur,

Ie ne vous ſçaurois commodément enuoyer la propoſition que vous me demandez, parce qu'il ne m'en ſouuient preſque plus & que ie ſuis occupé à d'autres penſées ; c'eſt pourquoy ie vous ſupplie de m'en diſpenſer. Et ie vous l'enuoyerois tres-volontiers, ſi vous ne la demandiez que pour vous ſeul ; mais, parce que vous la voudriez faire imprimer, ie vous diray icy franchement que ie ſuis trop mal ſatisfait de certains Geometres, pour leur vouloir plus rien apprendre. Tout le meilleur qu'ils ſçauent vient preſque de moy, & neantmoins ils veulent perſuader aux ignorans qu'il n'y a perſonne qui les égale.

Ie vous prie, ſi vous écriuez à Monſieur de Carcaui, de le remercier, de ma part, du ſouuenir qu'il a de moy, & de l'offre qu'il me fait, de m'enuoyer le liure d'Italie qui traitte du vuide. Ie ne voudrois pas luy en donner la peine ; mais, ſi nous en auions le titre, peut-eſtre que nous le trouuerions chez les libraires d'icy ; & s'il luy plaiſt de le faire voir à Monſieur l'Abbé Picot, ie pourray apprendre de luy ce qu'il contient.

|Pour le billet de Monſieur de Fermat*, puiſqu'il eſt latin, il faut que i'y réponde auſſi en latin. Et en ſuitte de ces mots : *An itaque hærebit Analyſis, & aſymmetrijs vndique obruta conticeſcet ? Videant eruditi,*

& methodum huic negotio conducibilem inquirant, ie répons :

Non hæret Analyſis noſtra in loco tam facili, & methodum huic negotio conducibilem talem habet. Omnibus aſymmetriæ notis reiectis, dati termini (hoc modo commenſurabiles facti) ſimul iungendi ſunt, & poſtea quadratè multiplicandi. Suntque ter ita multiplicandi, ſi dati fuerint quinque termini aſym|metri; quater, ſi dati fuerint ſex; quinquies, ſi dati fuerint ſeptem, & ſic in infinitum.

Deinde ex terminis vltima multiplicatione productis, eorumue multiplis per ſolam additionem & ſubſtractionem ſimul iunctis, exurgit æquatio nullis aſymmetrijs intricata, quæ priori datæ æquipollet.

Ita, in dato exemplo, ſunt ſex termini aſymmetri, quos ſic ſcribo :

$$\begin{array}{r} BA - AA \\ + ZZ + DA + AA \\ + MA \qquad \\ + DD - AA \\ + RA + AA \\ + BB + 2BA + AA \end{array}$$

Si autem ſemel quadrate ducti, producunt terminos viginti & vnum duntaxat. Notandum enim eſt cuiuſcunque termini omnes partes (quando habet plures) ſimul iunctas eſſe retinendas; nec ante finem operationis cum aliorum terminorum partibus, quamuis plane ſimilibus, confundendas. Hi autem 21 termini, quadrate multiplicati, producunt multò plures; ſed quia iſtæ multiplicationes per amanuenſem fieri poſſunt, lapſuſque calami amanuenſis a perito Analyſta facile emendantur, operationis prolixitas

inter eius difficultates non eſt muneranda. Et noui ſanè breuiorem, ſed quæ non ita per amanuenſem poteſt abſolui.

Hîc autem peto à Domino Fermat, nec non à Domino de Roberual, (& quidem præcipue ab hoc vltimo : cùm enim occupet Cathedram Rami, tenetur ex officio ad eiuſmodi quæſtiones reſpondere, vel iſta Cathedra ſe indignum eſſe debet fateri), peto, inquam, ab ipſis quomodo inueniendum ſit quinam ex terminis vltima multiplicatione productis addendi ſint, & quinam ſubtrahendi, vt exurgat quæſita æquatio. Nec prætendere debet D. de Roberual, vt ſolet, non iſtam multum temporis exigere, ſeque eſſe alijs negotijs occupatum ; affirmo enim, atque cùm opus erit demonſtrabo, nihil à me hîc peti, quod non poſſit a perito Analyſta breuiſſimo tempore inueniri, profiteorque me in hac methodo quærendâ & inueniendâ, nec non etiam ad omnes aſymmetriæ ſpecies extendendâ, vix medium horæ quadrantem impendiſſe*.*

Page 255, l. 23. — Clerselier insère dans le texte même de Descartes, t. III, p. 473, entre cet alinéa et le précédent, la question de Fermat à laquelle Descartes répond. Elle est précédée de ces mots (sont-ils de Descartes ou de Clerselier ?) : « Voicy maintenant le billet de M. de Fermat. »

« *Asymmetrias in Algebraïcis omnino tollere, opus arduum nec satis* » *hactenus ab Analystis tentatum.* »

« *Dentur, verbi gratia, termini asymmetri plures quatuor, et secun-* » *dum Artis præcepta proponantur asymmetria liberandi. Vix est vt ab* » *huiusmodi tricis expediat se Analysta : dum crescet labor, augebitur* » *difficultas, et fatigatus tandem, nihil, post repetitas sæpius operationes,* » *aut profecisse se, aut promouisse deprehendet. An itaque hærebit Ana-* » *lysis, et asymmetrijs vndique obruta conticescet ? Videant eruditi, et* » *methodum huic negotio conducibilem inquirant.* »

« *Proponatur in exemplum :*

latus (B in A — A quad.) + lat. (Z quad. + D in A + A quad.)
+ lat. (M in A) + lat. (D quad. — A quad.),
— latere (R in A + A quad.) æquari B + A

» *Operetur secundum præcepta artis Analysta, et ab asymmetria pro-*
» *posita se expediat, aut artis inefficaciam fateatur.* »
« Il me semble que les illustres en cette science ne sçauroient prendre
» vn plus digne et plus necessaire employ que celuy d'aplanir ces diffi-
» cultez. Pour les y exciter, vous leur pourriez dire, par aduance, que i'ay
» fait quelque progrez en cette matiere, et qu'il y a beaucoup à découurir
» et à inuenter. Vous pourrez mesme en écrire en Italie et en Hollande,
» afin que la Prophetie du Chancelier d'Angleterre s'accomplisse : *Multi*
» *pertransibunt, et augebitur scientia.* »

Ce billet a été reproduit, t. II, p. 282-283, *Œuvres de Fermat*, p. p. Paul Tannery et Charles Henry (Paris, 1894).

Page 257, l. 12. — *Non istam.* L'édition latine supprime *non,* et corrige *istam* en *ista.*

Page 257, l. 18. — Clerselier fait suivre cette lettre d'une importante annexe, qui est d'une tout autre provenance, et que nous en avons détachée pour l'imprimer à part, t. III ci-avant, p. 707-717.

DXXXV.

DESCARTES A X***

[1648 ou 1649?]

Texte de Clerselier, tome III, lettre 110, p. 600-602.

« A Monsieur *** », *dit Clerselier, sans donner de nom ni de date. Mais le livre de Ritschel, cité à la fin (p. 261, l. 17), parut en 1648; cette lettre serait donc de 1648 ou de 1649. En outre Descartes dit à son correspondant qu'il est plus au courant que lui de ce qui se passe en Suède. Or Chanut lui écrivit de Stockholm, le 12 décembre 1648, lettre DXXXIII, p. 252 ci-avant, après un silence de plus de huit mois, en effet, et Descartes ne répondit que le 26 février 1649, lettre DXL ci-après. La présente lettre serait donc de nov. ou déc. 1648, ou de janv. 1649. — Quant au destinataire, serait-ce Clerselier, qui recevait de son beau-frère Chanut des nouvelles de Suède, et qui pouvait fort bien lui envoyer de Paris un livre publié à Oxford, en Angleterre? Serait-ce Huygens, son fournisseur habituel de livres étrangers, et qui pouvait aussi être informé de ce qu'on disait de Descartes à Stockholm?*

Monsieur,

Ie vous suis tres particulierement obligé, pour les Notes que vous m'auez fait la faueur de me procurer & de m'enuoyer. Ie m'estonne de la precipitation & de l'aueuglement de ces gens qui pensent voir des choses dans mes escrits, qui ne sont iamais entrées en mon imagination. Ie n'ay point descrit en detail, dans mes Principes, tous les mouuemens de chaque Planette; mais i'ay supposé en general tous ceux que les obseruateurs y remarquent, & i'ay tasché d'en expliquer les causes. Ainsi d'autant que toutes les Planettes ont cela de commun, qu'elles s'écartent irregulierement du cercle regulier qu'on imagine qu'elles doiuent descrire, la Lune autour de la Terre, & les autres autour du Soleil, ce qui a fait qu'on leur a attribué diuers Apogées ou Aphelies, & Perihelies ou Perigées, i'ay donné des raisons de ces Apogées, qui sont communes pour toutes les Planettes, & les ay mises dans la page 181 & 182[a]. Puis, à cause qu'outre toutes les irregularitez qu'on obserue en la Lune, tout de mesme qu'en chacune des autres Planettes, on y obserue encore cela de particulier, que toutes ces irregularitez, que ie nomme en latin *aberrationes à motu medio*, sont plus grandes en ses quartiers, que lors qu'elle est pleine ou nouuelle, il m'en a fallu donner vne raison particuliere. Et celle que i'ay donnée[b] est que le Ciel qui la contient a la figure d'vne ellipse; car ce Ciel estant fluide, & portant tellement la Lune

a. Pages de l'édition *princeps* des *Principia Philosophiæ* (1644).
b. *Principia Philosophiæ*, pars III, art. CLIII.

auec ſoy, qu'elle ne laiſſe pas d'eſtre auſſi cependant quelque peu pouſſée ou diſpoſée à ſe mouuoir par d'autres cauſes, la raiſon veut que ces autres cauſes produiſent vn plus grand effet, quand elle eſt aux endroits où ſon Ciel eſt le plus large, que quand elle eſt aux endroits où il eſt le plus eſtroit. Tout de meſme que, ſi l'on imagine, en la figure de la page 220[a], que la matiere qui eſt entre les deux lignes ABCD, 5, 6, 7, 8, eſt l'eau d'vne riuiere qui tourne en rond d'A par B vers C, puis vers D & vers A, & que la Lune ſoit vn bateau qui eſt emporté par le cours de cette riuiere, il eſt euident que, ſi quelqu'autre cauſe diſpoſe tant ſoit peu ce bateau à s'approcher dauantage de l'vn des bors de cette riuiere que de l'autre, cette meſme cauſe agiſſant contre luy, lors qu'il ſera entre B & 6, ne le fera pas tant écarter du lieu où le ſeul cours de l'eau le conduit, que lors qu'il ſera entre C & 7. Et il eſt euident auſſi que, ſi ce bateau ſe meut plus lentement que l'eau de la riuiere, ainſi que i'ay dit que la Lune ſe meut plus lentement que la matiere de ſon Ciel, il augmentera dauantage la viteſſe de cette eau, quand il ſera entre B & 6, que quand il ſera entre C & 7; mais il ne l'augmentera point dauantage, s'il eſt proche du bord de cette riuiere, marqué B, que s'il eſt proche du bord 6. En ſuitte de quoy, tout ce que i'ay écrit de la Lune, & du flux & reflux de la Mer, me ſemble ſi clair, que ie n'y voy aucune occaſion de douter.

Pour la deſcription de l'animal, il y a long-temps

a. En marge dans Clers. : « Voyez la fig. de l'art. 49 de la 4e partie des *Principes* ». Page 220 de l'édition *princeps*.

que i'ay quitté le deſſein de la mettre au net, non point par negligence, ou faute de bonne volonté, mais pour ce que i'en|ay maintenant vn meilleur[a]. Ie ne m'eſtois propoſé que de mettre au net ce que ie penſois connoiſtre de plus certain touchant les fonctions de l'animal, pour ce que i'auois preſque perdu l'eſperance de trouuer les cauſes de ſa formation; mais, en meditant là deſſus, i'ay tant découuert de noueaux païs, que ie ne doute preſque point que ie ne puiſſe acheuer toute la Phyſique ſelon mon ſouhait, pourueu que i'aye du loiſir & la commodité de faire quelques experiences.

Ie ne ſçay quelles correſpondances vous pouuez auoir en Suede; mais elles vous font entendre des choſes de moy, que ie ne ſçay pas moy-meſme. Ie ne ſçay auſſi d'où m'eſt venu vn liure de Metaphyſique, ſur le couuert duquel i'ay trouué voſtre nom; l'Autheur ſe nomme Georgius Ritchel Bohemus[b], & ie ne puis croire que ce ſoit luy qui ait voulu que ie viſſe ſon liure, pour ce que ie n'y trouue rien qui me puiſſe fort attirer à le lire; & ayant veu que, dés le commencement, il dit pluſieurs fois *hîc ſubſiſtendum,* i'ay voulu luy obeïr, & n'ay pas continué de le lire. Mais ie continueray toute ma vie d'eſtre,

a. Voir ci-avant p. 112, l. 14, et p. 170.

b. Contemplationes metaphysicæ *ex natura rerum et rectæ rationis lumine deductæ; quibus universales rerum habitudines, et respectus, atque dependentiæ monstrantur, et notionum communium, ex illorum conjunctione surgentium, exhibetur specimen. Præfixa Præfatio quid sit Metaphysica et quis ejus usus ostendit. Auctore* Georgio Ritschel, *Bohemo.* (Oxoniæ, impensis L. Lichfield et E. Forrest jun., 1648, in-8.)

DXXXVI.

DESCARTES A [HUYGENS ?]

[1648 ?]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 108, p. 488-490.

« A Monsieur *** », *dit Clerselier, sans donner de nom ni de date. Descartes sollicite la grâce d'un paysan coupable de meurtre, et s'adresse pour cela à un familier du prince d'Orange, peut-être Huygens, peut-être Wilhem, peut-être même Van Zurck, propriétaire du château de Bergen, non loin d'Egmond. Quant à la date, elle est impossible à déterminer exactement, à moins qu'on ne la retrouve dans des archives judiciaires de Nord-Hollande. Descartes devait être installé depuis quelque temps à la campagne, et bien connu dans le voisinage, pour qu'on s'adressât à lui en toute confiance.*

Monſieur,

Ie ſçay que vous auez tant d'occupations, qui valent mieux que de vous arreſter à lire des complimens d'vn homme qui ne frequente icy que des payſans, que ie n'oſe m'ingerer de vous écrire, que lors que i'ay quelque occaſion de vous importuner. Celle qui ſe preſente maintenant eſt pour vous donner ſuiet d'exercer voſtre charité en la perſonne d'vn pauure payſan de mon voiſinage, qui a eu le mal-heur d'en tuër vn autre. Ses parens ont deſſein d'auoir recours à la clemence de ſon Alteſſe, afin de taſcher d'obtenir ſa grace, & ils ont deſiré auſſi que ie vous en écriuiſſe, pour vous ſuplier de vouloir ſeconder leur requeſte d'vn mot fauorable, en cas que l'occaſion s'en preſente. Pour moy, qui ne recherche rien tant que la

ſecurité & le repos, ie ſuis bien aiſe d'eſtre en vn pays où les crimes ſoient châtiez auec rigueur, pource que l'impunité des méchans leur donne trop de licence; mais, pource que, tous les mouuemens de nos paſſions n'eſtant pas touſiours en noſtre pouuoir, il arriue quelqueſois que les meilleurs hommes commettent de tres grandes fautes, pour cela l'vſage des graces eſt plus vtile que celuy des loix; à cauſe qu'il vaut mieux | qu'vn homme de bien ſoit ſauué, que non pas que mille méchans ſoient punis : auſſi eſt-ce l'action la plus glorieuſe & la plus auguſte que puiſſent faire les Princes que de pardonner. Le payſan pour qui ie vous prie eſt icy en reputation de n'eſtre nullement querelleux, & de n'auoir iamais fait de déplaiſir à perſonne auant ce malheur. Tout ce qu'on peut dire le plus à ſon deſauantage, eſt que ſa mere eſtoit mariée auec celuy qui eſt mort; mais, ſi on adioute qu'elle en eſtoit auſſi fort outrageuſement battuë, & l'auoit eſté pendant pluſieurs années qu'elle auoit tenu ménage auec luy, iuſqu'à ce qu'enfin elle s'en eſtoit ſeparée, & ainſi ne le conſideroit plus comme ſon mary, mais comme ſon perſecuteur & ſon ennemy, lequel meſme, pour ſe vanger de cette ſeparation, la menaçoit d'oſter la vie à quelqu'vn de ſes enfans (l'vn deſquels eſt cettuy-cy), on trouuera que cela meſme ſert beaucoup à l'excuſer. Et comme vous ſçauez que i'ay coutume de philoſopher ſur tout ce qui ſe preſente, ie vous diray que i'ay voulu rechercher la cauſe qui a pû porter ce pauure homme à faire vne action, de laquelle ſon humeur paroiſſoit eſtre fort éloignée; & i'ay ſceu qu'au temps que ce mal-heur luy eſt arriué, il auoit

vne extréme affliction, à cause de la maladie d'vn sien enfant dont il attendoit la mort à chaque moment, & que, pendant qu'il estoit auprés de luy, on le vint appeller pour secourir son beaufrere, qui estoit attaqué par leur commun ennemy. Ce qui fait que ie ne trouue nullement étrange, de ce qu'il ne fut pas maistre de soy-mesme en telle rencontre : car, lors qu'on a quelque grande affliction, & qu'on est mis au desespoir par la tristesse, il est certain qu'on se laisse bien plus emporter à la colere, s'il en suruient alors quelque suiet, qu'on ne seroit[a] en vn autre tems. Et ce sont ordinairement les meilleurs hommes, qui, voyans d'vn costé la mort d'vn fils & de l'autre le peril d'vn frere, en sont le plus violemment émûs. C'est pourquoy les fautes ainsi commises, sans aucune malice premeditée, sont, ce me semble, les plus excusables. Aussi luy fut-|il pardonné par tous les principaux parens du mort, au iour mesme qu'ils estoient assemblez pour le mettre en terre. Et de plus les Iuges d'icy l'ont absous, mais par vne faueur trop precipitée, laquelle ayant obligé le Fiscal à se porter apellant de leur sentence, il n'ose pas se presenter derechef deuant la Iustice, laquelle doit suiure la rigueur des loix, sans auoir égard aux personnes ; mais il suplie que l'innocence de sa vie passée luy puisse faire obtenir grace de son Altesse. Ie sçay bien qu'il est tres-vtile de laisser quelquefois faire des exemples, pour donner de la crainte aux méchans ; mais il me semble que le suiet qui se presente n'y est pas propre ; car, outre que, le criminel estant absent, tout ce qu'on luy peut faire n'est que de l'em-

a. Lire : *feroit ?*

pefcher de reuenir dans le pays, & ainfi punir fa femme & fes enfans plus que luy, i'aprens qu'il y a quantité d'autres payfans en ces Prouinces, qui ont commis des meurtres moins excufables & dont la vie eft moins innocente, qui ne laiffent pas d'y demeurer, fans auoir aucun pardon de fon Alteffe, (& le mort eftoit de ce nombre); ce qui me fait croire que, fi on commençoit par mon voifin à faire vn exemple, ceux qui font plus accoutumez que luy à tirer le couteau, diroient qu'il n'y a que les innocens & les idiots qui tombent entre les mains de la Iuftice, & feroient confirmez par là en leur licence. Enfin, fi vous contribuez quelque chofe à faire que ce pauure homme puiffe reuenir auprés de fes enfans, ie puis dire que vous ferez vne bonne action, & que ce fera vne nouuelle obligation que vous aura, &c.

A propos de l'intérêt que Descartes pouvait porter aux paysans du voisinage, nous citerons ici le fait suivant que rapporte Baillet, *Vie de Mons. Des-Cartes*, t. II, p. 553-555, comme « Addition *au Chapitre onziéme du septiéme Livre, p. 323 de la seconde Partie* » (où il a parlé de Heereboord et de Heydanus) :

« M. Descartes avoit dans la Hollande beaucoup d'autres sectateurs, » qui n'étoient pas exposez à de semblables persécutions; et ces Pro- » vinces luy produisoient tous les jours de nouveaux Disciples, dont » plusieurs avoient d'autant moins sujet de craindre la tempête et les dis- » graces, qu'ils étoient moins élevez et moins connus dans le monde. Le » seul *Dirck* ou *Théodore Rembrantsz*, Astronome et Géométre du Nord » de Hollande, luy fit connoître en ce têms-là que les villages les plus » reculez et les plus obscurs n'étoient guéres moins féconds que les villes » du commerce le plus florissant, pour cultivèr sa Philosophie. »

« Quoy que cét habile Mathématicien ait eu d'étroites habitudes avec » M. Descartes, j'avois conduit cét ouvrage à sa fin sans qu'aucun de » Mess. de Hollande, qui se sont employez pour m'y rendre service, m'en » eût donné avis. L'on sçait en général que ces habitudes se sont formées » pendant le séjour de M. Descartes à Egmond ; mais il ne m'auroit pas » été facile de leur donner place dans le cours de cette histoire, parce

» qu'elles n'ont aucun caractére de têms que l'on puisse rapporter préci-
» sement à quelqu'une des années de la vie de nôtre Philosophe. C'est ce
» qui m'a porté à donner ici, par maniére d'addition, ce que j'en ay ap-
» pris de M. Hartsoecker [*en marge* : ou Hartsoucre], par le moyen de
» M. de la Montre. »

« Dirck Rembrantsz étoit un païsan de Hollande, natif du village de
» Niérop, vers les extrémitez de la Nort-Hollande qui regarde la Frise.
» L'exercice qu'il faisoit du métier de cordonnier, dans le lieu de sa nais-
» sance, ne luy fournissoit que fort étroitement le nécessaire de sa sub-
» sistance. Mais il avoit trouvé les moyens de vaincre sa fortune par une
» connoissance exquise des Mathématiques, qu'il ne pouvoit s'empécher
» de cultiver souvent au préjudice du travail de ses mains. Le grand nom
» de M. Descartes, joint au peu de satisfaction qu'il avoit reçû des livres
» de Mathématiques qu'il avoit lûs en langue vulgaire, le fit partir de son
» village pour l'aller consulter. La renommée le lui avoit dépeint comme
» l'homme du plus facile accez du monde ; et l'idée qu'il avoit d'un Phi-
» losophe retiré, ne luy persuadoit pas que l'entrée de sa solitude dût
» être gardée par des Suisses. Cependant il fut rebuté par les gens de
» M. Descartes comme un païsan témeraire, et l'on se contenta d'en
» avertir le maître du logis aprés qu'on l'eût renvoyé. Rembrantsz revint
» deux ou trois mois aprés dans le même équipage que la premiére fois,
» et demanda à parler à M. Descartes, avec la résolution d'un homme
» qui sembloit vouloir conférer avec luy sur des affaires importantes. Son
» extérieur ne contribua point à lui procurer un meilleur accüeil qu'au-
» paravant; et lors qu'on en fut porter la nouvelle à M. Descartes, on le
» luy dépeignit comme un mendiant importun, qui demandoit à luy
» parler de Philosophie et d'Astrologie pour avoir quelque aumône.
» M. Descartes donna dans la vision de ses gens ; et sans vouloir ap-
» profondir la chose, il luy envoya de l'argent, et luy fit dire qu'il le dis-
» pensoit de la peine de luy parler. Rembrantsz, à qui la pauvreté n'avoit
» pas ôté le cœur, fit réponse, en refusant la liberalité de nôtre Philo-
» sophe, que, *puisque son heure n'étoit pas encore venuë, il s'en retour-*
» *noit pour un têms ; mais qu'il espéroit qu'un troisiéme voyage luy seroit*
» *plus utile*. On rapporta cette réponse à M. Descartes, qui eût regret de
» n'avoir pas vû le païsan, et qui donna ordre à ses gens de le remarquer,
» s'il revenoit. »

« Rembrantsz revint quelques mois aprés ; et s'étant fait reconnoître
» pour ce païsan à qui la passion de voir M. Descartes avoit déja fait
» faire deux voyages sans aucun fruit, il reçût enfin la satisfaction qu'il
» avoit recherchée avec tant d'ardeur et de perséverance. M. Descartes,
» ayant reconnu sur le champ son habileté et son mérite, voulut le payer
» de toutes ses peines avec usure. Il ne se contenta pas de l'instruire de
» toutes ses difficultez, et de luy communiquer sa Méthode pour rectifier
» ses raisonnemens. Il le reçût encore au nombre de ses amis, sans que
» la bassesse de sa condition le luy fit regarder au-dessous de ceux du

» prémier rang; et il l'assura que sa maison et son cœur luy seroient
» ouverts à toute heure. »

« Rembrantsz, qui ne demeuroit qu'à cinq ou six lieuës d'Egmond,
» rendit, depuis ce têms-là, de trés fréquentes visites à M. Descartes, et
» il devint à son école l'un des prémiers Astronomes de son siécle. Il
» s'affermit si bien dans la connoissance de ses Principes, qu'il ne bâtit
» rien dans toute la suite de sa vie que sur ces fondemens. *L'Astronomie
» Flamande* ou *Hollandoise*, qu'il a donnée en langue vulgaire aprés la
» mort de nôtre Philosophe, et qui luy fait aujourd'huy tant d'honneur
» parmi les Sçavans, est toute sur le systéme de M. Descartes, et débute
» par l'établissement des Tourbillons. L'Hypothése du mouvement de la
» Terre y est dans un trés beau jour ; et l'opinion que Copernic avoit
» avancée, sans pouvoir la démontrer faute de principes et de méthode,
» s'y trouve perfectionnée par les démonstrations que M. Descartes en
» avoit données. Rembrantsz a publié encore d'autres ouvrages, concer-
» nant les Logarithmes et d'autres sujets d'Arithmétique et de Géométrie,
» où l'on void régner l'Analyse et la Méthode de M. Descartes. » (Baillet, II, 553-555.)

DXXXVII.

Descartes a Morus.

Egmond, 5 février 1649.

Texte de Clerselier, tome I, lettre 67, p. 266-275.

Réponse à la lettre DXXXI ci-avant. Voir le prolégomène, p. 235, et l'éclaircissement, p. 246. Morus y répondra le 5 mars 1649, lettre DXLIV ci-après.

Doctiſſimo & humaniſſimo Viro
Henrico Moro
Renatus Deſcartes.

Laudes, quas in me congeris, Vir humaniſſime, non tam vllius mei meriti, vtpote quod eas æquare nullum poteſt, quàm tuæ erga me beneuolentiæ teſtes ſunt. Beneuolentia autem, ex ſolâ ſcriptorum meorum

lectione contracta, candorem & generositatem animi tui tàm apertè ostendit, vt totum me tibi, quamuis antehac non noto, deuinciat. Ideoque perlibenter ijs quæ ex me quæris, respondebo.

1. Primum est, *cur ad corpus definiendum dicam illud esse substantiam extensam, potius quàm sensibilem, tangibilem, vel impenetrabilem?* [a] At res te monet, si dicatur *substantia sensibilis,* tunc definiri ab habitudine ad sensus | nostros; quâ ratione quædam eius proprietas duntaxat explicatur, non integra natura, quæ, cùm possit existere, quamuis nulli homines existant, certè à sensibus nostris non pendet. Nec proinde video cur dicas, esse summè necessarium, vt omnis materia sit sensibilis. Nam contrà nulla est quæ non sit planè insensibilis, si tantùm in partes neruorum nostrorum particulis multò minores & singulas seorsim satis celeriter agitatas sit diuisa.

Meumque illud argumentum, quod *scæuum & ferme sophisticum* appellas, adhibui tantùm ad eorum opinionem refutandam, qui tecum existimant omne corpus esse sensibile, quam, meo iudicio, apertè & demonstratiuè refutat. Potest enim corpus retinere omnem suam corporis naturam, quamuis non sit ad sensum molle, nec durum, nec frigidum, nec calidum, nec denique habeat vllam sensibilem qualitatem.

Vt verò inciderem in eum errorem, quem videris mihi velle tribuere, per comparationem ceræ, quæ, quamuis possit non esse quadrata, nec rotunda, non potest tamen non habere aliquam figuram, debuissem, ex eo quod, iuxta mea principia, omnes sensibiles

a. Voir ci-avant, p. 238, l. 20, à p. 240, l. 23.

qualitates in eo ſolo conſiſtant, quod particulæ corporis certis modis moueantur vel quieſcant, debuiſſem, inquam, concludere, corpus poſſe exiſtere, quamuis nullæ eius particulæ moueantur nec quieſcant; quod mihi nunquam in mentem venit. Corpus itaque non rectè definitur ſubſtantia ſenſibilis.

Videamus nunc an fortè aptiùs dici poſſit *ſubſtantia impenetrabilis, vel tangibilis*, eo ſenſu quem explicuiſti ?

Sed rurſus iſta tangibilitas & impenetrabilitas in corpore, eſt tantùm vt in homine riſibilitas, proprium quarto modo, iuxta vulgares logicæ leges, non vera & eſſentialis differentia, quam in extenſione conſiſtere contendo; atque idcircò, vt homo non definitur animal riſibile, ſed rationale, ita corpus non definiri per impenetrabilitatem, ſed per extenſionem. Quod confirmatur ex eo quod tangibilitas & impenetrabilitas habeant relationem ad partes, | & præſupponant conceptum diuiſionis vel terminationis; poſſumus autem concipere corpus continuum indeterminatæ magnitudinis, ſiue indefinitum, in quo nihil præter extenſionem conſideretur.

Sed, inquis, *Deus etiam & Angelus, reſque alia quælibet per ſe ſubſiſtens eſt extenſa, ideoque latiùs patet definitio tua quàm definitum.* Ego vero non ſoleo quidem de nominibus diſputare, atque ideò, ſi ex eo quòd Deus ſit vbique, dicat aliquis eum eſſe quodammodo extenſum, per me licet. Atqui nego veram extenſionem, qualis ab omnibus vulgò concipitur, vel in Deo, vel in Angelis, vel in mente noſtrâ, vel denique in vllâ ſubſtantiâ quæ non ſit corpus, reperiri.

Quippe per ens extenſum communiter omnes intelligunt aliquid imaginabile (ſiue ſit ens rationis, ſiue reale, hoc enim iam in medium relinquo), atque in hoc ente varias partes determinatæ magnitudinis & figuræ, quarum vna nullo modo alia ſit, poſſunt imaginatione diſtinguere, vnaſque in locum aliarum poſſunt etiam imaginatione transferre, ſed non duas ſimul in vno & eodem loco imaginari. Atqui de Deo ac etiam de mente noſtrâ nihil tale dicere licet; neque enim eſt imaginabilis, ſed intelligibilis duntaxat, nec etiam in partes diſtinguibilis, præſertim in partes quæ habeant determinatas magnitudines & figuras. Denique facilè intelligimus, & mentem humanam, & Deum, & ſimul plures Angelos, in vno & eodem loco eſſe poſſe. Vnde manifeſtè concluditur, nullas ſubſtantias incorporeas propriè eſſe extenſas. Sed intelligo tanquam virtutes aut vires quaſdam, quæ, quamuis ſe applicent rebus extenſis, non idcircò ſunt extenſæ; vt quamuis in ferro candenti ſit ignis, non ideò ignis ille eſt ferrum. Quod vero nonnulli ſubſtantiæ notionem cum rei extenſæ notione confundant, hoc fit ex falſo præiudicio, quia nihil putant exiſtere, vel eſſe intelligibile, niſi ſit etiam imaginabile; ac reuerâ nihil ſub imaginationem cadit, quod non ſit aliquo modo extenſum. Iam verò, quemadmodum dicere licet ſanitatem ſoli homini competere, quamuis, per analogiam, & Medicina, & aër temperatus, & alia multa dicantur etiam ſana; ita illud ſolum quod eſt imaginabile, vt habens partes extra partes, quæ ſint determinatæ magnitudinis & figuræ, dico eſſe extenſum, quamuis alia, per analogiam, etiam extenſa dicantur.

2. Vt autem tranſeamus ad ſecundam tuam difficultatem[a], ſi examinemus quodnam ſit illud ens extenſum à me deſcriptum, inueniemus planè idem eſſe cum ſpatio, quod vulgus aliquandò plenum, aliquandò vacuum, aliquandò reale, aliquandò imaginarium eſſe putat. In ſpatio enim, quantumuis imaginario & vacuo, facile omnes imaginantur varias partes determinatæ magnitudinis & figuræ, poſſuntque vnas in locum aliarum imaginatione transferre, ſed nullomòdò duas ſimul ſe mutuò penetrantes in vno & eodem loco concipere, quoniam implicat contradictionem vt hoc fiat, & ſpatij pars nulla tollatur. Cùm autem ego conſiderarem tàm reales proprietates non niſi in reali corpore eſſe poſſe, auſus ſum affirmare, nullum dari ſpatium prorſus vacuum, atque omne ens extenſum eſſe verum corpus. Nec dubitaui à magnis viris, Epicuro, Democrito, Lucretio, hâc in re diſſentire; vidi enim illos non firmam aliquam rationem eſſe ſecutos, ſed falſum præiudicium, quo omnes ab ineunte ætate fuimus imbuti. Quippe, quamuis ſenſus noſtri non ſemper nobis exhibeant corpora externa, qualia ſunt omni ex parte, ſed tantùm quatenus ad nos referuntur & prodeſſe poſſunt aut nocere, vt in Art. 3 partis 2 præmonui, iudicauimus tamen omnes, cùm eſſemus adhuc pueri, nihil aliud in mundo eſſe, quàm quod à ſenſibus exhibebatur, ac proinde nullum eſſe corpus, niſi ſenſibile, locaque omnia in quibus nihil ſentiebamus vacua eſſe. Quod præiudicium cùm ab Epicuro, Democrito, Lucretio non fuerit vmquam reiectum, illorum authoritatem ſequi non debeo.

a. Voir ci-avant, p. 240, l. 24, à p. 241, l. 16.

Miror autem virum cætera perſpicaciſſimum, cùm videat ſe negare non poſſe quin aliqua in omni ſpatio ſubſtantia ſit, quoniam in eo omnes proprietates extenſionis | reuerâ reperiuntur, malle tamen dicere diuinam extenſionem implere ſpatium in quo nullum eſt corpus, quàm fateri nullum omnino ſpatium ſine corpore eſſe poſſe. Etenim, vt iam dixi, prætenſa illa Dei extenſio nullomodò ſubiectum eſſe poteſt verarum proprietatum, quas in omni ſpatio diſtinctiſſimè percipimus. Neque enim Deus eſt imaginabilis, nec in partes diſtinguibilis, quæ ſint menſurabiles & figuràtæ.

Sed facilè admittis nullum vacuum naturaliter dari. Sollicitus es de potentiâ diuinâ, quam putas tollere poſſe id omne quod eſt in aliquo vaſe, ſimulque impedire ne coëant vaſis latera. Ego verò, cùm ſciam meum intellectum eſſe finitum, & Dei potentiam infinitam, nihil vnquam de hac determino; ſed conſidero duntaxat quid poſſit à me percipi vel non percipi, & caueo diligenter ne iudicium vllum meum à perceptione diſſentiat. Quapropter audacter affirmo Deum poſſe id omne, quod poſſibile eſſe percipio; non autem è contra audacter nego illum poſſe id, quod conceptui meo repugnat, ſed dico tantùm implicare contradictionem. Sic, quia video conceptui meo repugnare, vt omne corpus ex aliquo vaſe tollatur, & in ipſo remaneat extenſio, non aliter à me concepta quàm prius concipiebatur corpus in eo contentum, dico implicare contradictionem, vt talis extenſio ibi remaneat poſt ſublatum corpus, ideoque debere vaſis latera coire. Quod omninò conſonum eſt

meis cæteris opinionibus : dico enim alibi, nullum motum dari niſi quodammodo circularem, vnde ſequitur non intelligi diſtinctè, Deum aliquod corpus ex vaſe tollere, quin ſimul intelligatur in eius locum aliud corpus, vel ipſa vaſis latera, motu circulari ſuccedere.

3. Eodem modo etiam dico[a] implicare contradictionem, vt aliquæ dentur atomi, quæ concipiantur extenſæ ac ſimul indiuiſibiles; quia, quamuis Deus eas tales efficere potuerit, vt à nullâ creaturâ diuidantur, certè non poſſumus intelligere ipſum ſe facultate eas diuidendi priuare potuiſſe. Nec valet tua comparatio de ijs quæ facta ſunt, quòd|nequeant infecta eſſe. Neque enim pro notâ impotentiæ ſumimus, quòd quis non poſſit facere id quod non intelligimus eſſe poſſibile, ſed tantùm quòd non poſſit aliquid facere ex ijs, quæ tanquam poſſibilia diſtinctè percipimus. At ſanè percipimus eſſe poſſibile vt atomus diuidatur, quandoquidem eam extenſam eſſe ſupponimus; atque ideò, ſi iudicemus eam à Deo diuidi non poſſe, iudicabimus Deum aliquid non poſſe facere, quod tamen poſſibile eſſe percipimus. Non autem eodem modo percipimus fieri poſſe, vt quod factum eſt ſit infectum, ſed è contra percipimus hoc fieri planè non poſſe; ac proinde non eſſe vllum potentiæ defectum in Deo, quòd iſtud non faciat. Quantùm autem ad diuiſibilitatem materiæ, non eadem ratio eſt; etſi enim non poſſim numerare omnes partes, in quas eſt diuiſibilis, earumque idcirco numerum dicam eſſe indefinitum, non tamen poſſum affirmare illarum diuiſionem à Deo nunquam

a. Voir ci-avant, p. 241, l. 17, à p. 242, l. 6.

abſolui, quia ſcio Deum plura poſſe facere, quam ego cogitatione meâ complecti; atque iſtam indefinitam quarundam partium materiæ diuiſionem reuerâ fieri ſolere in artic. 34[a] conceſſi.

4. Neque verò affectatæ modeſtiæ eſt, ſed cautelæ, meo iudicio, neceſſariæ, quòd quædam dicam eſſe indefinita potius quàm infinita[b]. Solùs enim Deus eſt, quem poſitiuè intelligo eſſe infinitum; de reliquis, vt de mundi extenſione, de numero partium in quas materia eſt diuiſibilis, & ſimilibus, an ſint ſimpliciter infinita necne, profiteor me neſcire; ſciò tantùm me in illis nullum finem agnoſcere, atque idcircò reſpectu meî dico eſſe indefinita.

Et quamuis mens noſtra non ſit rerum vel veritatis menſura, certè debet eſſe menſura eorum quæ affirmamus aut negamus. Quid enim eſt abſurdius, quid inconſiderantius, quàm velle iudicium ferre de ijs ad quorum perceptionem mentem noſtram attingere non poſſe confitemur?

Miror autem te non modo id velle facere videri, cùm ais, *ſi tantùm quoad nos ſit infinita, reuerâ erit finita extenſio, &c.*; ſed præterea etiam diuinam quandam exten|ſionem imaginari, quæ latiùs pateat quàm corporum extenſio, atque ita ſupponere Deum partes habere extra partes, & eſſe diuiſibilem, omnemque prorſus rei corporeæ eſſentiam illi tribuere.

Ne verò quis ſcrupulus hîc ſuperſit, cùm dico extenſionem materiæ eſſe indefinitam, ſufficere hoc puto ad impediendum ne quis extra illam locus fingi queat,

a. *Principia*, II pars.
b. Voir ci-avant, p. 242, l. 7, à p. 243, l. 14.

in quem meorum vorticum particulæ abire poſſint; vbicumque enim locus ille concipiatur, ibi iam, iuxta meam opinionem, aliqua materia eſt; quia dicendo eam eſſe indefinitè extenſam, dico ipſam latiùs extendi quàm omne id quod ab homine concipi poteſt.

Sed nihilominus exiſtimo maximam eſſe differentiam, inter amplitudinem iſtius corporeæ extenſionis, & amplitudinem diuinæ, non dicam extenſionis, vtpote quæ propriè loquendo nulla eſt, ſed ſubſtantiæ vel eſſentiæ; ideoque hanc ſimpliciter infinitam, illam autem indefinitam appello.

Cæterum non admitto quod pro ſingulari tuâ humanitate concedis, nempe reliquas meas opiniones poſſe conſtare, quamuis id quod de materiæ extenſione ſcripſi refutetur. Vnum enim eſt ex præcipuis, meoque iudicio certiſſimis Phyſicæ meæ fundamentis, profiteorque mihi nullas rationes ſatisfacere in ipſâ Phyſicâ, niſi quæ neceſſitatem illam, quam vocas Logicam ſiue contradictoriam, inuoluant; modò tantùm ea excipias, quæ per ſolam experientiam cognoſci poſſunt, vt quòd circa hanc terram vnicus ſit Sol, vel vnica Luna, & ſimilia. Cùmque in reliquis à meo ſenſu non abhorreas, ſpero etiam his te facilè aſſenſurum, ſi modo conſideres præiudicium eſſe, quòd multi exiſtiment ens extenſum, in quo nihil eſt quod moueat ſenſus, non eſſe veram ſubſtantiam corpoream, ſed ſpatium vacuum duntaxat; quodque nullum ſit corpus niſi ſenſibile, atque nulla ſubſtantia, niſi quæ ſub imaginationem cadat, ac proinde ſit extenſa.

5. Sed nulli præiudicio magis omnes aſſueuimus,

quam|ei, quod nobis ab ineunte ætate perſuaſit, bruta animantia cogitare[a].

Quippe nulla ratio nos mouit ad hoc credendum, niſi quod, videntes pleraque brutorum membra, in figurâ externâ & motibus, à noſtris non multùm differre, vnicumque in nobis eſſe credentes iſtorum motuum principium, animam ſcilicet, quæ eadem moueret corpus & cogitaret, non dubitauimus quin aliqua talis anima in illis reperiretur.

Poſtquam autem ego aduertiſſem, diſtinguenda eſſe duo diuerſa motuum noſtrorum principia : vnum ſcilicet planè mechanicum & corporeum, quod à ſolâ ſpirituum vi & membrorum conformatione dependet, poteſtque anima corporea appellari ; aliud incorporeum, mentem ſcilicet, ſiue animam illam quam definiui[b] ſubſtantiam cogitantem, quæſiui diligentiùs an ab his duobus principijs orirentur animalium motus, an ab vno duntaxat. Cùmque clarè perſpexerim, poſſe omnes oriri ab eo ſolo quod corporeum eſt & mechanicum, pro certo ac demonſtrato habui, nullo pacto à nobis probari poſſe, aliquam eſſe in brutis animam cogitantem. Nec moror aſtutias & ſagacitates canum & vulpium, nec quæcunque alia quæ propter cibum, venerem, vel metum à brutis fiunt. Profiteor enim me poſſe perfacilè illa omnia, vt à ſolâ membrorum conformatione profecta, explicare.

Quamuis autem pro demonſtrato habeam, probari non poſſe aliquam eſſe in brutis cogitationem, non ideò puto poſſe demonſtrari, nullam eſſe, quia mens

a. Voir ci-avant, p. 243, l. 15, à p. 245, l. 14.
b. Clers. : *definis*. Lire peut-être : *definii*.

humana illorum corda non peruadit. Sed, examinando quidnam ſit hac de re maximè probabile, nullam video rationem pro brutorum cogitatione militare, præter hanc vnam, quòd, cùm habeant oculos, aures, linguam, & reliqua ſenſuum organa ſicut nos, veriſimile ſit illa ſentire ſicut nos; & quia in noſtro ſentiendi modo cogitatio includitur, ſimilem etiam illis cogitationem eſſe tribuendam. Quæ ratio, cùm ſit maximè obuia, mentes omnium hominum à primâ ætate | occupauit. Sunt autem aliæ rationes multò plures & fortiores, ſed non omnibus ita obuiæ, quæ contrarium planè perſuadent. Inter quas ſuum quidem locum obtinet, quòd non ſit tàm probabile omnes vermes, culices, erucas, & reliqua animalia immortali animâ prædita eſſe, quàm machinarum inſtar ſe mouere.

Primò, quia certum eſt in corporibus animalium, vt etiam in noſtris, eſſe oſſa, neruos, muſculos, ſanguinem, ſpiritus animales, & reliqua organa ita diſpoſita, vt ſe ſolis, abſque vllâ cogitatione, omnes motus, quos in brutis obſeruamus, cire poſſint. Quod patet in conuulſionibus, cùm mente inuitâ machinamentum corporis vehementiùs ſæpe ac magis diuerſis modis ſolum ſe mouet, quàm ope voluntatis ſoleat moueri.

Deinde, quia rationi conſentaneum videtur, cùm ars ſit naturæ imitatrix, poſſintque homines varia fabricare automata, in quibus ſine vllâ cogitatione eſt motus, vt natura etiam ſua automata, ſed arte-factis longè præſtantiora, nempe bruta omnia, producat; præſertim cùm nullam agnoſcamus rationem, propter

quam, vbi eſt talis membrorum conformatio, qualem in animalibus videmus, cogitatio etiam debeat adeſſe; atque ideo maiori admiratione dignum ſit, quòd mens aliqua reperiatur in vnoquoque humano corpore, quàm quòd nulla ſit in vllis brutis.

Sed rationum omnium quæ beſtias cogitatione deſtitutas eſſe perſuadent, meo iudicio, præcipua eſt, quòd, quamuis inter illas vnæ alijs eiuſdem ſpeciei ſint perfectiores, non ſecus quàm inter homines, vt videre licet in equis & canibus, quorum aliqui cæteris multò feliciùs quæ docentur addiſcunt; & quamuis omnes perfacilè nobis impetus ſuos naturales, vt iras, metus, famem, & ſimilia, voce vel alijs corporis motibus ſignificent, numquam tamen hactenus fuerit obſeruatum, vllum brutum animal eò perfectionis deueniſſe, vt verâ loquelâ vteretur, hoc eſt, vt aliquid vel voce vel nutibus indicaret, quod ad ſolam cogitationem, non autem ad impetum naturalem, poſſet referri. |Hæc enim loquela vnicum eſt cogitationis in corpore latentis ſignum certum, atque ipſâ vtuntur omnes homines, etiam quàm maximè ſtupidi & mente capti, & linguâ vociſque organis deſtituti, non autem vllum brutum; eamque idcirco pro verâ inter homines & bruta differentiâ ſumere licet.

Reliquas rationes cogitationem brutis adimentes, breuitatis cauſâ, hîc omitto. Velim tamen notari me loqui de cogitatione, non de vitâ, vel ſenſu : vitam enim nulli animali denego, vtpote quam in ſolo cordis calore conſiſtere ſtatuo ; nec denego etiam ſenſum, quatenus ab organo corporeo dependet. Sicque hæc mea opinio non tàm crudelis eſt erga belluas, quàm

pia erga homines, Pythagoreorum ſuperſtitioni non addictos, quos nempe à criminis ſuſpicione abſoluit, quoties animalia comedunt vel occidunt.

Hæc autem omnia fortaſſe prolixiùs ſcripſi, quàm acumen ingenij tui requirebat; volui enim hoc pacto teſtari pauciſſimorum obiectiones mihi hactenùs æquè gratas fuiſſe ac tuas, humanitatemque & candorem tuum maximè tibi deuinxiſſe

Omnium veræ ſapientiæ ſtudioſorum
Cultorem obſeruantiſſimum

Renatum Descartes.

Egmondæ propè Alchmariam,
nonis Februarij 1649.

DXXXVIII.

Descartes a l'Abbé Picot.

[Egmond], 21 février 1649.

[A. Baillet], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, tome II, p. 364-365 et p. 368.

« Outre les maux publics qui ont fait distinguer l'année 1649 d'avec » les autres de ce siécle, M. Descartes pouvoit mettre sur son conte » particulier divers accidens qui luy firent perdre un grand nombre » d'amis. Ce fut dés le commencement de Janvier que mourut M. l'Abbé » de Touchelaye l'aîné [*en marge :* Lettr. MS. du 21 Février à Picot], » dont il avoit toûjours eu grand soin de cultiver l'amitié, et qu'il avoit » regardé comme un Gentilhomme des mieux nez et des plus polis de » toute la Touraine. »

« Deux mois après [*en marge :* le 13 de mars 1649] M. de Touchelaye » fut suivi en l'autre monde d'un autre ami de nôtre Philosophe. C'étoit » M. Hardy, Maître des Contes, qui avoit voulu partager avec l'Abbé » Picot le plaisir de loger M. Descartes à Paris dans les derniers voyages

» qu'il fit en France. Il avoit épousé la sœur de l'Abbé Picot, et étoit » pére de M. Hardy, qui est aujourd'huy Conseiller au Parlement en » la seconde Chambre des Requêtes. Il avoit un mérite égal à celui de » son cousin, M. Hardy, Conseiller au Châtelet, qui ne mourut que » vingt-neuf ans aprés [*en marge :* le 5 d'Avril 1678]; et il n'étoit pas » moins uni à M. Descartes, quoique leur amitié fût un peu plus récente. » (BAILLET, II, 364-365.)

Plus loin, à propos de l'assurance que Descartes avait donnée à la princesse Elisabeth, du plaisir qu'il aurait eu d'aller vivre au Palatinat auprès d'elle, Baillet ajoute :

« Il n'avoit plus alors aucune attache à la demeure de quelque lieu que » ce fût. Quoy qu'il fût dans le sein du repos au fond de la Nort-» Hollande, et que, selon ce qu'il en écrivoit la veille à l'Abbé Picot [*en* » *marge :* Lettr. MS. du 21 Février 1649],

il révât dans ſa ſolitude d'Egmond auſſi paiſiblement & avec autant de douceur qu'il eût jamais fait,

» il souhoitoit avec ardeur que les orages de la France s'appaisassent » promptement pour pouvoir s'y établir [*en marge :* Lettr. MS. du » 7 Décembre 1648 à Picot]. Mais la continuation des troubles de sa » patrie, jointe à l'appréhension de se mettre jamais en voyage, sembloit » le faire résoudre à passer le reste de sa vie en Hollande, c'est à dire » dans un lieu qui n'avoit plus les mêmes charmes qu'autrefois pour le » retenir [*en marge :* Tom. I, pag. 130, 131, 134], et qui ne luy parais-» soit commode que parce qu'il n'en connoissoit point d'autre où il » pût être mieux [*en marge :* Lettr. du 26 (*sic pro 21 ?*) Février 1649]. » (BAILLET, II, 368.)

DXXXIX.

DESCARTES A ELISABETH.

[Egmond, 22 février 1649.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 27, p. 82-85.

« A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc. », *sans date. Mais c'est une lettre écrite peu après la mort du roi d'Angleterre Charles I (9 février 1649), laquelle fut connue à La Haye le 14 au*

soir, et à Egmond quelques jours après, vers le 20. D'autre part, Descartes écrivit cette lettre au moment où il reçut (p. 283, l. 4) les deux lettres de Suède, auxquelles il répondit le 26 février 1649. Elle est donc antérieure de peu à ces deux réponses, sinon du même jour, le 26 également. Ou encore, s'il faut prendre à la lettre le mot de Baillet, que la lettre précédente, du 21 février, aurait été écrite « la veille » (ci-avant p. 280, l. 13), celle-ci serait précisément du 22 février 1649.

Madame,

Entre pluſieurs faſcheuſes nouuelles que i'ay receuës de diuers endroits en meſme temps[a], celle qui m'a le plus viuement touché, a eſté la maladie de voſtre Alteſſe. Et bien que i'en aye auſſi appris la guériſon[b], il ne laiſſe pas d'en reſter encore des marques de triſteſſe en mon eſprit, qui n'en pourront eſtre ſi-toſt effacées. L'inclination à faire des vers, que voſtre Alteſſe auoit pendant ſon mal, me fait ſouuenir de Socrate, que Platon dit auoir eu vne pareille enuie, pendant qu'il eſtoit en priſon. Et ie croy que cette humeur de faire des vers, vient d'vne forte agitation des eſprits animaux, qui pourroit entierement troubler l'imagination de ceux qui n'ont pas le cerueau bien raſſis, mais qui ne fait qu'échaufer vn peu plus les fermes, & les diſpoſer à la poëſie. Et ie prens cét emportement pour vne marque d'vn eſprit plus fort & plus releué que le commun.

Si ie ne connoiſſois le voſtre pour tel, ie craindrois que vous ne fuſſiez extraordinairement affligée d'a-

a. Voir ci-avant p. 279-280.

b. Elisabeth lui avait sans doute appris sa maladie (qui mit sa vie en grand péril, p. 282, l. 4) et sa guérison dans une même lettre, qui est perdue. La dernière lettre de Descartes est la lettre DXXIX, d'octobre 1648, p. 231 ci-avant.

prendre la funefte conclufion des Tragedies d'Angleterre *; mais ie me promets que voftre Alteffe, eftant acoutu|mée aux difgraces de la Fortune, & s'eftant veuë foy-mefme depuis peu en grand peril de fa vie, ne fera pas fi furprife, ny fi troublée, d'aprendre la mort d'vn de fes proches, que fi elle n'auoit point receu auparauant d'autres afflictions. Et bien que cette mort fi violente femble auoir quelque chofe de plus affreux que celle qu'on attend en fon lit, toutesfois, à le bien prendre, elle eft plus glorieufe, plus heureufe & plus douce, en forte que ce qui afflige particulierement en cecy le commun des hommes, doit feruir de confolation à V. A. Car c'eft beaucoup de gloire de mourir en vne occafion qui fait qu'on eft vniuerfellement plaint, loüé & regretté de tous ceux qui ont quelque fentiment humain. Et il eft certain que, fans cette épreuue, la clemence & les autres vertus du Roy dernier mort n'auroient iamais efté tant remarquées ny tant eftimées qu'elles font & feront à l'auenir par tous ceux qui liront fon hiftoire. Ie m'affure auffi que fa confcience luy a plus donné de fatisfaction, pendant les derniers momens de fa vie, que l'indignation, qui eft la feule paffion trifte qu'on dit auoir remarquée en luy, ne luy a caufé de fafcherie. Et pour ce qui eft de la douleur, ie ne la mets nullement en conte; car elle eft fi courte, que, fi les meurtriers pouuoient employer la fiévre, ou quelqu'autre des maladies dont la nature a coutume de fe feruir pour ofter les hommes du monde, on auroit fuiet de les eftimer plus cruels qu'ils ne font, lors qu'ils les tuent d'vn coup de hache. Mais ie n'ofe m'arrefter long-temps fur vn fuiet fi fu-

neſte; i'adiouſte ſeulement qu'il vaut beaucoup mieux eſtre entierement deliuré d'vne fauſſe eſperance, que d'y eſtre inutilement entretenu.

Pendant que i'écris ces lignes, ie reçois des lettres d'vn lieu d'où ie n'en auois point eu depuis ſept ou huit mois; & vne entr'autres, que la perſonne à qui i'auois enuoyé le traité des Paſſions, il y a vn an, a écrite de ſa main pour m'en remercier[a]. Puiſqu'elle ſe ſouuient, aprés tant de temps, d'vn homme ſi peu conſiderable comme ie ſuis, il eſt à croire qu'elle n'oubliera pas de répondre aux lettres de voſtre Alteſſe, bien qu'elle ait tardé quatre mois à le faire[b]. On me mande[c] qu'elle a donné charge à quelqu'vn des ſiens d'étudier le liure de mes Principes, afin de luy en faciliter la lecture; ie ne croy pas neantmoins qu'elle trouue aſſez de loiſir pour s'y apliquer, bien qu'elle ſemble en auoir la volonté. Elle me remercie, en termes exprés, du traité des Paſſions; mais elle ne fait aucune mention des lettres auſquelles il eſtoit ioint[d], & l'on ne me mande rien du tout de ce païs-là qui touche voſtre Alteſſe. Dequoy ie ne puis deuiner autre choſe, ſinon que, les conditions de la paix d'Allemagne n'eſtant pas ſi auantageuſes à voſtre maiſon qu'elles auroient pû eſtre, ceux qui ont contribué à cela ſont en doute ſi vous ne leur en voulez point de

a. Lettres DXXXII et DXXXIII, p. 251 et 252 ci-avant, de la reine Christine de Suède et de Chanut, datées toutes deux du 12 décembre 1648. La dernière de Chanut, avant celles-ci, était du 4 avril 1647, et avait été remise à Descartes le 7 ou le 8 mai (voir ci-avant p. 180).

b. Voir ci-avant p. 225, l. 9, et p. 233, l. 18-21.

c. Chanut. Voir ci-avant p. 253, l. 11.

d. Voir p. 87, note b.

mal, & fe retiennent, pour ce fuiet, de vous témoigner de l'amitié.

I'ay toufiours efté en peine, depuis la conclufion de cette paix, de n'aprendre point que Monfieur l'Electeur voftre frere l'euft acceptée, & i'aurois pris la liberté d'en écrire plutoft mon fentiment à voftre Alteffe, fi i'auois pû m'imaginer qu'il mift cela en deliberation. Mais, pour ce que ie ne fçay point les raifons particulieres qui le peuuent mouuoir, ce feroit temerité à moy d'en faire aucun iugement. Ie puis feulement dire, en general, que, lors qu'il eft queftion de la reftitution d'vn Eftat occupé ou difputé par d'autres qui ont les forces en main, il me femble que ceux qui n'ont que l'equité & le droit des gens qui plaide pour eux, ne doiuent iamais faire leur conte d'obtenir toutes leurs pretenfions, & qu'ils ont bien plus de fuiet de fçauoir gré à ceux qui leur en font rendre quelque partie, tant petite qu'elle foit, que de vouloir du mal à ceux qui leur retiennent le refte. Et encore qu'on ne puiffe trouuer mauuais qu'ils difputent leur droit le plus qu'ils peuuent, pendant que ceux qui ont la force en deliberent, ie croy que, lors que les conclufions font arreftées, la prudence les oblige à témoigner qu'ils en font contens, encore qu'ils ne le fuffent pas; & à remercier non feulement|ceux qui leur font rendre quelque chofe, mais auffi ceux qui ne leur oftent pas tout, afin d'acquerir, par ce moyen, l'amitié des vns & des autres, ou du moins d'éuiter leur haine : car cela peut beaucoup feruir, par apres, pour fe maintenir. Outre qu'il refte encore vn long chemin pour venir des promeffes iufqu'à l'effet; & que, fi ceux qui ont

la force s'acordent ſeuls, il leur eſt aiſé de trouuer des raiſons pour partager entr'eux ce que peut-eſtre ils n'auoient voulu rendre à vn tiers que par ialouſie les vns des autres, & pour empeſcher que celuy qui s'enrichiroit de ſes dépoüilles ne fuſt trop puiſſant. La moindre partie du Palatinat vaut mieux que tout l'Empire des Tartares ou des Moſcouites, & apres deux ou trois années de paix, le ſeiour en ſera auſſi agreable que celuy d'aucun autre endroit de la terre *. Pour moy, qui ne ſuis attaché à la demeure d'aucun lieu, ie ne ferois aucune difficulté de changer ces Prouinces, ou meſme la France, pour ce pays-là, ſi i'y pouuois trouuer vn repos auſſi aſſuré, encore qu'aucune autre raiſon que la beauté du païs ne m'y fiſt aller; mais il n'y a point de ſeiour au monde, ſi rude ny ſi incommode, auquel ie ne m'eſtimaſſe heureux de paſſer le reſte de mes iours, ſi voſtre Alteſſe y eſtoit, & que ie fuſſe capable de luy rendre quelque ſeruice; pour ce que ie ſuis entierement, & ſans aucune reſerue, &c.

Page 282, l. 2. — Charles I, roi d'Angleterre, eut la tête tranchée à Londres, le mardi 9 février 1649, (voir ci-avant, p. 95). La nouvelle en fut apportée à La Haye le dimanche 14 février, au soir, par un matelot dépèché de Londres, et qui avait été témoin de l'exécution. Le feu Roi avait alors à La Haye un fils, une fille, une sœur et deux nièces : à savoir le prince de Galles, qui allait prendre le titre de Roi, la princesse Marie, épouse du prince d'Orange, la reine de Bohême, Elisabeth, avec deux de ses filles, les princesses Louise et Sophie. La douleur fut grande parmi toutes ces personnes royales. On en retrouve l'écho dans les lettres de Brasset pendant le mois de février 1649. « La Tragédie d'Angleterre », écrivait-il à Brienne; le 18 février, « est icy vne assidüe meditation, et » l'obiect des larmes de cette Maison royale et l'entretien d'vne continuelle » tristesse ». (*Bibl. Nat.*, *fr. 17901, f. 133 v.*) Et le 17, au marquis de Fontenay : « La bonne Reyne de Bohesme ressent de son costé le comble » de ses afflictions, et quoy qu'endurcie au malheur pour tant de vieilles

» souffrances, et que sa constance se soit rendüe admirable en d'autres » occasions, celle cy l'abbat tout a faict... » (*Ib.*, *f.* 129.)

L'événement était prévu d'ailleurs, et Brasset avait demandé des instructions à la Cour de France dès le 26 janvier; il n'en reçut même pas après le 9 février. Assez embarrassé, il attendit d'abord que le nouveau Roi lui eût fait notification de son avènement, ce qui tarda jusqu'au 2 mars. Ne pouvant plus alors se dispenser de faire ses condoléances, il demanda et obtint, le 3 mars, une audience particulière, sans rien d'officiel; il a conservé le texte des cinq discours qu'il tint en cette circonstance : 1° « Au Roy de la Grande-Bretagne. 2° A son Altesse royale Madame la Princesse d'Orange. 3° A la Reine de Bohesme. 4° A Mesdames » les Princesses Louise et Sophie Palatines. 5° A Madame la Princesse » Douairière d'Orange. » Voici deux de ces discours :

« *A la Reyne de Bohesme.* »

« Madame,

« Bien que V. M. ayt faict paroistre sa vertu et sa constance dans vne » longue suicte d'aduersitez, si est ce que ie ne croyray point l'offencer, » en luy disant que i'ay eu peine a me presenter deuant elle, aprez cette » derniere affliction, considerant la bonté du naturel de V. M., esmeüe par » la force du sang et par la plus horrible action qu'on se puisse figurer. » Iusques icy, Madame, les consolations ne peuuent se trouuer que dans » les larmes. Mais il fault esperer de la iustice et de la grace de Dieu, » qu'auec le tems, il en donnera de meilleures; et V. M. ne doibt point » doubter que, si les moyens humains estoient capables d'y contribuer » quelque chose, le Roy mon Maistre et la Reyne Regente sa Mere ne » fissent ressentir a V. M. les sinceres effects de leur amitié. » (*Bibl. Nat.*, *MS. fr.* 17901, *p.* 176 *verso.*)

« *A Mes Dames les Princesses Louise et Sofie* (sic) *Palatines.* »

« Mesdames,

» Les paroles auiourd'huy ne sont pas suffisantes, pour exprimer les » sentimens que les bonnes ames doibuent auoir pour l'affliction de » vostre Maison Royale. C'est vn effect qui n'appartient qu'aux yeux, et » les mouuemens du cœur se reduisent en prieres a Dieu pour implorer » de sa grace vne vraye consolation. C'est la, Mesdames, ou i'adresse mes » vœux, souhaictant que bientost vos Altesses la ressentent auec des pros- » peritez qui recompensent la longue suicte de leurs desplaisirs. » (*Ib.*, *p.* 177.)

Page 285, l. 9. — La consultation politique, que Descartes donne ici à la princesse Elisabeth, est fort intéressante. La paix de Westphalie ne restituait à la Maison palatine qu'une partie de ses Etats héréditaires, à savoir le Bas Palatinat; mais le Haut Palatinat était transféré, avec la dignité électorale, au duc de Bavière. Un nouvel électorat, il est vrai,

était créé en faveur du prince palatin Charles-Louis. Mais celui-ci était perplexe, et ne savait s'il devait accepter dans ces conditions. Sa sœur, la princesse Elisabeth, paraît avoir partagé un moment son hésitation. Voici de curieux documents sur cette affaire.

Brasset écrivit de La Haye à « Mgr le Conte de Servien », 3 déc. 1648 : « ...Il n'est pas mal plaisant que ces gens d'icy, aprez auoir eu si peu » d'esgard aux interestz de la Maison palatine, facent des exclamations, » comme si les couronnes n'avoient rien faict pour elle. Il m'avoit esté » dict en bon lieu que la Reyne de Bohesme en faisoit les haultz criz, et » n'estimoit pas que M. l'Electeur son filz deubt accepter le traicté. Ie luy » en parlay, il y a troys iours ; elle me dict bien qu'elle ne se mesleroit » point de luy donner conseil, mais que, s'il ne l'acceptoit pas, il auroit » tort, demeurant d'accord auec moy qu'il n'y auroit rien de tel que de » remectre le pied a l'estrier et que le temps feroit le reste. » (*Bibl. Nat. fr. 17900, f. 696 v., f. 697, f. 698.*)

Brasset, circulaire du 4 déc. 1648 : « ...Vous estes en lieu, Monsieur, » pour veoyr quelles sont les dispositions de M. l'Electeur Palatin pour » l'acceptation de ce qui le concerne dans le Traicté de l'Empire. Beau- » coup de gens, qui se sont fort peu souciez de ses interestz, cryent a cette » heure qu'on les a negligez. Il fault neantmoins advoüer que les cou- » ronnes alliees (*France et Suède*) ont plus faict pour luy que tous ceux » de qui il devoit attendre le plus de support. La Reyne de Bohesme sa » Mere l'advoüe ainsy, et en me laissant entendre qu'elle ne se mesle pas » de luy donner conseil, elle ne laissa point de me dire confidemment, il » y a deux iours, qu'il se feroit tort, s'il n'aquiescoit... » (*Ib., f. 695.*)

A Mgr le Conte de Servien, 7 déc. 1648 : « ...La Reyne de Bohesme » vient de me monstrer vne lettre de M. son aysné, par ou ie veoy bien » qu'il ne repugnera pas tant qu'aulcuns d'icy le voudroient a ce qui a » esté faict pour luy dans le Traicté de l'Empire. Il ne le declare pas » encore formellement ; mais sa pensee paroist aller a s'accommoder a la » necessité. » (*Ib., f. 701 v. et f. 702.*)

Au même, 21 déc. 1648 : « ...La protestation du député de Bour- » gongne, qui se vend icy publiquement, faict bien veoyr que les Espa- » gnolz n'ont veine qui tende a la satisfaction de la Maison Palatine, et » specialement de la bonne Reyne de Bohesme, que ie nommerois pauure, » si les couronnes n'estoient tousiours riches, ne fussent-elles < que > » de papier doré. Elle ne faict pas la petite bouche du peu qu'elle doibt » aux offices specieux de ces Mrs icy ; quoy que M. Paw les luy eust faict » valoir des millions, l'obligation qu'ilz pensoient en meriter auprez d'elle, » passe maintenant en moquerie dans sa propre bouche. Elle a nouuelles » de M. son aysné qu'il acceptera le party faict pour luy dans le traicté de » l'Empire ; mais elle ne le dict qu'a l'oreille de ceux qu'elle sçayt auoir » deuotion pour son seruice. (*Ib., f. 725.*)

Au même, 31 déc. 1648 : « ...Ie viens de veoyr la Reyne de Bohesme... » Elle m'a dict que M. l'Electeur son filz a receu la lettre des Estats de

» l'Empire auec leur cachet, mais sans aulcune signature, et qu'il ne » sçayt pas cette formalité... » (*Ib.*, *f.* *766.*)

Brasset à Servien, 4 janvier 1649 : « ...Ayant hier veu la Reyne de » Bohesme, elle improuua fort que M. son aysné eust demandé aduis du » Parlement d'Angleterre de ce qu'il deuoit faire sur ce qui le concerne » au Traicté de l'Empire, ainsy que luy mesme, a ce qu'elle me dict, le » luy auoit escrit. Mais M. de Bellieure-Grignon m'interprette cela en » meilleure part. A la verité, si ce Prince se soubsmectoit a la protection » du Parlement et aux caiolleries des Espagnolz, il faudroit dire auec les » Iuifz : et erit nouissimus error peior priori... » (*Ib.*, *fr.* *17901*, *f.* *12.*)

Au même, 11 janvier 1649 : « ...Ie veiz hier la Reyne de Bohesme... » Elle le pleignit (M. l'Electeur son fils) de n'avoir auprez de luy per- » sonne qui entende bien les affaires d'Allemagne... Mais par dessuz » tout elle improuva extresmement qu'il se fust porté a demander l'advis » du Parlement d'Angleterre de ce qu'il auroit a faire, tant pour estre le » parlement contre le Roy son Oncle, que pour n'y avoir plus, par ma- » niere de dire, de parlement legitime dans la constitution presente que » l'armee subvertit tout l'ordre du Royaume. Elle adiousta au bout de » tout cela, selon sa coustume, qu'elle ne se mesle point de donner con- » seil a son filz, luy ne le demandant point... » (*Ib.*, *f.* *28.*)

Au même, 19 janvier 1649 : « ...Ie ne manqueroy pas aussy d'entre- » tenir la bonne Reyne de Bohesme de ce qui concerne sa Maison. Le » procedder de M. son ayné ne la surprendra nullement, m'ayant tesmoi- » gné plusieurs foys qu'elle le iuge fort irregulier. Elle s'en lave les » mains, comme n'ayant nulle part en ses conseilz. Pour moy, Mgr, ie » suis marry de n'avoir pas esté trompé en la vieille opinion que i'ay eüe » qu'il n'y avoit grande gratitude et reconnoissance a avoir de luy. Il me » souvient qu'autres foys Messieurs les Ministres de Suede vous faisoient » peine et a M. d'Avaux sur le fort appuy qu'ils faisoient sur ses interestz. » Les en voyla bien payez. Ie ne sçay s'ilz auront faict veoyr a V. E. la » copie d'vne lettre qu'il a escritte a M. Spiring, ou il se formalise que » ny eux ny luy n'ayent pas miz en la superscription des leur le tiltre » d'*Archidapeter* de l'Empire. Il n'est pas encores restably, et puntille sur » vne qualité qui n'est pas rendüe, et qui semble ne le devoir pas estre, » iusques a ce que le tems l'ayt remiz en son premier estat, et d'icy la il y » aura iour d'advis... » (*Id.*, *f.* *44* *v.* *et* *f.* *45.*)

Brasset à Chanut, 16 avril 1649 : « ...Nous auons icy depuis quatre » iours M. l'Elect^r Palatin. Ie l'ay trouué assez alteré de l'acte de renon- » ciation que pretend de luy M. le Duc de Bauieres, estimant que les » conuentions portees par l'instrument de paix doibuent suffire. Troys » choses le semblent porter a se roiddir dans la negatiue.... L'vne, que » tous les Estats de l'Empire ne demeurent pas d'accord qu'il doibue » bailler ce nouuel acte. L'autre, qu'il est bien aduerty de la Cour impe- » riale, que cette demande de Bauieres y est improuuee. La troysiesme » et la plus forte dans son esprit, si ie ne me trompe, que M^rs les Suedois

» ayent faict asseurer M. le Prince Philippe son frere, autorisé de sa part » pour reprendre la possession de ce qui luy reuient au bas Palatinat, que » iamais ilz ne poseront les armes et ne procedderont a licentiement aul- » cun, qu'il ne soit entierement satisfaict sur les conditions du Traicté » general, sans y en adiouster des nouuelles. »

« Ie ne doubte neullement de tout cela, oüy bien que ce soit par la » seule consideration de son propre interest, chacun, ce me semble, y » cherchant le sien, estant probable que ceux des Estats de l'Empire qui » repugnent sont les mesmes qui n'ont pas gousté le traicté; que la Cour » imperiale faict le semblable, parce qu'on veoyd par diuers indices » qu'elle a grande disposition a traverser son execution; et que M^rs^ les » Suedois ont grande peine a se resouldre de poser les armes, par le » moyen desquelles ilz sont deuenuz si glorieux et redoutables dans l'Em- » pire. La conclusion seroit que M. l'Electeur Palatin, seruant de pre- » texte aux autres, se trouueroit enfin n'auoir rien pour luy et tousiours » dans vn malheur fatal de sa Maison, lequel il me signifia assez en me » parlant de l'horrible tragedie d'Angleterre et considerant que la confu- » sion qu'il voyd la pour longues annees, ostera le moien a ceux qu'il y » auoit mesnagez pour amiz, de luy donner la main pour son entier et » general restablissement... » (*Ib.*, *17901*, *f. 268.*)

Finalement Charles-Louis accepta les conditions qui lui étaient faites, comme on le voit dans une lettre de Brasset à La Thuillerie, du 20 avril 1649 : « M. l'Electeur Palatin, reuenu depuis huict iours d'Angleterre, » ... part demain pour Cleues et passera ensuicte a Frankfort pour y » attendre que les choses soient disposees au baz Palatinat pour y faire » sa ioyeuse entree... (*Ib.*, *f. 272.*)

DXL.

Descartes a Chanut.

Egmond, 26 février 1649.

Texte de Clerselier, tome I, lettre 38, p. 128-131.

Réponse à la lettre DXXXIII ci-avant, du 12 décembre 1648, p. 252.

Monſieur,

Vous auez grande raiſon de penſer que i'ay beaucoup plus de ſuiet d'admirer qu'vne Reine, perpetuel-

lement agiſſante dans les affaires, ſe ſoit ſouuenuë, apres pluſieurs mois, d'vne lettre que i'auois eu l'honneur de luy écrire, & qu'elle ait pris la peine d'y répondre, que non pas qu'elle n'y ait point répondu plutoſt[a]. I'ay eſté ſurpris de voir qu'elle écrit ſi nettement & ſi facilement en François; toute noſtre nation luy en eſt tres-obligée, & il me ſemble que cette Princeſſe eſt bien plus creée à l'image de Dieu, que le reſte des hommes, d'autant qu'elle peut étendre ſes ſoins à plus grand nombre de diuerſes occupations en meſme tems. Car il n'y a au monde que Dieu ſeul dont l'eſprit ne ſe laſſe point, & qui n'eſt pas moins exact à ſçauoir le nombre de nos cheueux & à pouruoir iuſques aux plus petits vermiſſeaux, qu'à mouuoir les Cieux & les Aſtres.

Mais, encore que i'aye receu, comme vne faueur nullement meritée, la lettre que cette incomparable Princeſſe a daigné m'écrire, & que i'admire qu'elle en ait pris la peine, ie n'admire pas en meſme façon qu'elle veüille prendre celle de lire le liure de mes Principes, à cauſe que ie me perſuade qu'il contient pluſieurs veritez qu'on trouueroit difficilement ailleurs. On peut dire que ce ne ſont que des veritez de peu d'importance, touchant des matieres de Phyſique, qui ſemblent n'auoir rien de commun auec ce que doit ſçauoir vne Reine. Mais, d'autant que l'eſprit de celle-cy eſt capable de tout, & que ces veritez de Phyſique ſont partie des fondemens de la plus haute

a. Ceci répond à une partie de la lettre de Chanut, qui manque. Voir ci-avant, p. 254, *éclaircissement*. — Voir aussi la lettre DXXXII ci-avant, p. 251.

& plus parfaite Morale, i'ose esperer qu'elle aura de la satisfaction de les connoistre. Ie serois rauy d'aprendre qu'elle vous eust choisi, auec M. Frans-hemius, pour la soulager en cette étude; et ie vous aurois tres-grande obligation, si vous preniez la peine de m'auertir des lieux où ie ne me suis pas assez expliqué. Ie serois tousiours soigneux de vous répondre, dés le iour mesme que i'aurois receu de vos lettres. Mais cela ne seruiroit que pour ma propre instruction; car il y a si loin d'icy à Stocholm[a], & les lettres passent par tant de mains auant que d'y arriuer, que vous auriez bien plutost resolu de vous mesme les difficultez que vous rencontreriez, que vous n'en pourriez auoir d'icy la solution.

Ie remarqueray seulement, en cét endroit, deux ou trois choses que l'experience m'a enseignées touchant ce liure. La premiere est, qu'encore que sa premiere partie ne soit qu'vn abregé de ce que i'ay écrit en mes Meditations, il n'est pas besoin toutesfois, pour l'entendre, de s'arrester à lire ces Meditations, à cause que plusieurs les trouuent beaucoup plus difficiles, & i'aurois peur que sa Maiesté ne s'en ennuyast. La seconde est qu'il | n'est pas besoin non plus de s'arrester à examiner les regles du mouuement, qui sont en l'article 46 de la seconde Partie & aux suiuans, à cause qu'elles ne sont pas necessaires pour l'intelligence du reste. La dernière est qu'il est besoin de se souuenir, en lisant ce liure, que, bien que ie ne considere rien

a. Les lettres mettaient près de quatre semaines de Stockholm à La Haye, et Descartes ne les recevait parfois qu'au bout d'une semaine encore à Egmond. Même temps pour que la réponse fût rendue.

dans le corps, que les grandeurs, les figures & les mouuemens de leurs parties, ie prétens neantmoins y expliquer la nature de la lumiere, de la chaleur & de toutes les autres qualitez ſenſibles; d'autant que ie preſupoſe que ces qualitez ſont ſeulement dans nos ſens, ainſi que le chatoüillement & la douleur, & non point dans les obiets que nous ſentons, dans leſquels il n'y a que certaines figures & mouuemens, qui cauſent les ſentimens qu'on nomme lumiere, chaleur, &c. Ce que ie n'ay expliqué & prouué qu'à la fin de la quatriéme partie; et toutesfois il eſt à propos de le ſçauoir & remarquer dés le commencement du liure, pour le pouuoir mieux entendre.

Au reſte, i'ay icy à m'excuſer de ce que vos lettres me ſont allé chercher à Paris, & que ie ne vous auois point encore mandé mon retour en Hollande[a], où il y a déia cinq mois que ie ſuis[b]; mais ie ſupoſois que Monſieur Cl(erſelier) vous l'écriroit, à cauſe qu'il me faiſoit ſouuent part de vos nouuelles, lors que i'eſtois en France. Et i'eſtois bien-aiſe de ne rien écrire de mon retour, afin de ne ſembler point le reprocher à ceux qui m'auoient appellé. Ie les ay conſiderez comme des amis qui m'auoient conuié à diſner chez eux; et lors que i'y ſuis arriué, i'ay trouué que leur cuiſine eſtoit en deſordre, & leur marmite renuerſée; c'eſt pourquoy ie m'en ſuis reuenu ſans dire un mot, afin de n'augmenter point leur faſcherie[c]. Mais cette rencontre m'a enſeigné à n'entreprendre iamais plus

a. Descartes a donné à Elisabeth les raisons pour lesquelles il n'était pas pressé d'écrire en Suède, ci-avant p. 233, l. 24.

b. Voir lettre DXXVIII, p. 229.

c. Page 227-229.

aucun voyage ſur des promeſſes, quoy qu'elles ſoient écrites en parchemin. Et bien que rien ne m'attache en ce lieu, ſinon que ie n'en connois point d'autre où ie puiſſe eſtre mieux, ie me voy neantmoins en grand hazard d'y paſſer le reſte de mes iours; car i'ay peur que nos orages de France ne ſoient|pas ſi-toſt appaiſez[a], & ie deuiens de iour à autre plus pareſſeux, en ſorte qu'il ſeroit difficile que ie puſſe derechef me reſoudre à ſouffrir l'incommodité d'vn voyage. Mais ie ſuppoſe que vous reuiendrez quelque iour du lieu où vous eſtes; alors i'eſpere que i'auray l'honneur de vous voir icy en paſſant. Et ie ſeray toute ma vie, &c.

La lettre[b] iointe à celle cy ne contient qu'vn compliment fort ſterile : car n'étant interrogé ſur aucune matiere, ie n'ay oſé par reſpect en toucher aucune, afin de ne ſembler pas vouloir faire le diſcoureur, & i'ay crû neantmoins que mon deuoir m'obligeoit d'écrire.

A Egmond, le 26 Février 1649.

DXLI.

Descartes a Christine de Suède.

[Egmond, 26 février 1649.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 39, p. 131-132.

Réponse à la lettre DXXXII ci-avant, p. 251, envoyée en même temps que la précédente (voir le post-scriptum *ci-dessus, p. 293).*

a. Voir ci-après lettre DXLIII, *éclaircissement*

b. Lettre suivante. Ce dernier alinéa, qui formait sans doute un *post-scriptum,* est imprimé par Clerselier en caractères plus petits, bien que ce soit encore le texte de Descartes.

Madame,

S'il arriuoit qu'vne lettre me fuſt enuoyée du Ciel, & que ie la viſſe deſcendre des nuës, ie ne ſerois pas dauantage ſurpris, & ne la pourrois receuoir auec plus de reſpect & de veneration, que i'ay receu celle qu'il a plû à voſtre Maieſté de m'écrire. Mais ie me reconnois ſi peu digne des remercimens qu'elle contient, que ie ne les puis accepter que comme vne faueur & vne grace, dont ie demeure tellement redeuable que ie ne m'en ſçaurois iamais dégager. L'honneur que i'auois cy-deuant receu d'étre interrogé, de la part de voſtre Maieſté, par M. Chanut touchant le Souuerain Bien, ne m'auoit que trop payé de la réponſe que i'auois faite. Et depuis, ayant appris par luy que cette réponſe auoit eſté fauorablement receuë, cela m'auoit ſi fort obligé, que ie ne pouuois pas eſperer ny ſouhaitter rien de plus pour ſi peu de choſe; particu|lierement d'vne Princeſſe que Dieu a miſe en ſi haut lieu, qui eſt enuironnée de tant d'affaires tres-importantes, dont elle prend elle meſme les ſoins, & de qui les moindres actions peuuent tant pour le bien general de toute la terre, que tous ceux qui aiment la vertu ſe doiuent eſtimer tres-heureux, lors qu'ils peuuent auoir occaſion de luy rendre quelque ſeruice. Et pour ce que ie fais particulierement profeſſion d'eſtre de ce nombre, i'oſe icy proteſter à voſtre Maieſté qu'elle ne me ſçauroit rien commander de ſi difficile, que ie ne ſois touſiours preſt de faire tout mon poſſible pour l'executer; et que ſi i'eſtois né Suedois ou Finlandois, ie ne pourrois eſtre, auec plus de zele, ny plus parfaitement que ie ſuis, &c.

DXLII.

Chanut a Descartes.

Stockholm, 27 février 1649.

[A. Baillet], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 368-369.

« Dez le milieu du mois de Mars, il (Descartes) reçût des lettres de » M. Chanut, datées du XXVII de Février [*en marge :* Regître de Chanut], par lesquelles on luy marquoit le desir que la Reine de Suéde » avoit de le voir à Stockolm, et d'apprendre sa Philosophie de sa bouche. » Ces lettres étoient addressées à Egmond, par la ville d'Alcmaer, comme » par la voye la plus courte; et elles avoient déja été précédées par » d'autres que M. Chanut avoit écrites peu de jours auparavant sur le même » sujet, mais qu'il avoit adressées à Paris, chez M. l'Abbé Picot, où il le » croyoit encore, quoy qu'il y eût cinq mois qu'il fût de retour. » (Baillet, II, 368-369.)

Nous ne retiendrons de cette page de Baillet que deux choses : l'existence d'une lettre de Chanut du 27 février, et l'invitation qu'elle portait à Descartes de venir en Suède. — Mais cette lettre du 27 février ne parvint pas à Descartes « dez le milieu de mars » ; Brasset ne répondit aux lettres de Chanut du 27 février, que le 26 mars, et y répondit aussitôt après les avoir reçues (*Bibl. Nat. fr. 17901, f. 221 v.*). Il envoya en même temps à Egmond la lettre qui était pour Descartes; et celui-ci y répondit le 31 mars, lettres DXLVIII et DXLIX ci-après. — D'autre part, Chanut n'envoya point de lettres en France pour Descartes entre le 12 déc. 1648 (p. 252 ci-avant), et le 27 février 1649. Celle qui aurait été écrite « peu de jours auparavant », est de l'invention de Baillet; aussi n'indique-t-il point, pour cette prétendue lettre, comme pour les autres, la date précise, que devait lui donner le registre de Chanut. Et cette première erreur en entraine une seconde : Clerselier avait eu beau imprimer la date de la lettre DXLIX ci-après : *dernier jour de mars* ou *31 mars;* Baillet corrige : *le 13 mars*, afin d'avoir une réponse de Descartes à la lettre supposée de Chanut. La vérité est que Chanut, ne sachant pas encore, le 27 février, si Descartes était en France ou en Hollande, et pressé d'avoir une réponse à la lettre de la Reine, du 12 décembre, écrivit à la fois à Paris et à La Haye; Picot (ou Clerselier), d'un côté, et Brasset, de l'autre, reçurent la même lettre, (Brasset, une copie de celle que Chanut envoyait en France). Ainsi s'expliquent deux passages que nous trouverons ci-après, lettres DXLVIII et DLVII (*Clers.*, I, 135 et 537), qui ont pu induire Baillet en erreur.

DXLIII.

BRASSET A DESCARTES.

[La Haye], 2 mars 1649.

MINUTE, Bibl. Nat., MS. fr. 17901, f. 164.

En tête : « A M. Des Cartes. Du 2 mars 1649. »

Monſieur,

Ce fut auant hier que M. Van Bergh me rendit voſtre lettre du 26 de l'autre moys[a]*, auec vn paquet pour Suede qui aura ſon adreſſe aprez demain. Pleuſt a Dieu que la grande tranquilité de ce Royaume la ſe fuſt communiquee a la France, & que tout ce que l'on dict de nous***, fuſt auſſy faux que ce qu'on vous a mandé de l'autre ! Les dernieres que i'ay de M. Chanut ſont du 9 feb*^{er}*. Il me dict que les Eſtats s'eſtoient ouuerts auec les ceremonies accouſtumees, & que, dans le narré des proſperitez publiques, l'on y auoit faict mention honorable de noſtre alliance & des exploicts de M. le Mar*^{al} *de Turenne, ce qui n'auoit iamais eſté pratiqué dans les autres Eſtats. Il y a plaiſir, quand les amis ont vne veritable eſtime les vns pour les autres, & que dans les occaſions ils font paroiſtre ce qu'ils ſont en effect.*

a. La lettre pour Brasset est perdue ; le « paquet pour Suède » contenait les deux lettres à Chanut et à la Reine, du 26 février, p. 289 et p. 293 ci-avant. Elles ne partirent de La Haye que le 4 mars, jour où Brasset écrivit à Chanut : « Monsieur », ajoute-t-il en *post-scriptum,* « I'ay pensé oublier » le meilleur de cette voicture, qui est le paquet cy ioinct de M. Descartes, » qui trouue a present l'ayr d'Egmond meilleur que celuy du parvis » Nostre Dame. » (*Bibl. Nat., fr. 17901, f. 175 verso.*)

Vous auez faict, Monſieur, comme ces bons mariniers qui, preveoyant la tempeſte, font leur retraicte in ſeceſſu longo. *Voſtre ſortie de Paris a eſté vn effect de voſtre prudence; vous en recueillez le fruict maintenant dans la tranquilité d'Egmond. Neantmoins, comme vous auez le cœur bon françoys & pareillement charitable, ie ne doubte point que vous ne ſoyez attendry par le recit de nos combuſtions. Il ne laiſſe pas d'y auoir lieu de mieux eſperer; vous en verrez les apparences par l'extraict cy ioinct de mes dernieres lettres de la Cour. Si ces Mrs les gens du Roy prennent bien leurs concluſions, & portent les affaires au poinct de l'auctorité Royale, & le repos des peuples, ils meriteront des miliaſſes de couronnes civiques. Dieu leur en face la grace! Si dans vendredy*[a] *i'en ay quelque choſe, i'eſpere que vous ne me voudrez point de mal, ſi ie trouble voſtre repos par vn mot d'advis. Cependant continuez moy, s'il vous plaiſt, l'honneur de me croyre*[1]...

Page 296, l. 6. — La régente, Anne d'Autriche, avait été forcée de quitter Paris, dans la nuit du 5 au 6 janvier, et de se réfugier à Saint-Germain, avec son fils, Louis XIV, et toute la Cour. L'armée royale commença presque aussitôt les hostilités contre les troupes levées par ordre du Parlement. D'autre part, l'archiduc Léopold envahit la France du côté des Pays-Bas espagnols et marcha sur la capitale. A trois reprises des émissaires se présentèrent à Paris en son nom, pour offrir son appui aux rebelles, le 19 février, et les 5 et 16 mars. Mais la paix fut signée, le 11 mars à Ruel, le 1er avril à Paris, mettant fin à cette première partie de la Fronde.

Le résident de France à La Haye, Brasset, mentionne dans ses lettres que, le 26 janvier et le 11 février, il communiqua aux Etats généraux des Provinces Unies deux déclarations du Roi, des 6 et 22 janvier, donnant les « iustes raisons et motifs qui l'ont porté a interdire la Cour du Parle- » ment de Paris, et declarer criminelz de leze Maiesté tous ceux qui luy » adherent... » (*Bibl. Nat., fr. 17901, f. 126 verso.*)

Le 23 février, Brasset reçut de Saint-Germain une relation imprimée de la prise de Charenton par l'armée royale (8 février). Le bruit courut, il est vrai, que Charenton avait été repris le même jour par les Parisiens;

a. Le 5 mars.

mais cette seconde nouvelle était fausse. Brasset fit aussitôt tirer un grand nombre d'exemplaires de la relation officielle, et en envoya à Descartes.

L'issue heureuse de cette guerre civile se fit attendre plus longtemps que Brasset ne le souhaitait. Il apprit les nouveaux succès de l'armée royale à Brie-Comte-Robert, le 25 février, et l'ouverture de négociations à Saint-Germain entre la Cour et les députés du Parlement, le 28. Elles aboutirent à la signature des préliminaires de paix à Ruel, le 11 mars. Mais Brasset n'en fut informé que le 22, et dans son impatience il écrivait le 12 à Chanut : « ...I'attendois les lettres de France... pour veoyr la » suicte de ces alleez et venües a S[t] Germain. Mais elles retardent, et » mortifient ma iuste curiosité... Cependant l'Archiduc marche vers » Cambray, où est son rendez-vous general ; mais, comme sa cavallerie » est tres mal montee, il n'ira pas peut estre ny si loing ny si viste qu'il » pensoit ; et faire se pourroit que, sans abandonner le blocus de Paris, » on fera plus de la moitié du chemin pour le venir rencontrer. Aprez » cela, ie ne comprens comment ceux qui pretendent reformer l'Estat et » souslager les peuples, se iustifieront devant Dieu et les hommes d'auoir » attiré dans la France son ennemy capital. Cette pensee surpasse et » effraye mon entendement... » (*Ib., f. 190 verso et f. 191.*)

DXLIV.

MORUS A DESCARTES.

Cambridge, 5 mars 1649.

Texte de Clerselier, tome I, lettre 68, p. 275-290.

Réponse à la lettre DXXXVII, du 5 février 1649, p. 267. Descartes y répondra le 15 avril, lettre DLIV ci-après. Voir le prolégomène, p. 235, et l'éclaircissement, p. 246.

Clariſſimo Viro Nobiliſſimoque Philoſopho
Renato Deſcartes
Henricus Morus Anglus.
Replicatio.

Opinionis quam de te concepi nuperiſque meis litteris apud te teſtatus ſum, quanta quanta ſit (Vir il|luſtriſſime)

me non pœnitet, nec vnquam, ſat ſcio, poterit pœnitere. Quin & adauget plurimùm tui apud me exiſtimationem, quod ad ſtupendam illam mentis tuæ amplitudinem diuinumque acumen ſuauitas tanta morum acceſſerit & humanitas. Quam certè, vt nunquam ſuſpectam habui, ita nunc ſanè eruditiſſimas tuas litteras habeo pro certiſſimo illius argumento. Cæterùm, ne tanti ſauoris te pœniteat, quaſi in ſeruum caput collati, neue vileſcat meum erga te ſtudium atque amor, tanquam ab abiecto iacentique animo profectus, quo tandem modo reſponſa tua mihi ſatisfecerint, palam, vti hominem liberum decet, aperteque profitebor. Quod tamen ne nimium tibi vel mihi ipſi negotium faceſſat, fuſiores orationis texturas miſſas faciens, rem totam in inſtantias quaſdam breues, aut ſaltem notatiunculas ſuper ſingulis reſponſorum tuorum periculis compingam.

Definiri ab habitudine ad ſenſus noſtros, &c.[a]. Ad reſp. 1am di[ff.] Inſt.[b]

Hic regeri poteſt, cùm radix rerum omnium ac eſſentia in æternas deſoſſa lateat tenebras, rem quamlibet neceſſariò deſiniri ab habitudine aliquâ. Quæ habitudo proprietas dici poteſt in ſubſtantijs, cùm non ſit ſubſtantia, quamuis agnoſcam libenter proprietates alias alijs eſſe priores; hoc autem tantùm me voluiſſe, ſatiùs nimirum eſſe per adæquatam quamlibet proprietatem, quàm per formam, quam vocant, deſinito latiorem, rem deſiniuiſſe. Porrò, cùm ipſe corpus deſinis rem extenſam, ipſam illam extenſionem inſuper adnoto conſiſtere in habitudine quâ-

a. Ci-avant, p. 268, l. 8-9.

b. Clerselier imprime tout au long : « Ad Responsum circa primam Difficultatem. Instantia I. »

dam partium ad ſe inuicem, quatenus aliæ extra alias productæ ſunt; quam habitudinem non eſſe rem abſolutam, manifeſtum eſt.

II Quamuis nulli homines exiſtant[a].

Si omnes mortales conniuerent, ſol tamen non exueret ſuam videndi aptitudinem, quamprimum oculos aperuerint denuò, vt neque ſecuris, ſecandi, quamprimum ligna aut lapides oblati fuerint.

III Neruorum noſtrorum particulis multò minores[b]...

Deum tamen artificem adaptare poſſe credo neruos ſatis exiguos exiguis iſtis materiæ particulis, ac proinde ſenſibilitatem materiæ, hoc modo comminutæ, integram manere. Porrò hæ particulæ à motu ceſſare poſſunt, atque coaleſcere, noſtriſque hoc modo neruis ſenſibiles denuò euadere; quod de ſubſtantiâ incorporeâ nullo modo verum eſt.

IV Quamuis non ſit ad ſenſum molle, &c.[c].

Certum eſt aut ad neruos noſtros ſenſorios durum fore vel molle, &c., aut ſaltem ad iſtiuſmodi neruos, quales, ſi vellet, Deus fabricare poterit, vt modò monuimus; atque hoc ſatis eſt, quamuis Deus numquam fabricaturus ſit iſtiuſmodi neruos. Vt reuerâ partes terræ verſus centrum ſunt ex ſe viſibiles, quamuis numquam extrahendæ ſint in ſolis conſpectum, nec eò deſcenſurus ſit quiſquam cum lychno vel lampade.

a. Page 268, l. 11.
b. *Ib.*, l. 15-16.
c. *Ib.*, l. 23-24.

Eſt tantùm, vt in homine riſibilitas, proprium quarto modo[a]... V

Quod ſi ratio etiam alijs competeret animalibus, rectiùs deſiniretur homo animal riſibile, quàm rationale. Nondum autem à quopiam demonſtratum eſt, tangibilitatem aut impenetrabilitatem proprias eſſe ſubſtantiæ extenſæ aſſectiones, quamuis corporis eſſe meritò quiuis agnouerit. Equidem poſſum clarè concipere ſubſtantiam extenſam, quæ nullam vllo modo habeat tangibilitatem vel impenetrabilitatem. Igitur tangibilitas vel impenetrabilitas non immediatè ſubſtantiam extenſam conſequitur, quatenus extenſa eſt.

Atqui nego veram extenſionem, &c.[b]. VI

|*Per veram extenſionem intelligis, quam tangibilitas & impenetrabilitas comitatur. Hanc ipſe etiam nego in Deo, nudiſue mente vel Angelo reperiri. Interea tamen aſſero aliam eſſe extenſionem æque veram, quamuis non æque vulgarem Scholiſque tritam, quæ in Angelis menteque humana, vt terminos, ita & figuram habet, ſed pro imperio Angeli mentiſque variabilem; menteſque ſiue animas noſtras atque Angelos, eâdem prorſus manente ſubſtantiâ, côntrahere ſe poſſe, & certos denuò ad limites ſe expandere.*

Nihil eſſe intelligibile niſi quod ſit imaginabile, &c.[c]. VII

Equidem aliquanto ſum pronior in illam Ariſtotelis ſententiam, ὅτι ἄνευ τῶν φαντασμάτων οὐκ ἔστι νοῆσαι. *Sed hîc quiſque mentis ſuæ vires experiatur.*

a. Page 269, l. 11.
b. *Ib.*, l. 28-29.
c. Page 270, l. 22-23.

resp. circa 2am diffic. Inst. 1a.

Vnas in locum aliarum imaginatione transferre[b]...

Mea quidem imaginatio non poteſt; nec concipere, ſi tranſferantur, quin vnæ vacui ſpatij partes abſorbeant alteras, penitùſque coincidant, & penetrent ſe inuicem.

II Nec dubitaui à magnis viris, Epicuro, Democrito, &c.[c].

Nullus dubito, quin optimo iure diſſentias, cùm non ſolùm iſtis, ſed vniuerſis Naturæ interpretibus longè maior ſis (meâ ſententiâ) longeque auguſtior.

III Quin aliqua in omni ſpatio ſubſtantia ſit, &c.[d].

Id ſanè conceſſi pacis ergo. Sed clarè mihi non conſtat. Nam, ſi Deus hanc mundi vniuerſitatem annihilaret & multò poſt aliam crearet de nihilo, intermundium illud, ſeu abſentia mundi, ſuam haberet durationem, quam tot dies, anni, vel ſæcula menſuraſſent. Non-exiſtentis igitur eſt duratio, quæ extenſio quædam eſt. Ac proinde Amplitudo Nihili, puta vacui, per vlnas vel orgyas menſurari poteſt; vt non-exiſtentis, in ſuâ non-exiſtentiâ, duratio, per horas, dies, menſeſque menſuratur. Sed concedo, quamuis nondum vi coactus, in omni ſpatio aliquam ſubſtantiam ineſſe; neque tamen corpoream[e]; cum extenſio, ſiue præſentia, diuina poſſit eſſe ſubiectum menſurabilitatis. Verbi gratiâ, præſentiam, ſiue extenſionem, diuinam occupare aſſero vnam alteramque orgyam, in hoc vel illo vacuo, nec tamen omninò ſequi Deum eſſe corporeum; vt

a. Clers. : « Ad responsum circa secundam difficultatem. Instantia I. »
b. Page 271, l. 8-9.
c. *Ib.*, l. 16-17.
d. Page 272, l. 2-3.
e. Edition latine : « neque tamen sequi eam esse corpoream. »

patet ex ſupra dictis, inſtantiâ 5. Sed ſuper hâc re eſt agendum alibi.

Dico implicare contradictionem, vt talis extenſio, &c.[a]. IV

Sed hîc libenter quærerem, numquid neceſſe ſit, vt aut talis extenſio ſit, qualem in corpore concipis, aut nulla. Deinde, cùm & alias res præter corpora extendi ſuo modo conceſſeris, annon analogica illa extenſio, quam vocas, vices obeat extenſionis corporeæ, atque ita illam vim contradictoriam retundat? Præſertim cùm analogica hæc extenſio ad propriè dictam tàm propè accedat, vt ſit menſurabilis, certoſque pedum vlnarumue numeros occupet.

Nullum motum dari, niſi quodammodo circularem[b]... V

Hoc neceſſario conſequi concedo, neceſſitate puta Phyſicâ, ſupponendo duntaxat omnia corporibus plena, nullamque extenſionem aliam integram mundi extenſionem excedere, quâ in parte ego ſatis ſum ſecurus; ſed inexpugnabilem hanc contradictionis vim fateor me nondum ſatis deprehendiſſe.

Quæ concipiantur extenſæ ac ſimul indiuiſibiles[c]. Ad reſp. circa 3um diffic.[d]

Cùm mentem tuam ſic explicueris, nulla inter nos eſt controuerſia.

a. Page 272, l. 29-30.
b. Page 273, l. 1-2.
c. *Ib.*, l. 8-9.
d. Clers. : « Ad responsum circa tertiam difficultatem. »

Ad reſponſum circa quartam difficultatem. Inſtantia I.

An ſint ſimpliciter infinita, necne, profiteor me neſcire[a].

Haud tamen latere te poteſt, quin ſint vel ſimpliciter infinita, vel reuerâ finita, quamuis vtrum horum ſint, tàm facile ſtatuere non poſſis. Quod autem vortices tui non | diſrumpantur & fatiſcant, non obſcurum videatur indicium mundum reuerâ eſſe infinitum. Ipſe tamen intereà liberè profiteor, quamuis audacter poſſim aſſentire huic axiomati : Mundus finitus eſt, aut non finitus, *vel, quod idem hîc eſt,* infinitus, *me tamen non poſſe plenè animo complecti rei cuiuſuis infinitudinem. Sed illud imaginationi meæ hîc accidere, quod Iulius Scaliger alicubi ſcribit de dilatatione & contractione Angelorum : non poſſe ſcilicet ſe in infinitum extendere, nec in puncti* οὐδενότητα *coanguſtare. Qui autem Deum poſitiuè infinitum agnoſcit (i. e. vbique exiſtentem), quod tu meritò facis, non video, ſi liberæ rationi permittatur, quod hæſitet, quin continuò etiam admittat nullibi otioſum, ſed eodem iure, eâdemque facilitate, quâ hanc noſtram, vbi nos degimus, vel quouſque oculi, animuſque noſter peruadit, materiam vbique produxiſſe. Sed fuſiùs acturus eram quàm inſtitui ; hunc impetum ſuprimo, ne tibi ſim moleſtior.*

II Cùm ais, ſi tantùm quoad nos ſit infinita, reuerà erit finita[b].

Aio; addoque inſuper conſequentiam eſſe manifeſtiſſimam, quoniam particula (tantùm) *planè excludit omnem infinitatem à re, quæ tantùm quoad nos dicitur infinita, ac proindè reuera erit finita extenſio ; mentem autem*

a. Page 274, l. 10-11.
b. *Ib.*, l. 21.

meam hic attingere ea de quibus pronuncio, cùm planissimè mihi constet, mundum aut finitum esse aut infinitum, vt paulò ante insinuaui.

Atque ita supponere Deum habere partes extra partes, & esse diuisibilem, omnemque prorsus rei corporeæ essentiam illi tribuere[a]. III

Nullam tribuo. Nego enim extensionem corpori competere, quatenus corpus est, sed quatenus ens, aut saltem substantia est. Præterea, cùm Deus, quantum mens humana Deum capit, sit totus vbique, integrâque suâ essentiâ omnibus locis siue spatijs spatiorumque punctis adsit, non sequitur quòd partes haberet extra partes, aut, quod consequens est, quòd sit diuisibilis, quamuis arctè consertimque loca omnia occupet, nullis relictis interuallis. Vnde præsentiam, seu amplitudinem, vt ipse vocas, diuinam, mensurabilem agnoscam; Deum autem ipsum diuisibilem, nullo modo.

Quod autem Deus singula mundi puncta occupet, fatentur ad vnum omnes tàm Idiotæ quàm Philosophi, ipseque clarè & distinctè animo percipio & complector. Iam verò eodem modo se habet essentia diuina, intra atque extra mundum, ita vt, si fingamus mundum claudi cœlo stellato visibili, centrum diuinæ essentiæ, totalisque eius præsentia, eodem modo repeteretur extra cœlum stellatum, quo intra clarè concipimus repeti atque reiterari. Hanc autem repetitionem centri diuini, quæ mundum occupat, vlterius productam, infinita par est extra cœlum visibile spatia secum expandere; quam nisi comitetur materia tua indefinita, actum erit de tuis vorticibus. Atque

a. Page 274, l. 24-26.

vt hæc molliora videantur, experiamur aſſenſus noſtros in ſucceſſiuâ Dei duratione.

Deus eſt æternus, h. e. vita diuina omnes ſæculorum evolutiones rerumque rationes, præteritarum, futurarum & præſentium ſimul comprehendit. Hæc tamen vita æterna ſingulis etiam temporis inſidet quaſi atque inequitat momentis; ita vt recte vereque dicamus Deum per tot dies, menſes horaſue ſuâ æternitate fretum. Exempli cauſâ, ſi ſupponamus mundum ante certum annos conditum, annon integra illa omniaque complectens Dei æternitas per horas, dies, menſes & annos (puta centum) ſuccedentes ad hunc vſque diem durauit? At verò nihilo aliter eſt Deus à mundo condito, ac fuit ante mundum conditum.

Manifeſtum igitur eſt, præter æternitatem infinitam, in Deum etiam cadere durationis ſucceſſionem. Quod ſi admittimus, cur non extenſionem etiam infinita ſpatia adimplentem pariter ac infinitam durationis ſucceſſionem illi tribuamus?

Imò verò quoties altiùs & antiquiſitiùs[a] *iſtis de rebus |mecum cogito, eâ ſum in ſententiâ, quod vtraque extenſio, tàm ſpatij quàm temporis, non entibus iuxta atque entibus competere poſſet*[b]. *Suſpicorque æque ex præiudicio fieri poſſe, cùm omnia ea quæ ſenſu manibuſque vſurpamus, vtpote craſſa & corporea, ſemper ſint extenſa, quod e contra omnia extenſa protinus concludimus corporea, quàm quod vllum ſenſûs præiudicium facit, vt putemus aliqua, quæ non ſunt corporea, extendi.*

Quod autem extenſio cadat in non-ens, ex eo coniecturam capimus, quod extendi nihil aliud innuit, niſi partes

a. Edition latine : *exquisitius.*
b. Ib. : *possit.*

extare extra partes. Pars *autem &* totum, ſubiectum & adiunctum, cauſa & effectum, aduerſa & relata, contradicentia & priuantia, & *id genus vniuerſa notiones Logicæ ſunt, eaſque tam non-entibus quàm entibus applicamus. Vnde non ſequitur, quod quicquïd concipimus partes habere extra partes, ens ſit reale concipiendum.*

Sed quoties hîc colluctantur mentes humanæ cum proprijs vmbris, aut laſciuientium catulorum inſtar proprijs ludunt cum caudis? Nam iſtiuſmodi profectò pugnæ atque luſus ſibi inſtituuntur à mente noſtrâ, dum rationes modoſque Logicos, iuxta quos res externas conſiderat, non aduertit ſuos duntaxat eſſe cogitandi modos, ſed putans eos eſſe aliquid in rebus ipſis à ſe diſtinctum, ſuam captando quaſi caudam, ad laſſitudinem vſque luditur miſereque illaqueatur. Sed plura quàm vellem imprudens hîc effutij : ad reliqua propero.

Vbicumque enim locus ille concipiatur, ibi aliqua materia eſt [a]. IV

Næ tu hîc cautus homo es, & eleganter modeſtus; admittis tamen tandem mundum eſſe infinitum, ſi Ariſtoteles infinitum recte definiuit, Phyſ. lib. 3, οὗ ἀεί τι ἔξω ἐστίν, *cuius aliquid ſemper eſt extra. Nihil nunc eſt vlterius, quod diffideamus.*

Sed nihilominus exiſtimo maximam eſſe differentiam, inter amplitudinem iſtius corporeæ extenſionis, &c. [b]. V

|*Et ipſe pariter exiſtimo immane quantum differre diui-*

a. Page 275, l. 2-3.
b. *Ib.*, l. 7-8.

nam amplitudinem & corpoream. Primò, quod illa sub sensum cadere non possit, hæc possit sub sensum cadere. Deinde, quod illa sit increata & independens, hæc dependens & creata. Illa porrò penetrabilis, per omnia peruadens, hæc crassa & impenetrabilis. Denique, quod illa ex totalis & integræ essentiæ repetitione vbiquitariâ, hæc ab externâ, sed immediatâ, partium applicatione & iuxtapositione orta sit; ita vt nemo, nisi plumbeus plane sit atque insigniter hebes, suspicari possit,

Impia nos rationis inire elementa, viamque
Indogredi sceleris, (*vt & ille loquitur*[a]).

Præsertim, cùm ex Theologis sint, ijsque aliàs fortasse sat scrupulosis, qui tamen agnoscunt Deum, si voluisset, potuisse mundum ab æterno creare. Et tamen æque absurdum videtur, infinitam durationem, ac magnitudinem infinitam, mundo tribuere.

VI Vnum enim est ex præcipuis meoque iudicio certissimis Physicæ meæ fundamentis[b]...

Quod sit materia indefinite saltem extensa, nullumque vacuum, fundamentum esse Physicæ tuæ apprime necessarium sat intelligo, & certe nullus dubito quin verum sit; sed an veram demonstrandi rationem insequutus sis, id equidem ambigo, cùm principium illius demonstrationis sit, omne extensum esse reale ac corporeum, *quod mihi fateor nondum constare, ob rationes à me supra datas. Imò verò, vt ingenue fatear quod mihi iam in mentem venit, si neque nudum spatium, prout postulat tua*

a. LUCRÈCE, *De Natura rerum*, I, 82.
b. Page 275, l. 16-17.

demonstratio, nec Deus omninò extenditur, ne indefinitâ quidem materiâ opus est tuæ Philosophiæ : certus finitusque stadiorum numerus suffecerit. Mundi enim huius finiti latera non habebunt quò recedant, nec dehiscere poterunt medij vortices, ne intermedium spatium extendatur, nouasque non-ens induat dimensiones. Sed tamen naturalis impetus aliò me præcipitat, in hanc vtique fidem, fœcunditatem nem|pe diuinam, cùm nullibi sit otiosa, vbique locorum materiam produxisse, nullis vel angustissimis prætermissis interuallis.

Quæ tam facile cùm admitto, Philosophia tua apud me non corruet ob defectum dicti fundamenti. Planeque video Physices tuæ veritatem non tam aperte & ostensiue se exerere in hoc vel illo articulo quàm ex vniuerso omnium filo & texturâ elucescere, vt ipse rectissime mones Part. 4, artic. 205[a]*. Quòd si quis integram tuæ Philosophiæ faciem simul contuetur, tàm concinna est, sibique iuxta ac rerum phænomenis consona, vt meritò imaginetur, se naturam ipsam opificem vidisse ab hoc polito speculo enitentem.*

Sed nulli præiudicio magis omnes assueuimus, &c.[b] Ad resp. diffic. vlti Inst.

Quod mihi de me ipso constat plus quàm satis; ab huiusce enim præiudicij laqueis sentio me expediri non posse vllo modo.

Profiteor enim me posse perfacilè illa omnia, vt à solâ membrorum conformatione profecta, explicare[c]. II

a. *Clers.* : 225. Il s'agit touiours des *Principia Philosophiæ*.
b. Page 275, l. 31.
c. Page 276, l. 24-26.

Læta ſanè & iucunda Prouincia! Hoc ſi præſtiteris, (& credo, quantum ingenium humanum poterit, te hâc in re præſtiturum in quintâ ſextâue parte Phyſices tuæ, quas, vt audio, ferè à te perfectas iam eſſe & abſolutas, ita auide expecto efflictimque rogo, vt, quamprimum poſſit fieri, lucem videant, vel potius vt nos in ipſis vlteriorem naturæ lucem videamus; ſed ad rem redeo): hoc, inquam, ſi præſtiteris, agnoſco te demonſtraſſe, in brutis animantibus ineſſe animam neminem demonſtrare poſſe. Sed interea loci, quod & ipſe ſubmones, quod non ſit anima in brutis, te necdum demonſtraſſe, nec demonſtrare poſſe vllo modo.

III Præter hanc vnam, quod cum habeant oculos, aures, &c.[a].

Maximum meo iudicio argumentum eſt, quod tàm ſubtiliter ſibi præcaueant & proſpiciant, vt narratiunculis veris pariter ac mirandis, ſi otium eſſet, demonſtrare poſſem. Sed credo te in conſimiles hiſtorias incidiſſe; meæ autem in nullis extant libris.

IV Quod non ſit tàm probabile omnes vermes, culices, erucas, &c.[b].

Niſi forte imaginemur iſtiuſmodi animas, vitæ mundi, vt appellat Ficinus, arenam quaſi eſſe ac puluerem; & infinita fere ex iſto penario animarum agmina fatali quodam impetu in præparatam materiam ſemper prolabi. Sed concedo hæc citiùs dici poſſe quàm demonſtrari.

a. Page 277, l. 4-5.
b. *Ib.*, l. 13-14.

Vt aliquid voce vel nutibus indicaret, &c.[a]. V

Annon canes annuunt caudis, vt nos capitibus? Annon breuibus latratibus cibum ſæpius ad menſam mendicant? Imò verò aliquando domini cubitum pede, quâ poſſunt cum reuerentiâ, tangentes, quaſi ſuî oblitum, blando hoc eum ſigno commonefaciunt?

Quàm maximè ſtupidi ac mente capti, &c., non VI
autem vllum brutum, &c.[b].

Nec infantes vlli, per aliquàm multa ſaltem menſium ſpatia, quamvis plorent, rideant, iraſcantur &c. Nec diffidis tamen, opinor, quin infantes ſint animati, animamque habeant cogitantem.

Reſponſa hæc ſunt (Vir illuſtriſſime) quæ tuis præclaris reſponſis mihi viſum eſt reponere. Quæ an æque grata futura ſint, ac nuperæ meæ obiectiones, ſane præſagire non poſſum.

Humanitas tua, quam verſus iſtas perſpexi, & diuturnior cum ſcriptis tuis conſuetudo, audentiorem me fecerunt; vereor ne fuerim prolixus nimiùm ac moleſtus.

Equidem ferme oblitus eram potiſſimi mei inſtituti, quod non fuit æternas tecum altercationes reciprocare; ſed cùm hanc oportunitatem ſim nactus, tanti viri de rebus quæ ſe obtulerint Philoſophicis iudicium placide experiri, & præcipuè ſi qua difficultas emerſerit inter legendos tuos libros, teipſum audire interpretantem. Quam profectò gratiam ſi lubens facilíſque conceſſeris, ſummoperè me tibi deuincies.

a. Page 278, l. 16-17.
b. *Ib.*, l. 21-23.

Et ſanè quam lubenter eximiæ tuæ artis ac peritiæ mihi copiam feceris, certum eſt iam nunc in paucis quibuſdam periculum facere.

Primò igitur, quæro an à Deo ita ſtatui, aut alio quouis modo fieri potuiſſet, vt mundus eſſet finitus, id eſt certo aliquo milliarum numero circumſcriptus. Non leue enim argumentum videtur mundum poſſe eſſe finitum, quod plerique omnes impoſſibile putent eſſe infinitum.

Secundò, ſi quis mundi huius finibus propè aſſideret, quæro an poſſit gladium per mundi latera ad capulum vſque tranſmittere, ita vt totus ferè gladius extra mundi mœnia emineret. Quod enim nihil extra mundum ſit quod reſiſtat, videtur factu facile; quod autem nihil extenſum ſit extra mundum quod recipiat, videtur ex eâ parte impoſſibile.

Tertiò (ad Art. 29 Part. 2), ſi A B corpus transferatur à corpore C D, quæro quî conſtat tranſlationem eſſe reciprocam. Putemus enim CD turrim eſſe, & A B ventum occidentalem per latera turris tranſeuntem. Turris C D autem quieſcit, aut ſaltem non recedit à vento A B. Si recedit, vel, quod ais, motu transfertur, vtique verſus occidentem mouetur. Sed non fertur verſus occidentem, cùm & terra & ventus ferantur verſus orientem. Videtur igitur reſpectu venti quieſcere, cùm nullum motum ab ipſo ſuſcipiat. Dicis tamen tranſlationem (quæ quidem tranſlatio motus eſt) ipſius turris & venti eſſe reciprocam. Turris igitur reſpectu eiuſdem venti & moueretur & quieſceret, quod proximè abeſt à contradictione. Signum autem eſt, cùm ille qui à me ſedente receſſit ambulando, puta mille paſſus, rubuerit vel laſſus fuerit, ego verò ſedens nec ruborem contraxerim nec laſſitudinem, illum

19 *autem*] *aut* (édit. lat.).

ſolum motum fuiſſe, me verò per id temporis quieuiſſe. No|tionalem igitur duntaxat variatæ diſtantiæ reſpectum illius motu ſuſcipio, nullum motum realem & Phyſicum.

Quartò, Art. 149 Part. 3 : Sicque etiam efficiet, vt terra circa ſuum axem gyret &c. *Quomodo efficiet Luna vt terra vno die gyros ſuos abſoluat, cùm ipſa 30 ferè dies in ſuas abſumat periodos? Quæ verò ſcribuntur Art. 151, hanc quæſtionem, opinor, non attingunt.*

Quintò, de particulis iſtis contortis, quas ſtriatas vocas, quomodo ita contorqueri potuerunt, & eo ipſo in infinita fragmina & atomos non diſiungi? Quem lentorem, quam tenacitatem in primâ illâ materiâ, ſibi vbique ſimili & homogeneâ, imaginari poſſumus? Vnde molleſcebant iſtæ particulæ primùm, indeque obduruerunt?

Sextò, Artic. 189 Part. 4 : Animam ſiue mentem intimè cerebro coniunctam. *Perlubenter equidem hîc audirem ſententiam tuam de coniunctione animæ cum corpore : an cum toto corpore coniungatur, an cum cerebro ſolo, an verò in ſolum conarium, tanquam in paruulum aliquod ergaſtulum, compingatur? Id enim ſedem ſenſus communem*[a]*, animæque* ἀκρόπολιν, *à te monitus, agnoſco. Dubito tamen annon per vniuerſum corpus anima peruadat. Deinde quæro ex te, cùm anima nullas habeat nec ramoſas nec hamatas particulas, quomodo tam arctè vnitur cum corpore. Sciſcitorque ſubinde, annon aliquid exerit ſe in naturâ, cuius nulla ratio Mechanica reddi poteſt. Illud* αὐτεξούσιον, *cuius in nobis conſcij ſumus, quo oritur modo? Et ratio imperij animæ noſtræ in ſpiritus ani-*

28 *Et ratio*] *Quæque ratio ſit* (édit. lat.).

a. Lire : *communis?*

males, quomodo poteſt eos amandare in quamlibet corporis partem? Quomodo ſagarum ſpiritus, quos vocant familiares, materiam tàm aptè ſibi adaptant atque conſtringunt, vt viſibiles & palpabiles ſe exhibeant execrandis vetulis? Hoc autem fieri non ſolùm vetulæ, ſed iuuenes ſagæ, nulla vi coactæ, ſponte mihi faſſæ ſunt non paucæ.

Porrò, annon & ipſi hoc ipſum aliquo modo in animabus noſtris experimur, dum pro arbitrio noſtro ſpiritus noſtros animales ciere & ſiſtere, exerere & reuocare poſ|ſumus? Quæro igitur, nunquid dedeceret hominem Philoſophum in rerum vniuerſitate ſubſtantiam aliquam agnoſcere incorpoream, quæ tamen poſſit aut omnes aut ſaltem plurimas affectiones corporeas, non ſecus ac ipſa corpora in ſe mutuò, in corpus aliquod imprimere, quales ſunt motus, figura, ſitus partium, &c.; imò verò, cùm fermè conſtet de motu ſiue morâ, ſuperaddere etiam quæ motûs conſequentia ſunt, vt diuidere, coniungere, diſſipare, vincire, figurare particulas, figuratas diſponere, diſpoſitas rotare vel quouis modo mouere, rotatas continere, & id genus alia; vnde lumen, colores, & reliqua ſenſûs obiecta prodire neceſſe eſt, iuxta eximiam tuam Philoſophiam.

Præterea, cùm nihil nec corporeum neque incorporeum poteſt agere in aliud, niſi per applicationem ſuæ eſſentiæ, neceſſe inſuper ducere, vt, ſiue Angelus ſit, ſiue Dæmon, ſiue anima, ſiue Deus, qui agat prædictis modis in materiam, vt eſſentia cuiuſlibet inequitet quaſi illis materiæ partibus in quas agit, aut aliquibus alijs, quæ in has ipſas agant per motûs tranſmiſſionem, imò vt integræ aliquando adſit materiæ quam gubernat & modificat; vt conſtat in

1 *quomodo*] *quâ* (édit. lat.). — 27 *vt* omis (*ib.*).

Genijs, ſiue bonis, ſiue malignis, qui ſe humanis oculis patefecerunt : aliter enim qui poterant conſtringere materiam, & in hâc vel illâ figurâ continere ?

Poſtremò, cùm tam ſtupendam virtutem habeat ſubſtantia incorporea, vt per nudam ſuî applicationem, ſine funiculis aut vncis, ſine fundis aut cuneis, materiam conſtringat, explicet, diuidat, proijciat, & ſimul retineat, annon veriſimile videatur, vt in ſeipſam ſe poſſit colligere, cùm nulla obſtet impenetrabilitas, & diffundere ſe denuò, & ſimilia ?

Hæc abs te peto, Vir doctiſſime, quantum per otium licebit, vt digneris exponere, vtpote quem ſcio tàm intima quàm extima Naturæ myſteria rimatum eſſe, commodeque interpretari poſſe.

Septimò, de globulis æthereis, quæro, ſi Deus mundum ab æterno condidiſſet, annon multis abhinc annis | comminuti & confracti fuiſſent iſti globuli in partes indefinitè ſubtiles, mutuis colliſionibus vel attritionibus, primique elementi faciem iam olim induiſſent, ita vt vniuerſus mundus in vnam immenſam flammam multa antè ſæcula abijſſet ?

Octauò, de particulis tuis aqueis, longis, teretibus & flexibilibus, numquid habent poros ? Id ſanè mihi non videtur probabile, cùm ſint ſimplicia corpora, particulæque primæ ex nullis alijs particulis complicatæ, ſed fragmina ex integrâ primâque materiâ eliſa, ac proinde planè homogenea. Hinc dubito, quî poterunt flecti ſine penetratione dimenſionum. Putemus enim aliquando ad annuli inſtar incuruari. Superficies concaua minor erit conuexâ, &c. Rem probè tenes. Non eſt quod hîc immorer.

Nec tamen ſi poros habere contenderes, quod nunquam

opinor facies, difficultatem tollet. Quippe quod quæſtio tunc inſtituetur de pororum labris vel lateribus : neceſſario enim aliquid flectetur, quod non habet poros.

Atque hæc difficultas pertinet non ſolùm ad oblongas tuas particulas, ſed etiam ad ramoſas illas aliaſque fermè omnes, quas flecti neceſſe eſt, & tamen non diſrumpi.

Nonò & vltimò, vtrum materia, ſiue æternam fingamus, ſiue heſterno die creatam, ſibi liberè permiſſa, nullumque aliunde impulſum ſuſcipiens, moueretur an quieſceret? Deinde, an quies ſit modus corporis priuatiuus, an vero poſitiuus? Et ſiue poſitiuum malles, ſiue priuatiuum, vnde conſtet vtrumlibet? An denique vlla res affectionem vllam habere poſſit naturaliter & à ſe, quâ penitus poteſt deſtitui, vel quam aliundè poteſt adſciſcere?

Hactenus ferè circa generalia præclaræ tuæ Phyſices fundamenta luſi, dicam, an potius laboraui, progreſſurus poſthac ad ſpecialiora, ſi facilitas tua atque comitas eò me inuitauerit, aut ſaltem permiſerit. Et æquiori ſanè animo feres, cùm hîc de primis agatur principijs, ſi ſuperſtitioſè omnia examinaui, viamque quaſi palpando, ſingulaque curioſiùs contrectando, lente me promoui & teſtudineo gradu. Video enim ingenium humanum ita comparatum eſſe, vt faciliùs longè quid conſequens ſit diſpiciat, quàm quid in naturâ primo verum; noſtramque omnium conditionem non multùm abludere ab illâ Archimedis, δὸς ποῦ στῶ, καὶ κινήσω τὴν γῆν. *Vbi primùm figamus pedem, invenire multò magis ſatagimus, quàm vbi inuenimus vlteriùs progredi.*

Quod ad mirificas illas ſtructuras attinet, quas ex illis principijs generalibus erexiſti, quamuis primâ fronte adeò ſublimes & ab aſpectu noſtro remotæ viderentur, vt

omnia apparerent nubibus tenebrisque obuoluta, dies tamen difficultates comminuit, paulatimque euanuerunt istæ obscuritates, adeò vt perpaucæ, præ quod tum factum est, in conspectum iam veniant.

Hoc autem necesse duxi, vt profiterer, ne æternum à me expectes tibi creatum iri negotium, sed lubentiùs mihi rescribas, parique humanitate hasce sciscitationes meas accipias, quâ primas quas misi obiectiones. Quod si feceris (clarissime Cartesi) supra quàm dici potest, tibi obstrictum dabis

Humanitatis tuæ ac sapientiæ
admiratorem religiosissimum

Henricum Morum.

Cantabrigiæ, è Christi Collegio,
3 Nonarum Martij 1649.

DXLV.

Chanut a Descartes.

Stockholm, 6 mars 1649.

[A. Baillet], *La Vie de Monsieur Des-Cartes,* t. II, p. 369.

Suite immédiate du passage cité, lettre DXLII, p. 295 ci-avant :

« Mais l'inquiétude et l'impatience firent reprendre la plume à M. Chanut dez le VI de Mars, pour luy dépêcher de troisiémes lettres par l'adresse de M. de Hooghelande à Leyde. [*En marge :* Lettre MS. à Picot, du 23 Avril 1649.] Ces dernieres contenoient des instances trés-fortes, de la part de la Reine, pour luy faire faire le voyage de Suéde; et M. Chanut, qui devoit partir dans trois semaines pour retourner en France, y joignit des conjurations conçûës dans les termes qu'il croyoit les plus forts pour l'ébranler. Et la Reine avoit déja donné ordre à l'un

» de ses Amiraux pour l'aller prendre dans son vaisseau et le conduire en » Suéde. » (BAILLET, II, 369.)

Cette lettre du 6 mars est bien, en effet, la 3me, si l'on compte celle du 12 décembre 1648 : 1°, 12 déc.; 2°, 27 février; 3°, 6 mars. Mais Baillet ne compte pas ici celle du 12 déc., et en compte une autre, qui aurait été écrite peu de jours avant le 27 février; nous avons vu, p. 295 ci-avant, qu'elle n'avait jamais existé. La raison pour laquelle Chanut écrivit de nouveau le 6 mars, huit jours après le 27 février, paraît avoir été (outre l'impatience de la Reine) le prochain départ de l'amiral Flemming pour la Hollande. Il fallait avertir au plus vite Descartes, pour qu'il pût profiter de l'occasion, et revenir avec cet officier suédois. Flemming, nous le verrons (lettre DLVI ci-après), se trouva en Hollande un peu avant le 9 avril; il rendit même visite à Descartes; mais celui-ci ne savait pas qu'il eût mission de le ramener en Suède, la lettre du 6 mars ne lui étant parvenue que quelque temps après cette visite. La citation de Baillet étant tirée d'une lettre à Picot, du 23 avril, Descartes ne paraît pas avoir reçu la lettre du 6 mars avant cette date. — Remarquons enfin que, le 6 mars, Chanut ignorait encore s'il pourrait revenir en France : son congé ne lui fut accordé que le 25 mars, et il n'en eut connaissance que le 24 avril. Voir ci-après lettre DLIX.

DXLVI.

SCHOOTEN A DESCARTES.

Leyde, 10 mars 1649.

Texte de Clerselier, tome III, lettre 116, p. 614-615.

« Monſieur Schooten à Monſieur Descartes. A Leyde, ce 10 Mars » 1649. » *En tête de la lettre dans l'édit. Clerselier. — Descartes répondra le 9 avril, lettre DLIII, p. 336 ci-après.*

Monſieur,

Ie n'ay pas voulu manquer de vous enuoyer les deux liures que ie vous auois promis, ſçauoir : Diogenes Laertius de vitis Philoſophorum, & Gregorius à S. Vincentio de quadraturâ circuli & ſectionum coni[a]. *Tou-*

a. Voir ci-avant t. IV, p. 227, l. 3, et *éclaircissement*, p. 231.

chant ce dernier, ie desire fort de sçauoir vostre sentiment, d'autant que le feu Pere Mersenne, dans vn liure qu'il a nagueres mis en lumiere, qui sert de second tome au liure intitulé Cogitata Physico-Mathematica, *parle fort sobrement en faueur de cét Autheur, ne le nommant pas vne seule fois, encore qu'il parle assez apertement & amplement de son liure. La plus grande loüange qu'il luy donne, est qu'il ait composé vn grand liure, & qu'il a cherché cette quadrature par des chemins fort longs & qui desia sont connus. Ce que ie prens pour le iugement de Monsieur de Roberual, lequel ie sçay s'estre employé à l'examiner. Mais, parce que Vincentius luy-mesme declare que la chose principale dont il s'est seruy, pour en venir à bout, est* per proportionalitates, *dont il a fait vn traité, & qu'il traite aussi* de ductu plani in planum, *qui sans doute sont des choses nouuelles & qui meritent de la loüange, dont pourtant le Pere Mersenne ne dit mot, ie doute fort que ce sentiment soit assez equitable. Si vous voulez lire ce que le Reuerend Pere Mersenne en a écrit, ie vous enuoyeray son liure, lequel ie puis facilement obtenir icy d'vn de mes amis, qui m'a appris ce que ie vous en viens | d'écrire**.

Au reste, i'ay écrit à Monsieur de Zuitlichem le ieune, que les Vers qu'il auoit composez pour mettre sous vostre effigie, ne sont pas encore graués. Vous les verrez dans cette feüille cy iointe, où i'ay adioûté ceux que Monsieur Bartholinus a composez sur le mesme suiet. Et ie l'ay fait en faueur de ceux qui in tuî laudem se profitentur poëtas vel pictores, &c.*.

Sed his omissis, *il faut que ie vous propose vne petite difficulté, qui m'est suruenuë en voulant resoudre vne*

equation de quatre dimenſions, dont la racine eſt cubique, en deux autres, ſelon la regle de la page 385[a], *à ſçauoir, de diuiſer 12 par 3 — V e 3 — V e 2, ce que ie ne puis autrement faire, qu'en mettant* $\frac{12}{3 - \mathrm{Ve}\, 3 - \mathrm{Ve}\, 2}$; *mais ie ne me ſatisfais pas ainſi.*

De plus, ie ſerois bien aiſe que vous vouluſſiez prendre la peine d'examiner ſi ces deux queſtions paradoxes ſont bien reſoluës.

Perſonæ duæ A & B, ſocietatem ineuntes, lucrati ſunt 12 aureos; quorum A expendit aureos 5; B autem reliquatur aureos 2, hoc eſt habet — 2 aureos. Quæritur quantum cuilibet ex hâc ſummâ debeatur? Reſpondetur : ſoluendos eſſe à B ipſi A 8 aureos, quamuis lucrum eſſe manifeſtum ſit.

Aliud exemplum de damno. Perſonæ duæ A & B iacturam faciunt 12 aureorum, hoc eſt, habent — 12 aureos. Cùm igitur A contribuerit 5 aureos, & B — 2 aureos : manifeſtum ſit, ipſi A, ex naturâ quæſtionis, deberi — 20 aureos, & ipſi B, + 8 aureos, hoc eſt, B habebit 8 aureos, etiamſi iacturam factam eſſe conſtet.

En finiſſant, ie vous remercie tres-humblement de l'honneur que i'ay nouuellement receu en voſtre logis, vous aſſurant qu'il n'y a choſe au monde que ie deſire auec plus de paſſion, que de pouuoir eſtre capable de vous rendre quelque ſeruice, & dont ie faſſe plus d'eſtat, que d'auoir acquis la gloire de voſtre connoiſſance, laquelle ie taſcheray de me conſeruer, en vous aſſurant que ie ſuis,

a. Page 385, de la *Géométrie* de Descartes, édit. 1637. Voir p. 459 de la présente édition.

Page 319, l. 22. — Le P. Grégoire de St Vincent prétendait résoudre le problème de la quadrature du cercle dans un livre publié à Anvers, en 1647 (voir ci-avant t. IV, p. 231, *éclaircissement*). Mersenne critiqua cette prétendue solution. Un Jésuite, disciple de l'auteur, le P. Alphonse-Antoine de Sarasa, lui répondit par l'ouvrage suivant :

« *Solutio problematis a R. P. Marino Mersenno Minimo propositi :* » datis tribus quibuscumque magnitudinibus, rationalibus vel irrationali- » bus, datisque duarum ex illis Logarithmis, tertiæ Logarithmum Geome- » tricè invenire. Duo a proponente de hac propositione pronuntiantur : » unum, quòd forsitan longe difficiliorem quàm ipsa Quadratura solutio- » nem requirat ; alterum, quòd Quadratura Circuli, a R. P. Gregorio a » S^{to} Vincentio exhibita, abeat in illud necdum solutum Problema. *Qui-* » *bus videtur indicare, solutionem Problematis de Quadraturâ Circuli,* » *expeditam fore, si defectus suppleatur, quem in solutione Problematis* » *a se propositi consistere indicauit. — Auctore* P. Alfonso Antonio de » Sarasa *Societatis Iesu* (Antverpiæ, apud Ioannem et Iacobum Meur- » sios. Anno MDCXLIX, fol., pp. 35.) »

A la page 4, Sarasa reproduit la *Censura R. P. Marini Mersenni, quam libro* Reflexionum Physico-Mathematicarum *inseruit, pag. 72.*

Un peu plus tard parut, sur la même question, un opuscule de Christian Huygens :

« *Christiani* Hugenii, *Const. F., Theoremata de quadratura hyper-* » *boles, ellipsis et circuli, ex dato portionum gravitatis centro. Quibus* » *subjuncta est* ἐξέτασις *cyclometriæ Cl. viri Gregorii à S. Vincentio,* » *editæ anno CIↃ IↃC XLVII.* (Lugd. Batav., ex officina Elseviriana. » Anno 1651, in-4, pp. 43.) »

Le P. Aynscom y répondit :

« *Francisci Xaverii* Aynscom *Antverpiani e Societate Iesu, Expositio* » *ac deductio geometrica Quadraturarum Circuli R. P. Gregorii a S.* » *Vincentio eiusdem Societatis. Cui præmittitur liber de natura et affec-* » *tionibus rationum ac proportionum geometricarum.* (Antverpiæ, apud » Iacobum Meursium. Anno MDCLVI, fol., pp. 182.) »

Page 319, l. 29. — En tête de la traduction latine de la *Géométrie* de Descartes, Schooten mit un portrait du philosophe, fait par lui-même, avec ces mots : « Franciscus a Schooten Pr. Mat. ad vivum delineavit et » fecit. Anno 1644. » Au-dessous du portrait se trouvent les vers suivants, de Constantin Huygens, fils aîné du grand ami de Descartes :

« Primus inaccessum qui per tot sæcula verum
» Eruit e tetris longæ caliginis umbris
» Mysta sagax, Natura, tuus, sic cernitur Orbi
» Cartesius. Voluit sacros in imagine vultus

» Jungere victuræ artificis pia dextera famæ,
» Omnia ut aspicerent quem sæcula nulla tacebunt. »
« *Constantini Hugenii F*[lij]. »

Voir, au sujet de ces vers, la réponse de Descartes, lettre DLIII ci-après, p. 338, l. 6 et p. 339, *éclaircissement*.

D'autre part, dans la seconde édition des *Momenta desultoria* de Constantin Huygens, le père (La Haye, 1655), on lit, à la date de 1649, les deux épigrammes ci-dessous :

« *In effigiem Renati Cartesii.* »

« Cartesii pectus vides, vides frontem ?
» Candore vel modestiâ nihil supra est,
» Scientiâ nil par quidem. Exigis plura ?
» Stagira, si tamen Stagira, Naturam
» Aspexit, aut inspexit ; iste perspexit,
» Perspexit ac detexit. Exigis plura ?
» Qui plura dicere me vetat, stupor vetat. »

« *In ejusdem nomen.* »

« Renatus iste quem videtis, hospites,
» Renatus infans perperam dictus fuit,
» Nulli secundus ante se mortalium.
» Natus vocari, non Renatus debuit :
» Natura nasci vidit hactenus nihil,
» Ex quo renato surgeret Cartesius. »
(*Hugenii Epigram. Lib. XI*, p. 371.)

DXLVII.

CHANUT A DESCARTES.

Stockholm, 27 mars 1649.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 371-372.

« M. Chanut récriuit le XXVII de Mars, non aux deux derniéres
» lettres de M. Descartes, qu'il ne reçût que depuis, et dont il luy porta
» luy même la réponse en Hollande, mais aux prémiéres, du XIII de
» Mars, pour luy faire sçavoir que la Reine auroit souhaité de le voir au
» mois d'Avril, afin de pouvoir le remettre dans sa maison d'Egmond
» l'hyver suivant, si le climat de Suéde luy etoit trop rude. Il l'assûra en

» même têms que, si sa commodité ne s'accordoit pas avec ce terme, elle » se relâcheroit sur ce point, et qu'il auroit d'elle les trois mois de délay » qu'il demandoit, et toute la condescendance qu'il souhaiteroit, pourvû » qu'il accomplît le voyage de Suéde. Monsieur Chanut se réserva pour » luy dire le reste de bouche. » (Baillet, II, 371-372.)

Cette lettre a certainement été écrite, puisque Baillet en donne la date, 27 mars, que dut lui fournir le registre de Chanut. Toutefois ce n'est pas une réponse à une lettre du 13 mars, par la raison que Descartes n'écrivit point à cette date, et que, l'eût-il fait, sa lettre n'aurait pas eu le temps de parvenir à Stockholm, du 13 au 27 (voir ci-avant, p. 295). Il n'est même pas sûr que Chanut eût déjà reçu la lettre du 26 février, que Brasset lui avait envoyée le 4 mars (ci-avant, p. 296, *note* a). Chanut renouvelle ici à Descartes l'invitation de venir en Suède. — Comme Brasset ne répondit que le 16 avril à des lettres de Chanut, du 20 mars, et le 30 avril, à des lettres du 3 et du 10 avril (*Bibl. Nat., fr. 17901, f. 269 et f. 303*), celles du 27 mars lui arrivèrent un peu avant le 23 avril. Descartes venait de répondre à la lettre du 6 mars, qui lui avait été remise tardivement (lettre DLVI ci-après). Mais il ne répondit point à celle-ci, du 27 mars; car on sut en Hollande, dès la fin d'avril, que Chanut allait arriver, revenant en France, et on s'attendait chaque jour à son passage (lettre DLIX ci-après, p. 351). — Ajoutons que, le 27 mars, Chanut ne pouvait parler encore de son prochain congé, sinon comme d'une probabilité et d'une espérance (voir. en effet, p. 318 ci-avant, fin de l'*éclaircissement*).

DXLVIII.

Descartes a Chanut.

[Egmond, 31 mars 1649.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 42, p. 135-136.

Sans date dans Clerselier. Mais cette lettre fut envoyée en même temps que la suivante, et pour être montrée à la reine de Suède. Or la suivante est fixement datée dans Clerselier du 31 mars 1649 (*1re et 2e édit.*), *ou du* dernier jour de mars 1649 (*3e édit.*). *En outre, une note de l'exemplaire de l'Institut, I, 135, confirme ainsi cette date : « Dans le catalogue des lettres reçues par M. Chanut, il est marqué » deux lettres de M. Descartes reçues le 31 mars 1649. » (Lire :* du 31 mars, *à moins qu'il ne s'agisse ici des lettres DXL et DXLI,*

p. 289 et 293 ci-avant, envoyées seulement le 4 mars.) Descartes répond ici à la lettre DXLII, du 27 février, p. 295 ci-avant.

Monſieur,

La derniere que vous auez pris la peine de m'adreſſer à Paris, n'eſt point paruenue iuſques à moy; mais ie viens d'en receuoir la copie par le ſoin de M. Braſſet, & ie tiens à vne tres-inſigne faueur d'aprendre par elle, qu'il plaiſt à la Reyne de Suede que i'aye l'honneur de luy aller faire la reuerence*. I'ay tant de veneration pour les hautes & rares qualitez de cette Princeſſe, que les moindres de ſes volontez ſont des commandemens tres-abſolus à mon regard : c'eſt pourquoy ie ne mets point ce voyage en deliberation, ie me reſous ſeulement à obeïr. Mais, pource que vous ne me preſcriuez aucun temps, & que vous ne le propoſez que comme vne promenade, dont ie pourrois eſtre de retour dans cét eſté, i'ay penſé qu'il ſeroit malaiſé que ie puſſe donner grande ſatisfaction à ſa Maieſté en ſi peu de temps, & qu'elle aura peut-eſtre plus agreable que ie prenne mes meſures plus longues, & faſſe mon conte de paſſer l'hyuer à Stocholm. Dequoy ie tireray vn auantage, que i'auouë eſtre conſiderable à vn homme qui n'eſt plus ieune, & qu'vne retraite de vingt-ans a entierement deſacoutumé de la fatigue; c'eſt qu'il ne ſera point neceſſaire que ie me mette en chemin au commencement du printemps, ny à la fin de l'automne, & que ie pourray prendre la ſaiſon la plus ſure & la plus commode, qui ſera, ie croy, vers le milieu de l'eſté[a]; outre que i'eſpere auoir cepen-

a. Descartes s'embarquera le 1er septembre. Voir ci-après lettre DLXIX, *éclaircissement*.

dant le loisir de mettre ordre à quelques affaires qui m'importent.

Ainsi ie me propose d'attendre l'honneur de receuoir encore vne fois de vos | lettres, auant que ie parte d'icy, & ie ne manqueray pas d'obeïr tres-exactement à tout ce qui me sera commandé de la part de sa Maiesté, ou bien à ce qu'il vous plaira me faire sçauoir luy estre agreable. Car ie ne sçay s'il est à propos qu'elle sçache que i'ay demandé ce delay; & ie n'oserois prendre la liberté de luy écrire, pource que le respect & le zele que i'ay, me font iuger que mon deuoir seroit de me rendre au lieu où elle est, auant que les couriers y pussent porter des lettres; mais ie me fie en vostre amitié & en vostre adresse pour menager mes excuses.

Au reste, ie ne sçay en quels termes ie vous puis remercier de toutes les offres qu'il vous plaist me faire, iusques à me vouloir mesme loger chez vous. Ie n'ose les accepter, ny les refuser. Ie vous puis seulement assurer que ie feray tout mon possible, pour n'en vser qu'en telle sorte, que ny vous ny aucun des vostres n'en serez incommodez, & que ie feray toute ma vie, &c.

Page 324, l. 7. — Cette dernière lettre de Chanut à Descartes était, on l'a vu (ci-avant p. 295), celle du 27 février, envoyée en double, à Paris et à La Haye. Brasset fit parvenir aussitôt à Egmond la copie qu'il avait reçue directement de Stockholm ; Descartes ne devait avoir qu'environ trois semaines plus tard l'original adressé à Paris, et qui lui fut renvoyé par Clerselier (voir lettre DLVII, p. 353 ci-après).

On lit, en effet, dans une lettre de Brasset à Chanut, datée de La Haye, 26 mars 1649 : « ...Ie finiray celle cy, Monsieur, par vous souhaicter les » bonnes pasques (*le jour de Pâques tombait le 4 avril, en 1649*), et vous » remercier de l'honneur de vos deux dernieres des 20 et 27 de l'autre

» moys. I'attendz la response de M. Descartes sur vostre compulsoire et » le mien pour l'approcher de l'Ourse mineure. Comme vous l'aurez » preparé au secret que vous me recommandez, ie luy en ay escrit aû » mesme sens. » (*Bibl. Nat., fr. 17901, f. 221 verso.*) La réponse de Descartes est cette lettre DXLVIII et la suivante. Brasset ne les fera partir pour Stockholm que le 9 avril (voir ci-après lettre DLI, p. 335, fin de l'*éclaircissement*).

DXLIX.

DESCARTES A CHANUT.

Egmond, 31 mars 1649.

Texte de Clerselier, tome I, lettre 43, p. 136-139.

Ecrite en même temps que la précédente, l'une pour être montrée à la reine de Suède, celle-ci pour Chanut seulement, c'est encore une réponse à la lettre du 27 février, p. 295 ci-avant.

Monſieur,

Ie vous donneray, s'il vous plaiſt, la peine de lire cette fois deux de mes lettres; car, iugeant que vous en voudrez peut-eſtre faire voir vne à la Reyne de Suede, i'ay reſerué pour celle-cy ce que ie penſois n'eſtre pas beſoin qu'elle viſt, à ſçauoir, que i'ay beaucoup plus de difficulté à me reſoudre à ce voyage, que ie ne me ſerois moy-meſme imaginé. Ce n'eſt pas que ie n'aye vn tres-grand deſir de rendre ſeruice à cette Princeſſe. I'ay tant de creance à vos paroles, & vous me l'auez repreſentée auec des mœurs & vn eſprit que i'admire & eſtime ſi fort, qu'encore qu'elle | ne ſeroit point en la haute fortune ou elle eſt, & n'auroit qu'vne naiſſance commune, ſi ſeulement i'oſois eſperer que mon voyage luy fuſt vtile, i'en voudrois entreprendre

vn plus long & plus difficile que celuy de Suede, pour auoir l'honneur de luy offrir tout ce que ie puis contribuer pour satisfaire à son desir. Mais l'experience m'a enseigné que, mesme entre les personnes de tres-bon esprit, & qui ont vn grand desir de sçauoir, il n'y en a que fort peu qui se puissent donner le loisir d'entrer en mes pensées, en sorte que ie n'ay pas suiet de l'esperer d'vne Reine, qui a vne infinité d'autres occupations. L'experience m'a aussi enseigné que, bien que mes opinions surprennent d'abord, à cause qu'elles sont fort differentes des vulgaires, toutesfois, apres qu'on les a comprises, on les trouue si simples, & si conformes au sens commun, qu'on cesse entierement de les admirer & par mesme moyen d'en faire cas, à cause que le naturel des hommes est tel, qu'ils n'estiment que les choses qui leur laissent de l'admiration & qu'ils ne possedent pas tout à fait. Ainsi, encore que la santé soit le plus grand de tous ceux de nos biens qui concernent le corps, c'est toutesfois celuy auquel nous faisons le moins de reflexion & que nous goustons le moins. La connoissance de la verité est comme la santé de l'ame : lors qu'on la possede, on n'y pense plus. Et bien que ie ne desire rien tant que de communiquer ouuertement & gratuitement à vn chacun tout le peu que ie pense sçauoir, ie ne rencontre presque personne qui le daigne apprendre. Mais ie voy que ceux qui se vantent d'auoir des secrets, par exemple en la Chymie ou en l'Astrologie iudiciaire, ne manquent iamais, tant ignorans & impertinens qu'ils puissent estre, de trouuer des curieux, qui achettent bien cher leurs impostures.

Au refte, il femble que la fortune eft ialoufe de ce que ie n'ay iamais rien voulu attendre d'elle, & que i'ay tafché de conduire ma vie en telle forte, qu'elle n'euft fur moy aucun pouuoir; car elle ne manque iamais de me defobliger, fi-toft qu'elle en peut auoir quelque occafion. Ie l'ay éprouué en tous les trois voyages que i'ay faits en France, depuis que ie fuis retiré en ce pays, mais particulierement au dernier, qui m'auoit efté commandé comme de la part du Roy. Et pour me conuier à le faire, on m'auoit enuoyé des lettres en parchemin, & fort bien fcellées, qui contenoient des éloges plus grands que ie n'en meritois, & le don d'vne penfion affez honnefte. Et de plus, par des lettres particulieres de ceux qui m'enuoyoient celles du Roy, on me promettoit beaucoup plus que cela, fi-toft que ie ferois arriué[a]. Mais, lors que i'ay efté là, les troubles inopinement furuenus ont fait qu'au lieu de voir quelques effets de ce qu'on m'auoit promis, i'ay trouué qu'on auoit fait payer par l'vn de mes proches les expeditions des lettres qu'on m'auoit enuoyées, & que ie luy en deuois rendre l'argent; en forte qu'il femble que ie n'eftois allé à Paris que pour acheter vn parchemin, le plus cher & le plus inutile qui ait iamais efté entre mes mains. Ie me foucie neantmoins fort peu de cela; ie ne l'aurois attribué qu'à la fafcheufe rencontre des affaires publiques, & n'euffe pas laiffé d'eftre fatisfait, fi i'euffe vû que mon voyage euft pû feruir de quelque chofe à ceux qui m'auoient appellé. Mais ce qui m'a le plus degouté, c'eft qu'aucun d'eux n'a témoigné vouloir connoiftre

a. Voir ci-avant p. 139-140.

autre choſe de moy que mon viſage ; en ſorte que i'ay ſuiet de croire, qu'ils me vouloient ſeulement auoir en France comme vn Elephant ou vne Panthere, à cauſe de la rareté, & non point pour y eſtre vtile à quelque choſe[a].

Ie n'imagine rien de pareil du lieu où vous eſtes ; mais les mauuais ſuccez de tous les voyages que i'ay faits depuis vingt ans, me ſont craindre qu'il ne me reſte plus, pour cettuy-cy, que de trouuer en chemin des voleurs qui me dépoüillent, ou vn naufrage qui m'oſte la vie. Toutesfois cela ne me retiendra pas, ſi vous iugez que cette incomparable Reyne continuë dans le deſir d'examiner mes opinions, & qu'elle en puiſſe prendre le loiſir ; ie ſeray rauy | d'eſtre ſi heureux que de luy pouuoir rendre ſeruice. Mais, ſi cela n'eſt pas, & qu'elle ait ſeulement eu quelque curioſité qui luy ſoit maintenant paſſée, ie vous ſupplie & vous coniure de faire en ſorte que, ſans luy déplaire, ie puiſſe eſtre diſpenſé de ce voyage ; & ie ſeray toute ma vie, &c.

A Egmond,
le dernier Mars 1648[b].

a. Page 184, *éclaircissement.*

b. *Sic* 1648, *pro* 1649, dans la 3e édition (1667). La 1re (1657) et la 2e (1663) donnaient, avec la même faute d'impression : *D'Egmond, le 31 Mars 1648.*

DL.

DESCARTES A ELISABETH.

[Egmond, 31 mars 1649.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 44, p. 139-140.

« A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc. », *sans date. Ecrite, sans doute, le même jour que les deux précédentes, 31 mars 1649 (voir ci-dessous l. 4-5 et l. 7-8).*

Madame,

Il y a enuiron vn mois que i'ay eu l'honneur d'écrire à voſtre Alteſſe[a], & de luy mander que i'auois receu quelques lettres de Suede. Ie viens d'en receuoir derechef, par leſquelles ie ſuis conuié, de la part de la Reyne, d'y faire vn voyage a ce printemps, afin de pouuoir reuenir auant l'hyuer. Mais i'ay répondu de telle ſorte que, bien que ie ne refuſe pas d'y aller, ie croy neantmoins que ie ne partiray point d'icy que vers le milieu de l'eſté. I'ay demandé ce delay pour pluſieurs conſiderations, & particulierement afin que ie puiſſe auoir l'honneur de receuoir les commandemens de V. A. auant que de partir. I'ay deſia ſi publiquement declaré le zele & la deuotion que i'ay à voſtre ſeruice, qu'on auroit plus de ſuiet d'auoir mauuaiſe opinion de moy, ſi on remarquoit que ie fuſſe indifferent en ce qui vous touche, que l'on n'aura, ſi on voit que ie recherche auec ſoin les occaſions de

a. Lettre DXXXIX, du 22 février, p. 280 ci-avant.

m'acquitter de mon deuoir. Ainſi ie ſuplie tres-humblement V. A. de me faire | tant de faueur, que de m'inſtruire de tout ce en quoy elle iugera que ie luy puis rendre ſeruice, à elle ou aux ſiens, & de s'aſſurer qu'elle a ſur moy autant de pouuoir, que ſi i'auois eſté toute ma vie ſon domeſtique. Ie la ſupplie auſſi de me faire ſçauoir ce qu'il luy plaira que ie réponde, s'il arriue qu'on ſe ſouuienne des lettres de V. A. touchant le Souuerain Bien, dont i'auois fait mention l'an paſſé dans les miennes[a], & qu'on ait la curioſité de les voir. Ie fais mon conte de paſſer l'hyuer en ce pays-là, & de n'en reuenir que l'année prochaine. Il eſt à croire que la paix ſera pour lors en toute l'Allemagne, & ſi mes deſirs ſont accomplis, ie prendray au retour mon chemin par le lieu où vous ſerez, afin de pouuoir plus particulierement témoigner que ie ſuis, &c.

DLI.

Descartes a [Brasset].

[Egmond, 31 mars 1649.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 45, p. 140-141.

« A Monsieur Chanut », *dit Clerselier, sans donner de date. Mais Descartes ne se serait pas adressé à Stockholm, pour avoir des nouvelles de ce qui se passait en France, tandis qu'il pouvait en recevoir directement de La Haye, par les soins du résident Brasset. Celui-ci lui avait déjà écrit a ce sujet, au moins deux fois : le 2 mars (lettre DXLIII, p. 296 ci-avant), et vers le 23 ou le 24 (voir* éclaircissement, *p. 325). Descartes lui répondit, sans doute, le jour même*

a. Voir p. 91 ci-avant, note *a*.

où il lui envoya ses réponses à la lettre de Chanut du 27 février, c'est-à-dire le 31 mars.

Monſieur,

La Philoſophie que i'étudie ne m'enſeigne point à reietter l'vſage des paſſions, & i'en ay d'auſſi violentes pour ſouhaitter le calme & la diſſipation des orages de France, qu'en ſçauroit auoir aucun de ceux qui y ſont le plus engagez; d'où vous iugerez, s'il vous plaiſt, combien eſt grande l'obligation que ie vous ay, d'auoir pris la peine de me faire part des bonnes nouuelles que vous auez euës de S. Germain*. Ma ioye auroit eſté parfaite, ſi ie n'auois point lû, dans les dernieres Gazettes, que l'Archiduc s'auance vers Paris, & qu'on l'a laiſſé paſſer comme amy iuſques à Soiſſons. C'eſt porter les choſes à vne grande extremité, que d'attendre du ſecours de ceux dont on ſçait que le principal intereſt eſt de faire que noſtre mal dure. Ie prie |Dieu que la fortune de la France ſurmonte les efforts de tous ceux qui ont deſſein de luy nuire*.

Pour la promenade à laquelle on m'a fait l'honneur de m'inuiter[a], ſi elle eſtoit auſſi courte que celle de voſtre logis iuſques au bois de la Haye, i'y ſerois bientoſt reſolu; la longueur du chemin merite bien qu'on prenne quelque temps pour deliberer auant que de l'entreprendre. Ainſi, encore qu'il ſoit mal-aiſé que ie reſiſte à vn commandement qui vient de ſi bon lieu, ie ne croy pas neantmoins que ie parte d'icy de plus de trois mois. Et ie vous ſupplie de croire qu'en quelque

a. Voir ci-avant, p. 324, l. 14. Les lignes suivantes montrent bien que le destinataire de cette lettre habitait La Haye, et non pas Stockholm. C'est donc bien le résident Brasset.

lieu du monde que i'aille, ie feray toufiours auec vn mefme zele, &c.

Page 332, l. 9. — La paix avait été signée à Ruel, le 11 mars, entre la Cour et les députés du Parlement, et dès le 12 la nouvelle en avait été envoyée officiellement en Hollande. Brasset ne la reçut à La Haye que le lundi 22 mars tout au soir, et il s'empressa de la répandre le mardi 23. Cependant des bruits contradictoires circulaient, et le résident de France attendait une autre dépêche, au prochain courrier, le vendredi 27 mars, qui confirmât la première. Cette confirmation ne vint pas, et l'inquiétude le reprit. Mais il avait écrit auparavant à Descartes, le 23 ou le 24 sans doute, une lettre pour lui annoncer la bonne nouvelle. Voici quelques documents à ce sujet :

Brasset à Son Eminence (le cardinal Mazarin), 24 mars 1649 : « Mon-» seigneur, I'ay receu auec l'extresme contentement que doibuent auoir » tous les bons François, l'advis qu'il plut a V. Em[ce] me donner par sa » despesche du 12, de l'accommodement final des alterations de Paris. » Dieu soit loüé de la perfection de cette bonne œuvre... » (*Bibl. Nat., f. 212 verso et f. 213.*)

Et le même jour, à M[gr] le Comte de Brienne : « L'advis qu'il vous a » pleu me donner, par vostre despesche du 12, estoit assez important pour » en faire seul le total, puisqu'il s'agissoit du repoz interieur du royaume. » Il y a quatre iours entiers que cette bonne nouvelle nous avoit esté » annoncee par diuerses lettres de Rouen, et passagers de Dieppe. Du-» rant ce tems là nostre patience n'a pas esté mal exercee pour en attendre » la confirmation auec l'ordinaire qui n'arriua qu'hier au soyr fort tard. » Ce matin, ie l'ay respandüe partout; mais comme, ie ne sçay par quelle » malignité de destin, tout ce qui vient a nostre avantage est aussy tost » contrepezé par des informations sinistres, les plus retenuz veulent en-» core suspendre leur creance iusques a la venüe du prochain courrier, » pour sçauoir la verité de ce qui se compte, qu'il y auroit eu grand » tumulte a Paris, lors que l'examen des articles arrestez a Ruel fut faict » dans le Parlement... » (*Ib., f. 215 verso et f. 216.*)

Lettre circulaire à MM. de Brégy, de Meulles, Chanut, 26 mars : « Si l'ordinaire de France, que nous attendons ce iourd'huy ou demain, » n'apporte la confirmation des bonnes nouuelles qui nous vinrent lundy » dernier de l'accommodement des brouilleries de Paris, ceux qui ont » voulu estouffer nostre ioye en sa naissance, en soustenant que tout » avoit esté rompu avant que d'estre bien soudé, nous feront d'estranges » insultes. I'attendz donques auec inquietude le moment qui me donnera » de quoy leur rompre en visiere. » (*Ib., f. 220.*)

Page 332, l. 17. — Depuis qu'il avait écrit à Descartes, Brasset avait reçu de moins bonnes nouvelles.

Le 29 mars, il écrivait à M. de la Cour : « ...I'advoüe que ie suis » allиené d'esprit par... cette infame declaration faicte par le Marquis de » Narmoustier a l'introduction des troupes espagnoles en France, por- » tans que c'est pour le seruice de Paris et pour conclurre la paix gene- » rale, exhortant de les favoriser en leur pieux dessein, asseurant d'avoir » vn pouuoir de M. le P. de Conti et du Parlement. Ie ne pense pas qu'il » y ayt de cœur veritablement françoys qui ne saigne par ces infames » actions. La lettre de S[t] Quentin qui porte cet advis du 21 me plaist en » ce qu'elle marque que les Espagnolz auoient faict repasser leur canon » en deça de la riuiere d'Oyse... » (*Ib., f. 225 verso.*) — On a vu ci-avant, p. 298, *éclaircissement*, les entreprises de l'archiduc Léopold.

Brasset écrira à Chanut, 9 avril 1649 : « ... Vn gentilhomme du Roy » d'Anglet[re], reuenu de Paris, a rapporté que la Paix estoit faicte. Il » faudra veoyr ce qu'en dira ce soyr ou demain l'ordinaire de France. Ie » tiens cependant pour constant que l'Archiduc n'a pas trouué les portes » de France si ouuertes que les Princes liguez luy auoient promiz, et la » responce de M. de Brignieu, Gouuerneur de Guyse, merite bien de » passer dans le payz estranger. Quand le Marquis de Narmoustier lui » enuoya vn Gentilhomme pour l'asseurer de la liberté de M. de Guise et » luy offrir vne grande recompence en particulier de la part dud(it) Archi- » duc, il luy repartit brusquement que ce sont tous des traictres, et que, » quand il n'y auroit point de bourreau pour les pendre, il en voudroit » seruir luy mesme... » (*Bibl. Nat., fr. 17901, f. 253 verso et f. 254.*)

D'autre part, les nouvelles de la Cour, si impatiemment attendues, étaient redevenues inquiétantes.

Brasset écrivait au comte de Brienne, le 30 mars : « N'ayant pas trouué, » dans celle dont vous m'auez honoré le 19, la suicte des bonnes nouuelles » que vostre precedente m'auoit annoncees, i'en suis dans le juste des- » plaisir qu'vn cœur veritablement passionné pour le seruice du Roy et » le bien de sa patrie est capable de conceuoir... » (*Ib., f. 226.*)

A. M. de Brisacier, le 31 mars 1649 : « Vostre derniere du 19... Ie me » promettois d'y veoyr vne confirmation de repoz publiq... I'y trouúe » vne recidive de confusion... Si l'escriueur de Gazettes, que ie vous ay » autres foys designé, a le don de prophetie aussy bien que celuy d'in- » discretion, noz malheurs domestiques auront vne longue suicte, no- » nobstant que l'accord se renoüe. Il n'y a poinct de prouince en France, » qu'il ne figure alteree, ny de grandz qui, a son compte, n'entrent l'vn » apprez l'autre dans le bransle. Dieu veuille qu'il ayt menty en tout » cela... » (*Ib., f. 224.*)

Enfin, le 1[er] avril 1649 : « Ie suis dans vne attente inquiette de nos » lettres de France... » (*Ib., f. 239 verso.*)

Le même jour, la paix signée à Ruel, le 11 mars, entre la Cour et les députés du Parlement, fut ratifiée à Paris par le Parlement. Mais on ne le sut à La Haye que le 9 avril au soir.

Ajoutons que Brasset laissa passer un courrier, celuy du 2 avril, entre

le 26 mars et le 9 avril, avant d'écrire en Suède. Il n'envoya donc qu'à cette dernière date les deux lettres de Descartes du 31 mars pour Chanut. On lit, en effet, dans la lettre de Brasset à ce dernier, 9 avril 1649 : « ...Vous verrez, Monsieur, par la lettre cy ioinct, la disposition de » M. Descartes pour le voyage. Entre tout M. de Bethune (*gentilhomme* » *français qui désirait depuis longtemps passer de Hollande en Suède*) » est allé a Amstredam pour profitter l'occasion de l'admiral Fleming... » (*Ib.*, *p. 254.*) Voir ci-avant p. 325-326.

DLII.

Descartes a l'Abbé Picot.

[Egmond, 2 avril 1649.]

[A. Baillet], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 446-447.

Quatre lettres de Descartes à Picot, 2 et 23 avril, 7 et 14 mai 1649, se trouvent à plusieurs reprises citées ensemble de telle sorte qu'il est fort difficile de les séparer. Voir ci-après lettres DLVIII et DLIX, et lettre DLXIX, éclaircissement.

Suite du passage reproduit ci-avant, t. IV, p. 563 :

« Il aimoit à se voir proprement coëffé, mais sans faste et sans luxe. » Ses perruques se faisoient toûjours à Paris, même lors qu'il étoit en » Suéde. Mais elles différoient peu de la forme des cheveux qu'il s'étoit » fait couper. Il avoit soin seulement de recommander (*en marge :* Lettr. MS. à Picot du 2 avril 1649) :

que l'on n'y mît point de cheveux teints, parce qu'ils changent trop tôt de couleur, mais qu'ils fussent naturellement noirs, et qu'on y en mêlât quelques-uns de gris.

« Il se faisoit toujours raser, en Hollande et ailleurs, à la maniére de » France. Il suivoit moins les modes, qu'il ne s'y laissoit entraîner. Il » attendoit qu'elles devinssent communes pour éviter la singularité ; et » quand il écoutoit son génie, il laissoit ce qui se trouvoit de bizarre dans » le changement de la mode, et n'en retenoit que ce qu'il y remarquoit » de commode. » (Baillet, II, 446-447.)

Voir à ce sujet lettre DLXIX, fin de l'*éclaircissement*.

DLIII.

DESCARTES A SCHOOTEN.

Egmond, 9 avril 1649.

Texte de Clerselier, tome III, lettre 117, p. 616-618.

Réponse à la lettre DXLVI, du 10 mars, p. 318 ci-avant.

Monſieur,

Ie vous remercie des liures & de tous les autres biens qu'il vous a plû m'enuoyer. Ie n'auois iamais eſté ſi bien fourny de plumes que ie ſuis maintenant, & pourueu que ie ne les perde point, i'en ay plus qu'il ne m'en faut pour écrire cent ans durant; cela me donnera ſuiet de penſer à vous, toutes les fois que i'auray la plume en main, & il m'a eſté beaucoup plus aiſé de faire la diuiſion de 12 par $3 - Ve\,3 - Ve\,2$, que vous m'auez demandée [a], qu'il ne m'euſt eſté ſi ie n'euſſe point eu de ſi bonnes plumes. Car le calcul en eſt plus long que l'inuention n'en eſt difficile. Il vient pour le quotient

$$\tfrac{23220}{3137} + \tfrac{11088}{3137}\,Ve\,3 + \tfrac{12276}{3137}\,Ve\,2 + \tfrac{5820}{3137}\,Ve\,9 + \tfrac{7278}{3137}\,Ve\,4 + \tfrac{7788}{3137}\,Ve\,6 + \tfrac{4536}{3137}\,Ve\,18 + \tfrac{5022}{3137}\,Ve\,12 + \tfrac{3186}{3137}\,Ve\,36.$$

Comme vous pourrez aiſément verifier en multipliant ces neúf termes par $3 - Ve\,3 - Ve\,2$. Car le produit ſera 12.

a. Voir ci-avant p. 320, l. 3.

Les deux queftions que vous nommez paradoxes font bien refoluës; & encore qu'il ne foit pas ordinaire[a] qu'vn homme qui a quelque bien fe mette en compagnie auec vn autre qui a moins que rien, il peut toutesfois arriuer des cas aufquels cela fe pratique. Par exemple, deux marchands d'Amfterdam ont chacun leur commis en Alep, & pour ce qu'ils ne fe fient pas trop en ces deux commis, & qu'ils fçauent qu'ils font ennemis l'vn de l'autre, ils leur écriuent que, du iour qu'ils auront receu leurs lettres, ils fe rendent compte l'vn à l'autre de tout ce qu'ils ont entre leurs mains du bien de leur maiftre; & que, s'il fe trouue que l'vn d'eux doiue plus qu'il n'a, que cela foit payé de l'argent de l'autre, & | que le furplus foit mis en commun pour eftre employé en marchandife, fans que l'vn des commis puiffe rien vendre ny acheter fans le fceu de l'autre; & ils s'accordent entre eux qu'ils partageront enfemble le gain ou la perte, à raifon de l'argent que leurs commis auront eu entre leurs mains, lorfqu'ils receuront leurs lettres. Enfuite de quoi, s'il arriue qu'vn de ces commis ait cinq mil liures; & que l'autre doiue deux mil liures, ayant payé ces deux mil liures de l'argent du premier, il reftera trois mil liures qu'ils employeront en marchandife; & fi de ces trois mil liures ils gagnent douze mil liures, c'eft le quadruple de leur argent : c'eft pourquoy celui qui auoit au commencement cinq mil liures en doit gagner vingt mil; & par confequent l'autre, qui eftoit reliquataire de deux mil liures, en doit perdre huit mil. Au contraire, s'il y a douze mil liures de perte, celui qui

a. Page 320, l. 9.

auoit cinq mil liures en doit perdre vingt mil, & l'autre par consequent en gagner huit mil, pour ce qu'ayant payé ses deux mil liures de l'argent du premier, il l'a empêché de les employer en la marchandise où il y auoit le quadruple à perdre.

Pour le pourtrait en taille-douce[a], vous m'obligez plus que ie ne merite d'auoir pris la peine de le grauer, & ie le trouue fort bien fait, mais la barbe & les habits ne ressemblent aucunement. Les vers sont aussi fort bons & fort obligeans; mais, puisqu'ils ne satisfont pas assez leur autheur, i'approuue extremement le dessein que vous m'auez dit que vous auiez de ne vous point seruir du tout de ce pourtrait, & de ne le point mettre au deuant de vostre liure. Mais, en cas que vous l'y voulussiez mettre, ie vous prierois d'en oster ces mots : *Perronij toparcha, natus die vltimo Martij 1596*; les premiers, pource que i'ay auersion pour toutes sortes de titres; & les derniers, pource que i'ay aussi de l'auersion pour les faiseurs d'horoscope, à l'erreur desquels on semble contribuer, quand on publie le iour de la naissance de quelqu'vn*.

Ie ne vous renuoye pas encore vos liures[b], pour ce que ie n'ay pas eu le temps de les lire; mais i'en ay assez veu pour remarquer vn paralogisme dans|la quadrature du cercle pretenduë; & ie n'ay encore rien rencontré dans tout ce gros liure, sinon des propositions si simples & si faciles, que l'autheur me semble auoir merité plus de blasme d'auoir employé son temps à les écrire, que de gloire de les auoir inuen-

a. Voir ci-avant, p. 319, l. 23, et p. 321, *éclaircissement*.

b. Le livre de Diogène Laerce, et surtout celui de Grégoire de Saint-Vincent. Ci-avant p. 318, l. 3-5.

tées. Pour trouuer ſon paralogiſme, i'ay commencé par la 1134 page, où il dit : *Nota autem eſt proportio ſegmenti L M N K ad ſegmentum E G H F;* ce qui eſt faux. Et pour en chercher la preuue, i'ay examiné les propoſitions qui precedent iuſques à la trente-neufiéme du meſme liure page 1121, où i'ay veu que ſa faute conſiſte en ce qu'il veut appliquer à pluſieurs quantitez conioinctes, ce qu'il a prouué en la propoſition trente-ſeptiéme des meſmes quantitez eſtant diuiſées, où ſa conſequence eſt tres fauſſe. Car ayant, par exemple, les quantitez 2, 4, 8, &c., bien qu'il ſoit vray que 8 eſt à 32, en raiſon doublée de 4 à 8, & 18 à 50, auſſi en raiſon doublée de 6 à 10, ce n'eſt pas à dire que 8 + 18, c'eſt à dire 26, ſoit à 32 + 50, c'eſt à dire 82, en raiſon doublée de celle qui eſt entre 4 + 6, c'eſt à dire 10, & 8 + 10, c'eſt à dire 18. Tout ce qu'il décrit *de proportionalitatibus* [a] & *de ductibus* [b] ne me ſemble auſſi d'aucun vſage, & ne luy a ſeruy que pour s'embroüiller, & ſe tromper ſoy meſme plus aiſément. Ie ſuis,

2	4	8.
1	6	18.
2	8	32.
2	10	50.

Page 338, l. 21. — Schooten se rendit au désir de Descartes, et le portrait, avec l'inscription et les vers, ne parut pas du vivant du philosophe, mais après sa mort, dans la seconde édition de la traduction latine de la *Géométrie* en 1659. A propos des vers de l'aîné des fils Huygens, Constantin, voici une lettre que lui écrivit son cadet, Christian :

« La Haye, ce 29 mars 1650. »

« Mon Frere, »

« J'ay vû une lettre de M. Schoten a mon Pere sur le subject de vos » vers, que vous avez fait, a sa priere, sur l'effigie de M. des Cartes, qu'il » va faire imprimer a cette heure que ce grand personnage est mort. Il » semble qu'il a consulté quelques-uns qui y ont trouvé a redire et l'ont

a. Voir ci-avant, p. 319. l. 14.
b. *Ib.*, l. 15.

» voulu corriger en quelques endroits ; mais mon Pere n'approuve pas » leur corrections, que seulement en ce qu'au dernier vers, »

« *Omnia ut aspiciant quod sæcula nulla tacebunt* »,

« ils ont substitué *quem* au lieu de *quod*. L'on y mettra vostre nom avecq » un J à < la > fin. Mon pere a fait quantité de vers sur la mort du dit » des Cartes, que peut estre il vous envoye ; ceux que j'ay enfermé icy » dedans sont les miens, que je vous envoye pour toute nouvelle, et » demeure

» Vostre tres affectioné frere et serviteur »

« Chr. Huygens. »

(*Œuvres de Christiaan Huygens*, t. I, p. 124, La Haye, M. Nijhoff, 1888.)

On trouvera ces vers de Christian Huygens sur la mort de Descartes, ci-après, *éclaircissement* de la lettre DLXXXVI, à la suite d'une lettre de Huygens père à Chanut, du 26 juillet 1650.

DLIV.

DESCARTES A MORUS.

Egmond, 15 avril 1649.

Texte de Clerselier, tome I, lettre 69, p. 290-296.

Réponse à la lettre DXLIV, du 5 mars, p. 298. Morus y répliquera par une lettre du 23 juillet ci-après. Voir le prolégomène, p. 235, et l'éclaircissement, p. 246.

Clariſſimo doctiſſimoque Viro
Henrico Moro
Renatus Deſcartes.
Reſponſio.

Vir clariſſime, gratiſſimas tuas literas 3. Non. Mart. datas eo tempore accipio, quo tam multis alijs occu-|pationibus diſtrahor, vt cogar vel hac ipſa hora feſti-

nantiſſimè reſcribere, vel reſponſum in multas hebdomadas differre. Sed vincet ea pars quæ feſtinationem perſuadet; malo enim minùs peritus quàm minùs officioſus videri.

Proprietates alias alijs eſſe priores, &c [a]. Ad Instantias primas.

Senſibilitas nihil mihi videtur eſſe in re ſenſibili, niſi denominatio extrinſeca. Nec etiam rei eſt adæquata; nam, ſi referatur ad ſenſus noſtros, non conuenit tenuiſſimis materiæ particulis; ſi ad alios imaginarios, quales vis à Deo poſſe fabricari, forſan etiam Angelis & Animabus conveniet; non enim faciliùs intelligo neruos ſenſorios adeò ſubtiles, vt à quàm minutiſſimis materiæ particulis moueri poſſint, quàm aliquam facultatem, cuius ope mens noſtra poſſit alias mentes immediatè ſentire ſiue percipere. Quamuis autem in extenſione habitudinem partium ad invicem facilè comprehendamus, videor tamen extenſionem optimè percipere, quamuis de habitudine partium ad invicem planè non cogitem. Quod debes etiam potiori iure quàm ego admittere, quia extenſionem ita concipis, vt Deo conueniat, & tamen in eo nullas partes admittis.

Nondum demonſtratum tangibilitatem aut impenetrabilitatem proprias eſſe ſubſtantiæ extenſæ affectiones [b].

Si concipis extenſionem per habitudinem partium ad inuicem, non videris negare poſſe quin vnaquæque eius pars alias vicinas tangat; hæcque tangibilitas eſt

a. Voir ci-avant, p. 299, l. 22-23.
b. Page 301, l. 4-7.

vera proprietas, & rei intrinſecâ, non autem ea quæ à ſenſu tactûs denominatur.

Non poteſt etiam intelligi vnam partem rei extenſæ aliam ſibi æqualem penetrare, quin hoc ipſo intelligatur mediam partem eius extenſionis tolli vel annihilari : quod autem annihilatur, aliud non penetrat; ſicque, meo iudicio, demonſtratur impenetrabilitatem ad eſſentiam extenſionis, non autem vllius alterius rei, pertinere.

Aſſero aliam eſſe extenſionem æquè veram[a].

Tandem igitur de re conuenimus; ſupereſt quæſtio de nomine, an hæc poſterior extenſio æquè vera ſit dicenda. Quantùm au|tem ad me, nullam intelligo nec in Deo nec in Angelis vel mente noſtrâ extenſionem ſubſtantiæ, ſed potentiæ duntaxat; ita ſcilicet vt poſſit Angelus potentiam ſuam exerere nunc in maiorem, nunc in minorem ſubſtantiæ corporeæ partem; nam, ſi nullum eſſet corpus, nullum etiam ſpatium intelligerem, cui Angelus vel Deus eſſet coextenſus. Quod autem quis extenſionem, quæ ſolius potentiæ eſt, tribuat ſubſtantiæ, eius præiudicij eſſe puto, quo omnem ſubſtantiam, & ipſum Deum, ſuponit imaginabilem.

AD SECVNDAS INSTANTIAS.

Vnæ vacui ſpatij partes abſorbeant alteras, &c[b].

Hic repeto, ſi abſorbeantur, ergo media pars ſpatij tollitur & eſſe deſinit; quod autem eſſe deſinit, aliud non penetrat; ergo impenetrabilitas in omni ſpatio eſt admittenda.

a. Page 301, l. 16-17.
b. Page 302, l. 3-4.

Intermundium illud suam haberet durationem, &c[a].

Puto implicare contradictionem, vt concipiamus aliquam durationem intercedere inter destructionem prioris mundi & noui creationem. Nam, si durationem istam ad successionem cogitationum diuinarum vel quid simile referamus, erit error intellectûs, non vera vllius rei perceptio.

Ad sequentia jam respondi, notando extensionem quæ rebus incorporeis tribuitur, esse potentiæ duntaxat, non substantiæ; quæ potentia, cùm sit tantùm modus in re ad quam applicatur, sublato extenso cui coexistat, non potest intelligi esse extensa.

Deum positiuè infinitum, id est, vbiquè existentem, &c[b]. Ad penultimas Instantias.

Hoc *vbiquè* non admitto. Videris enim hîc infinitatem Dei in eo ponere, quod vbiquè existat; cui opinioni non assentior : sed puto Deum, ratione suæ potentiæ, vbiquè esse; ratione autem suæ essentiæ, nullam planè habere relationem ad locum. Cùm autem in Deo potentia & essentia non distinguantur, satiùs esse puto in talibus de mente nostrâ vel Angelis, tanquam perceptioni nostræ magis adæquatis, quàm de Deo ratiocinari.

Sequentes difficultates ex | eo præiudicio mihi videntur omnes ortæ, quòd nimis assueuerimus quaslibet substantias, etiam eas quas corpora esse negamus, tanquam extensas imaginari, & de entibus rationis intemperanter philosophari, *entis* siue *rei* proprietates *non-enti* tribuendo. Sed rectè meminisse oportet.

a. Page 302, l. 13-14.
b. Page 304, l. 15-16.

non-entis nulla eſſe poſſe vera attributa, nec de eo poſſe vllo modo intelligi *partem* & *totum, ſubiectum, adiunctum,* &c. Ideoque optimè concludis *cum proprijs vmbris mentem ludere* [a], cùm entia Logica conſiderat.

Certus finituſque ſtadiorum numerus ſuffecerit, &c [b].

Sed repugnat meo conceptui vt mundo aliquem terminum tribuam, nec aliam habeo menſuram eorum quæ affirmare debeo vel negare, quàm propriam perceptionem. Dico idcircò mundum eſſe indeterminatum vel indefinitum, quia nullos in eo terminos agnoſco; ſed non auſim vocare infinitum, quia percipio Deum eſſe mundo maiorem, non ratione extenſionis, quam, vt ſæpè dixi, nullam propriam in Deo intelligo, ſed ratione perfectionis.

AD VLTIMAS INSTANTIAS.

Hoc ſi præſtiteris, &c [c].

Non certus ſum meæ Philoſophiæ continuationem vnquam in lucem prodituram, quia pendet à multis experimentis, quorum faciendorum neſcio an copiam ſim vnquam habiturus; ſed ſpero me hâc æſtate breuem tractatum de affectibus editurum, ex quo apparebit quo pacto in nobis ipſis omnes motus membrorum, qui affectus noſtros comitantur, non ab animâ, ſed a ſolâ corporis machinatione peragi exiſtimem. Quòd autem *canes annuant caudis &c* [d], ſunt tantùm motus qui comitantur affectus, eoſque accuratè diſ-

a. Page 307, l. 7-9.
b. Page 309, l. 2-3.
c. Page, 310, l. 1.
d. Page 311, l. 2.

tinguendos puto à loquelâ, quæ ſola cogitationem in corpore latentem demonſtrat.

Nec infantes vlli, &c[a].

Diſpar eſt ratio infantum & brutorum : nec iudicarem infantes eſſe mente præditos, niſi viderem eos eſſe eiuſdem naturæ cum adultis; bruta autem eouſque nunquam adoleſcunt, vt aliqua in ijs cogitationis nota certa deprehendatur.

| *Ad primam*[b]. Repugnat conceptui meo, ſiue, quod idem eſt, puto implicare contradictionem, vt mundus ſit finitus vel terminatus, quia non poſſum non concipere ſpatium vltra quoſlibet præſuppoſitos mundi fines; tale autem ſpatium apud me eſt verum corpus. Nec moror quòd ab alijs imaginarium vocetur, & ideò mundus finitus exiſtimetur; noui enim ex quibus præiudicijs error iſte profectus ſit. Ad Qvæstiones.

Ad ſecundam[c]. Imaginando gladium traijci vltra mundi fines, oſtendis te etiam non concipere mundum finitum; omnem enim locum ad quem gladius pertingit, reuera concipis vt mundi partem, quamuis illud quod concipis vacuum voces.

Ad tertiam[d]. Non meliùs poſſum explicare vim reciprocam in mutuâ duorum corporum ab inuicem ſeparatione, quàm ſi tibi ponam ob oculos nauigiolum aliquod hærens in luto iuxta fluminis ripam, & duos homines, quorum vnus ſtans in ripâ nauigiolum ma-

a. Page 311, l. 9.
b. Page 312, l. 4.
c. *Ib.*, l. 9.
d. *Ib.*, l. 15.

nibus pellat, vt illud à terrâ remoueat, eodemque prorſus modo alius ſtans in nauigio ripam manibus pellat, vt illud idem à terrâ remoueat. Si enim horum hominum vires ſint æquales, conatus eius qui terræ inſiſtit, terræque idcircò coniunctus eſt, non minùs confert ad motum nauigij, quàm conatus alterius qui cum nauigio transfertur. Vnde patet actionem, quâ nauigium à terrâ recedit, non minorem eſſe in ipſâ terrâ quàm in nauigio. Nec eſt difficultas de eo qui à te ſedente receſſit; cùm enim de tranſlatione hîc loquor, intelligo tantùm eam quæ fit per ſeparationem duorum corporum ſe immediatè tangentium.

Ad quartam[a]. Motus Lunæ determinat materiam cœleſtem, & ex conſequenti etiam terram in eâ contentam, vt verſus vnam partem potiùs quàm verſus aliam, nempè, in figurâ ibi poſitâ, vt ab A verſus B potiùs quàm verſus D flectatur, non autem dat ei celeritatem motûs; & quia hæc celeritas pendet à materiâ cœleſti, quæ celeritas præter propter eadem eſt iuxta Terram ac iuxta Lunam, deberet Terra duplo celeriùs conuolui quàm conuoluitur, vt circi|ter ſexagies circulum ſuum abſolueret eo tempore, quo Luna ſemel percurrit ſuum ſexagies maiorem, niſi obſtaret magnitudo, vt in artic. 151 p. 3[b] dictum eſt.

Ad quintam[c]. Nullum ſuppono eſſe lentorem nullamque tenacitatem in minimis materiæ particulis, niſi quemadmodum in ſenſibilibus & magnis, quæ nempe ex motu & quiete partium dependet. Sed no-

a. Page 313, l. 4.
b. *Principia Philosophiæ*, pars III.
c. Page 313, l. 9.

tandum eſt ipſas particulas ſtriatas ſormari ex materiâ ſubtiliſſimâ, & diuiſâ in minutias innumerabiles vel numero indefinitas, quæ ad ipſas componendas ſimul iunguntur, adeò vt plures diuerſas minutias in vnâquâque particulâ ſtriatâ concipiam, quàm vulgus hominum in alijs corporibus valdè magnis.

Ad ſextam[a]. Conatus ſum explicare maximam partem eorum quæ hic petis, in tractatu de affectibus. Addo tantùm nihil mihi hactenus occurriſſe circa naturam rerum materialium, cuius rationem mechanicam non facillimè poſſim excogitare. Atque, vt non dedecet hominem Philoſophum putare Deum poſſe corpus mouere, quamuis non putet Deum eſſe corporeum; ita etiam eum non dedecet aliquid ſimile de alijs ſubſtantijs incorporeis iudicare. Et quamuis exiſtimem nullum agendi modum Deo & creaturis vniuocè conuenire, fateor tamen, me nullam in mente meâ ideam reperire, quæ repræſentet modum quo Deus vel Angelus materiam poteſt mouere, diuerſam ab eâ quæ mihi exhibet modum, quo ego per meam cogitationem corpus meum mouere me poſſe mihi conſcius ſum.

Nec verò mens mea poteſt ſe modò extendere, modò colligere, in ordine ad locum, ratione ſubſtantiæ ſuæ, ſed tantùm ratione potentiæ, quam poteſt ad maiora vel minora corpora applicare.

Ad ſeptimam[b]. Si mundus ab æterno fuiſſet, proculdubio hæc Terra non manſiſſet ab æterno; ſed aliæ alibi productæ fuiſſent, nec omnis materia abijſſet in

a. Page 313, l. 15.
b. Page 315, l. 15.

primum elementum. Vt enim quædam eius partes vno in loco comminuuntur, ita aliæ in alio loco ſimul coaleſcunt ; nec plus eſt motûs ſiue agitationis in totâ rerum vniuerſalitate vno tempore quàm alio.

| *Ad octauam*[a]. Particulas aquæ, aliaſque omnes quæ ſunt in terrâ, poros habere, ſequitur euidenter ex modo quo terræ productionem deſcripſi, nempe à particulis materiæ primi elementi ſimul coaleſcentibus : cùm enim hoc primum elementum nullis conſtet particulis niſi indefinitè diuiſis, hinc ſequitur concipiendos eſſe poros vſque ad vltimam poſſibilem diuiſionem in omnibus corporibus ex eo conflatis.

Ad nonam[b]. Ex ijs quæ paulò ante dixi de duobus hominibus, quorum vnus mouetur vnâ cum nauigio, alius in ripâ ſtat immotus, ſatis oſtendi me putare nihil eſſe in vnius motu magis poſitiuum, quàm in alterius quiete.

Quid ſibi velint hæc tua vltima verba : *An vlla res affectionem habere poteſt naturaliter & à ſe, quâ penitus poteſt deſtitui, vel quam aliundè poteſt adſciſcere*[c], non ſatis percipio.

Cæterum velim vt pro certo exiſtimes mihi ſemper fore gratiſſimum ea accipere quæ de ſcriptis meis vel quæres vel obijcies, & pro viribus reſponſurum eſſe

Tibi addictiſſimum

RENATUM DESCARTES.

Egmondæ, 17 Kalendas Maij 1649.

a. Page 315, l. 22.
b. Page 316, l. 7. — Cf. ci-avant, p. 345, l. 22.
c. *Ib.*, l. 12.

DLV.

Descartes a [Brasset].

[Egmond, 23 avril 1649.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 46, p. 141-142.

« A Monsieur Chanut », *dit Clerselier, sans donner de date. Mais cette lettre, comme la DLI*[e]*, p. 331 ci-avant, est encore adressée à Brasset, qui n'avait point manqué d'annoncer à Descartes la paix dont il avait reçu la nouvelle officielle le 9 avril, et la confirmation le 16, tout au soir. Ces deux dates donnent à peu près celle de la présente lettre. Il se peut aussi qu'elle soit, comme les suivantes, du 23 avril.*

Monſieur,

On n'a point trouué étrange qu'Vlyſſe ait quitté les Iſles enchantées de Calipſo & de Circé, où il pouuoit iouïr de toutes les voluptez imaginables, & qu'il ait auſſi mépriſé le chant des Syreines, pour aller habiter vn pays pierreux & infertile, d'autant que c'eſtoit le lieu de ſa naiſſance. Mais i'auoüe qu'vn homme qui eſt né dans les iardins de la Touraine, & qui eſt maintenant en vne terre, où, s'il n'y a pas tant de miel qu'en celle que Dieu auoit promiſe aux Iſraëlites, il eſt croyable qu'il y a plus de laict, ne peut pas ſi facilement ſe reſoudre à la quitter pour aller viure au pays des ours, entre des rochers & des glaces. Toutesfois, à cauſe que ce meſme pays eſt auſſi habité par des hommes, & que la Reyne qui leur commande a toute ſeule plus de ſçauoir, plus d'intelligence & plus de

raiſon, que tous les doctes des Cloiſtres & des Colleges que la fertilité des païs où i'ay vecu a produits, ie me perſuade que la beauté du lieu n'eſt pas neceſſaire pour la ſageſſe, & que les hommes ne ſont pas ſemblables aux arbres, qu'on obſerue ne croiſtre pas ſi bien, lors que la terre où ils ſont tranſplantez eſt plus maigre que celle où ils auoient eſté ſemez. Vous direz que ie ne vous rends icy que des imaginations & des fables, pour les importantes & veritables nouuelles, dont il vous a plû me faire part; mais ma ſolitude ne produit pas à preſent de meilleurs fruits, & l'aiſe que i'ay de ſçauoir que la France a euité le naufrage en vne tres-grande tempeſte *, emporte tellement mon eſprit, que ie ne puis rien dire icy ſerieuſement, ſinon que ie ſuis, &c.

Page 350, l. 13. — On voit, par le registre des lettres de Brasset, que, du lundi 22 mars au vendredi 9 avril, il ne reçut rien de la Cour, qui annonçât la paix définitive. Le 22 mars, il avait reçu la nouvelle des préliminaires signés le 11 mars à Ruel; mais ils ne furent ratifiés à Paris que le 1er avril par le Parlement. Dès le lendemain 2 avril, qui était le vendredi saint, on expédia partout des imprimés, portant « déclaration du roy » pour faire cesser les mouuemens et restablir le repos et la tranquillité » dans son royaume ». Les exemplaires destinés à Brasset ne lui parvinrent que le 9 avril au soir. Il en fit la distribution le lendemain 10 avril, et sans doute il n'oublia pas Descartes. Ou bien il attendit une dépêche écrite et plus explicite, qui, vu les fêtes de Pâques (4 avril), tarda jusqu'au 17 avril (ou le 16, tout au soir). Le jour même, il écrivit à Saumaise : « ...Ie doibz tenir pour bien constant nostre repoz domestique, » puisque, par la despesche de la Cour, receüe ce matin, il m'est commandé d'en donner part à Mrs les Estatz. » (*Bibl. Nat., fr. 17901, f. 279.*) Et le 20 avril, à M. de la Thuillerie : « ...Ie passay hier toute la » iournee a publier nostre pacification domestique... » (*Ib., f. 271 verso; cf. f. 254 verso, f. 255, etc.*)

DLVI.

Descartes a Chanut.

[Egmond, 23 avril 1649.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 47, p. 142-143.

Sans date dans Clerselier. Mais c'est la réponse à la lettre DXLV, du 6 mars, p. 317 ci-avant. Régulièrement cette lettre dut arriver à La Haye pour le 2 avril, et Brasset l'envoya, sans doute, aussitôt à Egmond. Mais elle tarda « 12 ou 13 iours entre la Haye et » Alcmar » (ci-dessous l. 6-7); Descartes ne la reçut donc pas avant le 14 ou 15 avril, et peut-être même plus tard encore. On peut conjecturer qu'il écrivit sa réponse à Chanut en même temps que sa réponse à Brasset, p. 349; et comme le contenu de la lettre du 6 mars ne nous est connu que par la lettre ci-après du 23 avril à Picot, les deux réponses seraient aussi de cette date. — Notons que Descartes ne parle pas de la lettre DXLVII de Chanut, du 27 mars, p. 322 ci-avant. Elle ne dut arriver à La Haye que le 23 avril, et sur la fin du mois à Egmond.

Monſieur,

Si voſtre derniere lettre du 6 Mars m'euſt eſté renduë au temps que les meſſagers la deuoient apporter, ie croy que i'aurois eu l'honneur de vous voir à Stocholm, auant que vous euſſiez receu celle-cy; mais, ayant eſté retenuë 12 ou 13 iours entre la Haye & Alcmar, il eſt arriué que M. l'Amiral Flemming[a] a pris la peine de venir icy, auant qu'elle m'euſt appris qui il eſtoit; en ſorte que, bien qu'il ait vſé de plus de ciuilitez que ie n'en meritois, pour me conuier à faire le voyage en ſa compagnie, il ne m'a pas ſemblé que cela

a. Clerselier imprime : *Fl.*, en abrégé. Voir ci-avant lettre de Brasset à Chanut, du 9 avril 1649, p. 335, fin de l'*éclaircissement*.

me deuſt faire prendre vne reſolution contraire à ce que ie vous auois écrit quelques iours auparauant [a], à ſçauoir, que i'attendrois l'honneur de receuoir encore vne fois de vos lettres, auant que ie parte d'icy. Car i'aprenois ſeulement de ſes paroles que vous luy auiez écrit en | ma faueur, ce que ie ne conſiderois que comme vn effet de voſtre amitié ; & les offres qu'il me faiſoit me ſembloient n'eſtre que des excez de ſa courtoiſie, à cauſe que, ne ſçachant point qu'il eſt l'vn des Amiraux de Suede, ie ne voyois pas en quoy ſa compagnie me pouuoit aider pour la ſureté & la commodité du voyage. Et ie n'auois point aſſez de preſomption pour m'imaginer qu'vne Reine, qui a tant de grandes choſes à faire, & qui employe ſi dignement tous les momens de ſa vie, euſt voulu auoir la bonté de vous charger de me recommander à luy de ſa part. Ie me tiens ſi obligé de cette faueur, que ie vous puis aſſurer qu'il n'y aura rien qui me retienne, ſi-toſt que i'auray eu de vos lettres ; & que i'ay vn extréme deſir de vous aller dire que ie ſuis, &c.

DLVII.

DESCARTES A CLERSELIER.

[Egmond, 23 avril 1649.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 119, p. 537-540.

« A Monsieur Clerselier », *sans date, bien que l'éditeur eût pu et*

a. Le 31 mars, lettres DXLVIII et DXLIX, p. 323 et 326. En particulier, p. 325, l. 3-4. La visite de Flemming à Egmond eut donc lieu entre le 31 mars et le 9 avril, vers le 5 ou le 7.

même dû dater, dans une édition faite par lui, une lettre qui lui avait été adressée à lui-même. Mais la résolution de Descartes d'aller en Suède est prise, et d'autre part, il ne paraît pas avoir encore vu Chanut à son passage en Hollande, fin de mai 1649. Cette lettre serait donc de la fin d'avril, peut-être du même jour que la suivante, 23 avril. De plus, Clerselier avait eu le temps de renvoyer à Descartes la lettre de Chanut, du 27 février, adressée à Paris, en même temps qu'une copie était envoyée à La Haye (voir ci-avant, p. 295). Cette lettre qui alla d'abord de Suède en France, puis de France en Hollande, ne parvint guère à Egmond avant le milieu d'avril. Nouvelle preuve que la présente lettre est probablement du 23.

Monſieur,

Ie ne m'étendray point icy à vous remercier de tous les ſoins & des précautions dont il vous a plû vſer, afin que les lettres[a] que i'ay eu l'honneur de receuoir du païs du Nord ne manquaſſent pas de tomber entre mes mains; car ie vous ſuis d'ailleurs ſi acquis, & i'ay tant d'autres preuues de voſtre amitié, que cela ne m'eſt pas nouueau. Ie vous diray ſeulement qu'il ne s'en eſt égaré aucune, & que ie me reſous au voyage auquel i'ay eſté conuié par les dernieres, bien que i'y aye eu d'abord plus de repugnance que vous ne pouriez peut-eſtre imaginer. Celuy que i'ay fait à Paris l'eſté paſſé m'auoit rebuté; & ie vous puis aſſurer que l'eſtime extraordinaire que ie fais de Monſieur Chanut, & l'aſſurance que i'ay de ſon amitié, ne ſont pas les moins principales raiſons qui m'ont fait reſoudre.

Pour le traitté des Paſſions[b], ie n'eſpere pas qu'il

a. C'est-à-dire : 1° lettres DXXXII et DXXXIII, du 12 décembre 1648, p. 251 et 252 ci-avant ; 2° lettre DXLII, du 27 février 1649, p. 295.

b. En tête de l'édition des *Passions de l'âme*, se trouvent quatre lettres avec les dates suivantes : 6 nov. et 4 déc. 1648, 23 juillet et 14 août 1649. Celles du 4 déc. et du 14 août sont des réponses de Descartes. Les deux

ſoit imprimé qu'apres que ie ſeray en Suede; car i'ay eſté negligent à le reuoir & y adiouſter les choſes que vous auez iugé y manquer, leſquelles l'augmenteront d'vn tiers; car il contiendra trois parties, dont la premiere ſera des paſſions|en general, & par occaſion de la nature de l'ame &c., la ſeconde des ſix paſſions primitiues, & la troiſiéme de toutes les autres.

Pour ce qui eſt des difficultez qu'il vous a plû me propoſer, ie répons à la premiere, qu'ayant deſſein de tirer vne preuue de l'exiſtence de Dieu, de l'idée ou de la penſée que nous auons de luy, i'ay crû eſtre obligé de diſtinguer, premierement, toutes nos penſées en certains genres, pour remarquer leſquelles ce ſont qui peuuent tromper, &, en monſtrant que les chimeres meſme n'ont point en elles de fauſſeté, preuenir l'opinion de ceux qui pourroient reietter mon raiſonnement, ſur ce qu'ils mettent l'idée qu'on a de Dieu au nombre des chimeres. I'ay dû auſſi diſtinguer entre les idées qui ſont nées auec nous, & celles qui viennent d'ailleurs, ou ſont faites par nous, pour preuenir l'opinion de ceux qui pourroient dire que l'idée de Dieu eſt faite par nous, ou acquiſe par ce que nous en auons oüy dire. De plus, i'ay inſiſté ſur le peu de certitude que nous auons de ce que nous perſuadent toutes les idées que nous penſons venir d'ailleurs, pour monſtrer qu'il n'y en a aucune qui faſſe rien connoiſtre de ſi certain que celle que nous auons de Dieu. Enfin ie n'aurois pû dire *qu'il ſe preſente encore*

autres, quoique non signées, sont de Clerselier, qui s'intéressait fort à la publication du Traité. Il ne fut achevé d'imprimer qu'à la fin de novembre 1649, voir lettres du 27 nov. et du 4 déc. ci-après.

vne autre voye &c.[a], ſi ie n'auois auparauant reietté toutes les autres, & par ce moyen preparé les lecteurs à mieux conceuoir ce que i'auois à écrire.

2. Ie répons à la ſeconde, qu'il me ſemble voir tres-clairement qu'il ne peut y auoir de progrés à l'infiny au regard des idées qui ſont en moy, à cauſe que ie me ſens finy, & qu'au lieu où i'ay écrit cela[b], ie n'admets en moy rien de plus que ce que ie connois y eſtre; mais quand ie n'oſe par apres nier le progrés à l'infiny[c], c'eſt au regard des œuures de Dieu, lequel ie ſçay eſtre infiny, & par conſequent que ce n'eſt pas à moy à preſcrire aucune fin à ſes ouurages.

3. A ces mots, *ſubſtantiam, durationem, numerum, &c.*, i'aurois pû adiouſter, *veritatem, perfectionem, ordinem,* & pluſieurs | autres dont le nombre n'eſt pas aiſé à definir. Et on peut diſputer de toutes, ſi elles doiuent eſtre diſtinguées, ou non, des premieres que i'ay nommées; car *veritas non diſtinguitur à re verâ ſiue ſubſtantiâ, nec perfectio à re perfectâ &c.* C'eſt pourquoy ie me ſuis contenté de mettre : *& ſi quæ alia ſint eiuſmodi*[d].

4. *Per infinitam ſubſtantiam*[e], *intelligo ſubſtantiam perfectiones veras & reales actu infinitas & immenſas habentem. Quod non eſt accidens notioni ſubſtantiæ ſuperadditum, ſed ipſa eſſentia ſubſtantiæ abſolutè ſumptæ, nulliſque defectibus terminatæ; qui defectus, ratione ſubſtantiæ,*

a. *Méditation III, traduction française.* Voir page 34 de l'édition latine (1642).
b. Page 36, édit. lat. (1642).
c. *Ib.*, p. 46.
d. *Ib.*, p. 39.
e. *Ib.*, p. 40.

accidentia ſunt; non autem infinitas vel infinitudo. Et il faut remarquer que ie ne me ſers iamais du mot d'*infini*[a] pour ſignifier ſeulement n'auoir point de fin, ce qui eſt négatif & à quoy i'ay appliqué le mot d'*indefini,* mais pour ſignifier vne choſe réelle, qui eſt incomparablement plus grande que toutes celles qui ont quelque fin.

5. Or ie dis[b] que la notion que i'ay de l'*infini* eſt en moy auant celle du *fini,* pource que, de cela ſeul que ie conçoy l'*eſtre* ou *ce qui eſt,* ſans penſer s'il eſt fini ou infini, c'eſt l'eſtre *infini* que ie conçoy; mais, afin que ie puiſſe conceuoir vn eſtre *fini,* il faut que ie retranche quelque choſe de cette notion generale de l'eſtre, laquelle par conſequent doit preceder.

6. *Eſt, inquam, hæc idea ſummè vera &c.*[c]. La verité conſiſte en l'*eſtre,* & la fauſſeté au *non-eſtre* ſeulement, en ſorte que l'idée de l'infini, comprenant tout l'eſtre, comprend tout ce qu'il y a de vray dans les choſes, & ne peut auoir en ſoy rien de faux, encore que d'ailleurs on veüille ſuppoſer qu'il n'eſt pas vray que cet *eſtre* infini exiſte.

7. *Et ſufficit me hoc ipſum intelligere*[d]. Nempe ſufficit me intelligere *hoc ipſum quod Deus à me non comprehendatur,* vt Deum iuxta rei veritatem & qualis eſt intelligam, modò præterea iudicem omnes in eo eſſe perfectiones quas clarè intelligo, & inſuper multò plures, quas comprehendere non poſſum.

a. Voir *Principia Philosophiæ,* pars I, art. 26 et 27, et *Meditationes,* p. 121 de l'édit. lat. (1642).
b. *Meditatio III,* p. 41.
c. *Ib.*, p. 41-42.
d. *Ib.*, p. 42.

8. *Quantum ad parentes, vt omnia vera ſint, &c.* [a], c'eſt à dire : encore que tout ce que nous auons couſtume de croire d'eux ſoit peut-eſtre vray, à ſçauoir qu'ils ont engendré | nos cors, ie ne puis pas toutesfois imaginer qu'ils m'ayent fait, en tant que ie ne me conſidere que comme vne choſe qui penſe, à cauſe que ie ne voy aucun raport entre l'action corporelle, par laquelle i'ay couſtume de croire qu'ils m'ont engendré, & la production d'vne ſubſtance qui penſe.

Omnem fraudem à defectu pendere, mihi eſt lumine naturali manifeſtum [b]*; quia ens in quo nulla eſt imperfectio, non poteſt tendere in non ens, hoc eſt, pro fine & inſtituto ſuo habere non ens, ſiue non bonum, ſiue non verum; hæc enim tria idem ſunt. In omni autem fraude eſſe falſitatem manifeſtum eſt, falſitatemque eſſe aliquid non verum, & ex conſequenti non ens & non bonum.* Excuſez, ſi i'ay entrelardé cette lettre de latin; le peu de loiſir que i'ay eu, l'écriuant [c], ne me permet pas de penſer aux paroles, & i'ay ſeulement deſir de vous aſſurer que ie ſuis, &c.

DLVIII.

Descartes a l'Abbé Picot.

[Egmond], 23 avril 1649.

[A. Baillet], *Vie de Monsieur Des-Cartes,* t. II, pp. 369, 386 et 457.

La première citation de Baillet, II, 369, a été reproduite ci-avant, p. 317, lettre DXLV, du 6 mars 1649.

a. *Meditatio III,* p. 47.
b. *Ib.*, p. 49.
c. *Lire* « que i'ay en l'écriuant » ?

La seconde citation, II, 386, se retrouvera ci-après, éclaircissement *de la lettre DLXIX.*

« Lorsqu'il eut pris la résolution d'aller en Suéde l'an 1649, il se souvint que l'année précédente, au troisiéme voyage qu'il avoit fait à Paris, » il avoit vû un valet de chambre à l'Abbé Picot, qui luy avoit paru avoir » de l'industrie, et une connoissance plus qu'ordinaire des affaires du » Nord. [*En marge :* Lettre MS. à Picot du 23 Avril 1649. Item lettr. » du 2 Avril. Item lettr. du 14 May 1649.] Il crud que ce garçon seroit » son fait pour le séjour qu'il auroit à faire en Suéde. Il ne fit point difficulté de le demander pour six mois ou un an à cét Abbé, qui luy en fit » un présent de la meilleure grace du monde. C'étoit un Allemand, » nommé le sieur Henry Schluter, qui avoit étudié pendant quelque têms » dans un collége, et qui avoit déja d'assez grandes habitudes en Hollande et surtout à Utrecht. Il sçavoit assez bien le latin, le françois, » l'allemand et le flamand. Il ne manquoit pas d'intelligence pour les » affaires, et pour les sciences des Mathématiques. Il étoit d'ailleurs vigilant, assidu, et fort affectionné à son nouveau maitre, qui, de son côté, » témoignoit avoir une confiance entiére en luy. » (BAILLET, II, 457.

DLIX.

DESCARTES A L'ABBÉ PICOT.

Egmond, 7 et 14 mai 1649.

Exemplaire de l'Institut, t. I, p. 140.

Note MS. en marge de la lettre 45 (ci-avant DLI) : « Par deux lettres » de M. Descartes à M. Picot, datées des 7 et 14 de mai, M. Chanut » n'étoit pas encore venu de Suéde en Hollande. Ainsi, il n'arriva que sur » la fin de mai... »

La lettre du Roi, permettant à Chanut de revenir en France, est datée de St Germain, 25 mars 1649, et le comte de Brienne l'expédia le lendemain 26. Chanut ne la reçut à Stockholm qu'au bout de quatre semaines : sa lettre de remerciment est du 24 avril. Huit jours après, le 1er mai, il annonçait à Mazarin qu'il venait d'obtenir de la Reine une dernière audience, « dont il espérait porter la relation lui-même à Paris et suivre de » près sa dépêche ». (*Bibl. Nat. fr., 17965, f. 252 verso, f. 257, f. 258.*)

D'autre part, Brasset écrivit de La Haye à Chanut, le 14 mai : « ...J'ay » receu celle qu'il vous a pleu m'escrire le 17 auril... M. d'Escartes,

» ayant eu le vent de vostre retour, a des espions de toutes partz pour » estre aduerty de vostre passage, et m'a miz du nombre par sa derniere » du 7e de ce moys. Il aura peine de se resouldre a marcher, vous absent; » mais vous le confirmerez... » (*Bibl. Nat. fr.*, *17901*, *f. 338 verso et f. 339*.)

A M. de Brisacier, 18 mai 1649 : « ...l'attendz M. Chanut au passage, » bien ayse de la permission que vous luy auez moyennee... » (*Ib.*, *f. 351 verso*.)

Au même, 1er juin 1649 : « Monsieur, Nous auons eu icy M. Chanut » passant comme vn esclair. Il y arriva le vendredy au soyr et en partit » le lendemain aprez midy... » (*Ib.*, *f. 380 verso*.)

Ici, c'est-à-dire à La Haye; *vendredy* et *samedi*, c'est-à-dire le 28 et le 29 mai 1649.

Ces mêmes lettres à Picot, du 7 et du 14 mai, se trouvent encore citées conjointement avec celles du 2 et du 23 avril, lettres DLVIII, p. 358 ci-avant, et DLXIX ci-après, *éclaircissement*. — Voir aussi lettre DLXXII à Picot du 9 octobre 1649, B.

DLX.

Descartes a Elisabeth.

[Egmond, juin 1649.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 48, p. 143-144.

« A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc. », *sans date dans Clerselier. Mais la présente lettre, écrite* « *huit iours* » *après le passage de Chanut* (*p. 360, l. 2*), *est du commencement de juin 1649* (*voir ci-avant, p. 358-359*). — *Réponse à une lettre perdue de la princesse Elisabeth.*

Madame,

Puiſque voſtre Alteſſe deſire ſçauoir quelle [a] eſt ma reſolution touchant le voyage de Suede, ie luy diray que ie perſiſte dans le deſſein d'y aller, en cas que la Reine continuë à témoigner qu'elle veut que i'y aille,

a. *Clers.* : qu'elle.

& M. Chanut, noſtre R(eſident) en ce païs-là, eſtant paſſé icy, il y a huit iours[a], pour aller en France, m'a parlé ſi auantageuſement de cette merueilleuſe Reine, que le chemin ne me ſemble plus ſi long ny ſi faſcheux qu'il faiſoit auparauant; mais ie ne partiray point que ie n'aye receu encore vne fois des nouuelles de ce païs-là, & ie taſcheray d'attendre le retour de M. Chanut pour faire le voyage auec luy, pource que | i'eſpere qu'on le renuoyera en Suede. Au reſte, ie m'eſtimerois extremement heureux, ſi, lors que i'y ſeray, i'eſtois capable de rendre quelque ſeruice à voſtre Alteſſe. Ie ne manqueray pas d'en rechercher auec ſoin les occaſions, & ne craindray point d'écrire ouuertement tout ce que i'auray fait ou penſé ſur ce ſuiet, à cauſe que, ne pouuant auoir aucune intention qui ſoit préiudiciable à ceux pour qui ie ſeray obligé d'auoir du reſpect, & tenant pour maxime que les voyes iuſtes & honneſtes ſont les plus vtiles & les plus ſures, encore que les lettres que i'écriray fuſſent vües, i'eſpere qu'elles ne pourront eſtre mal interpretées, ny tomber entre les mains de perſonnes qui ſoient ſi iniuſtes, que de trouuer mauuais que ie m'acquitte de mon deuoir & faſſe profeſſion ouuerte d'eſtre, &c.

a. Chanut se trouva à La Haye le 28 et le 29 mai. Il avait dû débarquer la veille ou l'avant-veille à Amsterdam. Il alla peut-être jusqu'à Egmond, pour voir Descartes (comme le dit Baillet, II, 372), ou bien celui-ci, prévenu, vint lui-même à Amsterdam.

DLXI.

Descartes a Freinshemius.

[Egmond, juin 1649.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 49, p. 144-146.

« A Monsieur Fraimsemius », *sans date dans Clerselier. Mais Descartes n'écrit à Freinsheim que parce que Chanut n'est plus à Stockholm, et parce que celui-ci, lors de son passage en Hollande, les derniers jours de mai 1649* (*ci-avant p. 358-359*), *lui a conseillé de s'adresser au bibliothécaire de la reine de Suède* (*voir ci-dessous, de l. 5-7, et p. 362, l. 13-14*). *Cette lettre serait donc du commencement de juin, et peut-être du même jour que la précédente.*

Monſieur,

Entre les excellentes qualitez de M. Chanut, celle qui me ſemble meriter le plus d'amitié, eſt qu'il a ſoin de faire que tous ceux qu'il aime ſoient auſſi amis les vns des autres. Et outre qu'il m'a aſſuré, en paſſant icy, qu'il vous a deſia inſpiré quelque bonne volonté pour moy, il m'a ſi bien décrit voſtre vertu & voſtre franchiſe, que ie ne lairrois pas d'eſtre entierement à vous, encore que ie n'eſperaſſe aucune part en voſtre affection. Ainſi, M(onſieur), ie me promets que vous ne trouuerez pas étrange que ie m'adreſſe librement à vous en ſon abſence, & que ie vous ſuplie de me déliurer d'vn ſcrupule, qui vient de l'extréme deſir que i'ay d'obeïr ponctuellement à la Reine voſtre Maiſtreſſe, touchant la grace qu'elle m'a fait d'agréer que | i'aye l'honneur de luy aller faire la reuerence à

Stocholm. M. Chanut vous ſera témoin qu'auant qu'il fuſt arriué icy, i'auois preparé mon petit équipage, & taſché de vaincre toutes les difficultez qui ſe preſentent à vn homme de ma ſorte & de mon âge, lors qu'il doit quitter ſa demeure ordinaire pour s'engager à vn ſi long chemin. Mais, nonobſtant qu'il m'ait trouué ainſi diſpoſé à partir, & que i'aye trouué auſſi qu'il eſtoit diſpoſé à vſer de toutes ſortes de raiſons pour me perſuader ce voyage, en cas que ie n'y euſſe pas eſté reſolu; toutesfois, pource qu'il ne m'a point dit qu'il euſt aucun ordre de ſa Maieſté pour me commander de me haſter, & que l'eſté eſt encore long, ie luy ay propoſé vne difficulté, dont il a trouué bon que ie vous priaſſe de m'éclaircir. C'eſt que, n'ayant pû me preparer à ce voyage ſans que pluſieurs ayent ſçeu que i'auois intention de le faire, & ayant quantité d'ennemis, non point, grace à Dieu, à cauſe de ma perſonne, mais en qualité d'autheur d'vne nouuelle Philoſophie, ie ne doute point que quelques-vns n'ayent écrit en Suede, pour taſcher de m'y décrier. Il eſt vray que ie ne crains pas que les calomnies ayent aucun pouuoir ſur l'eſprit de ſa Maieſté, pource que ie ſçay qu'elle eſt tres-ſage & tres-clairuoyante; mais, à cauſe que les Souuerains ont grand intereſt d'éuiter iuſques aux moindres occaſions que leurs ſuiets peuuent prendre pour deſaprouuer leurs actions, ie ſerois extremement marry que ma preſence ſeruit de ſuiet à la médiſance de ceux qui pourroient auoir enuie de dire qu'elle eſt trop aſſiduë à l'étude, ou bien qu'elle reçoit auprés de ſoy des perſonnes d'vne autre Religion, ou choſes ſemblables; & bien que ie deſire ex-

trement l'honneur de m'aller offrir à sa Maiesté, ie souhaitte plutost de mourir dans le voyage, que d'arriuer là pour seruir de pretexte à des discours qui luy puissent estre tant soit peu preiudiciables. C'est pourquoy, M(onsieur), ie vous supplie, non point de parler de cecy à sa Maiesté, mais de prendre la peine de me mander, sur ce que vous iugerez de ses inclinations & de la conioncture des temps, ce qu'il est à propos que ie fasse, & ie ne manqueray pas d'y obeïr exactement, soit que vous ordonniez que i'attende le retour de Monsieur Chanut (car, quoy qu'il puisse dire, ie ne croy pas qu'il ait laissé là Madame sa femme, afin qu'elle retourne en France toute seule), soit que vous aymiez mieux que ie me mette en chemin, aussi-tost apres que i'auray eu de vos nouuelles.

Ie vous demande encore vne autre grace, c'est qu'ayant esté importuné par vn amy de luy donner le petit traitté des Passions[a], que i'ay eu l'honneur d'offrir cy-deuant à sa Maiesté[b], & sçachant qu'il a dessein de le faire imprimer, auec vne Preface de sa façon[c], ie n'ay encore osé luy enuoyer, pource que ie ne sçay si sa Maiesté trouuera bon que ce qui luy a esté presenté en particulier, soit rendu public, mesme sans luy estre dedié. Mais, pource que ce traitté est trop petit pour meriter de porter le nom d'vne si grande Prin-

a. Clerselier. Voir les quatre lettres qui servent de préface à ce petit traité, dont deux de Clerselier, 6 nov. 1648 et 23 juillet 1649, et les deux autres de Descartes, 4 déc. 1648 et 14 août 1649. Cf. ci-avant, p. 353, note b.

b. Voir ci-avant, p. 86, l. 1.

c. En réalité, le Traité des *Passions de l'Ame* fut imprimé, non à Paris, mais à Amsterdam, par Louis Elzevier, de compte à demi cependant avec un libraire de Paris nommé Le Gras. Voir ci-après lettre DLXXVII, du 27 nov.

ceſſe, à laquelle ie pourray offrir quelque iour vn ouurage plus important, ſi cette ſorte d'hommage ne luy deplaiſt point, i'ay penſé que peut-eſtre elle n'aura point deſagreable que i'accorde à cét amy ce qu'il m'a demandé; & c'eſt ce que ie vous ſuplie tres-humblement de m'aprendre, car le principal de tous mes ſoins eſt de taſcher de luy obeïr & de luy plaire. Au reſte, afin que vous ſçachiez comment ie me gouuerne auec ceux auſquels ie me donne, ie vous diray icy que ie pretens que vous m'auez de l'obligation, de ce que ie ſouffre que vos offices preuiendront les miens; & que ie ſuis, &c.

Cette lettre n'arriva pas d'Egmond à Stockholm avant quatre semaines au moins, et la réponse de Freinsheim mit le même temps pour parvenir à Descartes, ce qui nous reporte à la fin de juillet. Or, le 30 juillet 1649, Brasset écrivit de La Haye à Madame Chanut, restée en Suède : « ... La » lettre pour M. Des Cartes lui a esté envoyee, et le mesme soin sera » continüé pour tout ce que vous commanderez... » (*Bibl. Nat. fr.*, *17901*, *f. 549*.)

Au reçu de cette réponse de Freinsheim, Descartes se décida : 1° à faire imprimer son Traité des *Passions*, comme en témoigne une lettre à Clerselier, du 14 août, la quatrième de celles qui servent de préface ; 2° à entreprendre le voyage de Suède, comme on le voit par une lettre de Brasset à Chanut, du 17 août : « I'ay adressé vostre lettre a M. Descartes » qui semble se disposer au voyage de Stokholm, pour preuenir les » glaces... » (*Ib.*, *f. 589 verso*.)

Chanut continuait donc, pendant son séjour en France, d'écrire à Descartes et de s'informer de lui. « ...Ie satisferay », lui écrivait Brasset, le 6 juillet, « a tous les complimens que vous desirez de moy, specialement » enuers M. Van Bergh, qui est maintenant voysyn de la solitude de » M. Des Cartes... » (*Ib.*, *f. 489*.)

DLXII.

Descartes a Carcavi.

11 juin 1649.

Texte de Clerselier, tome III, lettre 75, p. 437-439.

« A Monsieur de Carcavi. Le 11 Iuin 1649. » *La lettre à laquelle Descartes répond est perdue. — Carcavi répondra lui-même, le 9 juillet, lettre suivante.*

Monſieur,

Ie vous ſuis tres-obligé de l'offre qu'il vous a plû me faire de l'honneur de voſtre correſpondance, touchant ce qui concerne les bonnes lettres; & ie la reçoy comme vne faueur que ie taſcheray de meriter par tous les ſeruices que ie | ſeray capable de vous rendre. I'auois cet aduantage, pendant la vie du bon Pere Merſenne, que, bien que ie ne m'enquiſſe iamais d'aucune choſe, ie ne laiſſois pas d'eſtre aduerty ſoigneuſement de tout ce qui ſe paſſoit entre les doctes; en ſorte que, s'il me faiſoit quelquefois des queſtions, il m'en payoit fort liberalement les réponſes, en me donnant aduis de toutes les experiences que luy ou d'autres auoient faites, de toutes les rares inuentions qu'on auoit trouuées ou cherchées, de tous les liures nouueaux qui eſtoient en quelque eſtime, & enfin de toutes les controuerſes qui eſtoient entre les ſçauans.

Ie craindrois de me rendre importun, ſi ie vous demandois toutes ces choſes enſemble; mais ie me promets que vous n'aurez pas deſagreable que ie vous

prie de m'apprendre le ſuccez d'vne experience qu'on m'a dit que Monſieur Paſcal auoit faite ou fait faire ſur les montagnes d'Auuergne, pour ſçauoir ſi le Viſ-argent monte plus haut dans le tuyau eſtant au pied de la montagne, & de combien il monte plus haut qu'au deſſus*. I'aurois droit d'attendre cela de luy pluſtoſt que de vous, parce que c'eſt moy qui l'ay aduiſé, il y a deux ans, de faire cette experience, & qui l'ay aſſuré que, bien que ie ne l'euſſe pas faite, ie ne doutois point du ſuccez. Mais, parce qu'il eſt amy de Monſieur R(oberual), qui fait profeſſion de n'eſtre pas le mien, & que i'ay deſia veu qu'il a taſché d'attaquer ma matiere ſubtile dans vn certain imprimé de deux ou trois pages[a], i'ay ſuiet de croire qu'il ſuit les paſſions de ſon amy, lequel ne fait aucunement paroiſtre, par ce que vous m'auez enuoyé de ſa part, qu'il ſçache la ſolution de la difficulté de Monſieur de Fermat* touchant les équations entre cinq ou ſix termes incommenſurables. Et, afin que vous puiſſiez voir la preuue, ie vous dirai que, lorſqu'on a

$$\sqrt{a} + \sqrt{b} + \sqrt{c} \propto \sqrt{d} + \sqrt{e},$$

vne partie de l'équation, apres que toutes les aſymmetries ſont oſtées, doit être

$$a^7 b + 7a^5 b^3 + 9a^5 bbc + 22a^5 bcd + 94a^4 bcde$$
$$+ 52a^3 b^3 cd + 34a^3 bbccd + 190aabbccde,$$

auec tous les termes des meſmes eſpeces que ces huit. Comme, par exemple, $a^7 c$, $a^7 d$, $a^7 e$, $b^7 a$, $b^7 c$, &c. ſont | de meſme eſpece que $a^7 b$, & ainſi des autres.

a. Voir ci-avant p. 98, l. 3.

Faites donc, s'il vous plaiſt, que Monſieur R. vous donne l'autre partie de cette équation, auant que de croire qu'il la puiſſe trouuer. Mais, ſi vous ne la pouuez auoir de luy, ie ne manqueray pas de vous l'enuoyer, & de taſcher, en tout ce qui me ſera poſſible, de vous témoigner que ie ſuis, &c.

Page 366, l. 6. — L'expérience du Puy-de-Dôme avait été faite le 22 sept. 1648, par Florin Périer, sur les instructions que son beau-frère Blaise Pascal lui avait envoyées de Paris, le 15 nov. 1647. Elle fut aussitôt imprimée sous ce titre : « *Recit de la grande experience de l'equilibre des liqueurs, projectée par le sieur B. P. pour l'accomplissement du Traicté qu'il a promis dans son Abbregé touchant le vuide, et faite par le sieur F. P. en une des plus hautes montagnes d'Auvergne.* — (Paris, Charles Sauvreux, 1648, in-4°, 20 pages.) » — Voir ci-avant lettre D du 13 déc. 1647, p. 98, et *éclaircissement*, p. 100.

Page 366, l. 17. — La « difficulté de M. de Fermat » est celle qui est posée dans le billet inséré ci-avant, p. 257, *éclaircissement*. Descartes, dans sa lettre du 18 décembre 1648, avait déjà indiqué la marche par laquelle il était arrivé à la solution, « en moins d'un demi-quart d'heure (p. 257, l. 17-18) ». Mais il avait demandé que Fermat ou Roberval complétassent ces indications sur un point essentiel.

Il semble que ce défi de Descartes ait été communiqué à Fermat, mais non pas la correspondance entre Carcavi et Descartes sur le même sujet. En 1649, Fermat tenait au reste, de son côté, encore secrète sa méthode, et lorsque, le 20 août 1650, il en envoya à Carcavi l'explication, contenue dans l'*Appendix* à son *Novus secundarum et ulterioris ordinis radicum in Analyticis usus* (*Œuvres de Fermat*, éd. Paul Tannery, I, 1891, p. 184-188), il écrivait à son correspondant (*Ib.*, II, 1894, p. 286) :

« Ce que ie crois avoir esté incogneu iusques a present, puisque M. Des- » cartes, que ie nomme avec tout le respect qui est deu a la memoire d'un » sy merveilleux homme, proposoit comme une difficulté insurmontable » la question suyvante :

Eſtans donnés quatre points & une courbe, en laquelle prenant un point a diſcretion, les droites menées de ce point aux quatre donnés faſſent une ſomme donnée, trouver une tangente à quelconque point donné de cette courbe.

« Ainsy que je puis faire voir par une de ses lettres. »

Or le problème qui est traité par Descartes dans la présente lettre à Carcavi, et qui reparaît dans les lettres ci-après DLXIII et DLXV, revient précisément à celui qu'il avait posé dans la lettre (perdue) à Fermat.

On peut inférer de là avec quelque probabilité que Fermat reçut, par Carcavi, communication de la lettre de Descartes du 18 décembre 1648 ; qu'il écrivit à ce sujet à Descartes, sans lui donner pleine satisfaction, mais en lui montrant qu'il possédait réellement une méthode complète (d'ailleurs essentiellement différente de celle du philosophe). Descartes, pour éprouver cette méthode, aura écrit à Fermat en lui demandant de l'appliquer au problème ci-dessus énoncé ; mais Fermat, peu désireux de recommencer à lutter avec ce redoutable adversaire, se sera excusé ou aura brisé là.

D'autre part, Carcavi (ou Auzout ?) aurait également communiqué la lettre du 18 décembre 1648 à Roberval, lequel avait déjà cherché sans doute à relever le défi lancé dans le billet de Fermat, et avait, semble-t-il, abordé la question en suivant une marche plus voisine de celle de Descartes, mais sans aller aussi loin que lui. Il avait cru cependant pouvoir se servir de l'intermédiaire de Carcavi pour faire connaitre au philosophe que, s'il ne répondait pas expressément à la question posée dans la lettre précitée, il ne s'en considérait pas moins comme en possession d'une méthode de solution complète. Pour le mettre au pied du mur, Descartes lui demande l'application à un exemple déterminé, tout en montrant qu'il a lui-même effectué les calculs pour cette application.

Le résultat complet de ces calculs a été retrouvé dans les papiers de Descartes et publié, sous le nº IX, dans les *Excerpta ex MSS. R. Des-Cartes*, à la suite des *R. Descartes Opuscula posthuma, physica et mathematica* (Amstelodami. Ex Typographia P. et S. Blaeu, MDCCI). Le développement, égalé à zéro, y comprend 18 termes, dont 10 positifs et 8 négatifs ; dans la présente lettre, Descartes donne seulement les termes négatifs, en les affectant du signe +, c'est-à-dire en les supposant passés dans le second membre de l'équation. De plus pour mieux masquer sa méthode, il a divisé tous les coefficients par 8. Par suite, pour répondre exactement à sa question, il fallait donner le développement suivant, comme représentant le premier membre de l'équation :

$$\frac{1}{8} a^8 + \frac{7}{2} a^6b^2 + 5 a^6bc + \frac{35}{4} a^4b^4 + 5 a^4b^3c + \frac{9}{2} a^4b^2c^2$$
$$+ 83 a^4b^2cd + 2 a^3b^3c^2 + 116 a^3b^2cde + 251 a^2b^2c^2d^2.$$

Il est à peine utile d'ajouter que, dans ce développement, les lettres *a, b, c, d, e,* doivent être substituées les unes aux autres de toutes les manières possibles, en sorte qu'il y a en réalité 495 termes différents.

Roberval fut hors d'état de résoudre l'énigme ; l'invention de Descartes consistait en fait, pour faire disparaitre les radicaux dans l'égalité

$$\sqrt{a} + \sqrt{b} + \sqrt{c} = \sqrt{d} + \sqrt{e},$$

à former le produit des seize facteurs différents composés comme $\sqrt{a} + \sqrt{b} + \sqrt{c} + \sqrt{d} + \sqrt{e}$, que l'on obtient, si l'on affecte de toutes les manières possibles des signes + et — les quatre derniers radicaux. Cette invention est un des plus remarquables exemples du génie mathématique du philosophe. Toutefois elle ne s'applique qu'aux radicaux du second degré, tandis que la méthode de Fermat (réduction au problème général d'élimination entre équations rationelles) est applicable aux radicaux de degré quelconque.

Actuellement, grâce à un procédé de calcul dû à Cayley (*Cambridge and Dublin Mathematical Journal*, VIII, p. 97-101; 1853), la loi de formation des coefficients du développement de Descartes peut être considérée comme connue dans le cas où le nombre des radicaux est pair: si au contraire il est impair, cette loi reste à déterminer. (Voir *Intermédiaire des Mathématiciens*, II, 1895, p. 124, remarque de M. Gino Loria.)

DLXIII.

Carcavi a Descartes.

Paris, 9 juillet 1649.

Texte de Clerselier, tome III, lettre 76, p. 439-442.

Réponse à la lettre précédente, p. 365. Descartes répondra le 17 août, lettre DLXV ci-après.

Monsieur,

Si ie n'eusse esté absent de cette ville pendant vn mois & dauantage, ie n'aurois pas manqué de faire plustost réponse à la lettre que vous auez pris la peine de m'écrire du onziéme du mois passé, & vous remercier de la faueur que vous me faites de me donner de vos nouuelles, & d'agréer que ie vous écriue de temps en temps celles que ie croyray vous apporter dauantage de satisfaction. Si i'auois les mesmes habitudes & la mesme pratique pour les experiences que le feu bon Pere Mersenne, vous en

receuriez le meſme contentement ; mais ie taſcheray de ſuppléer à cela par la curioſité de ceux que ie ſçauray qui les font auec plus de ſoin & de diligence.

Celle que vous me demandez de M. Paſcal le ieune eſt imprimée il y a deſia quelques mois[a], *& a eſté faite fort exactement ſur vne haute montagne d'Auuergne, appellée le Puys de Domme ; ſa hauteur eſt d'enuiron 500 toiſes. On fit, premierement, l'experience au Conuent des Reuerends Peres Minimes de la ville de Clairmont, qui eſt | preſque le plus bas lieu de la ville. L'on prit deux tuyaux de verre, longs chacun de quatre pieds ; le vif-argent qui reſta en chacun d'eux, ioints l'vn contre l'autre, ſe trouua à meſme niueau, & il y en auoit, au deſſus de la ſuperficie du vaiſſeau dans lequel on les vuida, la hauteur de vingt-ſix pouces trois lignes & demie. Apres cela, on monta au haut de la montagne qui eſt tout proche de la ville, plus haute, ainſi que i'ay dit, d'enuiron 500 toiſes, où l'on trouua qu'il ne reſtoit plus de vif-argent dans le tuyau que la hauteur de vingt-trois pouces deux lignes. Et ainſi, entre les hauteurs du vif-argent de ces deux experiences, il y eut trois pouces vne ligne & demie de difference, ce qu'eſtant reïteré diuerſes fois ſe trouua touſiours de meſme. Et encore en deſcendant de la montagne, l'on fit l'experience en vn lieu appellé la Fon de l'Arbre, bien plus haut que les Minimes, mais auſſi plus bas que le ſommet de la montagne, & la hauteur du vif-argent ſe trouua de 25 pouces.*

Voila, Monſieur, en ſubſtance, ce que vous m'auez demandé, à quoy ie n'adioûteray pas grand-choſe pour maintenant, a cauſe du peu de temps qu'il y a que ie ſuis ar-

a. Voir ci-avant, p. 366, l. 6, et p. 367 *éclaircissement*.

riué, qui ne m'a pas meſme donné le loiſir de lire deux petits liures qu'on m'a enuoyez de Rome, & que ie faits porter chez M. Picot, parce qu'il y en a vn qui parle auec eſtime des Principes que vous auez fait imprimer, mais qui ne les a pas, ce me ſemble, bien entendus. Et Monſieur Picot s'eſt chargé de m'en écrire ſon aduis, pour le luy faire tenir à Rome, où il y a vn Minime, nommé le Pere Magnan, plus intelligent que le feu Pere Merſenne, qui m'a fait eſperer quelques obiections contre vos meſmes Principes, ce que ie ſouhaitterois eſtre fait auec iugement, & qui meritaſt vne réponſe de voſtre main.*

Nous attendons bien-toſt voſtre traitté des Paſſions[a], *& ce que Monſieur de Schooten a fait imprimer touchant voſtre Geometrie*[b]. *Icy il n'y a que la Philoſophie democritique de Monſieur Gaſſendi, qu'il a faite au ſuiet de la vie d'Epicure*[c]*; vn ramas de Betinus, qu'il appelle* Ærarium[d], *ſemblable à ſon* Apiarium[e]; *quelques | traittez de*

a. Voir ci-après lettre DLXXVII, du 27 novembre.

b. La traduction latine de Schooten, avec commentaires, achevée d'imprimer en août, mais que Carcavi n'aura pas encore reçue en septembre, lettres DLXV et DLXX ci-après (*Clers.*, III, 443 et 451).

c. Titre complet : *De vita, moribus et placitis Epicuri seu animadversiones in X librum Diogenis Laertii.* Et en appendice : *Syntagma philosophiæ Epicuri cum refutationibus dogmatum quæ contra fidem christianam ab eo asserta sunt, etc.* (Paris, 1649.)

d. *Ærarium Philosophiæ Mathematicæ*, in quo Elementa Philosophiæ Geometricæ de Planis, Curuis et Solidis figuris applicata et ornata, vsibus eximijs in omni Scientiarum et Artium genere, nouis Praxibus, Paradoxis locis Aristotelicis et aliorum Philosophorum et Scriptorum, Corollarijs, Scholijs, Eruditionibus, Moralitatibus, Demonstrationibus nouis, facillimis et vniuersalissimis confirmata. (Bononiæ, typis Io. Baptistæ Ferronij cum facultate superiorum, tom. I, II et III, fol., MDCXLVIII.)

e. *Apiaria uniuersæ philosophiæ mathematicæ*, in quibus paradoxa et noua pleraque machinamenta ad vsus eximios traducta, et facillimis demonstrationibus confirmata, etc. Opus non modo Philosophis, Mathematicis, sed et Physicis, Anatomicis, Militaribus viris, Machinariæ, Musicæ,

ſeu Caualieri[a]; *& vne Deffenſe de la quadrature du Pere Gregorius à S. Vincentio, contre ce qu'en a remarqué le Pere Merſenne dans ſes derniers ouurages*[b]; *lequel Pere Merſenne ayant laiſſé à Monſieur de Roberual le ſoin d'acheuer ce qu'il adioûtoit à l'impreſſion de la Perſpectiue du Pere Niceron, ledit ſieur de Roberual prendra cette occaſion pour monſtrer en peu de mots en quoy il croit qu'il s'eſt trompé.*

Vous me permettrez, s'il vous plaiſt, de vous écrire ce qu'il m'a dit ſur le ſuiet des aſymmetries de Monſieur de Fermat[c], *ſçauoir, que vous ne prenez pas, ou qu'il ſemble que vous ne vouliez pas prendre*[d], *ce que ie vous ay mandé de luy ſur ce ſuiet, & que ſa ſolution porte ſa demonſtration auec ſoy, quelque nombre qu'il y ait de racines; & que ce que Monſieur de Fermat nomme* $\sqrt{\text{ba}}$, *il l'appelle* b, *& ainſi des autres, ne s'arreſtant point dans la ſuitte de l'operation, iuſques à ce que l'équation ſubſiſte ſous* b^2 *ou ſes degrez plus hauts par nombre pair, & qu'ainſi l'aſymmetrie en eſt oſtée. Voila tout ce qu'il m'a dit ſur*

Poeticæ, Agrariæ, Architecturæ, Mercaturæ professoribus, etc., vtilissimum..., in duos Tomos distributum. Authore MARIO BETTINO Bononiensi e Soc. Iesu, olim in publico Parmensi Gymnasio Philosophiæ Mathematicæ et Philosophiæ Moralis Lectore. (*Ib.*, t. I et II, fol., MDCXXXII). — Tomus tertius complectens Fucaria, et Auctaria Militaria, Stereometrica, Conica, et nouas alias iucundas Praxes ac Theorias in omni Mathematicarum Scientiarum genere (*Ib.*, MDCLV).

a. Bonav. Cavalieri mourut le 3 décembre 1647. Il s'agit ici de ses six *Exercitationes geometricæ,* imprimées à Bologne (Typis Jacobi Montii), en 1647, in-4°.

b. Cette *Deffense* est l'opuscule de Saraza, mentionné plus haut, p. 321, *éclaircissement*. La réimpression de la *Perspective* de Niceron fut faite en 1652.

c. Voir ci-avant p. 366, l. 17. Il faut probablement lire, au lieu de $\sqrt{ba}$, $\sqrt{ba - aa}$ (Cf. ci-avant, p. 256, l. 17.)

d. Faut-il lire *comprendre* et, une ligne plus haut, *comprenez* ?

ce ſuiet, ſur lequel ie crois que vous me ferez la faueur de me mander voſtre methode auec ſa demonſtration, ainſi que ie vous en ay ſupplié par ma precedente.

Ledit Sieur m'a encore dit, ſur ce que vous l'appellez voſtre ennemy, qu'il n'a iamais eu d'autre penſée que de vous honorer, & m'a prié de vous l'écrire formellement, comme ie feray cy-apres, pourueu que vous me faſſiez la grace de le trouuer bon, & de croire que ie ne le fais pas pour luy plaire, mais par vn deſir que i'ay de reſtablir, ſi ie pouuois, la paix entre vous, qui a peut-eſtre eſté troublée innocemment par le bon Pere Merſenne, qui prenoit parfois les choſes vn peu trop cruëment, & les écriuoit ſouuent pluſtoſt ſelon ſon genie que comme elles eſtoient en effet. Ledit ſieur de Roberual m'a donc dit que, ſi vous l'appellez voſtre ennemy, parce qu'il vous a recherché en particulier pour vous dire quelque choſe qui ne luy ſembloit pas bien dans voſtre Geometrie, dont il a eſté obligé de donner des | demonſtrations à ceux qui l'en preſſoient, ſuiuant l'obligation de ſa charge, il ne peut éuiter d'eſtre voſtre ennemy de cette ſorte, mais que cette inimitié ne ſera pas reciproque, car elle ne ſera que dans la creance que vous en aurez, eſtant diſpoſé par tout ailleurs à rendre ce qu'il doit à voſtre merite & à voſtre condition, ainſi qu'il vous a proteſté de viue voix[a]. *Or ce qu'il trouue n'eſtre pas bien dans voſtre Geometrie eſt :*

1. Page 326[b]. *Que le point C eſt par tous les angles que vous auez nommez, & que vous ne nommez point celuy où il ne peut eſtre ; & que iamais la queſtion n'eſt impoſſible.*

a. Voir ci-avant p. 201-202. Voir aussi t. IV, p. 363 et 526.

b. Page 326 de l'édition *princeps* (Leyde, Ian Maire, 1637). — Pages 398 et 399 de la présente édition.

2. Page 373[a]*. Vous dites qu'il y a autant de racines vrayes que les ſignes + & — ſe trouuent de fois eſtre changez en vne équation, &c. Il y a demonſtration du contraire en vne infinité de cas.*

3. Pages 405, 406[b]*. Touchant le cercle qui couppe voſtre parabole ou pluſtoſt conchoïde parabolique, il y a vne faute & vne omiſſion. La faute eſt en ce que vous ſoûtenez que le cercle peut coupper cette conchoïde en ſix endroits, ſans auoir égard à ſa compagne qui eſt de l'autre part de la ligne DO, & que vous n'auez pas repreſentée. Il y a demonſtration qu'il ne la peut coupper qu'en quatre endroits, de quelque façon qu'elle puiſſe eſtre faite. L'omiſſion eſt en ce que vous ne vous ſeruez pas de ſa compagne qui eſt abſolument neceſſaire pour reſoudre les équations qui ont ſix racines vrayes; & que cette omiſſion deuient bien plus conſiderable, en ce que, pour ſix racines vrayes, vous faites tomber vos perpendiculaires CG, NR, QO, &c., ſur la ligne DO, & cependant elle y eſt abſolument inutile, & il ſe faut ſeruir d'vne autre, comme, dans la parabole ordinaire, qui la voudroit faire ſeruir à vne équation cubique, ou quarré-quarrée*[c]*, affectée ſous tous les degrez, accompagnant cette parabole d'vn cercle, comme vous faites tres-elegamment, il ne faut pas ſe ſeruir de l'axe. Excuſez, s'il vous plaiſt, ma liberté qui ne part que d'vn cœur ſincere & de*

Page 371, l. 11. — Le P. Maignan, Minime, qui enseigna la philosophie à Toulouse, puis à Rome, et avait déjà écrit à Mersenne, de Paris, le 17 juillet 1648 :

« ...Par mes principes physiques, i'ay trouvé geometriquemant la pro-

a. Page 446 de la présente édition.

b. Pages 478 et 479 (fig. p. 477).

c. Clers. : *quarrée* (au lieu de *quarré-quarrée*).

» portion des refractions, qui est la mesme que celle de M. des Cartes, et » de Hobes dans vostre 2 tome de *Physico-mathem.* »

« Ils m'excuseront, si ie monstre que leurs principes de ce mouvement » *propagatus a lucido intumescente et detumescente* sont faux, et que, *iis* » *etiam admissis, impossibile est ut fiant refractiones sicut fieri constat.* » Ayant trouué la proportion des refractions, et la refraction du cristal, » ie trouue l'hyperbole et l'ellipse qu'il faut pour le telescope, et donne » une machine, laquelle faira tout aussi exactemant la forme hyperbo- » lique et elliptique, comme la spherique... » (*Bibl. Nat., fr. n. a. 6284, 512* [*249*].)

Voici deux documents curieux, relatifs à Maignan, tirés d'une lettre de Dom Anthoine Vinot, Bénédictin, à Clerselier, « de Chartres, ce 24 may » 1660 » :

« ...Je m'estonne encore dauantage de ce que le P. Theophile a ou- » blié, dans son *Exuuiæ*, vn Ph(ilosophe) Illustre, qu'il n'a pu ne pas » connoistre, puisqu'ils se sont rencontrez plus d'vne fois a Rome et a » Toloze. Ce Philosophe mathematicien s'appelle Emmanuel Magnan, » de l'ordre des Minimes, qui enseigne maintenant la Theologie a Rome, » au Couuent de la Trinité du Mont. C'est ce Religieux au nom duquel » le P. Mersenne propose quantité de questions dans diuerses lettres » contenues au second volume des Lettres de Mr Desc., que vous don- » nastes au public l'autre année. Ce bon Pere fist imprimer a Toloze, » l'an 1653, auec approbation des docteurs et des superieurs de son » ordre, vn cours entier de Philosophie, sous ce titre qu'il remplit assez » bien : *Cursus Philosophicus concinnatus ex notissimis cuique principiis,* » *ac presertim quoad res Physicas instauratus, ex lege naturæ sensatis* » *experimentis comprobata.* Et il a enseigné toutes les propositions de ce » cours dans Rome, en presence de tout ce qu'il (y) auoit d'Illustres dans » cette grande ville capitale de la Religion et nommement du Cardinal » Spada qu'il appelle son Mecenas. Dans ce cours il rejette absolument » touttes les formes substantielles, les accidens et les modes separez, » par des raisons conuaincantes. » (*Bibl. de Chartres, 3 G, 366, p. 664-665.*)

« ...Et pour dire encore vn mot en passant du Pere Minime, qui estoit » autrefois amy intime des feu Peres Mersenne et Niceron, il loue fort » Mr Desc. en plusieurs endroits et il a emprunté de luy, sans le nommer, » ce qu'il a de plus beau et de plus fort; mais il ne laisse pas de le refuter » en trois choses principalement, qui sont l'Explication des proprietez de » l'Ayman, de la pesanteur, et du retour ou restablissement des corps qui » font ressort. Ie vous ay desja dit qu'il nie tout a plat les accidents, » formes substantielles et autres telles racailles de petits estres ; mais, » d'vn autre costé, il admet le vuide, grand et petit, la penetration et redu- » plication des corps ; il donne des pensées et perceptions aux animaux, » bien qu'il dise expressement que l'ame qui les informe n'est rien autre

» chose que les plus pures parties du sang qu'on nomme Esprits. Il ex-
» plique les attraits magnetiques et electriques par cet intelligible (*inin-*
» *telligible ?*) terme de sympathie ; les mouvemens des Corps par des
» principes *ab intrinseco* et les mouuemens de l'ange et l'ame raisonnable
» par l'exercice de certaines extensions virtuelles ou plutost imaginaires.
» Enfin il a encore quantité d'autres bagatelles, qu'on pourroit appeller
» *veræ Philosophiæ dehonestamenta*, tant il est vray ce que je dis souuent
» que *soli Cartesio datum ex omni parte sapere*, les autres n'estant Philo-
» sophes que par partie et ausquels on pourroit appliquer cette parole
» que S[t] Paul attribue a tous les voyageurs, *ex parte cognoscunt, ex parte*
» *prophetant.* » (*Ib., p. 688-689.*)

DLXIV.

MORUS A DESCARTES.

[Cambridge, 23 juillet 1649.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 70, p. 296-302.

La date est donnée par la réponse de Descartes, lettre DLXVI ci-après. Morus répond ici à la lettre DLIV du 15 avril, p. 340. Voir le prolégomène, *p. 235, et l'*éclaircissement, *p. 246.*

Illuſtriſſimo Viro, Principique Philoſopho,
Renato Deſcartes,
Henricus Morus.

Vix me abſtinebam (Vir clariſſime) quin ab acceptis tuis litteris continuò ad te reſcriberem, quamuis profectò id à me factum fuerit inciuiliùs, quippe quod ſatis ex ijſdem intelligerem te per ſeptimanas benè multas negotijs fore diſtrictiſſimum. Quin & mihi ipſi tunc temporis à patris obitu acciderunt multa, quæ me alio auocarunt, impediueruntque adeo, vt quod voluiſſem maximè, præſtare haud commodè potuiſſem. Iam verò ad te tuaque reuerſus ſatiſque nactus otij reſcribo, gratiaſque ago

maximas, quòd quærendi de tuis ſcriptis quod lubet obijciendique, plenum mihi ius tam liberè benignéque conceſſeris.

Cæterùm, ne abuti videar hâc ſummâ humanitate tuâ ad prolixiores altercationes (nam hactenus eo in loco Philoſophiæ verſati ſumus, qui λογομαχίαις lubriciſque ſubtilitatibus opportunior extitit, in confinijs vtique Phyſices, Metaphyſicæ & Logicæ), ad ea propero, quæ certum magis firmumque iudicium capiunt.

Obiter tantùm notabo, atque primò ad Reſponſionem ad Inſtantias primas [a]. Quantùm ad Angelos animaſque ſeparatas, ſi immediatè ſuas inuicem deprehendant eſſentias, id non dici poſſe ſenſum propriè, ſi ipſos fingas penitùs incorporeos. Me verò lubentem cum Platonicis, antiquis Patribus, magiſque fermè omnibus, & animas & genios omnes tam bonos quàm malos, planè corporeos agnoſcere, ac proindè ſenſum habere propriè dictum, i. e. mediante corpore quo induuntur exortum. Et profectò, cùm nihil non magnum de tuo ingenio mihi pollicear, perquàm gratiſſimum eſſet, ſi coniecturas tuas, quas credo pro eâ quâ polles ſagacitate ac acumine fore ingenioſiſſimas, mecum breuiter communices ſuper hâc re. Nam, quòd quidam magnificè ſe efferunt in non admittendo ſubſtantiâs vllas quas vocant ſeparatas, vt dæmonas, Angelos, animaſque poſt mortem ſuperſtites, & maximoperè hîc ſibi applaudunt, quaſi re [b] benè geſtâ, & tanquam eo ipſo longè ſapientiores euaſiſſent cæteris mortalibus, id ego non huiùs æſtimo. Nam, quod ſæpiùs obſeruaui, hi ſunt vt plurimùm, aut taurini ſanguinis homines, per-

a. Voir ci-avant, p. 341, l. 5.
b. Clers. : *ac*.

ditéque melancholici, aut immane quantùm ſenſibus & voluptatibus dediti, Athei denique, ſaltem ſi permitteret Religio, quâ ſolâ ſuperſtitioſè freti Deum eſſe agnoſcunt. Me verò non pudet palàm profiteri, me, vel ſemoto omni Religionis imperio, meâ ſponte agnoſcere, genios eſſe atque Deum, nec vllum alium tamen me poſſe admittere, niſi qualem optimus quiſque ac ſapientiſſimus exoptaret, ſi deeſſet, exiſtere. Vnde ſemper ſuſpicatus ſum, profligatiſſimæ improbitatis ſummæque ſtupiditatis triumphum eſſe Atheiſmum; Atheorumque gloriationem perindè eſſe, ac ſi ſtultiſſimus populus de ſapientiſſimi benigniſſimique principis cæde ouarent inter ſe & gratularentur. Sed neſcio quo impetu huc excurſum eſt[a]. *Redeo.*

Secundò, quod ad demonſtrationem illam tuam attinet, quâ concludis omnem ſubſtantiam extenſam eſſe tangibilem & impenetrabilem[b], *videor mihi hæc poſſe regerere. In aliquâ ſcilicet ſubſtantiâ extenſâ partes extra partes eſſe poſſe, ſine vllâ* ἀντιτυπίᾳ, *ſeu mutuâ reſiſtentiâ, atque hinc perit propriè dicta tangibilitas. Deinde extenſionem ſimul cum ſubſtantiâ in reliquam replicari extenſionem & ſubſtantiam, nec deperdi magis quàm illam ſubſtantiæ partem quæ retrahitur in alteram, atque hinc cadit illa impenetrabilitas. Quæ profiteor me clarè & diſtinctè animo concipere. Quòd autem aliquod reale claudi poſſit (ſine vllâ ſui diminutione) minoribus maioribuſque terminis, conſtat in motu, ex tuis ipſius principijs. Nam idem numero motus nunc maius nunc minus ſubiectum occupat, iuxta tuam etiam ſententiam. Ego verò pari facilitate & perſpicuitate concipio dari poſſe ſubſtantiam,*

a. *eſt*] *de* Clers.
b. Page 341, l. 25.

quæ ſine vllâ ſuî imminutione dilatari & contrahi poſſit, ſiue per ſe id fiat, ſiue aliundè.

Poſtremò igitur, & demiror equidem, quòd ne in intellectum tuum cadere poſſit, quòd aut mens humana aut Angelus hoc fermè modo ſint extenſi, quaſi implicaret contradictionem. Cùm ego potiùs putarem implicare contradictionem, quòd potentia mentis ſit extenſa, cùm mens ipſa non ſit extenſa vllo modo. Cùm enim potentia mentis ſit modus mentis intrinſecus, non eſt extra mentem ipſam, |vt patet. Et conſimilis ratio eſt de Deo; vnde me conſimilis ferit admiratio, quòd in Reſponſione ad penultimas Inſtantias[a] *concedis eum vbique eſſe ratione potentiæ, non ratione eſſentiæ; quaſi potentia diuina, quæ Dei modus eſt, extra Deum eſſet ſita, cùm modus realis quilibet intimè ſemper inſit rei cuius eſt modus. Vnde neceſſe eſt Deum eſſe vbique, ſi potentia eius vbique ſit.*

Neque ſuſpicari poſſum per potentiam Dei intelligere te velle, effectum in materiam tranſmiſſum. Quòd ſi hoc intelligas, non video tamen quin eodem res recidat. Nam hic effectus non tranſmittitur niſi <per> potentiam diuinam, quæ attingit materiam ſuſcipientem, hoc eſt, modo aliquo reali vnitur cum eâ, ac proindè extenditur; nec tamen intereà ſeparatur ab ipſâ diuinâ eſſentiâ. Videtur enim, vt dixi, conſpicua contradictio. Sed hiſce ſtatui non immorandum.

Ad Quæſtiones tranſvolo, poſtquam monuerim, quàm contriſtat animum continuationis tuæ Philoſophiæ deſperatio. Sed æquè refocillat tamen certa ſpes Tractatûs illius deſideratiſſimi, quem hæc æſtas parturit; citò & fæliciter in lucem prodeat, exopto.

a. Ci-avant, p. 343, l. 14.

Ad Refponf. Quæftiones.

Ad primam & fecundam[a], *refpondes fanè conftanter & conuenienter tuis principijs, quod à quolibet, nifi fententia vicerit melior, & expecto, & laudo.*

Ad tertiam[b], *ex nauigiolo illo tuo has mihi comparaui merces : 1, In motu effe mutuum eorum quæ moueri dicuntur renixum. 2, Quietem effe actionem, nempe renixum quendam, fiue refiftentiam. 3, Moueri duo corpora, effe immediatè feparari. 4, Immediatam illam feparationem effe motum illum, fiue tranflationem, præcifè fumptum.*

Cùm verò duo corpora fe expediunt à fe inuicem, nifi vim in vtroque expeditricem & avulforiam adieceris notioni tranflationis feu motûs, motus hic erit extrinfecus tantùm refpectus, aut aliquid fortaffe leuius. Separari enim, vel fignificat, fuperficies corporum quæ fe modò |mutuò tangebant diftare à fe inuicem (diftantia autem corporum extrinfecus tantùm eft refpectus); vel fignificat non tangere quæ modò tangebant, quæ priuatio duntaxat eft, vel negatio. Certè de fententiâ tuâ hâc in re non fatis clarè mihi conftat.

Ego verò, fi mihi ipfi permitterer, iudicarem motum effe vim illam vel actionem, quâ fe à fe inuicem mutuò expediunt corpora quæ dicis moueri; immediatam autem illam feparationem eorumdem effe effectum dicti motûs, quamuïs fit vel nudus duntaxat refpectus, vel priuatio. Sed aliter tibi vifum eft philofophari in explicatione definitionis motûs, Art. 25 Part. 2, vbi equidem mentem tuam non plenè capio[c].

Ad reliquas Quæftiones omnes quas propofui, refpon-

a. Ci-avant, p. 345, l. 9 et 17.

b. Page 345, l. 22.

c. *Principia Philosophiæ*, p. 46.

diſti perſpicuè & appoſitè. Sed ad pleniorem intelligentiam eorum quæ ad ſextam accumulaui[a]*, expecto dum prodeat exoptatiſſimus tuus libellus de Affectibus.*

Cæterùm, quantùm ad verba illa mea vltima : An vlla res, &c.[b]*, parturibat profectò mihi mens euanidam aliquam ſubtilitatem, quæ iam effugit, nec meâ intereſt reuocare.*

Hoc tantùm quæram denuò : Vtrùm materia ſibi liberè permiſſa, id eſt nullum aliundè impulſum ſuſcipiens, moueretur an quieſceret? Si mouetur à ſe naturaliter, cùm materia ſit homogenea, & eapropter motus vbique eſſet æqualis, ſequitur quòd tota materia, ſimul ac fuerit, diſijceretur in partes tam infinitè exiles, vt nihil vllo modo vlteriùs abradi poſſet ab vllâ particulâ. Quicquid enim abradendum imaginaris, iam diſiectum eſt ac diſſolutum, ob intimam vim motûs per vniuerſam materiam peruadentis, vel, ſi malles, inſiti. Nec partium aliæ alijs magis mutuò adhæreſcent, alióue curſum flectent, quàm aliæ, cùm ſint omnes prorſus conſimiles iuxta quamlibet rationem imaginabilem.

Nulla enim figuræ aſperitas, vel anguloſitas, fingi poteſt, quæ non iam contuſa ſit ad vltimum quod motus poterit | præſtare. Nec vlla motûs inæqualitas in vllis particulis ponenda eſt, cùm materia ſupponatur perfectè homogenea. Si naturaliter igitur moueretur materia, nec ſol, nec cœlum, nec terra eſſet, nec vortices vlli, nec heterogeneum quicquam, ſiue ſenſibile ſiue imaginabile, in rerum naturâ. Ideoque periret tuum condendi cælos, terraſque, cæteraque ſenſibilia, mirificum artificium.

a. Ci-avant, p. 347, l. 17.
b. Page 348, l. 18.

Quòd ſi materiam quieſcere dicis ex ſe, niſi aliundè mouetur, quòdque hæc quies ſit poſitiuum quid, vim inde materia æternùm pateretur, & affectio naturalis deſtrueretur in perpetuum, vt contraria dominaretur ; quod videtur duriuſculum. Nec tamen tutius forſan eſſet quietem ſtatuere motûs priuationem, ſiue negationem ; caderet enim omnis reſiſtendi actio in materiâ quieſcente, quam tamen agnoſcis ; quamvis & id ipſum intellectui meo nonnihil negotij faceſſat. Dum enim quietem actionem ſtatuis materiæ, motum etiam eandem eſſe ſtatuas neceſſe eſt ; ſiquidem materia non agit niſi mouendo, aut ſaltem conando motum. Malè profectò me habent iſti ſcrupuli, quos quamprimùm eximere mihi poteris, obſecro vt eximas.

Quinetiam adeo ſuperſtitioſè hæc prima principia penſito, vt noua iam mihi ingeratur difficultas de naturâ motûs. Cùm ſcilicet motus corporis modus ſit, vt figura, ſitus partium &c., quî fieri poſſet, vt tranſeat ab vno corpore in aliud, magis quàm alij modi corporei ? Et vniuerſim imaginatio mea non capit, quî poſſit fieri, vt quicquam, quod extra ſubiectum eſſe non poteſt (cuiuſmodi ſunt modi omnes), in aliud migret ſubiectum. Deinde quæram : cùm vnum corpus in aliud minus, ſed quieſcens, impingit, ſecumque defert, annon quies quieſcentis corporis ſimiliter tranſmigrat in deferens, æquè ac motus mouentis in quieſcens ? Videtur enim quies res adeò otioſa ac pigra, vt [a] *tædeat itineris ; cùm tamen æquè realis ſit ac motus, ratio cogit eam tranſire.*

Poſtremò, obſtupeſco planè, dum conſidero, quòd tam | leuicula ac vilis res ac motus, ſolubilis etiam à ſubiecto

a. Edit. lat. : *eam* ajouté avant *tædeat*.

& tranſmigrabilis, adeòque debilis ac euanidæ naturæ vt periret protinus, niſi ſubſtentaretur à ſubiecto, tam potenter tamen contorqueret ſubiectum, & hac vel illac tam fortiter impelleret. Equidem pronior ſum in hanc ſententiam, quòd nullus prorſùm ſit motuum tranſitus; ſed quòd ex impulſu vnius corporis aliud corpus in motum quaſi expergiſcatur, vt anima in cogitationem ex hâc vel illâ occaſione; quòdque corpus non tam ſuſcipiat motum, quàm ſe in motum exerat, à corpore alio commonefactum; &, quod paulò antè dixi, eodem modo ſe habere motum ad corpus, ac cogitatio ſe habet ad mentem, nimirùm neutrum recipi, ſed oriri vtroſque ex ſubiecto in quo inueniuntur. Atque omne hoc quod corpus dicitur, ſtupidè & temulentè eſſe viuum, vtpote quod vltimam infimamque diuinæ eſſentiæ, quam perfectiſſimam vitam autumo, vmbram eſſe ſtatuo ac idolum, verumtamen ſenſu ac animaduerſione deſtitutam.

Cæterùm, tranſitus ille tuus motuum à ſubiecto in ſubiectum, idque à maiori in minus, & viciſſim, vt ſupra monui, optimè repræſentat naturam meorum Spirituum extenſorum, qui contrahere ſe poſſunt, & rurſus expandere; penetrare facillimè materiam & non implere; agitare quouis modo ac mouere, & tamen ſine machinis vllis & vncorum nexu.

Ici s'arrête la partie de la lettre de More, à laquelle répondra Descartes (lettre DLXVI ci-après). Le reste fut bien envoyé au philosophe et lui parvint; mais il n'y put répondre. Nous ne donnerons donc la suite de cette troisième lettre de More, ainsi que la quatrième, du 21 octobre 1649, qu'à titre de document, et non plus comme une pièce nécessaire à l'intelligence de la correspondance du philosophe. En voici le texte, d'après Clerselier, t. I, p. 302-311 :

« Verùm diutiùs in hoc loco hæsi quàm putaram : sed ad institutum

» propero, hoc est ad nouas quæstiones proponendas, super singulis illis » articulis Principiorum tuæ Philosophiæ, quorum vim nondùm satis » intelligo. »

« *Ad Partis primæ Artic. 8 : Perspicuè videmus, etc.* »

« Nec perspicuè videmus extensionem, figuram, et motum localem, ad » naturam nostram pertinere : nec videmus perspicuè non pertinere. Vti- » nam hic breuiter demonstres nullum corpus posse cogitare ! »

« *Ad Artic. 37.* »

« Annon maior perfectio est id solum velle posse homi|nem quod sibi » optimum esset, quàm posse etiam contrarium, cùm melius sit semper » fælicem esse, quàm vel summis aliquando efferri laudibus, vel etiam » semper ? »

« *Ad Artic. 54.* »

« Hic rursùs repeto, quod oportebat demonstrare, nihil extensum cogi- » tare, aut, quod videbitur facilius, nullum corpus posse cogitare. Est » enim dignum ingenio tuo argumentum. »

« *Ad Artic. 60.* »

« Quamuis mens possit contemplari seipsam vt rem cogitantem, ex- » clusâ omni corporeâ extensione in hoc conceptu, non tamen euincit » quicquam aliud, nisi quòd mens possit esse corporea vel incorporea, » non quòd sit de facto incorporea. Iterum igitur rogandus es, vt demons- » tres, ex aliquibus operationibus mentis humanæ, quæ corporeæ naturæ » competere non possunt, hanc mentem nostram esse incorpoream. »

« *Ad Partis secundæ Artic. 25 : Non vim vel actionem quæ transfert,* » *vt ostendam illum semper esse in mobili, etc.* »

« Annon igitur vis ipsa, atque actio motûs, est in re motâ ? »

« *Ad Artic. 26.* »

« Estne igitur in quiescentibus perpetua quædam vis statoria, vel » actio sistendi se, et corroborandi contra impetus omnes, quibus partes » eorum diuelli possint et disijci, vel totum corpus aliò abripi et trans- » ferri ? Adeo vt quies rectè definiri possit, vis quædam vel actio interna » corporis, quâ corporis partes arctè constringuntur ad se inuicem et » comprimuntur, adeòque à diuisione vel dimotione, per impulsum » alieni corporis, defenduntur ? Hinc enim illud consurgeret, quod à meo » intellectu minimè alienum est : Materiam vtique vitam esse quandam » obscuram (vtpote quàm vltimam Dei vmbram existimo), nec in solâ » extensione partium consistere, sed in aliquali semper actione, hoc est, » vel in quiete vel in motu, quorum vtrumque reuerâ actionem esse ipse » concedis. »

| « *Ad Artic. 30.* »

« Hic articulus videtur continere demonstrationem evidentissimam, » quòd translatio siue motus localis (nisi extrinsecus sit corporum res- » pectus duntaxat) non sit reciprocus vllo modo. »

« *Ad Artic. 36.* »

« Quæro : Annon mens humana, dum spiritus accendit, attentiùs diu- » tiùsque cogitando, corpusque insuper ipsum calefacit, motum auget » vniuersi ? »

« *Ad Artic. 55.* »

« Nunquid igitur cubus perfectè durus, perfectéque planus, motus su- » per mensâ, puta perfectè durâ perfectéque planâ, eo ipso instanti quo » à motu sistitur, æquè firmiter coalescit cum mensâ, ac cubi vel mensæ » partes cum seipsis? An manet diuisus à mensâ semper, an ad tempus » saltem, post quietem ? Nulla enim est compressura cubi in mensam, » cùm hunc motum tanquam in vacuo factum imaginemur, super men- » sam extra mundi parietes, si fieri posset, sitam, ac proindè vbi nullus » locus est grauitati vel leuitati; motumque sisti ex eâ parte ad quam » tendit cubus. Videntur igitur ex lege naturæ, cùm iam diuisa sint cubus » et mensa, et nulla actio realis detur quâ coniungantur, mansura semper » actu diuisa. »

« *Ad Artic. 56 et 57.* »

« Non video qui sit opus, vt tam amplos particularum gyros ac lusus » circa corpus B describas. Videtur enim satis, si putemus singulas aquæ » particulas simili impetu moueri à materiâ subtili, et æquales esse par- » ticularum magnitudines. Hinc enim, cùm B à quolibet latere breuis- » simis gyris vel semigyris, vel aliâ quâcumque ratione motûs proximè » adiacentium particularum, contunditur, necessariò quiescet, nec in » vnam partem magis quàm in aliam promouebitur. »

« *Ad Artic. 57, lineam 19 : Nec incedent per lineas tam rectas, etc.* »

« Quid ? quòd iam ad circularem magis accedunt, cùm antea oualem » magis | referebant figuram ? Non plenè capio. »

« *Ad Artic. 60 : Sed ipsas*
« *quatenus celeriùs aguntur in quaslibet alias partes ferri.* »

« Possuntne igitur celeritas motûs et eiusdem determinatio diuor- » tium pati ? Perindè enim videtur, ac si fingamus viatorem currentem » cursum quidem dirigere Londinum versus, sed celeritatem cursûs nihi- » lominus ferri Cantabrigiam versus vel Oxonium. Subtilitas quam neu- » tra Vniuersitas capiet, nisi forte intelligas per *ferri.* motum moliri, vel » niti vt aliquorsum fiat motus. »

« *Ad Partis Tertiæ Artic. 16.* »

« Annon iuxta Ptolemaicam hypothesin Veneris lumen, ad modum » Lunæ, nunc decresceret, nunc cresceret, quamuis non tam ampliter[a]? »

« *Ad Artic. 35.* »

« Quî fit vt Planetæ omnes in eodem non circumgyrentur plano (vide» licet in plano Eclipticæ), maculæque adeò solares, aut saltem in planis » Eclipticæ parallelis, ipsaque Luna, aut in Æquatore aut in plano » Æquatori parallelo, cùm a nullâ internâ vi dirigantur, sed externo tan» tùm ferantur impetu? »

« *Ad. Artic. 36, 37.* »

« Vellem etiam mihi subindices rationem Apheliorum et Perihelio» rum Planetarum, et quam ob causam locum subindè mutent singula, » tum maximè cùm in eodem sint vortice omnia? cur non ijsdem in locis » inueniuntur Planetarum omnium Primariorum Aphelia et Perihelia? » Præcessio etiam Æquinoctiorum, quomodo ex tuis oriatur principijs? » Hîc enim tu veras et naturales horum Phænomenων causas explicare » poteris, cùm alij fictitias tantùm exponant Hypotheses. »

« *Ad Artic. 55 : Quæ in orbem aguntur.* »

« Sed quomodo primùm inceperunt tam immensa materiæ spatia in » gyros conuolui, vorticesque fieri? »

« *Ad Artic. 57 : Eius partem quæ à funda impeditur, etc.* »

« Videtur perceptu difficilius, quod lapis A impediatur à motu in D, » cùm nec de facto illuc vnquam feratur, nec si impedimentum tollere» tur, illuc naturaliter pergeret. Pergeret enim omnino versus C. »

« *Ad Artic. 59.* »

« Nouam vim motûs acquiri, et tamen conatum renouari hîc dicis. » Nescio quàm benè cohærent[b]. Nam si noua vis acquiritur et superad» ditur, non est renouatio motûs, sed augmentatio. Quòd si globulus A » mouendo motum auget, in eodem puncto baculi existens[c], cur non sem» per motus seipsum mouendo accendit et auget? Hoc autem modo iam» pridem omnia in flammam abijssent. »

« *Ad Artic. 62.* »

« Hic quæro, cùm conatus globulorum, in quo lux et lumen consistit,

a. Non tam ampliter] non eisdem numeris et legibus. (*Edit. lat.*)

b. Cohærent] ea cohæreant. (*Edit. lat.*)

c. *Après* existens] (nam vorticis globulos hoc exemplum respicit). (*Edit. lat.*)

» fiat per integram vorticis amplitudinem, ita vt basis trianguli BFD
» multò maior esse possit quàm DB, et ab vtrinque[a] productæ diametri
» DB, decies puta vel centies maioris factæ, extremitatibus, globuli obli-
» quo conatu in cuspidem aliquam ad F, oculum cuiuslibet intuentis,
» reprimantur; cur lux, puta solis, non maior videtur, quàm quæ sit intra
» circulum DCB? »

« *Ad Artic. 72.* »

« Non penitùs hoc artificium contorquendi materiam primi elementi
» in spirales siue cochleares formas intelligo; præsertim in locis ab axe
» paulo remotioribus. Nisi hoc fiat, non tam quòd globuli torqueantur
» circa particulas primi elementi, quàm quòd ipsum primum elementum,
» ab ipsis fortasse globulis leuiter in gyrationem determinatum, se ipsum
» inter triangularia illa spatia contorqueat, lineasque spirales in se de-
» scribat. Oro te vt hìc mentem pleniùs explices. Sed et alia subinde hìc
» oritur dubitatio. Cùm particulæ hæ contortæ constent ex minutissimis
» particulis et rapidissimè agitatis, quomodo illæ minutissimæ particulæ
» in vllam formam vel magnitudinem maiorem coalescant, præsertim
» cùm in formandis hisce particulis striatis distortio illa sit, motùsque
» obliquitas? »

« *Ad Artic. 82 : Tam supremi quàm infimi, etc.* »

« Prodigij instar mihi videtur rapidus hic globulorum supremorum
» cursus, præsertim si cum mediorum comparetur, et qui causas quas
» in subsequenti articulo profers, longè excedat. Si quid vlteriùs adinue-
» nire possis, quo mollius hoc dogma reddatur, gratum profectò esset
» audire. »

« *Ad Artic. 84 : Cur cometarum caudæ, etc.* »

« Primam quamque impatienter tibi obtrudo occasionem explicandi
» quodlibet : rogo vt hanc rem etiam hoc in loco breuiter expedias. »

« *Ad Artic. 108 : Per partes*
» *vicinas Eclipticæ QH in cœlum abire coguntur.* »

« Qui fit vt non omnes ferè illuc abeant, potiùs quàm à polo ad polum
» migrando vorticem, quem vocas, componant? »

« *Ad Artic. 121 : A varijs causis assiduè potest mutari, etc.* »

« A quibus? »

« *Ad Artic. 129, lin. 15 : Non priùs < ibi > apparere quàm, etc.* »

« Cur circumfluxus illius materiæ, cùm sit adeo transparens, impedit
» Cometam ne videatur? Circumfluens enim materia Iouem Planetam

a. Vtrinque] vtrisque. (*Edit. lat.*)

» non abdit ab oculis nostris. Et cur necesse est vt, non nisi obuolutus
» materiâ relicti vorticis, Cometa indè egrediatur ? »

« *Ad. Artic. 130, lin. 21 : Minuitur quidem, etc.* »

« Cur non deletur penitùs, si vortex A E I O fortiùs vel æquè for-
» titer vrget vicinos vortices, quàm ille ab ipsis vrgetur ? »

« *Ad Artic. 149 : Breui accedet ad A, etc.* »

« Cur non ad F vsque pergit, impingitque in ipsam terram ? »

« *Ib. : Quia sic à rectâ lineâ*[a] *minus deflectet.* »

« Non mihi constat lineam NA, continuatam cum AB, lineam magis
» rectam constituere, quàm eandem NA cum AD continuatam : sed cùm
» Luna à centro S recedat, ad modum globulorum | cælestium, magis
» naturaliter videtur consurgere versus B, quàm versus D descendere. »

« *Ad Partis Quartæ Artic. 22 : Nec Terra proprio motu cieatur, etc.* »

« Non video quid refert vnde sit motus ille circularis, modò sit in
» Terrâ ; nec deprehendo quin illi celerrimi gyri Telluris imposita omnia
» reijcerent versus cælos, quamuis motus non esset proprius, sed ab in-
» ternâ materiâ cælesti profectus, nisi agitatio circumiacentis ætheris,
» quam supponis multo celeriorem, fatum illud præuerteret. Nec videtur
» Terra habere rationem corporis quiescentis, quoad conatum partium
» recedendi à centro (videtur enim illud necessarium in omni corpore cir-
» culariter moto) ; sed quòd simul circumuoluitur cum ambiente æthere,
» nec separantur superficies, hâc forsan ratione dicatur Terra quiescere.
» Hæc autem dico vt ex te intelligam, annon ratio, quòd partes Terræ
» non dissiliant, ad solam celeritatem motûs particularum ætheris refe-
» renda sit. »

« *Ad Artic. 25 : Propter suarum particularum motum inest leuitas.* »

« Quid igitur existimas de frigido et candenti ferro ? Vtrum præpon-
» derat ? Prætereà, quomodo moles aquæ leuior fit ob motum partium,
» cùm motus harum partium tandem à globulis determinatur deorsùm ?
» Hinc enim videtur magis accelerari descensus corporis, vnde maior
» æstimabitur grauitas. Atque hoc modo aqua auro præponderabit. »

« *Ad Artic. 27 : Nisi forte aliqua exterior causa, etc.* »

« Quænam sint illæ causæ, paucis obsecro vt innuas. »

« *Ad Artic. 133 : Axi parallelas.* »

« Parallelismi mentio hìc me monet de difficultatibus quibusdam fere

a. A lineâ rectâ *Desc.* (*Principia*, p. 185, l. 3-4.)

» inextricabilibus. Primò, cur tui vortices non fiant in modum columnæ, » seu cylindri, potiùs quàm ellipsis, cùm quodlibet punctum axis sit qua- » si centrum à quo materia cælestis recedat, et, quantum video, æquali » prorsus impetu? Deinde, primum elementum | (cum vbique ab axe » oporteat globulos æquali vi recedere) cur non æqualiter per axem totum » in cylindri formam productum iacet, sed in sphæricam figuram con- » gestum ad medium ferè axis relegatur? Nam occursus huius elementi » primi ab vtroque polo vorticis nihil impedit quominus totus axis pro- » ductâ flammâ luceret. Cùm enim vbique cuiuslibet axis æquali vi rece- » dant globuli, faciliùs præterlabentur se inuicem, rectàque pergent ad » oppositos polos materiæ subtilissimæ irruentia fluenta, quàm excaua- » bunt, vel distundent sibi, in aliquâ axis parte, spatium maius quàm » præsens et æquabilis vorticis circumuolutio lubens admitteret, vel » sponte suâ offerret. Tertiò denique, cùm globuli cælestes circa axem » vorticis ferantur παραλλήλως et axi et sibi inuicem, nec parallelismum » perdant, dum locum aliquatenus inter seipsos mutant, impossibile vide- » tur vt vlla omninò fiat particularum striatarum intortio, nisi ipsæ par- » ticulæ striatæ in triangularibus illis spatijs circa proprios axes circum- » rotentur, quod quàm commodè fieri possit non video, quemadmodum » supra monui. »

« *Ad Artic. 187 : Nulla sympathiæ vel antipathiæ miracula, etc.* »

« Vtinam igitur hîc explices, si breuiter fieri possit, quâ ratione me- » chanicâ euenit, vt in duabus chordis, etiam diuersorum instrumento- » rum, vel vnisonis, vel ad illud interuallum musicum quod διαπασῶν » dicitur attemperatis, si vna percutiatur, altera in altero instrumento » subsiliat, cùm quæ propiores et laxiores etiam sint, immò et in eodem » instrumento, in quo chorda percussa, tensæ, non omninò moueantur ! » Experimentum vulgare est et notissimum. Nulla verò sympathia mihi » videtur magis rationes mechanicas fugere, quàm hic chordarum con- » sensus. »

« *Ad Artic. 188 : Ac sextam de homine essem, etc.* »

« Perge, diuine Vir, in istoc opere excolendo et perficiendo. Pro cer- » tissimo enim habeo, nihil vnquam Reipub. literariæ aut gratius aut » vti|lius in lucem proditurum. Nec est quod experimentorum defectum » hîc causeris. Nam, quantum ad corpus nostrum, accepi à dignis fide » authoribus, te, quæ ad humani corporis Anatomen spectant, accuratis- » simè vniversa explorasse. Quod autem ad animam, cùm talem ipse » nactus sis, quæ in maximè sublimes amplissimasque operationes euigi- » lauit, spiritusque habeas agillimos et subtilissimos, generosa tua mens, » innatâ suâ vi cælestique vigore, tanquam igni Chymicorum aliquo, » freta, ita excutiet se, variasque in formas transmutabit, vt ipsa sibi » facile esse possit infinitorum experimentorum officina. »

« *Ad Artic. 195 : Et Meteoris explicui, etc.* »

« Pulcherrimam sanè colorum rationem in Meteoris explicuisti. Est » tamen eà de re improba quædam difficultas, quæ magnum imagina- » tioni meæ negotium facessit. Quippe quòd, cùm colorum varietatem » statuas oriri ex proportione quam habet globulorum motus circularis » ad rectilinearem, eueniet necessariò vt aliquando etiam in ijsdem glo- » bulis, et motus circularis rectilinearem, et rectilinearis circularem » eodem tempore superet. Verbi gratiâ, in duobus parietibus oppositis, » quorum vnus rubro, alter cæruleo colore obductus est, interiacentes » globuli, ob rubrum parietem, celeriùs mouebuntur in circulum quàm » in lineam rectam; ob parietem tamen cæruleum, celeriùs in lineam » rectam mouebuntur quàm in circulum, et eodem prorsus tempore; » quæ sunt plane ἀσύστατα. Vel sic : in eodem pariete, cuius pars, puta » dextra, rubet, media nigra est, sinistra cærulea, cùm ad oculum semper » fiat decussatio, omnes globuli, ob radiorum concursum, singulorum » globulorum motûs proportionem, circularis nimirum ad rectum, susci- » pient; adeò vt necesse sit colores omnes in imo oculi permisceri et » confundi. Neque vllam rationem soluendi hunc nodum excogitare pos- » sum, nisi fortè supponendum sit motum hunc circularem esse duntaxat » conatum quendam[a] ad circulationem, non plenum motum, vt reuerâ fit » in motu recto dictorum globulorum.

» | Et ad plerasque omnes alias difficultates quas tibi iam proposui, » aliquales saltem solutiones, vel proprio marte, eruere forsan potuero. » Sed cùm humanitas tua hanc veniam mihi concesserit, et[b] singularis » tua dexteritas in soluendis huiusmodi nodis, quam in nuperis tuis » litteris perspexi, me insuper inuitauerit (quamuis enim breuiter pro an- » gustijs temporis, in quas coniectus tunc eras, egisse te video, tam plenè » tamen mihi satisfacis, tamque fortiter animi sensus mihi moues, ac si » præsens digitum digito premeres); cùm denique maiorem præ se laturæ » sint authoritatem elucidationes tuæ, tum apud me ipsum, tum apud » alios, si vsus fuerit, è re nostrâ putaui fore, hasce omnes difficultates » tibi ipsi proponere, quas cùm solueris, nisi magnoperè fallor, penitis- » simè tuæ Philosophiæ Principia intelligam vniuersa. Quod equidem » quanti facio vix credibile est. Hosce autem præsentes gryphos mihi » cùm expediueris (quod quantò citiùs fit[c], propter impotentem illum » amorem quo in tua rapior, eò gratiùs futurum est), quæstiones alias è » Dioptrice tuâ petitas, mox accipies à

» Philosophiæ tuæ studiosissimo,

» HENRICO MORE. »

a. Conatum quendam] breves quosdam et celeres conatus. (*Edit. lat.*)
b. Et] cùmque. (*Edit. lat.*)
c. *Lire* fiet ?

DLXV.

Descartes a Carcavi.

La Haye, 17 août 1649.

Texte de Clerselier, tome III, lettre 77, p. 443-450.

« A Monsieur de Carcavi. A la Haye, le 17 Aoust 1649. » *En-tête de Clerselier. — C'est la réponse à la lettre du 9 juillet, p. 369 ci-avant. Carcavi y répondra le 24 sept., lettre DLXX ci-après.*

Monſieur,

Ie vous ſuis tres-oblig de la peine que vous auez priſe de m'écrire le ſuccez de l'experience de Monſieur Paſcal touchant le Vif-argent, qui monte moins haut dans vn tuyau qui eſt ſur vne montagne, que dans celuy qui eſt dans vn lieu plus bas. I'auois quelque intereſt de la ſçauoir, à cauſe que c'eſt moy qui l'auois prié, il y a 2 ans, de la vouloir faire, & ie l'auois aſſuré du ſuccez, comme eſtant entierement conforme à mes principes, ſans quoy il n'euſt eu garde d'y penſer, à cauſe qu'il eſtoit d'opinion contraire[a]. Et pour ce qu'il m'a cy-deuant enuoyé vn petit imprimé, où il décriuoit ſes premieres experiences touchant le vuide, & promettoit de refuter ma matiere ſubtile[b], ſi vous le voyez, ie ſerois bien aiſe qu'il ſceuſt que i'attens encore cette refutation, & que ie la receuray en tres-bonne part, comme i'ay touſiours receu les obiections

a. Ci-avant, lettre du 13 déc. 1647, p. 99, l. 9.
b. *Ib.* p. 98, l. 3, et p. 100, *éclaircissement.*

qui m'ont eſté faites ſans calomnie. Si on m'enuoye celles que vous me faites eſperer du Pere Magnan[a], ie ne manqueray pas d'y faire la réponſe que ie iugeray eſtre conuenable.

La Geometrie de Monſieur Schooten eſt imprimée[b]. Son latin n'eſt pas fort elegant; & pource que ie ne l'euſſe pû voir auant qu'il fuſt imprimé, ſans eſtre obligé de le changer tout, ie m'en ſuis entierement diſpenſé.

Pour mon traitté des Paſſions, il eſt vray que i'ay promis, il y a long-temps, de l'enuoyer à vn amy qui a deſſein de le faire imprimer; mais ie ne luy ay pas encore enuoyé[c].

| Pour la quadrature du Pere Gregorius à S. Vincentio, ie n'en fais pas meilleur iugement que Monſieur de Roberual[d]; car, quelque animoſité que ce dernier ait contre moy, il ne peut y auoir aucune conſideration qui me détourne du chemin de la verité, lors qu'il me ſera connu. Mais ie ne puis aucunement connoiſtre, par ce qu'il vous a plû m'écrire de ſa part, qu'il puiſſe demeſler les aſymmetries qui ont embroüillé Monſieur de Fermat[e]. Ce n'eſt rien de dire, comme il fait, que ce que Monſieur de Fermat nomme

a. Page 371, l. 8.

b. Page 371, l. 13. — Cf. p. 143, l. 5.

c. Pourtant, dans une lettre datée d'Egmond, le 14 août 1649, à Clerselier, Descartes lui dit de son *Traité des Passions :* « Tel qu'il est, ie le » mets entre vos mains... » (fin de la 4me des lettres qui servent de préface). Mais l'ouvrage fut imprimé à Amsterdam et non à Paris (voir ci-avant, p. 363, note *c*), et parut fin de novembre (lettre du 27 nov. ci-après).

d. Ci-avant, p. 372, l. 6.

e. *Ib.*, l. 10.

$\sqrt{b\,a}$, il l'appelle b, & ainſi des autres, ne s'arreſtant point dans la ſuitte de l'operation iuſqu'à ce que l'équation ſubſiſte ſoubz b^2 ou ſes degrez plus hauts par nombre pair. La difficulté eſt de ſçauoir par quelle operation on peut faire cela, lors qu'il y a plus de quatre termes incommenſurables donnez. Lors qu'il n'y en a que quatre, la choſe eſt facile, pource que, faiſant

$$\sqrt{a} + \sqrt{b} \propto \sqrt{c} + \sqrt{d},$$

leurs quarrez ſont

$$a + b + 2\sqrt{a\,b} \propto c + d + 2\sqrt{c\,d},$$

où le nombre des termes incommenſurables eſt diminué. Mais, ayant

$$\sqrt{a} + \sqrt{b} + \sqrt{c} \propto \sqrt{d} + \sqrt{e} + \sqrt{f},$$

leurs quarrez ſont

$$a + b + c + 2\sqrt{a\,b} + 2\sqrt{a\,c} + 2\sqrt{b\,c} \propto d + e + f + 2\sqrt{d\,e} + 2\sqrt{d\,f} + 2\sqrt{e\,f},$$

où le nombre des termes eſt augmenté. C'eſt ce qui a embaraſſé Monſieur de Fermat, & qui embaraſſe encore maintenant Monſieur de Roberual, quoy qu'il diſſimule. Sans cela, il ne feroit pas de difficulté d'acheuer l'équation, dont ie me ſouuiens de vous auoir enuoyé la moitié en ma precedente, pource que c'eſt choſe facile. Permettez-moy que ie l'attende encore, iuſques à la premiere fois que i'auray l'honneur de receuoir de vos lettres, afin qu'il puiſſe d'autant mieux eſtre conuaincu.

Ie ne puis que ie ne vous aye de l'obligation, de ce

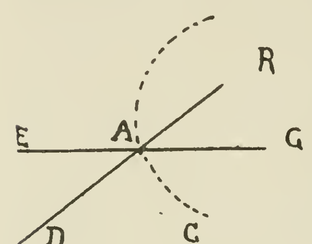
que vous taſchez de me perſuader qu'il n'eſt point animé contre moy. C'eſt auoir l'ame genereuſe & belle, que de ſe porter ainſi à preuenir les diſſentions, au contraire des eſprits malins qui ſe plaiſent à les faire naiſtre & à les entretenir. Mais ie vous diray que, de ma part, ie n'ay iamais fait tant d'honneur à ceux qui taſchent de me deſobliger que de les eſtimer dignes de ma haine. Ie ne ſuis point | leur ennemy, bien qu'ils puiſſent eſtre les miens. Ie puis auſſi vous aſſurer que le Reuerend Pere Merſenne n'a rien contribué du ſien, pour me faire iuger de l'animoſité dudit ſieur de Roberual; il l'a touſiours pluſtoſt diſſimulée, autant que les loix de l'amitié luy ont pû permettre. C'eſt luy-meſme qui me l'a declarée, ſi expreſſément & auec des paroles ſi hardies & ſi pleines de confiance, que, s'il parle maintenant d'vne autre façon, i'ay ſuiet de penſer que c'eſt ſeulement pour eſtre moins ſoupçonné de calomnie, lors qu'il dit quelque choſe à mon deſauantage. Et pour cette meſme raiſon, i'ay intereſt que le monde ſçache qu'il eſt autant irrité & piqué contre moy, que le peut eſtre vn homme que ſa profeſſion engage à vouloir paroiſtre docte, & qui, m'ayant attaqué cinq ou ſix fois pour faire preuue de ſon ſçauoir, m'a obligé autant de fois à découurir ſes erreurs, comme il m'y oblige encore à preſent par ſes trois obiections, que vous auez pris la peine de mettre dans voſtre lettre.

Car, premierement, lors qu'il m'obiecte : *Que le point C eſt par tous les angles que i'ay nommez en la page 326, & que ie n'ay point nommé celuy où il ne peut eſtre, & que iamais la queſtion n'eſt impoſ-*

ſible[a], il eſt euident que ce qu'il dit eſt hors de raiſon, en quelque-ſens qu'il le puiſſe prendre. Car mes paroles ſont, page 326[b], ligne 3, que *ſi la quantité* y *ſe trouue nulle, lors qu'on a ſuppoſé le point C dans l'angle DAG, il faut le ſuppoſer auſſi dans l'angle DAE, ou EAR, ou RAG, & que, ſi en toutes ces quatre poſitions la valeur d'y ſe trouuoit nulle, la queſtion ſeroit impoſſible au cas propoſé.* A quoy ie n'ay pas beſoin de rien adioûter pour faire voir clairement qu'il ſe trompe, premierement en ce qu'il dit que le point C eſt *par tous les angles que i'ay nommez*. Car, en l'exemple propoſé, il ne ſe peut trouuer dans l'angle DAE, ny auſſi (pour vſer de ſes termes) *par l'angle DAE.* Mais la particule *par,* qu'il met au lieu de *dans,* me fait connoiſtre qu'il peche en cecy vn peu plus que par ignorance. Il peche par ignorance, en ce que, voyant que le cercle CA, dans toutes les parties de la circonference duquel ſe trouue | le point C, paſſe par le point A, il s'eſt imaginé que ce point C pouuoit eſtre le meſme que le point A, ce qui eſt tres-faux, à cauſe qu'au point A la quantité *y* ſe trouue nulle, & il y a difference entre tous les points & toutes les parties d'vne circonference. De plus, quand on luy accorderoit que le point C pourroit eſtre au point A, on ne pourroit dire pour cela qu'il fuſt dans l'angle DAE, mais ſeulement en l'interſection des lignes qui le compoſent ; car le mot d'angle ſignifie vne quantité, & non pas le ſeul point où deux lignes ſe rencontrent. On ne pourroit dire non plus qu'il fuſt par l'angle DAE ; car on ne peut

a. Page 373, l. 26.
b. *Géométrie*, page 398, ligne 13, de la présente édition.

ainſi parler d'vn point : c'eſt ſeulement d'vne ligne qu'on peut dire qu'elle eſt, ou pluſtoſt qu'elle paſſe par vn angle, lors que, paſſant par le point où les deux lignes qui le compoſent ſe rencontrent, elle paſſe auſſi par le dedans de cét angle, c'eſt à dire par la ſuperficie contenuë entre ces deux lignes. Ainſi le cercle



CA paſſe par les angles DAG & EAR, mais non point par l'angle DAE. De façon qu'en quelque ſens qu'il s'explique, il a touſiours tort d'auoir dit que le point C eſt *par tous les angles que i'ay nommez*. Et ſa fineſſe paroiſt en ce que, bien que mon ſens fuſt tres-clair, & que, lors que i'ay parlé de ſuppoſer le point C dans l'angle DAG, il n'ait pû douter que ie n'aye entendu par cét angle toute la ſuperficie contenuë entre les deux lignes DA & GA qui le contiennent, pource que cela ne ſouffre aucune autre interpretation, & meſme que le point C s'y voit peint dans la figure, il a neantmoins changé mes mots, & par ce moyen en a corrompu le ſens.

Il eſt euident auſſi qu'il ſe trompe, en ce qu'il dit que ie n'ay pas nommé l'angle où le point C ne peut eſtre; car, ayant nommé tous les quatre angles qui ſe font par l'interſection des deux lignes DR & EG, i'ay nommé toute la ſuperficie indefiniment eſtenduë de tous coſtez, & par | conſequent tous les lieux, tant ceux où le point C peut eſtre, que ceux où il ne peut pas eſtre ; en ſorte qu'il auroit eſté ſuperflu que i'euſſe conſideré d'autres angles. Enfin il ſe trompe de dire que cette queſtion n'eſt iamais impoſſible; car, bien qu'elle ne le

ſoit pas en la façon que ie l'ay propoſée, on la peut propoſer en pluſieurs autres, dont quelques-vnes ſont impoſſibles, & ie les ay voulu toutes comprendre dans mon diſcours.

Sa ſeconde obiection[a] eſt vne fauſſeté manifeſte; car ie n'ay pas dit, dans la page 373, ce qu'il veut que i'aye dit, à ſçauoir qu'*il y a autant de vrayes racines que les ſignes + & — ſe trouuent de fois eſtre changez*, ny n'ay eu aucune intention de le dire. I'ay dit ſeulement qu'il y en peut autant auoir; & i'ay monſtré expreſſément, dans la page 380, quand c'eſt qu'il n'y en a pas tant, à ſçauoir quand quelques-vnes de ces vrayes racines ſont imaginaires. Et ſon peu de memoire m'eſt confirmé par ce que m'a dit le ſieur Chauueau[b], qui m'a aſſuré qu'il luy a deſia cy-deuant répondu à cette pretenduë obiection, & monſtré ſon erreur; en ſorte qu'il ne peche pas en cecy par ignorance, mais faute de memoire, ou autrement.

Au contraire, dans ſa 3 obiection, ie ne remarque qu'vne ignorance groſſiere. Il dit qu'en ma Geometrie *i'ay vne faute & vne omiſſion : la faute, en ce que ie ſoûtiens que le cercle peut coupper en ſix endroits la ligne courbe que i'y décris, ſans auoir égard à ſa compagne qui eſt de l'autre part de la ligne DO, laquelle ie n'ay pas repreſentée; & qu'il y a demonſtration qu'il ne la peut coupper qu'en quatre endroits, de quelque façon qu'elle puiſſe eſtre faite; l'omiſſion, en ce que ie ne me ſers pas de ſa compagne, qu'il dit eſtre abſolument neceſſaire pour*

a. Ci-avant, p. 374, l. 1.

b. Sans doute à Paris, lors de son dernier voyage, en 1648. Voir ci-avant, *éclaircissement,* p. 201-202.

reſoudre les équations qui ont ſix racines vrayes; & que cette omiſſion deuient bien plus conſiderable, en ce que, pour ſix racines vrayes, ie fais tomber mes perpendiculaires C G, N R, Q O & ſemblables ſur la ligne D O, qu'il dit y eſtre abſolument inutile, & qu'il ſe faut ſeruir d'vne autre[a]. A quoy ie répons qu'il n'y a ny faute ny omiſſion en ce qu'il reprend, pource qu'il eſt | tres-vray que le cercle peut coupper cette ligne courbe en ſix endroits, & qu'il l'y couppe effectiuement toutes les fois que l'équation, pour la reſolution de laquelle on les décrit ſuiuant la regle que i'en ay donnée, contient ſix vrayes racines inégales entr'elles, ſans qu'il faille pour cét effet auoir aucun égard à ſa compagne. Ainſi que vous verrez tres-clairement, s'il vous plaiſt de prendre la peine de chercher par cette regle les racines de l'équation ſuiuante, ou de quelqu'autre ſemblable :

$$x^6 - 25\,x^5 + 239\,x^4 - 1115\,x^3 + 2664\,xx - 3060\,x + 1296 \infty 0.$$

Car, d'autant qu'il y a ſix vrayes racines en cette équation, qui ſont 1, 2, 3, 4. 6 & 9, vous trouuerez que le cercle couppera la courbe en ſix points, deſquels tirant ſix perpendiculaires ſur la ligne D O, ces ſix perpendiculaires ſeront 1, 2, 3, 4, 6 & 9. Et ſon ignorance eſt telle que, bien qu'il y ait deſia onze ou douze ans qu'il m'a fait la meſme obiection, & que ie luy ay répondu, il n'a ſceu apprendre, en tout le temps qui a coulé depuis, à faire le calcul qui eſt requis pour examiner ma regle, quoy qu'il ſoit ſi aiſé

a. Ci-avant, p. 374, l. 7.

qu'on le peut faire en moins d'vn demy quart d'heure.

I'adioûte que, tant s'en faut que la ligne qu'il nomme la compagne de la courbe soit absolument necessaire en ma regle, ainsi qu'il assure, qu'au contraire elle n'y peut iamais aucunement seruir. Et on peut voir que ie ne l'ay point obmise faute de la connoistre, pource que ie l'ay representée dans la page 336 pour vne autre occasion où elle est vtile. Enfin il se mocque de dire que la ligne droite DO est absolument inutile dans ma regle, <&> qu'il s'y faut seruir d'vne autre ligne droite; car il suffit que celle-cy y soit employée, & que la regle ne soit point fausse, comme certainement elle ne l'est point, pour faire voir qu'elle y est vtile. Et ce qui rend son ignorance moins excusable en tout cecy, c'est qu'on peut, comme i'ay auerty dans la page 412, faire vne infinité d'autres regles à l'imitation de la mienne. Et il n'y a aucune ligne droite que ie ne puisse faire seruir au lieu de cette ligne DO en quelqu'vne de ces regles. Comme aussi, | au lieu de la ligne courbe dont ie me suis seruy, ie pourrois y employer sa compagne, ou telle autre ligne du second genre qu'il me plairoit; mais la regle ne pourroit pas aisément se rencontrer si courte, ny si elegante. Et i'ose dire que celle que i'ay donnée est la plus belle, & qui a esté sans comparaison la plus difficile à trouuer de toutes les choses qui ont esté inuentées iusques à present en Geometrie, & qui le sera peut estre encore cy-apres en plusieurs siecles, si ce n'est que ie prenne moy-mesme la peine d'en chercher d'autres.

La regle où ie me sers de l'intersection de la parabole & du cercle pour construire les Problemes

ſolides, laquelle vous loüez en voſtre lettre[a], eſt autant inferieure à celle cy, qu'elle ſurpaſſe celle de la page 302, où ie me ſers de l'interſection du cercle & de la ligne droite pour conſtruire les Problemes plans. Mais ie voudrois qu'il nous fiſt voir les demonſtrations qu'il pretend auoir pour prouuer ſes cenſures. Ie m'aſſure que nous y verrions de beaux paralogiſmes, comme i'en ay quaſi touſiours trouué dans tout ce qu'il a voulu produire de ſon inuention. Ie dis dans tout, ſans que i'en excepte preſque aucune choſe. Car, pour l'aire de la ligne décrite par la Roulette, dont il s'eſt fort vanté, c'eſt Toricelli qui l'a trouuée; & c'eſt moy qui luy ay enſeigné à en trouuer les tangentes[b]; ce qu'il m'auoit fait demander par le Reuerend Pere Merſenne, apres auoir confeſſé qu'il ne les pouuoit trouuer. On me fit voir, l'an paſſé, des écrits qu'il auoit enſeignez à ſes diſciples, qui contenoient pluſieurs raiſonnemens tres foibles qu'il debitoit pour des demonſtrations; & à cauſe qu'il y concluoit des choſes contraires à ce que i'auois écrit, il inferoit de là que i'auois failly[c]. Il a auſſi vſé de ce meſme moyen pour me refuter, dans vn écrit que le frere de Monſieur le Marquis de Neuf-Caſtel m'a autrefois enuoyé de ſa part[d]. Il y raiſonnoit en cette ſorte : ma demonſtration eſt vraye (& c'eſtoit vne demonſtration qu'il retenoit *in pectore* ſans vouloir que ie la ſceuſſe), & la concluſion en eſt contraire à ce qu'vn tel pretend

a. Page 374, l. 23.

b. Ci-avant, t. II, p. 308 et p. 338 (*éclaircissement* sur 312, 7).

c. Peut-être l'écrit auquel Descartes répond lettre DXXI, p. 202 ci-avant.

d. Lettre CDXXXVI ci-avant, t. IV, 420. Cf. p. 430, l. 5-13.

auoir | demonſtré ; donc ſa demonſtration eſt fauſſe. Ainſi il vouloit vaincre par ſa ſeule authorité d'vne façon fort magiſtrale, &, ce me ſemble, fort peu conuenable pour luy à mon égard. Ie n'aurois iamais fait, ſi ie voulois mettre icy toutes les raiſons que i'ay de ne l'eſtimer qu'autant que ie dois, & de craindre qu'il ne parle pas ſelon ſon cœur, lors qu'il dit qu'il n'eſt point animé contre moy. Mais ie ne laiſſe pas de vous remercier de ce qu'il vous a plû m'en écrire. Et ie ſuis,

Monſieur,

Voſtre tres-humble & fidele ſeruiteur.

DESCARTES.

DLXVI.

Descartes a Morus.

[Egmond, août 1649.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 72, p. 324-326.

Clerselier fait précéder cette lettre de la note suivante : « Ce qui ſuit a eſté trouué parmy les Papiers de M. Deſcartes, comme vn projet ou commencement de la Réponſe qu'il preparoit aux deux precedentes Lettres de Monſieur More. » *Et il imprime ce brouillon à la suite des deux dernières lettres de More (23 juillet et 21 octobre), comme si c'était, en effet, une réponse à l'une et à l'autre. Mais on s'aperçoit, à la lecture, que Descartes ne répond pas du tout à la lettre du 21 octobre, et ne répond même qu'au commencement de la lettre du 23 juillet : il s'arrête aux nouvelles questions que More lui proposait (ci-avant p. 383, l. 24). D'autre part, nous avons vu, dans une lettre de More à Clerselier (ci-avant, p. 248-249, et note* a), *qu'il savait, par des amis de Hollande, que Descartes avait ébauché sa réponse à Egmond, avant de partir pour la Suède. Or son départ fut décidé au reçu de la lettre de Freinsheim, qui lui fut transmise par*

Brasset, le 30 juillet (ci-avant p. 364), et il s'effectuera, nous le verrons, le 1er septembre, ou même le 31 août. Le brouillon ci-dessous aura été jeté sur le papier quelques jours plus tôt, au reçu de la lettre du 23 juillet, c'est-à-dire à la fin d'août 1649. A ce compte, la première phrase semble avoir été ajoutée après coup, à moins que Descartes ne se soit conformé à l'usage latin, qui, dans le style épistolaire, mentionne le présent comme déjà passé (il l'est bien, en effet, pour le destinataire, au moment où il recevra la lettre).

Cùm tuam Epiſtolam decimo Calendas Auguſti datam accepi, parabam me ad nauigandum Succiam verſus, &c.

1. An ſenſus Angelorum ſit propriè dictus, & an ſint corporei, necne[a]*?*

Reſp(ondeo) mentes humanas à corpore ſeparatas ſenſum propriè dictum non habere; de Angelis autem non conſtare, ex ſolâ ratione naturali, an creati ſint inſtar mentium à corpore diſtinctarum, an verò inſtar earumdem corpori vnitarum; nec me vnquam de ijs, de quibus nullam habeo certam rationem, quicquam determinare, & coniecturis locum dare. Quod Deum dicas non eſſe conſiderandum niſi qualem omnes boni eſſe cuperent, ſi deeſſet, probo.

Ingenioſa inſtantia eſt de acceleratione motûs[b], ad probandum eandem ſubſtantiam nunc maiorem nunc minorem locum poſſe occupare; ſed tamen eſt magna diſparitas, in eo quòd motus non ſit ſubſtantia, ſed modus, & quidem talis modus, vt intimè concipiamus quo pacto minui vel augeri poſſit in eodem loco. Singulorum autem entium quædam ſunt propriæ notiones, de quibus ex ijs ipſis tantùm, non autem ex

a. Ci-avant, p. 377, l. 14.
b. Page 378, l. 28.

comparatione aliorum eſt iudicandum : ita figuræ non competit quod motui, nec vtrique quod rei extenſæ. Qui autem ſemel benè perſpexit nihili nullas eſſe proprietates, atque ideo illud quod vulgo vocatur ſpatium vacuum non eſſe nihil, ſed verum corpus, omnibus ſuis accidentibus (ſiue ijs quæ poſſunt adeſſe & abeſſe ſine ſubiecti corruptione) exutum; notaueritque quomodo vnaquæque pars iſtius ſiue ſpatij ſiue corporis ſit ab omnibus alijs diuerſa, & impenetrabilis, facilè percipiet nulli alteri rei eandem diuiſibilitatem, & tangibilitatem, & impenetrabilitatem poſſe competere.

Dixi Deum extenſum ratione Potentiæ, quod ſcilicet illa potentia ſe exerat, vel exerere poſſit, in re extenſâ. Certumque eſt Dei eſſentiam debere vbique eſſe præſentem, vt eius potentia ibi poſſit ſe exerere; ſed nego illam ibi eſſe per modum rei extenſæ, hoc eſt, eo modo quo paulò antè rem extenſam deſcripſi.

Inter merces quas ais te ex nauigiolo meo tibi comparaſſe[a], duæ mihi videntur adulteratæ : vna eſt, *quòd quies ſit actio ſiue renixus quidam;* etſi enim res quieſcens, ex hoc ipſo quod quieſcat, habeat illum renixum, non ideo ille renixus eſt quies. Altera eſt, *quòd moueri duo corpora ſit immediatè ſeparari;* ſæpe enim ex ijs quæ ita ſeparantur, vnum dicitur moueri, & aliud quieſcere, vt in art. 25 & 30 partis 2 explicui.

Tranſlatio[b] illa, quam *motum* voco, non eſt res minoris entitatis quàm ſit figura : nempe eſt modus in corpore. Vis autem mouens poteſt eſſe ipſius Dei conſeruantis tantumdem tranſlationis in materiâ, quan-

a. Ci-avant, p. 380, l. 4.

b. *Principia Philosophiæ*, II, art. 25 (page 46).

tum à primo creationis momento in eâ poſuit; vel etiam ſubſtantiæ creatæ, vt mentis noſtræ, vel cuiuſuis alterius rei, cui vim dederit corpus mouendi. Et quidem illa vis in ſubſtantiâ creatâ eſt eius modus, non autem in Deo; quod quia non ita facilè ab omnibus poteſt intelligi, nolui de iſtâ re in ſcriptis meis agere, ne viderer fauere eorum ſententiæ, qui Deum, tanquam animam mundi materiæ vnitam, conſiderant.

Conſidero *materiam ſibi liberè permiſſam & nullum aliundè impulſum ſuſcipientem*[a], vt planè quieſcentem. Illa autem impellitur à Deo, tantumdem motûs ſiue tranſlationis in eâ conſeruante, quantum ab initio poſuit. Neque iſta tranſlatio magis violenta eſt materiæ, quàm quies : quippe nomen violenti non refertur niſi ad noſtram vo|luntatem, quæ vim pati dicitur, cùm aliquid fit quod ei repugnat. In naturâ autem nihil eſt violentum, ſed æquè naturale eſt corporibus, quòd ſe mutuò impellant vel elidant, quando ita contingit, quàm quòd quieſcant. Tibi autem puto eâ in re parare difficultatem, quòd concipias vim quandam in corpore quieſcente, per quam motui reſiſtit, tanquam ſi vis illa eſſet poſitiuum quid, nempe actio quædam, ab ipſâ quiete diſtinctum, cùm tamen nihil planè ſit à modali entitate diuerſum.

Rectè aduertis *motum, quatenus eſt modus corporis, non poſſe tranſire ex vno in aliud*[b]. Sed neque etiam hoc ſcripſi; quinimo puto motum, quatenus eſt talis modus, aſſiduè mutari. Alius eſt enim modus in primo puncto corporis A, quòd à primo puncto corporis B

a. Ci-avant, p. 381, l. 8.
b. Page 382, l. 17.

ſeparetur ; & alius, quòd ſeparetur à ſecundo puncto ; & alius, quòd a tertio, &c. Cùm autem dixi tantumdem motûs in materiâ ſemper manere, hoc intellexi de vi eius partes impellente, quæ vis nunc ad vnas partes materiæ, nunc ad alias ſe applicat, iuxta leges in artic. 45 & ſequentibus Partis ſecundæ propoſitas. Non itaque opus eſt vt ſis ſollicitus de tranſmigratione quietis ex vno ſubiecto in aliud, cùm nequidem motus, quatenus eſt modus quieti oppoſitus, ita tranſmigret.

Quæ addis, nempe tibi videri *corpus ſtupidè & temulentè eſſe viuum, &c.*[a], tanquam ſuauia conſidero. Et pro libertate quam mihi concedis, hìc ſemel dicam, nihil magis nos à veritate inueniendâ reuocare, quàm ſi quædam vera eſſe ſtatuamus, quæ nulla poſitiua ratio, ſed ſola voluntas noſtra nobis perſuadet ; quando ſcilicet aliquid commentati ſiue imaginati ſumus, & poſtea nobis commentum placet, vt tibi, de Angelis corporeis, de vmbrâ diuinæ eſſentiæ, & ſimilibus ; quale nihil quiſquam debet amplecti, quia hoc ipſo viam ad veritatem ſibi præcludat.

DLXVII.

Descartes a [l'Abbé Picot].

Egmond, 30 août 1649.

Copie MS., Paris, *Bibliothèque Victor Cousin, n° 14.*

Ce billet est expliqué dans la lettre suivante, à laquelle il a dû être joint. Voir ci-avant, p. 66-67, éclaircissement.

a. Page 383, l. 13.

I'ay receu deux contreletres de Monſieur Claude Picot, prieur du Rouure &c., touchant le tranſport que ie luy ay faict de trois contractz de rentes que i'auois en Bretaigne. L'vne de ces contre letres, qui eſt eſcrite de ſa main, eſt demeurée entre mes papiers, & ie declare, par le preſent eſcrit, qu'elle ſera de nulle valleur, lors que Monſieur Anthoine Studler van Zurich, Seigneur de Bergen, luy aura renuoyé l'autre, qui eſt paſſée par deuant notaire, & que i'ay donnée a garder aud(it) Seigneur de Bergen, pource que ie ſuis aſſeuré qu'il ne luy renuoyera point qu'apres que i'auray eſté entierement ſatisfaict de ce qui eſt contenu en lad(ite) contre letre. En foy de quoy i'ay ſigné cet eſcrit a Egmont, le trentieme iour d'Aouſt, en l'an mil ſix cents quarente-neuf.

Signé :

René des Cartes,

pour ce que deſſus[a].

DLXVIII.

Descartes a l'Abbé Picot.

Egmond, 30 août 1649.

Copie MS., Paris, *Collection G. de Courcel.*

Citée par Baillet, Vie de Mons. Des-Cartes, *tome II, p. 386. Voir aussi p. 66-67 ci-avant,* éclaircissement.

a. Au bas : « *Inuentorié 13* », plus un mot illisible.

Eſtant ſur le point de partir pour aller a Stockholm, & conſiderant que ie puis mourir dans le voyage, i'eſcris ceſte lettre pour vous aduertir qu'apres auoir emprunté a diuerſes fois de l'argent de Monſieur Anthoine Studler van Zurich, Seigneur de Berghe, i'ay arreſté mes comptes auec luy, & que ie trouue luy deuoir iuſtement neuf mil liures, monnoye de ce pays, qui reuiennent a plus de dix mil cinq cents de la monnoye de France, mais que neantmoins, pour me faire plaiſir, il s'eſt contenté de receuoir en payement tant le principal que les interreſtz de deux contractz que ie vous ay tranſportez, l'vn deſquels eſt de cinq mil liures, ſur le ſieur de Tremandan, Maleſcot & leurs aſſociez, qui ſont condamnez a l'amortir preſentement, en cas qu'ils ne l'ayent pas encore amorty; l'autre eſtoit de quattre mil liures, mais il y a deſia enuiron deux ans que Monſieur de la Chapelle Bouexic, Conſeiller au Parlemt de Bretaigne, a receu, en qualité de voſtre procureur, leſd(ites) quattre mil liures, & huict cent liures pour les arrerages, & qu'ayant retenu cet argent, ſans voſtre conſentement ny le mien, il nous a mandé qu'il en auoit preſté trois mil deux cents liures a quelqu'vn de ſes amys & ſeize cents liures a quelque autre, & qu'ils en payeroient les interreſts, leſquels montent a ſix cent liures en deux ans. Ainſy l'argent que ie doiz preſentement receuoir de ces deux contracts, monte à enuiron dix mil quattre cents liures, & ie vous prie, par l'amitié qui eſt entre nous, de faire voſtre mieux pour retirer cet argent de ceux qui le doiuent, & ſy toſt que vous l'aurez receu, de l'enuoyer, par lettre de change, au ſuſdit Monſieur de

Berghe auec les interrefts depuis ce iour iufques au temps que vous le receurez. Ie ne doute point que vous ne faciez ce dont ie vous prie, en cas que vous receuiez vous mefme cette lettre ; mais, pour ce que toutes les chofes du monde font incertaines, affin que, fy elle tombe entre les mains de vos heritiers, ils ayent foin de faire auffy la mefme chofe, i'ay mis entre les mains du fufdit Seigneur de Berghe la contre-lettre[a] que vous m'auez donnée, pour iuftiffier que l'argent de ces deux contracts m'apartient, & luy ay affigné le troifiéme contract, qui eft de deux mil quattre cent liures fur le Senefchal de Combourg, pour le recompenfer de fes fraiz, en cas qu'il luy en faille faire quelques vns pour eftre payé; & mon intention eft que, fy vous, ou vos heritiers, luy faictes tenir l'argent des deux autres contractz auec les interreftz, il vous renuoyera la contre lettre, & que le troifieme contract, qui eft de deux mil quattre cents liures, vous demeurera en figne de ma recognoiffance. mais que, s'il ne peut eftre payé par cefte voye, & que Dieu m'ayt ofté du monde, il pourra s'adreffer a mes freres & les aduertir de la contre-lettre, affin que, pour iouïr de ce contract de deux mil quattre cents liures, ils ayent foin de faire qu'il reçoiue fans fraiz l'argent des deux autres, lequel luy eft deu legitimement. Ie prie Dieu qu'il vous conferue longtemps en fanté, & ie vous affure que i'ay & auray, auffy longtemps que mon ame retiendra quelque memoire des chofes de ce monde,

a. Voir lettre précédente, p. 406.

vne tres ſincere & tres parfaite affection pour vous. Ie ſuis,

Monſieur,

Voſtre tres humble & tres fidele ſeruiteur,

RENÉ DESCARTES,

pour ce que deſſus.

Eſcrit a Egmont, le trentiéme iour d'Aouſt, en l'an de grace mil ſix cents quarente neuf, & adreſſé a Monſieur, Monſieur Claude Picot, prieur de Rouure & demeurant preſentement en la rue Geoffroy-l'Aſnier a Paris.

Et à la ſuſcription eſt eſcrit :

A Monſieur,
Monſieur l'abé Picot.

DLXIX.

Descartes a Hogelande.

Egmond, 30 août 1649.

[A. Baillet], *La Vie de Monsieur Des-Cartes,* Préface, xxviii-xxix.

« Il (M. de Raey) s'étoit trouvé préſent à l'inventaire qui s'étoit
» fait à Leyde trois ſemaines aprés la mort de M. Deſcartes [*en*
» *marge : Le 4 mars 1650*], d'un coffre qu'il avoit laiſſé chez Mr de
» Hooghelande, avec M. de la Voyette (Louis), Gentil-homme
» François, M. de Sureck Seigneur de Berghe (Antoine Studler),
» et M. de Schooten le pére[a] (François), tous amis de nôtre Philo-

a. Baillet se trompe ici : Schooten le père était mort le 11 déc. 1645 (voir ci-avant, t. IV, p. 339-340, *note*); il s'agit de son fils aîné, nommé aussi François.

» ſophe. M. de Raey reſte aujourd'huy le ſeul de ceux qui auroient
» pû dire des nouvelles d'un paquet de papiers & de lettres qui ſe
» trouvérent dans ce coffre. On l'avoit donc fait prier trés-reſpe-
» ɛ̃teuſement de vouloir donner, ſur cela & ſur ce qu'il pouvoit
» ſçavoir d'ailleurs, des éclairciſſemens pour l'hiſtoire de M. Des-
» cartes. M. Van-Limborch [*Lettr. MS. de M. Van-Limborch du*
» *10 mars 1690*] & M. Le Clerc, dont le mérite & la réputation
» devoient tenir lieu de la meilleure recommandation que l'on pût
» avoir, l'en avoient ſollicité pour l'amour du public. M. de Raey
» a eu la bonté de répondre, ſur le prémier chef, que les papiers qui
» s'étoient trouvez dans le coffre étoient *en trés petit nombre & de*
» *peu d'importance, & que M. Deſcartes avoit emporté les princi-*
» *paux en Suéde* [*Lettr. MS. de M. Van-Limborch du 15 avril*
» *1690*]. Cela eſt trés-conforme à ce que M. Deſcartes écrivit à
» M. de Hooghelande, lorſqu'il mit le coffre en dépôt chez luy.
» [*Lettr. MS. de M. Desc. à M. Van-Hooghelande du 30 août 1649*] :

Je ne ſçache point (*dit-il*) qu'il y ait rien de ſecret dans aucune de ces lettres que i'ay laiſſées dans le coffre. Mais néanmoins, de peur qu'il ne s'y trouve quelques choſes, que ceux qui les ont écrites ne voudroient pas être luës de tout le monde, je crois que le plus ſûr eſt de les brûler toutes, excepté celles de Voetius au Pére de Merſenne, que vous trouvérez inſérées dans le couvercle du coffre, & que je deſire être gardées pour ſervir de préſervatif contre ſes calomnies. Vous pourrez auſſi lire toutes les autres, ou les laiſſer lire par quelques amis diſcrets, avant de les brûler, & même ne brûler que celles que vous voudrez ; car je remets entiérement cela à vôtre diſcrétion.

« M. de Raey pourroit bien avoir été cet ami diſcret, à qui M. de
» Hooghelande auroit fait lire ces lettres, avant que de les brûler ;
» & ſi elles n'ont pas été brûlées, il n'y a peut-être eu que la crainte
» de les rendre utiles au Public, qui luy en a fait faire un myſtére
» à M. Van-Limborch [*Lett. de M. Van-Limb. du 15 Avril 1690,*
» *MS.*]. (BAILLET, I, XXVII-XXIX.) »

Baillet donne aussi ces détails sur le départ de Descartes pour Stockholm :

« Il quita sa chére solitude d'Egmond le prémier jour de septembre » pour venir à Amsterdam, où, aprés avoir laissé son petit traité des » Passions entre les mains du sieur Louis Elzevier pour l'imprimer du- » rant l'automne, il s'embarqua, n'ayant pour tout domestique [*en marge :* » Lettr. MS. à Picot du 2 Avril 1649, du 23 Avril, du 7 May, du 14 May 1649.] que le sieur Henry Schluter Allemand, qui avoit été auparavant » à M. Picot, et que M. Descartes avoit été bien aise d'avoir à son ser- » vice, tant à cause de sa fidélité et de son industrie, que parce qu'il sça- » voit passablement le françois, le latin et l'allemand, et qu'il étoit homme » de bon secours pour les commissions et pour les expériences. Plusieurs » de ses amis de Hollande, qui avoient voulu se rendre à Amsterdam » pour luy dire adieu, ne purent le quiter sans faire paroitre l'affliction » où les mettoit le pré-sentiment qu'il avoit de sa destinée. L'un de ceux » qui en furent le plus touchez étoit le pieux M. Bloemaert, à qui il avoit » rendu de si fréquentes et de si longues visites à Harlem durant son » séjour d'Egmond. Ils avoient toûjours été trés édifiez l'un de l'autre : » celuy-là, des grands sentimens de Religion dans nôtre Philosophe ; et » celuy-cy, de la charité admirable de cét Ecclésiastique, qui avoit em- » ployé plus de vingt mille écus de son bien, qui étoit grand, à protéger, » à nourrir et à faire instruire les Catholiques en Hollande. [*En marge :* » Rélat. MS. de M. de la Sale.] M. Bloemaert n'avoit pû laisser partir » M. Descartes, qu'il ne luy eût donné auparavant la liberté de le faire » tirer par un peintre, afin qu'il pût au moins trouver quelque légére » consolation dans la copie d'un original dont il risquoit la perte. » (Baillet, II, 386-387.)

La date que donne Baillet, de l'embarquement de Descartes, 1er septembre, diffère, à un jour près, de celle que donne Brasset dans une lettre à Chanut, écrite de La Haye, 7 septembre 1649 :

« ...Ie sors de cette meditation, Monsieur, pour vous dire, ce que » peut estre vous sçauez desia, que M. Des Cartes doibt estre embarqué, » il y a huict iours, pour enfiler le Nord. I'advoüe que, quand il me vint » dire adieu auec vne coiffure a boucles, des souliers aboutissans en crois- » sant, et des gandz garniz de nege, il me souvint de ce Platon qui ne fut » pas si diuin qu'il ne voulust sçauoir ce que c'estoit de l'humanité, et » consideray que le recez d'Egmond alloit iecter dans Stockholm vn cour- » tisan tout chaussé et tout vestu. Ainsy les habiles gens font des trans- » mutations aussy misterieuses que la transsubstantiation de M. Brun » (*nouvel ambassadeur d'Espagne à La Haye*) dans son art de bien » dire. » (*Bibl. Nat., fr. 17901, f. 620.*)

« Il y a huit jours », dans le langage usuel, voudrait dire, par rapport au 7 sept., le 31 août.

DLXX.

CARCAVI A DESCARTES.

Paris, 24 septembre 1649.

Texte de Clerselier, tome III, lettre 78, p. 450-458.

Réponse à la lettre du 17 août, p. 391.

Monſieur,

Ie croyois répondre tout auſſi-toſt à la lettre que vous m'auez fait la faueur de m'écrire du dix-ſeptiéme du mois d'Aouſt, & vous remercier, comme ie fais de tout mon cœur, de la peine qu'il vous plaiſt de prendre; mais vne fiévre, qui m'a tenu quelque temps malade, m'a contraint de differer ce deuoir iuſques à maintenant. Monſieur Clerſelier, de l'entremiſe duquel ie me ſers pour vous faire tenir la preſente en l'abſence de Monſieur Picot, vous pourra témoigner que i'auois pris rendez-vous chez luy, il y a trois ſemaines, pour vous l'enuoyer.

I'ay écrit à Monſieur Paſcal, qui n'eſt pas encore de retour en cette ville, ce que vous auez deſiré que ie luy fiſſe ſçauoir de voſtre part, touchant l'experience qu'il a fait|faire du Vif-argent[a]*. Et ſi le Pere Magnan m'écrit quelque choſe de Rome, ie vous l'enuoyeray où vous ſerez; car nous ne ſçauons pas ſi c'eſt encore en Hollande, ou bien en Suede. Il m'a témoigné, par ſa derniere lettre, qu'il euſt bien deſiré de ſçauoir de quelle façon vous*

a. Ci-avant p. 391, l. 15. De mai 1649 à nov. 1650, toute la famille Pascal fut réunie à Clermont en Auvergne auprès de M. et Me Périer.

expliquez les actions de l'entendement & de la volonté : Sçachant aſſez, *dit-il,* que celles des ſens, tant internes qu'externes, ne conſiſtent qu'en des mouuemens locaux, comme l'explique Monſieur Deſcartes & Monſieur Hogelande, ſi ce n'eſt le meſme, ainſi que quelques-vns ont crû icy[a]. *Voilà, Monſieur, ſes propres termes, dont vous vſerez comme il vous plaira.*

Pour ce qui eſt du Pere Gregorius à S. Vincentio, i'auois bien crû que vous n'approuueriez pas ſa quadrature, encore qu'il paroiſſe auoir autant de Geometrie qu'aucun de ceux que nous ayons veu de ſa Compagnie. Mais vous ne ſçauez peut-eſtre pas qu'il a écrit, ſous le nom d'vn de ſes Eſcoliers, quelque choſe contre le iugement que le Pere Merſenne a fait de ſon ouurage, dans ſon dernier traitté De reflexionibus Phyſico-Mathematicis, *à quoy l'on a icy répondu en peu de mots*[b].

Le liure de Monſieur de Schooten[c] *eſt attendu auec impatience ; & bien qu'il ſoit fort ſçauant en Geometrie, il euſt eſté neantmoins à ſouhaitter que vous vous fuſſiez donné la peine de le voir. Car, encore que vous ne l'ayez pas fait, on aura ſuiet de le penſer, à cauſe que vous eſtes au meſme lieu, où vne perſonne qui témoigne vous honorer ſi particulierement, l'a fait imprimer ; & vous ſçauez qu'en cette ſcience, on s'arreſte dauantage au ſens qu'aux paroles.*

Vous m'excuſerez, s'il vous plaiſt, ſi ie vous parle ſi librement ; mais l'intereſt que ie prens en ce qui vous regarde m'y oblige, & voſtre derniere lettre ne m'ayant

a. Voir ci-avant, t. IV, p. 245, *éclaircissement.*
b. Page 372, l. 1.
c. Page 392, l. 5.

pas fait voir le contraire de ce que ie vous auois écrit, i'eusse bien desiré que vous vous fussiez donné le loisir de relire ce qui regarde le lieu ad tres & quatuor &c.[a], *contre lequel, au moins contre ce que vous en auez mis dans vostre Geometrie, vous me permettrez de vous dire ingenuëment, & par | le seul amour de la verité, ce que i'en pense, & qui est conforme à la demonstration que Monsieur de Roberual m'en a monstrée il y a tres-long-temps, & que ie vous enuoyeray quand il vous plaira, vous assurant que ie l'ay parmy mes papiers, & qu'il ne me faut qu'vn peu de temps pour la mettre en ordre. Car, lors que ie vous ay écrit que ledit sieur de Roberual ne vous estoit pas ennemy, ie vous assure que ie vous l'ay mandé candidement, & comme ie luy ay oüy dire, ne l'excusant pas aussi s'il s'est seruy des termes dont vous m'écriuez, bien que le plus souuent la chaleur de la dispute nous emporte au delà de ce que nous ne ferions pas dans vn autre rencontre. Et pour ce qui est du Pere Mersenne, ie ne l'ay accusé que de ce que tous ceux qui l'ont connu ont remarqué en luy; ce qui n'estoit pas toutesfois absolument blasmable dans son intention, qui n'alloit qu'à la recherche de la verité, qui ne se trouue d'ordinaire que par le moyen de quelque émulation, & qui ne s'establit qu'apres plusieurs contestations; mais il m'a semblé qu'il ne mettoit pas tousiours assez de difference entre ceux qui disputent en matiere de science, & les autres qui se battent pour le point d'honneur, ce que i'ay tasché de faire en cette occasion, où vous me faites la faueur de me témoigner la satisfaction que vous en auez, & vous me donnez des loüanges qui me persuadent que*

a. *Géométrie*, p. 377-387 et 396-406 de la présente édition.

vous agréerez que ie continuë, ou pluſtoſt que ie finiſſe dans cette lettre ce que vous auez commencé de lire dans la precedente.

Et, premierement, ie vous aſſure que ledit ſieur de Roberual ne penſe aucunement à biaiſer, ny à prendre vos paroles autrement que vous ne les auez écrites; car, lors que dans ma lettre i'ay dit* par l'angle, *s'il y a quelque faute, elle eſt à moy, parce qu'il l'entend de meſme que vous, & comme vous l'expliquez dans voſtre lettre & dans voſtre liure, c'eſt à dire, dans l'eſpace compris par les lignes qui forment l'angle; & ayant pris voſtre enonciation en meſme ſens que vous, il m'en a fait voir la demonſtration, ainſi que ie vous ay dit, il y a tres-long-temps, & meſme la publia dés l'année | 1637, en l'aſſemblée de quelques Meſſieurs qui conferoient des Mathematiques. Il ne s'eſt pas auſſi arreſté aux figures de voſtre liure, mais ſeulement à voſtre enonciation; car celle de la page 331*[a] *monſtre euidemment le peu d'intelligence de celuy à qui vous vous eſtes fié pour la tracer: c'eſt où le lieu eſt repreſenté par vne hyperbole, laquelle, ne paſſant par aucun des ſix points où les quatre lignes peuuent s'entrecoupper, couppe neantmoins la ligne TG au point H, fort éloigné de tous ces ſix points, qui eſt vne abſurdité ſi manifeſte, qu'encore que ledit ſieur de Roberual croye que vous ne vous ſoyez pas donné la peine de conſtruire ce lieu, il ne doute pas toutesfois que vous ne la voyïez incontinent. De meſme que celle de la page 308*[b]*, où vous dites que,* pour trois ou quatre lignes données, les points cherchez ſe rencontrent

a. Page 404 de la présente édition.
b. Page 381, lignes 15-18.

tous en vne ſection conique; *ce qui n'eſt pas veritable : car ils ne ſe trouuent pas tous dans vne de ces ſections, quand vous prendriez les deux hyperboles oppoſées pour vne ſection, comme nous faiſons auec les Anciens. Et il m'a fait remarquer que cette faute peut bien auoir eſté cauſe d'vne autre dans la page 313* [a], *où vous dites qu'*on pourra trouuer vne infinité de points par leſquels on décrira la ligne demandée. *Car il ſe pourra faire que tous ces points ne feront pas dans vne meſme ligne, ſçauoir, lors que quelques-vns d'iceux ſeront dans l'vn des eſpaces qui ſont diſtinguez par les quatre lignes données, & d'autres en vn autre eſpace. Et finalement, il ſoûtient que vous ne ſçauriez donner aucun cas auquel la queſtion ne ſoit touſiours poſſible; comme vous verrez, ſi vous deſirez que nous en parlions dauantage. Ie vous prie de me faire la faueur de croire que ie procede en cecy tres-franchement, & que ie ne vous manderois pas toutes ces choſes, ny n'aurois pas prié Monſieur de Roberual (duquel i'ay aſſez de peine à chevir, à cauſe des écoliers qui l'occupent) de s'expliquer dauantage ſur celles qui ſuiuent, ſi ce n'eſtoit par vne eſtime tres-particuliere que ie fais de voſtre perſonne; car il me ſuffiroit de les ſçauoir.*

| *Il m'a donc dit*, ſur le ſuiet des racines (quelques-vnes deſquelles nous appellons poſitiues en deſſus, ou* poſitiua ſuprà, *ſçauoir celles que vous appellez vrayes; les autres poſitiues en deſſous, ou* poſitiua infrà, *qui ſont celles que vous appellez fauſſes; & les autres impoſſibles, que vous appellez imaginaires), qu'il y a des équations qui changent alternatiuement de ſigne + & —, qui ne*

a. Page 386, lignes 8-10, de la présente édition.

laiſſent pas d'auoir quelque racine fauſſe ou poſitiue en deſſous, contre ce que vous auez pris la peine de m'écrire[a] *touchant vos pages 373 & 380. Et voicy vne de ces équations qui eſt cubique, en laquelle il n'y a, & ne peut auoir, par ſa generation, aucune racine impoſſible, mais ſeulement vne poſitiue en deſſus, & vne poſitiue en deſſous, quoy que la plus grande partie de celles de ce degré, c'eſt à dire cubique, en ayent trois, excepté quand il y en a d'impoſſibles :*

$$4 - 4a + 4a^2 - a^3.$$

Et pour monſtrer qu'il n'y en a point d'imaginaire, il ne faut que remarquer qu'en toute équation où il y a de ces racines impoſſibles, il n'y en a iamais moins de deux, & partant, en vne équation cubique, où il y auroit deux telles racines impoſſibles, il n'y en pourroit auoir qu'vne, poſitiue en deſſus ou en deſſous, ce degré cubique ne pouuant ſouffrir au plus que trois racines. Donc, puiſqu'en l'équation cy-deſſus il y a deux racines poſitiues, il ne ſe peut faire qu'il y en ait de ces impoſſibles.

On peut dire le meſme de l'équation quarrée quarrée ſuiuante, qui a trois racines poſitiues en deſſus & vne en deſſous, quoy que, ſuiuant voſtre doctrine, elle n'en duſt point auoir en deſſous ; & ſi elle en auoit d'impoſſibles, elle ne pourroit auoir que deux poſitiues au plus :

$$12 - 16a + 7a^2 - 4a^3 + a^4.$$

Pour ce qui regarde voſtre conchoïde parabolique, voicy le calcul que nous en auons fait ſur voſtre figure de la page 404*[b]*, que nous ne voulions pas vous enuoyer*

a. Ci-avant p. 397, l. 5.
b. Page 398, l. 6.

sans y adioûter quelque chose de plus precis. La lettre a *est l'inconnuë en la maniere de Monsieur Viete.*

CG, vel MH	a	*L'équation est entre les quarrez IM*
latus rectum	b	*& MC ensemble d'vne part, & le*
DE	c	*quarré IC de l'autre, c'est à dire*
AB	d	*entre les quarrez de* f — a < *&* > *de*
IH	f	$\frac{da}{b} - \frac{cd}{a} + g - \frac{a^3}{b} + c$ *d'vne part, &* hh
HB	g	*de l'autre; & l'équation vient de cette*
IC	h	*sorte :*

$$
\begin{aligned}
&+ b^2c^2d^2 - 2b^2cdga + b^2g^2a^2 + 2bdga^3 - 2bga^4 - 2da^5 + a^6 \parallel 0 \\
&\quad - 2b^2c^2da + b^2c^2a^2 + 4bdca^3 - 2bca^4 \\
&\qquad - 2bcd^2a^2 - 2b^2fa^3 + d^2a^4 \\
&\qquad + 2b^2cga^2 \qquad\qquad + b^2a^4 \\
&\qquad + b^2f^2a^2 \\
&\qquad - b^2h^2a^2
\end{aligned}
$$

Dans laquelle équation toutes les especes sont distinguées auec leurs signes, supposant vostre figure comme elle est. Nous l'aurions[a] *aussi faite supposant la ligne LH (que nous appellons G)*[b] *de l'autre part vers L; mais nous ne vous l'enuoyons pas, parce qu'on reconnoist incontinent qu'elle est inutile en l'équation particuliere que vous auez enuoyée, qui est celle que nous voulions precisement examiner, où il se trouue qu'en la parabole requise à vostre dite équation numerique, sçauoir*

$$+ 1296 - 3060\,a + 2664\,a^2 - 1115\,a^3 + 239\,a^4 - 25\,a^5 + a^6 \quad 0,$$

le costé droit doit estre $\sqrt{\frac{1571}{4}}$ *; le quarré de DE, ou* c^2 *en*

a. *Lire* auions ?
b. G *est une leçon très suspecte. Lire* « c » ?

nos especes, $\frac{20736}{419375}$; *la ligne A B*, ou d, *12* $\frac{1}{2}$; *I H, ou* f, $\frac{409}{61}$; *I C*^{2}, *ou* h^2, $\frac{1411200}{40931}$; *& le rectangle sous le costé droit & la ligne H B, ou* bien g, *est 39* $\frac{31}{50}$.

D'où il est manifeste qu'en cét exemple le centre du cercle C N Q est dans l'espace compris par la conchoïde parabolique Q A C N, & non pas au dehors. On voit aussi que ce cercle ne doit pas coupper cette conchoïde de l'autre part de la ligne B vers A Q, parce que A B, estant desia 12 $\frac{1}{2}$, *& les autres perpendiculaires de cette part, estant plus grandes, excederoient la plus grande racine 9; il faut donc que les six points que le cercle donnera en cette conchoïde | soient dans la portion de cette ligne depuis A par C, par N, &c. à l'infiny. Voyez, s'il vous plaist, si cela se peut.*

Le moyen que nous auons de l'examiner est indubitable; car posé, par exemple, qu'on veüille examiner la racine 9[a], *qui soit comme G C (c'est le mesme pour toutes les autres), il n'y a qu'à mener la parallele C M, & calculer où le cercle la couppe. Or, pource qu'en ce cas G D sera connuë, on sçaura où la ligne droite A C prolongée couppera l'axe D B, & quelle longueur aura la ligne G C, d'où l'on verra si E D reste de la longueur requise, & si cela arriue à toutes les six racines, posant qu'en tous les six cas le point C & ses semblables soient tant dans la circonference du cercle que dans celle de la conchoïde & dans la ligne droite; ce qui n'a autre difficulté que la longueur du calcul de ces triangles. Et bien que vous ayez suiuy vne autre construction que nous, pour trouuer vostre costé droit & vos autres lignes, nous les auons neantmoins trouué les mesmes par la*

a. *Clerselier imprime :* « la racine G R (*ou peut estre 9*) ».

noſtre, ce qui nous a ſeruy de témoignage que nous ne nous eſtions pas mépris dans l'operation. Et vous verrez auſſi par là que ce n'eſt pas à la veuë, mais par le raiſonnement, que l'examen en a eſté fait.

En voila, ce me ſemble, aſſez en matiere de Geometrie, & peut-eſtre trop pour voſtre loiſir, s'il vous y falloit employer dauantage de temps qu'il n'en faut pour le lire, & ie n'y adiouſteray rien de plus, ſi ce n'eſt que, pour la demonſtration dont vous me parlez touchant Monſieur de Cauendiſch[a]*, ledit ſieur de Roberual m'a aſſuré luy auoir donnée, & qu'il n'a pas empeſché qu'il ne vous l'ait fait voir, n'eſtant aucunement chiche de ces choſes, lors qu'il croit qu'on les receura de meſme qu'il les donne. Pour les aſymmetries*[b]*, il dit qu'il ſuffit que vous voyïez comme il y procede, & que ſa maniere eſt vniuerſelle; ſi la voſtre eſt plus courte & meilleure, vous m'obligerez beaucoup de me l'envoyer. Et me permettrez, s'il vous plaiſt, de finir cette lettre par ce que vous me mandez de Monſieur Toricelly*[c] **, ſur quoy ie crois vous pouuoir entierement ſatisfaire, en |ayant eu vne particuliere connoiſſance. Il ne s'eſt fait connoiſtre en France qu'en Octobre de l'année 1643; nous auons l'original de ſa lettre de 1646, dans laquelle il auoüe que cette ligne de la roulette ou cycloïde ne luy appartient point, & que iuſques à la mort de Galilée, qui fut en 1642, on n'en ſçauoit rien en Italie. Il a, du depuis,* * *continué à écrire qu'il n'auoit aucune connoiſſance des ſolides, ſoit à l'entour de la baſe, ſoit*

a. Ci-avant p. 400, l. 22.
b. Page 392, l. 19.
c. Page 400, l. 12.

autour de l'axe de cette ligne; & ayant, quelque temps apres, trouué la raiſon de celuy autour de la baſe à ſon cylindre, il enonça auſſi, mais fauſſement, la raiſon de celuy autour de l'axe à ſon cylindre de meſme hauteur, ſçauoir comme de 11 à 18. Ce qui donna ſuiet à Monſieur de Roberual, en l'examinant, de trouuer la veritable, qui eſt enoncée dans le liure des Reflexions *du Pere Merſenne*[a], *& que ny ledit Toricelly, ny perſonne autre que luy, non pas meſme Monſieur de Fermat, n'a iamais pû demonſtrer. Apres cela, vous-meſme, Monſieur, auez écrit vne lettre que ledit ſieur de Roberual m'a fait voir, de l'année 1638*[b], *dans laquelle vous donnez la demonſtration de l'eſpace compris par cette ligne & ſa baſe, comme d'vne choſe qu'il a trouuée. I'ay pluſieurs lettres de Monſieur Fermat de l'année 1637, qui diſent le meſme, & qui témoignent ſa franchiſe, en ce que, s'eſtant mépris ſur le ſuiet de cette ligne & d'vne enonciation dudit ſieur de Roberual, qui luy apparut d'abord fauſſe, il ſe retracta genereuſement par le courrier ſuiuant*[c]. *Monſieur Des-Argues a imprimé la meſme choſe en 1639*[d], *& le Pere Merſenne en cent endroits; & neantmoins, ſi vous ne le trouuez pas bon, ledit ſieur de Roberual ne veut pas ſe l'attribuer, & m'a dit qu'il la laiſſe à celuy qui la pourra prendre; m'ayant encore aſſuré ſur ce ſuiet (ce que ie ne vous écrirois point, ſi*

a. Chap. 1, art. 5, p. 71.

b. Lettre CXXIII ci-avant, t. II, p. 134.

c. Carcavi dit à tort que ces lettres de Fermat sont de 1637. En février 1638 au plus tôt (*Œuvres de F.*, II, p. 135), Fermat, à qui le rapport découvert par Roberval n'avait pas encore été communiqué, émit un doute sur la vérité de la quadrature, dans une lettre à Mersenne.

d. « Au mois d'aoust 1640, et non en 1639. » (*Inst.*) Il s'agit de l'opuscule mentionné, t. III, p. 246, *éclaircissement*.

vous n'auiez intereſt de le ſçauoir), qu'il pourroit vous reprocher ce qu'vn Anonyme, qui a fait quelque petit écrit d'Algebre, vous obiecte (quelques-vns croyent que c'eſt vn Pere Ieſuite), que, dans la formation de vos équations, vous ne faites que redire ce qui a eſté publié dés l'année 1631 par vn Anglois, nommé | Hariot[a], *duquel nous n'auons pas icy grande connoiſſance, du moins moy, qui ſuis parfaitement & en verité,*

Page 415, l. 4. — A lire cette dernière des trois lettres (dont une perdue) que Carcavi écrivit à Descartes, il est aisé de comprendre que celui-ci ait arrêté la correspondance commencée. S'il avait espéré trouver dans Carcavi quelqu'un qui pût remplacer Mersenne pour le tenir au courant des nouvelles scientifiques, son espoir se trouvait absolument déçu : non seulement le futur membre de l'Académie des Sciences se montre, dans ces lettres, singulièrement incapable comme mathématicien, mais de plus, il entame, sous l'influence de Roberval, de pédantes discussions et conteste des vérités aisées à reconnaître. Descartes ne pouvait perdre son temps à lui faire toucher du doigt ses erreurs et à lui apprendre à calculer. Mersenne pouvait bien n'être pas plus fort géomètre que Carcavi, mais au moins il ne se faisait pas illusion sur son propre compte et savait s'en rapporter aux premières affirmations de Descartes.

Malheureusement, par suite même de l'insuffisance de Carcavi comme mathématicien, nous ne pouvons reconnaître avec précision la part réelle de Roberval dans ce dernier renouveau des anciennes disputes. Nous avons vu comment Descartes, dans sa lettre DLXII (p. 366) avait répondu par une véritable provocation à une avance du professeur au Collège de France relative à la question proposée par Fermat sur l'élimination des radicaux. Dans la lettre du 9 juillet (DLXIII, p. 373), Carcavi signale trois critiques de Roberval sur divers passages de la *Géométrie*. Descartes y répond le 17 août (DLXV, p. 394) d'une façon qui aurait dû être considérée par Carcavi comme péremptoire. Tout au contraire, il revient, le 24 septembre, sur les trois critiques en question, que nous allons successivement examiner dans ces éclaircissements.

La première, dont il s'agit ici, est la seule qui ait quelque apparence de raison. En fait, p. 326 de sa *Géométrie*, Descartes, pour traiter le problème *ad quatuor lineas*, suppose le point C de la courbe dans un des angles formés par deux des droites données. Il ajoute qu'il faut ensuite le supposer dans chacun des autres trois angles (hypothèses dont nous nous

a. Voir ci-avant, t. II, p. 457-461, *éclaircissement*.

dispensons aujourd'hui, grâce aux conventions sur les signes + et —), et remarque enfin que si, dans les quatre angles, l'hypothèse conduit à une valeur de l'ordonnée nulle ou affectée du signe —, le problème doit être regardé comme impossible. Roberval fait observer que le problème *ad quatuor lineas* est toujours possible dans les quatre hypothèses. Descartes répond, le 17 août, qu'il a voulu faire une remarque générale, sans viser en particulier un énoncé pour lequel évidemment il y a toujours possibilité. En bonne foi, on ne peut guère entendre autrement le passage de la *Géométrie* dont il s'agit. En tous cas, la critique ne porte que sur la rédaction ; elle a un caractère de pédantisme accusé.

Mais, d'après la réponse de Carcavi, Roberval ne paraît pas avoir compris ou admis l'excuse de Descartes ; et nous le voyons mettre en avant d'autres critiques se rattachant au même sujet et qui témoignent au moins de sa part d'une étude de la question ayant amené un progrès réel. Descartes, en traitant le lieu *ad quatuor lineas*, s'était dispensé d'examiner les quatre hypothèses qu'il avait signalées comme à faire sur la position du point C. Comme il l'écrivait à Fl. de Beaune, le 20 février 1639 (t. II, p. 511, l. 25), il n'a point cherché à donner l'analyse complète du problème, mais seulement le mode de construction des lieux. Roberval, en refaisant l'analyse, a constaté qu'elle conduit, non pas à une seule conique donnée, mais à un couple de coniques. Du moins, quoique Carcavi paraisse l'ignorer (a-t-il voulu, de concert avec Roberval, en faire un mystère à Descartes ?), il n'est guère admissible que la reconnaissance de l'existence de points du lieu dans les quatre angles n'ait pas été immédiatement suivie de la conclusion que le lieu comprenait plusieurs coniques. — D'autre part, Roberval remarque, à propos des figures de la *Géométrie*, que le lieu doit passer par les quatre points où se coupent les deux couples de droites données. Nous avons déjà vu cette remarque en septembre 1639 (voir t. II, p. 580, *éclaircissement* sur p. 576, 1), et il est incompréhensible que Carcavi parle des six points où se coupent quatre droites, à moins d'admettre qu'il n'ait pas saisi le sens des paroles de Roberval.

Comme le disait Descartes en 1639 (II, p. 576, l. 6), il ne fallait pas une grande science pour faire cette remarque. Mais la décomposition du lieu en deux coniques a une plus grande importance. Lorsqu'il rédigeait à la hâte sa *Géométrie*, Descartes connaissait-il cette décomposition ? S'est-il tu volontairement à cet égard, comme il l'a certainement fait sur d'autres points qu'il s'est abstenu d'éclaircir pour les autres ? Il est à peu près impossible de se prononcer sûrement à cet égard. En tous cas, du moment où il ne laisse rien supposer de pareil dans la rédaction de sa *Géométrie*, il est juste de reconnaître le mérite de l'analyse de Roberval. Mais à quelle époque remonte-t-elle ?

En parlant d'une publication faite dès 1637 comme communication à la « Conférence » des mathématiciens de Paris (la première Académie), Carcavi commet un de ces anachronismes qu'on ne rencontre que trop

fréquemment dans l'*Histoire de la roulette*, de Pascal, et dans les lettres de Roberval lui-même. Ici l'erreur est tellement singulière (surtout dans une affirmation faite à Descartes) qu'on peut se demander s'il n'y a pas une faute d'impression dans le texte de Clerselier, et s'il ne faut pas lire 1639. On sait que la *Géométrie* n'arriva à Paris qu'en décembre 1637; pendant toute la controverse mathématique de 1638, aucune allusion n'est faite au texte de la page 326 de la *Géométrie*, alors que la critique sur les pages 405-406 apparaît dès avril 1638 (t. II, p. 114). Dans le t. IV, p. 365 (*éclaircissement*), nous avons essayé d'expliquer comment, en 1646, quand Roberval entretint Descartes du problème de Pappus, il ne formula point la critique de 1649, alors que cependant il devait avoir, dès 1640, terminé son analyse du lieu *ad quatuor lineas*. En tout cas, les conclusions de cette analyse n'attirent pas l'attention de Mersenne avant 1648, et quand Carcavi informe Descartes, la chose est évidemment nouvelle pour celui-ci, tandis qu'il connaît déjà les deux autres critiques de Roberval.

Page 416, l. 24. — Il n'y a aucune allusion dans la correspondance antérieure, à une remarque de Roberval sur un prétendu défaut de la règle des signes de Descartes relative au nombre des racines d'une équation. C'est Beaugrand[a], dans ses pamphlets mathématiques contre Descartes, qui semble s'être le premier attaqué à cette règle. Toutefois Descartes (ci-avant p. 397, l. 14) avait eu connaissance, par Chauveau, des critiques de Roberval.

Il est difficile de reconnaître sur quoi portaient ces critiques. Les deux exemples que donne ici Carcavi sont manifestement erronés. La première équation :

$$x^3 - 4x^2 + 4x - 4 = 0$$

n'aurait d'après lui que deux racines, l'une positive, l'autre négative. Il est évident, tout au contraire, qu'elle ne peut avoir de racine négative, puisque, pour toute valeur de x inférieure à zéro, le premier membre est négatif et non pas nul. Il y a, en fait, une seule racine positive (irrationelle comprise entre 3 et 4) et deux racines imaginaires.

On pourrait être conduit à penser, d'après l'affirmation de Carcavi (qu'il n'y a que deux racines), que Roberval considérait les racines multiples comme une racine simple. Mais il est en tous cas impossible de concilier cette hypothèse avec l'autre affirmation que les deux racines sont de signes contraires, tandis que l'équation ne présenterait que des variations de signes, sans permanence. Quand donc les coefficients de l'équation ci-dessus auraient été mal imprimés par Clerselier, Carcavi ne s'en est pas moins rendu responsable d'une erreur grossière.

a. *La correspondance de Descartes dans les inédits du fonds Libri*, par Paul Tannery (Paris, Gauthier-Villars, 1893), p. 49. — L'attaque porte sur les racines imaginaires.

La seconde équation

$$x^4 - 4x^3 + 7x^2 - 16x + 12 = 0$$

a deux racines positives, 1 et 3, et deux racines imaginaires, $\pm 2\sqrt{-1}$. L'affirmation de Carcavi, qu'elle aurait trois racines positives et une racine négative, est donc tout aussi absurde que celles qui concernent l'équation du 3e degré; et quoiqu'il dise avoir prié Roberval de s'expliquer sur cette question, il s'agit là de calculs trop simples pour attribuer la responsabilité de telles erreurs à un analyste dont la valeur ne peut être méconnue.

Page 417, l. 26. — La troisième critique de Roberval figure déjà comme nous l'avons dit, dans sa lettre d'avril 1638, et Descartes y répondit dès lors (lettre à Mersenne du 3 juin 1638, CXXIV, t. II, p. 156-157) que son contradicteur se trompait purement et simplement. A Carcavi, qui renouvelle cette critique, Descartes a indiqué (p. 397, l. 14) un moyen très simple de reconnaître l'erreur. Il a formé une équation ayant six racines positives (1, 2, 3, 4, 5, 9), et proposé à son correspondant de calculer les éléments de construction du cercle et de la « conchoïde parabolique », qui, d'après sa méthode, doivent fournir ces six racines comme ordonnées de leurs points d'intersection. Il était évident que, si le calcul ne révélait pas d'impossibilité, il n'y avait pas à faire intervenir la « compagne », qui ne pourrait donner que des ordonnées négatives.

Roberval, plutôt que Carcavi, a effectué le calcul; les résultats sont exacts et corrects; mais par une singulière obstination, qui peut servir d'exemple du danger de l'abus de l'intuition géométrique, ne pouvant s'imaginer une courbe ayant les flexuosités nécessaires pour couper le cercle en six points, il n'est point satisfait et prétend qu'il faut recourir à une vérification complémentaire, tout en reculant devant la longueur des calculs qu'elle nécessiterait. Certainement Descartes n'avait pas à répondre à une pareille prétention.

En résumé, les trois critiques de 1649 ne sont nullement à la gloire de Roberval, mais elles entachent au moins autant le caractère de Carcavi, qui n'aurait pas dû se mêler de questions qu'il était incapable de juger.

Page 420, l. 19. — Sur le commencement des rapports entre Torricelli et les mathématiciens français, voir t. IV, p. 557, *éclaircissement*. Voici, d'après le MS. latin 11196 de la Bibliothèque Nationale, le début de la première lettre de Roberval à Torricelli, datée du 1er janvier 1646. Ce début est particulièrement intéressant, parce qu'il donne la première version des allégations contenues dans l'*Histoire de la Roulette* de Pascal. Il a du reste déjà été publié dans la *Lettera a Filaleti di Timauro Antiate della vera storia della Cicloidè, e della famosissima Esperienza dell' Argento vivo* (In Firenze, all' insegno della Stella, 1663), opuscule de Carlo Dati.

« Clarissimo viro Torricellio Æ. P. de Roberval S. P. D. »

« Vir Clarissime, Iam biennium elapsum est ex quo litteras tuas ac-
» cepi, quibus vt statim responderem multæ me causæ inuitare videban-
» tur : tum vt tibi significarem me, tenuitatis meæ conscium, humanitati
» tribuere eximias illas laudes, quarum erga me, nihil tale meritum,
» plane prodigus fuisti ; tum etiam vt, quia de Trochoide nostrâ, quam
» ipse Cycloidem vocas, multa verba tanquam de antiquâ propositione
» feceras, quæ, cùm a celeberrimo Galilæo tentata solui non potuisset,
» tibi non speranti, vix etiam quærenti, se ultro obtulisset, monerem
» talem propositionem multis iam ab annis per Galliam iactatam fuisse :
» a quo autem primum propositum, incertum : donec tandem anno duo-
» decimo iam elapso (*c'est-à-dire fin 1633*), ego a Reuerendo nostro
» Mersenno non leui expostulatione incitatus, in illius demonstrationem
» incidi, quam tamen per annum integrum (*c'est-à-dire pendant l'année
» 1634*) cum nemine ex nostris geometris communicaui, sed tantùm
» curaui vt ipsi me inuenisse rescirent, nondum patefactâ illis ratione
» subsesquitertiâ quam illa obtinet ad suum parallelogrammum. Anno
» autem illo elapso, quia publicum certamen pro cathedrâ regiâ, quod
» expectabam, et cui talem propositionem cum suis tangentibus et soli-
» dis servabam, non obtigerat, aperui subsesquitertiam illam rationem [a],
» sine demonstratione. At cùm duo ex nostris geometris, nempe D. de
» Fermat et D. Descartes demonstrationes inuenerunt, inter se penitus et
» à nostrâ diuersas, atque exinde propositio illa vulgata est, ita vt nunc
» pro nouâ haberi apud nostros nullo modo possit, quæ per tot annos
» iam inueterauit ; earum autem demonstrationum illam, quæ a Dom.
» Descartes missa fuerat, Ioannes de Beaugrand excepit et propriâ manu
» scriptam, cuius duplum ipse Mersennus et ego et multi alii perlegimus,
» ad ipsum Galilæum misit ; estque penitus eadem cum unâ ex tribus
» quas a nobili viro D. du Verdus, iam Romæ degente, tanquam in Italiâ
» inuentas nuper accepi, et, quoniam circa ea tempora quibus ad celeber-
» rimum Galilæum scribebat ipse de Beaugrand, compertum est eumdem
» non solum illam propositionem, sed et multas alias aliorum authorum,

a. Ce serait donc, d'après Roberval, en 1635, comme le dit aussi l'*Histoire de la Roulette*. Or il y a ici une erreur palpable de deux ans au moins, probablement par suite d'une confusion de mémoire (car quel intérêt aurait eu Roberval à altérer sciemment la vérité ?) En 1634, il y avait eu concours réel pour la chaire de Ramus (voir t. I, p. 291, *éclaircissement*, sur p. 288, l. 26) ; il devait y en avoir un autre trois ans après, en 1637 ; mais personne ne disputa la chaire à Roberval. Et c'est le 28 avril 1638 (t. II, p. 116) que Mersenne communiqua à Descartes la découverte de l'aire de la cycloïde, le 1er juin 1638 (*Œuvres de Fermat*, t. II, p. 151) que Roberval l'annonça lui-même à Fermat. Mais dès auparavant Mersenne l'avait publiée dans sa *Seconde partie de l'Harmonie universelle* (1637).

» tanquam suas, suppressis authorum ipsorum nominibus, quocumque
» missitare consueuisse; factum est vt vir doctissimus D. Desargues,
» cùm talem plagiarium ferre non posset, de eâ re, in quodam ex suis
» operibus iam ante sex annos in lucem emissis, disertis verbis scripserit,
» vt quid cuique proprium esset, omnes certiores faceret. Ibi autem ipse D.
» Desargues D° de Fermat suam de tangentibus curuarum deque minimis
» et maximis inueniendis methodum, mihi autem meam Trochoidem, a
» plagiario illo recuperatas, nostris vtriusque nominibus redditis, restituit.
» Hæc, inquam, erant de quibus statim monendus mihi videbare..... »

Il existe trois lettres de Torricelli de 1646, deux datées du 7 juillet et adressées à Roberval et à Mersenne, la troisième du 8 juillet à Carcavi. La première seule parle de la cycloïde et en des termes quelque peu différents de ceux que Carcavi veut faire supposer.

« Clarissimo Viro Roberuallio Torricellius S. P. D. »

« De Trochoide (esto enim quantumlibet Trochoides), siue Italicum
» siue Gallicum problema sit, nihil meâ interest; meum certe non est,
» quod ad inuentionem attinet. De authore ipsius, quod ego acceperam
» ab amicis, illud credideram scripseramque. Vos aliter vultis; per me
» iam licet. Hoc certissimum est (quicquid tandem feratur ab aliis), cele-
» berrimum Galilæum vsque ad supremum vitæ diem mensuram illius
» figuræ ignorauisse, quam ex Galliâ non accepit, vbi fortasse inuenta
» non fuerat. Illud certe profitebatur, neque video cur demonstrationem
» illius, si a quopiam accepisset, in commune non protulisset ad gloriam
» suam, quamquam aliena esset. Ego fateor non adeo multis abhinc an-
» nis demonstrationes illas me reperisse, sed proprio marte, non minus
» quàm a quopiam alio, siue ante me, siue post, factum sit. Si verò ali-
» qua ex meis demonstrationibus conuenit cum Gallicis, primùm, quod
» ad meam internam quietem attinet, quodque plurimi facio, ego mihi
» conscius sum illas omnes ex meo reperisse, et quicumque me nouerit
» idem credet; deinde quidquid alii credant, nihil me mouet. Eximium
» illud voluptatis frustum, quod percipimus vnusquisque in inuentione
» veritatis, et pro quo tantùm speculor, nemo a me auferet; de gloriâ
» quam per contentiones et controuersias acquirere debeam, minime sol-
» licitus sum. Propterea non tantùm vnam, sed et omnes demonstra-
» tiones illas, si quis volet, concedere paratus ero, dummodo per iniu-
» riam non eripiet..... »

Que Roberval, au reste, n'ait pas considéré cette réponse de Torricelli comme entièrement satisfaisante à son point de vue, il y en a une preuve suffisante dans le fait qu'il revient sur cette question au cours de la très longue réplique : *Si me vnum respicerem*, insérée dans le t. VI (p. 440-478) des anciens *Mémoires de l'Académie Royale des Sciences* (édition de 1730). Cette réplique, sans date, ne paraît avoir été terminée qu'après la mort de Torricelli (25 octobre 1647).

Page 420, l. 27. — Ce n'est nullement « du depuis » c'est-à-dire après juillet 1646, que Torricelli a pu continuer à écrire qu'il n'avait aucune connaissance des solides de révolution engendrés par la rotation de la cycloïde autour de sa base ou de son axe. Il l'avait dit à Roberval dans sa lettre d'octobre 1643; mais dès 1644, dans une lettre à Mersenne [a], Torricelli énonça les rapports de 5 à 8 et de 11 à 18 entre les volumes autour de la base et de l'axe et les cylindres enveloppants. Roberval prétend avoir dès auparavant démontré le premier rapport et l'avoir fait connaître « jamdudum [b] ». Quant au second, il dit ne l'avoir cherché qu'en soupçonnant une erreur de Torricelli, et il corrige cette erreur dans sa lettre du 1er janvier 1646.

Mersenne imprima la correction de Roberval, page 71 de ses *Reflectiones physico-mathematicæ* de 1647. Mais lorsqu'il y dit : « Clarissimus » enim D. de Roberval, quem aliàs nostrum appello Geometram, et qui » primus omnium Trochoidem ipsam atque ipsius solida et eorum om- » nium centra grauitatis inuenit et iam ab anno 1634 demonstrata mecum » et pluribus aliis communicauit... », il est clair que 1634 ne peut être qu'une faute d'impression (probablement pour 1643).

Il est singulier, d'autre part, que, pour établir la priorité de Roberval sur Torricelli, en ce qui concerne la quadrature de la cycloïde, Carcavi fasse appel à un opuscule de Desargues, le *Brouillon proiect* d'août 1640, et ne précise point quand Mersenne en aurait parlé pour la première fois. Or, dans la *Seconde Partie de l'Harmonie universelle* (Paris, Ballard, 1637), au livre second des *Mouvements*, prop. 9, Mersenne parle de la cycloïde comme si c'était une demi-ellipse. Mais, page 24 des *Nouvelles observations physiques et mathématiques*, annoncées dans le titre et insérées à la suite de l'ouvrage avec une pagination spéciale, il différencie la cycloïde sous le nom de *roulette*, et donne, d'après Roberval, les quadratures de la roulette ordinaire, de la roulette allongée et de la raccourcie. Il est vrai que cette publication dans le gros in-folio de Mersenne ne semble pas avoir attiré l'attention, et ni Descartes ni Fermat n'en avaient eu connaissance.

En résumé, la priorité de Torricelli pour la quadrature de la cycloïde, malgré ce qu'en avait écrit Descartes à Carcavi (ci-avant, p. 400, l. 12) ne peut être soutenue. La découverte de cette quadrature remonte, en effet, à 1636 et la publication par Mersenne à 1637. La réinvention par Torricelli est, d'après son récit même, postérieure à la mort de Galilée (1642).

a. Roberval a eu aussitôt connaissance de cette lettre, et d'ailleurs Mersenne inséra immédiatement les résultats obtenus par Torricelli dans les *Errata* de sa *Synopsis* de 1644.

b. De fait (voir t. II, p. 395), le 11 septembre 1638, Mersenne avait communiqué à Descartes un énoncé relatif au volume du solide de la roulette. Mais Descartes l'a jugé erroné.

DLXXI.

Descartes a Elisabeth.

[Stockholm, 9 octobre 1649.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 50, p. 147-148.

« A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc. », *sans date. Mais la date est donnée par la réponse d'Elisabeth, lettre DLXXVIII ci-après, du 4 décembre.*

Madame,

Eſtant arriué depuis quatre ou cinq iours à Stocholm, l'vne des premieres choſes que i'eſtime appartenir à mon deuoir eſt de renouueller les offres de mon tres-humble ſeruice à voſtre Alteſſe, afin qu'elle puiſſe connoiſtre que le changement d'air & de païs ne peut rien changer ny diminuer de ma deuotion & de mon zele. Ie n'ay encore eu l'honneur de voir la Reine que deux fois*; mais il me ſemble la connoiſtre déia aſſez, pour oſer dire qu'elle n'a pas moins de merite & < a > plus de vertu que la renommée luy en attribuë. Auec la generoſité & la maieſté qui éclattent en toutes ſes actions, on y voit vne douceur & vne bonté, qui obligent tous ceux qui aiment la vertu & qui ont l'honneur d'aprocher d'elle, d'eſtre entierement déuoüez à ſon ſeruice. Vne des premieres choſes qu'elle m'a demandées a eſté ſi ie ſçauois de vos nouuelles, & ie n'ay pas feint de luy dire d'abord ce que ie penſois de voſtre Alteſſe; car, remarquant la force de ſon

esprit, ie n'ay pas craint que cela luy donnaſt aucune ialouſie, comme ie m'aſſure auſſi que V. A. n'en ſçauroit auoir, de ce que ie luy écris librement mes ſentimens de cette Reine. Elle eſt extremement portée à l'étude des lettres ; mais, pource que ie ne ſçache point qu'elle ait encore rien veu de la Philoſophie, ie ne puis iuger du gouſt qu'elle y prendra, ny ſi elle y pourra employer du temps, ny par conſequent ſi ie ſeray capable de luy donner quelque ſatisfaction, & de luy eſtre vtile en quelque choſe. Cette grande ardeur qu'elle a pour la connoiſſance des lettres, l'incite ſur tout maintenant à cultiuer la langue Grecque*, & à ramaſſer beaucoup de liures anciens ; mais peut-eſtre que cela changera. Et quand il ne changeroit pas, la vertu que ie remarque en cette Princeſſe, m'obligera touſiours de preferer l'vtilité de ſon ſeruice au deſir de luy plaire ; en ſorte que cela ne m'empeſchera pas de luy dire franchement mes ſentimens ; & s'ils manquent de luy eſtre agreables, ce que ie ne penſe pas, i'en tireray au moins cet auantage que i'auray ſatisfait à mon deuoir, & que cela me donnera occaſion de pouuoir d'autant plutoſt retourner en ma ſolitude, hors de laquelle il eſt difficile que ie puiſſe rien auancer en la recherche de la verité ; & c'eſt en cela que conſiſte mon principal bien en cette vie. Monſieur Fr(einshemius) a fait trouuer bon à ſa Maieſté que ie n'aille iamais au Chaſteau, qu'aux heures qu'il luy plaira de me donner pour auoir l'honneur de luy parler : ainſi ie n'auray pas beaucoup de peine à faire ma cour, & cela s'acommode fort à mon humeur. Apres tout neant-

moins, encore que i'aye vne tres-grande veneration pour ſa Maieſté, ie ne croy pas que rien ſoit capable de me retenir en ce païs plus long-temps que iuſques à l'eſté prochain ; mais ie ne puis abſolument répondre de l'auenir. Ie puis ſeulement vous aſſeurer que ie ſeray toute ma vie, &c.

Page 429, l. 9. — Baillet raconte ainsi ces deux audiences, qui semblent avoir eu lieu le 5 et le 6 octobre :

« M. Descartes arriva heureusement à Stokholm au commencement du » mois d'octobre (*voir la suite de ce passage ci-après, lettre du 6 no-* » *vembre*)... Le lendemain M. Descartes alla faire la révérence à la » Reine, qui le reçut avec une distinction qui fut remarquée de toute la » Cour, et qui contribua peut être à augmenter encore la jalousie de » quelques Sçavans, à qui sa venuë sembloit avoir été redoutable. » M. Freinshemius ne fut pas de leur nombre. Il n'y eût point de bons » offices qu'il ne se mit en devoir de rendre à M. Descartes, qui prit » langue de luy pour tous les usages de la Cour et du païs. On prétend [*en* » *marge :* Rélat. MS. de Belin] que c'étoit alors la coûtume en Suéde que » les Pilotes qui arrivoient à Stockholm, allassent se présenter au Palais, » pour rendre comte à la Reine ou au Sécrétaire d'Etat de la commission » dont ils s'étoient acquitez. La Reine, que l'arrivée de M. Descartes » avoit mise en belle humeur, ordonna que l'on fit entrer le Pilote qui » avoit été chargé de l'amener, et lui demanda en riant quelle espéce » d homme il croyoit avoir conduite dans son vaisseau? *Madame*, répon- » dit le Pilote, *ce n'est pas un homme que j'ay amené à vôtre Majesté,* » *c'est un demy-Dieu. Il m'en a plus appris en trois semaines sur la* » *science de la Marine et des vents et sur l'art de la Navigation, que je* » *n'avois fait en soixante ans qu'il y a que je vais sur mer. Je me crois* » *maintenant capable d'entreprendre les voyages les plus longs et les plus* » *difficiles.* » (Baillet, II, 387-388.)

Voir, à la lettre suivante, le récit de la seconde audience, p. 432, B.

Page 430, l. 13. — Baillet, en marge de ce passage, II, 390 : « Son » Maître étoit Isaac Vossius pour cette langue. » Voir ci-après, *éclaircissement* de la lettre du 18 décembre, à Brégy. — Saumaise lui-même fut invité à venir à Stockholm, et après une longue hésitation il y alla. Brasset écrivait à La Thuillerie, le 5 octobre 1649 : « ...Il (*Saumaise*) est fort » esbranlé pour faire vne promenade en Suede, y ayant esté conuié trop » ciuilement par cette sçauante Reyne pour l'en refuser. » (*Bibl. Nat.*, *fr. 17901, f. 684.*)

DLXXII.

DESCARTES A L'ABBÉ PICOT.

Stockholm, 9 octobre 1649.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 390-391 (A) et p. 388-389 (B).

A « M. Descartes ne voulut pas qu'on ignorât en France le favorable ac-
» cueïl qu'il avoit reçû de la Reine, ni la suite des bontez de cette Prin-
» cesse à son égard. [*En marge :* Lettr. MS. à Picot du 9 d'Oct. 1649.]
» Il en écrivit à l'Abbé Picot dès le IX d'Octobre ; et il luy manda que,
» de la maniére qu'il se trouvoit dans l'hôtel de l'Ambassadeur, il croyoit
» être plûtôt à Paris qu'à Stockholm. Il l'assura de nouveau que toute la
» déférence qu'il pouvoit avoir pour les volontez de la Reine, ne luy
» feroit point changer la résolution qu'il avoit de s'en retourner, et qu'il
» pourroit bien partir dés le mois de Janvier suivant, parce qu'à l'égard
» de la Suéde c'est la saison la plus commode pour voyager. Mais il ne
» connaissoit encore qu'à demi l'empire que la Reine avoit déja sur son
» esprit. »

« Le soir de la même journée [*en marge :* Lettr. MS. à Picot du
» 9 Octob., du 4 Décemb., du 25 Décemb.] il vid arriver chez Madame
» Chanut M. le Comte de Bregy, venant de son ambassade de Pologne,
» assez mal satisfait de la plûpart des personnes qu'il avoit vûës à War-
» sovie. On publioit qu'il étoit venu à Stockholm simplement pour saluer
» la Reine ; mais ses assiduitez auprés de cette Princesse firent soup-
» çonner autre chose ; et l'on se douta bien-tôt qu'il se ménageoit un éta-
» blissement considérable dans cette Cour. M. Descartes eut occasion de
» le voir, tant au Palais que chez Madame l'Ambassadrice, pour juger
» que c'étoit un homme d'esprit et de beaucoup de suffisance ; et il con-
» tracta avec luy une amitié que M. de Bregy sçût entretenir fort agréa-
» blement par la connoissance qu'il avoit de sa Philosophie, et par celle
» de l'Abbé Picot. » (BAILLET, II, 390-391.)

B « M. Descartes, le troisiéme jour d'aprés son arrivée, retourna vers la
» Reine (*voir la première audience, p. 431 ci-avant*)..., qui, dans le mi-
» lieu d'une longue conversation, le remit sur deux sujets dont elle l'avoit
» déja entretenu la veille. [*En marge :* Lettr. MS. de M. Desc. du 9 Oc-
» tobre, du 4 Décembre, et ailleurs.] Le premier regardoit le dessein
» qu'elle avoit de le retenir en Suéde par un bon établissement. Elle parla
» dés-lors de le faire naturaliser, et de l'incorporer à la Noblesse Sué-

» doise. Mais M. Descartes, préparé dés la Hollande contre toutes sortes
» de sollicitations [*en marge :* Lettr. MS. à Picot du 14 May 1649], ne
» répondit à celle-là que par compliment, et se fortifia de plus en plus
» dans la résolution d'aller vivre en France aprés la pacification des
» troubles du Royaume, ou au Palatinat du Rhin, ou de se remettre enfin
» dans son ancienne retraite de Nort-Hollande. Le second sujet d'entre-
» tien fut la Princesse Palatine Elizabeth de Bohéme, sur laquelle la
» Reine prit plaisir à faire plusieurs questions à M. Descartes. Elle prit
» ensuite des mesures avec luy pour apprendre sa Philosophie de sa
» bouche; et jugeant qu'elle auroit besoin de tout son esprit et de toute
» son application pour y réüssir, elle choisit la prémiére heure d'aprés
» son lever pour cette étude comme le têms le plus tranquille et le plus
» libre de la journée, où elle avoit le sens le plus rassis et le cerveau plus
» dégagé des embarras des affaires. [*En marge:* Borel pag. 10. Vit.; comp.
» Viogué lettr. MS. — Clersel. préfac. du I tom. des lettr. p. 13.] M. Des-
» cartes reçut avec respect la commission qu'elle luy donna de se trouver
» dans sa bibliothéque tous les matins à cinq heures, sans alléguer le dé-
» rangement qu'elle devoit causer dans sa maniére de vivre, ni le danger
» auquel elle exposeroit sa santé dans ce nouveau changement de de-
» meure, et dans une saison qui étoit encore plus rigoureuse en Suéde
» que partout où il avoit vécu jusques alors. La Reine, en récompense,
» luy accorda la grace qu'il luy avoit fait demander par M. Freinshemius,
» et qui consistoit à le dispenser de tout le cérémonial de la cour, à le
» délivrer de tous les assujettissemens, ou, pour parler comme les Philo-
» sophes, de toutes les miséres des courtisans, et à trouver bon qu'il
» n'allât jamais au Palais, qu'aux heures qu'il plairoit à sa Majesté de
» luy donner pour avoir l'honneur de l'entretenir. Mais, avant que de
» commencer leurs exercices du matin, elle voulut qu'il prit un mois ou
» six semaines pour se reconnoître, se familiariser avec le génie du païs,
» et faire prendre racine à ses nouvelles habitudes, par lesquelles elle
» espéroit luy faire goûter son nouveau séjour, et le retenir auprés d'elle
» pour le reste de ses iours. » (Baillet, II, 388-389.)

DLXXIII.

Descartes a Brasset.

Stockholm, [17] octobre 1649.

Minute de Brasset, Bibl. Nat., *fr. 17901, f. 766.*

Extrait d'une lettre de Brasset, écrite de La Haye, le 4 novembre 1649, à Chanut, qui attendait à Amsterdam son départ pour Stockholm :

« ...*M. des Cartes m'a aussy escrit l'heureux succez de son voyage, et dict tout en vn seul mot, quand il s'excuse de m'entretenir des raretez qu'il a remarquees en ce payz la,*

Parce que ie ſçay deſia, par le teſmoignage de tous ceux qui y ont eſté auant luy, qu'il n'y a rien de plus merueilleux que la Reyne, de laquelle il faict vn ſi grand iugement, qu'il luy ſemble que toutes les loüanges qu'il luy a veu donner par d'autres, ſont fort au deſſoubz de ce qu'elle merite; qu'il ne ſe veut pas eſtendre ſur ce ſuiect, encores que ſon imagination en ſoit ſi fort remplie, qu'il a peine de retenir ſa plume.

Voyla ce que contient son Paranymphe. »

La date de cette lettre de Descartes est donnée, à peu près, dans une réponse écrite de La Haye, le 5 novembre 1649, par Brasset à M. Piques, secrétaire, qui gérait les affaires de France à Stockholm, pendant le congé de Chanut :

« Monsieur, La reprise de correspondance ou vous estes entré par » vostre derniere du 17 de l'autre moys, ne sera pas de longue duree, » puisque voyla M. Chanut sur le chemin de vous en aller souslager... » Ie fayz vn mot de responce a la lettre que vous auez priz la peine de » m'enuoyer de Monsieur des Cartes. Ie craindrois que le puissant » charme de vostre Cour et Reyne, les douceurs de son hospitalité luy » feissent oublier le seiour d'Egmond, s'il n'estoit de l'humeur dont je le » connoy... » (*Ib., f. 768.*)

DLXXIV.

MORUS A DESCARTES.

Cambridge, 21 octobre 1649.

Texte de Clerselier, tome I, lettre 71, p. 311-323.

« Clarissimo viro, summoque Philosopho, RENATO DESCARTES. » Henricus Morus. » *En-tête de Clerselier, Morus écrivit cette quatrième lettre, sans avoir reçu la réponse à sa troisième du 23 juillet,*

p. 376 ci-avant. Descartes avait seulement préparé une ébauche de réponse, lettre DLXVI ci-avant, p. 401, fin d'août, qu'il n'envoya pas. Il ne répondit pas non plus à cette lettre du 21 octobre; nous l'imprimerons donc en petits caractères, comme un document utile, et non comme une pièce nécessaire à l'intelligence des lettres du philosophe.

« Equidem impensè doleo, Vir clarissime, quod tam subitò à viciniâ » nostrâ abreptus sis, et in tam longinquas abductus oras. Habeo tamen, » vt nihil dissimulem, | quo hanc animi ægritudinem ac molestiam miti- » gare possim, meque ipsum consolari. Et certè non minimum est, quod » is honor tibi optimè merenti habitus sit, etiam apud gentes remotis- » simas, nominisque tui claritudo ad Septentrionales vsque spissitudines, » crassasque nebulas, tam potenter penetrauerit. Neque id (quod caput » rei est) frustrà, cùm tantus literarum et literatorum amor generosum » pectus Illustrissimæ Heroinæ, Serenissimæ Reginæ Suecorum, inces- » serit, vt famâ librisque tuis non contenta, à scribendo ad te, vt eam » inuiseres, numquam destiterit, donec voti facta sit compos. Quod ces- » surum credo in magnum illius regni commodum et ornamentum. Quas » ob causas, fateor me minùs inclementer tulisse tuum ab hisce regio- » nibus nostris abcessum, iacturamque itidem exoptatissimæ illius Epis- » tolæ [a], quam, prout promisisti, ante abitum tuum à te expectabam. » Cuius iam recuperandæ spem omnem tantùm abest vt abijciam, vt e » contrà fortiter confidam, te non solum illis quas ante scripsi, sed et » præsentibus literis, cùm ad manus tuas peruenerint, breui responsu- » rum. Quâ fretus confidentiâ, ad Dioptricen tuam pergo, mox ad Me- » teora, si quid fortè ibi occurrerit difficultatis, profecturus : vt tandem » animam meam ijs omnibus exonerare possim, quæ in rem nostram puta- » bam fore tibi pleniùs proponere. Spero enim hoc modo me, cùm » omnia ex meâ parte perfecta sint, quæ præstare oportebat, molliorem » animæ meæ conciliaturum quietem, minùsque in posterum me anxiè » habiturum. »

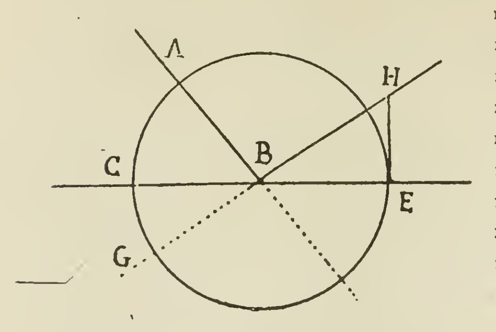
« *Nullo modo illi oppositum* [b]. Linteum CE videtur opponi B pilæ, » aliquo saltem modo, etiam quatenus pila dextrorsum fertur. Quod sic » patebit. » — Ad Diopt. Cap. 2 Artic. 4,

« | Nam GH plenè opponitur pilæ B, perfectéque impedit cursum eius, » tam versus HE quàm versus CE, seu deorsum. Cùm igitur tam propè

a. Voir cette lettre, à l'état de projet, DLXVI, p. 401 ci-avant.

b. Voir p. 97, l. 24, et p. 592, l. 3 de la présente édition. — Les renvois de l'édition de Clerselier sont faits à la traduction latine, imprimée en 1644 par les Elzeviers. Les lignes sont comptées depuis le commencement de l'article, même quand la page change, si ce n'est lorsque la page est indiquée. Dans ce cas seulement, la ligne est comptée suivant l'usage habituel.

» accedat CE ad posituram GH, vt desit tantùm angulus HBE, siue » GBC, ad perfectam oppositionem tendentiæ versus HE, CE, etiam » suam seruans posituram, aliquatenus opponetur pilæ B, etiam quatenus » cursum tendit versus HE. Quod » insuper manifestiùs apparebit, si » fingamus CE vdæ argillæ plani- » tiem, et pilam puta æneam ab A » ferri ad B, vbi aliquò vsque pe- » netrabit; sed statim suffocabitur » vis cursûs tam versus HE, quàm » versus CE; quod tamen non » fieret, si pila ferretur secundum » lineam CBE; sed sine impedi- » mento pergeret versus HE, præ- » sertim si nulla inesset pilæ grauitas; vnde patet planitiem CE opponi » pilæ B, descendenti ab A, etiam quatenus fertur versus HE. Quod » oportebat demonstrare. »



« *Dimidiam suæ velocitatis partem amittat*[a], lin. 27. Partem hîc ali- » quam velocitatis amissam esse lubens concedam; sed quod et in hoc » articulo et in proximè sequenti supponis, hanc partem velocitatis de- » perdi tantùm versus CE, non versus FE, nullus capio. Cùm enim » vnicus realis motus sit pilæ (quamuis varias imaginari possimus pro » libitu tendentias huius motûs, siue metas), si minuitur hic motus, qua- » cumque pergere fingis pilam, tardiùs incedet quàm ante motum minu- » tum. Causa igitur tendentiæ pilæ ad I potius quàm ad D, non petenda » est à tarditate vel celeritate motûs, sed à resistentiâ magni illius anguli » CBD, et à debilitate minoris illius anguli cuius EBD acies ob exili- » tatem suam, et materiæ fluiditatem, faciliùs cedet pilæ proiectæ, quàm » obtusus angulus CBD. Alioqui si causa referenda esset ad celeritatem » vel tarditatem, pila, descendens ab A in B, cursum etiam inde flecteret[b]. » Hîc schema tuum consule, si opus est, pag. 84 editionis latinæ. »

6, lin. 7. « *Tam oblique incumbat, ut linea FE ducta*[c]. Perpetua hæc tua de- » monstrandi ratio, quo pila profectura sit, lepidam profecto in se habet » subtilitatem, sed quæ causam rei non videtur attingere. Vera enim et » realis causa intelligenda est ex amplitudine anguli CBD, et exilitate » EBD anguli, et magnitudine etiam pilæ, quæ quo maior est, eo mino- » rem depressionem lineæ AB versus CE requirit, ad resiliendum versus » aërem L. Maior enim pila non tam commodè leuat atque aperit cuspi-

a. Voir p. 97, l. 30, et p. 592, l. 8, de la présente édition, ainsi que la figure de la même page 97.

b. Leçon douteuse et peu intelligible. *Clers.* : in deflecteret. *Peut-être faut-il lire* : in D flecteret. Voir ci-dessous, p. 437, l. 19.

c. Page 99, l. 19, et p. 592, l. 4 en remontant.

» dem acutioris anguli, quo intret in ipsam puta aquam, sed contun-
» dendo potius transvolat reflexa. »

« *Quod vim eius motûs augeat*[a], lin. 22. Augmentum motûs nihil effi-
» ciet ad detorquendum cursum pilæ inceptum, nisi sit positura alicuius
» corporis quod dictum cursum pilæ versus partem aliam determinet.
» Quod ego hoc modo fieri auguror in medijs illis, quæ tu fingis radium
» faciliùs admittere, qualia sunt crystallus, vitrum, etc. Nempe cùm acies
» anguli EBD in istiusmodi substantijs adeo dura sit et peruicax, vt nihil
» cedat, radius impingens in constipam et inclinantem anguli aciem, non
» nihil auertitur ab incepto cursu, et introrsùm perpendiculum versus abi-
» gitur. Vtraque igitur refractio reflexio quædam mihi videtur, vel saltem
» reflexionis quædam inchoatio. Atque, quemadmodum in plenâ et liberâ
» reflexione determinatio tollebatur, sine vllâ retardatione cursûs pilæ, ita
» hîc, ad minuendam vel mutandam determinationem, noua tarditas vel
» celeritas non videtur necessaria. Sola igitur determinatio minuta vel
» aucta sufficit ad vtramuis refractionem. Neque enim B cùm ad CE su-
» perficiem peruenerit, quatenus celerior vel | tardior, cursum flectit, sed
» quatenus impingit in corpus determinationem mutans. Alioqui, si nuda
» duntaxat accesserit celeritas vel tarditas, A semper pergeret à B in D. »
« In priori igitur refractione, videlicet à perpendiculo, determinatio
» deorsum minuitur necessariò, pila autem retardatur per accidens, ob
» mollitiem cursum immutantis. In posteriori, determinatio deorsum au-
» getur; pila autem si acceleratur, acceleratur per accidens, ob noui medij
» faciliorem transitum. Determinationis igitur mutatio, eiusque causa,
» ad refractiones iuxta ac reflexionem, sunt planè necessariæ, velocitas et
» tarditas ipsius motûs sunt duntaxat accessoriæ, vel potius planè super-
» uacaneæ. Immò verò, nouam quod pilæ seu globuli accelerationem
» attinet in medio faciliori, videtur quidem illa perceptu perquàm diffi-
» cilis; propterea quòd nouum illud medium non suppeditat nouos gra-
» dus motûs, sed tantùm permittit pilæ, quos etiamnum habet super-
» stites, sine vlteriori vllâ diminutione, integros possidere, cùm nullos
» ad se arripiat vel imbibat. Æquèque absurdum videtur, nouos, vel si
» malles pristinos, gradus restitui pilæ medium faciliùs intranti, ac con-
» cedere in puncto reflexionis pilam aliquo momento hærere, priusquàm
» resiliat, quod meritò explodis, Art. 2 huius cap. »

« *Sed ex solo situ exiguarum partium cerebri, etc.*[b]. Suntne igitur Caput 6.
» istiusmodi, in cerebri dissectione, particulæ visibiles, an ratione dun- Ad Artic. 9.
» taxat colligis istiusmodi esse oportere, in hunc vsum destinatas? Mihi
» verò nihil opus harum esse videtur; sed eadem organa quæ motum
» transmittunt, animam etiam commonefacere necessariò, vnde illa fiat
» motûs transmissio, si nullum interiacet impedimentum. »

a. Page 100, l. 1, et p. 593, l. 6, de la présente édition.
b. Page 134, l. 27, et p. 608, l. 25.

Artic. 13. « *Similem illi, qua Geometræ per duas stationes, etc.* [a]. Duriuscula hæc » videtur obscuriorque comparatio, in nihiloque consentiens, nisi quod » vtrobique binæ sumuntur stationes. Geometræ enim, vel si malles Geo- » dætæ, stationes sumunt in lineâ ab arbore puta vel turri rectà pro- » ductâ; oculus locum mutans in lineâ transuersâ, et fermè obiecto paral- » lelâ, si rectè rem capio. »

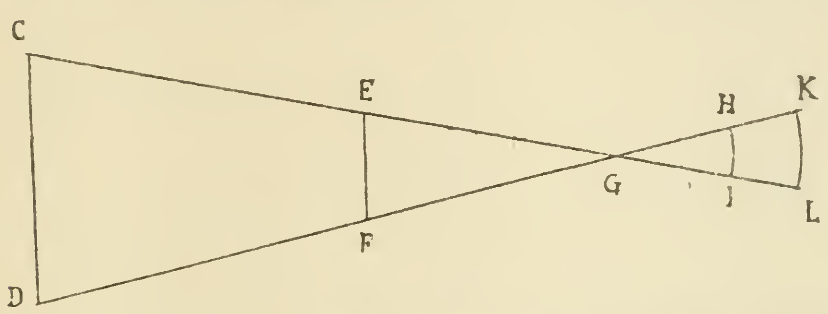
Artic. 16. « *Ex cognitione seu opinione quam de distantiâ habemus, etc.* [b]. Adæ- » quatas fortasse causas apparentis corporum magnitudinis explicare, » perquàm difficile esset. Sed in vno hoc maximè consistere opinor, nimi- » rum in magnitudine et paruitate decussationis anguli : ille enim quo » maior est, maior apparebit eiusdem corporis magnitudo; quo minor, » minor. Deinde, quod obseruatu dignissimum est, cùm obiectum ali- » quod, pollicem puta tuum, intra grani vnius distantiam oculo admoue- » ris, hic decussationis angulus quater aut quinquies maior erit, quàm » ille qui fit ad oculum à pollice distantem decem fermè grana; et si » adhuc amouebitur pollex ab oculo, per aliquot dena grana, semper an- » gustior reddetur angulus decussationis, sed minori semper proportione, » per dena quæque grana, et minori; semper tamen aliquantò angustior » euadit quàm antea, donec tandem fiat tam angustus, vt rationem vnius » lineæ rectæ habere intelligatur. Hinc nemo mirabitur, si multò maio- » rem pollicem deprehendat vnico grano ab oculo distantem, quàm cùm » decem abest ab oculo, et posteà per multa dena grana remotum, ad sin- » gula grana dena, non multùm magnitudinis deperdere : tam longinquè » tamen remoueri posse, vt prorsus desinat vlterius apparere. Distantia » enim crurum interni decussationis anguli minor esse poterit quàm » vnius capillamenti nerui optici diameter. Quid autem hîc facit opinio » de distantiâ, cum imaginis magnitudine comparatâ, parum intelligo. » Neque certò scio quomodo aut oculus aut anima istam comparationem » secum instituat. Deprehensionem autem magnitudinis ex dicto angulo, » quo modo oriri concipio, sic videor mihi posse explicare :

« | H I et K L sint fundi duorum oculorum, maioris scilicet et minoris; » C D sit obiectum maius et remotius; E F obiectum minus, sed propin- » quius; E G F vel K G L angulus decussationis. »

« Primùm, hîc statuo esse nisum quendam, seu transmissionem motûs » à C in L et à D in K. Et animaduersionem meam rectà excurrentem » per lineam K G F D offendere vnam extremitatem obiecti C D, videlicet » D, eo reuerà quo inest loco; et per lineam L G E C offendere alteram » extremitatem obiecti C D, videlicet C, in suo itidem loco; et sic de » cæteris partibus tam extimis quàm intermedijs obiecti C D. Recto igi- » tur excursu hoc animaduersionis meæ, obuersam obiecti magnitudinem » deprehendo. Cuius diametri apparentis mensura est angulus E G F.

a. Page 138, l. 10, et p. 610, l. 1, de la présente édition.
b. Page 140, l. 17, et p. 610, l. 30.

» Seruatis igitur eisdem rectis lineis per quas excurrat mea animaduersio, » et eâdem anguli magnitudine, in oculo HI, quæ modo in KL, dico » obiectum DC æquè magnum apparere ac in oculo KL. Vnde postea » colligo, magnitudinem obiecti apparentem ad anguli decussationis » magnitudinem, non ad magnitudinem imaginis, referri. Postremò, vt » magnitudo apparens obiecti non fit ex magnitudine imaginis in oculi » fundo (vti porrò patet ex eo quod eadem sit imaginis magnitudo ob- » iecti minoris EF, quæ maioris CD, tam in HI oculo, quàm in KL),



» ita neque simpliciter ex magnitudine anguli decussationis : alioquin » obiectum EF æquè magnum appareret ac obiectum CD, cùm idem sit » decussationis angulus. Sed amoto EF minore | obiecto, obiectum CD » reuerà multò maius apparebit, quàm apparebat modo obiectum EF, » cùm tamen vtraque cernerentur sub eodem decussationis angulo. Vnde » meritò concludi potest apparentem cuiusque obiecti magnitudinem, » partim ex anguli decussationis, partimque ex reali corporis magnitu- » dine oriri. Neque mirum est animaduersionem meam, per lineas rectas » nisûs illius, siue motûs transmissi pergentem, eò vsque penetrare, » ibique se sistere vbi motus hic primùm incipit, videlicet ad C et D; » nec mirum etiam est (cùm reuerà magis distant quàm EF, nec sub » minori angulo videntur) apparere magis distantes quàm E et F, totum- » que adeò obiectum CD maius simpliciter apparere, quàm obiectum » totum EF. »

« *Quoniam sumus assueti iudicare, etc.* [a]. Quid igitur censes de cæco » illo à natiuitate suâ quem sanauit Christus, si speculum planum ipsi » obiectum fuisset, antequam consuetudo iudicium deprauasset ? Nun- » quid ille vultum suum citra speculum, non vltra vel ponè speculum, » deprehendisset ? Mirificè torsit et fatigauit imaginationem meam hic » imaginis ponè speculum lusus, cuius causas nondum me satis perce- » pisse fateor. Neque enim mihi vllo modo satisfacit hæc deprauata iu- » dicandi consuetudo. Si rationes reales magis magisque mechanicas » excogitare poteris, et nobiscum communicare, rem sanè gratissimam » præstabis. » Ad Artic.

a. Page 142, l. 15, et p. 611, l. 30, de la présente édition.

Artic. 20, â ultimâ. « *Indè sequitur diametrum illorum, etc.* [a]. Cur non diameter Solis vel » Lunæ videatur pedalis vel bipedalis, ob angulum decussatorium ad » eam rationem diminutum, quæ apta sit, corpora eiusdem realis magni- » tudinis, cuius sunt Sol et Luna, sub hanc pedalem vel bipedalem ma- » gnitudinem apparentem, ad istas distantias, repræsentare ? »

Artic. 21. « *Quia tam versus Horizontem quàm versus verticem, etc.* [b]. Igitur ma- » iores Sol et Luna ad Horizontem apparent, quàm pro distantiâ oportet » apparere. Et ea potius est dijcenda vera magnitudo apparens, siue non » fallax, quæ certæ legi subijcitur, quàm quæ externis aliquibus adiunctis » alteratur. »

CAPVT 7. Artic. 22. « *Quâ arte ob alias causas, etc.* [c]. Quam inuertendi artem hîc intelli- » gis ? Et quas ob causas ab ipsâ abstines ? »

CAPVT 8. Artic. 20. « *Aut diuersis partibus parallelos* [d]. Quid sibi hîc velint radij diuersis » partibus paralleli, nullo modo intelligo. Nihil enim huiusmodi quic- » quam exhibetur in schemate hoc, pag. 172 [e] depicto. Vt mentem hic » apertiùs explices oro. Obscurissimum etiam illud est, nisi ego sim tar- » dissimus, quod habetur ad calcem huius articuli, de decussatione ra- » diorum duo vitra conuexa, DBQ et *dbq*, permeantium. Sed ad margi- » nem huius loci in editione tuâ Gallicâ relegas nos ad paginam 108, id » est ad figuram illam, quæ in latinâ editione habetur paginâ 164 [f]. Ego » verò ibi in vitris illis, nullam omninò video radiorum decussationem, » sed tantùm inter vitra, ad communem focum I. Nulli enim ibi radij » apparent, nisi paralleli, qui parallelismum seruant donec ad conuexi- » tates vitrorum BD et *bd* peruenerint, vbi demùm ita incipiunt inflecti, » vt omnium tandem fiat decussatio, in foco I, non alibi. Hîc autem dicis » radios etiam in illis vitris DBQ et *dbq* primò decussari in superficie » prioris, puta DBQ; deinde in alterâ posterioris, puta *dbq*. Quam » autem intelligis superficiem ? Planam an conuexam ? Et an eandem in » vtrâque ? Pergis porro : *Ij saltem qui ex diuersis partibus allabuntur* [g]. » Quid est, *ex diuersis partibus allabi ?* Nunquid intelligis ex aduersis » siue oppositis ? Nam paralleli etiam qui ab eodem obiecto emanant » rectè dici possunt allabi ex diuersis partibus. Hîc prorsus in luto hæ- » reo. »

CAPVT 9. « *Quo magis hæc perspicilla obiectorum imagines augent, eo pauciora*

a. Page 144, l. 30, et p. 612, l. 26, de la présente édition.

b. Page 612, l. 5 (texte latin de la présente édition). Il s'agit ici d'une addition à la p. 145, l. 11 du texte français.

c. Page 164, l. 1, et p. 622, l. 4.

d. Page 190, l. 15, et p. 632, l. 20.

e. Page 191.

f. Voir page 192, note a.

g. Page 192, l. 14, et p. 632, avant-dernière ligne.

» *simul repræsentant* [a]. Cùm perfectiora hæc perspicilla aperturam vitri Artic. 2
» exterioris maiorem habent, eaque plu|res proinde parallelos radios ab pag. 185, li
» obiecto suscipit, quàm imperfectiorum minor apertura, omnesque illi
» radij ad fundum oculi à conuexâ dicti vitri superficie contorquentur,
» cur non plura etiam obiecta, æquè ac maiores imagines, in oculo pote-
» runt depingere? »

« *Hyperbole omnino similis et æqualis priori deprehendetur* [b]. Suppo- Ad Capvt
» nis igitur Hyperbolas omnes, quarum foci æquidistant à verticibus, Artic. 4, lin
» quamuis hæ per conum, illæ per funem et regulam describantur, per
» ἐφαρμογὴν *coincidere*. Imo hîc ipsam verticum æquidistantiam supponis;
» quod vt falsum non video, ita puto tamen veritatem illius, cùm funda-
» mentum sit totius, quam mox expositurus es, machinæ, fuisse operæ
» pretium demonstrasse. Quod quidem si facili negotio mihi efficere po-
» teris, lubens audiam. Sin res operosior fuerit, tanto authori mallem
» credere, quàm mihi ipsi multum negotium in intelligendo conflare. »

« *Habebit enim et aciem et cuspidem* [c]. Aciem habeat; sed quam cus- Ad Artic.
» pidem habere poterit, non video, præsertim cùm acies huius instru- pag. 202, li
» menti fabricanda sit recta, non concaua, sic enim esset sphærica. Quæ
» si contingat extremos circulos latitudinis rotæ, ad interiores tamen non
» adaptabitur; maior enim erit quàm vt cum illis conueniat. Vnde nec
» tanget instrumenti huius cuspis circumductam rotam in medijs latitu-
» dinis spatijs. »

« *Tantam esse non debere, vt eius semidiameter, distantiâ, quæ erit* Ad Artic. 7,
» *inter lineas 12 et 55, etc.* [d]. Huiusce rei rationem autumo, quod tunc lin. 15.
» concaua vitri superficies sphærica fieret, non Hyperbolica. »

« *Vt nonnullos ex maximè industrijs et curiosis, etc.* [e]. Lubenter ex Ad Artic. 1
» te audirem, num quis ex peritioribus illis artificibus periculum fecerit
» adhuc in ingeniosissimo hoc tuo inuento, et quo successu. Nam quod
» quidam hîc mussitant aliquos | tentasse, operamque lusisse, id aut falsum
» arbitror, aut opifices illos qui tentarunt ex peritioribus non fuisse. »

« Quod Meteora attinet, difficultates quæ ibi occurrunt, pauciores
» sunt, et leuioris opinor momenti. Quales autem sint mox audies. »

« *Et denique prope terram quàm prope nubes* [f]. Hoc asseris de radijs Meteorvm

a. Page 204, l. 31, et p. 638, au bas. Texte de Descartes : *pauciores*.

b. « Si Gallicum Sermonem consulas Articulus hic 6us est. » (*Inst.*) — Page 216, l. 10, et p. 644, dernière ligne.

c. « Consule gallicum sermonem sub finem articuli 8i. » (*Inst.*) — Page 223, l. 22, et p. 648, l. 15.

d. « Vide Art. 9 Gallici sermonis sub medium. » (*Inst.*) — Page 224, l. 12, et p. 648, l. 29.

e. « Ultimum. » (*Inst.*) — Page 227, l. 16, et p. 650, fin.

f. Page 234, l. 28, et p. 653, l. 10.

tic. 4, 10, lin. 7. » tàm rectis quàm reflexis. Quî autem fieri possit, vt recti, nisi quatenus » reflectuntur et replicantur iterùm in se prope Terram, vim caloris augeant, non video. Tum verò non sunt simpliciter recti, sed recti cum » reflexis coniuncti. Sed et altior scrupulus mihi animo hîc inhæret, de » tuâ radiorum reflexione. Nam, iuxtà vulgatam Philosophiam, simplicissima huiusce rei ratio est : quòd fili instar radius Solaris reducitur » et replicatur, adeo vt geminatam vim, aut duplam quasi crassitiem, » reflexiò necessariò conciliet calori. Quod locum non » habet in tuâ Philosophiâ. Neque enim duplicatur » filum, sed pila repercussa tuum reflexionis modum » rectiùs explicat. Vnde vix videtur possibile vt calor » geminetur. Quoniam pila descendens, puta ab A in » B, simplicem duntaxat motûs lineam constituit, qui » motus prorsus desijt, priusquàm eadem pila ascenderit a B ad D. Quapropter, cùm vnica linea motûs » vnâ vice existat, nequaquam videtur vis caloris duplo » maior fieri posse, immò verò potiùs minui in aëre » terræ vicino, cùm non nihil motûs sui globulus seu » pila communicet cum particulis terrestribus, vnde » in B D tardior motus erit et languentior quàm fuit » in A B. Non igitur abs re esset, si hîc explices, cur » calescat aër prope Terram, magis quàm prope nubes : » et annon fieri possit, vt quamuis motus minor sit » prope Terram quàm in altioribus aëris regionibus, maior tamen calor » sentiatur, ob inæqualitatem huiusce motûs. »

A D B

. Artic. 6, 3, lin. 4. « *Sed etiam inferiores adeò raras atque extensas, etc.* [a]. At cùm tam » raræ sint, quî possunt alias in se cadentes nubes excipere, ibique sistere? Videntur potiùs, præ suâ tenuitate, ad Terram transmissuræ, si » eò, aliàs, profecturæ essent. »

7, lin. 2. « *Ob aëris circumquaque positi resonantiam, etc.* [b]. Ita sane fingit Paracelsus tonitru tam immaniter boare et mugire, ob arcuata cæli tem» pla, non absimili ratione, atque si quis æneam machinam, nitrato pul» uere onustam, disploderet sub tecto testudineato. Tu verò, sat scio, » nullis laquearibus ætherem claudi sustines, ac proindè videatur verisi» milius, quòd, quò magis ictus distat à Terrâ, eò debilior futurus sit » sonitus. Cùm nec tam commodè fiat resonantia, quòd, quò reuerbere» tur sonus, tam longe absit ab allisis corporibus. »

PVT 9. 2, lin. 19. « *Pauci quippe tantummodo radij, etc.* [c]. Nunquid igitur radiorum » paucitas cæruleum colorem generat? Videtur hoc haud ita consonum » præcedentibus. Quippe quòd, cùm supra statueris, colores oriri ex

a. Page 317, l. 4, de la présente édition.
b. Clers., *Artic. 9.* — Page 317, l. 12.
c. Page 347, l. 3.

» variâ proportione rotationis sphærularum ad motum earundem rectum, » et particulatim cæruleum ex rotatione minore quàm progressu profi- » cisci, quasi in eo ipso constaret ipsa cærulei coloris ratio, nunc tamen » causam refers, non tam ad rotationis defectum, quàm < ad > paucita- » tem radiorum resilientium à superficie maris. Hic igitur quæro vtrum » sentias, nullam aliam esse colorum rationem, præter eam quam ipse tam » subtiliter et ingeniosè exposuisti, an et alijs modis colores oriri possint, » nullâ habitâ ratione rotationis globulorum, motûsque rectilinei : præ- » sertim cùm et ipse innuis aquam marinam cæruleam videri ob paucita- » tem duntaxat radiorum. Et certè explicatu haud facile est, cùm globuli » in æquoris superficiem impingunt, cur non aut albescat mare, aut ru- » |bescat cùm fortiùs impingunt ; aut illis resistitur fortiùs in superficie » maris, quàm in cælo præ vaporibus albescente ? »

« Proposui iam omnia quæ in scriptis tuis Physicis mihi visa sunt aut » intellectu difficilia, aut intellectu difficulter vera. In quibus legendis » mirari non immeritò tibi subeat ingenij mei conditionem et fatum : » qui cùm profiteri ausim me cætera omnia in tuis scriptis satis intimè » intelligere (vbi plurima tamen reperiuntur, quæ multò difficiliora » videri possint quàm de quibus sæpiùs hæsito), ista tamen quæ tibi pro- » posui explicanda aut munienda, non æquè ac illa cætera intelligerem. » Ego verò hanc naturam meam atque indolem, quam à puero vsque in » me obseruaui (quâ nempe maxima sæpenumerò fæliciter vinco, victus » interim à minimis), ad hunc vsque diem emendare non potui. Huma- » nitatis tuæ erit ignoscere, quod nefas est corrigere, nulloque pacto » aut affectatæ ignorantiæ aut disputandi prurigini imputare, quòd tam » multa congesserim. Feci enim non ex effreni aliquo disputandi deside- » rio, sed potiùs ex religioso quodam erga tua studio,

Non tam certandi cupidus, quàm propter amorem :
Quod te imitari aueo [a].

» Quod scitè quidem ille, ego verò hâc in causâ verissimè. Quod reli- » quum est, clarissime Cartesi, exorandus es, vt ista omnia quæ scripsi, » æqui bonique consulas, et cum primo tuo otio rescribas. Quod si di- » gnatus fueris, peritissimum illum tandem efficies, qui semper fuit hac- » tenùs Philosophiæ tuæ studiosissimus,

« Henricus More. »

« Cantabrigiæ, è Collegio Christi,
» 12. Calend. Nouemb. *1649*. »

Cette lettre du 21 octobre est peut-être celle que Brasset transmit à Stockholm, dans une lettre à M. Piques (secrétaire d'ambassade), le 29 oc-

a. Lucrèce, *De Natura rerum*, III, 5-6.

tobre 1649 : « ...Voici vne lettre pour M. des Cartes, que ie vous sup» plie de luy rendre accompagnee de mes tres humbles baisemains... » (*Bibl. Nat., fr. 17901, f. 747.*)

DLXXV.

BRASSET A DESCARTES.

La Haye, 4 novembre 1649.

MINUTE, Bibl. Nat., *fr. 17901, f. 767.*

En tête : « A M. de Cartes le 4[e] No[bre] 1649. » — *Voir la lettre DLXXIII, p. 433 ci-avant.*

Monſieur,

I'ay maintenant vne double coniouiſſance a vous faire, l'vne de voſtre heureuſe arriuee a Stokolm, l'autre, que vous y aurez bientoſt, Dieu aydant, M. Chanut; car ie croy que ſa preſence y augmentera vos contentemens. Les noſtres n'ont duré qu'vn iour dans la iouiſſance de le veoyr. Les raiſons qu'il a eües de nous en priuer ſi toſt, ſont trop iuſtes pour les controller. Celles d'Eſtat ne ſeront point offencees, ſi ie compte celles de famille les premieres [a]. *La nature garde au reſpect ce qui luy eſt deub; mais elle s'en attribüe vn particulier ou le general ne ſçauroit trouuer a redire. Leur vnion eſt eſtroicte, car nous ne ſçaurions eſtre ſeruiteurs vtiles a noz maiſtres,*

a. Chanut était retourné seul en France, laissant à Stockholm sa femme et ses enfants (voir ci-avant, p. 364, *éclaircissement*). Brasset écrira à M. Piques, le 27 nov. : « ...Mes vœux sont que bientost vous puissiez veoyr M. l'Ambassadeur arriué en parfaicte santé, et qu'il puisse compter a sa chere Penelope les succez de son penible voyage... » (*Bibl. Nat., fr. 17901, f. 826 verso.*)

ſans eſtre a nous meſmes. I'advoüe que ie porte envye au plaiſir dont vous allez ioüyr par la preſence d'vne perſonne que i'honore au dernier point.

Vous m'auez dict en deux motz plus que tous les Panegyriques du monde au ſuiect de cette grande & vertueuſe Reyne, iugeant, comme vous faictes a l'œil, que leurs loüanges ſont au deſſoubz de ce qu'elle merite. Parmy tout cela, ie veoy auſſy ce que peut ſur vous la force du ſang françoys par vos ſouhaictz pour noſtre repoz. Celuy du dedans du Royaume ſe raffermit, & c'eſt le principal. Celuy du dehors nous viendra, quand il plaira a Dieu. La repugnance de nos ennemiz ſera leur condemnation devant luy. Cependant taſchons de couler nos iours en tranquilité d'eſprit, & croyez, s'il vous plaiſt, que ne ſçauroit finir qu'auec les miens la paſſion que i'ay de reſter toute ma vie...

Chanut, après quelques mois de séjour en France (p. 358-359 ci-avant), regagnait, avec le titre d'ambassadeur, son poste à Stockholm, où il avait laissé sa femme et ses enfants. Son voyage fut long : on a des lettres de lui datées de Dunkerque (24 oct.), d'Amsterdam (10, 12 et 13 nov.), de Hambourg (29 nov.). Il arriva à Stockholm, le 20 déc., et la première audience que lui accorda la Reine est du 23 (*Bibl. Nat., fr. 17965, f. 264, 265 v., 267, 271, 274 et 275*). On a la date précise de son passage à La Haye. Le 3 nov., Brasset écrivait à M. d'Estrades : « ...M. Chanut est party ce matin, ne nous ayant voulu donner que la iournée » d'hier pour ioüir de sa presence et tres agreable conversation... » (*Ib., f. 17901, f. 760.*) Et plus loin : « ...Le bon Saint-Amand... est a » Amstredam avec Verpré et autres, qui, à mon advis, ne lairront point » aigrir le vin dans les bouteilles, en attendant compagnie pour mener le » premier par terre a Hambourg. M. Chanut rencontrera bien a propoz » cette societé ; quoyqu'il ne boyve d'ordinaire que de la petite biere, il » ne laissa pas hier de faire vostre santé auec de mauuais vin. Si celuy » que M. le vicomte de Machaut m'a amené de la Montagne de Rheins, » eust esté clair, il auroit servy a faire l'honneur de la table... » (*Ib., f. 761.*) Chanut attendit une quinzaine, à Amsterdam, son bagage qui était resté en arrière ; il partit à la fin, sans l'avoir reçu.

A ce séjour de Chanut en Hollande se rapporte une tentative de Sor-

bière pour aller aussi en Suède, comme s'il voulait suivre Descartes en tous lieux. Le lendemain de la journée que Chanut avait passée à La Haye (2 nov. 1649), et à peine en était-il parti pour Amsterdam, que Brasset lui écrivait, le 3 nov. 1649 :

« Monsieur, La passion que i'ay pour vous est telle que ie ne sçaurois » perdre les occasions de la vous protester du soyr au lendemain. C'est » vne asseurance que vous renouuellera cette lettre par les mains de » M. de Sorbieres, qui va expressement pour acquerir quelque part en » l'honneur de vostre connoissance, et vous dire celuy que la Reyne de » Suede luy a faict de l'appeler en sa Cour. Il a tant de bonnes qualitez » que ie ne doubte point qu'il n'y donne et reçoyue tout contentement, et » qu'en particulier vous ne soyez bien ayse de le favoriser, puisque vous » aymez naturellement les personnes de merite, et qui peuuent tenir » parmy les estrangers nostre nation en estime, comme il n'y a rien ou- » blié, tandiz qu'il a esté par deça. Aprez ce tesmoignage que ie doibz a » vne verité conneüe, i'oserois vous supplier tres humblement, Monsieur, » de luy faire paroistre que vous ne desagreez point ce qui vient de la » part de celuy qui est d'vne tres entiere devotion... » (*Bibl. Nat., fr. 17901, f. 761 verso.*)

Cette lettre devait être remise, sans doute ouverte, par Sorbière lui-même à Chanut. En voici une autre, que Brasset écrivit directement à son ami, le 4 nov. 1649 :

« Monsieur, A peine serez vous arriué a Amstredam sans me veoyr au- » prez de vous, sinon *actu*, du moins *facultate*. Ç'aura esté par vne lettre » dont hier au soyr i'accompagnay M. de Sorbieres, qui, comme bon » françoys et honneste homme, n'auroit pas eu besoin d'autre introduc- » tion auprez de vous, Monsieur, que ces qualitez pour y estre bien » venu, si elles vous avoient esté conneües par vn precedent tesmoi- » gnage; car vous aymez la vertu, et les suiects ou elle se trouue... » (*Ib., f. 765 verso.*)

Sorbière ne paraît pas avoir beaucoup plu à Chanut, et celui-ci l'écrivit, sans doute, à Brasset, qui lui répondit, dans une lettre du 17 nov. 1649 :

« Quant au personnage a qui i'auois donné vne lettre d'adresse pour » vous, Monsieur, mon intention ne fut iamais de vous conuier a rien » qui fust au dela de ce que par vous mesme vous iugeriez faisable. I'ay » eu quelques considerations pour luy monstrer que ie le desirois servir. » Il ne m'auoit point declaré a quel but il tendoit; ie le trouue auec vous » delicat, ce qui me faict vous supplier que ma consideration demeure » comme la chorde d'vn arc mouillee. » (*Ib., f. 795.*)

DLXXVI.

Descartes a Clerselier.

Stockholm, 6 novembre 1649.

[A. Baillet], *Vie de Mons. Des-Cartes*, t. II, pp. 387-388 (A) et p. 541 (B).

Suite du passage cité ci-avant, p. 411. A

« M. Descartes arriva heureusement à Stockholm au commencement » du mois d'octobre, et il alla descendre chez Madame Chanut, où elle » luy présenta des lettres de M. l'Ambassadeur son mari, qui l'atten- » doient avec un appartement tout préparé, qu'il ne luy fut pas libre de » refuser. Il se trouva tout d'un coup comblé de tous les avantages que » le séjour de son aimable Egmond et celuy de la ville de Paris joints » ensemble auroient pû difficilement luy procurer à la fois. [*En marge :* » Lettr. MS. de Desc. à Clers. du 6 Novembre 1649.] Il se vid au milieu » d'une famille où régnoit la paix et la bonne discipline. Elle étoit gou- » vernée par une Dame d'une vertu insigne [*en marge :* elle étoit sœur de » M. Clerselier], qui toute transportée du plaisir qu'elle avoit de retirer » le plus important et le plus intime des amis de son mari et de son frére, » sembloit n'avoir plus à souhaiter que le retour de M. l'Ambassadeur pour » rendre sa joye parfaite, et pour partager avec luy la satisfaction qu'elle » recevoit de ce nouvel hôte. Le principal soutien de cette heureuse fa- » mille consistoit en deux garçons, à l'éducation desquels il ne manquoit » rien, tant pour la piété que pour la science. L'un [*en marge :* Martial » Chanut] est aujourd'huy Abbé d'Issoire et Visiteur général des Carme- » lites, l'autre [*id. :* Hector Chanut] est mort Conseiller au grand Con- » seil : tous deux au dessus de ce qu'on pourroit dire ici à leur avantage. » En un mot tout édifia M. Descartes dans cette famille jusqu'aux der- » niers domestiques dans les actions et les discours desquels il sembloit » que le maître et la maîtresse avoient imprimé la crainte de Dieu et » l'amour de la vertu. » (Baillet, II, 387-388.)

Dans la même lettre à Clerselier, Descartes répondit à un mot de Carcavi, lettre DLXX, p. 422, l. 6, au sujet de Harriot. Tout le passage de Baillet (II, 541) a déjà été reproduit ci-avant, t. II, p. 458. B

On voit, par le début de la citation A ci-dessus, que Descartes trouva, en arrivant à Stockholm, des lettres de Chanut, qui l'attendaient. Il est permis de supposer que, dans ces lettres, Chanut le priait, de la part de Pascal, d'étudier les variations de la hauteur du vif-argent dans un tuyau vide d'air. Des observations furent faites simultanément à

Stockholm, à Paris et à Clermont en Auvergne. Pascal attribue à Chanut et à Descartes celles qui se firent en Suède. Mais Chanut, nous le savons (p. 445 ci-avant), ne se trouvait pas à Stockholm en octobre ni en novembre 1649, et n'y revint même que le 20 décembre. Donc, au moins jusqu'à cette date, les observations furent de Descartes seul. Puis les deux amis les firent peut-être ensemble jusqu'au 11 février 1650, au moins lorsqu'ils n'étoient pas malades, ce qui leur arriva à tous deux l'un après l'autre. A partir du 11 février, Descartes étant mort, Chanut continua seul [a].

Voici le témoignage de Pascal à ce sujet, imprimé en 1663, à la suite des deux petits *Traitez de l'Equilibre des liqueurs et de la pesanteur de la masse de l'air :*

« Je m'avisay... de tascher d'avoir des observations qui fussent faites » en d'autres lieux bien éloignez les uns des autres, et qui fussent toutes » faites en même temps, afin de voir si on pourroit découvrir quelque » chose en les confrontant les unes aux autres. »

« Pour cet effet, j'en écrivis à Paris à un de mes amis qui y estoit pour » lors et qui estoit une personne fort exacte en toutes choses : je le priay » de prendre la peine d'y faire les mêmes observations que je faisois à » Clermont et de m'en envoyer ses feuilles tous les mois ; ce qu'il fist, » depuis le premier Aoust 1649 jusques à la fin de Mars 1651, auquel » temps je finis aussi. »

« Et je me donnay l'honneur d'en écrire aussi à Monsieur Chanut, dont » le merite et la reputation sont connus par toute l'Europe, qui estoit » pour lors Ambassadeur en Suede, lequel me fist la faveur d'aggreer ma » priere, et de m'envoyer pareillement les observations que luy et Mon- » sieur Descartes firent à Stokolm, depuis le 21 Octobre 1649 jusques au » 24 Septembre 1650, comme je luy envoyois aussi les miennes... » Suit toute une discussion, avec des conjectures propres à Pascal.

« ...Monsieur Chanut avoit conjecturé, par ses observations des 22 » premiers jours [b], que c'estoit les vents régnans qui causoient ces divers » changements. »

« Mais il ne me semble pas que cette conjecture se puisse soûtenir dans » ses experiences suivantes ; aussi avoit-il bien preveu luy mesme, comme » il paroist par ses lettres, qu'elles la pourroient destruire. Et en effet le » vif argent hausse et baisse à toutes sortes de vents et en toutes saisons, » quoy qu'il soit ordinairement plus haut en Hyver qu'en Esté... »

« ...Cependant on peut faire ces remarques générales, touchant les

a. Ou peut-être faut-il entendre les termes de sa lettre du 28 mars à Fl. Périer (imprimée en 1663 à la suite des observations reproduites ci-après), en ce sens que Chanut aurait commencé, le 6 mars 1650, une nouvelle série d'observations, les précédentes ayant été faites par Descartes seul.

b. Du 6 au 28 mars 1650, d'après la lettre de Chanut citée dans la note précédente. Descartes, dit en effet Chanut, n'avait pas observé les vents régnants.

» plus grandes et plus petites hauteurs remarquées dans ces expe-
» riences : »

« A Clermont, le plus haut : *26 poulces 11 lignes et demie*. Le 14 Fe-
» vrier 1651. Nort, bien gelé et assez beau. »

« Cela n'est arrivé que ce jour là, mais en beaucoup d'autres, durant
» ce mesme Hyver, il y a eu *26 poulces 10 lignes ou 9 lignes*, et mesme
» *11 lignes*, le 5 Novembre 1649. »

« Le plus bas : *25 poulces 8 lignes*. Le 5 Octobre 1649. »

« Il n'y a que celuy là de si bas, quelques autres à *25 poulces 9 lignes*
» *ou 10 ou 11*. »

« La difference entre le plus haut et le plus bas à Clermont est de
» *1 poulce 3 lignes et demie*. »

« A Paris, le plus haut : *28 poulces 7 lignes*. Le 3 et 5 Novembre 1649. »

« Le plus bas : *27 poulces 3 lignes et demie*. Le 4 Octobre 1649. »

« Et on peut remarquer que, dans le mesme mois de cette année, il se
» trouve presque au plus haut et au plus bas :

» sçavoir	*28 p. 6 l.*	4	Decembre 1649.
» Et	*27 p. 4 l.*	14	

» La difference entre le plus haut et le plus bas à Paris est de *1 poulce*
» *3 lignes et demie*. »

« A Stokolm, le plus haut : *28 poulces 7 lignes*. Le 8 Decembre 1649,
» auquel jour Monsieur Descartes remarque qu'il faisoit fort froid. »

« Le plus bas : *26 poulces 4 lignes et trois quarts*. Le 6 May 1650,
» vent sud-oüest, temps trouble et doux. »

« La difference entre le plus haut et le plus bas à Stokolm est de
» *2 poulces 2 lignes et un quart*. »

« Et ainsi les inegalitez se sont trouvées beaucoup plus grandes à
» Stokolm qu'à Paris ou à Clermont. »

« Et ces inegalitez sont quelquefois fort promptes. »

« Par exemple, 6 Decembre 1649 : *27 poulces 5 lignes*. »

« Et le 8 du mesme mois : *28 poulces 7 lignes*... »

DLXXVII.

Brasset a Descartes.

La Haye, 27 novembre 1649.

Minute, Bibl. nat., *fr. 17901, f. 827 verso.*

En tête : « A M. Descartes du 27 nobre 1649. »

Monſieur,

Vous me feites hier au ſoyr vn preſent[a], *par les mains de M. Van Berg, qui m'oblige a vn tres humble remerciement. Il doibt eſtre renforcé de celuy de ma fille, puiſque vous auez voulu qu'elle y participaſt. Elle n'a point iuſques icy de plus forte paſſion que celle de Rire**; *s'il luy en vient d'autres, elle vous aura l'obligation d'apprendre de vous, M(onſieur), a les connoiſtre & d'en profitter.*

I'ay grand deſir que la mienne pour l'heureux retour a Stokolm de M. l'Amb(aſſadeur) ſoit accomplie[b]. *Elle eſt ſi iuſte & ſi raiſonnable, qu'elle ne peut manquer de vous eſtre commune. Il m'en reſte vne autre, qui ne s'eſloignera iamais de mon ame : c'eſt de vous pouuoir faire paroiſtre en effect que ie ſuis...*

Page 450, l. 7. — Christian Huygens écrira de Paris, le 23 juillet 1655, à son frère aîné Constantin, parlant des visites qu'il fait : « ...Apres, chez » Monsieur Bracet, et vismes aussi Mademoiselle sa fille, laquelle j'ay » trouvé fort sçavante de tout ce qui se passe en Hollande jusqu'aux » moindres choses; au reste, un peu moins belle que par le passé, et ce » nonobstant, de tres bonne humeur comme tousiours. » (*Œuvres de Christiaan Huygens*, La Haye, 1888, t. I, p. 340.)

Voici quelques traits de caractère de cette jeune fille, empruntés à la correspondance de son père :

Brasset à M. de Franchemont, 11 mai 1645 : « ...Marie-Charlotte n'a » ouy qu'en passant la part que vous luy auez donnee en voz souhaictz ; » vne fleur, vne salade, vn plat de cresme, sont si capables de la diuertir, » qu'elle ne se laisse point ronger d'autres soings. Dieu la contienne dans » cette bonne humeur ! » (*Bibl. Nat., fr. 17897, f. 290.*)

A M. des Landes-Payen, 13 mai 1645 : « Pour moy, i'ay la mienne

a. *Les Passions de l'ame.* Par René DES CARTES. (A Amsterdam, chez Louys Elzevier, 1649. Avec privilége du Roy, pet. in-8°.) Une partie des exemplaires portent : « à Paris, chez Henry Le Gras ».

b. Chanut n'arrivera à Stockholm que le 20 décembre. Voir ci-avant, p. 445, *éclaircissement*.

» (*ma femme*) icy (*à Munster*) auec nostre grande fille, qui regrette bien » les œylletz et abricotz de Vorburg; mais elle aimeroit encores mieux que » vous luy donnassiez de ceux de Ruel ou de La Charité... » (*Ib., f. 294.*)

A M. Hennequin, 9 mars 1646 : « Marie-Charlotte attend Pasques et » les noysettes en bonne deuotion. » (*Ib., fr. 17898, f. 193.*)

A Ogier, 13 fév. 1648 : « ... Marie-Charlotte a receu depuis peu vne » piece d'ornement de son cabinet de deuotion que les bonnes Dames de » Lorraine luy ont enuoyee. Elle attend le retour a Munster de M. Coin- » tereau pour les en remercier. » (*Ib., f. 17900, f. 69.*)

DLXXVIII.

Elisabeth a Descartes.

4 décembre [1649].

Copie MS., Rosendaal, près Arnhem, *Collection Pallandt, n° 10.*

Publiée par Foucher de Careil, p. 143-144, Descartes et la Princesse Elisabeth (*Paris, Germer-Baillière, 1879*). *Réponse à la lettre DLXXI, du 9 octobre 1649, p. 429.*

Monſieur Deſcartes,

Voſtre lettre du $\frac{\text{29 sept.}}{\text{9 oct.}}$ *s'eſt promenée par Cleue; mais toute vieille elle ne laiſſe pas d'eſtre tres-agreable & vne preuue fort obligeante de la continuation de voſtre bonté pour moy, qui m'aſſeure auſſi de l'heureux ſuccés de voſtre voyage, puiſque le ſuiet en merite la peine & que vous trouuez encore plus de merueilles en la Reine de Suede que ſa reputation n'en fait éclater. Mais il faut auouer que vous eſtes plus capable de les connoiſtre que ceux qui ſe ſont meſlés iuſqu'icy de les proclamer. Et il me ſemble en ſauoir plus, par ce peu que vous en dites, que par tout ce que i'en ay appris d'ailleurs. Ne croyez pas toutefois qu'vne deſcription ſi auantageuſe me donne matiere de ialouſie, mais plutoſt de m'eſtimer vn peu plus*

que ie ne faiſois auant qu'elle m'a fait auoir l'idée d'vne perſonne ſi accomplie, qui affranchit noſtre ſexe de l'imputation d'imbecilité & de foibleſſe que MM. les pedants lui ſouloient donner. Ie m'aſſeure, lorſqu'elle aura vne fois gouſté voſtre philoſophie, elle la preferera à leur philologie. Mais i'admire qu'il eſt poſſible à cette Princeſſe de s'appliquer à l'étude comme elle fait, & aux affaires de ſon royaume auſſi, deux occupations ſi differentes, qui demandent chacune vne perſonne entiere. L'honneur qu'elle m'a fait, en voſtre preſence, de ſe ſouuenir de moy, ie l'attribue entierement au deſſein de vous obliger, en vous donnant ſuiet d'exercer vne charité que vous auez temoigné d'affecter en beaucoup d'autres occaſions, & vous dois cet auantage, comme auſſi ſi i'obtiens celvy d'auoir quelque part en ſon approbation, que ie pourray conſeruer d'autant mieux que ie n'auray iamais l'honneur d'eſtre connue de ſa Maieſté autrement que vous me repreſentez. Ie me ſens toutefois coupable d'vn crime contre ſon ſeruice, eſtant bien aiſe que voſtre extreme veneration pour elle ne vous obligera pas de demeurer en Suede. Si vous en partez cet hyuer, i'eſpere que ce ſera en la compagnie de M. Kleiſt, où vous trouuerez la meilleure commodité pour donner le bonheur de vous reuoir à

Voſtre tres-affectionnée à vous ſeruir,

ELISABETH.

M. Deſcartes.

Ce $\frac{24\ 9^{bre}}{4\ 10^{bre}}$. *Ma derniere eſtoit du 10/20 nou.*[a]

4 ſouloient] vouloient (*F. de C.*). — 10 m'a] a (*Id.*).

a. Lettre perdue.

Presque en même temps, Brasset écrivait de La Haye à Chanut (qui devait être alors à Hambourg, sur le point de passer en Suède), le 3 décembre 1649 :

« Ie me trouvay hier au soyr entre deux Reynes, l'vne parlante, l'autre » muette, mais qui ne laissoit pas de porter sur son visage les traicts de » sa Maiesté et de l'excellence de son esprit. En vn mot, la Reyne de » Bohesme auoit derobbé (ce fut son terme) le pourtraict de celle de » Suede, et voulut me le faire veoyr. Ce fut de la part de cette bonne » Princesse avec des tendresses d'amour pour l'original, et de la mienne » avec vne force de respect... » (*Bibl. Nat., fr. 17901, f. 851 verso.*)

Le 10 décembre, Brasset écrivait à M. Piques à Stockholm :

« ...Ie vous supplie, s'il (*M. Chanut*) estoit arrivé, comme ie l'espere » et souhaicte, de luy presenter mes tres humbles baisemains et a Madame » l'Ambassadrice. Ma femme est de moitié dans ce compliment. Monsieur » des Cartes n'y sera pas oublié, s'il vous plaist... » (*Ib., f. 876.*)

DLXXIX.

Descartes a l'Abbé Picot.

Stockholm, 4 décembre 1649.

[A. Baillet], *Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, pp. 388 et 391 (A), p. 393 (B), et p. 391-392 (C).

A deux reprises il est fait mention de cette lettre par Baillet, t. II, p. 388 et p. 391, en même temps que de celle du 9 octobre (voir ci-avant, p. 432 A et B), et même, la seconde fois, en même temps que de celle du 25 déc., lettre DLXXXI ci-après, sans qu'on puisse détacher ce qui est proprement du 4 décembre. A

« Sur la fin du mois de Novembre, le sieur Elzévier fit sçavoir à » M. Descartes qu'il avoit achevé l'impression de son *traité des Passions* » *de l'Ame* in VIII° à Amsterdam. Aussi-tôt il écrivit à Messieurs de » Berghen et de Hooghelande en Hollande, et à l'Abbé Picot [*en marge :* » Lettr. MS. du 4 Décemb. Lettr. MS. du 25 Décemb.], nouvellement » revenu de Poitou à Paris, pour la distribution des largesses dont il » vouloit reconnoître ses amis. Il luy recommanda sur tout d'en aller » présenter de sa part à M. le Chancelier, à M. le Grand-Maître, à M. le » Duc de Luines, à M. l'Abbé d'Estrées, à M. l'Avocat général Bignon, à » M. de Montmor, à M. de Verthamont, etc. Il chargea aussi M. de B

» Martigny d'en distribuer quelques-uns à la Cour, et il n'oublia pas
» M. de la Chambre, Médecin de M. le Chancelier, dont il avoit acquis
» l'amitié depuis l'an 1644 jusqu'à tel degré de familiarité qu'ils s'écri-
» voient assez fréquemment, et qu'il ne fit point difficulté de le charger
» aussi de quelques autres exemplaires pour être donnez à ceux de leurs
» amis communs qui leur étoient les plus particuliers. [*En marge :*
» Lettr. MS. du 15 Janvier 1650 de Desc. à Picot.] (BAILLET, II, 393.)

C. Suite du passage cité ci-avant, p. 432 A :

« Peu de têms aprés [*en marge :* Négociat. de Suéde, tom. 2, pag. 10],
» on reçut des nouvelles à Stockholm, qui marquoient, de plus d'un en-
» droit d'Allemagne et de Pologne, que l'on soupçonnoit à Warsovie le
» comte de Bregy d'avoir proposé à la Reine de Suéde quelques desseins
» sur la Prusse. L'événement ne fit pourtant rien connoître de la vérité de
» ce bruit, auquel il en succéda un autre, qui marquoit assez que ce
» Comte ne tarderoit pas à se faire des envieux à la Cour de Suéde. Ces
» secondes nouvelles portoient que le Chancelier Oxenstiern étoit ravi
» que le Comte de Bregy augmentât de plus en plus sa faveur et son
» crédit aupres de la Reine, dans l'espérance de s'en servir pour faire un
» contrepoids à la puissance nouvelle du successeur designé à la Cou-
» ronne [*en marge :* Le Prince Charles Gustave Palatin, cousin et héritier
» de la Reine], et à la maison de la Gardie qui étoit dans la faveur depuis
» longtêms. Mais la Reine, qui veilloit sur tout le monde avec une pru-
» dence qui n'étoit guéres inférieure à celle de ce vieux politique, fut
» bien aise de connoître M. de Bregy de plus loin, avant que de luy donner
» sa confiance et de l'employer. On a crû qu'elle avoit communiqué son
» dessein à M. Descartes, et que, voyant l'amitié qui étoit entre luy et
» M. de Bregy, elle avoit voulu se servir de luy pour en avoir une con-
» noissance plus particuliére. Ce fut la prémiére fois que M. Descartes
» se vid consulter sur des affaires d'Etat ; et il n'y a peut-être que la
» discrétion avec laquelle il a conduit son sécret, qui empêche aujour-
» d'huy que nous ne puissions vérifier clairement cette singularité. Il ne
» nous en reste que des soupçons fondez sur ce qu'il en écrivit à l'Abbé
» Picot au mois de Décembre [*en marge :* Lettr. MS. du 4 Décembre 1649] :

J'ay fait *(dit-il)* affez particuliérement connoiffance & amitié avec M. de Bregy ; mais, parce que vous l'avez connu plus long-têms que moy & en plus de diverfes occafions, vous m'obligerez, s'il vous plaît, de me mander particuliérement le iugement que vous en faites, & auffi celuy qu'en font communément les autres qui le connoiffent. J'ay quelque intérêt de le

ſçavoir; & afin que vous puiſſiez me l'écrire plus librement, il ne ſera pas beſoin de le nommer dans vôtre lettre, parce que j'entendray aſſez de qui il ſera queſtion. Je crois que vous le verrez bien-tôt à Paris, à cauſe de la mort de ſon pére. Je vous prie de l'aſſurer de l'eſtime toute ſinguliére que j'ay pour ſon mérite & de luy témoigner combien je fais cas de ſon amitié.

(Baillet, II, 391-392.)

DLXXX.

Descartes a Brégy.

Stockholm, 18 décembre 1649.

Autographe, Paris, *Collection Hunolstein.*

L'autographe ne porte point d'adresse. Mais cette lettre, comme celle du 15 janvier ci-après, fait partie d'une collection de lettres adressées : « A M. de Flessel, vicomte de Bregi, Conseiller du Roy en ses Conseils, à Paris. » *D'ailleurs le contenu concorde parfaitement avec les indications fournies par Baillet, et tirées de la correspondance de Brasset. Voir les* éclaircissements.

Monſieur,

Le mauuais tems qu'il a fait icy, quelques iours apres voſtre depart*, m'auoit donné beaucoup de crainte pour vous; & lorſque i'ay apris que vous eſtiez arriué viuant a Dantzic, i'ay beaucoup participé a la ioye qu'il me ſemble que vous deuez auoir ſentie, apres vous eſtre vû eſchapé de la tempeſte. Ie vous ſouhaite vn ſucces plus fauorable & plus tranquille en toutes les autres choſes que vous entreprendrez.

Ie ne me ſuis enquis que de la renommée, touchant la raiſon qui a empeſché que vous n'ayez receu le preſent qu'on auoit preparé* : car i'aurois creu que c'euſt eſté de mauuaiſe grace d'en parler a ſa M^té^, ou ſeulement de luy rien dire dont elle puſt connoiſtre que vous vous en ſoyez enquis. Mais la renommée aſſure que ce preſent n'a manqué d'eſtre donné, que pource qu'il n'eſtoit pas encore preſt, & qu'il vous doit eſtre porté a Hambourg. Il eſt vray que cete meſme renommée publie beaucoup d'autres choſes qui ſont tres fauſſes, & qui ne ſeruent qu'a faire connoiſtre la ialouſie de ceux qui les diſent. Ie croy qu'on peut metre au nombre de ces choſes ce que quelques vns diſent, qu'outre ce preſent, qu'ils eſtiment ſix mil eſcus, vous auez encore emporté d'icy ſix mil eſcus en argent, ou, comme quelques autres aſſurent, dix mille.

Il y a quelques iours que la Reine me demanda ſi i'auois eu de vos nouuelles, & ce que vous me mandiez. Ie luy dis que vous eſperiez eſtre icy a la fin de Mars, a quoy elle repartit qu'elle ne penſoit pas que ce puſt eſtre ſi toſt, & que vos affaires vous retiendroient peuteſtre dauantage. Hier au ſoir ie luy dis que ie me propoſois de vous eſcrire auiourdhuy, pour ſçauoir ſi elle ne me commanderoit point de vous mander quelque choſe de ſa part ; mais, pource que ie luy dis que ie n'auois point d'adreſſe certaine pour vous eſcrire, ſinon que ie penſois que ma letre vou attendroit a Hambourg, elle me reſpondit qu'elle vous eſcriroit elle meſme & adreſſeroit ſes letres a M^r^. Canteſter en Hollande.

Ie ne vous puis encore rien dire de la façon qu'on a gouſté icy la nouuelle de voſtre retour, pource que ie parle a fort peu de perſonnes, & que vous ne pouuez douter que ceux du païs n'en ayent beaucoup de ialouſie. Auiourdhuy, qui eſt le iour de la naiſſance de la Reine, on à chanté le *Te Deum*, & on celebre la reſiouiſſance de la Paix; mais vous apprendrez mieux cela des gazetes que de moy qui ſuis,

Monſieur,

Voſtre tres humble, tres obeiſſant
& tres zelé ſeruiteur,

DESCARTES.

De Stokholm, le 8/18 Dec. 1649.

Affin que la groſſeur de ce pacquet empeſche qu'il ne ſoit ayſé a égarer, i'y adiouſte les vers d'vn balet qui ſera danſé icy demain au ſoir*.

Page 455, l. 10. — Le vicomte de Brégy, ambassadeur de France en Pologne, s'était rendu à Stockholm, vers le mois de septembre, assez secrètement, puisque Brasset, qui lui adressait régulièrement un courrier chaque semaine à Varsovie, ne savait où le trouver, et le croyait aux eaux d'Egra, en Bohême. Pourtant il avait à lui faire part d'une triste nouvelle, la mort de son père, que Brégy n'apprit qu'à Dantzig, en décembre, lorsqu'il revenait en France. Brégy s'était rendu auprès de la reine de Suède à la fois pour une mission diplomatique et pour son intérêt particulier. Descartes l'avait trouvé dès son arrivée à Stockholm (voir ci-avant, lettre du 9 octobre, p. 432 A), et il avait parlé à Picot de ce personnage, dans sa lettre du 4 déc., p. 454-5. Voici quelques autres documents :

Le 4 nov., Brasset écrivait à M. Piques, en réponse à une lettre datée de Stockholm, 17 oct. :

« ...M. le Vicomte de Bregy, que i'auois cherché en Bohesme beuuant » des eaues d'Egra, est a Stokholm, pour rendre, dict (on), vn deuoir par- » ticulier a cette grande et vertueuse Reyne. Mais ledit Sr Spiring y » adiouste l'opinion de la Cour ou il est, que ce voyage de civilité appa-

» rente soit en effect pour sonder les dispositions sur le traicté futur... » (*Bibl. Nat., fr. 17901, f. 765 verso et f. 766.*)

A M. de la Thuillerie, 9 nov. 1649 : « ...M. le Vicomte de Bregy » estoit a Stokholm lors des dernieres lettres, et n'attendoit, pour en » partir, que le retour de la Reyne de Suede allee a Nicoping visiter la » Reyne sa mere. Ce retardement estoit vn effect d'obeissance, pour » veoyr dancer vn beau ballet. Il trouuera a Danzig matieres de tristesse, » et vostre lettre, comme les autres qui luy en auront porté le suiect... » (*Ib., f. 773.*)

Au même, 9 déc. 1649 : « ...La Reyne de Suede a dancé son balet ou » elle a representé la Diane victorieuse de l'amour. I'en auois les vers; » mais la Reyne de Bohesme les a retenuz. Ilz paroissent de la fabrique » d'vn homme que i'aurois creu se deuoir plus tost noyer dans du vin » que dans la Mer Baltique. S'il n'avoit point faict de plus meschantes » pieces de sa vie, sa memoire en seroit plus illustre. » (*Ib., f. 857.*)

A M. Piques, 10 déc. 1649 : « La vostre du 13 No.bre estoit accompagnee » des vers du Ballet de la Reyne de Suede. Celle de Bohesme ne me les » laissa gueres entre les mains, si bien que, sans me souuenir des termes, » i'ay si fort le suiect dans l'imagination, que ie croy tres veritable » tout ce qui porte les apparences d'vne ingenieuse inuention. » (*Ib., f. 875 verso.*)

Le ballet dont il s'agit ici, composé par un poète de métier, du caractère de Saint-Amand, est distinct de celui qui fut dansé le 19 décembre, et que composa Descartes.

Page 456, l. 3. — Le 10 dec., Brasset écrivait à M. de Brégy : « ...ayant » appriz, par la derniere lettre de M. Piques du 13 de l'autre moys, que » vous estiez sur le poinct de repasser la Mer Baltique vers Danzig, i'y » enuoye celle-cy... » (*Ib., f. 876 verso.*)

Et le 18 déc., à M. d'Estrades (gouverneur de Dunkerque) : « Ie pense » veoyr bientost M. de Bregy repassant en France. Il a fort regenté en la » Cour de Suede, et receu des grandes caresses, auec vn beau present de » 4 a 5 mille Ristalles en vn pourtraict de la Reyne de Suede dans vne » boeste de diamans et vne chaisne d'or. A ce que ie puis entendre, il s'est » comme engagé d'y retourner cet esté. S'il desbarque a Dunkerke, il vous » en dira le pourquoy, qui est vn interest particulier... » (*Ib., f. 904 verso.*)

Page 457, l. 16. — Baillet, *Vie de Mons. Des-Cartes,* donne quelques renseignements sur ce ballet : « Cependant M. Descartes étoit à Stockholm, » déja fatigué de l'oisiveté dans laquelle il étoit retenu par la Reine, qui » sembloit ne l'avoir fait venir que pour le divertir. La Cour n'étoit oc- » cupée que des réjouïssances qui s'y faisoient pour la paix de Munster, » et la Reine, qui voulut qu'il y joüât son rôle, voyant qu'elle ne pouvoit » obtenir de luy qu'il dansât des balets, sçut l'engager au moins à compo- » ser des vers françois pour le bal. [*En marge :* Ils étoient sur la paix, et il » en reste quelques fragmens.] Il s'en acquita d'une maniére assez enjoüée

» pour plaire à une Cour qui se picquoit déja de vouloir imiter la poli-
» tesse de celle de France. Mais ces vers ne dérogeoient point à la sagesse
» d'un Philosophe de son rang. Ils furent trouvez trop beaux pour être
» les fruits d'un âge si avancé, et pour venir d'une imagination, dont il
» sembloit depuis prés de quarante ans avoir étouffé le génie poëtique
» sous les épines de l'Algébre et des autres sciences les plus sombres. Ce
» qui nous en est resté sert encore à nous faire juger que M. Descartes
» auroit été plus heureux, que n'ont été [*en marge :* qu'on en juge par les
» fragmens recueillis par H. Est.] Thalés, Xénophane, Empédocle, Epi-
» cure, Cléanthe, parmi les Grecs, Lucréce, Varron et Boëce, parmi les
» Latins, à mettre la Philosophie en vers. » (Baillet, II, 395.) Ce ballet de Descartes, dont Baillet lui-même n'avait que des fragments, est perdu malheureusement. Morhof en a fait aussi mention dans son *Polyhistor*, t. II, publié en 1692 : « ...Ceterùm nec Poeticæ artis rudis fuit (Car-
» tesius). Habeo enim, inter Schediasmata mea, Choream, Gallice *Ballet*
» dictam, super Natalem Reginæ Christinæ, *La Naissance de la Paix*,
» quam in Germanicam linguam convertit Joh. Freinshemius. » (*Danielis Georgi* Morhofii *Polyhistor*, t. II, p. 113, edit. 4ª, Lubecæ, sumptibus Petri Beeckmanni, 1747.)

Outre ce ballet, Descartes fit aussi à Stockholm une comédie en français, aujourd'hui perdue, sur laquelle nous avons ce témoignage de Baillet :

« Il porta jusqu'au fonds de sa solitude de Hollande et jusqu'en Suéde
» même la belle humeur et l'enjoûment naturel qu'on avoit remarqué en
» luy dés sa plus tendre jeunesse. [*En marge :* Il fit une Comédie en
» Suéde peu de semaines avant sa mort.] » (*Vie de Mons. Des-Cartes*, II, 463.)

« Pour ce qui est des arts et autres connoissances que nous qualifions
» du nom d'*Humanitez* et de *belles Lettres*, quoy qu'il affectât de n'y pas
» exceller et de n'en pas faire autant de cas que des sciences supérieures,
» il ne cessa jamais de les estimer ce qu'elles valent... C'est ce qui a paru
» par une comédie françoise un peu mystérieuse, mais honnête, et dans
» le goût des Anciens, [*en marge :* Nous avons cette comédie MSS.],
» qu'il fit deux mois devant sa mort en Suéde, outre les vers et la prose
» du ballet dont nous avons parlé ailleurs. » (*Ib.*, II, 484.)

Baillet prend occasion de là pour raconter la rivalité entre les grammairiens et le philosophe à la cour de Suède, rivalité qui s'annonça dès les premiers jours de l'arrivée de Descartes à Stockholm. Des bruits fâcheux coururent après sa mort : que ses envieux, pour être débarrassés de lui, l'avaient empoisonné; ou que, tout au moins, Descartes avait ressenti de cette inimitié un chagrin, qui aurait été jusqu'à abréger ses jours.

« Ces petits succés, quoique regardez par M. Descartes comme des pué-
» rilitez plus propres à l'humilier qu'à l'élever, contribuérent peut-être à

» augmenter encore la jalousie des Grammairiens et des *Sçavantasses* » qui obsédoient la Reine, et qui auroient fait un grand profit d'une » gloire qui paroissoit si frivole et si méprisable à M. Descartes. C'est » tout ce que nous pouvons deviner de plausible, pour tâcher de ne point » faire mentir ceux qui ont publié [*en marge :* Viog(ué) lettr. MS. à » l'Abbé le Roy. Item Rél. MS. du Pére Poisson, etc.] que ces Gram- » mairiens, pour se délivrer de l'ombre que leur faisoit M. Descartes, » étudioient soigneusement toutes les occasions de lui nuire, et de ral- » lentir ces prémiéres ardeurs que la Reine faisoit paroître pour sa Phi- » losophie. Celuy qui occupoit alors cette Princesse plus que les autres, » étoit le sieur *Isaac Vossius,* fils du laborieux Gerard Jean Vossius, » celuy qui mourut vers le commencement des derniéres révolutions de » l'Angleterre à Windsor, où il étoit Chanoine ; c'étoit un jeune sçavant » âgé pour lors de prés de trente-deux ans, qui ne s'estimoit pas moins » que M. Descartes. Il enseignoit actuellement la langue grecque à la » Reine. » (BAILLET, II, 395-396.)

Baillet cite là-dessus un passage de Sorbière, que voici en entier :

« Quant au subiect de sa mort (*mort de Descartes*), ie n'oserois croire » qu'il eust esté si mal habile que de s'affliger iusques à se serrer le cœur » de ce qu'il estoit mal écouté de la Reine de Suede ; mais i'ay bien oüy » dire que cette Princesse n'auoit pas beaucoup estimé les speculations » de M. Descartes, comme de son costé il n'auoit pas fait grand estat des » estudes de la Reine, qui en ce temps là estoit toute attachée à la langue » Grecque auec le ieune Vossius. On m'a asseuré que M. Descartes auoit » dit à la Reine, *qu'il s'estonnoit que S. M. s'amusast à ces bagatelles ;* » *qu'il en auoit appris tout son saoul, estant petit garçon dans le College ;* » *mais qu'il estoit bien aise d'auoir tout oublié en l'aage de raisonner.* Ce » discours depleut sans doute, et les Grammairiens, qui obsedoient alors » cette Princesse, en prirent aduantage sur vn homme qui leur faisoit » ombrage et auquel ils portoient enuie. » Lettre à M. Petit, 20 févr. 1657, p. 692 des *Lettres et Discours de* M. DE SORBIERE. (Paris, François Clousier, 1660.)

Sorbière, qui n'aimait pas Descartes, a pu forcer un peu les choses. Pourtant voici un autre témoignage tout à fait concordant. Il est de Philibert de la Mare, dans sa *Vie MS. et inédite de Claude Saumaise,* conservée à la Bibliothèque de la ville de Dijon :

« Hæc vera Cartesii mortis historia, veneno, ut quidam voluerunt, fes- » tinatæ ; qui rumor, vix natus, statim evanuit. Nec etiam defuere qui » illius causam ingenti dolori tribuerint, quem concepisse Cartesium aie- » bant, quòd se apud Christinam minori jam esse in pretio animadver- » teret, Reginæ animo ad alia studia traducto. Quòd autem a Græcorum » lectione Reginam conàtus fuerit avertere, testes sunt, quæ apud me » servantur, Isaaci Vossii, viri in re literariâ maximi nominis, ad Salma-

» sium epistolæ, quibus liquet ausum etiam aliquando Christinam inter-
» rogare Cartesium : *annon eam puderet Græcè discere, et ad Gramma-
» ticæ quisquilias devolvi; sese quidem puerum ejusmodi nugas tenuisse,
» sed postea, solidiore doctrinâ degustatâ, eas abjecisse, atque adeo de
» earum oblivione sibi jam plaudere.* Christinâ autem, de Cartesio ad
» Salmasium scribens, *pluris se Mathematica illius quàm Philosophica
» semper fecisse* declarat, *unamque* ait *mentem illi fuisse, ut, explosis, si
» potuisset, cæterorum sententiis, ipsoque Aristotele valere jusso, Phi-
» losophicæ sectæ principem se constitueret,* quod an veritatis studio duc-
» tus, aut inani gloriâ, a quâ minime alienum fuisse omnes contestantur,
» affectaverit, judicandum reliquo. Addebat etiam Christina *ultimos vitæ
» menses a Cartesio in sermonibus de producendæ vitæ ratione fuisse
» consumptos,* quo facto *sua illum oracula fefellisse* jocose ad Salmasium
» scribebat. » (P. 198-199, *Claudii Salmasii, Eruditorum principis, vita.* Auctore DD. Philiberto de la Mare, Senatore Divionensi. Qui natus 13 Decembris 1615 obiit 16 Maii 1687.)

Sorbière et La Mare tenaient sans doute ces faits de Saumaise lui-même, à qui son jeune fils, qui se trouvait alors en Suède, les aurait écrits de Stockholm. Voir d'autres lettres de Saumaise fils, citées dans l'*éclaircissement* de la lettre DLXXXIV ci-après.

DLXXXI.

Descartes a l'Abbé Picot.

Stockholm, 25 décembre 1649.

[A. Baillet], *Vie de Mons. Des-Cartes,* t. II, p. 392 et p. 393.

Suite du passage de Baillet, rapporté p. 454-455 ci-avant :

« Trois semaines aprés, il récrivit au même Abbé [*en marge :* Lettr.
» MS. du 25 Décemb.] sur le même sujet. Il ajoûta que l'on contoit à
» Stockholm sur le retour de M. de Bregy en Suéde aprés son voyage de
» Paris, pour y prendre un employ honorable auprés de la Reine. Mais
» il jugeoit que ceux du païs qui regardoient tous les Etrangers chez eux
» avec beaucoup de jalousie, auroient de la peine à le souffrir. Il le pria
» pourtant de ne pas luy déclarer cette particularité, qu'il devoit sçavoir
» d'ailleurs, mais seulement de l'entretenir dans son amitié, et de le gué-
» rir une bonne fois d'une imagination qu'il n'avoit pû luy ôter à Stock-
» holm. C'est que M. de Bregy l'avoit crû capable de persuasion, aussi
» bien que luy, au sujet d'un établissement en Suéde ; et qu'il entretenoit

» même la Reine dans cette espérance, contre la résolution et la volonté » de M. Descartes, dont toute la complaisance n'alloit qu'à différer son » départ de Suéde jusqu'au commencement de l'été prochain. [*En marge:* Page 148 du I tom. des lett. etc. Lettr. Ms. du 25 Décemb. Lettr. Ms. du 4 Décemb.] » (BAILLET, II, 392.)

Baillet fait une autre mention de cette lettre du 25 déc. conjointement avec celle du 4 déc., p. 453 B et p. 432 A ci-avant.

Sur Brégy, voir ci-après les lettres de Saumaise fils citées à l'*éclaircissement* de la lettre DLXXXIV.

DLXXXII.

DESCARTES A [PHILIBERT DE LA MARE ?]

[Stockholm, déc. 1649 ou janv. 1650.]

Les Genies assistans et Gnomes irreconciliables ou *Suite au Comte de Gabalis*, p. 56-59 (petit in-8, La Haye, 1718).

Le *Comte de Gabalis, ou Entretiens sur les Sciences secretes*, fut publié à Paris, chez Claude Barbin, en 1670. L'auteur paraît être l'abbé de Villars. Une seconde édition parut à Cologne, chez Paul de la Tenaille, 1684. Le texte ci-dessous a été signalé aux éditeurs par M. Emile Roy, Professeur à l'Université de Dijon. La même histoire se retrouve, mais en abrégé, t. I, p. 261-263, c. xxx, du *Traité sur les apparitions des esprits et sur les vampires ou les revenans de Hongrie, de Moravie, etc.*, par le R. P. Augustin Calmet (nouv. édit., Paris, Debure, 1751).

Le savant de Dijon à qui Descartes répond sur la singulière question qu'on va voir, pourrait bien être Philibert de la Mare, Conseiller au Parlement de Bourgogne. Il échangea des lettres avec Gassend (voir *Gassendi Opera*, t. VI, Lyon, 1658), s'intéressait aux choses philosophiques, et connaissait les ouvrages de Descartes dont il déplorait le séjour à l'étranger (voir ci-avant, t. IV, p. 145).

« Mais, mon Fils, voici quelque chose de plus moderne, et qui est connu » dans tout votre Païs. Je vous l'allégue avec d'autant plus de plaisir, que » je suis persuadé que les Histoires étrangéres, dont j'ai bonne provi- » sion, vous seroient beaucoup moins agréables. »

« Un Savant de Dijon s'étoit fatigué tout le long du jour sur un en- » droit essentiel d'un Poëte Grec, sans y pouvoir rien comprendre.

» Rebuté et fâché de l'inutilité de sa longue application, il se couche, son » chagrin l'endort, et comme il est dans le fort du sommeil, son Génie » le transporte en esprit à Stockholm, l'introduit dans le Palais de la » Reine Christine, le conduit dans sa Bibliothèque. Il suit des yeux tous » les livres, et les regarde ; étant tombé sur un petit volume, dont le titre » lui paroît nouveau, il l'ouvre, et après avoir feuilleté dix ou douze » pages, il y apperçoit dix Vers Grecs, dont la lecture léve entiérement la » difficulté qui l'a si long tems occupé. La joye qu'il ressent à cette dé- » couverte l'éveille, son imagination est si remplie de cette Poësie » Grecque, qu'elle lui revient, et qu'il la répéte sans cesse ; il ne veut pas » l'oublier, et pour cela il bat le fusil, et avec le secours de sa plume, il » s'en décharge sur le papier ; après quoi il tâche de ratraper son som- » meil. Le lendemain, à son lever, il réfléchit sur son Avanture nocturne, » et la trouvant des plus extraordinaires dans toutes ses circonstances, il » se résout de la suivre jusqu'au bout. Mr. Descartes étoit alors en Suéde » auprès de la Reine, qui aprenoit sa belle Philosophie. Il le connoissoit » de réputation ; mais il avoit plus de liaison avec Mr. Chanut, qui y » étoit Ambassadeur pour la France. C'est à lui qu'il s'adressa pour faire » rendre une de ses Lettres à Mr. Descartes, et pour l'engager à lui » répondre. Il le suplia de lui marquer précisément si la Bibliothéque de » la Reine, son Palais, et la Ville de Stockholm, sont situez de telle » maniére : si dans une des Tablettes de cette Bibliothéque, et qui est » dans le fonds, il y a un Livre de tel volume, de telle couverture, et » avec tel titre sur la tranche ; et enfin, si dans ce Livre, qu'il le conjure » de lire exactement pour l'amour de lui, en cas qu'il s'y trouve, il n'y » a pas dix Vers Grecs tout semblables à ceux qu'il a mis au bas de sa » Lettre. »

« Mr. Descartes, qui étoit d'une civilité sans pareille, satisfit bientôt » notre Savant : il lui répondit, que le plus habile Ingénieur n'auroit pas » mieux tiré le plan de Stokolm qu'il étoit dans sa Lettre ; que le Palais » et la Bibliothéque y étoient très parfaitement bien dépeints ; qu'il avoit » trouvé le Livre en question dans la Tablette dessignée ; qu'il y avoit lû » les Vers Grecs mentionnez ; que ce Livre est très rare ; mais néanmoins » qu'un de ses amis lui en avoit promis un exemplaire qu'il envoyeroit » en France par la premiére commodité ; qu'il le supplioit d'agréer le » présent qu'il lui en faisoit par avance, et de le regarder comme une » marque de l'estime particuliére qu'il avoit pour sa personne. Cette » Histoire est publique, et il y a peu de gens de littérature qui l'ayent » ignorée. »

DLXXXIII.

DESCARTES A ***.

Stockholm, 1649 ou 1650.

F. X. AYNSCOM, *Expositio et Deductio quadraturarum circuli etc.*, p. 168. (Antwerpiæ, 1656, in-f°.)

Titre complet de l'ouvrage : *Francisci Xaverii Aynscom, e Societate Jesu, Expositio et Deductio geometrica quadraturarum circuli R. P. Gregorii a Sancto Vincentio ejusdem Societatis, cui præmittitur liber de Natura et affectionibus rationum ac proportionum geometricarum.* — Ce fragment de Descartes a été signalé, p. 270-271, *Histoire du Cartésianisme en Belgique,* par l'abbé G. MONCHAMP (Bruxelles, Hayez, 1886), en ces termes :

« Un censeur anonyme des théories de Grégoire de Saint-Vincent et de » ses tenants avait affirmé que R., géomètre connu du monde entier, avait » approuvé Mersenne, quand celui-ci avait ramené la quadrature du » cercle au problème des trois grandeurs dont on connaît deux loga- » rithmes. Le géomètre n'est autre que Gilles Roberval. Entendons la » réponse d'Aynscom[a] : « *Je ne veux rien enlever à la renommée de ce* » *personnage ; mais, comme je n'ai pas eu l'heur de voir aucun de ses ou-* » *vrages (si tant est qu'il en ait publié), et partant ne puis juger de sa* » *science en géométrie, je n'ai pas à me régler sur son témoignage.* » » Aynscom écrivait en 1656 : or, à cette époque, Roberval avait publié, » depuis au moins huit ans, son *Traité de mécanique des poids soutenus* » *par des puissances sur les plans inclinés à l'horizon ;* c'est un appendice » de 36 pages à l'ouvrage in-folio du P. Mersenne, *Harmonicorum libri* » *XII*[b]. En 1644, le même Roberval avait mis au jour un traité latin d'as- » tronomie générale, intitulé *Aristarchi Samii de mundi systemate*[c]. Il » est vrai que ce n'étaient pas des ouvrages de géométrie ; mais toujours » est-il qu'Aynscom n'en connaissait pas l'existence. Ne pouvant appré- » cier personnellement Roberval, il se prévaut du jugement des autres,

a. Bien entendu, Aynscom écrit en latin. Mais nous croyons sans intérêt de reproduire son texte en cette langue.

b. En fait dans la *Seconde Partie de l'Harmonie universelle* du P. Mersenne, qui est de 1637. Voir t. II, p. 333, note d.

c. Roberval avait publié cet ouvrage comme étant d'Aristarque. Voir t. IV, p. 392, note a.

» et c'est Descartes qui, contre son attente certes, va servir d'arme au » Jésuite contre le Minime, son ami le plus fidèle : *Si mon censeur entend » que j'aie à m'en rapporter au jugement de ceux qui connaissent bien » la capacité de son géomètre, qu'il veuille écouter ce que de la Suède » un homme de nationalité française et excellent algébriste, René Des-» Cartes, en a écrit à un ami. Voici ses paroles textuellement rap-» portées :* »

...Mais a preſent ie ſuis en vn païs si éloigné que ie ne puis pas meſme eſperer d'y voir les eſcrits dont vous me parlez; car, outre qu'il ſeroit difficile icy, ie n'y aurois pas auſſi beaucoup de loyſir pour les examiner; c'eſt pourquoi, ſi vous eſcriuez au R. P. Gregorius a S. Vincentio, ie vous prie de l'aſſeurer de mon tres-humble ſeruice, & de luy faire ſçauoir, de ma part, que, bien que ie n'approuue pas ſa quadrature du cercle, ie ne crois pas neanmoins que le ſieur de R. ait aſſez d'eſprit pour la refuter, & ainſi que, pendant qu'il n'aura pas d'aduerſaires plus forts que celuy-la, il ne luy ſera pas malayſé de ſe defendre...

Voir un passage de la lettre DLXV ci-avant, p. 392, l. 14, qui semble en contradiction avec celui-ci.

Mais Descartes connaissait assez la faiblesse de Roberval comme polémiste, pour s'exprimer comme il le fait ici. Sur la question, comparez la lettre de Schooten à Descartes (ci-avant p. 318), la réponse de Descartes (p. 336) et les *éclaircissements.* Le fragment qui précède peut avoir fait partie d'une lettre écrite de Suède à Schooten.

Au fond, la réduction faite par Mersenne, et sans doute suggérée par Roberval, concernait, non pas la quadrature du cercle, mais celle de l'hyperbole, et traduisait effectivement pour cette courbe le résultat obtenu par Saint-Vincent, qui n'avait pas employé cependant l'expression de logarithme. Son disciple Sarasa s'efforça exclusivement de prouver que le problème posé par Mersenne était susceptible de solution, alors qu'il ne l'est certainement pas au sens exprès de Mersenne, puisque la construction géométrique du logarithme d'une grandeur donnée n'est pas possible en général. Quant à la quadrature du cercle, Saint-Vincent n'a jamais prétendu l'avoir donnée ; il pensait seulement avoir constitué des méthodes permettant d'y arriver.

DLXXXIV.

DESCARTES A BRÉGY.

Stockholm, 15 janvier 1650.

AUTOGRAPHE, Paris, *Collection Hunolstein.*

Une demi-feuille, pliée en deux. Trois pages écrites : recto *du premier feuillet,* 14 *lignes, sans l'en-tête;* verso, *17 lignes;* recto *du second feuillet, 12 lignes, plus la suscription, la signature et la date. Mêmes remarques que pour la lettre DLXXX, p. 455 ci-avant.*

Monfieur,

Ie tiens a beaucoup de faueur qu'il vous ait pleu prendre la peine de m'efcrire de Hambourg[a], & ie voudrois auoir quelques nouuelles qui meritaffent de vous eftre mandées; mais, depuis les letres que i'ay eu l'honneur de vous efcrire le $\frac{8^e}{18}$ Decembre, ie n'ay vû la Reine que quatre ou cinq fois, & ç'a toufiours efté le matin en fa biblioteque, en la compagnie de Monfieur Fransheimius, ou il ne s'eft prefenté aucune occafion de parler de rien qui vous touche. Et il y a quinze iours qu'elle eft allée a Vpfale, ou ie ne l'ay point fuiuie, ny ne l'ay pas encore veuë depuis fon retour, qui n'eft que de Ieudy au foir[b]. Ie fçay auffy que Monfieur noftre Ambaffadeur ne l'a veuë qu'vne feule fois auant ce voyafge d'Vpfale, excepté en fa

a. Lettre perdue. C'était sans doute la réponse de Brégy à la lettre du 18 déc. 1649, p. 455 ci-avant.

b. Le 14 janvier 1650.

premiere audience*, a laquelle i'eſtois preſent. Pour d'autres viſites, ie n'en fais aucunes, & ie n'entens parler de rien, de façon qu'il me ſemble que les penſées des hommes ſe gelent icy pendant l'hyuer auſſy bien que les eaux; mais le zele que i'ay pour voſtre ſeruice, ne ſçauroit iamais ſe refroidir pour cela. Ie vous ſuis extremement obligé de la bonne opinion qu'il vous a pleu donner de moy a Monſ[r] Salvius; ie crains ſeulement que, ſi ie ſuis encore icy, lorſqu'il y viendra, il ne me trouue ſi different de l'homme que vous luy aurez repreſenté, que cela luy face d'autant mieux voir mes defaux. Mais ie vous iure que le deſir que i'ay de retourner en mon deſert, s'augmente tous les iours de plus en plus, & que ie ne ſçay pas meſme ſi ie pourray attendre icy le tems de voſtre retour. Ce n'eſt pas que ie n'aye touſiours vn zele tres parfait pour le ſeruice de la Reine, & qu'elle ne me teſmoigne autant de bienueillance* que i'en puis raiſonnablement ſouhaiter. Mais ie ne ſuis pas icy en mon element, & ie ne deſire que la tranquillité & le repos, qui ſont des biens que les plus puiſſans Roys de la terre ne peuuent donner a ceux qui ne les ſçauent pas prendre d'eux meſmes. Ie prie Dieu qu'il vous face auoir ceux que vous deſirez*, & ie vous ſuplie de croire certainement que ie ſuis,

Monſieur,

Voſtre tres humble
& tres obeiſſant ſeruiteur

DESCARTES.

A Stokholm, le 15 Ian. 1650.

Page 467, l. 1. — Cette première audience eut lieu le 23 décembre 1649, Chanut n'étant rentré à Stockholm que le 20. En voici un détail curieux :

« M. Chanut, de resident de France en Suede ayant esté fait ambas-
» sadeur en 1649, fut receu de la Reyne Christine avec toutes les cere-
» monies accoustumées dans la premiere audience qu'elle luy donna en
» cette qualité. Mais, doutant s'il se couvriroit en luy parlant, ou s'il
» suivroit l'exemple du comte de la Thuillerie qui demeuroit tousjours
» descouvert devant elle, il prit ce temperament, lorsque la Reyne luy dit
» de se couvrir : *Je le ferois, Madame,* luy dit-il, *afin qu'il parust davan-*
» *tage que le Roy mon maistre a un ambassadeur auprés de vostre*
» *Majesté; mais, Madame, c'est un prince si poly et si bien eslevé, et*
» *vostre Majesté est si digne d'estre servie, qu'il ne voudroit pas estre en*
» *vostre presence autrement que descouvert, et pour cette raison, je dois*
» *estre au mesme estat.* » (PHILIBERT DE LA MARE, *Mélanges historiques et littéraires,* MS. 493, 1er vol., 2e partie, p. 128-129. *Bibl. de Dijon.*)

Page 467, l. 18. — Le 15 janvier 1650, Chanut écrivait à « Monsieur le
» Chancelier », c'est-à-dire à Seguier :

« ...La Reine cependant estudie ardamment, aux heures de son loisir.
» J'ay veu pres d'Elle a mon retour deux jeunes hommes, enfans de ces
» fameux professeurs d'Hollande, Heïnsius et Votius, qui, pour se rendre
» vtiles, luy ont donné de l'affection a la poisie (*sic*) Grecque; mais je
» crois qu'elle commence à prendre garde que cette application seroit au-
» dessous de sa condition et de son esprit, si elle passoit plus avant dans
» ces menues curiositez des critiques, pource que, depuis quelques jours,
» elle a mandé en son cabinet M. Descartes pour s'instruire par sa confe-
» rence en la Philosophie, en quoy je juge qu'elle trouue beaucoup de
» satisfaction, m'ayant dit qu'elle se tenoit heureuse d'avoir pû attirer ce
» grand homme pres d'elle pour quelque temps... » (*Bibl. Nat., fr.* 17966, p. 106-107.)

Page 467, l. 24. — Le 29 janvier 1650, Saumaise fils, qui se trouvait aussi à Stockholm, écrivait « à M. de Flessel, Vicomte de Bregi, Con-
» seiller du Roy en ses Conseils » :

« Tout le monde murmure icy hautement du retour que vous deués
» faire en ce pays, de la charge que vous y deués avoir, et des François
» qui doiuent composer la compagnie des gardes du corps de S. M. Ils
» disent que le pays s'emplit d'estrangers, qu'il ne le faut pas soufrir, et
» qu'ils periront plustost. Entr'autres deux officiers ont menacé de vous
» tuer. Mais ce sont gens qui parlent estants yvres, et aux paroles de qui il
» ne faut pas s'arrester. Le susdit m'a dit, de plus, que tous les Senateurs
» s'opposoient a ce que vous eussiés cette charge, et que deux d'iceux
» auoient dit que vous auiés donné un memoire a la Reine pour l'in-
» struire de tout ce qu'elle deuoit faire a son couronnement, que vous

» vous mesliés de leur prescrire des loix, et qu'ils n'estoient pas d'hu-
» meur, comme les François, a endurer qu'un estranger les maistrisast, et
» que, si vous auiez envie de gouuerner, il vous falloit chasser un Maza-
» rin et ne point venir faire la loi en leur pays. Voss(ius) aussi m'a dit,
» (car les pedants aussi fourrent leur nés partout), que la Reine mesme ne
» pouuoit pas establir une nouuelle compagnie, et que c'estoit contre les
» loix de l'Estat (c'est sans doute un grand politique), lesquelles S. M.
» ne romproit jamais. Ce Vossius ne parle sans doute que pour auoir ouy
» parler d'autres ainsi, qui peut estre ne sont gueres plus raisonnables
» que luy... » (*MS. inédits*, Paris, *Collection Hunolstein.*)

Au même, le 3 mars 1650 : « ...Touchant vous, on ne dit plus mot ; on
» ne songe non plus a vostre compagnie des gardes que si jamais on n'en
» eut ouy parler. J'apprehende fort que vous n'ayés pas de nostre Cour
» le contentement que vous en esperiés, et crains que Voss(ius), par ses
» calomnies, ne vous ait nuy en quelque chose ; il est tousjours fort aux
» bonnes graces de S. M. et fort vostre ennemi... » Et dans la même
lettre, au sujet de la Reine : « Je croy ne vous en auoir enuoyé que deux
» de la personne a qui vous escriués ordinairement. Ce n'est pas que je
» ne me sois bien acquité de la commission que vous m'aués donnée de
» la soliciter toutes les semaines pour les responses ; mais c'est qu'il ne
» luy a pas pleu de vous escrire plus souuent... » (*Ibidem.*)

Ajoutons ce dernier mot, du 24 sept. 1650, au sujet de Saumaise père, qui s'était enfin décidé à venir aussi en Suède (voir ci-avant, p. 431, *éclaircissement* sur p. 430) :

« ...Mon pere est icy depuis un mois ; il a veu deux fois la Reyne,
» et depuis a tousjours esté malade, et l'est encor. Vossius est revenu
» depuis trois semaines. Il a fait un mois de sejour a Paris ; il meritoit
» d'y trouuer, ou en chemin, plus de malencontre qu'il n'a fait... »
(*Ibidem.*)

DLXXXV.

Descartes a l'Abbé Picot.

Stockholm, 15 janvier 1650.

[A. Baillet], *Vie de Mons. Des-Cartes*, t. II, p. 393.

Baillet ne fait mention qu'une seule fois de cette lettre, conjointement avec celle du 4 décembre précédent, ci-avant p. 454 B. Descartes faisait de nouvelles recommandations à Picot pour la distribution des exemplaires du traité des *Passions de l'âme*.

*

DLXXXVI.

DESCARTES A SES FRÈRES.

Stockholm, 10 février 1650.

Relation de la mort de M. Descartes le philosophe,
par Catherine Descartes, sa nièce.
Recueil de vers choisis, p. 164 (in-8, Paris, Josse, 1693).

Lettre dictée par Descartes, quelques heures avant sa mort, c'est-à-dire soit le 10 février au soir, soit dans la nuit du 10 au 11 (il expira le 11 au matin) :

« ...Il dit le dernier adieu à M. Chanut en l'embrassant avec tendresse ;
» ensuite il dicta une lettre à ses deux freres, Conseillers au Parlement de
» Bretagne, où, entr'autres choses, il leur recommande de pourvoir à la
» subsistence de sa nourrice, de laquelle il avoit toûjours eu soin pendant
» sa vie. Puis, se retournant vers son confesseur, il passa cinq ou six
» heures qu'il vescut encore, en de continuels actes de pieté et de religion. »

Catherine Descartes termine ainsi une relation de la mort de son oncle, que nous donnerons ci-après, p. 494, à la suite d'autres documents.

Ceux-ci peuvent se classer en deux catégories :

1° *Lettres* écrites de Stockholm au lendemain de la mort de Descartes, ou peu de temps après, par Chanut, Saumaise fils, Wullen, etc.,

2° *Relations* de cette mort, c'est-à-dire, en suivant l'ordre des dates : relations de Clerselier (1656), Sorbiere (1657 et 1658, imprimée en 1659), Philibert de la Mare (vers 1663), Baillet (1691), Catherine Descartes (1693), toutes appuyées sur des témoignages contemporains, soit les lettres ci-dessus, soit d'autres documents qui n'ont pas été conservés.

LETTRES DE CHANUT.

Chanut écrivit bon nombre de lettres sur la mort de Descartes : au comte de Brienne, à l'abbé Picot, au chancelier Oxenstiern, à la princesse Elisabeth, à Périer, etc. Voici celles qu'on a pu retrouver :

« A M. de Brienne, le 12 feburier 1650. — Nous sommes affligéz en
» cette maison par le deces de M. Descartes, duquel je ne doute point,
» Monsieur, que vous n'ayéz connu la reputation. C'estoit vn homme
» rare dans le siecle ; la Reine de Suede auoit desiré de le voir auec pas-
» sion; il estoit venu cet automne, et Sa Majesté le voyoit deux ou trois
» fois la semaine dans son cabinet d'estude a cinq heures du matin. Il

» tomba malade, quinze jours apres moy, d'vn mal tout pareil et qui le » saisit auec les mesmes simptomes ; mais, soit qu'il fust plus violent, ou » que la difficulté qu'apporta le dict sieur Descartes a se laisser tirer du » sang les premiers jours, ait augmenté l'inflammation, il n'a point passé » le neufiesme. C'estoit vn homme d'vn sçauoir exquis ; mais l'intime » amitié qui estoit entre luy et moy me rend encore plus sensible. » (*Bibl. Nat., fr. 17966, p. 152-153.*)

« A Madame la Princesse Elisabeth Palatine, 19 feburier 1650. — Madame, Le deuoir que je rends presentement a Vostre Altesse Royale est » le dernier de tous ceux par lesquels j'aurois desiré luy tesmoigner mon » tres humble respect ; mais je pense estre obligé a luy rendre compte » d'vne personne qu'elle estimoit pour son rare merite, et vous dire, » Madame, auec vne douleur incroyable que nous auons perdu Monsieur » d'Escartes. Nous fusmes, luy et moy, atteints quasi en mesme temps » d'vne pareille maladie de fieburc continue auec inflamation de poul» mon ; mais, pour ce que sa fieure fut au commencement plus interne, il » ne la jugea pas si dangereuse et ne souffrit pas qu'on luy tirast du sang » pendant les premiers jours, ce qui rendit le mal si violent, que toutes » nos peines et le soing continuel que la Reine de Suede a pris de luy » envoyer ses medecins, n'ont point empesché qu'il ne soit decedé le » neufiesme jour de sa maladie. Sa fin a esté douce et paisible et pareille » a sa vie. »

« Pour ce qu'il me faisoit l'honneur de vivre avec moy, j'ay esté obligé » d'avoir soing de ce qu'il a laissé, et faire dresser un inventaire de tout » ce qui s'est trouvé dans ses coffres. Entre ses papiers, il s'est rencontré » quantité de lettres que Vostre Altesse Royalle luy a fait l'honneur de » luy escrire, qu'il tenoit bien precieuses, quelques vnes estant soigneu» sement serrées avec ses plus importans papiers. Je les ay toutes mises a » part, et les ay tirées du coffre sans les comprendre dans l'inventaire. Je » ne doute point, Madame, qu'il ne fust auantageux a vostre reputation » que l'on connust que vous auéz eu des entretiens serieux et sçauans » auec le plus habile homme qui ayt vescu depuis plusieurs siecles ; et » j'ay sceu de Monsieur Descartes mesme que vos lettres estoient si » plaines de lumiere et d'esprit, qu'il ne vous peut estre que glorieux » qu'elles soient veues. Et neantmoins j'ay pensé qu'il estoit de mon » respect envers Vostre Altesse Royale, et de ma fidelité envers mon amy » defunct, de n'en lire aucune, et ne permettre pas qu'elles tombent entre » les mains de qui que ce soit, que par l'ordre et la permission de Vostre » Altesse Royalle, que j'attendray avec ses commandemens, dont je la » supplie tres humblement de m'honorer.

» Je suis,

» Madame,

» de Vostre Altesse Royalle,

» le tres humble et tres obeissant seruiteur, etc. » (*Ib.*, p. 155-158.)

« A Monsieur le Chancelier Oxenstiern, a Tyden, en Suede. — Dum » ægrotarem, eodem morbi genere correptus dominus Des Cartes, de » quo viro in litteris certè maximo non dubito quin audierit Excellentia » Vestra, intra dies nouem interiit. Ille tractatum *De Affectibus Animi* » nuper ediderat, cuius cùm aliquot exemplaria ex Hollandiâ accepisset, » vnum Excellentiæ tuæ (*sic*) offerre instituerat; eius ego demortui vo- » luntati obsequutus, rogo Excellentiam Vestram ut hoc munusculum » dignetur intueri. Ego verò numquam alius ero quàm Excellentiæ Vestræ » obsequentissimus servitor

» Chanut.

» Datum Holmiæ Suecorum, 22 feurier 1650 (*sic*). » (*Ib.*, p. 201-202.)

« A Madame la Princesse Elisabeth de Boheme, le 16 auril 1650. — Ma- » dame, J'obeis a l'ordre qu'il a pleu a Vostre Altesse Royalle me donner, » et je mets entre les mains de M. l'Ambassadeur de Brandebourg ce pac- » quet, dans lequel j'ay enfermé tout ce qui s'est trouué de lettres de » Vostre Altesse Royale entre les papiers de feu M. Descartes, ainsy con- » fusement comme elles se sont rencontrées, sans que je les aye veües ny » touchées autrement que pour leur donner vn mesme ply, afin de les » joindre commodement. Ce n'est point, Madame, que je ne croye qu'en » cela vous commettéz vne injustice, non seullement pour ce que les » proches de cet homme illustre auroient interest qu'il restast en leur » maison quelques marques de l'honneur qu'il a eu d'estre en vostre » approbation, mais aussy pour ce qu'il eust esté a propos que quelques » vnes de ses lettres paroissans justifiassent au monde ce qu'il a escrit en » l'Epistre dedicatoire de ses Principes a Vostre Altesse Royale; car il » arriuera vn jour que, l'enuie estant esteinte, on ne doutera plus des fon- » demens qu'il a descouuerts en la structure du monde; le temps et les » experiences affermiront cette doctrine, qui nous sembloit extraordi- » naire; mais il sera tousjours incroyable a la posterité qu'vne personne » de l'aage et de la condition de Vostre Altesse Royale ayt esté la premiere » et longtemps quasi la seulle qui a compris ces veritéz. C'est pourquoy, » Madame, il me semble que, pour descharger la memoire de mon amy » de tout soupçon de flatterie, il estoit juste que vous permissiez que » quelques vnes de vos lettres fussent veües pour seruir comme d'vne » demonstration geometrique de ce qu'il a escrit en cette Epistre; car, » bien qu'elles ne soient pas estudiées a dessein d'y faire paroistre l'es- » tendüe des lumieres de vostre esprit, elles en sont pourtant des images » d'autant plus naïfues, qu'elles representent auec pureté vostre raison » agissante en la recherche de la verité. Ce qui m'en fait juger ainsy est » que, M. Descartes me donnant, il y a deux ou trois ans, la copie de six » lettres qu'il auoit escrites a Vostre Altesse Royale, sur le suject du Sou- » uerain Bien [a], il me fit sçauoir en mesme temps qu'il en auoit encore

a. Voir ci-avant, p. 87, l. 19, à p. 88, l. 4.

» quelques autres sur le mesme dessein, qu'il ne m'enuoyoit pas, pour ce » qu'elles ne pouuoient estre entendues sans celles de Vostre Altesse » Royalle, qu'il ne me pouuoit communiquer que par sa permission; » mais qu'il vous la demanderoit quelque jour, et qu'alors j'en pourrois » offrir la lecture a la Reine de Suede, pour laquelle j'auois principalle- » ment desiré ces lettres sur cette matiere. Je ne doute point qu'entre ses » papiers, je ne trouue les minuttes de celles qu'il differa lors de me » donner. Ce nous sera neamoins (*sic*) vn bien inutile, puisque leur intel- » ligence depend de celles de vostre Altesse Royale; au lieu que, si nous » auions la suitte de ce que vous aués pensé sur cette haute meditation, et » les responses qu'il a faites, il y auroit de quoy en faire vn tres vtile pre- » sent, sinon au public, au moins a la Reine de Suede, qui sçait bien » donner le juste prix aux ouurages de ce merite, et qui, voyant partout » la vertu sans enuie, seroit tres aise d'estre confirmée par son propre » iugement dans l'estime singuliere qu'elle fait de la personne de vostre » Altesse Royale. Nous pourrions adiouster a ces rares lettres celles qu'il » m'escriuit aussy, il y a deux ans, en reponse de cette mesme question du » Souverain Bien et de deux autres presque aussy importantes que ie luy » auois proposées, sa Maiesté l'ayant ainsy desiré[a]. Vostre Altesse Royale » voit que, sans entreprendre iusqu'icy de l'en prier, ie luy represente des » raisons assés considerables pour la persuader de nous donner la copie » de ces lettres qui concernent ce particulier entretien du Souverain » Bien, qui ne peut avec raison demeurer particulier, puisque tous les » hommes ont droit de pretendre leur part en la chose dont il traicte. »

« Mais, apres les raisons publiques, i'oseray, Madame, vous supplier » de me faire cette mesme grace sous telles conditions qu'il plaira a » vostre Altesse Royalle, afin que l'obeissance que ie luy rends auec vne » si exacte fidelité, soit recompensée par la chose mesme où je l'exerce; et » que mon esprit, priué des lumieres qu'il attend de ces bonnes lettres, ne » reproche point a ma volonté qu'elle s'est donnée des loix trop seueres, » et que j'ay obseruées auec d'autant plus de peine qu'apres auoir receu » la lettre dont il a pleu a vostre Altesse Royale m'honorer, je connois » mieux la valeur du bien qui m'eschappe. Je soumets pourtant ma sup- » plication a ce qu'il plaira a vostre Altesse Royale d'en resoudre, et ie » luy demande mesme pardon d'auoir osé l'importuner iusqu'a ce point. »

« Il me reste, Madame, a satisfaire a ce que vous auez desiré sçauoir » touchant les derniers iours de M. Descartes. La fieure luy monta » d'abord au cerueau et luy osta le iugement de son mal, sans qu'il y » eust autre égarement en son discours iusqu'a la fin, sinon qu'il ne » creut point les sept premiers iours auoir la fieure. Sur la fin du sep- » tiesme, la chaleur quittant un peu la teste et s'estendant partout, il » reconnut incontinent qu'il s'estoit abusé, en marqua luy mesme la cause

a. Lettre CDLXVIII, t. IV, p. 600, et lettres CDLXXXVIII, CDXCVI et DXVI, ci-avant, t. V, p. 50, 86 et 182.

» et se fit tirer du sang deux fois en peu d'heures ce qu'il auoit tousiours » refusé. Mais il iugea bien qu'il estoit tard, et le huictiesme il me dist » que pendant la nuict il auoit fait son compte et s'estoit resolu a sortir » du monde sans peine et auec assurances aux misericordes de Dieu. » Il adiousta quelques autres discours fermes et pieux, et dignes d'vn » homme non seulement philosophe, mais religieux, qui nous donnoit » a tous vn exemple de pureté et de probité dans la vie, et qui vn mois » auparauant auoit faict les deuoirs d'vn veritable catholique. Nous » fusmes neantmoins bien trompez, luy et moy, dans l'estime de ses » forces ; car il fut plus pressé que nous n'auions pensé : la nuict sui- » uante, l'oppression de sa poictrine augmenta iusqu'a luy oster la res- » piration. Il se sentit finir sans trouble et sans inquietude ; et n'aiant » pas la parolle libre, il nous donna des signes plusieurs fois repetez qu'il » se retiroit content de la vie et des hommes, et confiant en la bonte de » Dieu. Je crois, Madame, que s'il eust pensé le iour precedent estre si » proche de sa fin, ayant encore la parolle libre, il m'eust recommandé » plusieurs choses de ses dernieres volontez, et m'eust en particulier or- » donné de faire sçauoir a vostre Altesse Royale qu'il mouroit dans le » mesme respect qu'il a eu pour elle pendant sa vie, et qu'il m'a souvent » tesmoigné par des parolles plaines de reuerence et d'admiration. Et » puisque ie sçay qu'il m'auroit chargé de rendre pour luy a vostre » Altesse Royale, autant qu'il me seroit possible, tous les respects et les » obeissances qu'il luy debuoit, ie me tiens engagé, plus que tout le reste » des hommes, a estre toute ma vie auec ardeur et affection,

» Madame,
» de vostre Altesse Royale,
» Le tres humble, etc... »

(*Ib.*, p. 300-305.)

Le MS. de la Bibl. Nat. s'arrête ici. Un autre MS., aux Archives des Affaires étrangères, donne en outre le ***Post-Scriptum*** suivant :

« Si M. l'Ambassadeur de Brandebourg s'informe de ce qu'il y a dans » ce paquet, ie luy respondray que ce sont quelques papiers de feu M. Des- » cartes que ie suis chargé d'envoyer à vostre Altesse Royale, que ie sup- » plie tres-humblement de me faire sçauoir quand elle les aura receus. »

Ces quatre lettres de Chanut ont été publiées par A. Boulay de la Meurthe, p. 37-42 d'une étude sur les *Monuments funéraires de Descartes*, t. XXIII, *Mémoires de la Société Archéologique de Touraine*. (Tours, 1873.)

Baillet, rappelant la conduite de Chanut au lendemain de la mort de Descartes, ajoute *en marge* : « M. Chanut renvoya à la Princesse Eliza- » beth les lettres qu'elle avoit écrites à M. Descartes. Et cette Princesse » ne voulut point permettre qu'on en imprimât aucune avec celles de » M. Descartes. » (*Vie de Mons. Des-Cartes*, II, 428.) On n'a point les

réponses immédiates d'Elisabeth aux lettres de Chanut du 19 février et du 16 avril 1650. Pourtant Baillet cite des lettres d'Elisabeth à Chanut :

« ...Sa piété (*celle de Descartes*), qui étoit sincére et solide, mais qui » n'avoit rien d'outré ni de factieux (*sic pour* fâcheux ?), au sentiment » d'une Princesse très-éclairée... » [*En marge :* « Elizabeth Palat. lettr. » MS. à M. Chanut du 3/13 Juin 1650.] » (*Ib.*, II, 502.)

« .. Jamais il (*Descartes*) n'avoit manqué de zéle pour elle (*l'Eglise*), » mais ce zéle n'étoit ni aveugle ni déréglé. [*En marge :* Lettr. MS. » d'Elizabeth à Chanut.] » (*Ib.*, II, 526.)

« La Princesse Elisabeth sa disciple, qui avoit été élevée dans leur com- » munion, c'est-à-dire, dans une secte opposée au Pélagianisme, à l'autre » extrémité touchant la grace et nôtre liberté, lui donna de l'exercice, lors » qu'aprés avoir reçû ce qu'il luy avoit écrit du *Souverain Bien*, elle » l'obligea, pour nous servir des termes de cette Altesse, *de concilier* » *l'omniscience et la prédestination de Dieu avec le libre arbitre des* » *Hommes.* [En marge : Lettr. MS. d'Elis. de Bohéme à Chanut du » 13/23 Septemb. 1653.] L'engagement étoit délicat pour un Catholique » environné de Gomaristes et d'Arminiens. Mais il se tira de ce pas d'une » maniére purement philosophique[a], parce qu'il ne vouloit pas se départir » de la résolution qu'il avoit prise, *de ne jamais rien produire que les* » *Théologiens pussent prétendre être sous leur juridiction,* selon le témoi- » gnage de la même Princesse. » (*Ib.*, II, 515.)

Chanut « A Monsieur Perier, de Stokholm, le 28 mars 1650. Monsieur, » peu de jours aprés vous avoir écrit la lettre à laquelle vous m'avez fait » l'honneur de me répondre l'onziéme de Mars dernier, nous perdîmes » Monsieur Descartes, d'une maladie pareille à celle que j'avois eu peu » de jours auparavant. Je soûpire encor en vous l'écrivant ; car sa doc- » trine et son esprit estoient encore au dessous de sa grandeur (*sic pro* » candeur), de sa bonté et de l'innocence de sa vie. Son serviteur s'en » allant ne s'est pas souvenu de me laisser le memoire des Observations » du vif argent, tel qu'il vous fut envoyé. Comme je receus le vostre, je » reveillay cette curiosité, et pensay que, jettant les yeux une fois par » jour en un coin de mon Cabinet, je n'osterois rien à ce que je dois au » service du Roy. J'ai donc commencé à observer depuis le 6 de ce mois ; » et considérant que, si ce que vous m'écrivez est vray, toutes nos Obser- » vations seroient vaines, je ne m'en suis pas voulu tenir à cette maxime » que vostre expérience me donnoit : que la température et mouvement » de l'Air ne causoient aucun changement régulier. J'ay adjoûté à mes » Observations du chaud et du froid, sec et humide, trouble et serain, » celle des vents regnans, qu'il me semble que feu Monsieur Descartes » n'avoit pas observé. Or je trouve, en vingt-deux jours d'expérience, que » j'ay fait pendant des temps bigearres et changeans, comme cette saison

a. Voir lettre CDXIX, t. IV, p. 352-354.

» est toujours inégale en ce païs, que les vents qui regnent causent une » augmentation ou diminution uniforme, et quasi réguliére du mercure » dans son tuyau ; ce que je ne puis croire qui ait échappé à des Obser- » vateurs exacts commė vous estes, et je croirois plûtost que voüs vouliez » exercer l'esprit de Monsieur Descartes, en luy celant cette particula- » rité... » (*Traitez de l'Equilibre des liqueurs etc.*, Paris, 1663.)

« A M. Perier, de Stokholm, le 24 Septembre 1650. — Monsieur, J'ay » receu, avec la lettre que vous m'avez fait la faveur de m'écrire du » 29 Juillet, le memoire des observations, que je garde bien précieuse- » ment, et comme une marque de la bienveillance dont vous m'honorez, » et comme une matiere de bonne meditation, quand je me trouveray en » plus de liberté que ces occupations civiles ne m'en donnent. Je vous » demande tréve jusques alors, et je pense beaucoup faire de continuer » l'Observation sur laquelle nous raisonnerons un jour, si elle nous en » donne le moyen. Cependant, afin que vous tiriez quelque petite satis- » faction de la peine que vous avez prise de m'écrire, je vous dirai que feu » Monsieur Descartes s'estoit proposé de continuer cette mesme Obser- » vation dans un tuyau de verre, vers le milieu duquel il y eût une re- » traitte ou un gros ventre, environ à la hauteur où monte à peu pres le » vif argent, au dessus duquel vif argent mettant de l'eau jusqu'au milieu » environ de la hauteur qui reste au dessus du vif argent, il auroit veu » plus exactement les changemens. J'ay voulu essayer ce moyen; mais, » parce que nos verriers sont mal-adroits, et qu'ils n'ont pas de lieu » propre à faire recuire ces tuyaux avec cette retraitte ou gros ventre dans » le milieu, ils se sont tous cassez; et je n'ay autre expérience à la main » que l'ordinaire, laquelle je vous envoye, vaille ce qu'elle pourra... » (*Ibidem.*)

LETTRE DE SAUMAISE FILS A BREGY.

Saumaise fils écrivit, de Stockholm, le 12 février 1650, « à M. de Fles- » sel, viconte de Bregi, Conseiller du Roy en ses Conseils, à Paris » :

« ...Tissenhause est aussi fort en grace; il est un des principaux de la » petite Academie que la Reyne veut faire, et qui n'a point encor esté » commencée, a cause d'un petit voyage que le prince Adolphe a fait. » Mr. Descartes, qui en auoit donné la methode et le dessein, n'aura pas » le plaisir d'en voir le commencement; car, hier matin, il sortit de ce » monde apres une maladie de huit ou neuf jours, dans laquelle il n'a » point voulu se servir de l'aide des Medecins..... » (*MS. inédits,* Paris, *Collection Hunolstein.*)

Au même, le 19 février 1650 : « Pour nouuelles, ie vous diray que » Mr. Descartes fut enterré, il y a huit jours, dans le lieu où on enterre » les enfans morts sans battesme et les pestiferés, par la volonté de

» Mr. Chanut qui refusa l'offre que la Reine fit de le faire enterrer dans
» une Eglise auec solennité, ce que tout le monde trouue fort estrange ;
» et que, comme il y a icy quantité de mesdisans, on l'accuse d'Atheisme
» et d'impieté. Ie vous apprendray aussi que la petite Academie de la
» Reine, dont ie vous ay desia parlé, commença Dimanche, et se conti-
» nuera tous les Dimanches. Il n'y a que nostre pedant (*Vossius ?*) qui est
» fort en colere contre vous : il dit que vous avés dit contre luy en Hol-
» lande des calomnies et des faussetés horribles, qui concernoient mesmes
» l'honneur de la Reine... » (*Ibidem.*)

LETTRE DE WULLEN.

L'original de cette lettre paraît avoir été entre les mains de Spinoza, qui l'aurait prêté à Grævius pour en prendre copie. Du moins il la lui redemanda dans un billet, daté de La Haye, 14 déc. 1673 (t. II, p. 183, *Benedicti de Spinoza Opera*, édit. Van Vloten et Land, 1883). La copie de Grævius est conservée à la Bibliothèque de l'Université de Leyde et les éditeurs de Spinoza l'ont imprimée à la fin de leur second volume. Wullen, médecin de la reine Christine, écrit de Stockholm, le 1/11 février 1650 à un de ses amis, Guillaume Pison, médecin à Leyde :

« ... Scis, ante plusculos menses Cartesium Sereniss. Reginam salu-
» tatum in Sueciam venisse. Is heri antelucana, funesta peripneumonia
» confectus, animam efflavit, tantoque, si Dîs placet, Philosopho indigna
» catastrophe vitæ fabulam clausit. Primo morbi biduo, profundo somno
» sopitus, Rheumatismo se distineri putabat, nil interim vel cibi vel
» potûs vel medicinæ sumens. Alterum biduum insomnis planeque irre-
» quietus egit, victûs remediique æque abstinens. Diverterat D. Carte-
» sius ad Ex. Dom. Chanut legatum Gallicum, virum litteratum et gra-
» vem ; rogabat is instabatque apud ægrotum, accersi me, valetudinisque
» suæ curam habere pateretur; verùm ille iterum iterumque obstinate ne-
» gare, contraque, non adeo se Medicinæ rudem, ut aliena manu sibi sit
» opus, pertendere. Quare, cùm periculum in mora esset, et S. Regina vel
» inviti rationem haberi vellet, jussu ejus Cartesium accedo, operamque,
» quanta in me est, quàm humanissime offero. Admittor, quamvis etiam-
» num ægre; verùm paucis sermonibus ultro citroque habitis, cùm de
» morbi natura deque remedii genere idem non sentiremus, sine fructu
» discessi. Venæ sectionem adeo, contra gentis suæ morem, metuebat, ut
» ad solam ejus mentionem exhorresceret, et bis in hæc verba erumperet :
» *Mrs., espargnez le sang françois*, tertiumque biduum πεπασμῷ dari pete-
» ret. Ego interim cogitabam, *invitum qui servat, idem facit occidenti* [a],
» cùmque instantis mortis non jam σημεῖα, sed ἀναμφισβήτητα τεκμήρια se
» proderent, manum libenter a morituro abstinebam. Elapso deinde

a. Horat., *A. P.*, 467.

» tertio biduo, falli se jam et febre teneri querebatur, eaque ex alloquio » meo, paucorum licet verborum minimeque contentioso, oborta : nim. » *non habui febrem, Symmache, nunc habeo*[a]. Exsolvi mox brachium, » sanguinemque ter eadem die detrahi sibi, satis pro attritis viribus co- » piose, jubet. Octava die, singultus, sputa nigra, respiratio μετέωρος, » oculi vagi, omnia funesta. Ille vinum poscit quod infusum haberet » tabacum, vomitu hostem exturbaturus ; et mos erat gerendus, nisi in » furorem plane conjicere voluisses hominem obstinatum, ita tamen mo- » derato consilio, ut vino aqua diluto levis sola immersione tabaci odor » afflaretur, ne obesse magnopere posset remedium, alias in hoc affectu » tantum non occidere natum. Ego interea *post carecta latebam*[b], et ex » urina δεινὸν βλέπων, tanquam anus fatidica, mortis auguria canebam. » Nono omnia difficilia. Decimo summo mane Deo animam reddidit ; » ita spero voveoque, quamvis, si scripta ejus diligenter examines, Theo- » logus quidam pronuper Atheismi crimen illi objecerit. Illud impri- » mis mirandum in eo fuit, quod, cùm ipse D. Legatus ex eodem prorsus » morbo decumberet, idem Cartesius me inconsulto ne minimum quidem » ægro fieri passus esset, singulaque remedia præsens levamen afferre » vidisset, adeo tamen ab omni medicina et medici consilio toto morbi » decursu alienus fuerit, ut ne aspectum quidem meum nisi semel sus- » tinuerit, dicereque, *que, s'il* < *devoit mourir, il mourroit avec plus de* » *contentement, s'il*[c] > *ne me voyoit point*, non erubuerit. Nunc mente » fuisse motus, nec quicquam sani, nisi sub finem vitæ, de morbi sui » more et modo protulisse dicitur ; valde caute, ut recuperatæ sanitatis » laus soli ægro, commissi erroris fœditas morbo imputaretur. Ego ta- » men potius sane ipsum mentis deliria decepisse crediderim ; deliravit » enim sæpe in vita, adeo ut σοφόν τι etiam minime hebetes in ejus com- » mentis vix inveniant. Audit sane ille passim vir magnus ; sed tamen » ego homuncio nolim me sic laudari, et tam magnis ausis ejusmodi co- » lophonem imponere. Verùm non decet fortassis tenuitatem meam vir- » gula censoria configere virum incomparabilem ; nescio enim cui com- » parem, adeo ille in fatuo hoc philosophandi modo palmam meretur. » Quare, ut de cunctis ille sapientiam hactenus professis male meruit, ita » debitum illi decus posteritatem rependere facile patior. Verbum nec » amplius addo ; parùm enim abest quin serio irascar tam protervis » ingeniis... »

« N. B. Has literas Regina legendas tradi sibi voluit, antequam mit- » terem ; scire enim volebat, quid super obitu Cartesii ad amicos meos » scriberem ; tum propter legatum, ne quid offensionis ex iis caperet,

a. Martial., *Epigr.*, V, 9.
b. Virgil., *Ecl.*, III, 20.
c. Ligne passée dans la copie MS. : elle est restituée par Baillet, qui cite cette lettre de Weulles (*sic*). *Vie de Mons. Des-Cartes*, II, 418.

» tum ne inimicis Cartesii per nos calumniandi ejus materia traderetur.
» Quare prælegendi quidem eas aliis potestatem tibi facio, ista condi-
» tione, ut neminem earum facias dominum, quod enixe per amicitiam
» nostram et fidem tuam te obtestor.

» I Februar. 1650. S. V. Stockholm. »

« *Hæc epistola data erat ad D. Pisonem.* »

(Benedicti de Spinoza *Opera*, édit. Van Vloten et Land, p. 631-634, t. II, La Haye, Nijhoff, 1883.)

LETTRE DE HUYGENS.

« *A M. Chanut, Ambassadeur de France en Suede,*
» *26 Juillet 1650.* »

« Monsieur »,

« Ie m'auance à vous importuner de l'adresse de ce gros pacquet sur
» l'assurance que i'ose me donner que ce qui regarde la memoire de feu
» M. Descartes, que vous auez honoré de vostre amitié particuliere, ne
» sauroit estre mal accueilli de Vostre Excellence. Il y a donc icy,
» Monsieur, quelque poeme de ma façon sur le subiect du trepas de ce
» grand home : mesme quelque sorte d'Inscription pour un tombeau
» qu'on m'a dit que vous auez eu dessein de luy faire construire. Ie ne
» pretens pas qu'il y serue. Ie sçay que, de vostre chef, vous auez moyen
» de produire choses beaucoup plus conuenables au subiect, et bien plus
» dignes de la posterité ; mais, Monsieur, il m'a esté force de satisfaire
» ensemble à mon ardeur et à ma douleur, et comme la profusion des
» larmes, qui ne sont qu'une liqueur inutile, soulage l'affligé, il m'a
» semblé qu'en ne parlant que selon ma portée d'un si digne ami, dont la
» perte ne peut iamais estre assez regrettée ni en public ni en particulier,
» i'en pourrois adoucir l'amertume de mon cœur, et que toute sorte de
» gemissement seroit capable de me soulager, de quelque mauuais ac-
» cent qu'il fust entonné. Ainsi, Monsieur, il n'est pas jusqu'au stile bur-
» lesque qui n'ayt serui en cette occurence ; parce que, lors de l'arriuée
» de cette funeste nouuelle, nous estions en cette Cour sur ce passetemps-
» là qui occupe auiourd'hui les beaux esprits de France et s'est coulé
» dans les plumes estrangeres par contagion et insensiblement, comme la
» mode se communique du midi au septentrion. C'est de quoy, Mon-
» sieur, i'ai pensé pouuoir diuertir vostre incomparable Reine de Suede,
» si vous auiez la bonté de souffrir que ces mauuais papiers passassent
» par vos mains. I'y ay mesme recours par quelque forme de depit, de
» ce qu'en ayant ci-deuant recommandé d'autres imprimés à Monsieur
» Spiring, qu'on m'auoit fait croire que la Reine ne seroit pas marrie de
» voir, ie n'ay iamais pu sçauoir qu'ils eussent esté deliurés, non pas

» mesme par le pauure M. Descartes qui auoit pris la peine de s'en infor-
» mer aupres du Bibliothecaire de S. M. Je supplie V. E. d'aggreer que
» ie cerche chez les estrangers la ciuilité que ie n'ay pu trouuer chez
» ceux de ma nation, et qu'il lui plaise m'oster de l'inquietude où ie
» viuray iusqu'à ce qu'elle aura pris la peine de me faire comprendre que
» la liberté dont i'use en son endroit ne luy a pas deplu iusqu'au dernier
» point. I'attends cette faueur aueq mesme impatience que l'honneur de
» ceux de vos commandements qui me puissent trouuer capable de témoi-
» gner par les effets de mes... comme veritablement ie suis... » (Amsterdam, Bibl. de l'Acad. des Sciences, *Lettres franç. MS. de Constantin Huygens.*)

Les inscriptions, dont parle ici Huygens, sont, semble-t-il, différentes de celles qui ont été mises sur le tombeau de Descartes, et que Chanut a composées lui-même. — On s'étonne d'ailleurs que Huygens, qui mentionne tant de menus faits dans son *Dagboek,* ait omis, en février 1650, la mort de son ami Descartes, qu'il paraît regretter si sincèrement en cette lettre, bien que sous une forme assez singulière.

A défaut des vers de Huygens père, sur la mort de Descartes, en voici de son fils cadet, Christian Huygens, envoyés par celui-ci à son aîné Constantin, le 29 mars 1650 (voir ci-avant, p. 340, *éclaircissement*) :

« *Epitaphe de Des Cartes par Ch. Huygens.* »

« Sous le climat glacé de ces terres chagrines,
» Où l'hiver est suivi de l'arriere-saison,
» Te voici sur le lieu que couvrent les ruines
» D'un fameux bastiment qu'habita la Raison.

» Par la rigueur du sort et de la Parque infame,
» Cy gist Descartes au regret de l'Univers.
» Ce qui servoit jadis d'interprete a son ame,
» Sert de matiere aux pleurs et de pâture aux vers.

» Cette ame qui tousjours, en sagesse feconde,
» Faisoit voir aux esprits ce qui se cache aux yeux,
» Aprés avoir produit le modele du monde,
» S'informe desormais du mystere des cieux.

» Nature, prends le deuil, viens plaindre la premiere
» Le Grand Descartes, et monstre ton desespoir ;
» Quand il perdit le jour, tu perdis la lumiere :
» Ce n'est qu'a ce flambeau que nous t'avons pu voir. »

« CHRIST. HUYGENS, 1650. »

(*Œuvres de Christian Huygens*, t. I, p. 125,
La Haye, Nijhoff, 1888.)

RELATION DE CLERSELIER.

(Tirée de la *Préface* du tome I des *Lettres de M. Descartes,* Paris, Angot, 1657. Achevé d'imprimer, 30 janvier 1657.)

« ...Pour couronner cette Preface par vne belle fin, ie m'estois pro-
» posé, suiuant le desir de plusieurs personnes, de mettre icy quelque
» chose de la vie de ce grand homme; mais depuis i'ay pensé que ce se-
» roit faire tort à vn si noble sujet, que d'en parler dans la Preface d'vn
» liure, où l'on ne pourroit tout au plus le traitter qu'en racourcy, ie
» veux dire en retranchant la meilleure partie de ses plus belles actions.
» C'est pourquoy, pour ne rien dire icy qui fust indigne d'vne si belle
» vie, laissant ce grand sujet à traitter à quelqu'vne de ces sçauantes et
» delicates plumes du siecle, à qui nostre langue est redeuable de ses
» beautez, ie me suis restraint à faire simplement le recit de sa mort,
» sans y apporter d'autre ornement que celuy de la verité; ce qui peut-
» estre sera mieux receu de plusieurs, et aura plus de pouuoir pour les
» persuader, que si i'auois employé toutes les graces de l'eloquence. Car
» cét illustre Personnage a eu ce mal-heur commun auec tant d'autres,
» de n'estre pas seulement persecuté pendant sa vie, mais mesme d'auoir
» esté poursuivy par la calomnie apres sa mort : quelques-vns l'ayant fait
» passer pour vn heretique, d'autres pour vn libertin, et d'autres enfin
» ayant fait courre le bruit qu'il estoit mort de déplaisir, de n'auoir pû
» estre fauorablement écoûté de cette sçauante et incomparable Reine qui
» l'auoit appellé auprés d'elle; contre toutes lesquelles injures et calom-
» nies, ie n'ay point trouué de meilleure et de plus iuste défense, que de
» leur opposer simplement la verité. Et ce peu que i'ay à dire de l'his-
» toire de ses derniers iours, pourra mesme estre pris par ceux qui déja
» le connoistront d'ailleurs, pour vn tableau de sa vie en quelque façon
» acheué; puis qu'il nous a déja luy-mesme décrit sa ieunesse, et la ma-
» niere dont il a conduit ses études, pour rechercher, auec plus de certi-
» tude qu'on ne luy auoit apris, la verité dans les sciences, dans le dis-
» cours qu'il a fait de la Methode; et que ses lettres nous apprendront icy
» plus particulierement quelles ont esté ses plus ordinaires occupations,
» auec quelles personnes il auoit de plus particulieres habitudes, quelle a
» esté sa maniere de viure, et nous conduiront insensiblement dans l'his-
» toire de sa vie, iusques au temps de sa mort. »

« C'est vne chose connuë de tout le monde, que la Reine Christine de
» Suede, regnante alors, ayant souhaitté auec passion d'entendre de viue
» voix cét homme si rare, qu'elle voyoit estre l'admiration de tous les
» sçauans, elle qui faisoit gloire d'apeler et d'auoir auprés de sa personne
» tout ceux qu'elle sçauoit auoir quelque chose de recommandable par
» dessus les autres, ne cessa point de le solliciter, qu'elle ne l'eust fait

» venir à Stocholm auprés d'elle. Là, cette Princesse incomparable, que » les soins de son Etat tenoient tout le iour continuellement ocupée, ne » pouuant prendre pour diuertissement de ses études que le temps qu'elle » déroboit à son repos, ordonna à Monsieur Descartes de la venir entre- » tenir tous les iours à cinq heures du matin dans sa Bibliotheque. Ces » conferences ayant déja duré plus d'vn mois, Monsieur Descartes, soit » que cela vinst du changement de regime, ou de la seule aspreté du cli- » mat et de la saison (car c'estoit au milieu de l'hyuer), se trouua tout à » coup surpris d'vne grande inflammation de poumon, jointe à vne grosse » fiévre, qui luy attaqua d'abord le cerueau. Quand le mal le prit, il n'y » auoit que deux iours qu'il s'estoit acquitté des deuoirs d'vn bon Chre- » stien ; et dans l'agitation et l'ardeur de sa fiévre, pour montrer que les » saintes pensées qu'il auoit eu lors, estoient encore bien profondement » grauées en son esprit, il n'auoit point de plus frequente réverie, que de » s'entretenir de la déliurance prochaine de son ame. *Ç'a, mon ame,* di- » soit-il, *il y a longtemps que tu és captiue ; voicy l'heure que tu dois » sortir de prison, et quitter l'embaras de ce cors; il faut souffrir cette » des-vnion auec joye et courage.* Ceux qui sçauent l'étroite affinité que » i'ay auec ceux chez qui il est mort, ne s'étonneront pas du raport que » ie fais de ces particularitez ; et les ayant aprises de ceux qui y estoient » presens, i'ay crû qu'elles pourroient seruir. sinon à la iustification de » Monsieur Descartes, car il n'en a pas besoin, au moins à détromper » ceux qui auroient pû estre abusez par de faux bruits. Comme la fiévre » commença vn peu, non pas à se calmer, mais à quitter le cerueau, » qu'elle auoit occupé d'abord, on n'eust pas besoin de luy annoncer la » mort : il dit luy-mesme *qu'il voyoit bien qu'il falloit partir*, et adjouta, » d'vn courage assuré, *qu'il ne luy falloit pas faire vn grand effort pour » s'y resoudre, et que, durant toute la nuit precedente, il s'y estoit pre- » paré.* Cependant, ny luy ny les assistans ne croyoient pas que le mal » pressast si fort, et l'on fust bien étonné que, la nuit suiuante, on le vit » tourner entierement à la mort. On apela promtement l'Aumosnier de » Monsieur l'Ambassadeur de France, chez qui il demeuroit ; mais à son » arriuée le malade ne parloit dé-ja plus. Ce religieux Aumosnier [*le » P. Viogué, religieux Augustin*], qui l'auoit oüy en confession peu de » iours auparauant, et qui sçait que ce que ie dis est veritable, luy faisant » les exhortations ordinaires, le pria, s'il l'entendoit encore, et s'il vou- » loit receuoir de luy la derniere benediction, qu'il luy fist quelque signe; » aussi-tost il leua les yeux au ciel, d'vne façon toute chrestienne, et qui » montroit vne parfaite resignation à la volonté de Dieu. La benediction » donnée, tout le monde estant à genoux, on lut les prieres des agonisans » (car, pour le sacrement des malades, le défaut des choses necessaires ne » permettoit pas qu'on luy pust administrer), et cependant le malade ren- » dit l'esprit, auec vne tranquilité digne de l'innocence de sa vie. Car, en » effet, on ne vit iamais vn homme plus simple, plus humble, plus sin- » cere mais surtout plus humain que luy, iusques à se charger, dans la

» mediocrité de sa fortune et dans vne retraitte si éloignée, du soin et de
» l'entretien, le diray-je, de sa Nourrice, pour la subsistance de laquelle,
» i'ay vû dans ses lettres[a] plusieurs ordres donnez à celuy qui auoit le
» soin de ses affaires. Ce qui marque sans doute vne bonté d'ame tout à
» fait grande, et qui meritoit d'estre recompensée, comme elle a esté,
» d'vne fin aussi heureuse et aussi paisible que celle que Monsieur Des-
» cartes a euë, soumise et resignée entierement aux volontez de Dieu,
» plaine d'esperance en ses bontez, et de confiance en ses misericordes;
» et en vn mot qui a esté telle, qu'il a laissé à tous ceux qui l'ont assisté à
» la mort, vn souhait d'en auoir vne aussi precieuse deuant Dieu, qu'il a
» donné lieu de croire et d'esperer qu'a esté la sienne. »

« Ce recit simple, mais fidele, des circonstances de son trépas, est, ce
» me semble, capable de fermer d'oresnauant la bouche à la calomnie, et
» iustifie assez l'innocence et la sainteté de sa mort; mais il ne faut point
» en chercher de preuue plus conuaincante, que celle de l'integrité mesme
» de sa vie, qui n'a iamais esté attaquée que par des médisans ou par des
» enuieux, et qui a tousiours paru d'autant plus pure, qu'on a tasché de
» la noircir. Toutes ses lettres, qui sont pleines des plus beaux enseigne-
» mens de l'vne et de l'autre Morale, feront assez connoistre l'interieur de
» son ame; et comme il n'a iamais sçeu ce que c'estoit que de dissimuler,
» tenant pour maxime, *que la plus grande finesse estoit de n'en auoir*
» *point*, et qu'il a tousiours tenu pour ses ennemis ouuerts et declarez
» ceux qui ont eu cette opinion de luy, qu'il ne parloit pas comme il pen-
» soit; ne doit-on pas auoir des sentiments tres-auantageux de sa probité
» et de sa vertu, puis qu'il n'y en a aucune, dont il ne nous enseigne les
» maximes dans ses lettres? ce qu'il fait auec tant de iugement et de faci-
» lité, qu'il fait assez connoistre, en les enseignant aux autres, que la pra-
» tique luy en estoit familiere. »

« Au reste, ie ne puis m'imaginer ce qu'ont pretendu ceux qui, pour
» ternir sa reputation et pour decrediter sa doctrine, ont semé ces faux
» bruits, que la Reine Christine, n'ayant pû entrer dans ses pensées, ny
» prendre aucun goust à ses nouuelles opinions, ne l'auoit pas beaucoup
» consideré, et que cela l'auoit ietté dans vne melancholie si profonde,
» qu'elle luy auoit enfin causé la mort. Peut-on mieux iuger de la haute
» estime que cette Reine en faisoit, que par l'assiduité qu'elle-mesme
» aportoit pour l'entendre, et par le temps qu'elle auoit choisi pour cét en-
» tretien, qui luy sembloit si precieux qu'elle le preferoit à son repos?
» A quoy il estoit aussi de son costé si soigneux d'obeïr et de satisfaire,
» que, le iour mesme qu'il se sentit du mal, il s'y estoit rendu à l'heure
» precise, et auoit mesme porté à la Reine l'ordre à garder dans vne con-
» ference de lettres[b], qu'elle vouloit établir à iour certain dans sa Biblio-

a. Lettres perdues. Voir cependant lettre DLXXXVI ci-avant, p. 470.

b. Note MS. : « Il est dans les fragmens a la fin de cet ouurage. » (*Inst.*)

» theque en sa presence. Ne sçait-on pas aussi qu'elle luy vouloit faire » preparer, pour sa sepulture, vn lieu des plus honorables du païs, si » Monsieur Chanut, pour lors Ambassadeur en Suéde, n'eust preferé le » Cimetiere destiné pour les enfans, comme vn lieu plus conuenable à » l'innocence de sa vie et à l'incorruptibilité de sa foy ? Et ne verroit-on » pas aujourd'huy les pierres de son tombeau changées en marbre, sans » le changement qui est arriué depuis à l'état de cette Reine ? Mais apres » tout, quand il seroit vray que sa doctrine n'auroit pas esté bien receuë » à la Cour de Suede, quel argument peut-on tirer de là pour la decre- » diter maintenant, et quel des-honneur en reuient-il à Monsieur Des- » cartes ? Il est vray que, pendant que nous viuons parmy les hommes, » nous auons besoin d'estime iusques à vn certain point, comme d'argent, » pour nous garentir des injures, et pour plusieurs autres vsages; apres » nostre mort, cette piece est inutile, et si les écrits et la doctrine se def- » fendent par la probité et par le nom de leur écriuain, ou par l'autorité » des hommes seulement, et non par leur propre valeur, ils ne meritent » pas d'aller fort loin vers la posterité. Ceux de Monsieur Descartes n'ont » plus d'attache à sa vie, ils se soustiennent assez d'eux-mesmes sans » auoir besoin d'vn appuy étranger ; et l'on peut croire que, si l'enuie » empesche aujourd'huy qu'ils ne trouuent des approbateurs, ils n'en » manqueront pas dans les siecles suiuans. Pour ceux qui attribuent sa » mort au déplaisir qu'il auoit d'estre mal écouté de cette Princesse, ils » témoignent sçauoir fort mal sur quelles maximes il conduisoit sa vie ; et » quoy qu'il tinst à tres-grand honneur celuy qu'il receuoit d'estre admis » à instruire vne si grande Reine, si est-ce neantmoins que ce n'estoit » point sur cela qu'il fondoit ny son estime ny son bon-heur. La seule » volonté de bien faire luy estoit le plus precieux de tous les biens, et le » contentement qu'il en receuoit faisoit tout le bon-heur de sa vie ; si bien » qu'il eust crû faire vne chose indigne d'vn homme genereux, que de » laisser prendre sur soy tant de pouuoir à l'estime qui ne dépend que de » l'opinion d'autruy, que d'alterer sa santé en troublant la tranquilité de » son ame. La verité estoit le but de ses desseins, la vertu la regle de ses » actions, et le contentement qu'il receuoit de la recherche de l'vne et de » la pratique de l'autre, établissoit son repos et sa felicité. Cela excepté, il » ne regardoit plus les choses qui se passent dans le monde, que comme » des actions qui se representent sur vn theatre, qui ne laissoient pas, à la » verité, de toucher quelquefois son cœur, et d'exciter en luy diuerses » passions, selon la diuersité des rencontres, et l'interest qu'il y prenoit » par affection ; mais elles n'alloient iamais iusqu'à l'interieur de son ame, » laquelle jouïssoit cependant de la satisfaction de voir que tantost il com- » patissoit auec des affligez, tantost il méprisoit les injures des médisans, » tantost il consideroit la vanité des soins qui trauaillent les ambitieux, » et que, taschant ainsi en toutes rencontres de s'acquitter de son deuoir, » en faisant ce qu'il iugeoit estre le meilleur, il se fortifioit tous les iours » de plus en plus dans la pratique du bien, et augmentoit sa perfection. »

« Voilà, lecteur, les vrays sentimens que tu dois auoir de Monsieur » Descartes, et ceux que t'inspirera la lecture de ses ouurages, si tu en » sçais tirer le fruit; et voilà aussi tout ce dont i'ay crû te deuoir in- » former, auant que tu entreprisses la lecture de ses Lettres. Excuse, ie te » prie, les fautes que i'ay pû [faire] en le voulant deffendre et t'instruire ;- » [suppléer : *si ce discours a été plus*] long que ie ne m'estois proposé de » le faire en le commençant, ie te veux en finissant réjouïr par la pro- » messe que ie te fais, qu'il ne tiendra qu'à toy que tu ne voyes dans peu » la suitte de quelqu'autre de ses ouurages, et que le bon accueil que tu » feras à cettuy-cy, en attirera bien-tost encore vn autre. »

LETTRE DE SORBIERE A PETIT.

Paris, 20 février 1657.

(Sur le tome I des *Lettres de M. Descartes,* et la *Préface* de Clerselier.)

« ... Que i'ay esté aise, Monsieur, de remarquer la pieuse mort de ce » grand personnage, de la Foy duquel on a eu tort de douter apres tant » de trauail et de meditation pour la preuue des Principes de nostre » commune croyance. Le soin qu'il prit de l'education de sa Nourrice est » vne preuue conuainquante de sa bonté, et i'en ay veu plusieurs de sa » bonne conscience, alors que i'estois à La Haye... » (*Lettres et Discours de* M. de Sorbiere, Paris, François Clousier, 1660, p. 692.)

Suit le passage rapporté ci-avant, p. 460. Sorbière continue : « Mais, de » ce qui arriua ensuite, ie n'ay point entendu dire autre chose, si ce » n'est que M. Descartes prit vne pleuresie en se leuant plus matin que » de coustume, et passant d'vn poësle dans l'air froid au mois de Feb- » urier, qui fut tres rude ; que, prenant la picqueure du costé pour celle » d'vn vent, il vsa d'eau de vie brûlée, ce qui luy alluma vne grosse » fiebure ardente, pendant laquelle il n'y eut pas moyen de le saigner assez » promptement. Quelques vns soupçonnoient du poison en cette ma- » ladie ; mais le fondement en étoit si leger, qu'on ne persista gueres » dans ce soupçon ; n'estant pas la coustume du Nord d'employer ces » instrumens de vengeance, et sur tout pour vn interest de bel esprit, que » les Grammairiens de la Reine ne croyoient pas moins posseder que » M. Descartes... » (*Ib.*, p. 692-693.)

RELATION DE LA MARE.

Philibert de La Mare (*Vita Salmasii,* déjà citée p. 460-461 ci-avant) rapporte ainsi la mort de Descartes. Comme Sorbière, il tenait sans doute ses renseignements de Saumaise lui-même, qui lui écrivait de Leyde, et qui avait reçu des lettres de son fils alors à Stockholm. Cette *Vie de*

Saumaise, restée manuscrite, fut annoncée en 1664 par Colomiès, p. 189, *Gaule Orientale*; et La Mare en parlait déjà lui-même dans une lettre à Nicolas Heinsius, de juillet 1663. Toutefois la translation des restes de Descartes à Paris, en l'église Ste Geneviève, dont La Mare parle à la fin, est du 24 juin 1667.

« ... Egmondanam sibi villulam, secundo circiter ab Alcmariâ lapide, » loco borealis Hollandiæ amœnissimo sitam, delegit... Tandem ab » eremo in aulam a Christinâ Sueciæ Reginâ protractus est, et ab eâ » tanto in pretio habitus, ut fere illum semper disserentem audire vellet. » Sed, dum capite aperto noctes fere integras cum Reginâ recumbente » de rebus Philosophicis ac Mathematicis verba facit, vigiliis exhaustus, » valetudinem suam minui sensit. Reginam quintâ horâ matutinâ, » quamvis summâ hyeme, Philosophicarum præceptionum causâ, sta- » tis diebus adire cogebatur, unde frigidissimo aëre sæpius excepto » lethaliter percussus, peripneumoniâ paulo post correptus est. Ad pri- » mum horroris sensum, latera flatibus infestari credens, aquæ vitalis » potu malum pelli posse sibi persuasit, quod cùm frustra fuisset, ma- » gnam tabaci copiam aquâ diluti, quod a rusticis in Bataviâ remedium » didicerat, sorbuit; sed, superveniente febri ardentissimâ, quam aquæ » vitalis et tabaci haustus mire auxerat, cùm ægri vires frequentibus, » quibus opus erat, sanguinis missionibus non sufficerent, undecimo » Februarii et morbi die Holmiæ decessit, annum agens LIV, ibique » in puerorum cœmeterio piâ Petri Canuti Gallici Oratoris curâ et ære » sepultus, ab eoque sepulcralis tituli honore decoratus, donec illius ossa » ex loco peregrino in Galliam translata, et Lutetiæ ad D. Genovevæ » fanum tumulata sunt, curante Petro Daliberto Franciæ Quæstore, qui » et defuncto titulum posuit. » (*Claudii Salmasii Vita. Auctore D. D. Philiberto de la Mare*, p. 197-198. MS. Bibl. de Dijon.)

RELATION DE BAILLET.

(*Vie de Mons. Descartes*, t. II, p. 414-423.)

« Monsieur Descartes, aprés avoir quité la Reine, rapporta du Palais » les prémiers sentimens de la maladie qui devoit finir ses jours. Elle » commença par quelques frissons, aux suites desquels il crut avoir assez » bien remédié par un demi-verre d'eau-de-vie brûlée. C'étoit le prémier » jour de la convalescence de M. Chanut, et le quinziéme de sa maladie. » Le lendemain, qui étoit destiné à célébrer la fête de la Purification de » la Sainte Vierge dans l'hôtel de l'Ambassadeur, M. Descartes, non » pour donner des exemples de piété à une maison qui en fournissoit aux- » autres, mais pour travailler à sa propre sanctification, s'approcha des » sacremens de la Pénitence et de l'Eucharistie par le ministére de l'Au- » mônier de M. l'Ambassadeur. [*En marge :* Rélat. de M. Belin.] Cét

» Aumônier étoit le Pére *François Viogué*, de l'ordre des Ermites de » Saint Augustin, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, Mis- » sionnaire Apostolique dans les païs du Nord, qui fut ensuite Assistant » François du Général de son ordre à Rome. C'étoit un homme d'une » vertu solide, et uniforme dans sa conduite, d'un zéle fort éclairé, mais » que la prudence chrétienne et politique de M. Chanut avoit sçû mo- » dérer pour le rendre plus utile à la Religion catholique. [*En marge :* » Lettr. Ms. de Chanut à Gueffier, etc. Lettr. Ms. de Viog. à l'Abbé le » Roy. Item Certific. de Viogué.] La direction qu'il avoit de la con- » science de M. Descartes depuis quatre mois, luy avoit fait découvrir un » si bon cœur et une ame si belle, qu'il voulut, au moins pour les lu- » miéres de l'esprit, se soûmettre à un homme que la soûmission parfaite » à l'Eglise mettoit à ses pieds, pour reconnoître l'autorité de Jésus- » Christ dans son ministre. »

« M. Descartes ne put finir debout cette sainte journée. [*En marge :* » Lettr. Ms. de Chanut, etc.] Il se sentit sur le soir si violemment atta- » qué du mal dont il avoit tâché de se garantir la veille, qu'il se vid » obligé de se mettre au lit, précisément au têms que M. Chanut avoit » commencé de le quiter pour la prémiére fois. Les symptômes de sa » maladie avoient été les mêmes que ceux qui avoient précédé celle de » cét Ambassadeur, et ils furent suivis d'une fiévre continuë avec une » inflammation de poumon toute semblable. »

« L'origine de sa maladie, toute évidente qu'elle ait été à ceux qui » vivoient avec luy, n'a pas laissé d'être enveloppée de nuages et d'obscu- » ritez par divers esprits brouillons, qui n'auroient pas manqué de la » rendre fabuleuse, si la vérité n'avoit dissipé de bonne heure les effets » de la négligence des uns et de la malice des autres. Parmi les prémiers, » quelques uns [*en marge :* Lor. Crasso El. d'huom. p. 303] ont crû, » sans fondement, que sa maladie avoit été le fruit des peines et des » fatigues qu'il avoit eûës à revoir tous ses papiers, et à mettre sa philo- » sophie en ordre pour satisfaire à la Reine de Suéde. Quelques autres » [*en marge :* Tepelius hist. Phil. Cartes. p. 9, 10], avec encore moins » d'apparence, l'ont rejettée sur la vieillesse de nôtre Philosophe, ou sur les » incommodités de son dernier voyage sur l'Océan septentrional. Parmi » les seconds nous remarquons tant de contrariétez et de divisions, que » leur confrontation seule paroît plus que suffisante pour détruire leurs » calomnies. Les uns [*en marge :* Sorb. lettr. et disc. in VI°, p. 693] vou- » lurent accuser les Grammairiens de la Reine d'avoir employé le poison » pour se défaire d'un homme qu'ils ne voyoient au-dessus d'eux qu'avec » peine. C'est une pensée tres injurieuse à la mémoire des Sçavans qui » obsédoient la Reine, qui étoient gens sans malice pour la plûpart, dont » l'envie ne se déchargeoit point sur sa personne, mais sur sa philoso- » phie. Les autres [*en marge :* Frommann. Medic. Coburg ad Strauss. » Medic. Giess. Tepel. p. 87] ont publié que sa maladie luy étoit venuë » d'une prise excessive de vin d'Espagne qui luy avança ses jours, et qui

» rendit sa fin semblable à celle de Démocrite[a], auquel il n'avoit pû souf-
» frir qu'on le comparât durant sa vie. Selon la fiction de quelques autres,
» M. Descartes voulant traiter sa goute (qui est un mal chimérique dont
» il n'eut jamais la moindre atteinte) suivant ses principes, et s'imaginant
» [*en marge :* B. Essais de Méd., p. 215] qu'elle ne venoit que faute du
» mouvement de la matiére *sublime* (ces Messieurs ont voulu dire *subtile*
» sans doute), il s'échauffa le sang, qu'il tâchoit de rendre plus fluide en
» se gorgeant d'eau de vie. D'autres [*en marge :* Sorb. ut supr. p. 692.
» Clersel. préf. du I vol. des lettr. p. 15] ont inventé que la reine
» Christine, n'ayant pû entrer dans ses pensées, ni goûter ses nouvelles
» opinions, ne l'avoit pas beaucoup consideré, et que le chagrin qu'il en
» avoit conçû luy avoit tellement serré le cœur qu'il en contracta le mal
» auquel il fallut succomber. Mais toutes ces faussetez sont devenuës si
» manifestes par les soins de ceux qui se sont informez sérieusement de
» la vérité du fait, qu'on en peut dire ce que nous disons des méchantes
» herbes, qui naissent la nuit, qui paroissent pendant une matinée, et que
» la chaleur du soleil du midi fait mourir faute de racine et d'aliment. »

« La véritable et unique cause de la maladie de M. Descartes a été le
» partage de ses soins entre la Reine et l'Ambassadeur malade, au milieu
» d'une saison ennemie de son tempérament. [*En marge :* La Reine de
» Suéde rejetta toute la cause sur la rigueur de l'hyver. Rélat. MS. du
» P. Poisson de l'Oratoire.] C'est ce qu'il est aisé de comprendre sur le
» dérangement qu'il fut obligé de mettre au régime de vie, auquel il avoit
» accoutumé son corps, depuis qu'il s'étoit établi sur le pied de gouverner
» sa santé par luy-même. M. l'Ambassadeur, remarquant dés le prémier
» jour que la maladie de son ami étoit toute semblable à la sienne, voulut
» d'abord procéder à sa guérison par les routes qu'on avoit suivies pour
» le guérir. [*En marge :* Rél. de Mess. Chanut, Picques, Belin, de la
» Salle, et des PP. Viogué et Poisson.] Mais la fiévre, qui étoit interne,
» ayant saisi d'abord M. Descartes par le cerveau, elle luy ôta la liberté
» d'écouter les avis salutaires de cét ami, et ne luy laissa de forces que
» pour résister à la volonté de tout le monde. Monsieur et Madame Cha-
» nut voyant toute leur industrie poussée à bout dés le commencement,
» prirent l'alarme sur l'absence du prémier Médecin de la Reine, qui
» étoit l'intime ami de M. Descartes, et peut-être le seul capable de le
» gouverner en cét état. C'étoit M. du Ryer, François de nation. Il étoit
» né sujet du Roy d'Espagne, dans la ville d'Arras; mais il avoit été élevé
» en France, et il s'y étoit fait Jacobin. Il s'étoit ensuite défait de son
» froc et s'étoit fait Docteur en Médecine, de la faculté de Montpellier,
» aprés avoir abandonné l'Eglise Catholique. Cette infidélité ne fut point
» punie par la privation de ses talens naturels. Aprés les avoir employez
» en France avec assez de succés dans sa nouvelle profession, il avoit

a. Confusion entre les récits de la mort de Démocrite et de celle d'Epicure, tels qu'on les trouve dans Diogène Laërce.

» passé en Suéde, où il étoit devenu prémier Médecin de la Reine Christine. Il avoit contracté des habitudes trés particuliéres avec M. Chanut, » lorsque celuy-cy n'étoit encore que Résident à Stockholm ; et joignant » ce qu'il sçavoit d'ailleurs de la Physique de M. Descartes avec ce que » ce Résident luy fit voir de sa Morale touchant le Souverain Bien, il » s'étoit déclaré Cartésien, avant que d'en avoir vû l'Auteur. Lorsque » M. Descartes tomba malade, il étoit allé pour quelques semaines reconnoître et faire valoir un bien, que la Reine de Suéde luy avoit donné » dans l'Archevêché de Bréme, et qui avoit fait partie du revenu des Religieuses du Monastére-neuf ou New-munster de la ville même [*en* » *marge :* Tom. I des nég. de Suéde, p. 309], jusqu'au changement d'administration autorisé par la paix de Munster dans cét Archevêché en » faveur des Suédois. Au défaut de ce prémier Médecin, la Reine ordonna » à celuy qui suivoit, de le voir et de le gouverner pendant toute sa maladie. C'étoit un Hollandois nommé M. *Weulles*, ennemi juré de » M. Descartes dés le têms de la guerre que les Ministres et les Théologiens d'Utrecht et de Leyde luy avoient déclarée. [*En marge :* Rélat. » MS. de M. Picq , etc.] Il s'étoit rendu l'un des plus ardens à traverser » sa venuë en Suéde, appréhendant pour sa réputation et son crédit, sur » l'opinion de ceux qui décrioient nôtre Philosophe comme l'adversaire » de la Médecine ordinaire. Et pendant les quatre mois du séjour de » M. Descartes à la Cour de Suéde, M. Weulles s'étant ligué avec » quelques Péripatéticiens et quelques Grammairiens, ne s'étoit étudié » qu'à luy rendre de mauvais offices, et avoit mis en usage tout ce qu'il » avoit jugé capable de luy nuire. Ce Médecin, sçachant ce qu'il devoit à » la Reine et à l'intégrité de sa profession, alla déclarer sa commission à » M. Chanut, et offrir ses services au malade, qui étoit déja sur la fin du » second jour de son mal. [*En marge :* Lettr. MS. de Weulles à Guillaume Pison du 12 Février 1650. Lettr. MS. de Chanut à Picot, du » 11 Fév. 1650.] M. Chanut l'informa exactement de toutes choses, avec » la confiance qu'il auroit eûë pour M. du Ryer. Il luy marqua qu'il » n'avoit voulu prendre ni reméde ni nourriture, ni même aucune ptisanne ou autre boisson rafraîchissante, depuis le prémier jour de sa » maladie [*en marge :* Rélat. de Picq. Bel., etc.] ; qu'il avoit presque toujours été assoupi jusqu'à la fin du second jour, sans sentir son mal ; » que, dans les intervales de son réveil, on luy avoit proposé la saignée » comme un reméde nécessaire, mais qu'il l'avoit toujours refusée, ne » croyant avoir qu'un rhûmatisme. Le troisiéme jour, qui étoit celuy auquel M. Weulles vint le voir par le commandement de la Reine, la » fiévre, qui n'avoit été qu'interne jusque-là, commença à faire paroître sa » violence. Il ne put plus reposer ; et l'inflammation, qui augmentoit toujours dans son poûmon, luy causa des agitations qu'on ne put arrêter. » Quoiqu'il eut refusé de voir aucuns Médecins les deux jours précédens, par la crainte de tomber entre les mains des charlatans ou des » ignorans, il consentit néanmoins, par respect pour la Reine et par

» complaisance pour M. Chanut, que M. Weulles entrât. [*En marge :* » Lettr. MS. de Weull. à Pison.] Aprés s'être entretenus pendant quelque » têms sur la nature du mal et le genre du reméde, le Médecin conclud » pour la saignée : mais le malade, qui n'étoit convenu de rien avec luy, » s'obstina toûjours à rejetter cette opération, alléguant que la saignée » abrége nos jours, et qu'il avoit vécu quarante ans en santé sans la faire. » Le quatriéme jour se passa dans les mêmes difficultez, sans que ni » M. Weulles, ni les autres Médecins, que la Reine, inquiéte de ce qu'on » luy avoit rapporté la veille, y avoit envoyez, osassent se montrer. [*En* » *marge :* Lettr. MS. de Chanut à Picot, etc.] L'esprit du malade se trou- » vant de plus en plus embarrassé, dans un cerveau qui étoit tout en feu, » n'étoit plus en état de se servir de sa raison ; et dés que l'on parloit » de le saigner, son aversion luy faisoit dire : *Messieurs, épargnez le sang* » *françois.* M. Weulles [*en marge :* Weul. ut supr. Rélat. de la Salle. » Rélat. de Piq.], qui depuis quatre mois n'avoit jamais échappé une oc- » casion de le contredire suivant la résolution qu'il avoit prise d'abord » de le perdre auprés de la Reine, n'avoit pas sans doute intention de le » tuer en cét état; mais aussi jura-t-il qu'il ne le guériroit pas malgré luy » [*en marge :* Weull. ibid., *invitum qui servat, idem facit occidenti*]. Et il » se peut faire que le malade, mal satisfait de son peu de complaisance, » l'ait dispensé de revenir, et luy ait dit, hors des intervalles de sa raison, » que, *s'il devoit mourir, il mourroit avec plus de contentement, s'il ne le* » *voyoit point.* Mais M. Weulles, qui s'en offença, étoit indigne de sa pro- » fession, s'il ignoroit que les injures d'un Malade ne sont jamais des » injures pour un Médecin, surtout lorsqu'elles partent d'un transport » qui se fait au cerveau. »

« Cependant M. Chanut [*en marge :* Lettr. MS. de Chanut du 11 Fé- » vrier 1650], voyant que le malade n'avoit pas l'esprit libre pour déférer » à ses priéres et à ses raisons, qui tendoient, comme celles des Médecins, » à luy faire tirer du sang, *mouroit de déplaisir*, pour me servir de ses » termes, *de voir son pauvre amy tellement obstiné dans son erreur.* » *Quoiqu'il fût encore luy-même dans un trés-mauvais état, il ne laissoit* » *pas de se traîner fort souvent à sa chambre pour le conjurer de ne se* » *pas croire luy-même, et de permettre qu'on le secourût, tandis qu'il en* » *étoit têms.* Mais le cerveau étant toujours occupé de la fiévre, jamais il » ne se laissa vaincre ; et sans vouloir s'imaginer qu'il fût aussi mal que » les Médecins le jugeoient, il se contenta de dire [*en marge :* Weulles » ibid.] qu'il falloit attendre *que le mal vint en maturité*, pour délibérer » sur leurs moyens. Durant toutes ces difficultez la Reine souffroit tou- » jours avec impatience, et elle ne manquoit point d'envoyer deux fois le » jour sçavoir des nouvelles de sa santé [*en marge :* Chanut ibid.]. Sur la » fin du cinquiéme jour l'embrasement s'accrut tellement dans le poûmon, » que la maladie fut jugée dés-lors incurable. Cependant les Médecins, » que la Reine envoyoit toujours avec des ordres nouveaux, ne laissoient » pas de s'assembler chez M. l'Ambassadeur ; mais ils n'osoient paroître

» devant le malade, à cause que l'entretien de M. Weulles l'avoit irrité.
» C'étoit M. l'Ambassadeur et Madame sa femme qui étoient les média-
» teurs de l'affaire. Ils rapportoient aux Médecins l'état où il étoit, ensuite
» ils luy faisoient agréer le mieux qu'il leur étoit possible les remédes que
» les Médecins ordonnoient. Mais sur le rapport qu'ils leur firent en
» dernier lieu, M. Weulles ne fit point difficulté de le condamner dés le
» sixiéme jour. Pendant tout ce têms de transport, ceux qui l'appro-
» choient, remarquérent une singularité assez particuliére pour un
» homme que plusieurs croyoient n'avoir eû la tête remplie, toute sa vie,
» que de Philosophie et de Mathématiques [*en marge :* Clersel. préfat.
» etc. Rélat. Mss. du même. Item lettr. Ms. du même, de Viogué à l'Abbé
» le Roy.], c'est que toutes ses réveries ne tendoient qu'à la piété, et ne re-
» gardoient que les grandeurs de Dieu et la misére de l'homme. M. l'Am-
» bassadeur assûra la Princesse Elizabeth [*en marge :* Lett. MS. de
» Chanut à la Princesse Eliz. du 16 Avril 1650] que, pendant tout le têms
» que la fiévre luy fit suspendre l'usage de sa raison, elle luy ôta bien le
» sentiment de son mal, mais qu'elle ne luy causa jamais le moindre
» égarement dans ses discours, tant ses réveries étoient suivies. Sur la fin
» du septiéme jour, la chaleur quita le cerveau pour se répandre par tout
» le corps : ce qui le rendit un peu plus le maître de sa tête et de sa raison.
» Alors il ouvrit les yeux sur son état, et il commença, pour la prémiére
» fois, à sentir la fiévre, au huitiéme jour de sa maladie. Il reconnut sur
» l'heure qu'il s'étoit trompé, il marqua la cause de son erreur; et il
» témoigna sans détour à Monsieur et à Madame Chanut, que la soû-
» mission qu'il avoit pour les ordres de Dieu luy faisoit croire que ce
» souverain arbitre de la vie et de la mort avoit permis que son esprit
» demeurât si long-têms embarrassé dans les ténébres, de peur que ses
» raisonnemens ne se trouvassent pas assez conformes à la volonté que le
» Créateur avoit de disposer de sa vie. Il conclud que, puisque Dieu luy
» rendoit l'usage libre de sa raison, il luy permettoit par conséquent de
» suivre ce qu'elle luy dictoit, pourvû qu'il s'abstint de vouloir pénétrer
» trop curieusement dans ses décrets, et de faire paroître de l'inquiétude
» pour l'événement. C'est pourquoy il se fit saigner, de son propre mouve-
» ment, par le chirurgien de M. l'Ambassadeur vers les huit heures du
» matin. [*En marge :* Lett. MS. de Chanut à Picot. Rélat. de M. Picques.
» Rélat. de M. Belin.] Une heure aprés, lorsque le Médecin étoit dans la
» chambre de M. Chanut, et qu'ils consultoient ensemble sur l'état du
» malade, il envoya dire à M. Chanut qu'il souhaiteroit de réitérer la
» saignée, sur ce que M. Picques Sécrétaire de l'Ambassade et M. Belin
» Sécrétaire de M. l'Ambassadeur luy avoient dit que le sang qu'on luy
» avoit tiré n'étoit que de l'huile. Le Médecin ne fit pas difficulté d'y con-
» sentir, quoique M. Chanut [*en marge :* Lettr. Ms. à la Princ. Eliz. et à
» Picot] et luy jugeassent tous deux, par la prémiére saignée, que ce
» reméde étoit désormais bien tardif. En effet M. Chanut étant entré
» incontinent aprés dans sa chambre, trouva que ces deux saignées, quoique

» trés-abondantes, n'avoient rien diminué de l'ardeur de la fiévre. Le
» malade le remit sur des discours de la mort, comme il avoit fait la nuit
» précédente; et persuadé de plus en plus de l'inutilité de toutes sortes de
» remédes, il souhaita qu'on fit chercher le Pére Viogué, le directeur de sa
» conscience, et pria qu'on ne l'entretint plus que de la miséricorde de
» Dieu, et du courage avec lequel il devoit souffrir la séparation de son
» ame. Il attendrit et édifia, par le peu de réfléxions qu'il fit sur son état et
» sur celuy de l'autre vie, toute la famille de M. l'Ambassadeur, qui s'étoit
» assemblée autour de son lit : et aprés avoir renouvellé au milieu de tant
» de témoins, les sentimens de reconnoissance qu'il avoit pour l'amitié et
» pour toutes les bontez de M. Chanut, il se tourna vers Madame sa
» femme, pour luy marquer l'étonnement où il avoit été, depuis son
» arrivée en Suéde, et la confusion où il étoit encore, de la voir toujours
» si zélée à prévenir tous ses besoins [*en marge :* Lettr. MS. de Chanut à
» Picot du 11 Février 1650]. Aussi n'y avoit il point de soins, point de
» civilitez, point d'honneurs, point de bons offices et de témoignages
» d'affection qu'elle ne luy eût rendu par elle même et par les siens; et
» depuis sa maladie, elle avoit voulu vacquer à tout par sa présence, le
» servir elle-même avec assiduité, le soigner même durant les nuits avec
» une tendresse et une vigilance toute semblable à celle qu'elle avoit
» apportée auprés de M. l'Ambassadeur son mary pendant sa maladie. »

« L'aprés midy du huitiéme jour [*en marge :* Weulles epist. ad. G. Pi-
» son, etc. Lettre de Chanut à Picot, etc.], six heures aprés la seconde
» saignée, il s'éleva un sanglot, qui ne luy laissa plus qu'une respiration
» entre-coupée jusqu'au lendemain : il ne crachoit plus qu'avec difficulté,
» et les flegmes qu'il tiroit de sa poitrine n'étoient qu'un sang noirâtre et
» corrompu. Ce qui fit juger à quelques uns des Médecins, que la Reine
» envoyoit avec M. Weulles, que son mal étoit une pleurésie causée par
» l'excés du froid, qu'il avoit senti les matins, sortant de son poësle pour
» aller au Palais, dans les heures où le repos et la chaleur du lit auroient
» été nécessaires à son corps, suivant la maniére dont il l'avoit gouverné
» en Hollande. Sur le soir il demanda qu'on luy fit infuser du tabac dans
» du vin pour se procurer un vomissement. M. Weulles jugea que le
» rémede auroit été mortel à tout homme en pareil état, dont la maladie
» n'auroit pas été désespérée, mais que dorênavant l'on pouvoit tout
» permettre à M. Descartes; aprés quoy il abandonna entiérement son
» malade. Le tempérament que l'on prit fut de tremper le vin de beaucoup
» d'eau, et de jetter dans le verre un morceau de tabac que l'on retira sur
» le champ sans le faire infuser, parce qu'on crud que c'étoit assez qu'il
» y laissât son odeur. La nuit suivante [*en marge :* Lettr. de M. Chanut à
» la Princesse Elizabeth, du 16 Avril 1650], il entretint M. l'Ambassa-
» deur de sentimens de Religion, et luy marqua en termes également
» généreux et touchans la résolution où il étoit de mourir pour obéir à
» Dieu, espérant qu'il agréeroit le sacrifice volontaire qu'il luy offroit
» pour l'expiation de toutes les fautes de sa vie. Cependant le Pére Vio-

» gué, qu'il attendoit pour la réitération des Sacremens qu'il avoit reçûs
» le prémier jour de sa maladie, et encore un mois auparavant, ne venoit
» pas; et sur le minuit le malade, qui témoignoit n'avoir aucune douleur
» sensible, parut diminuer de connoissance. [*En marge :* Rélat. de
» M. Clers. et de M. Belin.] Sa vuë sembla s'éteindre à demi, et ses yeux
» plus ouverts qu'à l'ordinaire furent tout égarez. Quelques heures aprés,
» l'oppression de la poitrine augmenta jusqu'à luy ôter la respiration. Le
» matin de la neuviéme journée de son mal, il dit à Schluter son valet de
» luy aller préparer des panets, dont il sçavoit qu'il mangeoit volontiers,
» parce qu'il craignoit que ses boiaux ne se rétrecissent, s'il continuoit à
» ne prendre que des boüillons, et s'il ne donnoit de l'occupation à l'es-
» tomac et aux viscéres, pour les maintenir dans leur état. Aprés en avoir
» mangé, il demeura si tranquille que la famille de M. l'Ambassadeur
» commença à bien espérer pour son retour. [*En marge :* Rél. de M. Be-
» lin.] Le malade même, quoy qu'assuré par sa propre connoissance de
» l'arrest irrévocable prononcé sur sa vie, se persuada, pendant tout le
» reste de la journée, qu'il pourroit durer encore un têms assez considé-
» rable. De sorte que, sur les neuf à dix heures du soir, pendant que tout
» le monde étoit retiré de sa chambre pour le souper, il voulut se lever et
» demeurer quelque têms auprés du feu avec son valet de chambre. Mais
» étant dans le fauteuil, il sentit l'épuisement que luy avoient causé les
» deux grandes saignées [*en marge :* Le Médecin Weulles parle de trois
» saignées, mais M. Chanut, M. Picques et M. Belin assûrent qu'il n'y
» en eut que deux], et il tomba dans une défaillance, dont il revint un
» moment aprés. Mais il parut changé entiérement, et il dit à son valet :
» *Ah! mon cher Schluter, c'est pour le coup qu'il faut partir.* Schluter,
» effrayé de ces paroles, remet incontinent son Maître dans le lit, et l'on
» court à M. l'Ambassadeur déja couché, et au Pére Viogué Aumônier de
» la maison, qui n'étoit arrivé que ce soir des courses de sa Mission. Le
» Pére monta promtement avec Madame Chanut et la famille. M. l'Am-
» bassadeur, tout convalescent et tout infirme qu'il étoit, voulut aller
» recüeillir les derniéres paroles et les soupirs de son amy. Mais il ne
» parloit déja plus. Le Pére Aumônier, voyant qu'il n'étoit plus en état de
» faire sa confession de bouche, fit souvenir l'assemblée qu'il s'étoit
» acquité de tous les devoirs d'un Fidéle dés le prémier jour de sa
» maladie [*en marge :* Le jour de la Purification avec M. Belin et les
» autres], que la souffrance de ses maux étoit une satisfaction qu'il avoit
» renduë à la justice de Dieu, et un accomplissement des Sacremens qu'il
» avoit reçûs. [*En marge :* Clersel. préf. du I tom. pag. 14. Rél. de
» M. Belin. Lett. de M. Chanut à Elizab. et à Picot.] Il dit ensuite à
» son malade que Dieu acceptoit la volonté qu'il avoit témoignée, pour
» réïtérer les mêmes sacremens. Remarquant à ses yeux et au mouvement
» de sa tête, qu'il avoit l'esprit dégagé, il le pria de faire quelque signe, s'il
» l'entendoit encore, et s'il vouloit récevoir de luy la derniére bénédic-
» tion; car le défaut des choses nécessaires pour l'Extrême-onction ne

» permettoit pas qu'on luy administrât ce sacrement. Aussi-tôt le malade » leva les yeux au ciel, d'une maniére qui toucha tous les assistans, et qui » marquoit une parfaite résignation à la volonté de Dieu. Le Pére luy » fit les exhortations ordinaires, ausquelles il répondit à sa maniére. » M. l'Ambassadeur, qui entendoit le langage de ses yeux, et qui pénétroit » encore dans le fonds de son cœur, dit à l'assemblée : *que son amy se » retiroit content de la vie, satisfait des hommes, plein de confiance en la » miséricorde de Dieu, et passionné pour aller voir à découvert et » posséder une vérité qu'il avoit récherchée toute sa vie.* La bénédiction » donnée, toute l'assemblée se mit à genoux pour faire les priéres des » agonisans, et s'unir à celles que le Prêtre alloit faire pour la recomman- » dation de son ame au nom de toute l'Eglise des Fidéles répandus par » tout l'Univers. Elles n'étoient point achevées, que M. Descartes rendit » l'esprit à son Créateur, sans mouvement, et dans une tranquillité digne » de l'innocence de sa vie. Il mourut le XI jour de Février à quatre heures » du matin, âgé de cinquante trois ans, dix mois, et onze jours. » (BAILLET, II, 414-423.)

RELATION DE LA MORT
DE M. DESCARTES, LE PHILOSOPHE,
PAR
MLLE DESCARTES
(1693)

(Mlle Descartes est Catherine Descartes, fille de Pierre Descartes, le frère aîné du philosophe, et par conséquent nièce de ce dernier.)

« S'il vous prend envie de sçavoir pourquoy je m'avise de faire mou- » rir mon oncle quarante ans aprés sa mort, j'ay à vous dire que c'est la » révocation de l'Edit de Nantes qui en est cause. Il a passé par cette ville » un vieillard, qui, sçachant que j'estois niéce du Philosophe Descartes, » m'embrassa de bon cœur, et me dit qu'il estoit à Stokolm, quand mon » Oncle mourut. C'est un Ministre qui alloit s'embarquer à Saint Malo » pour l'Angleterre. Il me parla tant de cette mort, que je croy que c'est » luy qui a fait la Relation que je vous envoye ; car je tiens de luy tout ce » que j'y ay mis.

» Christine jouïssoit d'une éclatante estime;
» Sa beauté, son esprit et son sçavoir sublime,
» Des sçavants de l'Europe estoient l'étonnement,
» Et des Rois empressez le doux enchantement

» Les langues d'Orient, et mortes et vivantes,
» Celles de l'Occident, vulgaires et sçavantes,
» Estoient dans sa memoire avec ce qu'elles ont
» De sçavant, de poli, de rare et de profond.
» Mais, quand sur la Physique elle fut parvenuë,
» Jusqu'où n'arriva point sa pénetrante veüe ?
» Toutefois deux escüeils dans cette vaste mer
» Virent ce grand genie en peril d'abismer.
» L'aimant, dont les costez aux deux Poles répondent,
» Et qui l'esprit humain et la raison confondent ;
» L'un semble aimer le fer, et l'autre le haïr ;
» Si l'un sçait l'attirer, l'autre le fait fuïr.
» La mer, dont elle voit tantost le sable aride,
» Et tantost inondé par l'élement liquide ;
» Ce réglé changement, escüeil de la raison,
» Indépendant des temps, des vents, de la saison,
» De Christine épuisoit le merveilleux genie.
» Tout ce qu'en tous les temps dit la Philosophie,
» Aristote, Platon, Démocrite, Gassend,
» Offrent à cette Reyne un secours impuissant ;
» Elle en connoist le foible, et sa recherche vaine
» Augmente son ardeur et redouble sa peine.
» Quel sort pour ce grand cœur, dans son espoir trompé,
» Du desir de sçavoir sans relasche occupé ?
» Un jour, l'esprit rempli de ce dépit funeste,
» Elle crut voir paroistre une femme modeste,
» D'un air sombre et resveur, et d'un teint décharné ;
» Puis elle entend ces mots : — Voy l'illustre René,
» Seul entre les mortels il peut finir ta peine.
» Conceu chez les Bretons, il naquit en Touraine ;
» Aujourd'hui, prés d'Egmont, et le jour et la nuit,
» Il médite avec moy loin du monde et du bruit
» Entends-le, c'est l'ami de la Philosophie !
» — Elle dit et s'envole, et Christine ravie,
» Avide de sçavoir, ne croit pas que jamais
» Elle puisse assez tost le voir en son Palais.
» Cependant, enchanté du plaisir de l'étude,
» Joüissant de luy-mesme et de la solitude,
» Le Sage en ce repos voudroit bien persister ;
» Mais aux loix d'une Reyne il ne peut resister.
» Tu quittes pour jamais ta charmante retraite,
» Grand-homme, ainsi le veut du Ciel la voix secrette.
» Pour instruire une Reyne, il s'avance à grands pas,
» Croit aller à la gloire et court à son trépas.
» Il arrive, et déja l'attentive Christine

» Reçoit avidement sa solide doctrine,
» Ecoûte avec transport le systeme nouveau,
» S'en sert heureusement de guide et de flambeau,
» Et pour avoir le temps de l'écoûter encore,
» Retranche son sommeil et devance l'Aurore.
» Enfin par des sentiers inconnus jusqu'alors
» Elle voit la Nature et connoist ses ressorts.
» On dit qu'en ce moment la Nature étonnée,
» Se sentant découvrir, en parut indignée.
» Temeraire mortel, esprit audacieux,
» Apprens qu'impunément on ne voit point les Dieux.
» Telle que dans un bain, belle et fiere Diane,
» Vous parustes aux yeux d'un trop hardi profane,
» Quand cet heureux tesmoin de vos divins appas
» Paya ce beau moment par un affreux trépas ;
» Telle aux yeux de René se voyant découverte,
» La Nature s'irrite et conjure sa perte,
» Et d'un torrent d'humeurs qu'elle porte au cerveau
» Accable ce grand homme et le met au tombeau.

» Si l'on ne veut pas recevoir une cause si poëtique de la mort de Mon» sieur Descartes, en voicy une autre meilleure pour la prose et qui est » plus vraysemblable. L'heure et le lieu que la Reyne luy avoit donné » pour l'entendre, estoit à cinq heures du matin dans sa Bibliotheque : » c'est à dire en Suede, dans le fond de l'hiver, cinq ou six heures avant » le jour ; temps tout ensemble fort honorable et fort incommode pour » le Philosophe, né, comme il le disoit luy-mesme, dans les jardins de » Touraine. Il y avoit un mois que cela continuoit, quand il se trouva » saisi d'une grande inflammation de poulmon, et d'une violente fiévre » qui occupoit le cerveau par intervalle. Il demeuroit chez Monsieur » Chanut, alors Ambassadeur de France : ils s'appelloient freres, et il » y avoit effectivement entr'eux une amitié ancienne, sincere et frater» nelle. M. Chanut accourut à la chambre de son ami avec les Medecins » de la Reyne. Ils ne desespererent pas de le guérir ; mais le malade jugea » qu'il estoit frappé à la mort. Cette pensée ne l'étonna point ; au con» traire, il se disposa à ce grand passage avec un récüeillement d'esprit » fort paisible. Le matin il sentit de grandes douleurs ; mais pendant plus » d'une heure il n'en interrompit pas son silence ; à la fin on l'entendit » soûpirer et se plaindre. Quand cela eut duré quelque-temps, M. Cha» nut, qui avoit passé la nuit avec luy, jugea à propos de l'interrompre » pour détourner l'ame du malade de la pensée de ses douleurs ; il s'ap» procha de lui, et d'une voix basse et douce luy dit :

» Quoy ! toûjours des cris et des plaintes,
» Un peu de mal vous surprend-il ?

» Et par un esprit trop subtil
» Le prevenez-vous par vos craintes ?
» N'en pouvez-vous souffrir les premieres atteintes,
» Et vous étonnez-vous à l'aspect du péril?
» N'oublions jamais, mon cher frere,
» Que la douleur et la misere,
» Du corps mortel que nous avons,
» Et de la terre où nous vivons,
» Sont l'appanage necessaire.
» C'est un tribut que nous devons :
» Rendons-le librement, et suivons sans murmure
» La conduite de la Nature.
» Elle est bonne, elle est sage, et ses riches presens,
» Comme ceux d'une bonne mere,
» Se répandant sur tous, se font goûter long-temps ;
» Et ses grands maux ne durent guere.

» Le Malade parut alors plus tranquille ; il sembla qu'il eust oublié son » mal ; et à peine M. Chanut eut fini son discours, qu'il luy répondit » d'un air riant :

» J'ay du plaisir à vous entendre ;
» Par vos discours je me sens affermi
» Au parti que toûjours j'ay resolu de prendre :
» Je ne regarde pas d'un visage ennemi
» Des maux dont tout l'excez ne me doit point surprendre ;
» Et ne m'étonne pas qu'il m'arrive à mon tour
» Ce qu'aux autres on voit arriver chaque jour.
» Ce n'est que mon esprit que je pretends deffendre
» Des surprises de la douleur,
» Empescher jusqu'à luy sa langueur de s'étendre.
» Contre elle, avant ce jour, j'exerçay ma vigueur ;
» A méditer la mort j'accoûtumay mon cœur,
» Et la raison m'a fait comprendre
» Que, dans les maux les plus aigus,
» Il est un art de prendre le dessus.
» Et, si vous l'ignorez, je veux bien vous l'apprendre.

» Cette portion de matiere subtile, ce feu central, qui échauffe sans » luire, qui met en mouvement le sang, les esprits et les humeurs, et qui » en fait un cercle continuel, est, à proprement parler, le principe de la » vie des animaux, pourveû que ce mouvement se tienne dans un certain » degré limité ; mais il peut estre retardé ou augmenté par tant d'acci- » dens, ce qui suffit pour mettre la machine en desordre, que ce n'est pas » une merveille que nous mourions : c'en est plûtost une que nous subsis-

» tions si long-temps. Si la matiere subtile, passant et repassant sans cesse » au travers des corps les plus durs, en enleve à la fin quelque partie » solide, à plus forte raison le fera-t-elle dans le corps des animaux.

» Ce qu'elle fait dans l'or, dans le fer, dans les arbres,
» Dans les rochers et dans les marbres,
» Ne souffriray-je pas qu'elle le fasse en moy ?
» Seray-je seul au monde exempt de cette loy ?
» Non, non, laissons-la faire, elle connoist ses routes.
» Soyent pour moy ces douleurs les dernieres de toutes,
» Ou qu'à d'autres encore ce corps soit reservé,
» Gardons sur son débris nostre esprit élevé.
» Pour mes cris, ma douleur les tire de ma bouche,
» Comme les sons du luth qu'une adroitte main touche.
» Ce n'est pas moy qui crie; et mon corps seulement,
» Sans moy, sans mon aveu, se plaint de son tourment.
» Je rends graces à la Nature
» Qui, sans me donner lieu du plus leger murmure,
» Usant sur moy de ses droits,
» Pouvoit redoubler mille fois
» Toutes les peines que j'endure.

» Mais, poursuivit-il, quoy qu'il soit de l'institution de Dieu, quand il » unit nostre ame à une portion de matiere, qu'à l'occasion de certains » mouvemens dans le corps, il naisse necessairement dans nostre esprit » des sentimens vifs que l'on appelle douleur : cependant il est au pouvoir » des hommes d'appliquer leur ame à de si hautes et de si admirables spe- » culations, qu'elles la retirent presque entièrement des impressions que » luy peut donner le corps ; et telle a esté mon étude pendant toute ma vie.

» Mesme au milieu des maux dont ce corps est la proye,
» Si j'ose l'avoüer, je gouste quelque joye.
» Je sens avec plaisir que mon ame à l'écart
» Voit les maux de mon corps et n'y prend point de part ;
» Que la Philosophie, en mon cœur cultivée,
» Jusques a ce haut point a mon ame eslevée :
» Qu'avant que de la mort je sente les efforts,
» Mon esprit est déja separé de mon corps.
» Mais de tous les secours, secours le plus solide,
» Au chemin des douleurs j'ay l'Homme-Dieu pour guide.
» Je connois que Dieu mesme au tourment vint s'offrir,
» Que pour nous il se fit un plaisir de mourir.
» Et je murmurerois de ce peu que j'endure,
» Moy, fils de la poussiere et vile creature !
» Non, j'atteste ce Dieu qui m'écoute aujourd'huy,
» Que c'est avec plaisir que je marche aprés luy.

» Qu'il redouble mes maux avec ma patience,
» Afin que de plus prés j'imite sa souffrance ;
» Qu'il livre cette chair aux maux les plus cruels,
» Qu'elle souffre, s'il veut, des tourmens eternels,
» Pourveu que sur mon ame il jette un œil propice,
» Mon cœur avec plaisir luy fait ce sacrifice.

» En cet endroit M. Descartes sembla vouloir se reposer, soit qu'il fust » fatigué d'un si long enthousiasme, ou que ses douleurs l'empeschassent » de continuer ; et ce ne fut que quelques heures aprés, voyant M. Cha- » nut qui un peu éloigné de luy ne pouvoit retenir ses larmes, il l'ap- » pella, et, luy tendant la main, luy dit :

» Estes vous étonné de voir mourir des hommes,
» Mon frere ? avez-vous donc oublié qui nous sommes ?
» Eh, que fais-je aujourd'hui qu'obéïr à mon sort,
» Et remplir mon destin qui me doit à la mort ?
» Consentez que je paye, à cette heure derniere,
» Ce que je dûs, deslors que je vis la lumiere.
» Payons de bonne grace : et n'est-ce pas assez,
» Pour en estre content, que dix lustres passez ?
» Moins longs furent les jours du Vainqueur de l'Asie ;
» L'Homme-Dieu vescut moins, la source de la vie,
» Luy par qui tout subsiste, enfin luy qui vécut
» Arbitre de son sort autant qu'il le voulut.
» Ainsi par la vertu et non par la durée
» Nostre vie icy-bas doit estre mesurée ;
» Eh, j'aurois donc vescu bien inutilement,
» Si je n'avois appris à mourir un moment.

» Monsieur Chanut.

» Vous me voyez saisi d'une extrême tristesse :
» Je voids ce que je perds, et j'y pense sans cesse.
» Mais, me trouverez-vous raisonnable en ce point ?
» Je me pleure moy-mesme et ne vous pleure point :
» Vostre carriere est belle ; elle est digne d'envie.
» Comme un grand Conquerant, au sortir de la vie
» Vous laissez l'Univers rempli de vostre nom :
» Combien de Rois au monde auront moins de renom !
» Vous ne mourrez pas tout : de l'oubli garantie,
» Toûjours vivra de vous une illustre partie.
» Tant que l'homme voudra sa raison cultiver,
» Vos Ecrits de la mort sçauront se préserver ;
» Mais c'est moy que je plains : seul, triste, inconsolable,
» Comment repareray-je une perte semblable ?

» MONSIEUR DESCARTES.

» L'absence sera courte, et nous nous réjoindrons :
» Au celeste séjour nous nous retrouverons.
» Là dans son vray païs mon ame libre et pure,
» Sans jetter desormais les yeux sur la Nature,
» Verra bien-tost en Dieu, qui luy donne la loy,
» Qui le doit emporter des Anciens ou de moy.
» Je vais voir décider la cause des atomes,
» La matiere premiere et ses divers symptomes,
» Les formes d'Aristote et tous ses accidens,
» Mes tourbillons enfin et mes trois elemens.
» Qui voit la vérité, voit d'une mesme veüe
» Des contraires erreurs la foule confondüe.
» Mais je perds la raison : mon ame en ce saint lieu
» Sans doute en voyant Dieu ne pensera qu'à Dieu.

» A ces mots il se tût : et un très-devot religieux, qui servoit d'Aumos-» nier à M. l'Ambassadeur, s'étant approché, lui remontra que, quoy » qu'il se fust confessé et qu'il eut receu son Créateur depuis deux jours, » il estoit plus à propos d'employer le peu de temps qui luy restoit à » vivre, à demander pardon à Dieu, à craindre ses jugemens, et à esperer » en sa misericorde, qu'à des discours philosophiques. Le malade obéït » tout à l'heure... »

(*Recueil de vers choisis*. A Paris,
chez George et Louis Josse. MDCXCIII. Page 152-164.)

Suit, pour terminer, le passage rapporté ci-avant, lettre DLXXXVI, p. 470.

ADDITIONS

Les Additions qui suivent se rapportent, non seulement au Tome V, mais encore aux Tomes I, II, III et IV de la Correspondance. En particulier, sur les 362 Lettres publiées par Clerselier, ou plutôt 347 (puisque 15 d'entre elles n'appartiennent pas à la correspondance proprement dite du philosophe), il reste quatre pièces de Descartes, qui, faute de date précise, n'ont pu trouver place parmi les 586 (plus 17 numéros doubles, soit en tout 603) que nous publions. Nous les ajouterons donc ici, CCXXII *bis*, CCLXVII *bis* CCCLXI *ter* et DXXXVI *bis*, ci-après, avec divers compléments ou éclaircissements sur quelques autres lettres.

ADDITIONS

LETTRE CXIX, TOME II, PAGE 82.

Nous donnons ci-dessous, d'après une copie qui se trouve à la Hofbibliothek de Vienne, MS. 7050, n° 462, une lettre, anonyme et sans date, adressée à Mersenne. Cette lettre est de Jean de Beaugrand, et elle a été amenée par la dédaigneuse réplique faite par Descartes à Mersenne, le 31 mars 1638, au sujet de « l'accusation du Geostaticien » (t. II, p. 84, l. 5), communiquée par le Minime dans une lettre du 12 mars.

Mersenne ne paraît pas avoir avisé Descartes de ce factum ; peut-être a-t-il été gêné par le reproche que Beaugrand lui adressait, d'avoir fait part à son ami d'une conversation particulière. Ce n'est qu'en juillet 1638 (voir t. II, p. 269, l. 19) qu'il avertit Descartes que Beaugrand écrit contre lui, et c'est d'ailleurs quand il a déjà tiré du philosophe la critique de la Géostatique, du 29 juin (t. II, p. 182). Cependant il n'avait pu qu'être blessé du ton injurieux pris par Beaugrand, en particulier de l'épithète de *Methodique impertinent*, par laquelle celui-ci affecte de désigner Descartes ; il dut se refuser, non seulement à transmettre en Hollande des lettres de ce genre, mais encore à les accepter comme destinataire ; et c'est alors que Beaugrand, pour rédiger ses trois pamphlets subséquents (voir t. II, p. 269, note *a*), prit le parti de les adresser à un ami fictif, et en même temps de se cacher si bien sous le voile de l'anonyme, qu'en 1649 (t. V, p. 422), Carcavi ignorait absolument qui avait lancé contre Descartes, dans le troisième de ces pamphlets, l'accusation de plagiat à l'égard de Harriot.

La lettre ci-après à Mersenne est donc antérieure au premier de ces pamphlets, et on peut en fixer la date vers avril 1638. D'autre part, il faut reconnaître que, si l'on fait abstraction du parti pris de dénigrement de Beaugrand vis-à-vis de Descartes, cette lettre a une valeur réelle, qui la place infiniment au-dessus des trois pamphlets. Autant l'accusation de plagiat à l'égard de Viete est absurde à propos de la *Géométrie*, autant il est juste de reconnaître les mérites de l'analyste de Fontenay, et de constater les progrès accomplis, après lui, en algèbre par son école.

En particulier, on doit signaler, sous ce rapport, dans la lettre de Beaugrand comme dans ses pamphlets :

1° L'usage des locutions *positive* et *négative*, absolument dans le sens moderne, en ce qui concerne les valeurs des racines des équations. On sait que Descartes disait *racines vraies ou fausses,* tandis que, pour Roberval, *positive* équivalait au terme cartésien de *réelle* (cf. t. V, p. 416). La considération des racines *imaginaires* appartient, au contraire, en propre à Descartes; Beaugrand (3ᵉ pamphlet) les nie purement et simplement.

2° L'usage des exposants marqués en chiffres romains. Cette notation était déjà introduite dans l'*Algebre de Viete, d'vne methode nouuelle, claire et facile* (Paris, Boulanger, achevé d'imprimer du 5 juillet 1636), ouvrage de l'Ecossais Jacques Hume.

[BEAUGRAND À MERSENNE.]

« Au Reuerend Pere,
» le Reuerend Pere Marin Mersenne,
» de l'ordre des Minimes.

» Mon Reuerend Pere,

» C'est vne chose assez connue, que la verité offence et qu'elle engendre » la haine, bien que chacun tesmoigne en apparence vn extreme desir de » l'entendre, comme le docte Martial l'exprime ingenieusement en l'epi- » gramme a Gallicus :

Oras, Gallice, me rogasque semper;
Durum est me tibi, quod petis, negare.
Vero verius ergo quid sit, audi;
Verum, Gallice, non libenter audis[a].

» Voila pourquoy ie ne m'estonne pas que vostre bon amy, le bon M. » des Cartes, se soit sy fort esmeu contre moy :

Κήφατ' ἔτ' εὐμαρέως κεν ἀπ' αὐτᾶς καὶ λύχνον ἅψαις[b].

» Vous ne pouuez pas attendre autre chose que son humeur suffisante, » luy ayant faict sçauoir que ie vous auois dict que ce qu'il auoit inseré » en sa pretendue Geometrie, touchant la nature des *Equationes,* estoit » pris de l'œuure de Monsieur Viete, intitulé *De equationum recognitione* » *et emendatione*[c], qu'Andresson[d] Escossois fit imprimer en 1615, long-

a. MARTIAL, VIII, 76 : vers 5 à 8.

b. THÉOCRITE, XIV, 23 : texte des éditions de Iunta (Florence, 1515) et de Calliergus (Rome, 1516).

c. Pages 84 à 158 de l'édition FRANCISCI VIETÆ *Opera mathematica,* Leyde, Elzevirs, 1646.

d. Alexander Anderson. — Viete était mort en 1603.

» temps apres la mort de son autheur, où cest excellent homme a traicté » ce subiect sy dignement qu'il ne s'y est rien adiousté du depuis, encore » que l'algebre ait esté plus cultiuée en nostre siecle, qu'elle n'auoit esté » en plusieurs des precedents. Et toutes fois c'est en ce poinct que consiste » l'vn des plus grands secrets de ceste science, et où il deuoit faire parois- » tre des effects miraculeux de ceste admirable Methode, par le moyen de » laquelle il se vante, depuis longues années, d'apprendre et d'inuenter, » non ce que les autres sçauent, pour ce que ce n'est rien a son esgard, » mais tout ce que l'on peut connoistre de ce monde, et mesme d'vn nou- » veau, *sy Dieu*, comme il dict luy mesme assez plaisamment[a], *creoit* » *maintenant quelque part assez de matiere dans les espaces imaginaires* » *pour le composer.* »

« Mon dessein n'estoit pas que ce que ie vous auois dict en particulier » et pour satisfaire a vostre curiosité, vint a sa connoissance, ny d'aucun » autre que de vous; mais, puisque vous avez eu quelque motif pour en » vser autrement, et qu'en cela ie n'ay rien aduancé que de tres veritable, » ie desire vous informer sy clairement des principaux chefs de mon accu- » sation, qu'auant que de luy donner l'absolution de son crime, vous » l'obligerez a restituer ou du moins a reconnoistre ce qu'il s'est voulu » iniustement attribuer. »

« Ce qu'il dict[b], pour augmenter ou diminuer, multiplier ou diuiser les » racines d'vne equation sans les connoistre, est tiré du chapitre *De gene-* » *rali methodo transmutandarum equationum*[c], dans lequel nous appre- » nons qu'vne equation peut estre defformée, ou sans apporter aucun » changement a la quantité inconnue, ou bien en la changeant de telle » sorte que la nouuelle quantité inconnue ait vn rapport connu a la pre- » cedente, et que l'on ne puisse trouuer les valeurs de l'vne sans en pou- » uoir desduire les valeurs de l'autre. Or ce changement de la quantité » inconnue d'vne equation se faict par l'addition ou par la soustraction, » par la multiplication ou par la diuision, ou bien par les diuerses façons » dont M. V. faict mention dans ce chapitre, et par vne infinité qui sont » aisées a inuenter pour ceux qui sont versez dans l'algebre. En suitte de » quoy, reformant l'equation suiuant la valeur que vous auez donnée a » sa quantité inconnue, vous auez vne nouuelle equation, de la solution » de laquelle il vous sera facile de recueillir la solution de la premiere, » au moyen du rapport que l'on suppose connu entre leurs racines, ainsy » qu'il est euident par les exemples dont ie me seruiray cy apres, et ceux » que vous pouuez voir en grand nombre dans le liure *De equationum* » *recognitione*, au chapitre cy dessus allegué, *De generali methodo trans-* » *mutandarum equationum*, et dans les chapitres 9, 10, 11, 12, 13 et 14 » suiuants. »

a. *Discours de la Méthode*, p. 43 de l'édition princeps.
b. *Geometrie*, p. 374 à 379.
c. VIETE, *De æq. recogn.*, chap. VII (p. 91).

« Mais, auant que de passer outre, ie veux vous faire remarquer l'erreur la plus grossiere qui se puisse commettre par les moins aduancez en l'algebre, et qui m'oblige a parler a ce Methodique impertinent aux mesmes termes que Clauius a Ioseph Scaliger : *Tu vero tantum credisses ineptiæ, vt ne istam tuam infamem temeritatem ? Disce homines esse aliquos, quos fallere nequeas, qui te tuaque plane dignoscant, falsaque a veris distinguere iampridem norint. Proculdubio arrogantia tua decepit te, et superbia cordis tui.* C'est où il dict[a] que, en augmentant les vrayes racines d'vne equation, on diminue les faulses, et qu'en diminuant les vrayes, on augmente les faulses de la mesme quantité. Il est certain que, tout au contraire, on ne sçauroit augmenter les racines positiues d'vne equation sans augmenter les negatiues, ny diminuer les vnes sans diminuer aussy les autres de la mesme quantité. Comme, pour me seruir de son exemple, en ceste equation :

$$x^{\text{iv}} + 4x^{\text{iii}} - 19x^{\text{ii}} - 106x - 120,$$

» en laquelle la quantité inconnue a quatre valeurs, a sçauoir : $+5$, -2, -3, -4, sy on suppose que x soit esgal a $y - 3$, vous changerez en ceste autre :

$$y^{\text{iv}} + 16y^{\text{iii}} + 71y^{\text{ii}} - 4y - 420,$$

» en laquelle il y a aussy quatre valeurs, qui sont : $+2$, -5, -6, -7; et comme vous voyez que la valeur positiue de la quantité inconnue de la precedente equation < surpasse de 3 la valeur positiue de celle de la derniere equation >, ie dis aussy que chacune des valeurs negatiues de ceste derniere équation est surpassée de 3 par celle des valeurs negatiues qui luy correspond en l'autre equation. Car sy -7 n'estoit pas moindre que -4, mais plus grand, comme il soustient, il s'ensuiuroit qu'en adioustant $+9$ de part et d'autre, $+9-7$ surpasseroit $+9-4$. Or est-il que $+9-7$ est esgal a $+2$, et $+9-4$ a $+5$. Donc, sy -7 estoit plus grand que -4, il faudroit dire que 2 seroit plus grand que 5, ce qui est faux et absurde. D'où il est aisé a iuger qu'en augmentant les racines positiues d'vne equation, on augmente aussy les negatiues, et qu'en diminuant les vnes, on diminue les autres. Qui est ce qu'il falloit demonstrer, pour conuaincre l'erreur du M. I.[b]. »

« 2. Sa reigle[c] pour oster le second terme d'vne equation est prise du chapitre *De expurgatione per vncias*[d], où elle est amplement expliquée et demonstrée, bien qu'il ne l'ait pas entendu entierement; et voicy, selon mon iugement, comme elle doit estre exprimée plus vniuersellement qu'il n'a faict. Supposez qu'vne quantité inconnue soit esgale a la quantité inconnue de l'equation dont vous desirez oster le second

a. Page 375. — L'exemple qui suit est de la page 374.
b. « Methodique Impertinent ».
c. *Geometrie*, p. 376.
d. VIETE, *De em. æq.*, chap. 1 (p. 127).

» terme, ioincte a la quantité connue du second terme diuisée par le » nombre des dimensions du premier, tellement que leurs signes soient » semblables, si les signes des premier et second termes de ceste equation » sont semblables, et differents, sy les signes des premier et second termes » de l'equation sont differents. Et puis, retformant l'equation dont il » s'agit, suiuant ceste hypothese, vous en trouuerez vne nouuelle, en » laquelle le second terme sera nul. Comme, pour oster le second terme » de ceste equation :

$$A''' + 3AAB + ADP \text{ esgal a } ZSS,$$

» ie suppose que A + B soit esgal a E, et par consequent, A sera esgal a » E — B. Et en retformant l'equation precedente, vous auez ceste autre » equation :

$$\left.\begin{matrix} EEE\ o + & EDP \\ & - 3EBB \end{matrix}\right\} \text{esgal a} \left\{\begin{matrix} + & ZSS \\ + & DPB \\ - & 2BBB \end{matrix}\right.$$

» De mesme, pour oster le second terme de ceste equation :

$$A''' - 108A'' + 807A - 2700,$$

» on peut supposer que E est esgal a A — 36, et par consequent,

$$E'''\ o - 3081\ E \text{ sera esgal a } 6696o,$$

» qui est vne equation où il n'y a poinct de second terme. Et ceste reigle » est plus vniuerselle que celle du M. I., en ce que, par son moyen, on » peut oster le second terme d'vne equation en deux façons. Comme en » celle cy :

$$A''' - 18A'' + 95A - 150,$$

» en laquelle le premier et le second termes sont marquez de signes » dissemblables, on le peut oster, non seullement en supposant que A » soit esgal a E + 6, d'où on tire ceste equation :

$$E'''\ o - 13E - 12,$$

» qui est sans second terme, mais aussy en supposant que A soit esgal a » — E + 6, car alors vous trouuerez ceste equation :

$$- E'''\ o + 13E + 12\ ^{a},$$

» laquelle ne differe poinct de la precedente qu'en ce que touts les termes » y sont au contraire, ce qui n'apporte aucun changement a la valeur des » racines. »

« 3. Ce qu'il dict[b] pour reduire les nombres rompus d'vne equation a

a. Il faudrait évidemment — 12, et non + 12; mais alors la remarque qui suit est inexacte. Beaugrand a donc, en tout cas, commis une erreur, soit de calcul, soit d'observation.

b. *Geometrie*, p. 379.

» des entiers, est aussy expliqué, beaucoup plus generallement qu'il n'a » faict, dans le chapitre *De Isomeria aduersus vitium fractionis* [a], car, sy » les denominateurs des fractions de l'equation sont differents, il faut » les rendre semblables, et puis, supposant qu'vne quantité inconnue, » diuisée par le commun denominateur, soit esgale a la quantité inconnue » de l'equation d'où vous desirez oster les fractions, sy, apres cela, vous » refformez ceste equation selon ceste hypothese, vous en trouuerez » vne nouuelle, en laquelle il n'y aura aucune fraction. Comme, par » exemple, sy

$$A''' + \frac{11}{12} A \text{ est esgal a } \frac{19}{4},$$

» il s'ensuit que $A''' + \frac{11}{12} A$ est esgal a $\frac{57}{12}$, et puis, supposant que $\frac{E}{12}$ soit » esgal a A, il est euident que

$$E''' + 132\,E \text{ est esgal a } 8208,$$

» qui est vne equation en laquelle il n'y a aucune fraction.

» De mesme, sy

$$A''' + \frac{3}{2} A \text{ est esgal a } 225,$$

» supposant que $\frac{E}{2}$ soit esgal a A, vous trouuerez que

$$E''' + 6E \text{ est esgal a } 1800. \text{ »}$$

« 4. Sa reigle [b] pour faire que la quantité connue de l'vn des termes » d'vne equation soit esgale a telle autre qu'il vous plaira, est prise du » chapitre *De canonica equationum transmutatione vt coefficientes sub-* » *graduales sint quæ præscribuntur* [c], ainsy que vous iugerez aisement en » appliquant a son exemple la reigle generale de Monsieur Viete, laquelle, » au lieu de l'analogie dont se sert M. V., on peut ainsy exprimer :

» *Composez vne fraction qui ait, pour numerateur, la quantité connue » que vous desirez oster, et, pour denominateur, celle que vous luy » voulez substituer.* Comme, par exemple, sy

$$A''' + BA'' \text{ est esgal a } Z''',$$

» et que l'on veuille mettre X en la place de B, ie forme ceste fraction : » $\frac{B}{X}$, et puis ie la multiplye par E, c'est a dire par vne quantité inconnue » qui ait autant de degrez qu'il en manque a AA pour en auoir autant que » le premier terme. Et apres ie suppose que le produict, qui est $\frac{BE}{X}$, soit » esgal a A, c'est a dire à la quantité inconnue de la precedente equation, » que l'on doit aussy supposer auoir autant de degrez qu'il en manque a » AA pour en auoir autant que le premier terme. Suiuant quoy refor- » mant vostre equation, vous trouuerez que

$$E''' + XE'' \text{ est esgal a } \frac{X'''Z'''}{B'''},$$

a. VIETE, *De em. æq.*, chap. IV (p. 138).

b. *Geometrie*, p. 380.

c. VIETE, *De em. æq.*, chap. VIII (p. 150).

» où vous voyez que X tient la place de B. Ainsi, en l'exemple du M. I.,
» auquel

$$-x^{\text{III}} + bbx \text{ est esgal a } ccc,$$

» sy on veut mettre $3aa$ en la place de bb, il faut supposer que $\frac{b^{\text{II}}y^{\text{II}}}{3a^{\text{II}}}$ soit
» esgal a x^{II}, et par consequent, x esgal a $\frac{by}{\sqrt{3a^{\text{II}}}}$. Et, en reformant l'equa-
» tion, on trouue que

$$-y^{\text{III}} + 3a^{\text{II}}y \text{ est esgal a } \sqrt{27}\,\frac{c^{\text{III}}a^{\text{III}}}{b^{\text{III}}},$$

» d'ou il paroist euidament que sa reigle n'est qu'vn eschantillon de celle
» de Monsieur Viete. »

« Toutesfois, pour oster la veue de ce larcin, il s'est serui d'vne ruse;
» car, au lieu de supposer d'abord x esgal a $\frac{by}{\sqrt{3a^{\text{II}}}}$, il a supposé y esgal a
» $\frac{xa\sqrt{3}}{b}$. Mais il n'est pas difficile de la descouurir, puisqu'auant que de
» reformer l'equation par le moyen de ceste hypothese, il faut conclure
» que x est esgal a $\frac{by}{a\sqrt{3}}$.

» Prenons de rechef ceste autre equation :

$$A^{\text{IV}} \, o - A^{\text{II}}B - AH + K,$$

» et qu'il faille mettre S en la place de B. Ie suppose que $\frac{E^{\text{II}}B}{S}$ soit esgal a
» AA, et, par consequent

$$-E^{\text{IV}} \, o + E^{\text{II}}S + E\sqrt{\frac{S^{\text{III}}H^{\text{II}}}{B^{\text{II}}}} \text{ esgal a } \frac{KS^{\text{II}}}{B^{\text{II}}}.$$

» Apres tout, vous deuez obseruer que ceste reduction sert de fort peu
» a la resolution des problemes geometriques, et que son principal
» employ est dans les nombres, lorsqu'elle se peut faire sans rencontrer
» de fractions; et c'est pour ceste raison que Monsieur Viete aduertit, des
» le commancement du liure *De equationum emendatione*, qu'encor que
» ce qui sert aux nombres se puisse, le plus souvant, appliquer aux gran-
» deurs, toutes fois que son principal dessein en cest ouvrage est d'ensei-
» gner ce qui peut faciliter l'analyse des equations exprimées par nombres,
» et qu'aillieurs il traictera de ce qui peut rendre les constructions geome-
» triques plus aisées. Voicy ses parolles[a] : *Fere autem quæ prosunt Geo-*
» *metræ ad* εὐμηχανίαν, *prosunt et Arithmetico, vel etiam e contra. At*
» *etiam de effectionibus geometricis dicetur specialius suo loco. Nunc*
» *autem circa numerosam analysin magis esse intentum, nostri est ins-*
» *tituti.* »

« On auroit eu de l'obligation au Si(eur) Desc., s'il eust inuenté, par sa
» Methode, les belles choses qui estoient dans l'œuure dont M. V. faict icy
» mention[b]. Mais sans doute il n'en a poinct d'autre que celle de discuter,

a. VIETE, p. 127.

b. *Effectionum geometricarum canonica recensio*, publiée par Viete en 1593, avec le *Supplementum Geometriæ* (p. 229-257 de l'édition de 1646).

» et de desguiser, du mieux qu'il peut, ses larcins, ainsy que m'ont ad-
» uoué les meilleurs espritz qui ont eu la patience de lire son livre. A n'en
» poinct mentir, ce n'est pas seulement aux despens de M. V. qu'il a voulu
» paroistre habile homme; ie vous feray, par vous mesme, voir vne autre
» foys, qu'il a pris en plusieurs autres autheurs ce qu'il a trouué a l'escart,
» croyant qu'il n'y auroit personne qui eust assez de lecture, ny la veue
» assez subtile pour s'en apperceuoir. Maintenant retournons a nostre sub-
» iect, et, pour exemple de l'vsage de la precedente reduction, trouuons
» la valeur de la racine de ceste equation :

$$A^{\prime\prime\prime}\ o - 144A - 10368.$$

» Ie la reduis a vne autre equation, dont la quantité connue du troisiesme
» terme soit l'vnité. Supposant, conformement a nostre reigle, que
» 144 E'' soit esgal a AA, et en reformant l'eqûation dont il s'agit, ie
» trouue ceste autre :

$$E^{\prime\prime\prime}\ o - 1E - 6,$$

» en laquelle on connoist la valeur de la quantité inconnue, pourueu que
» ce ne soit poinct vn nombre sourd, en trouuant la racine cubique du
» moindre nombre cube qui surpasse 6, a cause que E est marqué par — ;
» laquelle racine est 2, d'où il est aisé a reconnoistre que la racine de la
» precedente equation est 24. Et sy E eust esté marqué par +, il eust fallu
» prendre la racine du plus grand nombre cube au dessous de 6. Ainsy,
» par ceste reduction, vous n'auez quelquefois pas plus de peine a trouuer
» la valeur de la quantité inconnue d'vne equation, que l'on en a pour
» extraire la racine d'vn nombre entier; qui est l'vn des principaux aduan-
» tages que l'on en peut retirer. »

« La reduction des equations, qui ont quatre degrez, a vne autre qui
» n'en contienne que trois, est demonstree fort au long tres euidament
» dans le chapitre *Quemadmodum equationes quadratico-quadraticæ de-*
» *primuntur ad quadraticas per medium cubicarum a radice planâ, seu de*
» *climacticâ paraplerosi*[a], au lieu que le Methodique Impertinent, pour
» s'en attribuer l'inuention, a mis, mal a propos, a la fin ce que M. V. a
» iugé estre mieux au commancement, et a supprimé la demonstration
» qui est dans ce mesme chapitre. Mais, affin que vous puissiez lire en
» ceste lettre vn abregé des choses les plus vtiles et necessaires, qui sont
» contenues dans l'œuure *De equationum recognitione et emendatione*, ie
» veux vous expliquer en peu de mots ceste reigle, et vous la demonstrer
» en sorte qu'il vous sera facile de l'apliquer a toutes les equations du qua-
» triesme degré, pourueu seulement que vous en ayez osté le second terme,
» ainsy que i'ay monstré, cy dessus, que l'on peut faire en toutes sortes
» d'equations, de quelque degré qu'elles soient.

» Soit $A^{IV}\ o + 2GA'' + BA$ esgal a Z.

a. VIÈTE, *De em. æq.*, chap. VI (p. 140)

» Supposons que $A'' + G + \frac{1}{2}E''$ soit esgal a $+\frac{B}{2E} - EA$, ou
» bien a $-\frac{B}{2E} + EA$, obseruant qu'il faut marquer touiours A'' et $\frac{1}{2}E''$
» du signe $+$, et G du mesme signe que le troisiesme terme de la prece-
» dente equation, et que $\frac{B}{2E}$, $\frac{E}{A}$ doiuent auoir leurs signes differens, sy le
» quatriesme terme de la precedente equation est marqué par $+$, comme
» en ceste exemple; et, au contraire, ilz doiuent estre semblables, quand ce
» quatriesme terme est marqué par $-$. A part cela, prenez les quarrez des
» deux parties de ceste derniere equation :

$$A^{iv} + G'' + \frac{1}{4}E^{iv} + 2A''G + A''E'' + GE'' \text{ sera esgal a } \frac{B''}{4E''} + E''A'' - BA.$$

» En ostant les quantitez qui s'effacent mutuellement, et transposant
» les termes :

$$A^{iv} + 2A''G + AB \text{ sera esgal a } \frac{B''}{4E''} - G'' - \frac{1}{4}E^{iv} - GEE.$$

» Mais, par la premiere equation, $A^{iv} + 2A''G + AB$ est esgal a Z; par
» consequent Z sera esgal a $\frac{B''}{4E''} - G'' - \frac{1}{4}E^{iv} - GE''$. Multipliant tous
» les termes par $4E''$, et les arangeant dans l'ordre accoustumé :

$$\left.\begin{matrix} E^{vi} + 4GE^{iv} + G''E'' \\ + 4ZE'' \end{matrix}\right\} \text{ sera esgal a BB,}$$

» qui est l'vne des equations que Monsieur Viete nomme cubiques *a radice*
» *planá*, et que l'on peut dire estre du troisiesme degré, a cause qu'elle se
» resoult par les mesmes reigles que celles du troisiesme degré. Et d'aultant
» que nous avons trouué ceste derniere equation en supposant que $A'' + G$
» $+ \frac{1}{2}E''$ soit esgal a $\frac{B}{2E} - EA$, ou bien a $-\frac{B}{2E} + EA$, et puis que
» vous aurez connu les valeurs d'E, il vous sera aisé de connoistre celles
» d'A par le moyen des deux susdites equations.

» De mesme, pour reduire ceste equation :

$$A^{iv} \; o - 2AAG - AB - Z,$$

» a vne autre du troisiesme degré, ie suppose que $A'' - G + \frac{1}{2}E''$ soit
» esgal a $+\frac{B}{2E} + EA$, ou bien a $-\frac{B}{2E} - EA$, où vous voyez que ie
» marque tousiours tant A'' que $\frac{1}{2}E''$ du signe $+$, et G du signe $-$, a
» cause que 2GAA est marqué du mesme signe, et que les signes de
» $\frac{B}{2E}$, EA sont semblables, a cause que le quatriesme terme de l'equation
» qu'il faut reduire a le signe $-$. Prenant les quarrez de l'vne et de l'autre
» partie de ceste derniere equation :

$$A^{iv} + G'' + \frac{1}{4}E^{iv} - 2A''G + A''E'' - GE'' \text{ sera esgal a } \frac{B''}{4E''} + A''E'' + BA,$$

» d'où il s'ensuit que

$$A^{iv} - 2AAG - AB \text{ est esgal a } \frac{B''}{4E''} - G'' - \frac{1}{4}E^{iv} + GEE.$$

» Or est il que, de l'equation dont il s'agit, on sçait que $A^{IV} - 2AAG$
» $- AB$ est esgal a Z; doncques

$$\left.\begin{matrix} E^{VI} - 4E^{IIII}G + G^{II} \\ + 4Z \end{matrix}\right\} E^{II} \text{ sera esgal a } BB,$$

» qui est l'equation desirée, par le moyen de laquelle, connoissant la
» valeur de E, vous connoistrez la valeur de A, par ceste equation :

$$A^{II} - G + \tfrac{1}{2}E^{II} - \tfrac{B}{2E} - EA,$$

» ou par celle cy

$$A^{II} - G + \tfrac{1}{2}E^{II} + \tfrac{B}{2E} + EA.$$

» Prenons encor ceste equation :

$$A^{IV}\ \mathit{oo} + BA - Z,$$

» en laquelle il n'y a poinct de second terme, ny de troisiesme. Supposant
» que $AA + \frac{1}{2}EE$ soit esgal a $\frac{B}{2E} - EA$, on a $-\frac{B}{2E} + EA$, les quarrez
» de ces deux quantitez seront aussy esgaux, c'est a dire :

$$A^{IV} + \tfrac{1}{4}E^{IV} + E^{II}A^{II} \text{ sera esgal a } \tfrac{B^{II}}{4E^{II}} + E^{II}A^{II} - BA;$$

» comme aussy $A^{IIII} + BA$ sera esgal a Z, doncques

$$E^{VI} + 4ZE^{II} \text{ est esgal a } BB.$$

» Trouuant les valeurs de E par le moyen de ceste equation, vous aurez
» les valeurs d'A par la resolution de celle cy

$$A^{II} + \tfrac{1}{2}E^{II} + EA - \tfrac{B}{2E},$$

» ou par la resolution de ceste autre equation :

$$A^{II} + \tfrac{1}{2}E^{II} - EA + \tfrac{B}{2E}.$$

» Ie pourois continuer aisement a vous monstrer d'autres larcins de ce
» Methodique Impertinent, et qu'il n'a pas mal imité le philosophe Chry-
» sippe, que l'on accuse d'auoir mis dans ses liures des ouurages entiers
» des auteurs qui l'ont precedé. Neantmoins ie veux differer, puisque ce
» qui precede suffit pour luy faire reparation de l'iniure qu'il pretend auoir
» receu de moy en l'accusant de ce que ie viens de iustiffyer, comme aussy
» a faire connoistre qu'il n'a pas commancé où Monsieur Viete a fini, ainsy
» qu'il vous escrit insolemment [a], sy ce n'est a cause que l'œuure *De equa-*
» *tionum recognitione et emendatione* est le dernier de ceux que cest
» homme illustrissime a composez touchant l'Algebre.
» Ie suis, Mon Reuerend Pere... »

a. Voir tome II, p. 82, l. 9.

LETTRE CXLIX, TOME II, PAGE 420.

Florimond Debeaune[a] était connu, au moins de réputation, par Descartes, dès 1632 (t. I, p. 252, l. 23). Mais il n'est nullement assuré que la mention sous la forme M. N. du t. I, p. 322, l. 21, se rapporte à lui, et quand on voit (t. II, p. 595, l. 25) Descartes lui faire envoyer un exemplaire de son ouvrage seulement en avril 1639, on peut au moins douter, quoi qu'en ait dit Baillet, que leurs relations personnelles aient été antérieures à la retraite en Hollande. En tout cas, c'est dans la présente lettre CXLIX, du 15 novembre 1638, que nous retrouvons, pour la première fois depuis 1632, le nom de Debeaune dans la Correspondance de Descartes, et nous y voyons (t. II, p. 420, l. 8), que, le 11 octobre, celui-ci avait adressé à Mersenne une réponse, aujourd'hui perdue, à des questions de Debeaune, également perdues.

Aucune ligne en français de ce géomètre n'a été d'ailleurs publiée jusqu'à présent; nous croyons d'autant plus intéressant de donner ci-après in-extenso sept lettres de lui, d'après les originaux qui se trouvent dans le manuscrit 7049 de la Hofbibliothek de Vienne. Si ces lettres ne suffisent pas pour éclaircir complètement la question des relations entre Debeaune, Descartes et Mersenne, si même elles peuvent conduire à soulever de nouveaux problèmes, elles fournissent en tous cas des renseignements extrêmement précieux sur les idées poursuivies par Debeaune, et sur l'histoire des quatre lignes qu'il inventa à cette époque.

On ne trouvera tout d'abord ici, rapportées à la présente lettre de Descartes, que trois pièces, qui sont antérieures, à savoir : A, lettre à Mersenne, du 25 septembre 1638 ; B, lettre à Roberval, du 10 octobre 1638 ; C, annexe à la précédente.

La première de ces lettres en suppose au moins une antérieure, à savoir celle qui contenait les questions auxquelles Descartes répondit le 11 octobre : quant à cette lettre A elle-même, Mersenne communiqua à Descartes au moins ce qui le concernait, mais sa communication ne parvint en Hollande qu'après le 11 octobre ; aussi Descartes n'y répond que le 15 novembre (t. II, p. 424, l. 13-22).

Si la lettre B ne fut pas connue de Descartes, l'annexe C est évidemment la solution pour la seconde ligne, que Mersenne envoya le 25 octobre

a. Il signe de son nom seul, sous cette forme. En fait, son père, qui portait le même prénom que lui, était le bâtard d'un petit-fils de Samblançay (Jacques de Beaune, baron de), le surintendant des finances pendu à Montfaucon en 1527. Mais il n'avait nullement le droit de prendre le nom nobiliaire de son père naturel, et pour les Beaune eux-mêmes, argentiers anoblis au XVe siècle, la particule n'avait pas son origine dans un titre.

en Hollande et à laquelle Descartes consacre un assez long passage de cette même lettre du 15 novembre (t. II, p. 438, l. 9, à p. 439, l. 6).

Toujours dans la même lettre, l'alinéa, p. 443, l. 4-6, concerne un Traité dont Debeaune venait de communiquer l'ébauche à Mersenne et à Roberval, et dont il est fait mention dans les lettres A et B, mais qui n'a jamais été terminé.

Quant au passage, p. 444, l. 22 et suiv., il se réfère au jugement de Roberval et probablement aussi de Beaugrand, relatif à la réponse de Descartes, du 11 octobre, sur la première ligne de Debeaune, et communiqué par Mersenne dans une lettre du 1er novembre. Nous verrons que Debeaune ne s'expliqua à ce sujet que le 13 novembre, en reconnaissant, d'ailleurs, la vérité de l'assertion de Descartes.

Dans toute cette correspondance, le nombre des lignes proposées par Debeaune reste indéterminé (il n'est en particulier parlé que de deux de ces lignes), et la condition énoncée pour la première fait toujours défaut. Mais nous l'avons rencontrée dans un Traité anonyme écrit vers 1700 et qui se trouve à la Bibliothèque Nationale (MS. fr. 12262) ; l'auteur de ce Traité définit ainsi « une des deux lignes courbes qui furent proposées à » M. Descartes par M. de Beaune ».

« Ce premier exemple est tel. Soit certaine ligne courbe ACc, dont » AM soit l'abscisse et MC soit » l'ordonnée que l'on suppose luy » estre perpendiculaire pour plus » grande facilité. Que la tangente » au point C soit CT. La nature » de cette ligne est telle que la » quantité donnée B jointe a l'abscisse AM soit a AM comme la » même AM est a l'ordonnée MC. » Appelant la quantité B(b), AM(x), MC(y), le lieu a cette courbe sera » $xx - xy - by = 0$. »

Or, c'est là précisément l'exemple que prend Debeaune, dans ses *Notæ breves* (*Geom. R. Desc.*, éd. Schooten : 1°, 1649, p. 146 ; 2°, 1659, p. 131), pour expliquer la méthode des tangentes de Descartes. Il faut donc admettre qu'avant sept. 1638, il ne s'était pas encore bien rendu maître de cette méthode, et que, pour sa première ligne, il avait proposé le problème *direct* des tangentes.

La publication des lettres de Debeaune est faite sur deux copies, l'une exécutée à la Hofbibliothek par M. Menčik en 1900, à la suite d'une mission de M. Paul Tannery à Vienne, l'autre qui a été faite par Despeyrous en 1845 et qui se trouve dans le MS. fr. n. a. 3252 de la Bibliothèque Nationale. L'écriture de Debeaune est réellement difficile à lire, mais la comparaison des deux copies a permis d'établir le texte avec une sûreté relativement très satisfaisante. Les expressions algébriques présentent une particularité qui a été conservée dans cette édition : les exposants suivent sur la même ligne les lettres qu'ils affectent.

A. — DEBEAUNE A MERSENNE.

25 Septembre 1638.

« Monsieur et Reuerend Pere,

» I'ay receu deux lettres de vostre part, dans la premiere desquelles est
» contenue l'inuention de la premiere contingente de celles que ie desi-
» rois sçauoir de Mr Des Cartes, trouuée par Mr de Beaugrand. Ie luy ay
» beaucoup d'obligation de la peyne qu'il a prise a mon subiect, mais ma
» difficulté ne consistoit pas tant d'auoir ceste ligne, qui ne me sert de
» rien, comme de sçauoir le moyen de trouuer ces sortes de lignes, qui
» est vne science geometrique que ie desirois auoir, et qui m'est beau-
» coup vtile a expliquer mes pensees. Et neantmoins Mr de Beaugrand
» n'auoit point mis ce moyen, ni mesmes la demonstration de sa pro-
» position. »

« Il fault que ie vous aduoue que Mr Des Cartes a traicté asses obscu-
» rement sa Geometrie, n'ayant pas pris la peyne de demonstrer plusieurs
» choses qui luy sont faciles, mais non pas a ceux qui n'y ont pas apliqué
» leurs pensees, comme luy en les inuentant, et qui d'ailleurs ne sont pas
» dans vn grand vsage de ces choses. Et i'ay esté longtemps, parmi mes
» distractions a la ville, que ie n'ay peu resouldre plusieurs des difficultés
» de sa Geometrie et principalement les deux que ie vous ay enuoyees[a].
» Depuis que i'ay eu du loisir au champt de m'y apliquer entierement,
» ie les ay resolues et trouué ces lignes que ie desirois et la science de les
» trouuer. Ie voy bien qu'on en peult deduire l'inuention de ce qu'il a dict,
» mais il fault necessairement y adiouster et faire vne equation nouuelle,
» ce qui ne conuient a pas vn de ses exemples. Et ie croy qu'il n'a point
» pensé aux cas des exemples que ie lui ay proposés, et ce qui m'en faict
» doubter est que, dans la page 335, il dict qu'il n'y a que le cercle, la
» parabole, l'hyperbole et l'ellipse qui soient du premier genre des lignes
» courbes, et toutesfois la premiere de mes lignes courbes n'est pas vne de
» celles la, et neantmoins est du premier genre suiuant sa definition de
» la page 319. C'est pour quoy il n'a pas adiousté ce qui est necessaire,
» oultre ce qu'il a dict, pour trouuer les contingentes de ces sortes de
» lignes, et c'est aussi ce qui m'a donné de la peyne a les trouuer, si bien
» que ie vous prierois, en luy escriuant, de lui mander qu'il ne s'en don-
» nast pas la peyne et que ie les ay trouuées. Mais ie croy qu'il en aura
» desia faict, et puis il reste ceste difficulté que ie vous ay cottée, pour-
» quoy il dict qu'il n'y a du premier genre que celles nommées cy dessus,
» que ie seray bien aise qu'il explique, et vous conuie pour cela de luy
» en demander l'explication. »

a. Ces deux difficultés, faisant partie des questions envoyées à Descartes, se rapportent aux lignes proposées.

« Pour la solution de ma premiere difficulté, c'est qu'il faut multiplier

$$y2 - 2ye + e2$$

» par

$$y2 + yf + l2$$

» et on aura

$$y4 \left.\begin{matrix} + f \\ \\ - 2e \end{matrix}\right\} y3 \left.\begin{matrix} + e2 \\ + l2 \\ - 2ef \end{matrix}\right\} y2 \left.\begin{matrix} + e2f \\ \\ - 2l2e \end{matrix}\right\} y + l2e2,$$

» et multipliant le tout par deux, on aura :

$$2y4 \left.\begin{matrix} + 2f \\ \\ - 4e \end{matrix}\right\} y3 \left.\begin{matrix} + 2e2 \\ + 2l2 \\ - 4ef \end{matrix}\right\} y2 \left.\begin{matrix} + 2e2f \\ \\ - 4l2e \end{matrix}\right\} y + 2l2e2$$

» qui sera egale a celle que ie vous ai enuoyé. Or par le second lieu d'i» celle, on aura la quantité f, et par le dernier la quantité $l2$, et par le » troisiesme la quantité $s2$, exprimee toutesfois par des quantités partie » cognues et partie incognues, d'aultant que la quantité v incognue y » entrera. Puis apres on aura encores, par le quatriesme, la mesme » quantité $s2$, exprimée par vne aultre façon, et enfin par l'equation de » ces deux qui sont egales a $s2$, on viendra a cognoistre la quantité v que » l'on recherchoit. Voyla la regle generale a laquelle on peult adiouster » quelques moyens d'abreger le trauail. Et de mesme facon on resouldra » ma seconde difficulté[a], et i'ay trouué qu'elle tomboit dans vn lieu » solide. »

« Pour ce qui concerne le centre de grauité, ie m'oubliay, en venant au » champt, d'aporter auec moy le papier de Mr Des Cartes[b] que ie pen» sois auoir en mes pochetes. Ie pense mieux qu'aultrement que la diffé» rence d'entre luy et moy sera seulement de nom, et qu'il ne prendra pas » le centre de gravité en mesme sens que moy. Car pour le reste de son » escript, nous conuenons, si ie m'en souuiens bien, et tout cet escript » n'est que soubs des acceptions et façons de parler et entendre les choses » par certaines relations. Neantmoins i'yray ceste sepmaine a Blois ou ie » l'apporteray, et l'ayant releu et escript la demonstration que vous me » demandés, ie vous renuoyeray le tout. »

« I'ay satisfaict a ce que vous me mandés de Mr Morin, il y a quinze » iours ou trois sepmaines, et luy ay nettement et clairement escript sur » la derniere difficulté qu'il m'a proposée. I'ay peur qu'il n'ait pas receu » la mienne, veu ce que vous me mandés. Quand ie sçauray qu'il ne l'a » pas receue, ie luy en renuoyeray vne aultre, mais i'ay de la peyne de » croire que ma lettre ait esté perdue. Si vous trouués a propos que mon

a. Voir la pièce C ci-après.

b. *L'Examen de la question géostatique*, t. II, p. 222 et suiv.

» traicté[a] soit veu par Mr de Roberual, ie remets cela a vostre discretion » et a votre conduite, que ie veux tousiours suiure en toutes choses » comme estant,

» Monsieur et Reuerend Pere,

» Vostre tres humble et tres obeissant
» seruiteur et filz en N. S.

» DEBEAUNE. »

« Aux champts pres Blois,
» le 25 septembre 1638. »

[*Adresse :*] « A Monsieur,
» Monsieur et reuerend pere
» le reuerend pere Mersenne religieux
» de l'ordre des reuerends peres Minimes
» en leur conuent pres la place Royale
» a Paris. »

« deu 3 S port payé ». (*Ce dernier mot barré.*)

B. — DEBEAUNE A ROBERVAL.

10 Octobre 1638.

« Monsieur,

« I'ay receu celle qu'il vous a pleu me faire l'honneur de m'escrire, » auec vostre escript contenant la composition et demonstration de la » premiere des lignes courbes que i'auois enuoyees au Reuerend Pere » Mersenne, et l'inuention de l'asymptote de l'aultre, et le tout comme » venant de la part d'vne personne dont i'honore le merite et le sçauoir, » c'est a dire auec vn extreme contentement. »

« I'auois mandé au Pere Mersenne d'escrire a Mr des Cartes pour- » quoy, dans sa Geometrie, page 319, il ne met, dans le premier genre » des lignes courbes, que le cercle la parabole, l'hyperbole et l'ellipse, » veu que la premiere des miennes est manifestement du premier genre, » suiuant la definition par luy rapportée au mesme lieu, et toutesfois » n'est pas vne de celles la. Ie seray fort aise d'en auoir vostre sen- » timent. »

« Au reste, i'ay faict l'analyse de ces deux lignes, mais ie ne vous » enuoye que celle de la seconde, d'aultant que vous aués parfaicte- » ment descript la premiere ; et ie trouue que, par la seule proprieté » que i'ay donnée a la seconde, elle se peult cognoistre et descrire » comme vous verrés, et que le probleme est solide. Ie soubsmets le

a. Voir la pièce B, ci-après.

» tout a vostre iugement, comme a celuy duquel ie desire aprendre en » toutes choses. »

« I'ay apris que le Pere Mersenne vous a aussi mis en mains, suiuant » que ie luy auois mandé, vn petit Traicté de pensées rudes et mal polies, » c'est a dire escriptes comme elles sont nees, sans auoir esté agencées, » ny mises en ordre par aulcune transcription. Il m'a obligé d'en dicter » a vn clerc la copie que vous aués, sans que i'aye eu le loisir de la relire; » de sorte que ie croy qu'il y aura plusieurs faultes du clerc, et peult » estre des miennes. Ie tiens a grande obligation que vous vouliés prendre » la peine de les lire et m'en mander vostre sentiment, que ie prendray » pour regle, de laisser le tout, le corriger et continuer le dessein et le » mettre en ordre, comme vous le iugerés a propos. A ceste obligation ie » vous supplie d'en adiouster vne aultre, de m'enuoyer au plus tost, par » nostre messager, la methode de Mr Fermat[a] que vous m'aués promis, » auec l'analyse de ma premiere ligne pour m'en seruir d'exemple. Si vous » baillés le tout au Pere Mersenne, il me le fera tenir; ou bien a nostre » messager, qui loge en la rue St Iacques, proche des Lyon freres. Il part » touts les dimanches de Paris a vnze heures. »

« I'ay receu celle de Mr Morin, ou il demeure d'accord de ma demons- » tration pour les parallaxes, et me mande que vous en aués aussi trouué » vne; mais il ne m'escript pas son contenu. Elle ne peult estre qu'excel- » lante, venant de vous. Neantmoins, pour parler comme Tycho, toutes » ces inuentions de parallaxe ont plus de subtilité qu'elles n'ont d'vtilité » pour la practique, quand on les veut adapter au Soleil, où il fault con- » clure vne chose trop subtile pour les obseruations qui ne se font iamais » a la precision requise pour ce subiect. »

« Ie ne sçay si le Pere Mersenne vous aura dict que i'ay faict des essais » auec des triangles de verre que i'ay taillés, le tout auec toute la subtilité » requise; mais il fauldroit voir la chose pour la croire. Et i'ay trouué la » proportion de Mr Des Cartes tres veritable pour les refractions, si bien » que cela m'a animé à entreprendre tout de[b] bon les lunettes au plus » tard a ce renouueau, et feray pendant l'hyuer faire mes machines neces- » saires. Il ne me sera besoin que de loisir et de santé, laquelle ie vous » souhaite aussi bonne et heureuse, comme estant,

» Monsieur,

» Vostre tres humble seruiteur,

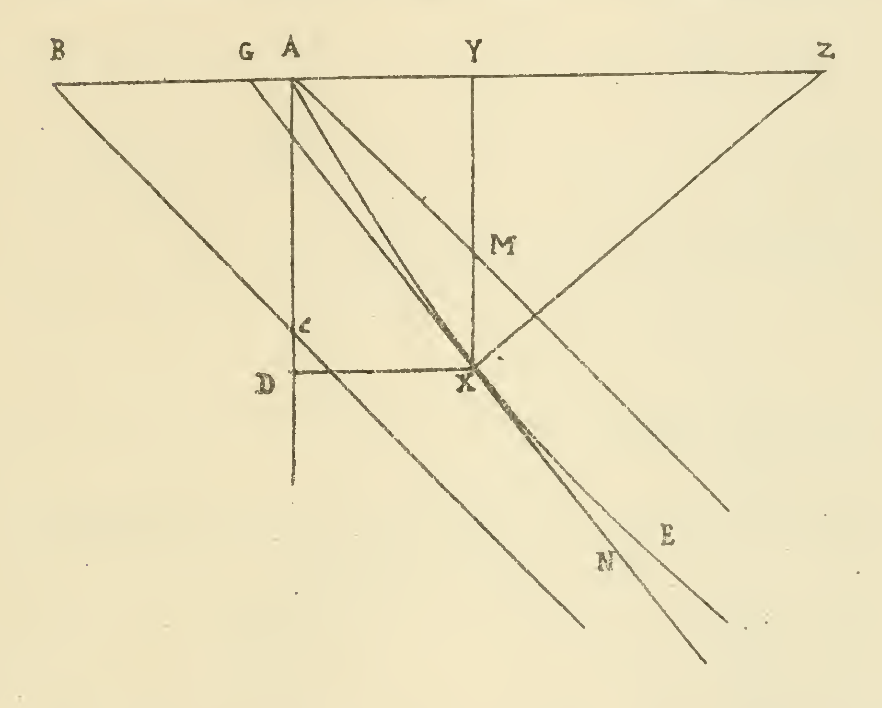
» DEBEAUNE. »

« Pres Blois, le X Octobre 1638. »

a. Pour les tangentes.
b. Tout a bon (*les deux copies*).

C. — POVR MONSIEVR ROBERVAL AVEC LA LETTRE.

« Soit la courbe AXE de laquelle le sommet soit A, l'axe AYZ, et » que la proprieté de ceste courbe soit telle, qu'ayant pris en icelle » tel poinct qu'on vouldra, comme X, duquel soit menée la ligne droicte » XY perpendiculairement ordonnée a l'axe, et par le mesme poinct X



» ayant mené la touchante GXN, sur laquelle, au poinct X, eleuant » la perpendiculaire XZ iusques a l'axe, il y ait mesme raison de ZY » a YX que d'vne ligne donnée, comme AB, a la ligne YX moins » AY. »

« Soit faict YM egale a AY et tirée la ligne AM ; voicy ce que i'ay » trouué de ceste ligne par la methode de Mʳ Descartes :

AY $\propto y$
AZ $\propto v$
AB $\propto \beta$
YX $\propto x$
ZX $\propto s$

Comme $v - y$ est a x, ainsi β est a $x - y$, et partant :

$$x\beta \propto xv - xy - vy + y^2 \quad \text{et} \quad \frac{vy - y^2}{v - y - \beta} \propto x;$$

comme aussi

$$\frac{y4 - 2\nu y3 + \nu 2 y2}{\begin{array}{lll} y2 & + 2\beta y & + \beta 2 \\ & - 2\nu y & + \nu 2 \\ & & - 2\beta\nu \end{array}} \propto x2.$$

« Or est il que

$$s2 - \nu 2 + 2\nu y - y2 \propto x2.$$

» Remettant donc le tout en ordre, par multiplication, nous aurons ceste
» equation :

$$2y4 \begin{array}{l} + 2\beta \\ - 6\nu \end{array} \Bigg| \; y3 \begin{array}{l} + \beta 2 \\ + 7\nu 2 \\ - 6\beta\nu \\ - s2 \end{array} \Bigg| \; y2 \begin{array}{l} - 4\nu 3 \\ - 2\beta 2\nu \\ + 6\beta\nu 2 \\ + 2s2\nu \\ - 2s2\beta \end{array} \Bigg| \; y \begin{array}{l} + \nu 4 \\ + \beta 2\nu 2 \\ - 2\beta\nu 3 \\ - s2\beta 2 \\ - s2\nu 2 \\ + 2s2\beta\nu \end{array} \propto 0.$$

« Puis, faisant $y - e \propto 0$, et multipliant son quarré, $y2 - 2ye + e2$,
» aussi egal a rien, par $+ 2y2 + 2yf + 2l2$, nous aurons aussi :

$$2y4 \begin{array}{l} + 2f \\ - 4e \end{array} \Bigg| \; y3 \begin{array}{l} + 2e2 \\ + 2l2 \\ - 4ef \end{array} \Bigg| \; y2 \begin{array}{l} + 2e2f \\ - 4l2e \end{array} \Bigg| \; y + 2l2e2 \propto 0;$$

» et par le moyen du second lieu de l'vne et de l'aultre, qui doibuent estre
» egaux, nous aurons :

$$f \propto \beta + 2e - 3\nu.$$

» Nous auons aussi, par le moyen des derniers lieux de l'vne et de l'aultre :

$$2l2e2 \text{ ou } 2l2y2 \text{ egal à } \begin{array}{l} + \nu 4 \\ + \beta 2\nu 2 \\ - 2\beta\nu 3 \\ - s2\beta 2 \\ - s2\nu 2 \\ + 2s2\beta\nu, \end{array}$$

» et partant, nous pouuons exprimer le troisiesme lieu de la derniere
» equation, sçauoir

$$\begin{array}{l} + 2e2y2 \\ + 2l2y2 \\ - 4efy2 \end{array} \text{ en ceste façon } \begin{array}{l} + 12\nu y3 \\ - 6y4 \\ - 4\beta y3 \\ + \nu 4 \\ + \beta 2\nu 2 \\ - 2\beta\nu 3 \\ - s2\beta 2 \\ - s2\nu 2 \\ + 2s2\beta\nu, \end{array}$$

» qui, partant, seront egaux au troisiesme lieu de la premiere equation,
» sçauoir

$$\begin{array}{l} +\ \beta^2 y^2 \\ +\ 7\nu^2 y^2 \\ -\ 6\beta\nu y^2 \\ -\ s^2 y^2; \end{array}$$

» et par consequent, ostant les vns des aultres, nous aurons

$$\nu^4 - 2\beta \left| \nu^3 \begin{array}{l} +\ \beta^2 \\ -\ 7y^2 \\ -\ s^2 \end{array} \right| \nu^2 \begin{array}{l} +\ 12y^3 \\ +\ 6\beta y^2 \\ +\ 2s^2\beta \end{array} \left| \nu \begin{array}{l} -\ 6y^4 \\ -\ 4\beta y^3 \\ -\ \beta^2 y^2 \\ -\ s^2\beta^2 \\ +\ s^2 y^2 \end{array} \right. \infty\ 0.$$

» Nous pourrions semblablement, par le quatriesme lieu des equations,
» en auoir encore vne semblable en aultres termes; mais il est plus facile
» de reduire la premiere equation en la façon suivante : la commençant
» par ν^4 au lieu de $2y^4$, en la denominant de la racine ν au lieu de la
» racine y, et cela en changeant suiuant l'ordre des termes, et retenant au
» surplus la mesme equation. Quoy faisant, nous aurons :

$$\nu^4 \begin{array}{l} -\ 2\beta \\ -\ 4y \end{array} \left| \nu^3 \begin{array}{l} +\ \beta^2 \\ +\ 6\beta y \\ +\ 7y^2 \\ -\ s^2 \end{array} \right| \nu^2 \begin{array}{l} -\ 2\beta^2 y \\ -\ 6\beta y^2 \\ -\ 6y^3 \\ +\ 2s^2 y \\ +\ 2s^2\beta \end{array} \left| \nu \begin{array}{l} +\ 2y^4 \\ +\ 2\beta y^3 \\ +\ \beta^2 y^2 \\ -\ s^2 y^2 \\ -\ 2s^2\beta y \\ -\ s^2\beta^2 \end{array} \right. \infty\ 0.$$

» Or celle que nous venons precedemment de trouuer, est :

$$\nu^4 - 2\beta \left| \nu^3 \begin{array}{l} +\ \beta^2 \\ -\ 7y^2 \\ -\ s^2 \end{array} \right| \nu^2 \begin{array}{l} +\ 12y^3 \\ +\ 6\beta y^2 \\ +\ 2s^2\beta \end{array} \left| \nu \begin{array}{l} -\ 6y^4 \\ -\ 4\beta y^3 \\ -\ \beta^2 y^2 \\ -\ s^2\beta^2 \\ +\ s^2 y^2 \end{array} \right. \infty\ 0.$$

» Et ostant l'vne de l'aultre, nous aurons encores :

$$+\ 4y\nu^3 \begin{array}{l} -\ 6\beta y \\ -\ 14y^2 \end{array} \left| \nu^2 \begin{array}{l} +\ 2\beta^2 y \\ +\ 12\beta y^2 \\ +\ 18y^3 \\ -\ 2s^2 y \end{array} \right| \nu \begin{array}{l} -\ 8y^4 \\ -\ 6\beta y^3 \\ -\ 2\beta^2 y^2 \\ +\ 2s^2 y^2 \\ +\ 2s^2\beta y \end{array} \infty\ 0.$$

» C'est a dire, en diuisant tout par $2y$,

$$+\ 2\nu^3 \begin{array}{l} -\ 3\beta \\ -\ 7y \end{array} \left| \nu^2 \begin{array}{l} +\ \beta^2 \\ +\ 6\beta y \\ +\ 9y^2 \\ -\ s^2 \end{array} \right| \nu \begin{array}{l} -\ 4y^3 \\ -\ 3\beta y^2 \\ -\ \beta^2 y \\ +\ s^2 y \\ +\ s^2\beta \end{array} \infty\ 0.$$

» Et par le moyen des deux dernieres equations, mettant en chacune

» d'icelles d'vn costé tous les termes où se trouue $s2$, nous aurons ces
» deux equations, sçauoir

$$\frac{v4 \; -2\beta \;\Big|\; v3 \begin{array}{l} +\beta 2 \\ -7y2 \end{array} \Big|\; v2 \begin{array}{l} +12y3 \\ +6\beta y2 \end{array} \Big|\; v \begin{array}{l} -6y4 \\ -4\beta y3 \\ -\beta 2y2 \end{array}}{v2 \quad -2\beta v \quad +\beta 2 \quad -y2} \infty s2,$$

» et encores

$$\frac{2v3 \begin{array}{l} -3\beta \\ -7y \end{array} \Big|\; v2 \begin{array}{l} +\beta 2 \\ +6\beta y \\ +9y2 \end{array} \Big|\; v \begin{array}{l} -4y3 \\ -3\beta y2 \\ -\beta 2y \end{array}}{v - y - \beta} \infty s2$$

« Nous en eussions aultant faict auec la premiere equation, sans faire la » soubstraction que nous auons faicte cy dessus; mais le denominateur » eust esté trop grand et incommode; et de mesme par le moyen de l'e- » quation que nous eussent donné les quatriesmes lieux des deux equa- » tions premieres.. »

« Puis donc que ces equations sont egales, en multipliant chacun nu- » merateur par le denominateur de l'aultre, nous aurons encores ces » deux equations egales, sçavoir :

$$2v5 \begin{array}{l} -7\beta \\ \\ -7y \end{array} \Big|\; v4 \begin{array}{l} +7y2 \\ +9\beta 2 \\ +20\beta y \end{array} \Big|\; v3 \begin{array}{l} -18\beta y2 \\ +3y3 \\ -5\beta 3 \\ -20\beta 2y \end{array} \Big|\; v2 \begin{array}{l} +14\beta 2y2 \\ +2\beta y3 \\ -9y4 \\ +\beta 4 \\ +8\beta 3y \end{array} \Big|\; v \begin{array}{l} +4y5 \\ +3\beta y4 \\ -3\beta 2y3 \\ -3\beta 3y2 \\ -\beta 4y \end{array}$$

» et

$$v5 \begin{array}{l} -3\beta \\ \\ -y \end{array} \Big|\; v4 \begin{array}{l} +3\beta 2 \\ +2\beta y \\ -7y2 \end{array} \Big|\; v3 \begin{array}{l} -\beta 3 \\ +13\beta y2 \\ -\beta 2y \\ +19y3 \end{array} \Big|\; v2 \begin{array}{l} -22\beta y3 \\ -7\beta 2y2 \\ -18y4 \end{array} \Big|\; v \begin{array}{l} +10\beta y4 \\ +5\beta 2y3 \\ +\beta 3y2 \\ +6y5. \end{array}$$

« Et par consequent, ostant l'vne de l'aultre, le reste sera egal a rien, » sçauoir :

$$v5 \begin{array}{l} -4\beta \\ \\ -6y \end{array} \Big|\; v4 \begin{array}{l} +14y2 \\ +6\beta 2 \\ +18\beta y \end{array} \Big|\; v3 \begin{array}{l} -31\beta y2 \\ -16y3 \\ -4\beta 3 \\ -19\beta 2y \end{array} \Big|\; v2 \begin{array}{l} +21\beta 2y2 \\ +24\beta y3 \\ +9y4 \\ +\beta 4 \\ +8\beta 3y \end{array} \Big|\; v \begin{array}{l} -2y5 \\ -7\beta y4 \\ -8\beta 2y3 \\ -4\beta 3y2 \\ -\beta 4y \end{array} \infty 0.$$

« Et ceste derniere equation estant diuisée, premierement par $v-\beta$ » $-y$, et puis apres le reste par $v-y$, reste finalement :

$$v3 \begin{array}{l} -4y \\ \\ -3\beta \end{array} \Big|\; v2 \begin{array}{l} +5y2 \\ +7\beta y \\ +\beta 2 \end{array} \Big|\; v \begin{array}{l} -2y3 \\ -5\beta y2 \\ -3\beta 2y \\ -\beta 3. \end{array} \infty 0.$$

« Et pour abreger les termes et auoir d'aultant plus aisement cognois-
» sance de la courbe, faisant

$$d \infty v - y,$$

» d sera egale a la ligne ZY de la figure, et, partant, $d + y$ sera egal a v.
» Mettant donc, dans la derniere equation, $d + y$ au lieu de v, et son
» quarré et son cube au lieu du quarré et du cube de v, nous aurons
» encores

$$d3 \begin{array}{l} -\ y \\ -\ 3\beta \end{array} \left| \; d2 \begin{array}{l} +\ \beta y \\ +\ 3\beta 2 \end{array} \right| \; d \begin{array}{l} -\ \beta y 2 \\ -\ \beta 3 \end{array} \infty\ 0,$$

» et nous cognoissons que, d et β estant cogneus, on peult cognoistre et
» exprimer y par la geometrie ordinaire auec la seule regle et le compas,
» mais au contraire, y et β estant cogneus, on ne peult pas exprimer d
» par la geometrie ordinaire, mais bien par celle des solides, suiuant la
» methode de Mr Des Cartes. »

« Mais poursuiuons, et d'aultant que $\frac{x\beta}{x-y} \infty d$: car, par la proprieté de
» la ligne, comme d est a x, ainsi β est a $x - y$: substituant $\frac{x\beta}{x-y}$, son
» quarré et son cube, dans la derniere equation, au lieu de d, de son
» quarré et de son cube, nous aurons :

$$x3 \begin{array}{l} +\ \beta \\ -\ 3y \end{array} \left| \; x2 \begin{array}{l} -\ \beta y \\ +\ 3y2 \end{array} \right| \; x \begin{array}{l} -\ \beta 2y \\ -\ y3 \end{array} \infty\ 0,$$

» qui nous faict voir que le problesme est solide, et neantmoins nous
» pouuons descrire la ligne courbe par la geometrie ordinaire, auec la
» regle et le compas, en ceste façon. »

« Soit $m \infty x - y$, et m sera egale a la ligne XM de la figure, et, partant,
» $m + y$ sera egal a x. Substituons donc, en la derniere equation, $m + y$,
» son quarré et son cube, au lieu de x, de son quarré et de son cube, et
» nous aurons finalement :

$$m3 + \beta m2 + \beta y m - \beta 2 y \infty 0;$$

» dont nous cognoissons que m est tousiours moindre que β, et nous
» pouuons cognoistre l'asymptote qui a, par vous, esté fort bien trouuée. »

« Prenant donc tant de lignes qu'on voudra, moindres que β cogneu,
» pour m, on cognoistra aisement y, et par consequent x ; et ainsi on
» aura une multitude de poincts par lesquelz la courbe passera. Mais il
» n'y a poinct de moyen, par la geometrie commune, x estant cogneu,
» de cognoistre y, ou, y estant cogneu, de cognoistre x ; mais, pour en
» venir a bout, suiuant Mr Des Cartes, il fault faire $n - \frac{1}{3}\beta$ egal a m. En
» substituant au lieu de m en l'equation derniere, on aura :

$$n3 \begin{array}{l} -\ \frac{1}{3}\beta 2n \\ +\ \beta y n \end{array} \quad \begin{array}{l} +\ \frac{2}{27}\beta 3 \\ -\ \frac{4}{3}\beta 2y \end{array} \infty\ 0,$$

» par le moyen de laquelle on peult exprimer n par la geometrie des » solides, β et y estant cogneus ; et par le moyen de n, il est aisé de co- » gnoistre x, puisque

$$n - \frac{1}{3}\beta + y \text{ est posé egal a } x.$$

« Ceste mesme racine se peult exprimer en nombre, et on peult aussi » cognoistre y par le moyen de x et β supposés cogneus. Mais vous » sçauės ces choses mieux que moy, et vous voyés que le probleme est » entierement determiné, et qu'on peult cognoistre ceste ligne courbe par » la proprieté expliquée au commencement. »

[*Adresse :*] « A Monsieur
» Monsieur Roberual, professeur en
» mathematique au College royal
» A Paris. »

LETTRES CL ET CLII, TOME II, PAGES 452 ET 462.

La lettre CLII, de Descartes à Mersenne, était accompagnée d'une réponse à Debeaune (voir t. II, p. 466, l. 22) ; nous avons admis (*ibid.*, note *b*) que cette réponse était faite à l'envoi de la solution de la seconde ligne, et nous avons, dans cette hypothèse, proposé (l. 25) de lire « Roberval », pour le nom que Clerselier avait remplacé par N.

Mais, dans l'éclaircissement précédent, nous avons vu que la solution précitée (pièce C) n'avait été envoyée par Debeaune qu'à Roberval ; Descartes n'avait donc pas à lui répondre en dehors de ce qu'il avait écrit à Mersenne le 15 novembre.

La lettre D ci-après, adressée par Debeaune à Mersenne le 13 novembre 1638, nous apprend, d'autre part, qu'elle était accompagnée d'une lettre pour Descartes (la première que lui ait écrite Debeaune). Or, si cette lettre D n'a pas dû être communiquée in-extenso à Descartes, il n'en est pas moins clair que tout l'alinéa, t. II, p. 466, l. 26 et suiv., répond à ce que Mersenne avait dû en tirer pour la Hollande (*tardiveté naturelle : Introduction à la Géométrie*). La date de cette lettre D confirme donc celle que nous avons proposée pour le nº CLII, et permet même d'assigner plutôt le commencement du mois (dès le 6 décembre [a]) que la fin.

Il s'ensuit également qu'à la même date, Descartes répondait à une lettre spéciale de Debeaune. Malheureusement nous n'avons pas, dans les autographes de Vienne, de pièces de décembre 1638 ni de janvier 1639, en sorte que nous n'avons que des données insuffisantes sur l'objet des deux premières lettres échangées entre Debeaune et Descartes.

a. La date du courrier précédent (c'est-à-dire du 29 novembre 1638) serait même possible à la grande rigueur.

S.ᵗ Debeaune prie Mersenne de se joindre à lui pour obtenir de Descartes la solution de sa seconde ligne, la publication du *Monde*, et aussi, pour lui, l'autorisation de prendre connaissance de la Critique des *Nuove Scienze* de Galilée (lettre CXLVI), nous ne pouvons comprendre ce que Descartes pouvait désirer garder secret dans une réponse sur un de ces trois points. Car sur le premier, il s'excusa pour le moment, différant l'envoi de sa solution jusqu'au 20 février 1639, et demandant à Debeaune s'il ne pouvait se servir de la ligne droite pour l'usage qu'il voulait faire de ses lignes, réponse que précisément Mersenne divulgua et qui ne fut comprise que par Debeaune (t. II, p. 491, l, 15 et suiv.). Sur le second point, Descartes ne répondit pas, même à de nouvelles instances (t. II, p. 565, art. 7) ; de même sur le troisième point, Descartes semble avoir négligé de donner immédiatement suite à la requête de Debeaune.

D'autre part, il est clair, d'après ce que dit Debeaune dans la lettre D, qu'il n'a dû faire aucune communication mathématique à Descartes sur ses lignes. Car ce qu'il a trouvé de nouveau sur la première, c'est à Mersenne qu'il l'adresse, en l'autorisant spécialement à l'envoyer à Descartes. Sur sa seconde ligne, de lui-même, avant d'avoir vu le jugement de Descartes sur la pièce C, envoyée sans son aveu et contre son désir, il a reconnu son erreur, et il renonce à se tirer d'affaire tout seul. Il a donc tout au plus, en parlant à Descartes de ses lignes, signalé l'importance qu'elles avaient à ses yeux, et proposé deux nouvelles lignes (sa troisième et sa quatrième).

Restent deux conjectures à faire : Debeaune, le 13 novembre, a dû proposer à Descartes de lui envoyer les *Notes sur la Géométrie* qu'il lui adressa effectivement en février 1639, et de la préparation desquelles Descartes est au courant dès auparavant (t. II, p. 499, art. 4). Mais, surtout à en juger par ce que dit ce dernier en remerciant Debeaune de ses *Notes* (t. II, p. 510-512), il n'a pas dû se livrer beaucoup dans sa première réponse.

D'autre part, la lettre B ci-dessus nous a fait voir Debeaune ayant reconnu expérimentalement l'exactitude de la loi de réfraction de Descartes, et décidé à faire faire dès l'hiver les machines nécessaires pour les lunettes. Quoi de plus naturel dès lors pour lui que de s'adresser à l'auteur de la *Dioptrique*, de lui demander quelques nouvelles instructions et de lui soumettre ses propres idées ? Et cette fois, quoi de plus naturel aussi pour Descartes, quand il autorise Mersenne à prendre connaissance de sa réponse, que de lui recommander le secret, non pas à l'égard de Roberval, mais par exemple de Petit (ou peut-être de Ferrier) ?

Ainsi se trouverait confirmée la conjecture émise à la fin du prolégomène, t. II, p. 452, que la lettre CL serait adressée à Debeaune. Elle constituerait la première et plus importante partie de la réponse que lui adressa Descartes et qu'il joignit à la lettre CLII à Mersenne. Le reste seul de cette réponse aurait été perdu, parce que Descartes n'aurait pas jugé utile de conserver minute des excuses ou remerciements plus ou moins vagues qu'il avait à y ajouter.

Le rapprochement des passages : t. II, p. 495, art. 4; p. 505, art. 7; p. 512, l. 23 et suiv., prouve en tout cas qu'avant février 1639, il y a eu déjà une correspondance échangée entre Debeaune et Descartes, non pas au sujet des lignes du premier, mais bien de la machine à tailler les verres.

D. — DEBEAUNE A MERSENNE.

13 Novembre 1638.

« Monsieur et Reuerend Pere,

» I'ay receu auec vn grand contentement vostre derniere et les pieces[a] » de Mr Des-Cartes; ie conserueray le tout soigneusement, pour vous » le renuoyer quand ie seray de retour a Blois, et que ie l'auray faict » copier. »

« Ce que ie vous ay mandé de ceste difficulté regardoit le temps present, » que i'estois au champt, car a la ville nous ne manquons pas de clercs, » quoyqu'ilz ne soient qu'a peyne capables de transcrire ces choses; mais » il s'en fault ayder en corrigeant soy mesme. »

« Pour le regard du principe de Mr Des Cartes, il est entierement veri- » table, et toute l'ambiguité ne consiste qu'en ce qu'il le fault entendre de » la force appliquée, et non pas de la force simplement; et ce qu'il ex- » plique de deux dimensions est assés au long deduict par moy dans mes » Principes, sinon que ie ne me suis point serui de ces mots de dimen- » sion. Mais cette force appliquée, ie l'ay nommée *impetuosité*, et l'ay » composée de la force et de l'aplication; et lorsque ie parle du mouue- » ment apliqué a la force, c'est de celuy faict selon la force, et non pas » du mouuement indifferemment. Il en est de mesme du mouuement de » la resistance, que i'ay aussi consideré selon qu'elle resistoit a ce mou- » uement. Ce qui reuient entierement a ce que Mr Des Cartes escript de » l'espace; car, s'il falloit considerer le mouuement et sa velocité sim- » plement, il fauldroit auoir recours a d'aultres choses, dont le principe » est descouuert par moy, en ce que i'ay parlé de la tardiuité naturelle, » et ie suis resolu d'expliquer nettement le reste, lorsque ie parleray de » la percussion. Tout ce qui est fascheux, est que Mr Des Cartes parle » ambiguement et auec adresse, pour ne pas descouurir ses principes, » quoyqu'il fust extremement souhaitable, pour le bien public, qu'il les » donnast; car sans doubte il ne sçauroit partir que de belles et excel- » lentes choses d'vn tel esprit. »

« A la verité, sa Geometrie est excellente, et ie croy l'entendre mainte- » nant au poinct que ie la referois auec les demonstrations de tout ce qui » y est compris, quoyqu'il les ait obmises, si elle estoit perdue; mais ie » vous aduoue qu'elle m'a donné bien de la peyne, pour auoir esté traictée

a. Papiers (*copie Despeyrous*).

» auec l'obscurité qu'il a faict, et i'ay resolu, lorsque i'auray quelque » loisir, d'escrire l'esclaircissement de toutes les difficultés qui y sont; » car ceste Introduction que vous m'aués enuoyé ne suffist pas, d'aultant » qu'elle ne contient guere que ce qui est de la commune cognoissance de » ceux qui entendent l'Algebre : qui a la verité est tres bien et necessaire » a ceux la qui ne l'entendent pas, mais il falloit aller vn peu plus loing » sur les matieres qui sont nouuelles et les plus difficiles, et en mettre » clairement les demonstrations. »

« Ie reuiens a Galilee. Vous aués a considerer que, quoyque les expe» rimens ne respondent pas a ses propositions, on ne peult pas l'accuser, » d'aultant qu'il faict abstraction des empeschemens exterieurs, dont le » meilleu[a] en est vn. Il est vray qu'il en faict trop peu de compte, quoy» qu'il soit extremement considerable, et altere, de beaucoup plus qu'il » ne pense, les proportions de ses propositions, si on le considere. Et » mesmes il en a de la crainte, lorsqu'il a voulu separer, dans les pro» iections, celle de l'artillerie. »

« Pour le poinct d'esgalité, vous remarquerés, s'il vous plaist, que lors» qu'on prouue que le mobile tombant va acquerant les degrés de sa ve» locité en mesme proportion que les temps de la cheutte, on suppose » qu'il retienne et conserue tousiours ceux qu'il a acquis. Mais, lorsqu'on » considere le meilleu, cela ne peult pas estre; car il les diminue, a la » façon qu'vne boule roulant sur vn plan horizontal iroit perdant sa velo» cité, a cause de l'empeschement de l'air et du plan qui agissent sem» blablement; et, par consequence, d'aultant que tant plus la velocité est » grande, plus le mobile parcourt vn grand espace, et ainsi perd plus de » sa velocité acquise, les temps egaux la produisant tousiours egalement, » et la resistance la destruisant de plus en plus a mesure que la velocité » est plus grande, il arriue enfin que, la velocité estant paruenue a certain » degré, l'empeschement de l'air en destruict aultant de l'acquise en » mesme temps que le mobile en acquiert par sa grauité. Et ainsi le » mobile se doibt conseruer dans vn mouuement egal, comme il est aisé » d'experimenter dans ces rostissoirs faicts comme des horloges. Car les » mesmes raisons d'acceleration s'y trouuent, et des empeschements, sça» uoir l'air et les aultres, qui agissent semblablement. »

« Voila le fondement du poinct d'egalité; mais les aplications requierent » plusieurs demonstrations geometriques et lemmes, qui seroient longs a » mettre en quelque ordre et transcrire. Vous serés neantmoins le pre» mier qui les verrés. Ces choses supposées, si le mobile part d'vn canon » auec vne plus grande velocité que celle qu'il peult acquerir en descen» dant par sa propre grauité, ceste velocité sera bien restraincte par deux » causes, sçauoir l'action de sa grauité et la resistance de l'air. Mais lors» qu'il descendra, son mouuement ne sera pas semblable a celuy par » lequel il est monté; et pour bien vous esclaircir ce poinct, lorsqu'il part

a. C'est ainsi que Debeaune paraît écrire *milieu*.

» du canon et qu'il monte en hault auec vne velocité plus grande que celle
» qu'il peult acquerir par sa grauité, puisque ceste velocité va diminuant,
» il paruient a vne velocité egale a celle la. Ce qui arriue lorsqu'il est a
» certaine haulteur, et lors il continue a diminuer sa velocité et, en des-
» cendant, il la racquiert de rechef, lorsqu'il est descendu vn peu plus bas
» que la haulteur precedente ; mais d'aultant qu'il a, pour lors, rencontré
» son poinct d'egalité, il ne descend pas le reste si viste qu'il l'a monté. »

« I'expliqueray ces choses au long, mais vous aués, par ce que dessus,
» de quoy vous satisfaire sur vostre difficulté. S'il vous reste neantmoins
» quelque chose, ie m'efforceray de vous contenter. »

« Ie mets auec la presente la demonstration comment ma premiere ligne
» courbe est une hyperbole, ce que ie n'auois pas remarqué auant l'aduis
» de M[r] Des Cartes, et estoit vne des difficultés que ie luy proposois, mais
» ie l'ay esclaircie auec les aultres, comme ie vous ay mandé. Vous la
» ferés, s'il vous plaist, voir a M[r] Roberual, et, si vous voulés, a M[r] de
» Beaugrand. Vous la pouués mesmes enuoyer a M[r] Des Cartes, si vous
» le trouués a propos. Il ne seroit pas bon qu'il vist ce que M[r] Roberual
» m'a escript touchant ceste ligne, car il n'auoit pas remarqué, non plus
» que moy, que ce fust vne hyperbole. »

« Pour l'escript ou analyse, que ie lui ay enuoyé de ma seconde ligne,
» ie n'en suis pas satisfaict moy mesme. Ie ne sçay ce que M[r] Roberual en
» aura trouué, car ie n'en ay poinct encores eu response. C'est seulement
» vn calcul, mais ie n'en ay peu trouuer la demonstration, et, par conse-
» quence, ie n'en puis faire aulcun estat. I'auois faict ce calcul sur le
» modele de celuy de l'aultre ligne, mais le default que i'y trouue est que
» la quantité que ie nomme ν doibt estre fixe et non variable en la pre-
» miere equation par laquelle i'exprime x, et dans la seconde elle doibt
» estre variable, affin que le calcul conclue. Voila pourquoy ie croy que
» tout ce calcul ne conclud rien. Ie seray fort aise que vous faciés voir
» ce que ie vous en mande a M[r] Roberual; mais tant s'en fault qu'il
» doibue estre veu de M[r] Des Cartes. Il ne vault qu'a estre mis au pannier
» aux bourriers; aussi l'ay-ie enuoyé pour en auoir aduis, et auant d'en
» auoir moy mesme examiné la demonstration, me fiant seulement au
» calcul que ie pensois auoir trouué. »

« I'escris a M[r] Des Cartes la lettre cy incluse, que ie laisse ouuerte,
» affin que vous la voyés; ie vous supplie de la faire tenir, et mettre ou
» faire mettre la superscription, d'aultant que ie ne sçay pas quelle qualité
» on luy donne; ie sçay mieux celles de son esprit. Vous m'obligerés beau-
» coup de vous ioindre auec moy pour obtenir l'inuention de ma seconde
» ligne courbe, et luy mander, a ceste fin, qu'on ne l'a peu trouuer a
» Paris. Car desia M[r] Roberual me l'a escript, et ie croy, depuis le temps
» que vous l'aués proposée aux aultres, que, s'ilz l'auoient trouuée, ilz
» vous l'auroient donnée. C'est vn excellent probleme, et dont les vsages
» sont admirables, comme ie vous feray voir, si M[r] Des Cartes en prend la
» peyne; car ie croy que, si quelcun est capable de la trouuer, c'est luy. »

« Si vous pouués aussi obtenir de luy que ie puisse voir ce qu'il vous a
» escript touchant Galilee, ce seroit vn grand surcroist d'obligation, s'il
» s'en pouuoit adiouster a celles que ie vous ay. Ie ne suis pas desia de
» l'aduis de Galilee en plusieurs choses, de sorte que ce me seroit grande
» consolation, si ie trouuois vn tel personnage dans mon sentiment;
» oultre qu'il y a tousiours a aprendre de luy. Ie souhaiterois seulement
» qu'il voulust parler vn peu plus franchement et nous donner a cœur
» ouuert ses pensees, et i'estimeray beaucoup ceux qui l'inciteront ou
» l'obligeront a nous donner son Traicté. Enfin, pour moy, ie suis tous-
» iours, mais de tout mon cœur,

» Monsieur et Reuerend Pere,

» Vostre tres humble et tres obeissant
» seruiteur et filz en N. S.

» DEBEAUNE. »

« A Blois, ou ie suis retourné des champts
» ce iour de huy 13 novembre 1638. »

» Pour mon Traicté, ie vous manderay la voye pour me le faire tenir. »
» I'ay aussi oublié le nom du libraire des Ephemerides, sinon que
» Mr Bouillau a vne semblable promesse de luy. I'ay les Ephemerides de
» Kepler mesme iusques en 1636, et ce libraire m'auoit baillé la con-
» tinuation qui alloit iusques en 1642, n'estoit les imperfections. Mais
» celles que vous me mandés vont bien plus loing. »

[*Adresse :*] « A Monsieur
» Monsieur et Reuerend Pere
» le Reuerend Pere Mersenne,
» religieux de l'ordre des Reuerends
» Peres Minimes,
» a Paris. »

LETTRE CLX, TOME II, PAGE 529.

L'original de cette lettre se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale, dans un recueil d'autographes de diverses provenances, qui forme le MS. français nouv. acq. 5214 (fol. 183). Cet original ne porte point d'adresse.

Par rapport au texte que nous avons publié, les variantes affectant le sens ou le style sont les suivantes :

Les numéros des articles figurent en marge, sans qu'il y ait d'alinéas. Un n° 11 (intercalé entre 7 et 8) correspond au début de la ligne 19 de la page 533 ; un n° 12 à celui de l'alinéa, p. 536, l. 3.

Les numéros 1°, 2°, 3°, 4° (page 537, l. 14, 19, 25, 26) sont en interligne, sous la forme des chiffres simples, 1, 2, 3, 4. Le premier (l. 14) est placé après *il dit*, non avant.

P. 532, l. 6 : la *omis avant* demonstration. — 8 vne *omis*. — 9/10 que cela] qu'elle (*par suite*, l. 10. cachée *ne doit plus être suspect*). — 13 la façon] sa façon.

P. 533, l. 18 : qu'il] que il. — De même, p. 537, l. 1 : quelque autre. — Contrairement à cette singularité, l'*e* de *que* et *de* est le plus souvent élidé devant les voyelles des lettres de figures : (qu'E, d'EFG, etc.), à savoir p. 531, l. 27 ; p. 534, l. 10, 15, 16, 21 (devant EFG), 23 ; p. 535, l. 14 (dev. ABC), 15, 17, 19.

P. 534, l. 3 : dans] en.

P. 535, l. 1 : qu'a] a.

P. 536, l. 9 : la question] sa question — 15 qu'a] que — 28 vn *omis*.

Les autres variantes sont purement orthographiques. Dans cette lettre Descartes écrit constamment — a (*prép.*), aboyer, affin, ailleurs, ait, aresté, assure, aucune, aysé, Beaune, besoin, beueuë, brulans, corde, cors (*pour* corps), croyre, deuoir (deuoit, doit), difficulté, diuerti, egal (egale, egalement, inegalité), egard, ellipse, eloignées, epais, estoient, exclure, exemteroit, fondue (*aussi* tendue, pretendue, superflue *sans tréma*) la (*adv.*), lunete, mepris, mesme (*adv.*), miene, mistere, montre, neanmoins, ou (*adv.*), peine, plutost, poins, pû, reconnois, regle, répondray, reponse, reuiene, roulete, suiuant, soient, suffisoient, suiet, tems, toutefois, vnze, vaze. — *Une fois* touiours (p. 532, l. 14, *la première fois*).

Monsieur et Sieur sont abrégés ; 1er écrit en toutes lettres ; 2me, 3me, 4me en chiffres simples. — P. 532, l. 13, les nombres 5 et 6 sont écrits en toutes lettres ; au contraire, p. 538, l. 16, « *vn* » est en chiffre.

LETTRE CLXI, TOME II, PAGE 541.

Nous insérons ici les quatre dernières lettres de Debeaune à Mersenne qui se trouvent dans le MS. 7049 de la Hofbibliothek de Vienne. Toutes les quatre se placent, comme date, entre le 20 février et le 30 avril 1639, jours où Descartes écrivit à la fois à Mersenne (lettres CLVII et CLX) et à Debeaune (CLVI et CLXI), tandis que dans l'intervalle on ne trouve aucune lettre de lui ni au Minime ni au Conseiller de Blois. Les pièces ci-après ne semblent pas avoir fait l'objet de communications spéciales à Descartes de la part de Mersenne, mais elles donnent des indications importantes sur le contenu de la lettre perdue de Debeaune à laquelle Descartes répondit en dernier lieu.

La première de ces quatre lettres (E) porte en fait la date du « samedi 26 fév. 1638 », qui est certainement erronée, le 26 février 1638 étant un vendredi. Après un examen approfondi, nous sommes convaincus que

l'erreur porte sur le millésime (soit inadvertance de Debeaune, soit qu'il ait suivi l'ancien usage de commencer l'année au 1er mars), et que cette lettre est bien celle dont il parle dans la suivante (F) du 5 mars 1639, comme écrite huit jours avant. On remarquera en particulier dans cette lettre que, le 13 novembre 1638 (voir plus haut, p. 525), Debeaune avait dû indiquer que les lignes qu'il proposait à Descartes présentaient pour lui-même un intérêt spécial. La curiosité de Mersenne a été piquée, mais Debeaune ne veut pas encore dévoiler son secret.

Cette question revient sous d'autres formes dans les lettres suivantes ; chaque fois Debeaune s'explique un peu moins obscurément. Si l'on réfléchit à sa démonstration sur les sons (t. II, p. 534, art. 10) et à ce fait qu'il a obtenu la quadrature de l'une de ses lignes avant d'en avoir l'équation (*ib.*, p. 513, l. 26 suiv.), si l'on en rapproche ce qu'il dit de l'usage de ses lignes, voici comment on peut formuler sa pensée. Il se propose d'arriver à la démonstration *a priori* des lois physiques en les considérant comme l'expression de quadratures, c'est-à-dire d'*intégrales* d'une fonction définie comme ordonnée d'une courbe dont on se donne la propriété des tangentes, c'est-à-dire par une équation différentielle. L'idée-mère de cette conception, peut-être suggérée en partie par les *Nuove Scienze* de Galilée, est évidemment de remonter de la force (supposée variable) à l'espace parcouru. Mais la généralisation de cette idée, pour l'époque, est tout à fait géniale, et Descartes, qui semble bien avoir deviné les visées de Debeaune, était peut-être le seul homme alors qui pût en comprendre toute la portée. Restait, sans doute, à appliquer cette conception, et ici, malheureusement, on ne peut affirmer que Debeaune ait été réellement capable d'aboutir, même dans de meilleures conditions de santé que les siennes et en ne dispersant pas ses efforts dans d'autres directions. La perte de ses papiers demeure en tout cas éminemment regrettable.

E. — DEBEAUNE à MERSENNE.

26 Février 1639.

« Monsieur et Reuerend Pere,

« *Emergimus tandem ex dolorum oceano,* ie veux dire que ie commence
» a respirer du mal periodique de la goutte qui m'a detenu huict iours au
» lict. Ie croiois qu'il auoit oublié sa periode, d'aultant qu'il a retardé ;
» mais il a fallu se resouuenir de sa condition. Ie triomphois par trop de
» santé. Le confort humain est que ie croy en estre quicte pour vn an ;
» mais ie vous asseure que, si i'auois quelqu'analyse ou physique par le
» moyen de laquelle ie peusse euiter ses douleurs, ie l'employerois volon-
» tiers, tant elles m'attaquent l'esprit auec le corps, mais enfin apres tout
» Dieu soit beni. Ie n'ay donc point besoin de vous faire d'excuse si ie
» ne vous ay faict response ; i'ay pourtant receu toutes les vostres et ce

» que vous m'auez enuoyé de Mr Des Cartes[a], quoyque ie n'ay rien peu » lire que de ieudi que mes douleurs m'ont commencé a quicter. Ie n'y » ay peu employer que les matinées, a cause des visites pendant l'apres » disner. »

« Cependant ie ne puis que ie ne m'estonne comment vos geometres » n'ont peu deuelôper l'equation du galand et du quadrilatere[b], veu » que la chose me semble fort aisee, et en moins d'vn quart d'heure » i'ay deueloppé celle du galand que ie vous enuoyeray auec tous les » papiers de Mr Des Cartes, aussi tost que i'auray recouuert entiere- » ment ma santé, pour en extraire seulement moy mesmē ce que ie » desireray. »

« Il ne me reste aultre chose a penser sinon de me confirmer en mon » opinion que vos geometres n'entendent pas bien la geometrie de Mr Des » Cartes, et s'ils l'entendoient bien, ilz la priseroient dauantage. Tou- » chant Mr de Beaugrand, ie vous aduoue que i'ay beaucoup apris de » ceste geometrie de Mr Des Cartes et que ie ne sçauois que ce que i'auois » apris de l'algebre d'Herigone. Neantmoins i'en sçauois assés pour re- » souldre des problemes qu'il estimoit impossible d'estre resolus par la » specieuse, comme celuy qu'il cite auoir esté recherché par Montroyal[c], » en son petit Isagoge de Mr Viete qu'il a faict imprimer[d], touchant une » solution triangulaire; ie vous cotterois le lieu si ie pouuois marcher » pour aller en mon estude. Pour l'vsage de mes lignes, ie ne lè puis » communiquer si ce n'estoit a vous et ne les ayant proposées que comme » des lignes geometriques, ie ne demande aussi que la solution geome- » trique pour laquelle il n'est point besoin de sçauoir si elles sont propres » a aultre chose. Pressés le seulement que c'est vn probleme geometrique » qu'il doibt resouldre s'il a l'art de souldre tous problemes. Car pour » moy, si on m'en auoit proposé vn, ou ie le resouldrois ou ie dirois fran- » chement ne le pouuoir faire; car a quoy sert tout le reste qu'a la va- » nité? Il fera assés de bruict, mais n'ayés pas peur qu'il escriue contre » Mr Des Cartes; il trouueroit a qui parler. »

« Pour Mr Roberual, il m'obligeroit beaucoup de m'enuoyer ce qu'il a » rencontré de ma seconde ligne; ie n'en demande la description que par » poincts, et s'il a trouué cela, c'est tout ce que ie desire et dont ie me » tiendray fort son obligé. Mais le tout consiste a en voir les effects. »

« Ie viens a vostre question touchant la ligne bruslante[e]; pour vous » l'esclaircir, ie vous diray que ceste pensee n'est venue que de ceux qui » se sont imaginé que tous les rayons partant d'vn seul poinct du soleil

a. Voir ci-après, p. 534, note a.

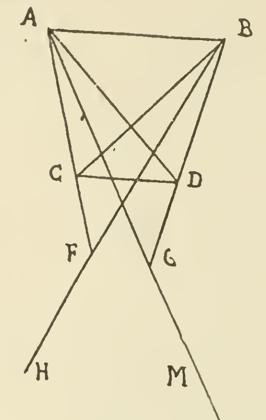
b. Voir t. II, p. 316 et p. 317 (lettre à Mersenne du 23 août 1638).

c. Regiomontanus. Cf. *Vietæ Opera* (1646), p. 339.

d. Les *Notæ priores ad Logisticam speciosam*, publiées par Beaugrand en 1631.

e. Voir la *Dioptrique* de Descartes, p. 193, l. 11, de cette édition.

» sur quelque surface, lorsqu'ils estoient ramassés par elle, auoient la
» force de brusler. Ce qui a esté refuté par ce que ie vous ay escript,
» comme vous venés d'accord. Cela estant, dans la figure a costé,
» tous les rayons partant du poinct B du soleil sur le corps CD, et se
» rassemblant en F, n'ont pas la force de brusler,
» ni semblablement tous ceux partant du poinct A
» et se rassemblant en G, et partant, encores que
» ces rayons partant de ces poincts du soleil soient
» supposés paraleles, a cause que l'obiect CD [a] n'a
» aulcune grandeur considerable auec sa distance
» du soleil, et aussi qu'on puisse les ramasser en
» des poincts comme F et G, voires les continuer
» suiuant les lignes FH, GM, paraleles et conte-
» nant tant peu de grosseur qu'on vouldra, neant-
» moins chacune de ces lignes FH, GM n'aura
» pas la force de brusler, laquelle se trouue au lieu
» FG, a cause que dans iceluy s'assemblent tous
» les rayons iettés par tous les poincts du soleil
» sur la surface CD. Mais quoy que les rayons de
» chacun poinct du soleil sur ceste surface soient censés paraleles, pour
» la rayson cy dessus, il n'en va pas de mesme que les rayons de diuers
» poincts du soleil soient paraleles, comme les rayons AG, BF. Ce qui
» est assés euident de ce que le soleil ne nous paroist pas comme vn
» poinct, mais d'vne grandeur considerable. Et ainsi, quoy que les rayons
» venans de B s'assemblent en F, neantmoins ils tendent par apres vers
» H, et ceux de A, de G vers M, en s'escartant les vns des aultres, en
» sorte qu'il n'y a aulcune figure qui puisse continuer paralelement les
» rayons assemblés entre F et G, d'aultant qu'ils ne viennent pas tous
» d'vn seul poinct, mais ont differentes inclinaisons. »



« Ie vous supplie de superseder vos machines pour les formes, car
» i'espere quelque matin vous donner quelques bonnes speculations sur
» ce subiect. Ie suis tousiours, sain et malade,

» Monsieur et Reuerend Pere,

» Vostre tres humble et tres obeissant
» seruiteur,

« DEBEAUNE. »

« A Blois, le samedi
» 26e feburier 1638. »

« [*En marge et en travers de la première page* :] I'ay receu de Mr du
» Maurier le Saggiator de Galile et suis obligé de faire response a
» Mr Morin a sa derniere, mais ie vous supplie de faire mes excuses a

a. Que l'object CD n'a aulcune ligne CD n'a aulcune (*sic* MS.).

» l'vn et l'aultre, en attendant le premier voyage, car c'est auec beaucoup
» de contrarieté que i'ay escrit la presente. »

[*Adresse :*] « A Monsieur
« Monsieur et Reuerend Pere le
» Reuerend Pere Mersenne, religieux
» de l'ordre des Reuerends Peres Minimes
» en leur conuent pres la place Royale,
» A Paris. »

« Port payé. »

F. — DEBEAUNE à MERSENNE.

5 Mars 1639.

« Monsieur et Reuerend Pere,

« Ie croy que vous aués maintenant receu ma derniere, qui vous aura » mis hors de peyne touchant la reception des vostres et des papiers de » M[r] Des Cartes[a], et par laquelle vous aurés sceu mon indisposition des » gouttes, qui, m'ayant tenu enuiron de huict iours au lict, m'a empesché » de vous escrire plus tost. »

« Ie vous enuoyeray dimanche prochain tout ce que i'ay de M[r] Des » Cartes, car ie n'ay encores osé, ceste sepmaine, m'employer dans le » trauail, pour estre trop foible, sinon pour lire. »

« Pour response aux vostres, ie vous diray que ie ne pense pas qu'on » puisse acquerir aulcune cognoissance solide de la nature en physique » sans la geometrie, et le plus excellent de la geometrie consiste en l'ana- » lyse, en sorte que, sans cela, elle est fort imparfaicte. C'est ce qui m'a » obligé de vous la conseiller, et de m'offrir d'y contribuer ce que ie pour- » rois, pour m'acquicter, en ce que ie pourrois, des extremes obligations » que ie vous ay. »

« Pour mes lignes, ie ne pretends pas, par leur moyen, prouuer qu'il » fault vn poids quadruple pour mettre vne chorde a l'octaue, car, de » cela, i'ay demonstration nette et euidente, comme de plusieurs aultres » questions que vous m'aués proposees. Mais i'en ay besoin pour prouuer, » premierement, qu'vn corps graue suspendu faict ses branlemens par les » petits arcs en mesme temps que par les grands, et, de mesme, que la » chorde de luth, ou semblable, tendue, faict ses branlemens en temps » egaux, quand ilz sont grands et quand ilz sont petits. Car, encores » que ces choses se puissent experimenter, et, pour les chordes de luth, » qu'il soit assés euident, de ce que leur son est a mesme ton, et lorsque » leurs emotions sont grandes et lorsqu'elles sont petites, neantmoins

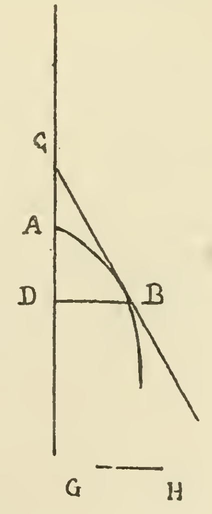
a. Ceux de sa dispute avec Fermat sur les tangentes. Voir, en effet, t. II, p. 526, l. 7.

» la chose geometrique demonstrée ne seruira pas de peu a d'aultres » speculations. »

« Et ie vous aduoue que ce dire des Anciens est tres vray, que les » secondes pensees sont meilleures que les premieres; car, apres auoir » ruminé sur ceste premiere sorte de pensees dont ie vous ay enuoyé le » Traicté en la sorte qu'elles estoient nées, i'ay bien trouué a les mettre en » aultre ordre et a prouuer bien plus excellemment toutes ces choses et » plusieurs aultres, ce que ie feray, Dieu aydant, a ces vacations pro- » chaines. Mais ie souhaite, entre cy et la, l'inuention de mes lignes, que » i'espere de Mr Des Cartes plus que d'aucun aultre, et attends auec im- » patience sa response. »

« Pour Mr de Roberual, il ne peult dire que ma seconde ligne soit vne » ligne droicte, car la ligne droicte ne peult passer par le sommet que ie » lui donne par ma definition : qui est tout ce que disoit Mr de Beaugrand » contre Mr Des Cartes. Ie n'ay pas gardé sa demonstration, mais il m'en » souuient assés, et qu'elle ne faisoit neantmoins rien contre ce que disoit » Mr Des Cartes de la ligne droicte ; d'aultant qu'il ne pretendoit pas » qu'elle fust la ligne par moi definie, mais bien il la proposoit pour voir » si ie ne la pourois pas apliquer aus usages que ie pretendois de l'aultre. » Et i'auois, longtemps auparauant, sceu cela de la ligne droicte, nonob- » stant quoy i'ay tousiours insisté enuers Mr Des Cartes pour la courbe » passant par le sommet qui est ce que ie desire. Et il fauldroit que » Mr Roberual eust demonstré que sa description est impossible, ce que » ie ne croy pas qu'il pretende. »

« Mais, pour esclaircir la matiere, soit quelconque ligne courbe AB, » son sommet A, son axe AD, la ligne DB perpendi- » culairement ordonnée sur iceluy, la tangente de la » courbe au poinct B, CB, qui rencontre l'axe prolongé » au poinct C ; on a methode, ayant vne equation qui » explique le rapport d'entre les lignes AD et DB, de » trouuer la ligne CD. Ie demande au contraire la me- » thode, ayant vne equation qui explique le rapport » d'entre CD et DB, de pouuoir trouuer la ligne AD. » Et pour exemple particulier, faisant DB ∞ x, et la » ligne prise a discretion GH ∞ β, que nous ayons la » ligne CD ∞ $\frac{\beta x}{\beta - x}$, ie demande la ligne AD. »



« Si Mr de Beaugrand ou Roberual m'enseignent la » methode pour la trouuer et ses semblables, ie leur » auray extreme obligation, et ensuitte ma seconde ligne » sera aisée a resouldre, puisqu'elle depend de ce pro- » bleme. »

« Pour l'escript de l'Allemand que vous m'aués en- » uoyé, i'ay seulement a vous dire qu'il n'entend point » encores le françois, et ainsi qu'il ne comprend pas Mr Des Cartes, et » que si peu qu'il a entendu, n'a serui qu'a l'amuser aux branches. Voila

» pourquoy il n'y á rien a luy escrire iusques a ce que, sçachant mieux
» nostre langue, il ait peu lire attentiuement le liure de ceste Geometrie.
» Et il n'est aulcunement a propos que vous luy envoyés cet escript, qui
» n'en merite pas la peyne, et qui ne seroit pris par luy que pour vne
» bagatelle, si ce n'estoit qu'il eust, comme moy, compassion de ce que
» l'autheur s'ingere d'escrire d'vne chose qu'il n'entend pas, faulte d'estre
» François. »

« Ie viens enfin au liure italien [a], mais ie trouue qu'il met, dans ses sup-
» positions, les choses qui deburoient estre mises au nombre des propo-
» sitions et qui doibuent estre demonstrées ; et c'est ce que i'ay intention
» de faire. Ie vous remercie pourtant des aduis qu'il vous plaist m'en
» donner, et ie serois bien aise, si le liure imprimé s'en vendoit, d'en
» auoir vn. Car on desire tousiours de voir tous les autheurs qui traictent
» d'une matiere dont on veult escrire. »

« Ie mets en ce paquet vne lettre pour Mr Petit et l'aultre pour Mr du
» Maurier, d'aultant que ie ne sçay poinct leurs logis. Cela me contrainct
» de vous donner la peyne de leur faire tenir. Ie suis tousiours,

» Monsieur et Reuerend Pere,

» Vostre tres humble et tres obeissant
» seruiteur et filz en N. S.

» DEBEAUNE. »

« A Blois, le V mars 1639. »

[*Adresse :*]

« Au Reuerend Pere Mersenne. »

G. — DEBEAUNE à MERSENNE.

26 Mars 1639.

« Monsieur et Reuerend Pere,

» Ie vous ay mandé, au prochain dimanche suiuant la reception de la
» lettre de Mr Des Cartes [b], que ie l'auois receue, et cela ne se pouuoit
» plus tost ; mais l'amour, que vous me faictes l'honneur de me porter,
» vous a faict croire le temps plus long qu'il n'estoit. »

« Pour ce que vous me mandés touchant les escris que ie vous ay ren-

a. Probablement celui de Baliani. Voir ci-après, à la fin de la lettre H.

b. Celle du 20 février 1639. Les dimanches de mars 1639 tombaient les 6, 13, 20, 27. Il semble dès lors que Debeaune ne reçut la lettre de Descartes que dans la semaine du 13 au 20 mars (Mersenne l'ayant probablement gardée quelque temps) et que par le courrier du 20 il écrivit au Minime une lettre (perdue) accusant réception.

» uoyés[a], ie ne croy pas qu'ils ayent besoin de mon approbation, la verité » parlant d'elle mesme pour les choses qui reçoiuent demonstration, et si » i'eusse trouué quelque chose où elle ne se fust trouuée, ie vous en aurois » mandé mon aduis. Pour la derniere lettre, ie vous ay desia mandé, comme » ie fais encores, que Mr Des Cartes satisfaict entierement a ma seconde » ligne, mais que ie suis bien ayse d'esprouuer en elle ce que peuuent » les aultres geometres; car ie vous aduoué que ie n'en trouue poinct » qui ayent le genie comparable a luy. Il me remet a chercher moy » mesme ma quatriesme, mais tout cela demande du temps et pour, en » suitte de la construction de ma seconde, en deduire et y apliquer mes » pensees. »

« Pour les experiences que vous me mandés du *padre Benedetto*[b], elles » ne peuuent estre faictes auec assés de precision pour determiner de ia » differance que peut aporter le meilleu ; car vous sçaués assés que, tirant » vne mesme harquebuse et a pareille distance auec toutes les obserua- » tions requises, elle ne frapera pas tousiours vn mesme poinct. Et il ne » se fault nullement estonner de ce que vous me mandés des espingles, » car la bale a de la grosseur, et quand elle ne feroit que les raser, elle » produiroit cet effect. »

« Ie n'ay pas bien encores digeré la solution de Mr Des Cartes a mon » obiection touchant la lumiere[c]; toutesfois le principal de ma difficulté » est quasi tout osté. Ie vouldrois seulement auoir faict l'experience des » tuyaux qu'il me mande et, si vous la faictes, ie serois bien aise de sça- » uoir ce que vous auriés trouué. Car i'ay si peu de loisir que cela me » feroit volontiers souhaiter vne aultre condition que la miene, si les af- » faires domestiques le pouuoient permettre. »

« Pour la question de l'ellipse[d], vous aués oublié vne condition, de » determiner le diametre de l'arc dont la chorde passe par le foier de l'el- » lipse; mais ie vous supplie de me dispenser de la recherche de ceste » question, pour m'apliquer, aus heures de mon loisir, a de plus serieuses : » ceste question n'estant d'aulcun vsage et ne tombant poinct soubs la » science des rapports, qui les considere vniuerselement, aussi bien entre » les lignes commensurables et incommensurables, si bien que la re- » cherche en seroit extremement laborieuse et de nul proffict, ce qui » n'arriue pas en celles de geometrie et celles d'arithmetique qui tombent » soubs ceste science des proportions, les aultres estant de peu de consi- » deration et n'estant d'aulcun vsage. »

« Pour ce que vous me mandés des nombres impairs, la chose est assés

a. Le dimanche 13 mars. Voir la lettre précédente.

b Cf. t. II, p. 533, l. 26. Notre conjecture sur cet endroit (note *c*) est renversée par ce passage de la lettre de Debeaune.

c. Voir t. II, p. 518, l. 15 et suiv.

d. Il s'agit ici du problème proposé par Frenicle et résolu par Descartes dans sa lettre du 9 janvier 1639. Voir t. II, p. 478, *éclaircissement*.

» facile, et ie m'asseure que ie vous la feray conceuoir aisement. Soit
» donc que le mobile soit descendu de A en B dans vne minute, de sorte
» qu'estant en B, il ait acquis vne velocité telle que, la continuant sans
» nouuelle augmentation, il parcoure dans vn temps egal, sçauoir dans
» vne minute, vn espace double a celuy de AB. Si vous ad-
» ioustés encores, pendant ce mesme temps, vn espace egal
» au premier, produict par l'action de la grauité qui con-
» tinue tousiours, vous aurés vn espace triple, sçauoir BC,
» pendant le second temps egal, c'est a dire pendant l'aultre
» minute. Maintenant qu'il est en C, et qu'il doibt faire vn
» espace double a celuy de AC pendant vn temps egal a
» celuy qu'il est descendu en C, par la seule velocité qu'il
» a acquise en C, puisqu'il est descendu en C en deux mi-
» nutes, il doibt, en deux minutes, faire deux fois l'espace
» AC, c'est a dire huict fois l'espace AB, et par consequant,
» pendant vne minute, quatre fois l'espace AB : d'aultant
» que nous supposons la velocité acquise en C demeurant
» tousiours egale et sans acroissement; et si nous adious-
» tons l'acroissement procedant de l'action de la grauité
» pendant ceste minute, qui adioustera vn espace egal a
» AB, nous aurons en tout cinq espaces egaux a AB pour
» le troisiesme temps ou minute. Semblablement, puisque
» le mobile, estant paruenu en D, a acquis une velocité capable de luy
» faire faire vn espace double a AD dans vn temps egal a celuy qu'il est
» descendu en D, et puisqu'il est descendu en D en trois minutes, il fera,
» en trois minutes, deux fois l'espace AD, c'est a dire dix huict fois l'es-
» pace AB, et, pendant vne minute, six fois l'espace AB ; auquel si vous
» adioustés encores vn espace egal a AB, procedant de l'action de la gra-
» uité qui continue, vous aurés sept espaces egaux a AB pour la qua-
» triesme minute. Et on continueroit la mesme demonstration a l'infini.
» Mais ie trouue la demonstration de la mesme chose beaucoup plus
» aisee et naturelle par les triangles. Tout cela suppose, comme vous
» voyés, l'abstraction de la resistance du meilleu. »

» Ie vous enuoye, puisque vous le desirés ainsi, la demonstration tou-
» chant les chordes de musique, qui en est tout le fondement ; car sur
» ces principes, il est facile de deduire tout le reste. Mais ie vous sup-
» plie que personne du monde n'en voye rien que vous, et que ie me
» reserue ce fondement pour le publier moy mesme auec mes aultres
» pensees. Et pource que ie n'en doubte poinct, ie vous l'enuoye fran-
» chement [a]. »

« Ie vous recommande mes triangles, et i'attends de vous les pensées
» de Mr Des Cartes sur Galilee et sa demonstration de la regle de

a. Mersenne communiqua cependant immédiatement cette démonstration à Descartes. (Voir t. II, p. 534, art. 10, et p. 558, l. 15.)

» M[r] Fermat[a]. Ie m'en vais trauailler incontinent aus lunettes et, partant, » ie n'auray presque poinct de loisir pour vacquer a d'aultres specu- » lations. »

« Ie suis tousiours inviolablement,

» Monsieur et Reuerend Pere,

» Vostre tres h[u]mble et tres obeissant
» seruiteur et filz en N. S.

» DEBEAUNE. »

« A Blois, le 26 mars 1639. »

« Il m'a du tout esté impossible de prendre assés de loisir pour escrire » a M[r] Des Cartes par ce voiage : ie veux dire de digerer et mettre par » escript les pensées que ie luy veux enuoyer. I'espere que ce sera pour » le prochain. Il est vray que i'eusse esté bien aise aussi de luy parler de » ce que i'auray trouué en ses pensées sur Galilee. »

[*Adresse :*]

« A Monsieur,
» Monsieur et Reuerend Pere le Reuerend Pere Mersenne
» religieux de l'ordre des Reuerends Peres Minimes
» en leur conuent pres la place Royale
» a Paris. »

« Port payé. »

H. — DEBEAUNE à MERSENNE.

3 Avril 1639.

« Monsieur et Reuerend Pere,

« I'ay receu les trois lettres et le pacquet que vous m'aués enuoyés ceste » sepmaine, et i'ay receu vn particulier contentement de la demonstra- » tion de M[r] Des Cartes[b] touchant la regle de M[r] Fermat. »

« Pour ce qui est du deuelopement du galand, il n'estoit point besoin » que vous prissiés la peyne de m'enuoyer celuy de M[r] Des Cartes[c]; » ie vous en ay toutesfois obligation. Il n'y a aultre difference entre le » sien et le mien, sinon que, selon sa façon ordinaire, il est bref, et » i'ay expliqué le calcul et la façon au long. En relisant toutesfois la

a. Cf. t. II, p. 518, l. 7, et p. 526, l. 5 suiv.

b. La lettre CXXV, t. II, p. 169. — Cf. t. II, p. 526, l. 7 à 16.

c. Lettre à Mersenne du 15 nov. 1638, t. II, p. 425, l. 14, à p. 426, l. 23. C'est au sujet de ce développement que Descartes reprochera plus tard à Roberval d'avoir eu besoin que Debeaune lui achevât le calcul (t. IV, p. 393).

» copie semblable a celle que ie vous ay envoyé extraicte du brouillard
» où i'auois faict le calcul (car i'en ay voulu retenir vn exemplaire), i'ay
» remarqué vne faulte de transcription d'vn signe *plus* au lieu du signe
» *moins*, que ie crains qu'il se trouue en la vostre, et quoy que la pensée
» le corrige assés, neantmoins, si elle s'y trouue, ie seray bien aise que
» vous la corrigiés. C'est dans le premier feuillet, dans la seconde face,
» apres ces mots : « *Et si nous faisons valoir ce mesme signe = pour —,*
» *nous aurons :*

$$
\begin{array}{l}
» + \frac{1}{9} n2 \\
» - \frac{2}{3} nx \\
» - \quad x2. »
\end{array}
$$

« Ce qui est ce qui dôibt y estre, mais ie crains qu'il n'y ait :

$$
\begin{array}{l}
+ \frac{1}{9} n2 \\
- \frac{2}{3} nx \\
+ \quad x2,
\end{array}
$$

» de sorte qu'il y pouroit auoir $+ x2$ au lieu de $- x2$. Et quoyque,
» dans la reprise, ie prene $- x2$, neantmoins, a ceux a qui ce calcul
» n'est pas commun, cela leur pouroit donner de la peyne. »

« Ne faictes aulcune difficulté d'enuoyer ceste mienne copie a Mr Des
» Cartes, quand vous l'aurés retiree des mains de Mr Roberual ou de ceux
» a qui vous la vouldrés faire voir. Au contraire, i'en seray tres aise[a]. »

« I'ay tellement esté acablé d'afaires ceste sepmaine, d'vn arbitrage dont
» ie ne fais que de reuenir de la campagne, que ie n'ay peu encores res-
» crire a Mr Des Cartes; mais, a quelque prix que ce soit, ce sera pour le
» premier voyage, et vous verrés en sa lettre[b] en peu de mots mon senti-
» ment de la lettre de Mr Petit que vous m'aués enuoyée[c]. A ce subiect,
» ie vous diray que ie ne fais poinct d'estat de faire ou tailler mes triangles
» de verre magnifique, mais bien tres exactement, et ie ne doubte poinct
» que les artisans n'en puissent tailler vne douzaine par iour, mais non
» pas de semblables aus miens. »

« Pour ce qu'il met de la difference des angles, qu'il dict estre aultres
» que ceux que ie vous auois escript, cela seroit bon a dire a vn homme
» qui auroit les yeux creués ; mais il falloit faire obseruer cela a quelque
» personne exacte, et non pas en faire croire par cela seul que αὐτὸς ἔφα.
» Et cela estoit facile en tenant entre ses mains mes triangles ; mais ie me

a. Mersenne fit effectivement l'envoi à Descartes le 4 juin 1639 (voir t. II, p. 561, l. 23).

b. C'est-à-dire dans la lettre pour Descartes, qui devait passer par l'intermédiaire de Mersenne, et que le philosophe reçut un peu avant le 30 avril 1639.

c. Cf. t. II, p. 533, l. 20.

» soubçonne que Mr Petit faict plus de vanité de l'obseruation des arti-
» sans que des siennes, puisqu'il est obligé a se fier entierement de la
» fabrique de ses instrumens a eux, au lieu que ie les diuise moy mesme
» et en fais la plus part. I'ay, aussi bien que luy, vn quart de cercle pour
» faire mes rapports, que ie ne vante pas de distinguer les minutes, quoy-
» qu'il ait vn pied de rayon, mais bien de les faire voir assés sensiblement
» de trois minutes en trois minutes, et i'en ay faict tant d'obseruations
» au ciel que i'en suis exactement asseuré. Mais il ne fault pas, pour
» cela, imaginer qu'on puisse conclure de la certitude d'vn angle dans
» les triangles des verres que i'ay enuoyés, qu'enuiron a cinq minutes
» pres ; et cela ne faict rien pour ce que l'on pretend demonstrer des
» refractions. Ie seray fort aise que vous ne luy mandiés rien de ce
» que ie vous en escris, affin que nous puissions obtenir de voir de ses
» triangles, car alors ie m'asseure que la magnificence s'en trouuera sans
» iustesse. »

« Mais c'est trop de ceste matiere ; ie vous enuoye la lettre de M. Fre-
» nicle a M. Des Cartes[a]. Ie n'ay peu conceuoir ce dont il traicte pour
» n'auoir pas veu ses premieres difficultés ; mais ie n'en desire pas sçauoir
» dauantage, car i'ay trop d'aultres affaires a present pour cela, et ie desire
» employer tout mon temps aus lunettes, et si peu qui me restera, a mes
» pensées touchant les mouuemens. »

« Dans la lettre que i'escriray a Mr Des Cartes, ie comprendray suc-
» cinctement tout ce qui est de mes principes, d'ou la percussion se deduict
» aisement, et vous verrés le tout. Aultrement, il fauldroit beaucoup de
» temps pour deduire la chose, ce que ie feray en mon Traicté. »

« Ce que ie vous ay mandé, que le nombre, vniuersellement parlant,
» n'a poinct de proportion auec ses parties aliquotes, est vray. Aultre-
» ment, tous les nombres auroient vn mesme rapport auec elles, qui se
» pouroit exprimer par quelque equation ; mais la fiction des parties en-
» tieres n'est que pour la facilité de la numeration, car vn nombre peult
» estre diuisé aussi bien par les fractions que par les parties entieres, et
» la science doibt regarder les affections vniuerselles et non pas s'atta-
» cher a vne particuliere. Cé n'est pas qu'en y prenant la peyne, ces ques-
» tions de parties aliquotes ne se puissent trouuer, mais cela demande
» beaucoup de loisir, et n'est d'aulcun proffict pour cultiuer nostre
» cognoissance. »

« I'attends auec impatience les pensées sur Galilee de Mr Des Cartes[b],
» et ie ne sçay poinct ce que c'est que le Ballianus[c], car vous ne m'en

a. Ou plutôt celle de Frenicle à Mersenne pour Descartes, que le Minime envoya en Hollande en même temps que celle de Debeaune à Descartes (t. II, p. 530, l. 10).

b. Cf. t. II, p. 526, l. 5.

c. Baliani (Giovanni Battista), noble Génois, auteur du traité : *De motu naturali gravium fluidorum et solidorum*, Gênes, 1638.

» aués poinct encores escript ; mais ie sçauray le tout par vostre moyen.
» Ie demeure tousiours le mesme, c'est a dire,

» Monsieur et Reuerend Pere,

» Vostre tres humble et tres obeissant
» seruiteur et filz en N. S.

» DEBEAUNE. »

« A Blois, le III Auril 1639. »

« I'oubliois a vous faire remarquer combien l'analyse specieuse a d'a-
» uantage sur la geometrie commune, puisqu'on trouue des choses par
» icelle, comme la solution du quadrilatere [a], a laquelle on ne sçauroit
» aultrement aspirer, mais mesme, estant trouuée, qu'on ne pourroit
» construire et demonstrer a moins d'vne main de papier, et cepen-
» dant ceste analyse la trouve, la construict et la demonstre en peu de
» paroles. »

[*Adresse :*]

« Au Reuerend Pere Mersenne. »

LETTRE CLXXXVII, TOME III, PAGE 56.

D'après les renseignements que nous avions obtenus sur l'original de cette lettre, le texte publié par Foucher de Careil n'aurait eu besoin que d'être complété comme nous l'avons indiqué. Mais il existe à la Bibliothèque Nationale, dans les copies prises à Vienne par Despeyrous en 1845 (MS. fr. n. a. 3252, f° 164-v°), et qui sont toutes très consciencieuses, un texte qui diffère sur divers points importants, et qui conduit aux corrections suivantes :

P. 57, l. 1 : i'apprecie] i'apprens. — 4 trauailloient. — 17 mes iuges] nos iuges.

P. 58, l. 1 : reflexions. — 2 theoresme] naesten, *c.-à-d. plus proche*). — 10 membre] nombre. *De même* 12 membres] nombres, *ainsi que nous l'avions déjà proposé.* — 10 aultre. — 15 l'on] St. *c.-à-d. Stampioen.* — 16 *après* avoir] pour den naesten *ajouté.* — 10 par quelque nouueau moyen. — 17 de faulx] fol. 25 (*citation de l'écrit de Stampioen, où se trouvent précisément, p. 25, les mots :* den naesten Teerling-Wortel, *c.-à-d.* la racine cubique la plus rapprochée]. — 25 Pasques. — 25 Vtrech.

P. 59, l. 16 : Du *ajouté avant* 3 auril.

a. Voir t. II, p. 317 et suiv.

CCXXII *bis*.

DESCARTES A ***

[1640 ? et 1643 ?]

Texte de l'édition latine, tome II, epist. 117, p. 400-402.

« A Monsieur *** », *dit Clerselier, sans donner de nom ni de date; et il ajoute* « version » (*tome II, lettre 117, p. 557-560*). *Nous suivrons de préférence le texte de l'édition latine, pour les raisons déjà données en pareil cas : verbosité suspecte de la traduction française, comparée à la concision du latin, qui n'est pas, à coup sûr, une retraduction de ce français. Voici maintenant une conjecture au sujet du destinataire. D'abord la pièce imprimée par Clerselier comme une seule et même lettre, paraît formée de deux lettres mises bout à bout; la séparation se fait d'elle-même à l'endroit où nous l'avons faite. Ces deux lettres peuvent avoir été adressées au même destinataire, qui serait, ce semble, un jésuite, malgré l'en-tête de la traduction française :* « A Monsieur *** », *et celle du texte latin :* « Clarissimo Viro Domino *** ». *Le P. Dinet, ou le P. Charlet, conviendrait bien, surtout pour la première, où Descartes parle d'avis et de conseils, presque d'instructions qu'il a reçues, et déclare qu'il y obéira (p. 544, l. 6); il parle aussi de ses scrupules à l'égard de Rome, et escompte, sans doute avec trop de confiance, l'approbation d'un des cardinaux qui ont condamné Galilée. Cette première lettre aurait été écrite entre la publication de 1637, que le destinataire a reçue, et les* Méditations *de 1641, peut-être en 1640, comme la lettre CCXXII (cf. t. III, p. 258, l. 16). La seconde partie du texte, laquelle nous paraît être une seconde lettre, serait, au contraire, postérieure aux* Méditations, *mais sans doute antérieure aux* Principes. *Non seulement, en effet, les explications que donne Descartes se rapportent aux idées exprimées dans les* Méditations, *mais ce nom même s'y trouve en toutes lettres (p. 545, l. 22-23), sans doute comme le titre de l'ouvrage publié. Apparemment le destinataire en avait fait un abrégé, qu'il soumet à Descartes, et sur lequel le philosophe propose quelques remarques; ce qui ferait penser au P. Mesland, n'étaient les déclarations si précises de Descartes au sujet de l'abrégé de celui-ci, qu'il approuve entièrement (t. IV, p. 163, l. 11). Bien des incertitudes subsistent donc sur toute*

cette pièce. Ajoutons que, si Clerselier met plusieurs fois à la ligne, notamment à l'endroit qui nous paraît marquer le commencement d'une seconde lettre, le texte latin est tout d'une venue; il ne met même pas non plus à la ligne ensuite, comme fait Clerselier, pour distinguer entre elles les trois remarques successives de Descartes. On ne peut donc rien tirer de cette disposition du texte pour ou contre notre conjecture.

[I]

Vir Clariſſime,

Obruis me ſemper humanitate & officijs, ita vt nunquam par in reſpondendo eſſe poſſim; ſed gratiſſimum tamen eſt ſic vinci. Monitis & præceptis tuis, quàm accuratiſſime fieri poterit, obtemperabo, præcipue in ijs quæ ſpectant ad ſacram Theologiam & orthodoxam Religionem, in quibus confido nihil eſſe, cum quo mea Philoſophia non multo facilius quadret quàm vulgaris. Quantum autem ad illas controuerſias, quæ ex falſâ Philoſophiâ in Theologiam adſcitæ ſunt, non quidem ipſis me immiſcebo; ſed, ni fallor, ſponte concident, ſi meæ opiniones recipiantur. | Reſtat tantùm vnus ſcrupulus, de motu terræ, de quo curaui pro me conſuli quendam Cardinalem, qui ſe mihi amicum à multis annis profitetur, & vnus eſt ex eâ congregatione, quæ Galilæum condemnauit*; audiam ab ipſo quid liceat vel non liceat, & modò Romam & Sorbonam pro me habeam, vel ſaltem non contra me, ſpero me aliorum inuidiæ ſuſtinendæ parem fore. Contra Philoſophos autem nullum plane bellum ſuſcipio, niſi vt ſit ad acquirendam pacem; cùm enim iam videam illos mihi clanculum male velle, inſidiaſque ſtruere, malo aperto Marte illos aggredi, vt vincantur, vel vin-

cant, quàm expectare vbi ipſis erit commodum : nec puto meam mihi Philoſophiam nouum vllum inimicum eſſe facturam, cùm tamen interim multos nouos amicos & defenſores ab ipſâ expectem ; ſed ſi ſecus eveniat, non idcirco deerit animus, nec etiam pax interna ; & tranquillitas eadem erit in bello, quæ ſemper hactenus fuit in otio.

[II]

Fateor me mihi nec videri infelicem, nec ſcriptorum, quæ in lumen edidi, pœnitere, cùm intelligo tales aliquos in mundo reperiri, qualem te eſſe tua epiſtola declarat : nempe, qui ea quæ vulgaui ſtudioſe perlegant, accurate percipiant, & gratis animis admittant. Cùm autem illi rariſſimi ſint, merito tibi maximas gratias habeo & ago, quod vnus ex illis ac etiam fortaſſe præcipuus eſſe digneris. Præcipuum dico, tum propter arctiſſimam beneuolentiam quam promittis, tum etiam propter eximiam illam lucubrationem quam | epiſtolæ tuæ adiunxiſti : cogitationes enim meæ cum ijs quas ibi expreſſiſti tam accurate conueniunt, vt non meminerim quenquam alium mihi ſpecimen exhibuiſſe, ex quo æque certo cognoſcerem, illum omnia quæ in meditationibus meis continentur in ſuccum & ſanguinem (vt ita loquar) conuertiſſe. Atque vt videas quàm candide ac ſine fuco hæc ſcribam, duo vel tria loca hîc notabo, quæ ſola ſunt in quibus aliquid, non à meo ſenſu, ſed à modo loquendi, aliquantulum differre notaui. Duo ſunt in columnâ quartâ.

Prius continetur his verbis : *neque Deus habet facul-*

tatem à ſe auferendi ſuam exiſtentiam. Per *facultatem* enim ſolemus deſignare aliquam perfectionem ; eſſet autem imperfectio in Deo, poſſe à ſe auferre exiſtentiam. Atque ideo ad præcauendas cauillationes, mallem ibi ſcribere : *& repugnat Deum à ſe auferre ſuam exiſtentiam, vel aliunde eam amittere poſſe, &c.*

Poſterius eſt vbi ais : *Deum eſſe ſuî cauſam.* Quod verbum quia nonnulli antehac male interpretati ſunt, egere videtur aliquâ tali explicatione : *eſſe ſuî cauſam, hoc eſt, eſſe per ſe, nec aliam habere cauſam quàm propriam ſuam eſſentiam, quæ dici poteſt cauſa formalis.*

Tertium denique quod notandum duxi, eſt verſus finem in his verbis : *materia mundi machina exiſtit.* Vbi potius ſcripſiſſem : *mundum machinæ inſtar ex materiâ conſtare,* vel *eſſe eaſdem omnes in rebus materialibus motuum cauſas, atque in machinis arte factis,* vel quid ſimile.

Iſta vero talia ſunt, & tam exigui momenti, vt multo plura ſoleam inuenire in meis ſcriptis, quæ velim mutata, quoties ea relego ; nunquamque poſſumus eſſe tam accurati, vt|nullam argutandi materiam vitilitigatoribus relinquamus. Cæterùm nihil eſſe puto, quod homines ad mutuam amicitiam magis alliciat, quàm ſimilitudo cogitationum ; atque idcirco, vt non difficulter inducor ad ea credenda, quæ mihi de beneuolentiâ tuâ promittis, ita etiam rogo vt de ſummâ erga te animi mei propenſione ac ſincero affectu non dubites, & amare pergas tibi addictiſſimum

RENATVM DESCARTES.

Page 544, l. 17. — En marge de l'exemplaire de l'Institut : « Barbe» rin, Bagné n'en estoit pas. » Ce que Baillet confirme ainsi, à propos du même passage, t. I, p. 254, *Vie de Mons. Des-Cartes :* « Cette nouvelle

» consultation qu'il fit faire à Rome auprés de ce Cardinal de ses amis » qu'il ne nomme pas, étoit toute différente de la tentative qu'il fit faire » du côté du Cardinal de Baigné par le moyen du Pére Mersenne, quoi- » qu'il n'y eût point de différence, soit pour la matiére, soit peut-être pour » le têms. Il ne seroit point nécessaire de multiplier ainsi ses démarches » vers la Cour de Rome, si le Cardinal de Baigné avoit été de la congré- » gation qui avoit condamné Galilée. De toûs les Juges ou Inquisiteurs » généraux de cette congrégation, députez pour connoître de l'affaire de » Galilée, il n'y avoit que François Barberin, autrefois Legat en France, » qui fût particuliérement de ses amis. Les autres Cardinaux étoient Bor- » gia, Centino, Bentivoglio, Scaglia, Antoine Barberin [*en marge :* Cet » Antoine étoit le frére et non le neveu du Pape. Il avoit été Capucin.], » Zacchia Gessi ou Gipsi, Verospi, et Ginetti. Ce qui ne nous laisse aucun » lieu de douter que cette consultation nouvelle qu'il fit faire à Rome, » touchant son sentiment du mouvement de la terre, ne s'adressât au Car- » dinal François Barberin, dans l'amitié et la protection duquel il parois- » soit n'avoir pas moins de confiance que dans celle du Cardinal de » Baigné. » Baigné, ou Bagni, avait été consulté, non pas directement, mais par l'intermédiaire de Mersenne et de Naudé (voir lettre CCXXII, à Mersenne, de décembre 1640, t. III, p. 258, l. 16).

CCLXVII *bis*.

DESCARTES A [HUYGENS ?]

[Endegeest, 1642 ?]

Texte de Clerselier, tome II, p. 562.

A la fin du tome II des Lettres, *Clerselier donne trois fragments, dont nous avons imprimé le second (lettre CCXIX, t. III, p. 247), et le troisième (lettre CCXVII, t. III, p. 241), l'un et l'autre de novembre 1640. Reste le premier, que nous donnons ici. Il paraît adressé à Huygens, qui fournissait de livres Descartes dans sa solitude, et qui lui avait envoyé le* De Arte magneticâ *de Kircher (voir t. III, p. 522, l. 1), que Descartes lui renvoie, semble-t-il, avec d'autres « gros livres » (ci-après l. 1-2). Cette mention de Kircher (p. 549, permet de déterminer approximativement la date de ce fragment, l. 2), à l'année 1642, à moins qu'elle ne soit quelque peu antérieure à la lettre CCLXVII, du 5 janvier 1642. Il est possible, en effet.*

que ce soit en répondant à la présente que Huygens ait écrit à Descartes que, quant à lui, il ne regrettait pas d'avoir lu le Traité de l'Aymant.

Ie ſçay bien que vous n'auez point affaire de ces gros Liures ; mais, afin que vous ne me blaſmiez pas d'employer trop de temps à les lire, ie ne les ay pas voulu garder dauantage. Il eſt vray que ie ne les ay pas tous lûs ; mais ie croy neantmoins auoir vû tout ce qu'ils contiennent. Ledit N.[a] a quantité de farfanteries, & eſt plus charlatan que ſçauant ; il parle entre autre choſe d'vne matiere, qu'il dit auoir euë d'vn marchand Arabe, qui tourne nuit & iour vers le Soleil. Si cela eſtoit vray, la choſe ſeroit curieuſe ; mais il n'explique point quelle eſt cette matiere. Le Pere Merſenne m'a autresfois[b] mandé que c'eſtoit de la graine d'heliotropium, ce que ie ne croy pas veritable, ſi ce n'eſt que cette graine ait plus de force en Arabie qu'en ce païs ; car ie fus aſſez de loiſir pour en faire l'experience, mais elle ne reüſſit point.

Pour la Variation de l'Ayman, i'ay touſiours crû qu'elle ne procedoit que des inégalitez de la Terre ; en ſorte que l'Aiguille ſe tourne vers le coſté où il y a le plus de la matiere qui eſt propre à l'attirer ; & pour ce que cette matiere peut changer de lieu dans le fons de la mer, ou dans les concauitez de la terre, ſans que les hommes le puiſſent ſçauoir, il m'a ſemblé que ce changement de variation, qui a eſté obſerué à Londres[c],

a. KIRCHER, *De Arte magneticæ*, p. 645 de l'édition de 1643.

b. Probablement en 1633, et à propos, non de Kircher, mais de l'horloge du jésuite Linus, qui fit alors quelque bruit. — Cf. ci-avant, t. I, p. 269.

c. Voir t. III, p. 51, *éclaircissement*.

& auſſi en quelques autres endroits, ainſi que rapporte voſtre Kirkerus[a], eſtoit ſeulement vne queſtion de fait, & que la Philoſophie n'y auoit pas grand droit.

CCCLXI *ter*.

DESCARTES A ***.

[1644 ?]

Texte de Clerselier, tome III, lettre 103, p. 585-587.

Clerselier donne ce texte comme la suite d'une lettre que nous avons donnée ci-avant, tome I, lettre IX, p. 19-21. L'exemplaire de l'Institut indique d'ailleurs en marge que c'est une autre lettre. On ne sait à qui elle est adressée, ni même si c'est une seule lettre, ou plusieurs fragments mis bout à bout. Quant à la date, le premier alinéa est postérieur à la rédaction des Principes, *mais non peut-être à leur publication : autrement le correspondant de Descartes l'aurait connue, et ne signalerait pas au philosophe un texte d'Aristote que celui-ci avait précisément cité; cet alinéa pourrait donc être de 1644 (première moitié de l'année). Le second reproduit les mêmes appréhensions que la lettre CCXXII* bis *ci-avant, p. 544, au sujet du mouvement de la terre. Le troisième revient sur une question déjà traitée par Descartes en 1634 et 1636; mais tandis qu'en ce temps-là il parlait de la matière subtile comme d'un secret à lui, qu'il ne faisait connaître qu'à quelques-uns, il en parle ci-dessous comme d'une chose bien connue de son correspondant; il se pourrait donc qu'il eût reproduit en 1644 ses propres explications de huit à dix ans auparavant. Enfin le dernier alinéa se rapporte aux règles de la communication des mouvements, et renvoie à un texte précédent, qui nous est inconnu. Comme destinataire, on peut penser à un jésuite s'occupant de physique, par exemple, le P. Noël.*

I'ay eſté rauy de voir, par la lettre que vous m'auez fait l'honneur de m'écrire, que vous me conſeillez de

a. Cf. t. III, *éclaircissements,* p. 52 et p. 524.

voir le commencement du ſeptiéme Chapitre du premier Liure des Meteores d'Ariſtote, pour ſeruir à ma défenſe. Car c'eſt vn | lieu que i'ay cité à la fin de ma Philoſophie, & le ſeul d'Ariſtote que i'aye cité[a]. Ainſi ce ne m'eſt pas vne petite preuue de voſtre affection, de voir que vous me conſeillez iuſtement la meſme choſe dont i'ay crû me deuoir ſeruir.

Pour la cenſure de Rome, touchant le mouuement de la Terre, ie n'y voy aucune apparence ; car ie nie tres-expreſſément ce mouuement. Ie croy bien que d'abord on pourra iuger que c'eſt de parole ſeulement que ie le nie, affin d'éuiter la cenſure, à cauſe que ie retiens le ſyſteme de Copernic ; mais, lorſqu'on examinera mes raiſons, ie me fais fort qu'on trouuera qu'elles ſont ſerieuſes & ſolides, & qu'elles monſtrent clairement qu'il faut pluſtoſt dire que la terre ſe meut, en ſuiuant le ſyſteme de Tycho, qu'en ſuiuant celuy de Copernic, expliqué en la façon que ie l'explique. Or, ſi on ne peut ſuiure aucun de ces deux, il faut reuenir à celuy de Ptolomée, à quoy ie ne croy pas que l'Egliſe nous oblige iamais, veu qu'il eſt manifeſtement contraire à l'experience. Et tous les paſſages de l'Eſcriture, qui ſont contre le mouuement de la terre, ne regardent point le ſyſteme du monde, mais ſeulement la façon de parler ; en ſorte que, prouuant, comme ie fais, que, pour parler proprement, il faut dire que la terre ne ſe meut point, en ſuiuant le ſyſteme que i'expoſe, ie ſatisfais entierement à ces paſſages. Mais ie ne laiſſe pas de vous auoir beaucoup d'obligation, de m'auoir aduerty de ce qui peut eſtre contre moy.

a. *Principia Philosophiæ*, pars IVª, art. 204, fin.

La raiſon pour laquelle ie croy qu'vne corde tenduë, ou vn arc, ou vn reſſort, retourne en ſa direction[a], eſt que la matiere ſubtile, qui coule continuellement, ainſi qu'vn torrent, par les pores des corps terreſtres, ne trouuant pas ſi libre paſſage dans ces pores que de couſtume, fait effort pour les remettre en leur eſtat ordinaire. Par exemple, ſi les pores d'vn morceau d'acier trempé ſont tout ronds, lorſqu'il eſt droit, & iuſtement de la grandeur qu'il faut pour donner paſſage aux parties de la matiere ſubtile, que i'imagine auſſi eſtre rondes, ils deuiendront ouales, lorſqu'il ſera plié ; & ces parties de la matiere ſubtile preſſant les bords | de ces ouales, en l'endroit où elles ſont le plus eſtroites, feront effort pour leur rendre leur premiere figure, &c.

Vous auez fort bien pris mon ſens en ce que i'auois écrit de l'étenduë des ſuperficies, à ſçauoir, que l'air reſiſte plus à la meſme quantité de matiere, ſelon qu'elle eſt plus ou moins eſtenduë en ſes ſuperficies ; car ie ne conſidere aucune inertie *abſolutè loquendo*, ou ſelon la nature de la choſe, mais ſeulement ayant égard aux corps circoniacens. Ainſi, lorſque ie dis que, plus vn corps eſt grand, mieux il peut transferer ſon mouuement aux autres corps, & peut moins eſtre meu par eux, ma raiſon eſt qu'il les pouſſe tout entiers vers vn meſme coſté ; au lieu que les petits corps qui l'enuironnent, ne peuuent iamais ſi bien s'accorder tous enſemble à le pouſſer tous au meſme inſtant en meſme ſens, & le pouſſant, l'vn vne de ſes parties d'vne façon, l'autre vne autre partie d'vne

a. Voir t. I, p. 294, l. 9, à p. 295, l. 13 ; p. 341, l. 13-16, et p. 580-581.

autre façon, ils ne le font pas tant mouuoir. Ie vous prie de me continuer l'honneur de vos bonnes graces, & de me croire, &c.

LETTRE CDXXIV, TOME IV, PAGE 372, L. 5-8.

Non seulement la sœur de Descartes, mais aussi son frère Joachim se servit de l'intermédiaire de Clerselier pour correspondre avec le philosophe en Hollande, comme en témoigne le billet suivant :

Joachim Des Cartes à Mersenne.

« Mon Reuerend Pere,

» Mon frere, Monsieur Des Cartes, qui est en Hollande, m'aiant faict
» reproche de ce qu'il ne reçoit aucune de mes lettres, quoi que je lui aye
» escrit par Monsieur Du Clairsellier, je prens la liberté de m'addresser a
» vous, pour vous prier de lui faire tenir l'incluse dans vostre pacquet,
» esperant qu'elle sera plus heureuse que mes precedentes. Je ne serois
» assez hardi pour vous faire ceste priere, sans la cognoissance parfaite
» que j'ay comme vous l'honorés de vostre amitié, en laquelle je sou-
» haitte meriter d'y participper, et rechercheray pour cet effect tousiours
» les occasions de vous tesmoigner comme ie suis,

» Mon Reuerend Pere,

» Vostre tres humble et tres obeissant
» seruiteur, JOACHIM DES CARTES.

» A Nantes, ce 29 Jan. 1647. »

(*Bibl. Nat., fr. n. a. 6204, p. 300*[*148*].)

LETTRE CDXXXVIII, TOME IV, PAGE 436.

M. Korteweg (voir t. IV, p. 440, *éclaircissement* sur p. 436, l. 8) a récemment reconnu, d'après une lettre de Christiaan Huygens de 1691, que l'écrit de ce dernier, sur lequel Descartes a pu s'exprimer dans les termes de sa lettre du 15 juin 1646, se rapportait à la forme prise par les cordes sous l'effet de la pesanteur ou de charges régulièrement réparties. Cet écrit, que Huygens ajoute avoir communiqué à Mersenne, est donc représenté soit par les nos 20 et 21 du tome I des *Œuvres de Christiaan Huygens,* soit par la pièce imprimée par Uylenbroek dans les *Christiani Hugenii aliorumque exercitationes,* fasc. II, p. 31-36.

LETTRE CDXCI, TOME V, PAGE 64.

Cette lettre, au lieu de dater de juillet 1647, est plutôt du premier voyage en France, Paris, 8 juillet 1644. Descartes paraît avoir écrit alors à Elisabeth une lettre, à laquelle celle-ci répondit le 1er août 1644, t. IV, ci-avant, p. 128. Or cette réponse se rapporte bien à la présente lettre, au moins pour le dernier alinéa, où Elisabeth parle de sa maladie et des remèdes que lui conseillait le philosophe. En outre, Descartes paraît avoir vu la princesse à La Haye avant de partir (t. V, p. 65, l. 3-4), et il espère la retrouver prochainement à son retour en Hollande (p. 66, l. 14). Or Elisabeth était bien en Hollande en 1644 ; mais l'été de 1647, elle se trouvait dans le Brandebourg à Crossen. Clerselier a donc placé à tort cette lettre après celle que nous avons datée du 6 juin 1647 (la CDLXXXIXe ci-avant, p. 59), et ni Cousin ni l'annotateur de l'Institut n'ont relevé cette erreur.

LETTRE CDXCII, TOME V, PAGE 74.

La proposition de Galilée, qui fait l'objet de cette lettre, est celle qui est numérotée I dans la *Seconde Journée* du Dialogue des *Nuove Scienze* de 1638 (pages 156-157 de l'*Edizione Nazionale*, VIII, 1896). Descartes avait déjà nié la valeur de cette proposition dans sa critique de ce Dialogue (lettre à Mersenne du 11 octobre 1638, t. II, p. 385-386). Ses objections portent sur le fait incontestable que Galilée substitue, par hypothèse, aux corps naturels des solides idéaux. Mais cette hypothèse, indispensable pour la constitution mathématique de la science, n'entraîne en elle-même aucune erreur pratique, et la conclusion finale de Descartes est illusoire, puisqu'en fait la proposition de Galilée n'a pas pour objet le calcul de la force de rupture, mais au contraire la définition de la résistance à la rupture et son calcul d'après la force expérimentalement déterminée. L'exemple est topique pour apprécier la différence irréductible des points de vue auxquels se plaçaient, en physique, le grand penseur italien et le philosophe français, et il est incontestable que l'avenir scientifique était surtout dans la voie ouverte par le premier.

LETTRE DXX, TOME V, PAGE 202, *éclaircissement.*

Dans le recueil des *Lettres MS. à Mersenne,* on trouve ce billet de Charles Cavendish (*Cavendyche*), daté de Paris, « *2 Juli 1648* » :

« Reuerend Pere,

» Mon Frere m'a desiré de vous baiser les mains de sa part, et qu'il » piquera Monsr de Cartes a cela que vous desirez. Mon frere auoit le » descin de vous conuier de voir ses lunets ; mais les tuiaux ne sont en- » cores toutes faites. » (*Bibl. Nat., fr. 6206, fo 166, p. 318.*)

Le frère de Charles Cavendish était Guillaume Cavendish, marquis de Newcastle. Celui-ci se trouvait donc à Paris l'été de 1648, et le diner de philosophes, que nous avons mentionné ci-avant, p. 118, *éclaircissement,* a fort bien pu avoir lieu à cette date. En outre, ne peut-on conjecturer que la chose à laquelle Newcastle « piquera » Descartes, et que Mersenne désirait tant, est que le philosophe réponde à un certain écrit, peut-être de Roberval ? Et la réponse serait sans doute la lettre DXXI, qui suit. Ce ne serait pas la première fois d'ailleurs que l'on trouverait l'un des deux frères Cavendish entre Roberval et Descartes. Le 13 octobre 1646, le même Charles Cavendish écrivait à Mersenne ce court billet, daté aussi de Paris :

« Monsr Roberual a esté icy et m'a laisé son dernier replique a Monsr » des Cartes ; mais ie le remetterai a vous de le lui enuoyer, s'il vous » plaist. » (*Ib., fr., 6206, fo 94.*)

Il s'agit de la lettre CDXLVII ci-avant, t. IV, p. 502 ; et ce billet répond bien à deux passages des lettres CDLV et CDLVI de Descartes *ib.,* p. 555, l. 25, et p. 558, l. 3.

LETTRE DXXXIV, TOME V, PAGE 254.

Prolégomène. — Clerselier me paraît devoir être exclu comme destinataire, car la lettre est adressée à un géomètre, et ce géomètre n'habite pas Paris (p. 255, l. 14).

Ce géomètre a demandé à Descartes une proposition (c'est-à-dire une démonstration). Evidemment c'est celle qui suit la lettre dans Clerselier et que nous avons replacée à son rang chronologique (voir p. 258, *éclaircissement* sur p. 257, l. 18). Descartes l'avait envoyée à Mersenne en 1641 ; mais le Minime étant mort le 1er septembre 1648, celui qui désirait cette démonstration parait s'être adressé à Carcavi qui, n'ayant pu le satisfaire

et voyant qu'il allait écrire à Descartes (lui en ayant peut-être suggéré l'idée), en aura profité pour faire faire ses offres de service au philosophe et lui faire communiquer un billet de Fermat (p. 255, l. 23; voir *éclaircissement*, p. 257).

Descartes semble avoir vu dans cet envoi, soit une provocation de Fermat le visant personnellement, soit un renouvellement d'hostilités de la part de Roberval (p. 257, l. 4). Il traite donc assez cavalièrement le géomètre qui s'adresse à lui, et lui refuse, à peine poliment, la démonstration demandée. L'autre se la procura cependant plus tard d'une autre façon, la joignit dans ses papiers à la lettre de Descartes et au billet de Fermat, et envoya copie du tout à Clerselier, lorsque celui-ci prépara le tome III de la Correspondance du philosophe.

Or nous avons vu plus haut (p. 229) Auzout écrire à Mersenne, le 21 août 1648, d'Azay-le-Rideau, où il est installé, et témoigner le désir d'entrer en relations personnelles avec Descartes. Ce mathématicien, dont la date de naissance est absolument inconnue, n'avait jusqu'alors probablement rien produit. Mais dès l'année suivante, c'est lui (et non Roberval) qui fit à Sarasa la réponse dont Carcavi parle à Descartes, dans sa lettre du 24 septembre 1649 (p. 413, l. 16).

Auzout me paraît être le seul personnage connu qui remplisse les diverses conditions applicables au destinataire de la présente lettre.

Texte. — Dans l'édition de Clerselier, les six expressions algébriques (p. 256, l. 16-21) sont écrites en minuscules, à la suite les unes des autres, et surmontées chacune d'un trait horizontal. C'est par suite d'un malentendu que cette disposition typographique n'a pas été reproduite.

Ligne 22, au lieu de *Si*, que donne Clerselier, il faut lire *Ii*.

Page 257, l. 1, il faut de même corriger *muneranda* en *numeranda*.

Eclaircissement sur p. 255, l. 23. — Dans l'édition des *Œuvres de Fermat*, t. I (1891), p. 184, note 1, j'ai indiqué Carcavi comme le destinataire primitif du billet de Fermat. En 1894 (*ib.*, t. II, p. 282), j'ai admis que ce destinataire pouvait avoir aussi bien été Mersenne; mais alors il faudrait supposer de plus que Fermat, ignorant la maladie de Mersenne, lui aurait envoyé, en août 1648, une lettre que le Minime n'aurait pu communiquer à Descartes avant son départ de Paris. Enfin en 1896 (*ib.*, t. III, p. 309), j'ai également indiqué Auzout, que je considérais dès lors comme ayant envoyé à Descartes le billet de Fermat. Mais je n'ai pu depuis découvrir aucune trace d'une correspondance directe entre Auzout et Fermat, et il est certain (*ib.*, t. II, p. 284, l. 1), par une lettre de Fermat à Carcavi du 20 août 1650, qu'il avait déjà proposé à ce dernier plusieurs questions sur le même sujet. La probabilité, de beaucoup la plus forte, est donc pour que ce soit bien à Carcavi que Fermat ait adressé le billet en question.

Eclaircissement sur p. 257, l. 12. — La correction de l'édition latine n'est justifiée que quant au sens; il est plus probable que Descartes avait écrit *quæstionem istam*, et que *quæstionem*, abrégé sur une copie mal écrite, aura été mal lu par l'imprimeur, qui en aura fait *non*. — (T.)

DXXXVI *bis*.

DESCARTES A [POLLOT ?]

[1648 ?]

Texte de Clerselier, tome II, lettre 118, p. 560-562.

« A Monsieur*** », *dit Clerselier, sans donner de nom ni de date. Descartes s'adresse à un homme de guerre, qui, sans avoir encore l'âge de la retraite, mais en raison de sa médiocre santé, pensait à se retirer de la carrière des armes, et demandait conseil au philosophe. La réponse de celui-ci est assez ambiguë. Il n'estime pas beaucoup le métier de la guerre, et pour cause; non qu'il le juge pourtant beaucoup plus exposé aux hasards que la vie commune. Mais quoi? lorsqu'on y est engagé, rien ne presse de le quitter avant le temps; et en tout cas on fait bien de ne se séparer que par degrés de ce qui a fait jusqu'alors l'emploi de toute la vie. — Tout cela ne conviendrait pas mal à Pollot, venu de Genève en Hollande à 17 ans, donc en 1621 (il était né en 1604), et qui, après avoir été promu gentilhomme du prince d'Orange et capitaine au service des Etats, puis chargé de commandements importants comme celui du fort Sainte-Anne et du polder de Namen (lire ainsi la note, t. V, p. 124,* éclaircissement), *aurait peut-être songé à se retirer, à la mort du prince qu'il avait surtout servi, Frédéric-Henri (14 mars 1647). Ne voyons-nous point que, dans une lettre du 7 fév. 1648, Descartes parle de le retrouver à Paris (t. V, p. 124, l. 9)? Pollot retourna à Genève dès 1653, sauf à revenir quelquefois à La Haye en mission diplomatique, comme en 1656. Mais, le 1er avril 1648, il avait accepté auprès de la princesse douairière d'Orange le poste de* Hoffmeester, « *Maréchal de la Cour* », *ou tout simplement* « *Maître d'Hôtel* », *comme dit Brasset, et cette fonction sédentaire le détachait déjà de la vie des camps, avant la retraite définitive. C'est justement le conseil que donne ici Descartes. — Toutefois l'attribution de cette lettre à Pollot comme destinataire ne saurait être qu'une conjecture.*

Monſieur,

Ie ſuis bien aiſe que la liberté que i'ay priſe de vous écrire mon ſentiment, ne vous ait pas eſté deſagreable,

& ie vous ſuis obligé de ce que vous témoignez le vouloir ſuiure, nonobſtant que vous ayez des raiſons au contraire, que ie confeſſe eſtre tres-fortes. Car ie ne doute point que voſtre eſprit ne vous puiſſe fournir de meilleurs diuertiſſemens, que ne fait le tracas du monde. Et bien que la couſtume & l'exemple faſſe eſtimer le meſtier de la guerre comme le plus noble de tous, pour moy qui le conſidere en Philoſophe, ie ne l'eſtime qu'autant qu'il vaut, & meſme i'ay bien de la peine à luy donner place entre les profeſſions honorables, voyant que l'oyſiueté & le libertinage ſont les deux principaux motifs qui y portent auiourd'huy la pluſpart des hommes ; ce qui fait que i'aurois vn regret inconſolable, s'il vous y meſ-arriuoit. Enfin i'auouë qu'vn homme incommodé de maladie ſe doit eſtimer plus vieil qu'vn autre, & qu'il vaut mieux ſe retirer ſur ſon gain que ſur ſa perte. Toutesfois, pource qu'au ieu dont il eſt icy queſtion, ie ne croy point qu'il y ait aucun hazard de perdre, mais ſeulement de ga|gner ou ne gagner pas, il me ſemble qu'il eſt aſſez à temps de s'en retirer, lors qu'on n'y gaigne plus. Et pour ce que i'ay veu ſouuent des vieillards qui m'ont dit auoir eſté plus mal ſains en leur ieuneſſe, que beaucoup d'autres qui ſont morts pluſtoſt qu'eux, il me ſemble que, quelque foibleſſe ou <in>diſpoſition de cors que nous ayons, nous deuons vſer de la vie & en diſpoſer les fonctions en meſme façon que ſi nous eſtions aſſurez de paruenir iuſques à vne extreme vieilleſſe. Bien qu'au contraire, quelque force ou quelque ſanté que nous ayons, nous deuions auſſi eſtre preparez à receuoir la mort ſans regret, quand elle viendra, parce

qu'elle peut venir à tous momens, & que nous ne sçaurions faire aucune action qui ne soit capable de la causer : si nous mangeons vn morceau de pain, il sera peut-estre empoisonné ; si nous passons par vne ruë, quelque tuile peut-estre tombera d'vn toict, qui nous écrasera, & ainsi des autres. C'est pourquoy, puis que nous viuons parmy tant de hazards inéuitables, il me semble que la sagesse ne nous deffend pas de nous exposer aussi à celuy de la guerre, quand vne belle & iuste occasion nous y oblige, pourueu que ce soit sans temerité, & que nous ne refusions pas de porter des armes à l'épreuue, autant qu'il se peut. Enfin ie croy que, quelques agreables que soient les diuertissemens que nous choisissons de nous-mesmes, ils ne nous empeschent point tant de penser à nos incommoditez, que font ceux ausquels nous sommes obligez par quelque deuoir ; & que nostre cors s'accoustume si fort au train de vie que nous menons, qu'il arriue bien plus souuent qu'on s'incommode en sa santé, lors qu'on le change, que non pas qu'on la rende meilleure, principalement quand le changement est trop subit. C'est pourquoy il me semble que le meilleur est de ne passer d'vne extremité à l'autre que par degrez. Pour moy, auant que ie vinse en ce païs pour y chercher la solitude, ie passay vn hyuer en France à la campagne, où ie fis mon apprentissage ; & si i'estois engagé en quelque train de vie, dans lequel | mon indisposition ne me permist pas de persister long-temps, ie ne voudrois point dissimuler cette indisposition, mais plustost la faire paroistre plus grande qu'elle ne seroit, afin de me pouuoir dispenser honnestement de toutes les

actions qui luy pourroient nuire, & ainsi, prenant mes aises peu à peu, de paruenir par degrez à vne entiere liberté.

Voici un document qui viendrait à l'appui de la conjecture proposée dans le prolégomène. En 1644, Alphonse de Pollot fut envoyé par le prince d'Orange en mission auprès de la reine d'Angleterre, alors en France, aux eaux de Bourbon. Il était au siège de Sass de Gand, et partit le 8 sept., lendemain du jour où la garnison sortit de la place. Nous avons deux lettres de lui, écrites de France à une Dame Michely, sa sœur, demeurant à Genève. Dans la seconde, qui est de novembre, on lit ce passage : « ... Ie voudrois bien estre auprés de vous pour vous pou- » uoir faire raison de cette belle et blanche liqueur dont vous usez, tant » pource que naturellement ie l'ayme fort, que pource qu'on me veut » persuader qu'elle seroit aussy fort propre pour me soulager du mal » dont ie me trouue souuent incommodé et surtout en hyuer... » (Genève, *MS. inéd., Coll. E. de Budé.*) Dès 1644, Pollot avait donc déjà à se plaindre de sa santé.

LETTRE DLIII, tome V, page 336.

Pour cette lettre (l. 9, 14, 15, 17), de même que pour celle de Schooten à laquelle répond Descartes (p. 320, l. 3, 4), on a reproduit les notations de Clerselier, qui a partout imprimé *Vc* au lieu de $\sqrt{c}$, c'est-à-dire *racine cubique*. Il s'agit donc en fait, dans ces deux passages, du développement de l'expression irrationelle ayant une valeur inverse de celle de

$$3 - \sqrt[3]{3} - \sqrt[3]{2}.$$

TABLE DES MATIÈRES

LETTRES

APPENDICE

A LA

CORRESPONDANCE

DE

DESCARTES

TABLES

DE

CONCORDANCE

CONCORDANCE AVEC CLERSELIER

(*Lettres de Mr Descartes,* 3 vol., 1657, 1663[a], 1659 et 1667.)

CLERSELIER.			ADAM ET TANNERY.			CLERSELIER.			ADAM ET TANNERY.		
I,	**1**[b],	1.	V,	**495**,	81.	I,	**30**,	93.	III,	**310**,	690.
»	**2**,	5.	»	**496**,	86.	»	**31**,	97.	V,	**497**,	89.
»	**3**,	7.	IV,	**392**,	251.	»	**32**,	99.	IV,	**426**,	376.
»	**4**,	9.	»	**397**,	263.	»	**33**,	101.	»	**439**,	440.
»	**5**,	12.	»	**399**,	271.	»	**34**,	103.	»	**453**,	534.
»	**6**,	17.	»	**401**,	280.	»	**35**,	106.	»	**468**,	600.
»	**7**,	22.	»	**403**,	290.	»	**36**,	119.	V,	**488**,	50.
»	**8**,	27.	»	**407**,	304.	»	**37**,	126.	»	**509**,	129.
»	**9**,	36.	»	**411**,	330.	»	**38**,	128.	»	**540**,	289.
»	**10**,	39.	»	**419**,	351.	»	**39**,	131.	»	**541**,	293.
»	**11**,	44.	»	**432**,	406.	»	**40**,	132.	»	**516**,	182.
»	**12**,	49.	»	**434**,	413.	»	**41**,	133.	»	**520**,	197.
»	**13**,	50.	»	**445**,	485.	»	**42**,	135.	»	**548**,	323.
»	**14**,	56.	»	**445** *bis*,	495.	»	**43**,	136.	»	**549**,	326.
»	**15**,	56.	»	**452**,	528.	»	**44**,	139.	»	**550**,	330.
»	**16**,	60.	»	**452** *bis*,	533.	»	**45**,	140.	»	**551**,	331.
»	**17**,	60.	»	**466**,	588.	»	**46**,	141.	»	**555**,	349.
»	**18**,	63.	»	**466** *bis*,	592.	»	**47**,	142.	»	**556**,	351.
»	**19**,	63.	V,	**478**,	15.	»	**48**,	143.	»	**560**,	359.
»	**20**,	66.	»	**489**,	59.	»	**49**,	144.	»	**561**,	361.
»	**21**,	68.	»	**491**,	64.	»	**50**,	147.	»	**571**,	429.
»	**22**,	70.	IV,	**472**,	624.	»	**51**,	148.	IV,	**355**,	135.
»	**23**,	73.	»	**380**,	218.	»	**52**,	150.	»	**372**,	188.
»	**24**,	76.	»	**386**,	236.	»	**53**,	153.	»	**410**,	325.
»	**25**,	78.	V,	**503**,	111.	»	**54**,	157.	»	**460**,	568.
»	**26**,	80.	»	**529**,	231.	»	**55**,	163.	II,	**116**,	55.
»	**27**,	82.	»	**539**,	280.	»	**56**,	171.	»	**118**,	69.
»	**28**,	85.	IV,	**375**,	200.	»	**57**,	184.	I,	**58**,	313.
»	**29**,	89.	III,	**302**,	663.	»	**58**,	185.	»	**108**,	536.

a. Le vol. I eut deux éditions, la première en 1657 et la deuxième en 1663 ; nous suivrons, pour cette table comme dans nos cinq volumes de *Correspondance,* la pagination de la deuxième édition.

b. Les caractères **gras** indiquent les numéros des lettres ; les chiffres ordinaires, les numéros des pages.

CLERSELIER.			ADAM ET TANNERY.			CLERSELIER.			ADAM ET TANNERY.		
I,	59,	201.	II,	127,	196.	I,	101,	472.	I,	31,	196.
»	60,	220.	»	128,	221.	»	102,	474.	»	33,	202.
»	61,	221.	»	135,	288.	»	103,	476.	»	71,	352.
»	62,	234.	»	143,	362.	»	104,	477.	»	81,	386.
»	63,	242.	»	148,	408.	»	105,	479.	III,	262,	472.
»	64,	251.			246.	»	106,	484.	I,	75,	371.
»	65,	253.	V,	531,	247.	»	107,	486.	III,	226,	278.
»	66,	258.			235.	»	108,	488.	V,	536,	262.
»	67,	266.	»	537,	267.	»	109,	491.	IV,	382,	222.
»	68,	275.	»	544,	298.			493.	I,	74,	368.
»	69,	290.	»	554,	340.	»	110,	494.	»	22 bis,	151.
»	70,	296.	»	564,	376.			496.	»	73 bis,	365.
»	71,	311.	»	574,	434.	»	111,	498.	»	15,	76.
»	72,	324.	»	566,	401.			503.	»	16,	86.
»	73,	327.	II,	129,	222.			504.	»	22,	147.
»	74,	347.	»	142,	352.	»	112,	506.	III,	242,	378.
»	75,	354.	III,	307,	682.				IV,	367 bis,	172.
»	76,	355.	IV,	312,	3.			509.	I,	70,	347.
»	77,	358.	I,	100,	496.	»	113,	512.	III,	224,	269.
»	78,	361.	»	107,	521.	»	114,	513.	I,	109,	558.
»	79,	374.	II,	115,	52.	»	115,	519.	IV,	347,	110.
»	80,	377.	»	117,	62.	»	116,	526.	III,	289,	594.
»	81,	384.	III,	190,	63.			528.	IV,	418,	348.
»	82,	389.	»	252,	440.	»	117,	530.	»	371,	183.
»	83,	390.	»	253,	443.	»	118,	534.	»	440,	442.
»	84,	392.	»	240,	370.	»	119,	537.	V,	557,	352.
»	85,	396.	»	239,	369.						
»	86,	397.	»	255,	454.						
»	87,	398.	»	256,	456.	II,	1,	1.	I,	104,	511.
»	88,	399.	»	257,	457.	»	2,	5.	II,	113,	34.
»	89,	401.	III,	266,	491.	»	3,	15.	V,	517,	184.
»	90,	416.	»	258,	459.	»	4,	21.	»	518,	192.
»	91,	418.	»	264,	485.	»	5,	23.	»	523,	211.
»	92,	419.	»	270,	528.	»	6,	27.	»	525,	219.
»	93,	420.	»	272,	535.	»	7,	33.	I,	87,	409.
»	94,	425.	»	277,	558.	»	8,	35.	»	88,	412.
»	95,	426.	»	280,	565.	»	9,	51.	»	97,	475.
»	96,	429.	IV,	387,	239.	»	10,	53.	IV,	332,	62.
»	97,	430.	»	391,	248.	»	11,	55.	I,	23,	154.
»	98,	432.	»	394,	256.	»	12,	57.	»	24,	156.
»	99,	433.	V,	502,	100.	»	13,	69.	IV,	442,	452.
»	100,	462.	I,	6,	5.	»	14,	101.	»	444,	474.

CLERSELIER.			ADAM ET TANNERY.			CLERSELIER.			ADAM ET TANNERY.		
II,	15,	110.	III,	246,	397.	II,	54,	293.	III,	237,	358.
»	16,	126.	»	250,	421.			296.	»	243,	382.
»	17,	139.	I,	57,	307.	»	55,	297.	»	248,	414.
»	18,	145.	IV,	421,	358.	»	56,	300.	»	249,	419.
»	19,	148.	V,	483,	29.	»	57,	301.	»	251,	435.
»	20,	149.	»	483 bis,	31.	»	58,	303.	»	254,	447.
»	21,	149.	»	485,	35.	»	59,	306.	»	267,	520.
»	22,	153.	»	485 bis,	40.	»	60,	308.	»	273,	542.
»	23,	154.	IV,	476 ter,	684.	»	61,	311.	I,	25,	170.
»	24,	160.	»	476 quar,	694.	»	62,	316.	»	27,	183.
»	25,	166.	II,	161,	541.	»	63,	319.	»	28,	188.
»	26,	168.	»	166,	551.	»	64,	320.	»	29,	189.
»	27,	169.	»	167,	553.	»	65,	322.	»	30,	192.
»	28,	171.	»	168,	563.	»	66,	325.	»	37,	219.
»	29,	174.	»	»	557.	»	67,	328.	»	43,	249.
»	30,	178.	»	170,	569.	»	68,	331.	»	38,	226.
»	31,	181.	»	173,	583.	»	69,	334.	»	39,	232.
»	32,	183.	»	174,	587.	»	70,	336.	»	40,	236.
»	33,	189.	»	177,	617.	»	71,	339.	»	41,	242.
»	34,	193.	»	179,	626.	»	72,	341.	»	42,	244.
»	35,	202.	III,	182,	4.	»	73,	344.	»	45,	254.
»	36,	208.	»	183,	18.	»	74,	346.	»	46,	260.
»	37,	210.	»	185,	33.	»	75,	348.	»	48,	266.
»	38,	216.	»	186,	45.			349.	»	49,	270.
»	39,	220.	»	192,	72.	»	76,	351.	»	53,	284.
		229.	»	199,	119.	»	77,	354.	»	56,	303.
»	40,	239.	»	200,	143.	»	78,	356.	»	79,	382.
					146.	»	79,	357.	»	80,	384.
		240.	»	199 bis,	138.	»	80,	358.	»	52,	280.
»	41,	242.	»	200,	142.			359.	»	76,	374.
»	42,	245.	»	206,	175.	»	81,	362.	»	55,	300.
»	43,	248.	»	207,	183.			363.	»	65,	334.
»	44,	255.	»	210,	205.	»	82,	366.	»	89,	431.
»	45,	262.	»	214,	230.	»	83,	368.	»	92,	454.
»	46,	266.	»	215,	236.	»	84,	369.	»	101,	499.
»	47,	267.	»	216,	238.	»	85,	372.	»	102,	504.
»	48,	269.	»	218,	243.	»	86,	375.	»	105,	517.
»	49,	271.	»	222,	253.			376.	»	106,	519.
»	50,	277.	»	223,	262.	»	87,	377.	II,	114,	47.
»	51,	281.	»	225,	271.	»	88,	380.	»	126,	190.
»	52,	285.	»	227,	281.	»	89,	385.	»	130,	246.
»	53,	289.	»	229,	292.	»	90,	389.	»	145,	377.

CLERSELIER.	ADAM ET TANNERY.	CLERSELIER.	ADAM ET TANNERY.
II, **91**, 391.	II, **146**, 379.	III, **1**, 1.	IV, *éclairc.*, 226.
» **92**, 406.	» **149**, 419.	» **2**, 50.	III, **195**, 94.
» **93**, 423.	» **150**, 451.	» **3**, 51.	» **196**, 97.
» **94**, 425.	» **152**, 462.	» **4**, 54.	
» **95**, 431.	» **153**, 471.	» **5**, 58.	IV, **464**, 584.
» **96**, 435.	» **154**, 479.	» **6**, 60.	» **465**, 587.
» **97**, 444.	» **155**, 493.	» **7**, 61.	III, **204**, 160.
» **98**, 454.	» **157**, 523.	» **8**, 66.	» **205**, 168.
» **99**, 456.	» **139**, 343.	» **9**, 70.	
» **100**, 458.	» **140**, 345.	» **10**, 76.	» **198**, 105.
» **101**, 460.	» **141**, 348.	» **11**, 81.	
» **102**, 462.	I, **60**, 317.	» **12**, 88.	» **211**, 221.
» **103**, 464.	» **61**, 321.	» **13**, 92.	
466.	» **26**, 177.	» **14**, 97.	» **220**, 248.
470.	» **45** *bis*, 257.	» **15**, 100.	» **282**, 375.
» **104**, 472.	» **21**, 135.	» **16**, 101.	
» **105**, 480.	» **16**, 82.	» **17**, 103.	IV, **333**, 65.
491.	» **17**, 105.	» **18**, 105.	» **348**, 121.
» **106**, 498.	» **54**, 292.	» **19**, 106.	» **357**, 139.
» **107**, 503.	III, **287**, 587.	» **20**, 107.	» **358**, 142.
» **108**, 506.	» **296**, 631.	» **21**, 108.	» **359**, 143.
510.	» **304**, 673.	» **22**, 109.	» **364**, 156.
» **109**, 511.	» **290**, 597.	» **23**, 110.	» **365**, 158.
514.	» **293**, 611.	» **24**, 112.	» **366**, 160.
» **110**, 516.	I, **18**, 115.	» **25**, 113.	» **379**, 215.
520.	» **19**, 124.	» **26**, 114.	I, **93**, 456.
521.	» **20**, 128.	» **27**, 116.	» **94**, 458.
» **111**, 527.	» **66**, 338.	» **28**, 117.	III, **260**, 469.
» **112**, 529.	» **10**, 22.	» **29**, 119.	» **228**, 287.
533.	IV, **446**, 499.	» **30**, 122.	
» **113**, 535.	» **449**, 515.	» **31**, 127.	» **230**, 300.
» **114**, 537.	V, **486**, 41.	» **32**, 137.	
» **115**, 540.	III, **295**, 617.	» **33**, 149.	» **231**, 313.
540.	» **291**, 605.	» **34**, 153.	
542.	» **295**, 618.	» **35**, 157.	» **232**, 318.
» **116**, 552.	» **297**, 637.	165.	» **236**, 353.
553.	» **299**, 648.	» **36**, 167.	II, *éclairc.*, 32.
» **117**, 557.	V, **222** *bis*, 543.	168.	I, », 495.
» **118**, 560.	» **536** *bis*, 556.	» **37**, 169.	» **72**, 354.
» *fragm.* 562.	» **267** *bis*, 547.	» **38**, 173.	» **90**, 448.
» » 563.	III, **219**, 247.	» **39**, 175.	» **91**, 450.
» » 563.	» **217**, 241.	» **40**, 178.	» **96**, 463.

CLERSELIER.	ADAM ET TANNERY.
III, 41, 186.	II, 112, 24.
» 42, 192.	» 111, 15.
» 43-54, 198-296.	» 111, 23.
» 55, 298.	I, 98, 481.
» 56, 300.	» 99, 486.
» 57, 305.	II, 110, 1.
» 58, 313.	» 120, 103.
» 59, 322.	» 124, 154.
» 60, 325.	» 122, 122.
» 61, 332.	» 125, 169.
» 62, 336.	» 126, 174.
» 63, 347.	» 132, 280.
» 64, 348.	» 147, 406.
» 65, 350.	» 138, 307.
» 66, 363.	» 131, 253.
378.	» 119, 91.
» 67, 380.	» 121, 116.
» 68, 384.	» 123, 134.
» 69, 394.	» 119, 81.
» 70, 404.	» 138, 330.
» 71, 409.	» 156, 510.
» 72, 417.	» 175, 600.
» 73, 424.	I, 73, 363.
425.	» 82, 389.
427.	» 97 *bis*, 477.
» 74, 430.	II, 124, 158.
» 75, 437.	V, 562, 365.
» 76, 439.	» 563, 369.
» 77, 443.	» 565, 391.
» 78, 450.	» 570, 412.
» 79, 458.	IV. 383, 227.
» 80, 461.	» 325, 37.
» 81, 465.	» 328, 45.
» 82, 469.	II, 171, 574.
» 83, 472.	V, 534, 254.
475.	III, 243 *bis*, 707.
» 84, 480.	II, 160, 529.
» 85, 487.	IV, 423, 362.
488.	» 423 *bis*, 366.
» 86, 491.	» 427, 379.
» 87, 498.	» 436, 420.
» 88, 505.	» 437, 429.

CLERSELIER.	ADAM ET TANNERY.
III, 89, 508.	IV, 467, 593.
» 90, 511.	» 435, 415.
» 91, 514.	» 456, 558.
» 92, 517.	» 471, 621.
» 93, 519.	» 429, 391.
» 94, 523. » 95, 527.	» 430, 396.
» 96, 533.	» 454, 543.
» 97, 538.	*(Pastiche de Clerselier.)*
» 98, 551.	I, 7, 13.
» 99, 553.	» 11, 32.
» 100, 558.	» 12, 38.
» 101, 569.	» 13, 53.
» 102, 582.	II, 144, 373.
» 103, 584.	I, 9, 18.
585.	V, 361 *ter*, 549.
» 104, 587.	IV, 476 *bis*, 678.
» 105, 589.	III, 286, 585.
» 106, 590.	» 274, 549.
» 107, 591.	» 197, 101.
» 108, 594.	» 203, 157.
» 109, 596.	» 233, 334.
» 110, 600.	V, 535, 258.
» 111, 602.	I, 34, 205.
» 112, 605.	III, 303, 669.
» 113, 607.	» 288, 591.
» 114, 609.	» 263, 480.
» 115, 612.	IV, 370, 180.
» 116, 614.	V, 546, 318.
» 117, 616.	» 553, 336.
» 118, 618.	» 521, 202.
» 119, 622.	IV, 438, 435.
623.	» 437, 433.
» 120, 625.	III, 284, 578.
» 121, 627. » 122, 629.	» 241, 375.
» 123, 632.	» 245, 391.
» 124, 636.	V, 511, 133.
» 125, 640.	*(Clerselier à La Forge.)*

CONCORDANCE AVEC V. COUSIN

(*Œuvres de Descartes*, t. VI-X, 1824-1825.)

COUSIN.	ADAM ET TANNERY.	COUSIN.	ADAM ET TANNERY.	COUSIN.	ADAM ET TANNERY
VI, 3.	I, 13.	VI, 217.	I, 232.	VI, 329.	I, 431.
» 7.	» 32.	» 220.	» 236.	» 332.	» 454.
» 13.	» 38.	» 224.	» 242.	» 334.	» 409.
» 28.	» 53.	» 226.	» 244.	» 338.	» 412.
» 45.	II, 373.	» 230.	» 254.	» 362.	» 475.
» 47.	I, 18.	» 233.	» 260.	» 365.	II, 32.
» 50.	V, 549.	» 236.	» 266.		I, 495.
» 53.	I, 22.	» 238.	» 270.	» 368.	» 354.
» 59.	IV, 499.	» 242.	» 284.	» 374.	» 448.
» 61.	I, 76.	» 247.	» 303.	» 376.	» 450.
» 68.	» 86.	» 250.	» 280.	» 381.	» 463.
» 71.	» 82.	» 252.	» 374.	» 392.	II, 24.
» 88.	» 105.	» 257.	» 292.	» 402.	» 15.
» 99.	» 135.	» 264.	» 307.	» 410-538.	» 23.
» 112.	» 115.	» 273.	» 315.		
» 119.	» 124.	» 275.	» 338.	VII, 3.	I, 481.
» 122.	» 128.	» 279.	» 317.	» 6.	» 486.
» 130.	» 147.	» 282.	» 321.	» 14.	II, 1.
» 133.	IV, 172.	» 285.	» 177.	» 23.	» 103.
» 137.	I, 347.	» 291.	» 257.	» 35.	» 154.
» 141.	» 154.	» 294.	» 363.	» 40.	» 158.
» 144.	» 156.	» 296.	» 389.	» 51.	» 122.
» 162.	» 170.	» 298.	» 477.	» 61.	» 169.
» 169.	» 183.	» 302.	» 371.	» 65.	» 174.
» 174.	» 188.	» 305.	» 368.	» 81.	» 195.
» 176.	» 189.	» 307.	» 151.	» 83.	» 280.
» 179.	» 192.	» 310.	» 365.	» 85.	» 406.
» 183.	» 219.	» 313.	» 386.	» 88.	» 307.
» 189.	» 5.	» 316.	» 456.	» 110.	» 253.
» 197.	» 196.	» 318.	» 458.	» 131.	» 91.
» 200.	» 202.	» 320.	» 382.	» 134.	» 116.
» 204.	» 205.	» 321.	» 384.	» 140.	» 134.
» 208.	» 249.	» 323.	» 300.	» 157.	» 81.
» 212.	» 226.	» 325.	» 334.	» 173.	» 330.

COUSIN.	ADAM ET TANNERY.	COUSIN.	ADAM ET TANNERY.	COUSIN.	ADAM ET TANNERY.
VII, 180.	II, 55.	VIII, 112.	II, 529.	VIII, 420.	V, 547.
» 190.	» 69.	» 122.	» 541.	» 421.	III, 247.
» 207.	I, 536.	» 126.	» 551.	» 422.	» 241.
» 230.	II, 196.	» 128.	» 563.	» 424.	II, 583.
» 258.	» 221.	» 132.	» 557.	» 427.	III, 262.
» 259.	» 288.	» 138.	» 569.	» 434.	» 271.
» 278.	» 362.	» 142.	» 574.	» 440.	» 281.
» 290.	» 408.	» 147.	» 600.	» 445.	» 278.
» 303.	» 222.	» 159.	» 587.	» 448.	» 287.
» 328.	» 352.	» 170.	» 617.	» 455.	» 300.
» 338.	I, 496.	» 177.	» 626.	» 474.	» 313.
» 343.	» 521.	» 190.	III, 4.	» 481.	» 320.
» 361.	II, 52.	» 200.	» 18.	» 488.	» 353.
» 365.	» 62.	» 202.	» 33.	» 491.	» 292.
» 376.	I, 558.	» 213.	» 45.	» 498.	» 334.
» 384.	» 511.	» 219.	» 63.	» 504.	» 358.
» 390.	II, 34.	» 229.	» 72.	» 510.	» 382.
» 405.	I, 499.	» 242.	» 397.	» 511.	» 370.
» 410.	» 504.	» 266.	» 421.	» 518.	» 369.
» 414.	» 517.	» 286.	» 94.	» 519.	» 375.
	» 519.	» 288.	» 97.	» 524.	» 391.
» 417.	II, 47.	» 294.	» 101.	» 531.	» 414.
» 422.	» 190.	» 298.	» 119.	» 535.	» 419.
» 427.	» 246.	» 314.	» 138.	» 538.	» 435.
» 434.	» 379.	» 318.	» 142.	» 541.	» 447.
		» 322.	» 160.	» 546.	II, 377.
VIII, 3.	II, 419.	» 330.	» 168.	» 549.	III, 454.
» 29.	» 451.	» 338.	» 575.	» 551.	» 456.
» 33.	» 462.	» 341.	» 175.	» 553.	» 457.
» 41.	» 471.	» 346.	» 183.	» 556.	» 443.
» 47.	» 343.	» 356.	» 440.	» 560.	» 469.
» 50.	» 345.	» 358.	» 221.	» 562.	» 485.
» 53.	» 348.	» 366.	» 105.	» 564.	» 480.
» 57.	I, 352.	» 377.	» 205.	» 568.	» 472.
» 59.	V, 262.	» 387.	» 230.	» 576.	» 459.
» 63.	IV, 678.	» 393.	» 236.	» 579.	» 491.
» 65.	III, 585.	» 395.	» 238.	» 607.	» 528.
» 67.	II, 553.	» 397.	» 243.	» 609.	» 542.
» 70.	» 479.	» 401.	» 253.	» 614.	» 535.
» 83.	» 493.	» 409.	» 248.	» 623.	» 549.
» 98.	» 523.	» 413.	V, 543.	» 625.	» 558.
» 101.	» 510.	» 417.	» 556.	» 627.	» 565.

COUSIN.	ADAM ET TANNERY.	COUSIN.	ADAM ET TANNERY.	COUSIN.	ADAM ET TANNERY.
VIII, 632.	III, 578.	IX, 189.	IV, 180.	IX, 429.	IV, 584.
		» 192.	» 215.	» 434.	» 587.
IX, 3[a].		» 195.	» 183.	» 438.	» 358.
» 62.	» 594.	» 200.	» 218.	» 441.	» 515.
» 65.	IV, 348.	» 204.	» 236.	» 432.	» 442.
» 70.	III, 591.	» 207.	» 251.	» 446.	» 452.
» 73.	» 597.	» 210.	» 263.	» 494.	» 474.
» 78.	» 611.	» 215.	» 271.	» 507.	» 362.
» 81.	» 602.	» 222.	» 280.	» 509.	» 366.
» 87.	» 617.	» 230.	» 290.	» 512.	» 379.
» 88.	» 605.	» 236.	» 304.	» 521.	» 420.
» 90.	» 618.	» 250.		» 530.	» 429.
» 102.	» 637.	» 323.	» 239.	» 534.	» 593.
» 104.	» 648.	» 325.	» 248.	» 539.	» 415.
» 110.	» 631.	» 328.	» 256.	» 542.	» 558.
» 116.	» 673.	» 331.	» 188.	» 547.	» 621.
» 118.	» 157.	» 336.	» 325.	» 550.	» 391.
» 120.	» 520.	» 342.	» 222.	» 555.	» 396.
» 123.	» 663.	» 345.	» 684.	» 563.	» 543.
» 129.	» 690.	» 354.	» 694.	» 571.	» 435.
» 135.	IV, 62.	» 362.	V, 258.	» 573.	» 433.
» 139.	» 227.	» 366.	IV, 330.		
» 143.	» 37.	» 371.	» 351.	X, 3.	IV, 600.
» 149.	» 45.	» 378.	» 406.	» 22.	» 624.
» 154.	» 65.	» 385.	» 413.	» 26.	V, 29.
» 157.	III, 682.	» 387.	» 485.	» 27.	» 31.
» 158.	IV, 3.	» 396.	» 495.	» 29.	» 35.
» 162.	» 110.	» 397.	» 528.	» 35.	» 40.
» 174.	» 121.	» 402.	» 533.	» 36.	» 41.
» 176.	» 139.	» 403.	» 588.	» 40.	» 15.
» 178.	» 142.	» 406.	» 592.	» 45.	» 50.
» 179.	» 143.	» 408.	» 376.	» 55.	» 59.
» 180.	» 156.	» 411.	» 440.	» 57.	» 64.
» 183.	» 158.	» 413.	» 534.	» 59.	» 81.
» 185.	» 160.	» 418.	» 568.	» 65.	» 86.
» 186.	» 135.	» 427.	III, 269.	» 67.	» 89.

a. V. Cousin donne ici une traduction de la pièce latine intitulée : *Admodum Reverendo Patri* | PATRI DINET | *Societatis Jesu* | *Præposito provinciali per Franciam* | *Renatus Des Cartes S. D.*, imprimée en 1642, avec les *Réponses aux Septièmes Objections* (voir t. III, p. 564, de cette édition). — De même plus loin, IX. 50, il donne la traduction de la *Querela Apologetica* (voir t. IV, p. 226).

COUSIN.	ADAM ET TANNERY.	COUSIN.	ADAM ET TANNERY.	COUSIN.	ADAM ET TANNERY.
X, 70.	V, 109.	X, 193.	V, 267.	X, 330.	V, 349.
» 112.	III, 669.	» 209.	» 298.	» 332.	» 351.
» 115.	V, 202.	» 235.	» 340.	» 333.	» 359.
» 120.	» 111.	» 246.	» 376.	» 335.	» 361.
» 123.	» 129.	» 272.	» 434.	» 338.	» 352.
» 127.	» 133.	» 291.	» 401.	» 343.	» 365.
» 133.	» 182.	» 297.	» 280.	» 345.	» 369.
» 135.	» 197.	» 302.	IV, 200.	» 351.	» 391.
» 137.	» 184.	» 307.	V, 289.	» 362.	» 412.
» 146.	» 192.	» 311.	» 293.	» 373.	» 429.
» 150.	» 211.	» 313.	» 318.	» 379.	» 246.
» 156.	» 219.	» 316.	» 336.	» 382.	» 247.
» 164.	» 231.	» 320.	» 323.	X, 389-518 [a].	
» 168.	» 254.	» 323.	» 326.	» 518 [b].	
» 172.	III, 707.	» 327.	» 330.	» 538 [c].	
» 178.	V, 235.	» 329.	» 331.		

a. Mêmes lettres (imprimées une seconde fois, par inadvertance) que celles qui se trouvent déjà tome VI, p. 410-538, de l'édition Cousin.

b. Lettre de Clerselier (pastiche de Descartes). Voir tome III, lettre 97, de l'édit. Clerselier.

c. Clerselier à M. de la Forge. Edit. Clerselier, tome III, lettre 125.

CONCORDANCE AVEC AD. GARNIER

(*Œuvres philosophiques de Descartes,* t. III et t. IV, 1835.)

GARNIER.			ADAM ET TANNERY.			GARNIER.			ADAM ET TANNERY.		
III,	**1,**	173.	V,	**495,**	81.	III,	**30.**	380.	V,	**566,**	401.
»	**2,**	177.	IV,	**397,**	265.	»	*trad.,*	382.			
»	**3,**	181.	»	**399,**	271.	»	**31,**	384.	III,	**190,**	63.
»	**4,**	186.	»	**401,**	280.	»	*trad.,*	386.			
»	**5,**	191.	»	**403,**	290.	»	**32,**	389.	»	**240,**	370.
»	**6,**	196.	»	**407,**	304.	»	*trad.,*	392.			
»	**7,**	205.	»	**411,**	330.	»	**33.**	395.	»	**239,**	369.
»	**8,**	209.	»	**419,**	351.	»	*trad.,*	396.			
»	**9,**	214.	»	**432,**	406.	»	**34,**	397.	»	**255,**	454.
»	**10,**	219.	»	**434,**	413.	»	*trad.,*	398.			
»	**11,**	220.	»	**445,**	485.						
»	**12,**	227.	»	**452,**	528.	IV,	**35,**	3.	»	**266.**	491.
»	**13,**	231.	V,	**491,**	64.	»	*trad.,*	6.			
»	**14,**	235.	IV,	**380,**	218.	»	**36,**	35.	»	**258,**	429.
»	**15,**	236.	»	**386,**	236.	»	*trad.,*	37.			
»	**16.**	238.	V,	**539,**	280.	»	**37,**	39.	»	**280.**	565.
»	**17.**	242.	IV,	**375,**	200.	»	*trad.,*	42.			
»	**18,**	245.	III.	**302,**	663.	»	**38,**	45.	V.	**502,**	109.
»	**19,**	249.	»	**310,**	690.	»	**39,**	97.	I.	**6,**	5.
»	**20,**	254.	IV,	**439,**	440.	»	*trad.,*	102.			
»	**21,**	256.	»	**453,**	534.	»	**40,**	108.	»	**71,**	352.
»	**22,**	259.	»	**468,**	600.	»	**41,**	110.	III,	**262,**	472.
»	**23,**	273.	V,	**488,**	50.	»	**42,**	115.	I,	**75,**	371.
»	**24,**	281.	IV,	**460,**	568.	»	**43,**	117.	III,	**226,**	278.
»	**25,**	288.	V,	**531,**	235.	»	**44,**	119.	V,	**536,**	262.
»	*trad.,*	298.				»	**45,**	122.	I,	**74,**	368.
»	**26,**	308.	»	**537,**	267.	»	**46,**	128.	»	**15,**	76.
»	*trad.,*	318.				»	**47,**	133.	»	**22,**	147.
»	**27.**	330.	»	**544,**	298.	»	**48,**	141.	IV,	**347,**	110.
»	*trad.,*	344.				»	**49,**	149.	III,	**289,**	594.
»	**28.**	361.	»	**554.**	340.	»	**50.**	155.	IV,	**371,**	187.
»	*trad.,*	366.				»	**51.**	156.	»	**440.**	442.
»	**29,**	372.	»	**564,**	3[illegible]6.	»	**52,**	159.	V.	**557.**	352.
»	*trad.,*	376.				»	**53,**	163.	I,	**104**	511.

GARNIER.	ADAM ET TANNERY.	GARNIER.	ADAM ET TANNERY.
IV, **54**, 166.	II, **113**, 34.	IV, **63**, 278.	III, **183**, 18.
» **55**, 173.	V, **517**, 184.	» **64**, 282.	» **186**, 47.
» *trad.*, 178.		» **65**, 285.	» **199**, 123.
» **56**, 185.	» **518**, 192.	» **66**, 286.	» **223**, 262.
» *trad.*, 187.		» **67**, 291.	» **227**, 284.
» **57**, 190.	» **523**, 211.	» **68**, 293.	» **237**, 358.
» *trad.*, 194.		» **69**, 297.	» **248**, 414.
» **58**, 198.	» **525**, 219.	» **70**, 300.	» **249**, 419.
» *trad.*, 203.		» **71**, 302.	I, **21**, 143.
» **59**, 209.	I, **88**, 412.	» **72**, 305.	» **20**, 132.
» *trad.*, 212.		» **73**, 307.	V, **222** *bis*, 543.
» **60**, 216.	IV, **332**, 62.	» *frag.*, 310.	III, **219**, 247.
» *trad.*, 219.		» **74**, 312.	» **241**, 375.
» **61**, 222.	III, **246**, 397.	» *trad.*, 314.	
» *trad.*, 235.		» **75**, 318.	» **245**, 391.
» **62**, 252.	» **250**, 421.	» **76**, 323.	V, **511**, 133.
» *trad.*, 263.			

TABLES

DES

CORRESPONDANCES

PARTICULIÈRES

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES

ESDING (?)

FERMAT.

FERRIER.

FOURNIER (LE PÈRE).

FREINSHEMIUS.

FRENICLE.

FROMONDUS.

HYPERASPISTÈS.

LA MARE (?)

LA THUILLERIE.
Voir THUILLERIE.

LAUNAY (DE).

LE COMTE.

LEYDE (CURATEURS DE).

MERSENNE (LE PÈRE).

INDEX

DES

NOMS PROPRES

INDEX DES NOMS PROPRES[a]

a. L'*Index des Noms propres* ne mentionne que les contemporains de Descartes et les personnages antérieurs, de l'antiquité, du moyen âge et de la renaissance. Toutefois les noms de Mersenne et de Clerselier, qui reviennent presque à chaque page dans ces cinq volumes de correspondance, ne figurent pas dans la liste. Les chiffres en caractères **gras** indiquent les passages des lettres où le nom est cité; les autres chiffres renvoient aux prolégomènes, notes et éclaircissements.

B

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Z

PRÉFACES

DE

CLERSELIER

PRÉFACES

DE

CLERSELIER

Nous donnerons ici les Préfaces *que Clerselier a mises aux tomes I, II, III, des* Lettres de Descartes. *Le tome I eut trois éditions, en 1657, en 1663 et en 1667 : la première ne contenait pas une lettre-dédicace de l'éditeur à son beau-frère Chanut; Clerselier ne l'imprima que dans l'édition de 1663. En outre, la* Préface *de ce tome I avait, en 1657, une fin que Clerselier modifia en 1667. Les* Préfaces *des tomes II et III ne subirent aucune modification.*

TOME I

(Achevé d'imprimer :
1re édit., le 30 janvier 1657;
2e édit., le 30 mars 1663;
3e édit., le 2 janvier 1667.)

« A Monsieur Chanut[a],
» Conseiller ordinaire du Roy en ses Conseils. »

« Monsieur mon Frere,

« Apres vous auoir dit que ie ne dedierois ce liure à perſonne, » peut-eſtre ferez-vous ſurpris d'y voir voſtre nom dés l'entrée;

a. Chanut (Hector-Pierre), né à Riom, le 22 février 1601, était Trésorier de France et des finances en cette même ville, lorsqu'il épousa à Paris, le 1er septembre 1626, Marguerite Clerselier, sœur de Claude Clerselier.

» mais ie ne penſe pas que ce ſoit rien faire contre ma parole, que
» de vous preſenter ce qui vous appartient. Pour moy, ie croy que,
» d'en vſer de la ſorte, c'eſt moins vn preſent, que ce n'eſt vne
» reſtitution : car auec quelle grace aurois-ie pû le faire ſortir de
» mes mains, pour le faire paſſer dans celles du Public, ſans le
» remettre premierement entre les voſtres, & par ce moyen luy
» faire ſçauoir à qui il a la principale obligation du don que ie luy
» fais. En effet, | la fortune ayant mis en voſtre poſſeſſion tous
» les biens qu'on peut dire auoir veritablement appartenu à feu
» Monſieur Deſcartes, & vous ayant ainſi fait heritier des plus
» belles richeſſes de ſa ſucceſſion, il dépendoit de vous abſolument
» de vous les approprier, ſans rien faire contre l'étroitte iuſtice, ou
» de n'en faire part qu'à vos amis, ſans que les autres s'en puſſent
» plaindre. Mais voſtre ame eſt trop grande & trop genereuſe pour
» n'eſtre liberale qu'à demy ; accouſtumée qu'elle eſt, depuis tant de
» tems, à trauailler pour l'intereſt des Souuerains & des Peuples,
» elle n'a point voulu poſſeder ce treſor toute ſeule ; & condamnant
» l'auarice ou l'ambition de ces perſonnes qui prennent plaiſir à ſe
» voir ſeules ou plus riches ou plus auantagées que les autres, elle
» s'eſt touſiours reſoluë de le poſſeder auec tout le monde. C'eſt la
» premiere penſée que vous auez euë, quand vous eſtes entré dans
» cette opulente ſucceſſion ; voſtre deſſein n'a point eſté d'en fruſtrer
» les naturels, ny meſme les eſtrangers, mais d'en enrichir vn
» chacun, & de la donner toute à tous, n'eſtant compoſée que de
» ces biens, leſquels, bien loin de diminuer par la part qu'y
» prennent les autres, augmentent par cela meſme de prix & de
» valeur. C'eſt vne verité dont ie puis rendre témoignage en mon
» particulier, puiſque c'eſt en partie pour ce ſujet que vous auez
» bien voulu m'en faire ſi longtemps le depoſitaire, afin qu'apres
» auoir mis le prix ſur chaque piece, & diſtingué par meſme moyen
» les plus rares d'auec les plus communes, ie les miſſe en eſtat de
» paroiſtre toutes, pour en laiſſer apres cela le jugement & le choix
» au Public. Ce n'eſt donc pas pour trouuer vn Patron & vn Pro-
» tecteur à ce liure, que ie vous le preſente auiourd'huy. C'eſt pour
» m'acquitter de mon deuoir, qui vouloit de moy que ie fiſſe con-
» noiſtre à tout le monde, auec quelle equité vous le gardiez & à
» quel titre ie l'auois receu. Auſſi, Monſieur, n'ay-ie point conſideré
» en vous cét homme ſçauant[a] qui le pouuoit deffendre, s'il eſtoit

a. La réputation de Chanut comme savant fut établie de bonne heure à Paris, ainsi qu'en témoigne une lettre de Luillier à Peiresc, du 19 avril 1634 : « ... un Mr Chanut, thresorier de France en Auvergne, duquel

» attaqué ; ou cette perfonne puiffante qui le pouuoit proteger, fi on » luy faifoit outrage ; ou enfin ce perfonnage illuftre qui pouuoit » releuer fon eftime & luy donner credit, s'il eftoit negligé : i'ay » toufiours eu trop bonne opinion de | ce liure, pour apprehender » qu'il éprouuaft ces infortunes & ces difgraces ; et mefme i'oferay » dire que ie me fuis crû affez fort pour le pouuoir tout feul def- » fendre de quelques-vnes, s'il venoit à tomber dans vn femblable » malheur. Mais ce que i'ay feulement confideré en vous a efté » cette perfonne qui auoit fait de moy vn iugement affez fauorable, » pour ne me croire pas indigne d'vn fi precieux depoft, & à qui » par confequent ie deuois vne reconnoiffance publique, pour cette » marque particuliere qu'elle m'a donnée de fa confiance & de fon » eftime. Et comme ie fçay que vous n'ambitionnez aucun de ces » honneurs qui font hors de nous-mefme, & que d'ailleurs ie ne » fuis point d'humeur à m'en faire accroire, & à faire plus que mon » deuoir, fous l'efperance de quelque gloire, ie n'ay point embraffé » l'occafion de ce liure, comme vn moyen de me fignaler & de » rendre voftre nom plus celebre. Il s'eft rendu affez recomman- » dable par la grandeur de vos emplois, & par l'importance de vos » negociations, pour n'auoir pas befoin que ie me miffe en peine » de luy donner de l'éclat ; et il vous fuffit que la prudence & la » dexterité que vous auez apportée dans tous les Traittez que vous » auez negociez, vous ayent acquis la bien-veillance du Roy, » l'eftime de fes principaux Miniftres, & l'affection de tout le » monde. C'eft pourquoy, s'il y a quelque honneur à efperer de » l'adreffe que ie vous fais de ce liure, ce n'eft que pour moy » feulement, qui, parmy tant d'hommes qui fçauent ce que vous » valez, fuis connu de fort peu de gens pour auoir l'auantage de » vous appartenir de fi prés. Veritablement cette alliance fi étroitte » que i'ay auecques vous, m'eft vn bien fi confiderable, & qui fait » rejaillir tant d'honneur fur moy, qu'on me doit bien pardonner, » fi, ayant tant d'intereft que tout le monde le fceuft, ie n'ay point » feint d'vfurper la qualité que i'ay prife au commencement de » cette lettre ; & mefme ie puis me promettre, apres les témoi- » gnages que vous me donnez tous les iours de voftre amitié, que » cette liberté ne vous fera point defagreable. Ie laiffe donc là,

» j'honore extremement l'esprit et le savoir... Mr Gassendi vous pourra » donner davantage de cognoissance du merite de ce personnage, sans » doute un des plus grands philosophes que nous aions aujourd'hui à » Paris. Au reste, je croy que M. Bourdelot vous l'a escrit... » (publié par Tamizey de Larroque, *Correspondants de Peiresc*, XVI, p. 32, 1889).

» Monſieur, ces titres honorables & glorieux d'Ambaſſadeur, de » Plenipotentiaire, & de Conſeiller d'Eſtat[a]; car toutes ces | marques » d'honneur, qui à la verité ſe trouuent en vous, & ce qui eſt aſſez » rare en ce ſiecle, qui s'y voyent ſans enuie & ſans jalouſie de » perſonne, ne ſont point les qualitez que i'ay appris de vous à » eſtimer le plus, ny celles par qui ie reconnois ce confident à qui » ie ſuis redeuable de ce liure. C'eſt ce qui fait que, pour ne me » point écarter de mon deuoir, & pour épargner voſtre modeſtie, » ie n'adjoûteray plus que ce ſeul témoignage de mon reſpect, que » ie ne puis icy obmettre, ſans pecher contre la bien-ſeance, & » geſner tous les ſentimens de mon cœur. C'eſt que ie ſuis,

» Monſieur,

» Voſtre tres-humble & tres-obeïſſant
» ſeruiteur, CLERSELIER. »

« Si cette lettre n'a pas parû dés la premiere edition de ce liure, c'eſt » cette modeſtie dont ie viens de parler qui en a eſté la cauſe, car elle fut » dés-lors preſentée auec le liure ; mais aujourd'huy que cette modeſtie eſt » couronnée de gloire[b], i'ay crû eſtre obligé de la faire éclatter, & de n'y » pas deferer dauantage. »

a. Chanut, Conseiller au Grand Conseil du 4 novembre 1641, avait été résident (1645), puis ambassadeur (1649), en Suède ; puis plénipotentiaire pour la paix entre la Suède et la Pologne à Lubeck (1652), enfin ambassadeur en Hollande (1653-1655). Il fut nommé Conseiller d'État, le 12 septembre 1664.

b. On pourrait croire que Clerselier parle ici de la *gloire céleste*, et qu'il ait attendu la mort de son beau-frère pour publier cette lettre. Mais Chanut ne mourut que le 19 juillet 1667, à Paris, et l'achevé d'imprimer de la 2e édit. du tome I des *Lettres de Descartes*, est du 30 mars 1663. Il ne peut même pas s'agir de la charge glorieuse, en effet, de Conseiller d'État, dont Chanut ne fut investi qu'en 1664 (voir la *note* précédente).

PREFACE

« C'eſt aſſez de recommandation pour ce liure, que de ſçauoir
» qu'il eſt de Monſieur Deſcartes. A la faueur de ce nom ſi fameux,
» & que l'on peut dire n'auoir pas eſté rendu moins celebre par les
» calomnies meſme de ſes enuieux, que par le propre merite de ſa
» perſonne & de ſes écrits, il y a lieu d'eſperer que cet ouurage,
» quoy que poſthume, ne laiſſera pas d'eſtre auſſi bien receu, que s'il
» auoit vû le jour du viuant de ſon autheur. Il eſt vray qu'il a deſia
» eſté vû tout entier en chacunes de ſes parties ſeparées, mais non
» pas réüny en vn cors, comme ie le preſente aujourd'huy. »

« C'eſt vn recueil de pluſieurs Lettres, écrites ſur toutes ſortes de
» ſujets, dont la pluſ-part luy ont eſté propoſez par des perſonnes de
» tres-grande conſideration, ſoit pour le rang qu'elles ont dans le
» monde, ſoit pour l'eſtime qu'elles ſe ſont acquiſe par leur ſçauoir
» & par leur vertu. Et bien que ſans doute il ne ſongeaſt pas, quand
» il les écriuoit, qu'elles dûſſent iamais paroiſtre en public, elles ne
» laiſſent pourtant pas d'auoir aſſez de graces & d'ornemens, pour
» ne point apprehender la lumiere. Ce qui s'écrit pour des Prin-
» ceſſes, & pour les plus ſçauans hommes de l'Europe, ne doit pas
» craindre d'eſtre mis à la cenſure publique ; et apres que les
» Grands & les polis de la Cour, & meſme que les critiques du
» cabinet, ont vne fois iugé fauorablement d'vne piece, qu'auroit-on
» plus à craindre du iugement que (*lire* de) la multitude ? C'eſt ce qui
» fait, Lecteur, que ie te preſente ces lettres auec autant de confiance
» que Monſieur Deſcartes a pû faire luy-meſme ſes autres écrits,
» ſçachant qu'elles ne cedent en rien à pas vn autre ouurage que tu
» ayes pû voir de luy. La meſme force & la meſme ſublimité d'eſ-
» prit, qui reluit par tout ailleurs, s'y fait voir admirablement dans
» la ſolution des queſtions les plus difficiles ; & outre cela on y voit
» vne eſtenduë d'eſprit preſque infinie, dans la diuerſité & la multi-
» plicité des choſes qu'il y traitte. »

« Mais, entre pluſieurs ſujets, celuy-là ſans doute eſt le plus releué
» & le plus vtile, qu'il examine dans la lettre qu'il a eu l'honneur
» d'écrire à la Reine Chriſtine[a], en ſuitte de la priere, ou pluſtoſt du

a. Lettre CDXCV, t. V, p. 81.

» commandement qui lui fut fait de sa part, de luy vouloir expli-
» quer son |opinion touchant le Souuerain Bien de cette vie ; à quoy
» il luy fut d'autant plus aisé d'obeïr, qu'il auoit encore toutes
» fraisches en sa memoire ces hautes considerations qu'il auoit euës
» dans l'examen qu'il auoit nouuellement fait du liure de Seneque,
» *de vitâ Beatâ*, lequel il auoït luy mesme choisi, comme vn sujet
» digne de seruir d'entretien & de diuertissement à cette autre sça-
» uante Princesse, Elizabeth de Bohéme, lors qu'allant prendre des
» eaux à Spa, les Medecins luy auoient recommandé de n'occuper
» son esprit à aucune chose qui le pust trauailler, ainsi qu'on verra
» par les lettres qu'il luy écrit[a]. C'est dans ces lettres où il a fait
» voir que la Morale estoit l'vne de ses plus ordinaires Meditations,
» & qu'il n'estoit pas si fort occupé à la consideration des choses qui
» se passent dans l'air, ny à la recherche des secrettes voyes que la
» nature obserue icy bas dans la production de ses ouurages, qu'il ne
» fist souuent reflexion sur luy-mesme, & qu'il n'employast les pre-
» miers & les principaux de ses soins à s'instruire, & à regler les
» actions de sa vie suiuant la vraye raison, comme vne chose,
» laquelle, ainsi qu'il dit luy-mesme[b], *ne souffre point de delay*, à
» cause que nous deuons sur tout tascher de bien viure. Aussi, ces
» grandes & serieuses reflexions qu'il auoit faittes sur les mœurs des
» hommes, dans la frequentation des Cours & des Armées, & dans
» le reste du grand liure du monde, l'auoient rendu si sçauant en
» cette matiere, que, dans l'examen qu'il a fait du liure de Seneque,
» il ne s'est pas contenté de remarquer ses fautes, mais comme vn
» Maistre capable de faire des leçons à cét Ancien Docteur des
» Mœurs, il a aussi marqué ce qu'il deuoit dire, pour rendre son
» liure le meilleur & le plus vtile qu'vn Philosophe comme luy, qui
» n'estoit point éclairé des lumieres de la foy, eust sçeu écrire. Aprés
» quoy, ie ne pense pas qu'il y en ait plus aucun, de ceux qui dans
» leurs écrits l'ont accusé de vanité en ses études, comme s'atta-
» chant entierement à la recherche des choses vaines & dont la
» science enfle l'esprit, au lieu de celles qui instruisent & perfec-
» tionnent l'homme, qui ose plus luy faire vn semblable reproche;

a. Lettres CCCXCII, CCCXCVII, CCCXCIX, CDI, CDIII, CDVII et CDXI, t. IV, p. 251, 263, 271, 280, 290, 304 et 330. — Clerselier se trompe et interprète mal certains passages de Descartes : la princesse Elisabeth a bien pris des eaux *de Spa*, mais non pas *à Spa* ; elle n'a point quitté pour cela La Haye (voir t. IV, p. 204 et 251, lettres CCCLXXVI et CCCXCII).

b. *Discours de la Methode*, p. 25, l. 3, de la présente édition.

» principalement quand ils verront que, quelque soin qu'ils ayent
» aporté à cultiuer la Morale, ils trouueront encore beaucoup de
» choses à apprendre dans ce peu qu'il en a écrit, & qu'ils auroient
» peut-estre sans cela ignoré toute leur vie. Et de vray, à quoy ont
» seruy toutes les calomnies de ses enuieux, sinon à faire que son
» nom deuinst plus celebre, que sa vie fust plus admirée, & sa doc-
» trine si estimée, qu'elle partage aujourd'huy les écoles dans la Hol-
» lande, & qu'elle s'enseigne publiquement dans ses chaires. Ce que
» i'estime estre si glorieux à cette Prouince, que ie luy enuierois
» quasi cét honneur, comme vn bien qui nous deuroit apartenir,
» n'estoit que i'estime en quelque façon raisonnable, que ceux-là
» joüissent les premiers du fruit de ses labeurs, qui ont le plus con-
» tribué à son repos & à son loisir; & que cette terre porte les pre-
» miers fruits d'vne semence qui n'a pas seulement esté iettée, mais
» mesme conceuë premierement dans son sein. Apres quoy, si sa pre-
» diction (*lire* predication?) a jamais lieu en son païs, i'espere que sa
» doctrine y sera receuë avec plus de succez & plus d'aplaudissement
» qu'en aucun lieu du monde, comme celuy où l'erreur a le moins
» de credit pour estre ancienne, où la verité est la plus recherchée &
» la mieux suiuie quand elle est connuë, & où les esprits sont les
» plus capables d'entendre raison; n'y en ayant pas vn, dans ce
» grand nombre de sçauans qui frequentent nos Academies, qui ne
» souscriue entierement à cette maxime du grand Saint Augustin[a] :
» *Qu'il n'y a pas moins d'erreur à admettre pour vrayes les choses*
» *douteuses, c'est-à-dire les choses obscures & inconceuables,* tels
» que sont tous les principes qui sont particuliers à la Philosophie
» Peripateticienne, *qu'à ne pas receuoir celles qui sont certaines,*
» c'est-à-dire les choses claires & intelligibles, tels que sont les
» principes de nostre Philosophe. »

« Pour ce qui est de l'ordre & de la suitte des lettres en general,
» comme souuent il importoit fort peu laquelle seroit mise deuant,
» chacune presque traittant de questions differentes, & qui ne dé-
» pendent point les vnes des autres, ie ne m'y suis pas beaucoup
» arresté. Mais quant à la disposition & à l'œconomie de chaque
» lettre en particulier, comme c'est vn coup du Maistre, on y verra
» le mesme ordre & la mesme distribution que dans tous ses autres
» écrits; en sorte que ceux qui auront la veuë assez bonne, y pourront
» remarquer la mesme Methode dont Monsieur Descartes s'est
» toujours seruy, soit dans ses Principes pour la construction gene-

a. *Enchiridion*, c. 19.

» rale de ſon Monde, ſoit dans ſes Meteores pour l'explication par-
» ticuliere des plus beaux phainomenes de la Nature; ſi bien que
» ſon adreſſe & la ſubtilité de ſon eſprit y paroiſſent toutes en-
» tieres. Et ce qui, ie m'aſſure, ne ſurprendra pas moins le lecteur,
» eſt que l'éclairciſſement de tant de difficultez qu'il explique, ne ſe
» fait pas d'vne maniere dogmatique, ny par les formes ordinaires
» des argumens, mais d'vn ſtile ſi aiſé & ſi net, qu'il ſemble que
» les penſées luy couloient de la plume, & qu'elles ſeroient venuës
» à tout autre en l'eſprit. Chacun ſçait combien le ſtile des lettres
» eſt difficile; cependant on verra qu'à vn eſprit comme le ſien
» tout eſtoit également facile, & qu'il s'en demeſle auſſi bien que
» de tous les autres genres d'écrire. A la verité, peut-eſtre que les
» délicats n'y trouueront pas de ces paroles choiſies, qui cha-
» toüillent l'oreille de leur ſon, ny de ces periodes nombreuſes, qui
» ſemblent n'aller que par meſure & par cadence; mais ie ſuis
» aſſuré que les plus exacts y reconnoiſtront les mots propres de
» chaque choſe, & n'y verront que | des termes ſi ſignificatifs, qu'ils
» portent leur lumiere auec eux. Que ſi ces perſonnes ſcrupu-
» leuſes ont de la peine à trouuer rien de conſiderable à reprendre
» touchant la pureté des paroles, leur cenſure aura encore moins
» de priſe ſur la force des raiſons & la netteté du ſens, qui ſont les
» deux ſeules choſes qu'vn Philoſophe doiue conſiderer, & dans
» leſquelles on peut dire que Monſieur Deſcartes a excellé par deſſus
» tous ceux qui ont écrit auant luy de ſemblables matieres; de ſorte
» que ie me ſuis quelquefois eſtonné de voir taxer ſes écrits de
» confuſion & d'obſcurité, voyant qu'il ſuit par tout la maniere
» d'écrire des Geometres, qui eſt la plus exacte de toutes, & qu'il
» ne ſe ſert point d'autres principes que de ceux des Mathematiciens
» meſme, que tout le monde admet à cauſe de leur clarté &
» euidence. »

« I'auertis ceux qui verront icy leurs lettres, qu'il ſe poura faire
» qu'ils ne les trouueront pas en tout conformes à celles qu'ils ont
» receuës de Monſieur Deſcartes; mais ce manquement peut eſtre
» arriué de deux cauſes. La premiere, que, ces lettres n'ayant eſté
» imprimées que ſur le Manuſcrit que Monſieur Deſcartes s'en
» eſtoit referué, il ſe peut faire qu'en les tranſcriuant, il y ait changé
» ou corrigé quelque choſe, comme il arriue ſouuent, & que par
» apres il ait negligé de le reformer dans ſon original. L'autre
» raiſon eſt que le Manuſcrit s'eſt trouué en quelques endroits de-
» fectueux, & en d'autres ſi mal écrit & ſi broüillé, que i'ay eſté
» quelquefois reduit à deuiner ce que l'Autheur auoit voulu dire;

» & n'ay pas crû pour cela rien faire contre la fidelité que ie luy
» dois, de les remplir & suppleer de moy-mesme, pour ne pas laisser
» dans ce liure ce peu d'espaces vuides. Mais ce qui m'a donné le plus
» de peine, a esté que ces lettres n'estant écrites que sur des feüilles
» volantes, toutes détachees les vnes des autres, & souuent sans
» datte ny reclame, le desordre qui s'y estoit mis auoit fait qu'elles
» ne se suiuoient point, & qu'on n'y reconnoissoit ny commen-
» cement ny fin, de sorte que i'ay esté obligé de les lire presque
» toutes, auant que de les pouuoir rejoindre les vnes aux autres,
» & de leur pouuoir donner aucune forme, pour les disposer par
» apres dans l'ordre & dans le rang qu'elles tiennent. Toutesfois,
» quelque mal qui soit arriué de ce desordre, ie suis caution qu'il
» sera peu considerable; & mesme il ne sçauroit estre d'aucune im-
» portance pour les lecteurs, qui n'ont point en cela d'autre in-
» terest, sinon que le sens des choses n'y souffre point de violence,
» & que les questions (dont il s'en trouue quelquefois dix ou
» douze dans vne seule lettre) soient expliquées chacune à part,
» & sans confusion; à quoy ie puis dire que i'ay mis toute mon
» attention. »

« I'ay esté bien-aise que le public fust informé de tout ce détail,
» non pas tant pour faire valoir mon industrie dans l'impression
» de ces lettres, que pour purger l'Autheur des fautes qui pou-
» roient s'y estre glissées, & pour conuier d'autant plus ceux qui
» y verront leurs lettres imprimées, & qui en les lisant ne les
» trouueront pas tout à fait correctes, à m'enuoyer, à moy ou aux
» Libraires, ou leurs lettres mesmes, ou des copies tres-fidelles,
» afin que dans vne seconde edition elles puissent prendre la place
» de celles qui tiennent maintenant la leur. Ie souhaitterois aussi
» que ces Messieurs permissent que le liure fust alors honoré de
» leurs noms, n'ayant pû à cette fois mettre à la teste de toutes les
» lettres les noms de ceux à qui elles sont adressées, faute de l'auoir
» troué dans le Manuscrit, & pour ne l'auoir pû aprendre de
» personne, ny deuiner par le stile, lequel pourtant m'en a fait
» mettre quelques-vns par conjecture. Et quand en cela ie me
» serois trompé, ie ne croy pas auoir fait tort à ceux de qui i'ay em-
» prunté les noms. Ie ne pense pas aussi que les honnestes gens
» trouuent mauuais que, pour faire mieux entendre les Réponses de
» Monsieur Descartes, i'aye fait imprimer quelques-vnes de leurs
» lettres, qui contiennent leurs objections. Et sur ce sujet ie suis
» obligé de rendre cette reconnoissance à feu Monsieur Morin,
» Docteur en Medecine, & Professeur du Roy aux Mathematiques,

» de m'auoir genereusement accordé ses lettres[a]. I'ay aussi la
» mesme obligation à Monsieur More Gentilhomme Anglois; et
» pour ne pas refuser à ce dernier ce qu'il a desiré de moy en
» m'enuoyant ses copies, i'ay esté contraint de mettre dans ce
» liure vne lettre ou deux que ie luy ay écrites à cette occasion[b].
» Ie ne doute point qu'il n'eust été mieux que ses lettres, & celles
» de Monsieur Descartes à ce Gentil-homme, & quelques autres
» encore, écrites en Latin, eussent esté traduites en François, pour
» faire vn liure tout d'vne langue; mais ny ma santé ny mon loisir
» ne m'ont pû permettre d'y trauailler auec le soin qui seroit requis
» pour vne telle traduction. En attendant neantmoins qu'il se
» trouue quelqu'vn qui l'entreprenne, i'ay prié un de mes amis,
» des mieux versez dans la Philosophie de Monsieur Descartes, de
» traduire celles qui traittent du mouuement du Cœur & de la
» circulation du Sang[c], que Monsieur de Berouic a desia données
» au public, dans ce beau recueil qu'il a fait de ses *Questions*
» *Epistolaires*, imprimé à Roterdam en l'année 1644, auquel on
» peut auoir recours si l'on doute de la fidelité de la version. »

« Au reste, quoy que Monsieur Descartes ait souuent auerty les
» Lecteurs, de ne luy attribuer iamais aucune opinion, s'ils ne la trou-
» uoient expressement en ses écrits, & quoy que sur ce pied toutes
» celles qui sont icy contenuës luy puissent estre iustement attribuées,
» puisque ce liure porte son nom, & qu'il ne contient rien qui ne
» soit sorty de sa plume, toutesfois on ne doit pas estre si rigoureux,
» que de | croire que toutes les solutions qu'il a données aux diffi-
» cultez qui luy ont esté proposées, doiuent passer pour ses dernieres
» resolutions, & pour des decisions dont il fust luy-mesme plaine-
» ment satisfait; y ayant plusieurs questions qu'il n'a traittées qu'en
» passant; d'autres qu'il n'a qu'ébauchées, comme estant la premiere
» fois qu'il y mettoit la main; d'autres qu'il a luy-mesme corrigées
» depuis dans ses écrits, estant deuenu plus sçauant par le tems;
» d'autres dont il se reseruoit de faire vne recherche plus exacte,
» quand il auroit plus de loisir, & plus de commodité pour les expe-
» riences necessaires à iustifier ses raisonnemens; & enfin d'autres
» sur lesquelles il ne vouloit pas se declarer dauantage, à cause qu'il
» n'en auoit pas encore ietté les fondemens dans ses écrits, & qu'il
» ne desiroit pas alors s'en expliquer plus ouuertement. Cependant

a. Lettre CVIII, t. I, p. 536, et lettres CXXXV et CXLVIII, t. II, p. 288 et p. 408.

b. Tome V, p. 246-252.

c. Lettre CVII, t. I, p. 521, et lettre CXVII, t. II, p. 62.

» quelques imparfaites que puiffent eftre fes réponfes, i'ofe affurer
» qu'elles valent encore mieux que tout ce que les autres ont pû
» donner fur les mefmes queftions en des liures entiers. »

« A ce propos, ie croy qu'il eft de l'honneur de Monfieur Defcartes,
» de faire remarquer aux Lecteurs la familiarité & correfpondance
» des lettres qu'il a eu auec Monfieur le Roy, Profeffeur en Mede-
» cine en l'Vniuerfité d'Vtrech, afin que tout le monde fçache auec
» quelle franchife il luy communiquoit fes penfées. Car à dire le
» vray, s'il ne s'en eftoit point écarté, & s'il n'auoit point prefumé
» voir plus clair que fon Maiftre, on auroit pû efperer de fon genie,
» de voir Monfieur Defcartes comme reffufcité en luy; mais, l'amour
» de fes propres inuentions l'ayant ietté dans l'erreur, Monfieur Def-
» cartes a efté obligé de le def-auoüer entierement[a], de peur que
» ceux qui eftoient preuenus de la creance qu'il n'enfeignoit que fes
» opinions, ne vinfent à luy attribuer fes erreurs. Et certainement
» il y a de quoy s'étonner, qu'vn homme comme luy, qui femble
» eftre fi clair-voyant en toute autre chofe, n'ait pû s'empefcher de
» faillir lourdement comme il a fait, toutes les fois qu'il a voulu
» quitter Monfieur Defcartes pour fuiure fes propres imaginations;
» ce qu'il ne me feroit pas difficile de faire voir icy par le dénom-
» brement entier de toutes fes fautes, fi c'eftoit le lieu de le faire.
» Et pource que l'vne des plus confiderables où il foit tombé, eft
» celle qui regarde la Nature de nos Ames; pour faire voir que ce
» n'a point efté fans grande raifon que Monfieur Defcartes l'a def-
» auoüée, i'ay voulu mettre icy la verfion que i'ay faite autrefois, de
» la réponfe de Monfieur Defcartes[b] à vn certain Placart de Monfieur
» le Roy, qui contient en forme de Thefes fes principales affertions,
» ou erreurs, touchant la Nature de nos Ames, afin de rendre tout
» le monde capable d'en iuger. Mais vne des chofes qui m'a le plus
» furpris, eft que Monfieur le Roy ayant en la premiere edition de
» fon liure, intitulé *Fundamenta phyfices*, rendu à Monfieur | Def-
» cartes viuant vne partie de l'honneur & de la reconnoiffance qu'il
» luy deuoit, par les éloges dont il l'auoit honoré, & par les témoi-
» gnages qu'il auoit rendus de l'eftime finguliere qu'il faifoit de fon
» merite, pour lequel il auoit alors tant de refpect, que iamais il ne
» s'éloignoit de fes fentimens fans crainte et fans regret; neantmoins,
» dans la feconde édition qu'il en a faite, il a entierement fuprimé
» le nom de fon Maiftre, & en a retranché tous les éloges qu'il luy

a. Lettre CDLXXII, t. IV, p. 625, et *Principia Philosophiæ*, préface, fin.
b. Voir t. V, p. 110, *éclaircissement*.

» auoit donnez. Et apres ce beau trait de generofité, il a pris pour » la deuife de fon portrait ces deux mots, *Candide & generofe*, ce » que i'aurois de vray aucunement approuué, s'il en auoit ainfi vfé » du viuant de Monfieur Defcartes : car par là il luy auroit témoigné » fon obeïffance [a]. Mais il me permettra, s'il luy plaift, de luy dire, » qu'il auroit encore plus genereufement fait, fi, nonobftant le def- » aueu que Monfieur Defcartes a fait de fes écrits, il n'auoit pas laiffé » de rendre à fa memoire toute la reconnoiffance qu'il luy doit, » & d'auoüer publiquement qu'il n'a prefque rien mis de bon dans » fon liure, qu'il n'ait apris de luy, foit par fes lettres, foit par fes » conferences, soit par fes auis, foit enfin par fes écrits, tant ceux » qu'il auoit dé-ja publiez, que ceux qui luy eftoient tombez entre » les mains, dont i'efpere dans peu faire part au public [b]; ce que les » lettres que l'on verra icy luy eftre adreffées iuftifieront en partie. » Toutesfois ie veux croire que c'eft faute d'y auoir bien penfé, que » cet occupé Profeffeur en a vfé de la forte; & que fon liure eftant » dé-ja tout preft de voir le iour pour vne feconde fois auant que Mon- » fieur Defcartes mouruft, quand il eft venu par apres à le mettre » fous la preffe, il n'a pas confideré la circonftance du tems; ou, » s'il y a pris garde, il a penfé que ce qui auroit pû eftre bon en vn » tems, le pouuoit eftre encore en vn autre; & ainfi, que tel qu'il » auoit conceu fon liure, tel il le pouuoit enfanter. »

« Apres cela i'efpere de la franchife & de la generofité dont Mon- » fieur le Roy fait gloire, bien que dans cette rencontre il les ait » mal appliquées; i'efpere, dis-je, que, fi iamais il fait imprimer » fon liure pour la troifiéme fois, non feulement il l'enrichira du » nom & des éloges de Monfieur Defcartes comme auparauant, » mais mefme qu'eftant, comme ie croy, def-abufé des vaines apa- » rences de verité que luy ont femblé d'abord auoir fes propres » penfées, il fe rangera fous fes premiers drapeaux, & que, fe » reueftant des armes de Monfieur Defcartes, qui luy viendroient, ce » me femble, mieux qu'à aucun autre, il continuera fes progrez » dans les fciences, & acheuera d'emporter les victoires, au triomphe » defquelles Monfieur Defcartes fe préparoit; & ce fera pour lors, » que faifant le public participant de fes conqueftes, il ne laiffera pas » d'auoir feul la gloire d'auoir triomphé de l'ignorance humaine. » Mais pour cela il faut qu'il agiffe fuiuant les ter|mes de fa deuife,

a. « Car il auoit en auersion toutes les louanges excessives qu'on luy » donnoit. » (Note en marge. *Inst.*)

b. « Il entend le traité de l'homme et celuy de la lumiere. » (*Ib.*)

c'eſt à dire, qu'il faut qu'il reconnoiſſe *franchement* ſes fautes, &
» que, ſans plus s'écarter des penſées de Monſieur Deſcartes, il
» reprenne ſes premieres briſées, & ne marche plus que ſur ſes pas.
» Il eſt beſoin auſſi qu'il ait *du courage*, & que, prenant hardiment
» les armes en main, il ne s'effraye point du nombre des combats
» qu'il faut encore liurer, ny de la longueur de la carriere qui reſte
» à fournir, auant que de cueillir les palmes que Monſieur Deſcartes
» ſe promettoit quand il auroit conduit ſon deſſein iuſques à la fin.
» C'eſt, ce me ſemble, le plus glorieux moyen que Monſieur le Roy
» puiſſe choiſir pour reparer ſa faute, & c'eſt le ſeul qu'il puiſſe
» prendre pour regagner l'eſtime dans laquelle Monſieur Deſcartes
» l'auoit mis, & qu'il s'eſtoit luy-meſme acquiſe en enſeignant ſes
» opinions. Apres quoy, il ne me reſte plus qu'à le prier d'excuſer
» en cecy ce qui luy a pû déplaire, n'ayant pû refuſer ma main pour
» la deffenſe de mon Amy; que ſi les coups qu'elle a portez luy ont
» ſemblé vn peu rudes, où ſi elle n'a pas touſiours eu aſſez de rete-
» nuë, ie le prie de croire que le cœur ne s'eſt point emporté, &
» qu'en toute autre rencontre, il me trouuera touſiours pluſtoſt
» preſt à luy preſter ma main, qu'à la porter contre luy. »

Pour la fin de cette Préface (p. 12-16), voir ci-avant, p. 481-485. Elle était suivie, dans la première édition seulement, de la note ci-dessous :

« Ce que tu vois icy de plus, Lecteur, eſt vn effet de la déference que ie
» rens au conſeil qui me fut hier donné par Monſieur Chapelain, dans
» vne compagnie où i'eus le bon-heur de me rencontrer auec luy; & où
» aprés auoir oüy la lecture que ie luy fis de la plus grande partie de
» cette Préface, à laquelle il témoigna prendre quelque plaiſir, & auoir eu
» la bonté de polir certains endroits, qui t'auroient ſemblé rudes, s'il ne les
» auoit adoucis, il adjoûta pour dernier auis, que i'ay crû deuoir d'autant
» plutoſt ſuiure que ie le iugeay le meilleur, qu'il me conſeilloit de joindre
» icy ces excellentes Inſcriptions que Monſieur Chanut a fait mettre ſur
» les quatre faces du Tombeau de Monſieur Deſcartes. C'eſt à elles que ie
» te renuoye, Lecteur, pour y voir en abregé tout ce que i'aurois voulu
» dire, mais que ie n'aurois iamais ſceu ſi bien écrire, de la Vie & des
» Eloges de ce Grand Homme. »

TOME II

(*Achevé d'imprimer :*
1re édit., le 28 mai 1659;
2e édit., le 2 janvier 1666.)

PREFACE

» Si le prompt debit & l'approbation generale ſont des marques » aſſurées de la bonté d'vn Liure, il faut croire que le premier » Volume des Lettres de Monſieur Deſcartes, que i'ay donné au » public, eſt vn des meilleurs qui ayent iamais parû, puiſque la » premiere impreſſion en eſt deſia debitée, & qu'elle a eu autant » d'Approbateurs que de Lecteurs. Cette approbation ſi vniuerſelle » m'a fait remarquer combien les gouſts des hommes ſont differens » touchant le prix & la valeur des choſes ; et ie me ſuis eſtonné » qu'apres l'edition de tant d'autres excellens écrits de cét illuſtre » Autheur, qui luy auoient acquis l'eſtime & l'admiration des plus » ſçauants, il ait fallu neantmoins que ce dernier ouurage ait » encore eſté mis en lumiere, pour acheuer de couronner ſa me- » moire & ſa reputation. Car il s'eſt trouué quantité de perſonnes » fort éclairées, qui n'ont ouuert les yeux à l'éclat de la doctrine de » ce grand homme, que depuis qu'ils ont veu ſes lettres. Ce genre » d'écrire aiſé & familier a reueillé leur curioſité ; & voyant que ſes » lettres, qui leur ſembloient ſi belles, n'eſtoient neantmoins que » de ſimples extraits de ſes autres productions, ils ont eu ie ne ſçay » quelle honte de n'en auoir pas fait d'eſtime, & ont commencé à » connoiſtre que le peu de compte qu'ils en auoient fait, ne venoit » que de leur negligence, pour n'auoir pas voulu ſe donner la peine » de mediter auec luy, ſur des penſées qu'il n'auoit propoſées que » ſous le titre de Meditations. »

« Il eſt de Monſieur Deſcartes comme de tous les autres | celebres » Autheurs, dont les écrits ſont ordinairement de deux ſortes. Les

» vns sont appellez *Acroamatiques*, c'est à dire, difficiles, releuez, & » qui, estant plus serrez, demandent l'explication du Maistre, ou du » moins vne attention fort serieuse du Lecteur; et de ce genre sont » les Meditations Metaphysiques de Monsieur Descartes, ses Prin- » cipes de Philosophie, sa Dioptrique & sa Geometrie. Les autres » sont appellez *Exoteriques*, c'est à dire, faciles, populaires, qui » n'ont presque besoin d'aucune explication, & qui peuuent estre » entendus de tout le monde; et de ce genre sont la Methode du » mesme Autheur pour bien conduire sa raison, ses Réponses aux » libelles de ses enuieux, & les Lettres qu'il a écrites à ses Amis. »

« Mais si le premier Volume de ses Lettres a bien pû desia faire » connoistre la bonté de ses autres ouurages, & leur a fait rendre » l'estime qui leur est deuë, comme estant les fondemens sur les- » quels il a appuyé les sçauantes réponses qu'il a faites aux difficul- » tez qui luy ont esté proposées sur toutes sortes de sujets, & par des » personnes de toutes sortes de conditions; ie ne doute point que ce » second Volume ne produise vn effet encore plus auantageux que » le premier, tant pour le grand nombre & la diuersité des questions » qui s'y rencontrent, que pour la qualité des matieres qui y sont » traittées; dont non seulement on n'a eu iusques icy aucune par- » faite connoissance, mais où l'on ne croyoit pas mesme que l'on » pust iamais arriuer à quelque chose de plus certain que le pro- » bable. L'on en a bien parlé auant Monsieur Descartes, mais ce » n'est pas connoistre les choses que d'en parler beaucoup : et ie ne » feindray point de dire que, si nous en connoissons auiourd'huy la » verité, nous en sommes redeuables aux lumieres qu'il y a appor- » tées par la simplicité & l'euidence de ses principes, qui ont dis- » sipé toute l'obscurité dont elles estoient auparauant enuelopées. »

« Toutesfois ie ne veux point preuenir les esprits, i'aime mieux » attendre le iugement des lecteurs; & ie n'ai point d'autre dessein » maintenant que d'inuiter tout le monde à lire les écrits qu'il nous » a laissez, mais à les lire avec tout l'esprit & toute l'attention qu'ils » demandent. C'est vne enuie que i'ay desia fait venir à plusieurs; & » il n'y en a point encore eu iusques ici, qui ne m'en ait sceu gré, » & qui ne m'ait remercié de mon auis. »

« Aussi est-ce vne chose remarquable, qu'on ait veu plusieurs » sçauants hommes, apres auoir esté les plus échauffez à combattre » cette doctrine dans sa naissance, par la preuention qu'ils auoient » pour les opinions communes, & l'auersion qu'ils sentoient pour » les nouuelles, se departir tout à coup de leurs premiers senti- » mens, renoncer aux maximes de leurs Maistres qu'ils estimoient

» les feuls & veritables Genies de la Nature, & tourner le dos à ces
» anciens Inftaurateurs des Sciences, pour fe ranger du party de
» noftre nouueau, mais incomparable Philofophe. On a veu mefme
» des Academies toutes entieres prendre la mefme route, & s'aban-
» donnant à la conduite de ce fage guide, fuiure pas à pas toutes
» les démarches qu'il a faites pour la découuerte de la verité. »

« Il y a eu auffi dans l'Alemagne vn Profeffeur des plus anciens
» & des plus celebres, qui auoit pris à tafche de contre-quarrer
» cette doctrine, & d'en fapper les fondemens ; lequel, apres auoir
» beaucoup dépenfé pour faire des experiences qui puffent dementir
» la certitude de fes principes, & des conclufions qu'il en a tirées,
» a efté enfin obligé, apres des années entieres vainement em-
» ployées à vn femblable examen, de confeffer que, plus il auoit
» cherché à les deftruire, & plus il en auoit reconnu la verité : en
» forte que rien ne luy auoit dauantage confirmé la certitude de
» cette fcience, que cela mefme par quoy il auoit tafché d'en dé-
» couurir la fauffeté. »

« Mais pourquoy paffer iufqu'en Alemagne pour trouuer des té-
» moins d'vne verité fi publique? Paris eft remply d'vn tres-grand
» nombre de perfonnes, que le defir d'infulter à cette nouuelle façon
» de Philofopher, ou du moins la curiofité de fçauoir ce qui en
» eftoit, a fait aller à l'Affemblée qui fe tient tous les Mercredis chez
» Monfieur Rohault, tres-fçauant Mathematicien, & fort experi-
» menté dans les Mechaniques, & celuy de ma connoiffance qui eft
» le plus verfé dans | cette Philofophie, lefquels, apres auoir efté
» furpris de la nouueauté de fes difcours, apres auoir efté conduits
» à l'intelligence des Matieres qu'il traittoit par fa facilité & fa ma-
» niere de s'expliquer, apres auoir efté conuaincus par la force de
» fes demonftrations, & pleinement perfuadez par la jufteffe & la
» conuenance que les experiences ont auec fes raifonnemens, ont
» enfin efté contraints de donner les mains, & d'ennemis ouuerts
» qu'ils eftoient de cette doctrine, de s'en declarer les fectateurs &
» les deffenfeurs. »

« I'ay crû eftre obligé de donner cét auis, afin que ceux qui pour-
» roient douter de la verité de ce que i'auance, en faffent eux-
» mefmes l'épreuue, & qu'ils en viennent informer leur efprit par
» le témoignage de leurs yeux ; ie fuis affuré qu'ils s'en retourne-
» ront entierement fatisfaits, & qu'ils m'auront obligation de les
» en auoir auertis. Le grand nombre de perfonnes de condition qui
» fe trouuent en cette Affemblée (où les Dames mefme tiennent
» fouuent le premier rang) & qui n'en fortent iamais qu'auec

» applaudissement & admiration, doit conuier tous ceux qui ont
» quelque desir de connoistre & de se détromper, à l'honorer quel-
» quesfois de leur presence, & se rendant les spectateurs des expe-
» riences que l'on y fait, se rendre aussi les Iuges & les Arbitres des
» explications qu'on leur donne. Car pourquoy s'en rapporter au
» iugement d'autruy, qui bien souuent est celuy d'vne personne
» ignorante, ou qu'vn faux honneur engage à ne pas relascher de
» son premier sentiment, quand on peut s'en éclaircir soy-mesme,
» & demander à sa propre raison ce que l'on en doit croire ? Ce n'est
» pas en ces choses qui ont esté laissées à la dispute des hommes
» iusqu'à ce que la verité se découure elle-mesme, que l'authorité
» doit auoir lieu. Ie veux bien que, tant que notre raison est trop
» foible pour se conduire, on obeïsse à celle des autres ; mais quand
» l'âge nous a vne fois tirez de la sujection de nos Precepteurs &
» qu'il nous laisse à nous-mesmes, comme la meilleure marque que
» nous ayons pû donner de la bonté de nostre esprit a esté de nous
» soûmettre à la raison d'autruy pendant nostre enfance, ce seroit
» aussi | vne marque de lascheté & de bassesse, si nous demeurions
» dans cette aueugle soûmission, & si nous nous contentions tou-
» siours de croire nos Maistres, en des choses que nous auons droit
» d'examiner aussi bien qu'eux à nostre tour, iusqu'à iuger de leurs
» iugemens, & les pezer contre les nostres. C'est en cela mesme
» que ces grands hommes dont l'on vante tant l'authorité, nous
» doiuent seruir d'exemple : & Aristote, tout le premier, est celuy
» de tous les Anciens qui a le moins deferé aux sentimens de ceux
» qui l'auoient precedé, & qui a le plus librement repris leurs opi-
» nions. C'est pourquoy l'on ne fera point d'injure à ce Philosophe,
» si, apres vn regne de deux mille ans, on le traitte de la mesme
» façon qu'il a traitté ses contemporains : quelque respect qu'il ait
» eu pour son maîstre, il a crû que la verité luy deuoit estre plus
» venerable ; & quoy qu'il n'ait pas mieux reüssi dans la recherche
» qu'il en a faite, le motif qui l'a porté à s'écarter du chemin des
» autres, n'en a pas esté moins loüable. »

« Aussi voyons-nous tous les iours que ceux mesmes qui font pro-
» fession d'enseigner ses opinions, vsant de cette liberté raisonnable
» qui nous fait preferer le vray au faux & le certain au douteux, ne
» font point de scrupule de s'éloigner de ses sentimens, & se donnent
» la liberté de le contredire, quand ils croyent qu'il se soit mépris ;
» ou si le respect en retient encore quelques-vns, ils tentent toutes
» sortes de voyes pour luy faire dire les choses comme ils pensent
» qu'il les a dû dire. Et c'est delà que vient ce grand nombre d'opi-

» nions toutes differentes, que l'on attribuë toutes à Ariſtote, cha-
» cun s'efforçant de l'attirer à ſon party, & faiſant gloire de donner
» à ſes pensées vne explication plus receuable que celle des autres.
» Si bien que i'eſtime qu'on ne ſçauroit rien faire de plus glorieux
» pour ſa memoire, que de trouuer moyen de luy faire dire vne fois
» les choſes de telle ſorte, qu'on ne puiſſe plus rien changer en ſes
» penſées ſans s'éloigner de la raiſon; & de luy attribuer de telles
» opinions en Phyſique, que l'euidence de leurs principes, fort dif-
» ferente de l'obſcurité de ceux qu'on luy impute, auec la certitude
» des concluſions qu'on en peut tirer, les faſſe | embraſſer à tout le
» monde. C'eſt vn moyen aſſez commode, ce me ſemble, pour faire
» ceſſer cette animoſité qui met tant de diuiſion parmy les Doctes,
» & pour ramener à la raiſon ceux qui, ne iurant que par luy, ne
» veulent pas qu'on puiſſe rien dire de bon, s'il n'eſt tiré de ſes
» Ecrits. Et c'eſt ce qu'auparauant le Decret authentique d'vne des
» Academies du Païs-Bas, qui donne pouuoir à tous les Profeſſeurs
» d'enſeigner publiquement la Doctrine de Monſieur Deſcartes, vn
» des plus celebres Profeſſeurs de ces quartiers-là auoit deſia fait;
» lequel ayant vû les emportemens de ſes collegues contre vn
» d'entr'eux, qui, ſans reſpect à Ariſtote, auoit oſé enſeigner ces nou-
» uelles opinions, auoit adroitement trouué moyen de les faire re-
» ceuoir à ceux de ſa ville, en les propoſant ſous le nom d'Ariſtote,
» & comme les propres & veritables penſées de cét ancien & fa-
» meux Autheur. »

« Mais Monſieur Deſcartes n'a pas ſeulement bien merité de la
» Republique des Lettres par les beaux ſecrets qu'il nous a reuelez
» de la Phyſique; s'il y a quelque choſe qui le rende recomman-
» dable par deſſus les autres, c'eſt principalement ce qu'il a écrit des
» choſes Metaphyſiques, dont il n'y a que luy ſeul, que ie ſçache,
» qui nous en ait fait conceuoir les veritables idées. Ie dis les choſes
» Metaphyſiques, & non pas les veritez Metaphyſiques, car il y a
» bien de la difference entre les vnes & les autres. Celles cy ne ſont
» autre choſe que certaines propoſitions claires & euidentes, com-
» munement connuës de tout le monde, qui nous ſeruent de regle
» pour iuger de la verité des choſes, mais qui ne nous menent à la
» connoiſſance de l'exiſtence d'aucune, & qui, conſiderées en elles-
» meſmes, ne ſont point conceuës comme les proprietez d'aucune
» ſubſtance, mais ſeulement comme des veritez qui reſident en l'en-
» tendement, & qui hors de luy ne ſubſiſtent point; au lieu que,
» par les choſes Metaphyſiques, nous entendons des Choſes ou des
» Subſtances intelligentes, ou bien des Proprietez qui appartiennent

» à ces Subſtances, leſquelles ſont détachées de la Matiere, & ont
» vne propre ſubſiſtance independante d'elle; qui ſont connuës ſans
» elle, & premierement connuës qu'elle. | Ce n'eſt pas qu'aupara-
» uant Monſieur Deſcartes, pluſieurs grands perſonnages n'ayent
» parlé des choſes intellectuelles, & n'en ayent parlé dignement;
» mais neantmoins, s'il m'eſt permis de dire icy ce que i'en penſe,
» vous n'en trouuerez aucun, qui ait conceu bien diſtinctement en
» quoy conſiſte preciſément l'Eſſence d'vne choſe Spirituelle, & qui
» l'ait ſi nettement diſtinguée de celle des choſes Materielles, qu'il
» n'ait point confondu les fonctions des vnes auec les fonctions des
» autres. Monſieur Deſcartes eſt le ſeul à qui nous auons l'obliga-
» tion de nous en auoir donné les veritables notions, & de nous
» auoir en meſme temps découuert le moyen dont il s'eſt ſeruy pour
» paruenir à vne connoiſſance ſi diſtincte & ſi exacte. Car quiconque
» voudra mediter auec luy, ne pourra douter, non plus que luy, de
» l'exiſtence de ſon Ame, c'eſt a dire de ſa propre exiſtence, en tant
» qu'il eſt vne choſe qui penſe; qui eſt la veritable notion que l'on
» doit auoir de la Subſtance Spirituelle, & par quoy l'on reconnoiſt
» manifeſtement qu'elle eſt diſtinguée de la Subſtance Corporelle,
» comme ayant en ſoy des Proprietez ou des Attributs totalement
» differens de ceux que nous conceuons pouuoir appartenir à la
» Subſtance Corporelle, ou Eſtenduë. »

« Ie n'ignore point que, nonobſtant tout ce qu'a pû dire ou écrire
» Monſieur Deſcartes ſur ce ſujet, pluſieurs ne laiſſent pas d'auoir
» encore auiourd'huy bien de la peine à conceuoir la Subſtance de
» leur Ame. Mais ie ſçay bien auſſi qu'il y en a fort peu qui veulent,
» comme luy, ſe donner la peine de détacher leur eſprit du com-
» merce des ſens, écoûter ce que dicte la vraye raiſon, & donner
» plus à leur Intelligence qu'à leur Imagination. Et ie penſe
» pouuoir dire, auec quelque aſſurance de verité, que la ſeule choſe
» qui fait qu'on a de la peine à conceuoir la ſubſtance de l'Ame,
» c'eſt qu'eſtant accouſtumez, dés noſtre enfance, à ne rien con-
» ceuoir à quoy l'on n'applique en meſme temps ſon imagination,
» l'on penſe ne rien connoiſtre en vne choſe, en laquelle on ne
» trouue rien qui puiſſe eſtre imaginé. Ainſi, pource que ny noſtre
» Ame, ny ſes Facultez, ny ſes Actions, n'ont rien qui puiſſe eſtre
» | imaginé, on penſe ne rien connoiſtre en elle; & on va la cher-
» chant où elle n'eſt pas, & par là l'on ſe trompe, lors que, pour la
» mieux conceuoir, & pour auoir, pour ainſi dire, quelque priſe ſur
» elle, l'on fait vne anatomie ou diſſection du cors, on le ſubtiliſe
» & on le rend agile, afin de nous faire, ce ſemble, comme apper-

» ceuoir noſtre Ame & ſes Fonctions. Mais ſi l'on conſidere que » noſtre imagination n'eſt pas propre à repreſenter toutes ſortes de » choſes, mais ſeulement celles qui ſont corporelles, ainſi que la » peinture ne peut pas repreſenter toutes ſortes de choſes corpo- » relles, mais ſeulement celles qui ſont viſibles; & par conſequent » que c'eſt autant d'erreur de vouloir imaginer nos ames, que de » vouloir voir des ſons ou des odeurs dans vn tableau; on pourra » ayſément ſe ſatisfaire, en conſiderant que, comme c'eſt aſſez aper- » ceuoir les ſons que de les ouïr, & les odeurs que de les ſentir, » encore qu'on ne les voye pas, c'eſt auſſi aſſez entendre la Nature » de noſtre Ame, que de connoiſtre qu'elle eſt le ſujet ou la » ſubſtance en laquelle ſont toutes nos penſées, encore qu'on ne » puiſſe aucunement imaginer cette ſubſtance; car on ne peut » douter que nos penſées n'ayent quelque ſujet dans lequel elles » ſoient, ny penſer que ce ſujet ſoit le corps, d'autant que l'on ne » reconnoiſt aucune affinité entre elles & luy. »

« Mais en voilà aſſez pour le deſſein que i'ay eu de faciliter l'in- » telligence de quelques lettres. Ceux à qui le peu que ie viens de » dire, aura fait venir l'enuie d'en ſçauoir dauantage, pourront ſe » ſatisfaire en liſant à fonds les Ecrits de noſtre Autheur; c'eſt là, » & non dans vne Preface, qu'ils doiuent pleinement s'inſtruire; » c'eſt à cette ſource qu'ils doiuent ſe deſalterer; & ie croiray auoir » beaucoup fait, ſi ie puis ſeulement irriter la ſoif de quelque cu- » rieux, & l'obliger, par la lecture de ce liure, de recourir aux » autres. Au reſte, que le Lecteur m'excuſe, ſi i'en ay differé l'im- » preſſion plus qu'il n'auroit ſouhaité; & qu'il ſçache que ie l'ay » fait pour la commodité & la ſatisfaction de tout le monde. En » voicy la cauſe. Les Libraires m'ont témoigné que le grand » nombre de Lettres Latines | qu'il y auoit dans le premier Volume, » auoit eſté cauſe que pluſieurs perſonnes, qui n'ont point de com- » merce auec cette langue, ne l'auoient pas acheté, & meſme auoit » fait croire à quelques-vns que le plus beau du liure leur eſtoit » caché. I'ay voulu pouruoir à cela; et en meſme temps, iettant les » yeux ſur vne perſonne qui me touche de fort prés, que i'auois » deſſein d'introduire dans cette Science & d'exercer auſſi en la » Verſion du Latin, ie luy ay donné vne bonne partie de ces lettres » à traduire, & c'eſt ce qui en a retardé l'edition. Ie ne pretens pas » par là m'excuſer des fautes qui pourroient s'y eſtre gliſſées; i'auouë que ie me ſuis touſiours reſerué le droit de reueuë; mais il eſt vray auſſi que, pour donner à ce ieune traducteur quelque ſatisfaction de ſon trauail, i'ay laiſſé la pluſpart de ſes expreſſions,

» aufquelles on auroit bien pû donner vn tour plus élegant, mais
» non pas plus de rapport auec le fens de l'Autheur, que i'y ay
» trouué affez fidellement rendu. »

« Peut-eftre auffi que i'aurois pû eftre plus foigneux & plus re-
» tenu que ie n'ay efté, en vne chofe de plus grande importance, &
» qui auroit répondu dauantage au defir de l'Autheur, qui nous
» auertit fouuent dans fes lettres[a] qu'il ne les a pas écrites de la
» maniere qu'il voudroit qu'elles fuffent, fi elles deuoient paroiftre
» au jour, mais auec la liberté dont on vfe enuers fes amis. I'ay
» defia employé cette excufe, dans vne lettre que i'ay écrite à
» quelqu'vn de ceux qui s'eftoient offenfez de cette honnefte liberté,
» pour iuftifier l'Autheur, & me iuftifier auffi moy-mefme auprés
» de luy. Que s'il fe trouuoit encore icy quelques termes qui fen-
» tiffent l'aigreur ou la chaleur de la difpute, ie prie tous les
» Lecteurs de les excufer en faueur du deffein que i'ay eu de ne
» rien fuprimer de ce qui pouuoit feruir à la gloire ou à la iuftifi-
» cation de mon Amy, & au defir qu'il auoit d'auancer toufiours de
» plus en plus dans la connoiffance de la verité. Et luy & moy
» fommes bien dignes de pardon : luy, parce que ces termes ont
» efté rendus publics contre fon intention ; & moy, parce qu'ils
» me sont échappez par mégarde : car quelque foin que i'aye ap-
» porté à les adoucir, & à taire les noms de ceux qu'ils con-
» cernoient, il pourra bien eftre arriué | que ie m'en fois quelquesfois
» oublié. Mais, aprés tout, ce font des guerres innocentes que ces
» fortes de difputes où les coups de plume les plus fanglans ne
» font donnez que pour égorger l'erreur, s'il eft permis de parler
» ainfi, & pour faire triompher la verité; outre qu'vne injure, ou
» vn dementy n'eft pas fi offenfant, & ne porte pas fi loin, quand
» il eft donné par des Sçauans, & auec les reftrictions receuës
» parmy les Latins. »

« Ces excufes ne font-elles pas fuffifantes? Faut-il encore quelque
» chofe de plus, afin de fatisfaire ceux qui fe pourroient trouuer
» intereffez? Et pour acheuer d'adoucir leur aigreur, eft-il befoin
» de les flatter de l'efperance de quelque nouueau prefent? Ie le
» veux pourtant, & leur en promets vn au plutoft du mefme
» Autheur, qui ne cede en rien aux plus excellens de fes ouurages,
» pour la nobleffe de fa matiere, & la nouueauté de fon inuention.
» C'eft vn des plus riches effets de la fucceffion de ce grand homme,
» qui m'ait efté mis entre les mains par celuy qui a efté le depo-

a. Tome I, p. 231, l. 7-10; t. II, p. 634, l. 3-8; t. III, p. 43, l. 13-15, etc.

» ſitaire de tous les biens de ſon eſprit. On ne peut rien donner à
» l'homme de plus beau ny de plus precieux, que ce qui porte ſon
» nom & ſon caractere. Telle ſera la marque du liure que ie pro-
» mets ; ſon titre eſt, L'HOMME DE RENÉ DESCARTES [a] ; ouurage tout
» à fait curieux, auquel il eût eſté à ſouhaiter, pour ſa derniere per-
» fection, que ſon Autheur y eût pû mettre la derniere main luy-
» meſme. Ie tâche maintenant de luy donner toute la meilleure
» forme qu'il eſt poſſible ; et parce qu'entre autres choſes les Figures
» y manquent, i'inuite tous les Sçauants de me vouloir aider à les
» ſuppléer. Que ſi quelque obligeante perſonne, ialouſe de la repu-
» tation de M. Deſcartes & de la ſienne propre, vouloit s'offrir à ce
» glorieux trauail, ie le prie de vouloir m'en donner auis. Fût-il
» eſtranger, pourvû qu'il me donne de ſeures & de fidelles adreſſes,
» ie luy feray mettre entre les mains tout ce qui ſera neceſſaire, &
» ne ſtipuleray point d'autre condition auec luy, ſinon que ce
» Traitté ne ſera point imprimé en noſtre Langue dans les Païs
» Eſtrangers, qu'il ne l'ait premierement eſté en France. »

a. Le *Traité de l'Homme et de la Formation du Fœtus* ne parut en français que cinq ans après, en 1664, chez Legras, à Paris, tandis qu'une traduction latine avait été publiée, dès 1662, à Leyde, sous ce titre : RENATUS DES CARTES *De Homine, figuris & latinitate donatus a Florentio Schuyl* (Lugduni Batavorum, apud Franciscum Moyardum et Petrum Leffen, CIↃ IↃ CLXII).

TOME III

(*Achevé d'imprimer, le 7 septembre 1666.*)

PREFACE

« Ce troiſiéme Volume des Lettres de Monſieur Deſcartes eſt le » dernier de ce genre que i'ay à donner au public. Ie l'ay reſerué » pour le dernier, tant parce qu'il contient des matieres qui ne » ſont pas de la portée de tout le monde, que parce qu'il m'a fallu » beaucoup de temps pour en tracer les Figures, & le diſpoſer dans » l'ordre que vous le voyez auiourd'huy. Dans les deux premiers, » on a pû voir les doctes & ſubtiles réponſes qu'il a faites aux » diuerſes demandes que le deſir de ſçauoir a tirées de la bouche » ou de la plume des Curieux; mais, dans celuy-cy, l'on y verra » les conteſtations qu'il a euës auec les Sçauants, leſquelles ſont » peut-eſtre la cauſe de cette contradiction qui s'eſt éleuée contre » luy pendant ſa vie, & de cette mortelle jalouſie qui regne encore » dans l'eſprit de quelques-vns apres ſa mort. C'eſt vne choſe » eſtrange que cette paſſion : elle n'en veut qu'aux choſes qui me» ritent le moins noſtre haine, & d'vn objet qui ne deuroit attirer » que nos loüanges, elle en fait le ſujet de ſon auerſion & de ſon » mépris. Mais ce ſeroit en vain que ie taſcherois de guerir le » monde de cette maladie; il y a long-temps que l'on a dit que » c'eſtoit vne affection attachée à la nature des hommes, qui, ne » pouuant ſouffrir de ſe voir au deſſous des autres par l'éclat de » leur ſçauoir ou de leur vertu, taſchent de s'éleuer au deſſus d'eux » par la cenſure qu'ils font de leurs actions ou de leurs écrits. Que » le monde donc ait telle eſtime qu'il voudra de Monſieur Deſcartes; » qu'il le regarde, ſi bon luy ſemble, comme vn diſeur de contes & » de fables, & comme vne perſonne qui a pris plaiſir à nous entre-

» tenir de ſes ſonges & de ſes réveries : il me ſuffit, pour moy, que » ſes fables me paroiſſent plus vray-ſemblables que tout ce que les » autres nous debitent pour des veritez, & que ſes réveries ſoient » ſi ingenieuſes & ſi bien | liées les vnes aux autres, & meſme auec » vne ſuite & vn enchaiſnement de penſées ſi iuſte, que les plus » longues veilles des plus ſtudieux n'ont, ce me ſemble, produit » iuſques icy aucun ouurage qui ſoit comparable à ſes ſonges. »

« Iamais homme a-t'il mieux révé, que lors que, dans ſes Medi- » tations Metaphyſiques, il nous a clairement fait connoiſtre la » diſtinction réelle qui eſt entre l'Ame & le Corps ; & lors que, » pouſſant plus loin ſes penſées pour eſtendre de plus en plus ſes » connoiſſances, il a déduit & demonſtré l'exiſtence de Dieu par vn » argument ſi conuaincant & ſi naturel, que nous nous ſeruons » tous les iours ſans y penſer d'vn ſemblable, & meſme nous n'en » auons point d'autre, pour nous aſſurer de l'exiſtence de tous les » Eſtres qui ſont dans le monde. »

« Quand il auroit medité toute ſa vie pour taſcher à découurir la » nature & les proprietez des Meteores, & pour rendre raiſon de » tous leurs effets ; quand il auroit feüilletté tous les liures des » Anciens pour s'en inſtruire ; quand il auroit appris tout ce que » l'on en monſtre publiquement dans les écoles ; & enfin quand il » auroit veu tout ce qu'Ariſtote & ſes Sectateurs en ont écrit ; il n'en » auroit iamais tant ſceu, il ne les auroit iamais ſi bien compris, & » n'auroit iamais mieux rencontré, qu'il a fait dans ſes ſonges & » ſes réveries. »

« Et c'eſt peut-eſtre pour cette raiſon qu'vn des plus habiles de » nos Poëtes[a], ayant à faire inſtruire par vn ange le grand Charles, » de tous les effets de la Nature que l'on voit icy bas, dans ce beau » Poëme qu'il a nagueres mis au iour, ſous le nom de Charlemagne » ou de l'Egliſe vangée, a iugé ne pouuoir mieux faire, que de » mettre dans la bouche de cét ange les meſmes penſées qui » s'eſtoient autrefois preſentées comme d'elles-meſmes à l'eſprit de » Monſieur Deſcartes, & de faire voir à ſon Charles, en viſion, les » viſions qu'il auoit eües. En quoy il a ſi bien reüſſi, que ie ne penſe » pas que Monſieur Deſcartes luy-meſme, ſi ſon genie l'euſt porté à » s'exprimer dans ce genre d'écrire, euſt pû s'expliquer mieux qu'il » a fait ; et meſme i'adjoûteray que, comme les choſes qu'il dit » ſemblent ſortir de la bouche d'vn ange, elles impriment plus de

a. « Louis Le Laboureur, bailly du duché de Montmorency, dans son » poéme intitulé *Charlemagne*, p. 68 et suiuantes. » (*Inst.*)

» respect, & se font rendre plus de creance que lors qu'on les voit
» dans ses liures. »

« |Ce qui d'abord a estonné tous les esprits, & qui a pû les tou-
» cher de jalousie, a esté que, dans le premier liure qu'il a mis au
» iour comme vn essay de ce qu'il sçauoit & pouuoit faire, il y a
» traitté de deux matieres qui auoient esté auant luy long-temps
» recherchées, mais qu'on n'auoit iusques-là fait qu'éfleurer, comme
» la Geometrie, ou dans lesquelles on n'auoit point touché au
» but, comme la Dioptrique. Et ce qu'il en a dit dans ses Essais est
» tel, qu'à l'égard de la Dioptrique il n'a rien laissé à desirer, ayant
» éclaircy toute cette matiere si solidement, que ie puis dire, auec
» assurance, que tous ceux qui en écriront apres luy, s'éloigneront
» de la verité à mesure qu'ils s'écarteront de ses principes. Et pour
» ce qui est de la Geometrie, quoy que ce soit vne matiere inepui-
» sable, & qui n'a point d'autres bornes que celles de l'esprit, neant-
» moins, outre qu'il en a assez dit pour exercer long-temps l'estude
» & la curiosité des plus habiles, tout ce que l'on pourra iamais
» inuenter à l'auenir sur ce sujet, se trouuera renfermé dans le petit
» traitté qu'il en a fait, comme dans son principe ; puis qu'il ne s'est
» pas contenté de le commencer par où les autres auoient finy, mais
» qu'en finissant luy-mesme, il a donné les lumieres & les ouuertures,
» & monstré le chemin qu'il falloit prendre, pour pousser plus loin
» qu'il n'a voulu aller ; s'estant contenté en cela d'ouvrir la voye,
» & de la marquer ; iugeant d'ailleurs qu'il auoit assez donné de
» temps à vn exercice qui ne sçauroit de rien profiter au reste des
» hommes, & qui ne va qu'à contenter l'esprit de celui qui s'ap-
» plique à cette estude, par la découuerte que l'on fait chaque iour
» de quelque nouuelle verité ; qui est vne chose si douce & si agreable
» à l'esprit, que, pour inutile qu'elle soit, on ne laisse pas d'y
» trouuer de la satisfaction, du charme & du plaisir ; a quoy Mon-
» sieur Descartes a bien voulu renoncer, pour s'attacher à quelque
» chose de plus vtile, & qui pust estre plus profitable. »

« Cependant ce sont ces deux parties-là qui ont esté les premieres
» & le plus fortement attaquées, comme l'on verra dans la suite.
» La Dioptrique ne parust pas plustost, qu'on en fit vn sujet de
» dispute Mathematique au College de Clermont, où elle fut com-
» battuë auec toute la force & l'animosité qui a coustume de s'éle-
» uer contre les opinions nouuelles, principalement quand celuy qui
» |les propose a quelque reputation d'en sçavoir plus que les autres ;
» on en triompha mesme, en apparence, auec beaucoup d'éclat &
» de bruit ; mais le mal-heur a voulu que tout cét applaudissement

» n'a duré qu'autant que le choc & le chamaillis de la dispute, & » que toute cette gloire s'est éuanouïe auec le son des paroles. Les » réponses que Monsieur Descartes a faites aux objections du » Reuerend Pere Bourdin, qui seruent de sujet à quelques-vnes » de ses lettres, seruiront aussi de preuue à ce que i'auance, » & feront connoistre lequel des deux a veritablement triomphé de » l'autre. »

« Si le Pere Bourdin n'auoit point fait d'objections contre les » Meditations Metaphysiques de Monsieur Descartes, ou si, en » ayant fait, il les avoit écrites d'vn stile plus serieux & moins » emporté, ie ne trouuerois rien à redire en tout ce qu'il a fait » contre luy dans ses disputes de College & dans ses Theses, où l'on » sçait bien que souuent l'on auance des choses que l'on ne croit point » du tout, pour ouurir vn plus beau champ à la dispute, & fournir » plus de matiere pour argumenter. Mais il deuoit se contenter » d'auoir contredit publiquement la Dioptrique, & d'en auoir » fait, comme i'ay dit, vn sujet de dispute, en attribuant tout » exprés à Monsieur Descartes des opinions qu'il n'auoit point, pour » donner plus de sujet de le deffendre, ou pour auoir plus de moyen » d'en triompher; estant de l'honneur du Maistre & du Répondant » de paroistre au moins sortir victorieux du combat qu'ils entre- » prennent. Il auroit pû s'excuser sur la coustume, qui semble » authoriser en quelque façon ces petites fourbes & déguisemens; » à cause que l'on est preuenu de cette pensée, que tout ce qui se » passe dans ces actions n'est qu'vn jeu & vn diuertissement » d'esprit, qui ne porte aucune consequence pour la verité des » opinions de l'Autheur que l'on combat; estant tres-facile de se » détromper & de s'éclaircir sur ce point, par la lecture mesme de » ses ouurages. »

« C'est ce qui a fait que toutes ces disputes qui se sont faites » depuis quelques années, auec beaucoup de pompe & d'appareil, » contre la doctrine de Monsieur Descartes, ne m'ont point surpris » ny estonné; ie m'en suis mesme souuent réjoüy, & l'honneur que » l'on m'a presque tousiours fait de m'y conuier, a fait que ie n'ay » pû refuser quelquefois, selon que mes forces & ma santé me l'ont » |pû permettre, de me presenter au combat, & d'entrer en lice » comme les autres. Pour le succez, ie ne m'en mets pas en peine, » & ce n'est point à moy à en iuger; car, outre que ceux qui se » battent pour vn prix, ne sont pas & ne doivent pas estre eux- » mesmes les iuges du merite des combattans, cette sorte de dispute » se fait auec trop de precipitation, & souuent auec trop de chaleur

» pour pouuoir ſur le champ bien iuger de la valeur des raiſons » qui ſont auancées par chacun des partis ; leſquelles n'entrent pas » touſiours du premier coup dans l'eſprit de ceux qui pourroient » en iuger, mais demandent du temps & de l'attention pour ſe » faire gouſter, & pour ſurmonter toutes les préoccupations dont on » peut eſtre preuenu. Seulement puis-ie dire que i'eus beaucoup de » joye, la derniere fois que ie paru ſur les rangs, de voir qu'ayant à » faire à vn des plus habiles & des plus fermes ſoûtenans contre qui » ie me ſois iamais éprouué, il me ſembla que la victoire demeura » vn peu en balance, & que ie leus quelque temps, ſur le viſage des » aſſiſtans, quelque ſorte d'inclination pour le party que ie deffen- » dois ; mais ne pouuant pas reſiſter dauantage à ſon adreſſe & à ſa » force, il fallut à la fin me rendre, & luy demander quartier : ce » qu'il m'accorda de ſi bonne grace, & auec tant de bonté, que ma » retraitte meſme fut glorieuſe. »

« Mais ce que ie ne puis ſouffrir ſans quelque ſorte de colere & » d'indignation, ou du moins ſans me plaindre, eſt de voir qu'im- » punément on accuſe ſa doctrine de fauoriſer en quelque façon les » libertins & les athées. Sans mentir, c'eſt traitter cruellement vn » Philoſophe qui a ſappé les deux principaux fondemens du liber- » tinage & de l'atheiſme, en prouuant inuinciblement l'exiſtence » de Dieu & l'immaterialité de nos Ames, & qu'on peut dire auoir » mieux merité par là qu'aucun autre de la Religion, que de luy » faire de ſemblables reproches. Que l'on diſe ce que l'on voudra de » ſes principes de Phyſique, mais qu'on ne touche point à ſes » mœurs; qu'on ſe raille de ſes opinions, mais qu'on épargne ſa » perſonne ; qu'il ſoit permis, à la bonne-heure, de traitter d'extra- » uagance ſes petits globes & ſa matiere ſubtile ; que l'on croye, ſi » l'on veut, qu'il falloit que la ceruelle lui tournaſt, quand la penſée » luy eſt venuë de placer des tourbillons dans le Ciel & | d'en égaler » le nombre à celuy des Eſtoilles ; que l'on conſidere comme vn jeu » de marionettes & comme des tours de paſſe-paſſes, le mouue- » ment du cœur, la circulation du ſang, les diuerſes agitations de la » glande, & le cours ou la diſtribution des eſprits animaux qui en » depend : tout cela eſt de peu d'importance, pourueu qu'on ne luy » faſſe point cette injure que de croire qu'il a chancelé dans ſa Foy, » qu'il a eſté auſſi inconſtant dans ſa Religion que la pluſpart des » Philoſophes le ſont dans leurs opinions, & que ſon cœur n'a pas » répondu à ſes paroles. Ie ne trouueray rien à dire quand, pour » maintenir les regles eſtablies dans les Academies, on iugera plus » à propos de s'en tenir aux vieilles maximes, tout obſcures & in-

» certaines qu'elles ſont, pluſtoſt que d'en introduire de nouuelles,
» pour éuidentes qu'elles puiſſent eſtre. En effet, y auroit-il appa-
» rence, qu'vn nouueau venu, né pour ainſi dire depuis trois jours,
» de noſtre païs, de noſtre Religion, nourry aux armes, & éleué à
» la Fléche, puſt auoir eu, luy ſeul, autant d'eſprit, & meſme auoir
» veu plus clair en Philoſophie, que le plus ſage des ſiecles paſſez,
» né dans la Grece, dans le temps des plus floriſſantes Academies,
» au milieu de tant de Sçauants, dans le plus fort du Paganiſme,
» qui a eu pour Maiſtre ce fameux diſciple de Socrate, & pour diſ-
» ciple le plus grand Prince qui ait iamais eſté? Ne voyons-nous pas
» que toutes choſes vont en degenerant? Comment donc ſeroit-il
» croyable que noſtre ſiecle euſt pû produire vn homme capable de
» faire des leçons à ce Prince des Philoſophes? Que l'on diſe toutes
» ces choſes, & qu'on traitte tout ce qu'il a fait de chymere & de
» fable, ie laiſſeray tout dire & ne m'y oppoſeray point, pourueu
» qu'on n'accuſe pas, ny luy ny ſa doctrine, de pecher contre la
» Morale & d'eſtre dangereuſe pour les mœurs. Qu'on ait telles opi-
» nions que l'on voudra en Phyſique, ce n'eſt pas à moy à m'en
» ſoucier. Qu'on attribuë, ſi l'on veut, par exemple, à la forme
» ſubſtantielle du Sel, pluſtoſt qu'à la roideur & à la diſpoſition de
» ſes parties, cette vertu qu'il a de piquer & d'empeſcher la corrup-
» tion; que l'on diſe tant que l'on voudra que le Fer eſt attiré par
» l'Ayman, par vne qualité occulte qui eſt en luy, pluſtoſt que de
» dire qu'il eſt pouſſé vers luy par le mouvement d'vne matiere im-
» perceptible; qu'on ſe contente de regarder l'Arc-en-|Ciel comme
» vn miracle & vne merueille, pluſtoſt que d'en expliquer les cou-
» leurs par la modification qui arriue aux rayons de lumiere qui ſe
» rompent en paſſant au trauers des goutes de pluye; qu'on croye,
» ſi bon le ſemble, que les Couleurs, les Sons, les Odeurs, les
» Saueurs & le reſte, ſont des accidents réels, pluſtoſt que des ſen-
» timens en nous, qui reſultent de l'action ou de l'impreſſion que
» font les objets exterieurs ſur les organes de nos ſens: ie ne m'en
» mettray point en peine, pourueu qu'on n'offenſe point la pureté
» de la doctrine de noſtre Philoſophe, & qu'on ne veüille point la
» noircir & la rendre coupable d'vn crime, dont elle eſt fort inno-
» cente, & qu'on pourroit peut-eſtre à meilleur titre, & ſans beau-
» coup de peine, rejetter ſur celle à qui la ſienne ſemble faire om-
» brage. En ſorte qu'on pourroit faire, à ceux qui la combattent, le
» meſme reproche que noſtre Seigneur faiſoit autrefois aux Iuifs:
» *Hypocrites, oſtez premierement la poutre qui eſt dans voſtre œil,*
» *& apres cela vous verrez comment vous pourrez tirer la paille de*

» *l'œil de voſtre frere.* Car, en effet, ſi la doctrine de Monſieur Deſ-
» cartes, toute claire qu'elle eſt dans ſes principes, puiſqu'il n'en
» admet point d'autres en Phyſique que ceux des Mathematiciens
» meſmes, à ſçauoir les grandeurs, les figures & les mouuemens, &
» toute certaine dans ſes concluſions, puis qu'elles ſont toutes tirées
» ſelon les maximes de la vraye Logique, c'eſt à dire, ſelon les
» regles du bon ſens, ne laiſſe pas de leur ſembler obſcure, incer-
» taine & extrauagante : que ne doit-on point dire de la Philoſophie
» qu'ils cultiuent, puiſque les principes en ſont obſcurs, & par con-
» ſequent incertains, comme ils le confeſſent eux-meſmes, & comme
» tout le monde le reconnoiſt auec eux ; & que plus ils en tirent de
» conſequence, en penſant bien philoſopher, plus ils s'éloignent de
» la verité, de meſme que celuy qui s'eſt vne fois écarté de ſa
» route, s'en éloigne d'autant plus, que plus il auance dans le che-
» min qu'il a pris. Ne deuroient-ils pas, pour s'exempter de ce
» blaſme, trauailler à oſter l'obſcurité qui ſe rencontre dans leurs
» principes & dans tout ce qui s'en déduit, auant que de condam-
» ner ce qu'ils n'entendent pas dans l'explication que donne Mon-
» ſieur Deſcartes aux matieres les plus difficiles ? Mais ſi on les
» vouloit obliger à changer de principes & à n'en | point receuoir
» d'autres, qui ne fuſſent clairs & éuidens, ils ſe verroient bien-toſt
» reduits à admettre ceux que Monſieur Deſcartes a eſtablis, n'y en
» ayant point de plus clairs ny de plus intelligibles, & ainſi à s'en
» tenir à ce qu'ils rejettent & condamnent auec tant d'animoſité.
» Mais puiſque, ſans pouuoir monſtrer auec raiſon en quoy peche
» cette Philoſophie dans ſes principes & dans ſes concluſions, il leur
» plaiſt neantmoins de declamer contre elle ; & que, bien loin de la
» reconnoiſtre pour bonne, ils taſchent, au contraire, à la decrier
» autant qu'ils peuuent, ils ne trouueront pas mauuais, ſi ie leur
» demande s'ils en ſçauent vne meilleure, ou ſeulement s'ils nous
» peuuent faire conceuoir l'idée d'vne Philoſophie plus claire, plus
» certaine & plus vtile que celle-là. Que s'ils n'ont rien à nous pro-
» poſer de meilleur, comme en effet ils ne le ſçauroient, qu'ils
» diſent donc qu'il ne faut point du tout philoſopher, & qu'il faut
» entierement renoncer à l'eſtude & à la raiſon, & ſe laiſſer conduire
» comme des beſtes de compagnie, ou bien qu'ils confeſſent que
» ce ſiecle n'a pas manqué d'vn homme qui ait monſtré le premier
» aux autres le veritable chemin qu'il faut ſuiure. Vne des plus
» grandes injuſtices qu'ils commettent en cela eſt que, toute leur
» Philoſophie eſtant obſcure, & n'y ayant pas vne ſeule queſtion
» qu'ils puiſſent decider auec clarté ; au contraire toutes les deci-

» ſions que donne Monſieur Deſcartes à toutes les queſtions qu'il » examine, qui ſont en tres-grand nombre, eſtant claires & intelli- » gibles, ſi elles ne ſont veritables : ils aiment neantmoins mieux » preferer leurs tenebres à ſes lumieres, & oſent ſe vanter de l'em- » porter par deſſus luy, à cauſe que, dans certaines queſtions diffi- » ciles & épineuſes, & qui ſont au deſſus de la portée de nos eſprits, » ils parlent auec autant d'aſſurance que s'ils entendoient ce qu'ils » diſent, là où Monſieur Deſcartes & ſes Sectateurs confeſſent inge- » nuëment leur ignorance. Et cependant, c'eſt ſous ce beau pre- » texte qu'ils condamnent & rejettent ſa Philoſophie comme n'al- » lant pas ſi loin que la leur; comme ſi, pour reſoudre vne difficulté, » il n'eſtoit queſtion que de parler, ſans ſe mettre en peine de ſe » faire entendre. Ainſi, par exemple, ſi vous leur demandez com- » ment ſe fait la viſion, ils vous diront tout auſſi-toſt, & auec une » hardieſſe incroyable, que l'objet en|uoye ſon image, que cette image » eſt receuë dans l'œil, que de là elle eſt portée au ſens commun, » d'où elle paſſe à l'imagination, puis de là à la fantaiſie, & enfin » qu'à la preſence de cette image corporelle, que l'entendement ne » connoiſt point, l'entendement en forme vne ſpirituelle, qui eſt » ſemblable à cette image, laquelle il apperçoit, & par elle l'objet. » A les entendre parler de la ſorte, & auec cette confiance, vous » diriez qu'ils ayent raiſon, & qu'ils s'entendent fort bien; cepen- » dant ils ne ſçauent ny ce que c'eſt que cette image, ny comment » l'objet la forme, ny comment il la peut former, ny comment il » l'enuoye, ny comment elle eſt receuë dans l'œil, ny comment elle » eſt portée au ſens commun, ny comment elle paſſe de là à l'ima- » gination, puis à la fantaiſie, ny ce que c'eſt que la fantaiſie, que » l'imagination & que le ſens commun ; & apres tout ce beau lan- » gage, qui, à vray dire, ne ſignifie rien, & qui fait voir ſeulement » qu'ils ſçauent parler hardiment & en beaux termes d'vne choſe » qu'ils n'entendent pas, ils triomphent de Monſieur Deſcartes qui » conduit fort bien & fort intelligiblement toute cette action » iuſques-là, à cauſe que, quand il en eſt venu à ce point, il confeſſe » qu'il ne ſçait point d'autre raiſon, pourquoy vn tel mouuement, » qui ſe fait dans le cerueau, excite vne telle penſée dans l'ame, » ſinon que l'ame a eſté faite de telle nature, que certains mouue- » mens du corps, ont eſté joints à certaines penſées de l'ame & » reciproquement certaines penſées de l'ame à certains mouuemens » du corps, par l'ordre & la diſpoſition du Createur qui a fait & » vny enſemble ces deux natures, & qui les a jointes ſi conuena- » blement l'vne auec l'autre, qu'il eſt impoſſible de pouuoir rien

» feindre de mieux. Ne prenans pas garde qu'apres auoir prouué,
» comme il a fait, la réelle diſtinction qui eſt entre l'ame & le corps,
» & auoir monſtré que ces deux natures ſont tellement differentes
» entr'elles, qu'elles n'ont aucun attribut qui ſoit commun & qui ſe
» reſſemble & que nous puiſſions conceuoir pouuoir appartenir à
» vn ſeul & meſme ſujet, il eſt impoſſible de pouuoir rendre vne
» autre raiſon de leur vnion, & de tous les accidens qui la ſuiuent
» & qui l'accompagnent, comme eſt la force qu'a l'ame de mou-
» uoir le corps, & celle qu'a le corps d'agir ſur l'ame, en cauſant
» ſes ſentimens, ſes appetits & ſes paſſions, | que la volonté de leur
» Autheur ; et que de vouloir qu'on leur en donne vne autre raiſon,
» c'eſt ne connoiſtre pas le corps ny l'ame (comme, en effet, ils
» témoignent aſſez ne les pas connoiſtre, par tout ce qu'ils diſent
» des actions des animaux, où ils ſe contrediſent à tout moment,
» & confondent l'vn auec l'autre), & c'eſt ne pas ſçauoir non plus
» iuſqu'où peut aller noſtre connoiſſance. »

« Mais ce n'eſt pas icy le lieu de tout dire ; ie n'en ay peut-eſtre
» deſia que trop dit, & ie ne doute point qu'il n'y en ait qui me blâ-
» meront, en liſant cecy, de voir que ie fais, ce ſemble, vne apologie
» ou vne inuectiue au lieu d'vne Preface. I'auoüe qu'ils auront
» raiſon. Et, en effet, quand i'ay pris la plume pour commencer cette
» piece, ie ne ſongeois à rien moins qu'à dire tout ce que i'ay dit ;
» mais inſenſiblement le ſujet m'y a porté ; & mon imagination ſe
» trouuant échauffée, & ſentant mon eſprit animé d'vne juſte colere
» pour la deffenſe de noſtre Philoſophe, ie me ſuis abandonné à
» l'effort qu'il a pris, de peur que, le voulant trop contraindre, il ne
» me fuſt infidele dans le reſte de ce que i'ay à dire. Ie reuiens donc
» à mon ſujet. »

« Celuy qui, apres le Pere Bourdin, s'eſt le plus oppoſé à la Dio-
» ptrique de Monſieur Deſcartes, a eſté Monſieur de Fermat ; il en
» écriuit d'abord au Pere Merſenne, qui enuoya auſſi-toſt à Mon-
» ſieur Deſcartes les objections qu'il luy auoit propoſées, auſquelles,
» ſelon la promeſſe qu'il auoit faite, il ne manqua pas de faire ré-
» ponſe ; mais, ſoit qu'il ne ſe fuſt pas aſſez bien expliqué, ou que
» Monſieur de Fermat n'en fuſt pas ſatisfait, il fit des repliques à
» ſes réponſes, auſquelles Monſieur Deſcartes adjoûta les ſiennes ;
» & apres pluſieurs conteſtations, ne s'eſtant pû accorder ſur leurs
» differens, l'affaire demeura aſſoupie, iuſques à ce que, M. de
» Fermat prenant ſujet d'en écrire de nouueau à Monſieur de la
» Chambre en l'année 1657, & en 1662, plus de dix ans apres la
» mort de Monſieur Deſcartes, à l'occaſion du Liure de la Lumiere

» que Monſieur de la Chambre auoit fait nouuellement imprimer, » il luy en parla dans les meſmes termes qu'il auoit fait vingt ans » auparauant à Monſieur Deſcartes, & ſembloit inuiter quelqu'vn de » ſes amis à reprendre cette ancienne querelle : à quoy ie m'offris » d'autant plus volontiers, qu'il me deſignoit par | mon nom dans » cette lettre, & que ie tenois à tres-grand honneur qu'vne per- » ſonne du merite de Monſieur de Fermat ne dedaignaſt pas de » s'éprouuer contre moy. I'ay donc crû ne rien faire contre l'attente » du Lecteur, qui par le titre du liure ne ſe doit promettre que de » voir des lettres ou des réponſes de Monſieur Deſcartes, d'y in- » ſerer les miennes, auec celles de Monſieur de Fermat, qui l'inſtrui- » ront pleinement du demeſlé que nous auons eu enſemble, qui ſer- » uiront à éclaircir quantité de difficultez qu'il pourroit rencontrer » dans la lecture du liure, & qui le laiſſeront juge de ces anciens » & nouueaux differens [a]. »

« La Geometrie, toute demonſtratiue qu'elle eſt, n'a pas laiſſé de » receuoir diuerſes atteintes. Les plus rudes ſont celles qui luy ont » été portées par Monſieur de Roberual ; & ie me ſuis ſouuent » eſtonné comment il eſtoit poſſible que deux perſonnes, qui, ſans » contredit, ont eſté les deux plus ſçauants en cette ſcience que l'on » ait veu depuis pluſieurs ſiecles, n'ayent pû s'accorder dans vne » matiere où la demonſtration doit oſter tout ſujet de diſpute. Auſſi » leur plus grand different n'a pas eſté touchant le traitté que » M. Deſcartes en a fait, mais touchant certaines queſtions, qui » eſtant propoſées à l'vn & à l'autre, comme il eſt arriué quelquefois » que Monſieur de Roberual s'eſt trouué court, il n'a pû ſouffrir » patiemment qu'vn autre ait fait voir qu'il en ſçauoit en cela plus » que luy, & a cherché, dans les ſolutions que Monſieur Deſcartes » auoit données, des occaſions de pointiller, pour éluder la force de » la conuiction. »

« Pour ce qu'il a dit, & qu'il dit encore, contre ſon traitté de Geo- » metrie, il me permettra de luy dire qu'il feroit mieux de s'en » taire : car apres l'approbation vniuerſelle que ſes plus grands » ennemis meſme luy donnent, d'auoir eſté le premier homme de » ſon ſiecle en cette ſcience, il ne faut pas qu'il ſe perſuade qu'il » puiſſe iamais faire accroire à perſonne, qu'il ſoit capable de voir » en cela plus clair que Monſieur Deſcartes ; ny que Monſieur Deſ- » cartes ait pû manquer en vne choſe, où il a monſtré qu'il en ſçauoit » plus, luy ſeul, que tous ceux qui l'auoient precedé, & que tous

a. Voir t. II, p. 23, de la présente édition.

» fes contemporains pris enfemble. Et de fait, quand il répond aux
» objections que luy fait Monfieur de Roberual, il femble le ren-
» uoyer à l'école, puifqu'il dit qu'il feroit bien fafché de n'auoir
» pas commis les fautes dont il l'accufe, & qu'il croyroit en auoir
» fait vne d'y auoir manqué. »

« S'il n'y auoit que ce feul different entr'eux, il ne feroit pas
» mal-aifé de les mettre d'accord, puifque toute leur conteftation
» n'eft fondée le plus fouuent que fur quelque méchant équiuoque,
» ou fur vne mef-intelligence affectée, qui fait que, pas vn ne vou-
» lant demordre, ils femblent fe contredire, en ce que, ne voulant
» pas s'entendre & ayant tous deux raifon, ils ne difent pas la
» mefme chofe; mais, quand on eft un peu éclairé, il eft aifé de s'en
» apperceuoir, & de les accorder malgré eux. »

« Mais fi, dans la Geometrie, ils ne font oppofez qu'en apparence,
» il n'en eft pas de mefme en Phyfique, où leurs fentimens font
» tout à fait contraires. Et quoy qu'ils conuiennent enfemble, en ce
» qu'ils ne parlent pas tous deux comme l'on fait dans nos écoles,
» neantmoins ils font fi éloignez de fentiment, que, fi l'vn eft pour
» le plein, l'autre eft pour le vuide; fi l'vn dit que le mouuement fe
» peut faire dans le plein, l'autre dit qu'il ne fe peut faire que dans
» le vuide; fi l'vn rejette les atomes, l'autre les admet; fi l'vn fou-
» tient que la matiere eft diuifible à l'indefiny, l'autre ou fes fem-
» blables foûtiennent qu'elle ne l'eft pas, & qu'il eft impoffible
» qu'elle le foit; enfin, fi l'vn dit que l'eftenduë en longueur, largeur
» & profondeur, conftituë toute l'effence du corps, les autres y
» adjoûtent certaines qualitez, comme l'infecabilité, & par con-
» fequent vne figure determinée & inalterable dans chaque petit
» atome, ou dans chaque petit corps; qui font chofes fort oppofées,
» & où l'on ne peut pas fimplement dire qu'il y ait de la mef-
» intelligence, mais où l'on voit vne manifefte contrarieté de fen-
» timens. »

« I'aurois icy vn beau champ pour m'eftendre, fi c'eftoit le lieu
» de le faire, & fi, apres eftre defia vne fois forty des bornes d'vne
» Preface, ie ne craignois de paffer pour vn homme qui cherche
» noife mal à propos. I'aduertiray feulement icy que, Monfieur de
» Roberual fe vantant par tout qu'il a vne fois fermé la bouche en
» bonne compagnie à Monfieur Defcartes, qui ne fceut lors que luy
» répondre aux difficultez qu'il luy propofoit touchant le mouue-
» ment dans le plein, ou touchant quelques autres points de Phyfi-
» que, que, dis-ie, Monfieur Defcartes ne s'abftint alors de luy
» répondre, que pour l'obliger de mettre fes difficultez par écrit,

» aufquelles il s'offrit de répondre & de fatisfaire, en cas qu'il les » vouluft foumettre à l'examen que fouffre le papier : à quoy ledit » fieur de Roberual ne voulut point fe foûmettre, & ne l'a iamais » voulu faire depuis, quelque inftance qu'on luy en ait pû faire » autrefois dans l'affemblée de Monfieur de Montmor, qui eftoit » peut-eftre vne auffi bonne compagnie, & fans doute pour le moins » auffi fçauante que l'autre pouuoit eftre. »

« Et pour monftrer que Monfieur Defcartes n'auoit pas mauuaife » raifon d'en vfer ainfi avec luy, Monfieur de Roberual ayant » plufieurs fois propofé ces mefmes objections dans cette affemblée, » quelques réponfes qu'on luy ait faites, il les a toûjours éludées, » en difant qu'on prenoit mal fon fens, & qu'il ne difoit pas ce » qu'on luy faifoit dire. Et quoy que, pour ne le point faire parler » autrement qu'il vouloit, on luy ait fouuent prefenté la plume » pour mettre luy-mefme fes penfées fur le papier, il ne l'a iamais » voulu faire; & mefme chacun l'ayant prife à fon tour, & luy ayant » demandé fi ce n'eftoit pas là fon fens, il n'a iamais voulu conuenir » d'aucune chofe qu'il euft dite; de forte que, parmy vn fi grand » nombre d'habiles gens, il ne s'en eft trouué pas vn, qui, à fon » dire, ait pû bien prendre fa penfée, & la bien rediger par écrit. » Il eft vray que, s'eftant prefque toufiours expliqué differemment, » il auoit raifon de dire qu'on ne prenoit pas bien fes penfées, » l'vne fouuent détruifant l'autre; & c'eftoit pour cela que, pour » le fixer, on vouloit luy faire mettre fes raifons par écrit; mais il » a fallu en demeurer là, voyant qu'il ne vouloit demeurer d'accord » de rien. »

« Ce que (*sic*) m'ayant efté rapporté au retour de la campagne où » i'eftois allé, moy qui fçauois toute l'hiftoire de ce qui s'eftoit paffé » dans cette premiere affemblée, & qui n'ignorois pas les raifons » du filence que Monfieur Defcartes y auoit gardé, ie crû eftre » obligé de m'en expliquer à la Compagnie; et pour le faire plus » galamment & avec plus d'authorité, ie feignis que i'auois vne » Lettre de Monfieur Defcartes qui en reueloit le fecret, & qui en » mefme temps répondoit aux difficultez que Monfieur de Roberual » auoit propofées. Elle fut leuë dans l'affemblée, où les plus clair- » uoyans iugerent bien que c'eftoit vne piece faite à la main; et » pour la rareté du fait, i'ay penfé que plufieurs ne feroient pas » fafchez de la voir; c'eft pourquoy ie l'ay inferée dans ce Volume [a]. » Mais fi Monfieur de Roberual, pour détromper le monde qui eft

a. Lettre 97, t. III, p. 538, de l'édit. Clerselier.

» infatué du nom & des opinions de Monſieur Deſcartes, luy qui
» dit auoir des demonſtrations que toute ſa Phyſique ne vaut rien,
» parce qu'elle peche dans le principe, vouloit charitablement nous
» inſtruire en mettant ſes penſées & ſes raiſons ſur le papier, ie luy
» promets d'y acquieſcer, ou de luy répondre. Mais s'il n'en veut
» rien faire, comme ie me doute bien qu'il n'en fera rien, pour ne
» pas perdre le droit dont il ſe flatte de ſe pouuoir ainſi vanter, &
» pour éuiter peut-eſtre la honte qu'il auroit, ſi, apres auoir fait
» tant de bruit, il venoit à ne produire que de mauuaiſes raiſons, ie
» le prie de ne pas trouuer mauuais, ſi ie prefere les ſentimens d'vn
» homme qui me parle & que i'entens, à ceux qu'il dit auoir, &
» qu'il ne veut pas me découurir; & ſi, pour rendre témoignage à
» la verité, i'ay acheué vne hiſtoire dont il ne rapportoit que la
» moitié. Il doit meſme me ſçauoir gré de ce que, tout oppoſé que
» ie ſois à ſes ſentimens, ie ne laiſſe pas de le regarder comme vn
» homme qui peut eſtre mis en parallele auec Monſieur Deſcartes
» en ce qui concerne la Geometrie, & qui pourroit beaucoup auan-
» cer en Phyſique, s'il ne trauailloit point ſur des principes qui
» l'empeſchent d'aller auſſi loin que le pourroit porter la force de
» ſon genie. »

« Mais ie ne luy ſçaurois pardonner vne choſe, qui eſt, qu'apres
» la mort du Pere Merſenne, s'eſtant rendu maiſtre de toutes les
» lettres que Monſieur Deſcartes luy auoit écrites, il a refuſé de
» me les communiquer, pour corriger ſur ces Originaux les défauts
» qui pouuoient eſtre reſtez dans les Minutes que Monſieur Deſ-
» cartes s'eſtoit reſeruées. Il croyoit ſans doute que ie me mocquois,
» quand ie luy diſois que i'en auois les minutes, & ne pouuoit ſe
» perſuader qu'vn iour le public ſeroit informé de tout ce qui
» s'eſtoit paſſé entr'eux. Mais apres luy auoir fait voir par vne
» experience aſſez ſenſible, à ſçauoir, par l'impreſſion de deux Vo-
» lumes | entiers, que ie n'eſtois pas vn mocqueur, il pouuoit me
» croire dans ce qui le regardoit, & deuoit, ce me ſemble, m'offrir
» de luy-meſme toutes ces lettres, qui ne luy appartiennent point,
» afin que celles que ie ferois imprimer fuſſent plus fideles & plus
» correctes, & que, par erreur ou autrement, ie ne miſſe rien du
» mien qui puſt eſtre à ſon deſauantage. Mais, nonobſtant ce refus,
» qui auroit peut-eſtre irrité vne perſonne moins ſcrupuleuſe ou
» plus emportée que ie ne ſuis, ie n'ay pas laiſſé d'agir auec luy
» dans cette rencontre auec toute la ciuilité qu'il pouuoit deſirer
» de moy; car, auant que ces lettres fuſſent imprimées, ie me ſuis
» offert à les luy monſtrer, afin qu'il les corrigeaſt, s'il y auoit des

» fautes, & qu'il en retranchaſt tout ce dont il ſe pourroit offenſer.
» Mais il n'a voulu faire ny l'vn ny l'autre; et apres m'auoir dit
» qu'il ſçauroit bien faire voir, par les originaux qu'il auoit en ſes
» mains, la verité, s'il m'arriuoit de n'eſtre pas fidele dans le rap-
» port que i'en ferois, il adjoûta qu'il s'en remettoit à moy pour le
» reſte, que les paroles le touchoient fort peu, & que, ſi le ſiecle
» preſent ne luy faiſoit iuſtice, la poſterité la luy feroit. »

« Tout ce que i'ay donc pû faire, a eſté de m'en rapporter à mes
» minutes, ainſi que i'ay deſia fait; & iuſques icy il ne s'eſt trouué
» perſonne qui s'en ſoit plaint, & qui m'ait accuſé d'aucune falſifi-
» cation; comme en effet, ie le prie de croire, luy & les autres, que
» ie ne ſuis pas capable de ſemblables laſchetez, & que, s'il m'ar-
» riue de manquer en quelque choſe, ce ne ſera que parce que,
» dans la confuſion où i'ay trouué ces Minutes, ie n'auray pû faire
» mieux. »

« Pour ce qui eſt d'auoir apporté quelque adouciſſement aux
» paroles aigres, que l'animoſité qui eſt dans le cœur laiſſe quel-
» quefois couler du bout de la plume, ie confeſſe que ie l'ay tou-
» ſiours fait, autant que i'ay pû & que i'ay iugé le deuoir faire, ſans
» rien diminuer de la force des raiſons, qui, dans certaines ren-
» contres, conſiſte toute dans cette viue piqueure que les mots
» portent auec ſoy, & qu'ils doiuent faire reſſentir pour bien ſigni-
» fier les choſes. Et c'eſt là tout le déguiſement que i'ay apporté à
» ces lettres, & le ſeul dont on me puiſſe accuſer, ſi toutesfois
» c'eſt vne faute d'auoir corrigé ou couuert celles d'autruy. »

« Ie ne ſçay maintenant ſi l'on ne trouuera point à redire, de ce
» que, dans ce volume, i'ay ioint la verſion Françoiſe aux lettres
» Latines que Monſieur Deſcartes ou ſes amis ont écrites; mais,
» s'il y en a | qui s'en plaignent, ce ne peut eſtre que parce que
» cela leur aura fait acheter le liure plus cher. Car ceux qui
» aimeroient mieux que la verſion n'y fuſt point, n'ont qu'à ne la
» pas lire; & peut-eſtre y en aura-t'il pluſieurs, de ceux-là meſme
» qui ſont capables de lire le Latin, à qui cette verſion ne nuira
» point; et pour ceux qui voudroient que le tout fuſt François, ie
» croy qu'on n'a que faire de leur deffendre de lire le Latin, ils
» témoigneront aſſez par là qu'ils ne l'entendent point, & ainſi il
» leur ſera aiſé de paſſer par deſſus, & de prendre la peine de
» tourner deux ou trois feüillets; mais ils ne doiuent pas enuier
» aux autres la ſatisfaction qu'ils auront de voir l'original. »

« Et meſme, pour rendre raiſon de ma conduite, ie diray icy que,
» quand ie fis imprimer le premier Volume des Lettres, ie crû

» eſtre obligé de les donner au public comme Monſieur Deſcartes
» les auoit écrites ; mais, parce qu'il y en auoit quantité qui eſtoient
» Latines, quand il fut queſtion d'imprimer le ſecond Volume, les
» libraires ſe plaignirent à moy que cela auoit empeſché pluſieurs
» perſonnes d'en acheter ; de ſorte que, pour contribuer autant que
» ie pouuois au debit du liure, ie ne mis que du François dans le
» ſecond, & me contentay de marquer à la teſte de chaque lettre
» celles dont l'original eſtoit latin. Mais le bien que ie crû faire
» aux vns fit vn mal aux autres ; et tous les eſtrangers, qui ſont en
» plus grand nombre, & plus curieux que nous des ouurages de
» Monſieur Deſcartes, ſe plaignirent, & meſme s'offenſerent de cette
» infidelité, qui les priuoit tout enſemble de l'inſtruction & de la
» ſatisfaction qu'ils auoient couſtume de receuoir de la lecture de
» ſes lettres. C'eſt pourquoy, pour me garantir auiourd'huy de ce
» reproche, & ſatisfaire aux vns & aux autres, i'ay voulu joindre
» icy le François auec le Latin ; dequoy i'eſpere que chacun me
» ſçaura gré, auſſi bien que de la peine que i'ay priſe dans toute
» cette impreſſion. »

« Ie prendray maintenant occaſion d'aduertir icy vn chacun, que
» de toute cette riche ſucceſſion des veritables biens de feu Mon-
» ſieur Deſcartes, dont la fortune auoit enrichy feu Monſieur
» Chanut mon beau-frere, & qu'il auoit bien voulu me confier, il
» ne m'en reſte plus entre les mains que dequoy faire vn Volume
» de Fragmens, qui ſera vn ramas de diuerſes pieces, dont le triage
» eſt aſſez mal-aiſé à faire, & dont ie me déchargeray volontiers ſur
» le premier qui voudra bien en prendre la peine : car, me voyant
» preſentement pluſieurs affaires ſur | les bras, ie ne ſçay pas quand
» ie pourray auoir aſſez de loiſir pour y vacquer. Ce que ie dis,
» afin que, s'il ſe preſentoit quelqu'vn pour y trauailler, le public
» puſt jouïr pluſtoſt de la ſatisfaction qu'il s'en peut promettre, ou,
» s'il ne ſe preſente perſonne, qu'on attende auec patience ma
» commodité. »

« I'ay finy ce dernier Volume de Lettres par vne des miennes [a],
» que i'ay autrefois écrite à feu Monſieur de la Forge, ce fameux
» Medecin de Saumur, laquelle luy fit entreprendre ſon traitté de
» l'Eſprit de l'Homme, qu'il a mis au iour vn peu deuant ſa mort,
» & qui luy a peut-eſtre auancé les ſiens ; et pour ce qu'il m'en
» remercia alors, en des termes qui m'ont depuis fait croire que
» cette lettre n'eſtoit pas mauuaiſe, i'ay penſé que ie pouuois ſans

a. Lettre 125, p. 640, du t. III de Clerselier.

» ſcrupule finir l'ouurage du Maiſtre, par où le Diſciple auoit pris » occaſion de commencer le ſien. Nous auons fait en ſa perſonne » vne perte que l'on ne ſçauroit trop regretter ; car outre que par ce » qu'il a fait on peut iuger de ce qu'il pouuoit faire, il m'auoit com- » muniqué quelques-vns de ſes deſſeins, qui n'alloient pas à moins » qu'à acheuer ceux que M. Deſcartes s'eſtoit propoſez luy-meſme; » & ie luy voyois vn genie capable de tout executer. Mais, au lieu » d'employer inutilement nos regrets, taſchons pluſtoſt d'imiter ſa » vertu, & d'approcher le plus que nous pourrons de la ſcience & » de la ſageſſe qu'il s'eſtoit acquiſe ; elle auoit commencé en luy par » la haute eſtime qu'il auoit euë pour Monſieur Deſcartes, elle s'eſtoit » accreuë par la lecture de ſes ouurages, & elle s'eſtoit perfectionnée » par les reflexions qu'il auoit faites deſſus : que ſi nous ne ſommes » pas capables de ces profondes ſpeculations, au moins le ſommes- » nous de profiter de celles des autres. »

« Mais c'eſt long-temps retarder le plaiſir de la lecture de ſes » Lettres. Diſpoſe-toy donc, Lecteur, à écoûter le plaidoyer qu'il a » envoyé à Meſſieurs les Magiſtrats de la ville d'Vtrech[a], pour auoir » raiſon des injures & calomnies atroces de ſes enuieux. C'eſt peut- » eſtre vn des plus beaux & des mieux faits que tu ayes iamais » entendu ; et i'ay voulu commencer par là cét ouurage, pour dé- » tromper & deſabuſer d'abord ton eſprit, s'il auoit eſté capable » d'eſtre frappé de quelque mauuais ſoupçon contre luy, afin » qu'eſtant vne fois conuaincu de la verité, tu plaignes l'aueugle- » ment de ceux qui en médiſent, & que tu n'ayes plus doreſnauant » pour luy que de la bien-veillance & de l'eſtime. »

« | Ie ne puis finir cette Preface par vne marque plus éclatante » de cette eſtime, qu'en faiſant connoiſtre à tout le monde iuſqu'où » s'eſt porté le zele que M. d'Alibert a eu pour la memoire de » Monſieur Deſcartes. Car voulant rencherir ſur celuy que luy a » témoigné à ſa mort feu Monſieur Chanut, lors Ambaſſadeur en » Suede, il ne s'eſt pas contenté de faire reparer les ruines que le » temps auoit faites au monument qu'il auoit fait eriger à ſa gloire : » il n'a pû ſouffrir que la France fuſt plus long-temps priuée des » pretieux reſtes d'vn homme dont les écrits l'ont renduë ſi glo- » rieuſe ; & a fait en ſorte, par ſes ſoins, que la Suede a bien voulu » faire cette juſtice & donner cette ſatisfaction à la France, que de » luy rendre ce ſacré depoſt, & ces cheres dépoüilles qu'elle luy

a. Tome III, p. 1 (Clers.). — Voir t. IV, *éclaircissement*, p. 226, de notre édition.

» auoit autrefois confiées. Cette entreprife fans doute eft grande, & » digne d'vne belle ame; glorieufe également pour le mort & pour » le viuant. Mais, s'il peut venir à bout de fes deffeins, & fi l'on » permet à fa generofité d'aller iufques au bout, & d'ériger à la » gloire de cét Illuftre mort les trophées qu'il medite, l'on aura » vn iour le plaifir de voir l'enuie furmontée, la vertu honorée, » & le nom & la gloire du plus grand Geometre & Philofophe » Chreftien qui ait iamais efté, magnifiquement & religieufement » conferuée. »

FIN DES PRÉFACES.

CORRECTIONS

AU TOME I

Page	*au lieu de*	*lisez*
18, *prolég., l.* 12.	Hollande, etc.	Hollande.
102, *var. col.* 1, *l.* 1.	vne grande	grande
105, *écl.*, 2e *alinéa.*	Page 90, l. 18.	Page 90, l. 14.
174, *ligne* 22.	*A* Gondran, *ajoutez en note : Sic pour* Condren.	
235, *écl., l.* 9 *en rem.*	Boyle	Bayle
249, *prolég., l.* 5.	20 janvier	24 janvier

252, *note* a. *Remplacez cette note par la suivante :* a. De mundi ætherei recentioribus phænomenis, (progymnastum) liber secundus qui est de illustri stella caudata anno 1577 conspecta, (Uraniborg, 1588; Prague, 1605; Francfort, 1610). — Apologetica responsio ad cujusdam peripatetici in Scotia dubia sibi de parallaxi cometarum opposita (Uraniborg, 1591).

261, *l.* 4 *du prolég.*	l. 17.	l. 18.
272, *écl., l.* 1.	Page 270, l. 16.	Page 270, l. 17.
286, *ligne* 18.	M. M.	M. M(ontais)
293, *variante.*	25 laquelle	*Supprimez cette variante.*
299, *écl., l.* 1.	Page 298, l. 17.	Page 298, l. 18.
492, *var., col.* 2, *l.* 2.	*id.*	*Supprimez ce mot.*
581, 2e *écl. l.* 17.	Van Zurck.	Wilhem.

AU TOME II

VIII, *ligne* 16.	35 C	25 C
» » 17.	84 — 35 = 59	84 — 25 = 59
11, » 6.	D in E	A in E
» » 7.	A in E	D in E

56, *note* b. *Ajoutez :* Elle est, au reste, tirée des *Météores*, comme la suivante. Voir p. 259 et p. 258 (édit. 1637), p. 332, t. VI ci-après.

Page	*au lieu de*	*lisez*
103, *proleg.*, *l.* 2.	Mr	Monfieur
109, *ligne* 9.	BE	B, E
135, *var.*, *col.* *1*, *l.* 2.	meme	mefme
154, *proleg.*, *l.* 12.	*mot de*	mot de
156, *var.*, *l.* *1*.	plus que]	plus] que
168, *écl.*, *l.* 6.	$\frac{x\,(2+1)}{2}$	$\frac{x\,(x+1)}{2}$
283, *note* b.	I, II, 16	I, ii, 16
342, *ligne* 15.	$x^3+3xy_2=nx-ny_2$,	$x^3+3xy^2=nx^2-ny^2$,
423, *var.*, *col.* 2, *l.* *1*.	24 iet]	iet]
530 *à* 539.	*Voir, pour les corrections tirées de l'autographe, t V, p. 529-530.*	
574, *proleg.*, *l.* 1.	LXXXII	82
» » *l.* 3.	LXXI	71.

AU TOME III

56 *à* 59.	*Voir, pour les corrections tirées du MS. fr. n. a. 3252, t. V, p. 542.*	
60, B *ligne* *1*.	Thése	Théses
72 *à* 88.	*Voir les corrections indiquées aux Additions, t. III, p. 701.*	
81, *note* b.	CCXII du 26 octobre	CCX du 28 octobre.
83, *var.*, *col.* *1*, *l.* *1*.	ennuieux	ennuyeux.
85, *var.*, *col.* *1*, *l.* *6*.	bien *aj.*	bien.
100, *écl.*, *l.* 3.	CCVI	CCV.
105, *ligne dernière*.	et de la lettre CCVI ci-après. *Supprimez ces mots.*	
115, » 8.	non } *leçons de*	nec } *leçons de*
» » 12-13.	fabricarunt } *Clerselier*	fabricauerunt } *l'autographe.*
» *var.*, *col.* *1*, *l.* 2.	illo eodem	illo] eodem
119, *ligne* 11.	(et	et
138, *proleg.*, *l.* 1.	lettre 240, p. 40	lettre 40, p. 240
145, *var.*, *col.* 2, *l.* *4-5*.	... defcendre].	... heures]
194, *ligne* 26.	bibliopolo	bibliopola
203, *note* a.	CCLVII	CCLII
212, *ligne* 20.	Blaye	Blaye.
247, *note* a.	XI	XII
300, *ligne* *7*.	*Ajoutez :* Un *Traité des incommensurables* (Paris, 1640), publié par Le Tenneur, et qui n'est pas mentionné dans la *Bibliografia Euclidea* de Riccardi (Bologne, 1893), semble donner le mot de l'énigme.	
325, *var. col. 1, l. dern.*	poffinte ffe	poffint effe
336, *ligne* 18.	ipfus	ipfius

Page	*au lieu de*	*lisez*
518, *ligne* 14.	magis ergo,	magis, ergo
548, » 13.	affaire	affere
549, » 30.	consideration.	considerations...
601, *note* a.	*Ajoutez :* Cf. p. 230, note b.	
662, *note* a.	θεραπείη	θεραπείῃ
675, *écl.*, *l.* 4.	Caligronius	Calignonius
697, *ligne* 6.	munierem	munieren

AU TOME IV

13, *prolég.*, *l.* 2.	Wilhelm	Wilhem. *Même correction p. 16, 31, etc., pour le nom du beau-frère de Constantin Huygens.*
» » *l.* 8.	»	»
14, *écl.*, *l.* 8.	July	Julij
15, *ligne* 10.	este	esté
» » 26.	en faict	en a faict
» » 32.	espitres	epistres
» » 36.	le	se
16, *note* c.	7	8
49, *ligne* 19.	ie viens	i'en viens
50, *prolég.*, *l.* 5.	p. 53	p. 52
» » *l. dern.*	CCCXXXI	CCCXXX
60, *ligne* 32.	præstare	prostare
61, » 32.	Ian.	Iun.
» *note* a.	*Ajoutez :* Objectiones septimæ, p. 206.	
104, *écl.*, *l.* 19.	lui envoya	il lui envoya
117, *ligne* 13.	fesons	faisons.
133, *écl.*, *l.* 5.	voudray	voudroy [*c.-à-d.* voudrois].
» *note* a.	perdue	CDXCI (t. V, p. 64. Cf. *Additions*, *ib.*, p. 553).
146, *ligne* 21.	numquam	nunquam
161, *prolég.*, *l.* 3.	CCCLXXIX	CDXVII, p. 344 ci-après,
199, *écl.*, fin.	*Ajoutez la lettre suivante à Descartes, qui vient de nous être obligeamment communiquée par M. Léon Dorez :*	

« Salutem a Domino!

» Nobilissime vir,

» Literæ tuæ ad Senatum Academiæ nostræ, exaratæ
» XIII Cal. Mart. Egmundæ, lectæ sunt in Curia VII
» Cal. April. una cum Apographo literarum, tum tua-
» rum ad Illustrissimum Dominum Legatum, tum
» ipsius Excellentissimi Domini Legati ad Illustres Pro-
» vinciæ hujus Ordines. Rebus autem omnibus, ses-
» sionibus aliquot, bene expensis, sententia lata est,

» cujus, ut et Testimonii in eâ memorati gemini,
» ἀπόγραφον hîc inclusum vides. Acquiesces, uti spera-
» mus, et Amplissimi Senatûs Academici curam ac
» fidem ultro agnosces.

» Quod superest, Deum Opt. Max. supplices roga-
» mus, ut laboribus ac studiis nostris utrinque cle-
» menter benedicat.

» Groningæ, XVI Cal. Maj. MDCXLV.

» Nobil. D. T.

» addictissimus

» Matthias PASOR, Philosophiæ

» Professor et p. t. Acad. a secretis.

» Iussu Senatûs. »

(*Bibl. Nat., MS. lat., 8588, fol. 52. — Copie.*)

Page	*au lieu de*	*lisez*
208, *note* a.	Voir... l. 11.	Cf. p. 220, l. 5.
247, » »	p. 41	p. 241
280, *ligne* 1.	fatyre	ſatyre
295, » 22.	*A* cy deſſus, *ajoutez en note :* Page 291, l. 14.	
342, *note* a.	et p. 227, l. 5	*Supprimez cette mention.*
348, *proleg.*, *l.* 6.	CCCLXXXIX°	CCLXXXIX°
350, *ligne* 1.	parere	parire
371, *proleg.*, *l. dern.*	l. 12	l. 10
374, *note* a, *l.* 4 à 7.	celle-ci... théologique?	*Supprimez toute cette fin.*
400, *var. col. 1*, *l.* 2.	diaphanum	diaphanam
417, *var. col. 1*, *l. 1*.	6	*Supprimez ce chiffre.*
419, *écl.*, *l. dern.*	CDXXIV	CDXXIII bis
436, *var. col. 1*, *l.* 5.	Mathematiques	Mathematique
502, *proleg.*, *l.* 2.	exsite	existe
536, *ligne* 21.	Bourdin	(Ieſuite)
587, *proleg.*, *l.* 6.	p. 586	p. 585
606, *ligne* 27.	vn amour	vne amour
677, » 35.	hic que	hicque
678, *proleg.*, *l.* 7.	appelée	(appelée

AU TOME V

56, *ligne* 30.	déduire	deduire
61, » 30.	suscipimis	suscipimus
62, » 41	siquid	si quid
94, *écl.*, *l.* 3.	post datte	postdatte
95, *1er alinéa.*	Page 74, l. 2.	Page 94, l. 2.

Page	*au lieu de*	*lisez*
104, *ligne* 11.	en	de
» » 35.	et en	en
106, » 15.	Auernia	Aruernia
108, » 15.	M. de Laurens	M. du Laurens
148, *var. col. 1, l. 1.*	etsimilibus	et similibus
159, » » *l. 2.*	etiam]. — 2 MS :	— 2 etiam] MS :
166, *ligne* 35.	tantùm	tantum
177, » 5.	Et	Et quidem
» » 9.	natura	*ajoutez :* , exempli gratia,
197, *prol., l. av.-dern.*	p. 165	p. 195.
241, *note* a, *vers* 1.	quæris	quæras.
» » » 2.	potest ?	potest.
242, *ligne* 6.	exercere	exerere.
248, » 20.	colluquuti [*sic Clers.*]	colloquuti
» » 29.	capies ?	capies.
256, » 16 *à* 21.	*Ces six expressions algébriques auraient dû être imprimées en minuscules, chacune surmontée d'un trait, mais sans mise à la ligne.*	
» » 22.	Si	Ii
257, » 1.	muneranda	numeranda
277, » 29.	arte-factis	arte factis.
288, » 33.	Archidapeter	Archidapifer
292, » 26.	sans dire vn mot	sans dire mot
307, » 23.	diffideamus	diffideamus
310, » 4.	audio, ferè	audio fere
316, » 26.	γήν	γῆν
320, » 3 *et* 4. (quatre fois)	Ve	√c. [*c.-à-d. racine cubique*].
323, *prol., l.* 4.	2ᵉ édit.	3ᵉ édit.
» »	3ᵉ édit.	2ᵉ édit.
324, *ligne* 16.	puſſe	puiſſe
329, *note* b.	3ᵉ édit.	2ᵉ édit.
» »	2ᵉ édit.	3ᵉ édit.
333, *écl., l.* 16.	*après* Nat.	*ajoutez :* fr. 17901.
336, *lig.* 9, 14, 15 *et* 17.	Ve	√c [*c.-à-d. racine cubique*].
339, *tableau numérique ligne* 2.	1 6 18	2 6 18
354, *ligne* 20.	nous, pour	nous, etc., pour [*Clerselier a imprimé* nous, et pour].
» » 28.	ie n'aurois	ie n'aurois[a] *et en note :* a. ie n'auois *Clers.*
361, *prolég., l.* 6.	de l. 5-7,	l. 5-7,
366, *ligne* 19.	vous puiſſiez.	vous en puiſſiez

Pages	*au lieu de*	*lisez*
376, *écl.*, *l.* 10.	voyageurs	voyageurs[a] *et ajoutez en note :* a. Ce mot est suspect, le texte de saint Paul (I Corinth., XIII, 9) s'appliquant à tous les hommes.
413, *note* b.	*Ajoutez :* Cette réponse avait été faite, non par Roberval, mais par Auzout.	
542, *l.* 9 (*en remontant*).	Tecrling	Teerling
621, *l.* 29.	Philosophe (*1re et 2e édit.*)	Philosophie (*3e édit.*)

TABLE

ACHEVÉ D'IMPRIMER
PAR JOSEPH FLOCH
MAITRE - IMPRIMEUR
MAYENNE. 6-9-1956



